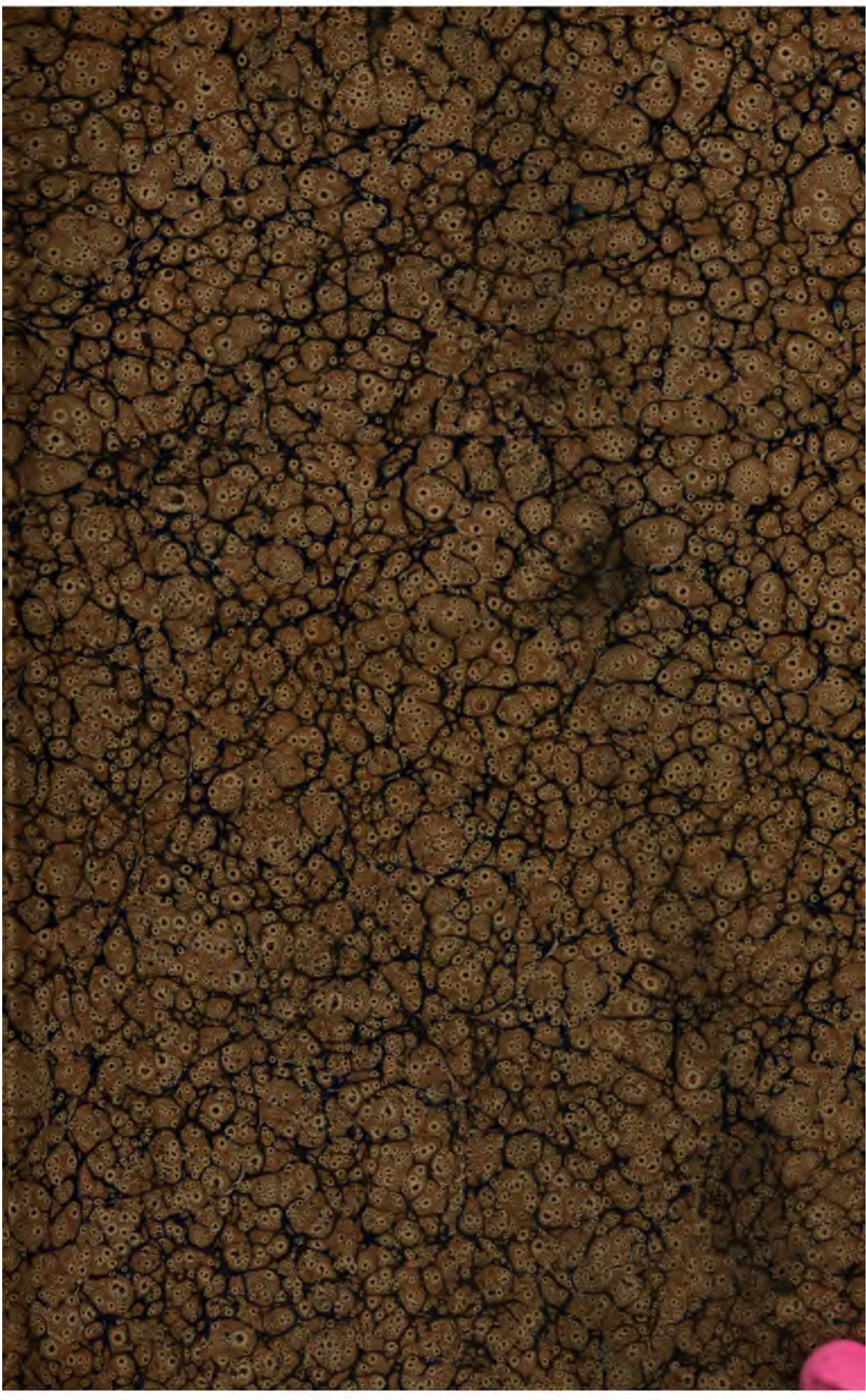


ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET STATISTIQUE

DU PAS-DE-CALAIS, France (Dept.)

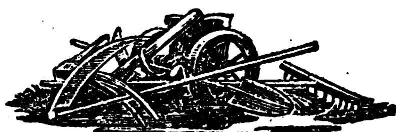
POUR 1855,

PAR M. AUGUSTE PARENTY,

CHEF DE DIVISION A LA PRÉFECTURE,

Membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

4e ANNÉE.



ARRAS,

E. LEFRANC, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE SAINT-MAURICE, 26.

1854.

AUX LECTEURS.

L'accroissement du nombre des souscripteurs m'a permis de rendre l'Annuaire de 1855 plus complet que celui de 1854 sans en augmenter le prix, que je tiens à maintenir aussi modéré que possible. J'ai le regret cependant de ne pouvoir y faire figurer un grand nombre de documents administratifs, historiques et scientifiques dont je devrai ajourner la publication.

Sous le titre : *Notions générales*, j'ai indiqué la famille impériale, le personnel de la Cour, les noms des principaux souverains de l'Europe, ceux des membres des grands corps de l'État et des administrations centrales. J'ai présenté, en outre, le tableau des préfectures, ainsi que des évêchés et archevêchés de l'Empire.

L'Annuaire proprement dit se divise ensuite, comme le précédent, en trois parties bien distinctes : *Administration*, *Statistique*, *Variétés*.

La première partie fait connaître l'organisation et le personnel de tous les services publics, des établissements de bienfaisance, des institutions agricoles, commerciales, industrielles, scientifiques et littéraires, de même que les associations de toute nature existant dans le département. Elle présente le tableau des communes par cantons et par arrondissements, avec l'indication de leur population et les noms de leurs maires, adjoints, desservants et instituteurs. Mes trois premiers Annuaires se terminaient par la liste alphabétique des communes, contenant les mêmes renseignements, et indiquant de plus la distance de chaque commune au chef-lieu de canton et d'arrondissement, le bureau de poste, la résidence du percepteur, etc. Je me proposais de reproduire cette liste en y insérant les documents qui n'ont pu trouver place dans le tableau par cantons et par arrondissements, parce que j'espérais y faire figurer l'indication des nouvelles distances légales que l'administration s'occupe de déterminer; mais ce dernier travail n'étant point achevé, j'ai cru devoir m'abstenir de reproduire un tableau qui n'aurait présenté que des documents déjà insérés dans trois Annuaires. J'ai donc différé cette publication jusqu'à l'année prochaine.

La seconde partie présente la topographie du département et contient quelques notions météorologiques qui manquaient jusqu'ici à l'Annuaire. J'y ai inséré un tableau, dressé par M. Cavrois, agent-voyer en chef, des principaux cours d'eau qui sillonnent le Pas-de-Calais. J'ai continué en outre les notices historiques et descriptives des principales villes, commencées en 1854 ; elles

s'appliquent cette année aux villes de Montreuil, Hesdin, Saint-Omer, Aire et Saint-Pol, et sont dues, pour la partie historique, à la plume savante de M. le comte d'Héricourt. Viennent ensuite l'analyse des délibérations du conseil général, un extrait du dernier rapport du conseil académique sur la situation de l'enseignement, et divers documents concernant l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'assistance publique.

Dans la troisième partie, je me suis efforcé de retracer en peu de mots l'historique du camp du Nord et des divers faits s'y rattachant qui offrent le plus grand intérêt pour notre pays. Dans un autre article, j'ai rappelé les avantages qui sont résultés pour le Pas-de-Calais du voyage de l'Empereur et de l'Impératrice dans le département en 1853, et du séjour de LL. MM. à Boulogne à l'occasion du camp. J'ai ensuite consacré quelques pages aux anciens états d'Artois, et je me propose, une autre année, de compléter cette publication en passant en revue l'organisation et les attributions des diverses administrations de cette ancienne province. La troisième partie se termine par une notice de M. de Linas sur les musées des villes de Calais et Saint-Omer, et une notice de M Henneguier, de Montreuil, sur l'hôtel-Dieu de cette ville. J'ai pensé qu'on lirait avec intérêt ces deux documents, que je dois à l'obligeante amitié de leurs auteurs.

A. Parenty.

Arras, le 30 décembre 1854.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

ANNÉE 1855 de l'ère chrétienne.
— 6568 de la période julienne.
— 2608 de la fondation de Rome, selon Varron.
— 2602 depuis l'ère de Nabonassar.
— 2631 des Olympiades.
— 1271 des Turcs.
— 5615 des Juifs.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	13
Epacte	XII
Cycle solaire	16
Indiction romaine	13
Lettre dominicale	G

QUATRE-TEMPS.

Février... le	28
Mars... les	2 et 3
Mai... le	30
Juin... les	1 et 2
Septembre... les	19, 21 et 22
Décembre... les	19, 21 et 22

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime,	4 février.
Les Cendres,	21 février.
PAQUES,	8 avril.
Les Rogations,	14, 15 et 16 mai.
L'ASCENSION,	17 mai.
LA PENTECOTE,	27 mai.
La Trinité,	3 juin.
LA FÊTE-DIEU,	7 juin.
L'Avent,	2 décembre.

SAISONS.

Le printemps commencera le 21 mars, à 4 h. 16 m. du matin.

L'été commencera le 22 juin, à 0 h. 58 m. du soir.

L'automne commencera le 23 septembre, à 3 h. 9 m. du soir.

L'hiver commencera le 22 décembre, à 8 h. 58 m. du matin.

ÉCLIPSES.

Il y aura, en 1855, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune.

Les deux éclipses de soleil seront *invisibles à Paris.* — La première aura lieu le 16 mai; la seconde le 30 novembre.

La première éclipse de lune, *en partie visible à Paris,* aura lieu le 2 mai : commencement à 2 h. 23 m. du matin; milieu à 4 h. 14 m.; fin à 6 h. 4 m.

La seconde éclipse de lune, *en partie visible à Paris,* aura lieu le 25 octobre : commencement à 5 h. 55 m. du matin; milieu à 7 h. 38 m.; fin à 9 h. 24 m.

TABLEAU

DES PLUS GRANDES MARÉES DE 1855.

Mois.	Jours et heures de la syzygie.	Haut. de la marée.
Janvier	P L le 3, à 8 h 28 m du matin	0,72
	N L le 18, à 8 h 47 m du matin	0,94
Février	P L le 2, à 3 h 51 m du matin	0,77
	N L le 16, à 6 h 57 m du soir	1,08
Mars	P L le 3, à 10 h 17 m du soir	0,87
	N L le 18, à 4 h 55 m du matin	1,11
Avril	P L le 2, à 2 h 38 m du soir	0,92
	N L le 16, à 3 h 14 m du soir	1,02
Mai	P L le 2, à 4 h 13 m du matin	0,91
	N L le 16, à 2 h 23 m du matin	0,87
	P L le 31, à 2 h 57 m du soir	0,87
Juin	N L le 14, à 2 h 38 m du soir	0,74
	P L le 29, à 11 h 23 m du soir	0,88
Juillet	N L le 14, à 5 h 10 m du matin	0,72
	P L le 29, à 6 h 30 m du matin	0,97
Août	N L le 12, à 7 h 2 m du soir	0,77
	P L le 27, à 1 h 30 m du soir	1,09
Septembre	N L le 11, à 11 h 1 m du matin	0,85
	P L le 25, à 9 h 35 m du soir	1,14
Octobre	N L le 11, à 3 h 53 m du matin	0,89
	P L le 25, à 7 h 36 m du matin	1,05
Novembre	N L le 9, à 7 h 40 m du soir	0,87
	P L le 23, à 8 h 1 m du soir	0,89
Décembre	N L le 9, à 10 h 27 m du matin	0,84
	P L le 23, à 10 h 48 m du matin	0,77



CALENDRIER POUR 1855.

Janvier.

Les jours croissent de 1 h. 4 m.

Jour		Saint / Fête	Soleil lever		Soleil couch.	
1	lun	Circoncision	7	56	4	12
2	mar	s Basile, évêque	7	56	4	13
3	mer	se Geneviève	7	56	4	14
4	jeu	s Rigobert	7	56	4	15
5	ven	se Amélie	7	56	4	16
6	sam	Épiphanie	7	56	4	17
7	Dim	s Théaulon	7	55	4	18
8	lun	s Lucien	7	55	4	20
9	mar	s Furcy	7	55	4	21
10	mer	s Paul, ermite	7	54	4	22
11	jeu	s Théodose	7	54	4	24
12	ven	s Arcade	7	53	4	25
13	sam	Baptême de N.-S.	7	53	4	26
14	Dim	s Hilaire	7	52	4	27
15	lun	s Nom de Jésus	7	51	4	29
16	mar	s Guillaume	7	50	4	30
17	mer	s Antoine	7	50	4	32
18	jeu	C. s Pierre à Rome	7	49	4	33
19	ven	s Sulpice	7	48	4	35
20	sam	s Sébastien	7	47	4	36
21	Dim	se Agnès	7	46	4	38
22	lun	s Vincent	7	45	4	39
23	mar	s Ildefonse	7	44	4	41
24	mer	s Babylas	7	43	4	42
25	jeu	Conv. de s Paul	7	42	4	44
26	ven	se Paule	7	41	4	46
27	sam	s Julien	7	40	4	47
28	Dim	s Charlemagne	7	39	4	49
29	lun	s François de Sales	7	37	4	50
30	mar	se Bathilde	7	36	4	52
31	mer	se Marcelle	7	35	4	54

Février.

Les jours croissent de 1 h. 30 m.

Jour		Saint / Fête	Soleil lever		Soleil couch.	
1	jeu	s Ignace	7	33	4	55
2	ven	Purification	7	32	4	57
3	sam	s Blaise	7	30	4	59
4	Dim	*Septuagésime*	7	29	5	0
5	lun	se Agathe	7	28	5	2
6	mar	s Vaast	7	26	5	4
7	mer	s Romuald	7	24	5	7
8	jeu	s Jean	7	23	5	5
9	ven	se Apolline	7	21	5	8
10	sam	se Scholastique	7	20	5	10
11	Dim	*Sexagésime*	7	18	5	12
12	lun	se Eulalie	7	17	5	13
13	mar	s Lezin	7	15	5	15
14	mer	s Valentin	7	13	5	17
15	jeu	s Faustin	7	11	5	18
16	ven	s Julien	7	10	5	20
17	sam	s Sylvain	7	8	5	22
18	Dim	*Quinquagésime*	7	6	5	23
19	lun	s Gabin	7	4	5	25
20	mar	s Eucher *m.-gr.*	7	2	5	27
21	mer	Cendres	7	1	5	28
22	jeu	se Isabelle	6	59	5	30
23	ven	s Mérault	6	57	5	32
24	sam	s Matthias	6	55	5	33
25	Dim	*Quadragésime*	6	53	5	35
26	lun	s Nestor	6	51	5	36
27	mar	se Honorine	6	49	5	38
28	mer	s Romain *Q. T.*	6	47	5	40

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

P. L. le 5, à 8 h. 28 m. du matin.
D. Q. le 11, à 0 23 du soir.
N. L. le 18, à 8 47 du matin.
P. Q. le 25, à 1 48 du matin.

P. L. le 2, à 3 h. 51 m. du matin.
D. Q. le 10, à 3 10 du matin.
N. L. le 16, à 6 57 du soir.
P. Q. le 27, à 4 48 du soir.

Suite du CALENDRIER POUR 1855.

Mars. Les jours croissent de 1 h. 50 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.	Avril. Les jours croissent de 1 h. 38 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 jeu	s Aubin	6 45	5 41	1 DIM	RAMEAUX	5 41	6 28
2 ven	s Simplice Q. T.	6 43	5 43	2 lun	s Fr. de Paule	5 38	6 30
3 sam	se Cunognéde Q. T	6 41	5 44	3 mar	s Richard	5 36	6 31
4 DIM	*Reminiscere*	6 39	5 46	4 mer	s Isidore, évêque	5 34	6 33
5 lun	s Adrien	6 37	5 47	5 jeu	s Vincent-Ferrier	5 32	6 34
6 mar	se Colette	6 35	5 49	6 ven	s Prudent v.-s.	5 30	6 36
7 mer	s Thomas d'Aquin	6 33	5 51	7 sam	s Hégésippe	5 28	6 37
8 jeu	s J. de Dieu	6 31	5 52	8 DIM	PAQUES	5 26	6 39
9 ven	se Françoise	6 29	5 54	9 lun	se Marie d'Eg.	5 24	6 40
10 sam	se Blanche	6 27	5 55	10 mar	s Ézéchiel	5 22	6 42
11 DIM	*Oculi*	6 25	5 57	11 mer	s Léon I, pape	5 20	6 43
12 lun	s Pol	6 23	5 58	12 jeu	s Jules	5 18	6 45
13 mar	se Euphrasie	6 21	6 0	13 ven	s Marcel	5 16	6 46
14 mer	s Lubin	6 19	6 1	14 sam	s Justin	5 14	6 48
15 jeu	s Longin	6 16	6 3	15 DIM	*Quasimodo*	5 12	6 49
16 ven	s Cyriaque	6 14	6 4	16 lun	s Druon	5 10	6 51
17 sam	s Abraham	6 12	6 6	17 mar	s Anicet	5 8	6 52
18 DIM	*Lætare*	6 10	6 7	18 mer	s Parfait	5 6	6 53
19 lun	s Joseph	6 8	6 9	19 jeu	s Léon, pape	5 4	6 55
20 mar	s Joachim	6 6	6 10	20 ven	se Hildegonde	5 2	6 56
21 mer	s Benoit	6 4	6 12	21 sam	s Zénon	5 0	6 58
22 jeu	s Lée	6 2	6 13	22 DIM	se Opportune	4 59	6 59
23 ven	s Victor	5 59	6 15	23 lun	s Georges	4 57	7 1
24 sam	s Gabriel	5 57	6 16	24 mar	s Robert	4 55	7 2
25 DIM	ANNONC. PASSION	5 55	6 18	25 mer	s Marc, évangél.	4 53	7 4
26 lun	s Ludge	5 53	6 19	26 jeu	s Clet	4 51	7 5
27 mar	s Rupert	5 51	6 21	27 ven	se Anastasie	4 49	7 7
28 mer	s Gontran	5 49	6 22	28 sam	s Vital	4 48	7 8
29 jeu	s Eustache	5 47	6 24	29 DIM	s Robert	4 46	7 10
30 ven	s Rieul	5 45	6 25	30 lun	s Eutrope	4 44	7 11
31 sam	s Gui	5 43	6 27				

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

P. L. le 3, à 10 h. 17 m. du soir.
D. Q. le 11, à 2 9 du soir.
N. L. le 18, à 4 53 du matin.
P. Q. le 25, à 11 55 du matin.

P. L. le 2, à 2 h. 38 m. du soir.
D. Q. le 9, à 9 16 du soir.
N. L. le 16, à 3 14 du soir.
P. Q. le 24, à 6 6 du matin.

Suite du CALENDRIER POUR 1855.

Mai.

Les jours croissent de 1 h. 18 m.		SOLEIL. lever	SOLEIL. couch.
1 mar	s Jacques s Philippe	4 42	7 12
2 mer	s Athanase	4 41	7 14
3 jeu	Inv de la ste Croix	4 39	7 15
4 ven	se Monique	4 37	7 17
5 sam	s Pie V, pape	4 36	7 18
6 Dim	s Jean-Porte-Latine	4 34	7 20
7 lun	s Stanislas	4 32	7 21
8 mar	s Désiré	4 31	7 22
9 mer	s Grégoire de Naz.	4 29	7 24
10 jeu	s Gordien	4 28	7 25
11 ven	s Mamert	4 26	7 27
12 sam	s Nérée et s Achil.	4 25	7 28
13 Dim	s Servais	4 23	7 29
14 lun	*Rogations*	4 22	7 31
15 mar	s Isidore	4 21	7 32
16 mer	s Honoré	4 19	7 33
17 jeu	ASCENSION	4 18	7 35
18 ven	s Venant	4 17	7 36
19 sam	s Yves	4 16	7 37
20 Dim	*Oct. Asc.*	4 15	7 39
21 lun	se Virginie	4 13	7 40
22 mar	se Julie	4 12	7 41
23 mer	s Didier, évêque	4 11	7 42
24 jeu	s Donatien	4 10	7 43
25 ven	s Urbain	4 9	7 45
26 sam	s Quadrat *v. j.*	4 8	7 46
27 Dim	PENTECOTE	4 7	7 47
28 lun	s Germain	4 6	7 48
29 mar	s Maximin	4 6	7 49
30 mer	s Félix *Q. T.*	4 5	7 50
31 jeu	se Pétronille	4 4	7 51

Juin.

Les jours croissent de 11 m.		SOLEIL. lever.	SOLEIL. couch.
1 ven	s Pamphile *Q. T.*	4 3	7 52
2 sam	s Thierry *Q. T.*	4 3	7 53
3 Dim	TRINITÉ	4 2	7 54
4 lun	s Optat	4 1	7 55
5 mar	s Boniface	4 1	7 56
6 mer	s Claude	4 0	7 57
7 jeu	FÊTE-DIEU	4 0	7 57
8 ven	s Médard	3 59	7 58
9 sam	s Félicien	3 59	7 59
10 Dim	se Marguerite	3 59	8 0
11 lun	s Barnabé	3 58	8 0
12 mar	s Landri	3 58	8 1
13 mer	s Antoine de Pad.	3 58	8 2
14 jeu	*Oct. Fête-Dieu*	3 58	8 2
15 ven	s Modeste	3 58	8 2
16 sam	s Fargeau	3 58	8 3
17 Dim	s Avit	3 58	8 3
18 lun	s Marc s Marcellin	3 58	8 4
19 mar	s Gervais	3 58	8 4
20 mer	s Sylvère	3 58	8 4
21 jeu	s Leufroy	3 58	8 5
22 ven	s Paulin	3 58	8 5
23 sam	s Félix	3 58	8 5
24 Dim	s JEAN-BAPTISTE	3 59	8 5
25 lun	s Guillaume	3 59	8 5
26 mar	s Babolein	4 0	8 5
27 mer	s Crescent	4 0	8 5
28 jeu	s Irénée	4 0	8 5
29 ven	s Pierre s Paul	4 1	8 5
30 sam	Comm. s Paul	4 1	8 5

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

P. L. le 2, à 4 h. 13 m. du matin.
D Q. le 9, à 2 11 du matin.
N. L. le 19, à 6 42 du matin.
P. Q. le 26, à 8 56 du matin.

P. L. le 7, à 7 h. 57 m. du matin.
D. Q. le 22, à 5 1 du soir.
N. L. le 17, à 2 23 du soir.
P. Q. le 29, à 11 23 du matin.

Suite du CALENDRIER POUR 1853.

Juillet. Les jours décroissent de 56 m.		SOLEIL. lever	couch.
1 DIM	se Eléonore	4 2	8 5
2 lun	*Visitation de N D*	4 3	8 4
3 mar	s Anatole	4 3	8 4
4 mer	Trans. s Martin	4 4	8 4
5 jeu	se Zoé, martyre	4 5	8 3
6 ven	s Tranquille	4 5	8 3
7 sam	se Auberge	4 6	8 2
8 DIM	se Priscille	4 7	8 2
9 lun	se Véronique	4 8	8 1
10 mar	se Félicité	4 9	8 1
11 mer	Trans. s Benoit	4 10	8 0
12 jeu	s Gualbert	4 11	7 59
13 ven	s Turiaf	4 12	7 59
14 sam	s Bonaventure	4 13	7 58
15 DIM	s Henri	4 14	7 57
16 lun	N.-D. du Mont-C.	4 15	7 56
17 mar	s Alexis	4 16	7 55
18 mer	s Clair	4 17	7 54
19 jeu	s Vincent de Paul	4 18	7 53
20 ven	se Marguerite	4 19	7 52
21 sam	s Victor	4 20	7 51
22 DIM	se Madeleine	4 21	7 50
23 lun	s Apollinaire	4 23	7 49
24 mar	se Christine	4 24	7 48
25 mer	s Jacques	4 25	7 47
26 jeu	se Anne	4 26	7 46
27 ven	s Pantaléon	4 28	7 44
28 sam	s Nazaire	4 29	7 43
29 DIM	se Marthe	4 30	7 42
30 lun	s Abdon	4 31	7 40
31 mar	s Germain l'Aux.	4 33	7 39

Août. Les jours décroissent de 1 h. 36 m.		SOLEIL. lever.	couch.
1 mer	s Pierre-ès-liens	4 34	7 37
2 jeu	s Etienne, pape	4 35	7 36
3 ven	Inv. s Etienne	4 37	7 34
4 sam	s Dominique	4 38	7 33
5 DIM	s Yon, martyr	4 39	7 31
6 lun	Transfig. de N.-S.	4 41	7 30
7 mar	s Gaëtan	4 42	7 28
8 mer	s Justin	4 44	7 27
9 jeu	s Amour	4 45	7 25
10 ven	s Laurent, martyr	4 46	7 23
11 sam	se Suzanne	4 48	7 22
12 DIM	se Claire	4 49	7 20
13 lun	s Hippolyte	4 50	7 18
14 mar	s Eusèbe *v. j.*	4 52	7 16
15 mer	ASSOMPTION	4 53	7 15
16 jeu	s Roch	4 55	7 13
17 ven	s Mammès	4 56	7 11
18 sam	se Hélène	4 58	7 9
19 DIM	s Louis, évêque	4 59	7 7
20 lun	s Bernard	5 0	7 5
21 mar	s Privat	5 2	7 3
22 mer	s Symphorien	5 3	7 2
23 jeu	s Sidoine	5 5	7 0
24 ven	s Barthélemy	5 6	6 58
25 sam	s Louis, roi	5 7	6 56
26 DIM	s Zéphyrin	5 9	6 54
27 lun	s Césaire	5 10	6 52
28 mar	s Augustin, évêque	5 12	6 50
29 mer	Décolat. de s J.-B.	5 13	6 48
30 jeu	s Fiacre	5 15	6 46
31 ven	s Ovide	5 16	6 44

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

D. Q. le 6, à 1 h. 37 m. du soir.
N. L. le 14, à 5 10 du matin.
P. Q. le 22, à 7 59 du matin.
P. L. le 29, à 6 30 du matin.

D. Q. le 4, à 9 h. 50 m. du soir.
N. L. le 12, à 7 2 du soir.
P. Q. le 20, à 8 30 du matin.
P. L. le 27, à 1 40 du soir.

Suite du CALENDRIER POUR 1855.

Septembre. Les jours décroissent de 1 h. 42 m.		SOLEIL. lever.	couch.
1 sam	s Leu, s Gilles	5 17	6 42
2 Dim	s Lazare	5 19	6 40
3 lun	s Grégoire	5 20	6 38
4 mar	se Rosalie	5 22	6 36
5 mer	s Bertin	5 23	6 34
6 jeu	s Onésippe	5 24	6 31
7 ven	s Cloud	5 26	6 29
8 sam	Nativité de N.-D.	5 27	6 27
9 Dim	s Omer, évêque	5 29	6 25
10 lun	se Pulchérie	5 30	6 23
11 mar	s Hyacinthe	5 31	6 21
12 mer	s Raphaël	5 33	6 19
13 jeu	s Aimé	5 34	6 17
14 ven	Ex. de la Ste-Croix	5 36	6 15
15 sam	s Nicomède	5 37	6 12
16 Dim	s Cyprien	5 39	6 10
17 lun	N.-D. des Sept D.	5 40	6 8
18 mar	se Sophie.	5 42	6 6
19 mer	s Janvier *Q. T.*	5 43	6 4
20 jeu	s Eustache	5 44	6 2
21 ven	s Matthieu *Q. T.*	5 46	6 0
22 sam	s Maurice *Q. T.*	5 47	5 58
23 Dim	se Thècle	5 49	5 55
24 lun	N.-D. de la Merci	5 50	5 53
25 mar	s Firmin	5 52	5 51
26 mer	se Justine	5 53	5 49
27 jeu	s Come et s Damien	5 54	5 47
28 ven	s Céran	5 56	5 45
29 sam	s Michel	5 57	5 43
30 Dim	s Jérôme	5 59	5 40

Octobre. Les jours décroissent de 1 h. 44 m.		SOLEIL. lever	couch.
1 lun	s Rémy	6 0	5 38
2 mar	ss Anges gardiens	6 2	5 36
3 mer	s Denis, archevêq.	6 3	5 34
4 jeu	s François d'Ass	6 5	5 32
5 ven	se Aure, vierge	6 6	5 30
6 sam	s Bruno	6 8	5 28
7 Dim	s Serge	6 9	5 26
8 lun	se Brigitte	6 11	5 24
9 mar	s Denis, évêque	6 12	5 22
10 mer	s Paulin	6 14	5 20
11 jeu	s Firmin	6 15	5 18
12 ven	s Wilfride	6 17	5 16
13 sam	s Edouard	6 18	5 14
14 Dim	s Caliste	6 20	5 12
15 lun	se Thérèse	6 21	5 10
16 mar	s Léopold	6 23	5 8
17 mer	s Cerbon	6 24	5 6
18 jeu	s Luc, évangéliste	6 26	5 4
19 ven	s Savinien	6 28	5 2
20 sam	s Sendon	6 29	5 0
21 Dim	se Ursule	6 31	4 58
22 lun	s Mellon	6 32	4 56
23 mar	s Hilarion	6 34	4 54
24 mer	s Magloire	6 35	4 53
25 jeu	s Crépin et s Crép.	6 37	4 51
26 ven	s Evariste	6 39	4 49
27 sam	se Frumence	6 40	4 47
28 Dim	s Simon, s Jude	6 42	4 45
29 lun	s Faron, évêque	6 43	4 44
30 mar	se Nathalie	6 45	4 42
31 mer	s Quentin *v. j*	6 47	4 40

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

D. Q. le 3, à 7 h. 33 m. du matin.
N. L. le 11, à 11 1 du matin.
P. Q le 19, à 7 10 du matin.
P. L. le 23, à 9 35 du soir.

D. Q. le 7, à 11 h. 14 m. du soir.
N. L. le 11, à 3 33 du matin.
P Q. le 18, à 3 47 du soir.
P. L. le 23, à 7 36 du soir.

Suite du CALENDRIER POUR 1855.

Novembre. Les jours décroissent de 1 h. 19 m.		SOLEIL. lever.		couch.	
1 jeu	TOUSSAINT	6	48	4	39
2 ven	*Trépassés*	6	50	4	37
3 sam	s Marcel	6	51	4	35
4 Dim	s Charles.	6	53	4	34
5 lun	se Bertille	6	55	4	32
6 mar	s Léonard	6	56	4	31
7 mer	s Ernest	6	58	4	29
8 jeu	ses Reliques	6	59	4	28
9 ven	s Mathurin	7	1	4	26
10 sam	s Léon	7	3	4	25
11 Dim	s Martin	7	4	4	24
12 lun	s Réné, évêque	7	6	4	22
13 mar	s Brice, évêque	7	7	4	21
14 mer	s Achille	7	9	4	20
15 jeu	se Eugénie	7	11	4	18
16 ven	s Edme	7	12	4	17
17 sam	s Agnan	7	14	4	16
18 Dim	s Aude	7	15	4	15
19 lun	se Elisabeth	7	17	4	14
20 mar	s Edmond	7	18	4	13
21 mer	Prés. de N.-D.	7	20	4	12
22 jeu	se Cécile	7	21	4	11
23 ven	s Clément	7	23	4	10
24 sam	se Flore	7	24	4	9
25 Dim	se Catherine, vier.	7	26	4	8
26 lun	se Geneviève A.	7	27	4	7
27 mar	s Sosthènes	7	29	4	7
28 mer	s Severin	7	30	4	6
29 jeu	s Saturnin	7	31	4	5
30 ven	s André	7	33	4	5

Décembre. Les jours décroissent de 10 m.		SOLEIL. lever.		couch.	
1 sam	s Eloi	7	34	4	4
2 Dim	*Avent*	7	35	4	4
3 lun	s François Xavier	7	37	4	5
4 mar	se Barbe	7	38	4	3
5 mer	s Sabas, abbé	7	39	4	2
6 jeu	s Nicolas, évêque	7	40	4	2
7 ven	se Fare, vierge	7	41	4	2
8 sam	CONCEPTION	7	42	4	2
9 Dim	se Gorgonie	7	43	4	1
10 lun	se Valère	7	45	4	1
11 mar	s Daniel	7	46	4	1
12 mer	s Damase	7	47	4	1
13 jeu	se Luce, vierge	7	47	4	1
14 ven	s Nicaise	7	48	4	1
15 sam	s Mesmin	7	49	4	1
16 Dim	se Adélaïde	7	50	4	2
17 lun	se Olympie	7	51	4	2
18 mar	s Gatien	7	51	4	2
19 mer	s Meuris *Q. T.*	7	52	4	3
20 jeu	s Philogone	7	53	4	3
21 ven	s Thomas *Q. T.*	7	53	4	3
22 sam	s Honorat *Q. T.*	7	54	4	4
23 Dim	se Victoire	7	54	4	4
24 lun	s Yves, *v. j.*	7	55	4	5
25 mar	NOEL	7	55	4	6
26 mer	s Etienne, martyr	7	55	4	6
27 jeu	s Jean, évangéliste	7	56	4	7
28 ven	ss Innocents	7	56	4	8
29 sam	s Thomas de C.	7	56	4	9
30 Dim	s Sabin	7	56	4	10
31 lun	s Sylvestre	7	56	4	11

PHASES DE LA LUNE

PENDANT LE COURS DU MOIS.

D. Q. le 1, à 5 h. 26 m. du soir.
N. L. le 9, à 7 40 du soir.
P. Q. le 16, à 11 24 du soir.
P. L. le 27, à 2 49 du soir.

D. Q. le 1, à 2 h. 20 m. du soir.
N. L. le 9, à 10 27 du matin.
P. Q. le 16, à 7 6 du soir
P. L. le 23, à 0 48 du matin.
D. Q. le 31, à 0 13 du soir.

NOTIONS GÉNÉRALES.

PRINCIPAUX SOUVERAINS DE L'EUROPE.

FRANCE.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), Empereur des Français, né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et de Hortense-Eugénie, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (MARIE) de Guzman, comtesse de Téba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

JÉROME-NAPOLÉON, oncle de l'Empereur, né le 15 décembre 1784, roi de Westphalie du 1er décembre 1807 au 27 octobre 1813; marié à Frédérique-Catherine-Sophie-Dorothée, fille de feu *Frédéric*, roi de Wurtemberg, décédée le 28 novembre 1836. De ce mariage:

MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, née le 27 mai 1820, mariée en 1841 au prince Anatole Demidoff de San-Donato.

NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né le 9 septembre 1822.

MAISON DE L'EMPEREUR.

Son Excellence M. Achille Fould (G. O. ✱), sénateur, ministre de la Maison de l'Empereur.

M. N....., grand aumônier.

Monseigneur Menjaud ✱, évêque de Nancy et de Toul, premier aumônier, chargé du service.

Monseigneur Tirmache ✱, évêque d'Adras, second aumônier.

M. l'abbé Mullois, premier chapelain.

M. l'abbé Versini,
M. l'abbé Liabeuf, } chapelains.
M. l'abbé Laine,

Son Excellence M. le maréchal comte Vaillant (G. ✱), sénateur, ministre de la guerre, grand maréchal du palais, commandant la Maison militaire.

M. le général Rolin (C. ✻). adjudant général du palais.
M. le baron de Béville (O. ✻), premier préfet du palais.

M. le baron de Méneval ✻, M. Merle, M. le baron de Montbrun, M. le baron de Varaigne ✻,	préfets du palais.

M. le comte Lepic ✻, premier maréchal-des-logis.

M. le baron Morio de Lisle, M. le baron Émile Tascher de la Pagerie,	maréchaux-des-logis.

Son Excellence M. le duc de Bassano (C. ✻), sénateur, grand chambellan.
M. le comte Bacciocchi (O. ✻), premier chambellan, surintendant des spectacles de la cour, de la musique de la chapelle et de la chambre.

M. le duc de Tarente, M. le marquis de Belmont, M. le comte de Chaumont-Quitry, M. le marquis de Gricourt, M. le comte d'Arjuzon, M. le comte Olivier de Walsh, M. le vicomte Rodolphe d'Ornano ✻, M. le chevalier de Fondville,	chambellans.

M. Mocquard (O. ✻), secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet.
M. de Dalmas, sous-chef du cabinet.
Son Excellence M. le duc de Cambacérès (O. ✻), sénateur, grand maître des cérémonies.
M. Bure ✻, trésorier général de la couronne.
M. Charles Thélin ✻, trésorier de la cassette.
M. le docteur Conneau (O. ✻) premier médecin de l'Empereur.

Aides de camp de l'Empereur : MM. les généraux de division comte Roguet (C. ✻), sénateur; Canrobert (C. ✻); MM. les généraux de brigade comte de Goyon (C. ✻), comte de Montebello (O. ✻), baron de Lourmel (C. ✻), Espinasse (O. ✻), Vaudrey (C. ✻), sénateur; MM. les colonels baron de Béville (✻), comte Ney (O. ✻), Fleury (O. ✻).

Officiers d'ordonnance de l'Empereur: MM. le baron Exelmans (O. ✻), commandant les yachts de Sa Majesté ; le marquis de Toulongeon (✻), le comte Lepic (✻), Favé (✻), le baron de Méneval (✻), chefs d'escadron; le baron Berkheim (✻), le baron Petit (✻), Merle, Tascher de la Pagerie, le prince de la Tour d'Auvergne, Morand, capitaines; Edmond Davillier, lieutenant.

MAISON DE L'IMPÉRATRICE.

Madame la princesse d'Essling, grande maîtresse de la maison.
Madame la duchesse de Bassano, dame d'honneur.
Mesdames la comtesse de Montebello, la comtesse Feray d'Isly, la vicomtesse Lézay-Marnésia, la baronne de Pierres, la baronne de Malaret,

la marquise de Las Marismas, la marquise de Latour-Maubourg, dames du palais.

Madame la comtesse de Pons de Wagner, dame lectrice.

Son Excellence M. le comte de Tascher de la Pagerie (G. O. ✵), sénateur, grand maître de la maison.

M. le comte Charles de Tascher de la Pagerie (✵), premier chambellan.

M. le vicomte de Lézay-Marnésia, chambellan.

M. le baron de Pierres, écuyer.

M. Damas-Hinard, secrétaire des commandements.

M. de Saint-Albin, bibliothécaire particulier.

ANGLETERRE.

VICTORIA Ire, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 24 mai 1819, est fille d'un frère du feu roi Guillaume IV; elle succéda à ce dernier le 20 juin 1837, et se maria, le 10 février 1840, au prince Albert, né le 26 août 1819, fils du feu duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha.

La reine d'Angleterre a quatre fils et quatre filles. Le prince royal, Albert-Édouard, prince de Galles, est né le 9 novembre 1841.

TURQUIE.

Sultan ABDUL-MEDJID-KHAN, empereur, né le 23 avril 1823, a succédé à son père, sultan Mahmoud II, le 2 juillet 1839.

La polygamie étant en usage en Turquie, le sultan a dix-sept enfants. L'aîné, sultan Mohamed-Murad, est né le 21 septembre 1840; sa fille aînée le 10 octobre 1840; son second fils, Abdul-Hamid, le 21 septembre 1842, etc., etc.

AUTRICHE.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, né le 18 août 1830, est monté sur le trône le 2 décembre 1848, en vertu de l'acte d'abdication de son oncle, l'empereur Ferdinand Ier, et de l'acte de renonciation de son père, l'archiduc François-Charles-Joseph.

PRUSSE.

Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, né le 15 octobre 1795, succéda à son père le 7 juin 1840; il s'est marié le 29 novembre 1823, à Élisabeth-Louise, fille du feu roi de Bavière Maximilien-Joseph.

L'héritier présomptif du trône, Frédéric-Guillaume-Louis, frère du roi, né le 22 mars 1797, et marié le 11 juin 1829 à Marie-Louise-Auguste-Catherine, née le 30 septembre 1811, fille du grand-duc de Saxe-Weimar, a deux enfants : Frédéric-Guillaume-Nicolas-Charles, né le 18 octobre 1831, et Louise-Marie-Élisabeth, née le 3 décembre 1838.

BELGIQUE.

Léopold, né le 16 décembre 1790, était duc de Saxe-Cobourg-Gotha avant d'être élu roi des Belges, le 4 juin 1831 ; il épousa en 1817 la fille de feu George IV, roi d'Angleterre, qui mourut sans laisser de postérité. En secondes noces, le roi Léopold se maria avec la princesse Louise d'Orléans, fille du feu roi Louis-Philippe Ier.

Le roi des Belges, veuf pour la seconde fois, a deux fils et une fille. Le prince royal, Léopold-Louis-Philippe, duc de Brabant, est né le 9 avril 1835; il s'est marié le 22 août 1853 à la princesse Marie, archiduchesse d'Autriche, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

ÉTATS ROMAINS.

Pie IX (Mastaï-Ferretti), est né à Sinigaglia, le 13 mai 1792; nommé évêque d'Imola le 17 décembre 1832, élevé à la dignité de cardinal le 23 décembre 1839, il a été élu pape à Rome le 16 juin 1846.

ESPAGNE.

Isabelle II (Marie-Louise), reine d'Espagne, née le 10 octobre 1830, fut proclamée reine après la mort de son père, le roi Ferdinand VII, le 29 septembre 1833; sa mère, la reine Marie-Christine, gouverna le royaume jusqu'au 8 novembre 1843, époque où la reine Isabelle prit les rênes du gouvernement; elle s'est mariée le 10 octobre 1846 à François-d'Assise-Marie-Ferdinand, né le 13 mai 1822, fils de l'infant François-de-Paule. La

princesse des Asturies, née de ce mariage, le 20 décembre 1851, est l'héritière présomptive de la couronne.

RUSSIE.

Nicolas Ier Pawlovitsch, empereur de toutes les Russies, né le 7 juillet 1796; succéda à son frère, l'empereur Alexandre, le 1er décembre 1825; marié le 13 juillet 1817, à la fille de feu Guillaume III, roi de Prusse, née le 13 juillet 1798.

L'empereur de Russie a quatre fils et deux filles. Le césarévitsch (héritier), Alexandre-Nicolaïevitsch, né le 29 avril 1818, s'est marié le 28 avril 1841 à la fille de feu Louis II, grand-duc de Hesse; il a lui-même quatre fils et une fille.

Le grand-duc Constantin-Nicolaïevitsch, second fils de l'empereur Nicolas, est né le 21 septembre 1827; il s'est marié le 11 septembre 1848 à la fille du duc Joseph de Saxe; il a un fils et une fille

Le grand-duc Nicolas-Nicolaïevitsch, troisième fils de l'empereur de Russie, est né le 8 août 1831.

Le grand-duc Michel-Nicolaïevitsch, quatrième fils de l'empereur de Russie, est né le 25 octobre 1832.

DEUX-SICILES.

Ferdinand II (Charles), roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, duc de Parme, Plaisance, Castre, etc., né le 12 janvier 1810, succéda à son père, François Ier, le 8 novembre 1830; il s'est marié en secondes noces à Marie-Thérèse-Isabelle, née le 31 juillet 1816, fille de feu l'archiduc Charles-Louis.

Le prince royal, François-d'Assise-Marie Léopold, issu du premier mariage de Ferdinand II, est né le 16 janvier 1836.

PORTUGAL.

Dom Pedro V d'Alcantara, né le 16 septembre 1837, règne depuis le 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père, dom Fernando-Augusto-Antonio, époux de la feue reine Dona-Maria II.

GRÈCE.

Othon (Frédéric-Louis), né le 1er juin 1815, fils de Louis, roi de Bavière, qui a abdiqué, a été élu roi de la Grèce le 7 mai 1832; il a pris les rênes du gouvernement le 1er juin 1835, et s'est marié, le 22 novembre 1836, à Marie-Frédérique-Amélie, née le 21 décembre 1818, fille du premier mariage de feu Paul-Frédéric-Auguste, grand duc d'Oldenbourg.

DANEMARK.

Frédéric VII (Charles-Chrétien), né le 6 octobre 1808, succéda à son père, le roi Chrétien VIII, le 20 janvier 1848; marié en secondes noces, le 10 juin 1841, à Caroline-Charlotte-Marianne, née le 10 janvier 1821, fille de George, grand duc de Mecklenbourg Strelitz, il s'en est séparé le 30 septembre 1846.

D'après une convention dument ratifiée, la couronne de Danemark passera au prince Chrétien, né le 8 avril 1818, l'un des frères du duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

SUÈDE ET NORVÉGE.

Oscar Ier (Joseph-François), roi de Suède et de Norvége, né le 4 juillet 1799, succéda à son père Charles XIV (Jean Bernadotte), le 8 mars 1844; il s'est marié le 19 juin 1823 à Joséphine-Maximilienne-Eugénie, né le 14 mars 1807, fille du feu prince Eugène de Beauharnais, duc de Leuchtenberg.

Le prince royal, Charles-Louis-Eugène, né le 3 mai 1826, s'est marié le 19 juin 1850 à Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise, née le 5 août 1828, fille de Guillaume-Frédéric, oncle du roi des Pays-Bas.

PAYS-BAS.

Guillaume III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), né le 19 février 1827, roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, etc., succéda à son père, le roi Guillaume II, le 12 mai 1849; il s'est marié le 18 juin 1839 à Sophie-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818, fille de Guillaume Ier, roi de Wurtemberg.

Le prince impérial, Guillaume-Alexandre-Frédéric-Charles-Henri, est né le 4 septembre 1840.

GRANDS CORPS DE L'ÉTAT.

SÉNAT.

Le Sénat est le gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Aucune loi ne peut être promulguée avant de lui avoir été soumise. Le Sénat s'oppose à la promulgation : 1° des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature; 2° de celles qui pourraient compromettre la défense du territoire. Le Sénat règle par un sénatus-consulte :

1° La constitution des colonies et de l'Algérie ; 2° tout ce qui n'a pas été prévu par la Constitution et qui est nécessaire à sa marche; 3° le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations. Les sénatus-consultes sont soumis à la sanction de l'Empereur et promulgués par lui. Le Sénat maintient ou annule tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le Gouvernement, ou dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens. Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national. Il peut également proposer des modifications à la Constitution. Si la proposition est adoptée par le pouvoir exécutif, il y est statué par un sénatus-consulte. Néanmoins, sera soumise au suffrage universel toute modification aux bases fondamentales de la Constitution, telles qu'elles ont été posées dans la proclamation du 2 décembre 1851 et adoptées par le peuple français. En cas de dissolution du Corps législatif, et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du Gouvernement.

L'Empereur convoque et proroge le Sénat; il fixe la durée de ses sessions par un décret. Les séances du Sénat ne sont pas publiques. Le nombre des sénateurs nommés directement par l'Empereur ne peut excéder 150. Le Sénat se compose : 1° des cardinaux, des maréchaux et des amiraux ; 2° des citoyens que l'Empereur juge convenable d'élever à la dignité de sénateur. Une dotation annuelle et viagère de 30,000 fr. est affectée à la dignité de sénateur. Le président et les vice-présidents du Sénat sont nommés par l'Empereur et choisis parmi les sénateurs; ils sont nommés pour un an.

BUREAU DU SÉNAT.

Président du Sénat.

M. Troplong (G. O. ✻), premier président de la Cour de Cassation.

Vice-Présidents du Sénat.

MM. Mesnard (G. O. ✻);
Drouyn de Lhuys (G. O. ✻);
le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers (G. ✻);
le général comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély (G. O. ✻).

Grand référendaire du Sénat.

M. le général marquis d'Hautpoul (G. ✻).

Secrétaire du Sénat.

M. le baron de Lacrosse (O. ✻).

Secrétaires élus pour la session de 1854.

MM. le comte de la Riboissière et Amédée Thayer, secrétaires;
le comte de Beaumont, le vice-amiral comte Cécile, vice-secrétaires.

Princes de la famille impériale.

Son Altesse Impériale le maréchal prince Jérôme-Napoléon (G. ✻).
Son Altesse Impériale le général prince Napoléon (G. ✻).

Princes de la famille civile de l'Empereur.

Son Altesse le prince Louis-Lucien Bonaparte (✻).
Son Altesse le prince Lucien Murat (O. ✻).

Sénateurs de droit.

Leurs Éminences Nosseigneurs les cardinaux
De Bonald (C. ✻).
Dupont (C. ✻).
Mathieu (✻).
Gousset (O. ✻).
Donnet (✻).
Morlot (O. ✻).

MM. les amiraux
baron de Mackau (G. ✻).
N.....

MM. les maréchaux
comte Reille (G. ✻).
comte Harispe (G. ✻).
comte Vaillant (G. ✻).
Magnan (G. ✻).
comte de Castellane (G. ✻).
comte Baraguey d'Hilliers (G. ✻).

Sénateurs nommés.

MM.
Abbatucci (C. ✻).
général baron Achard (G. ✻).
général d'André (G. O. ✻).
comte d'Argout (G. ✻).
marquis d'Audiffret (G. O. ✻)
général Aupick (G. O. ✻)
général de Bar (G. O. ✻).
marquis de Barbançois (O. ✻).
comte de Barral (C. ✻).
Ferdinand Barrot (C. ✻).
Barthe (G. ✻).
duc de Bassano (C. ✻).
duc de Bauffremont (O. ✻).
comte de Beaumont, de la Somme (✻).
prince de Beauvau (O. ✻).
marquis de Belbeuf (O. ✻).
Berger (C. ✻).
vice-amiral Bergeret (G. ✻).
Bineau (C. ✻).
marquis de Boissy (✻).
général comte Bonnet (G. ✻).
comte Henri Boulay de la Meurthe (C. ✻).
baron de Bourgoing (G. O. ✻).
général Le Pays de Bourjolly (G. O. ✻).
Bret (G. O. ✻).
comte de Breteuil (C. ✻).
duc de Cambacérès (O. ✻).
général Carrelet (G. O. ✻).
comte de Casabianca (O. ✻).
vice-amiral Casy (G. O. ✻).
comte de Caumont Laforce (✻).
Cavenne (C. ✻).
vice-amiral comte Cécile (G. O. ✻).
baron de Chapuys-Montlaville (O. ✻).
général Viala Charon (G. O. ✻).
comte François Clary (✻).
Joachim Clary (O. ✻).
général marquis de Cramayel.
marquis de Croix (O. ✻).
baron Dombidau de Crouseilhes (C. ✻).
comte Curial (✻).

MM.
Dariste (✻).
Daviel (C. ✻).
Delangle (C. ✻).
Desmazières (C. ✻).
Doret (C. ✻).
Drouyn de Lhnys (G. ✻).
Ducos (G. O. ✻).
Dumas (C. ✻).
baron Charles Dupin (G. O. ✻).
Elie de Beaumont (C. ✻).
marquis d'Espeuilles.
général comte de Flahaut de la Billarderie (G. ✻).
Fortoul (C. ✻).
général Foucher (G. O. ✻).
Achille Fould (G. O. ✻).
baron de Fourment (✻).
marquis de Gabriac (O. ✻).
Gautier (C. ✻).
général Gémeau (G. O. ✻).
comte Ernest de Girardin (✻).
De Goulhot de Saint-Germain (✻).
marquis Ed. de la Grange (C. ✻).
général marquis de Grouchy (G. O. ✻).
général Gues-Viller (G. O. ✻).
général marquis d'Hautpoul (G. ✻).
baron de Heeckeren.
vice-amiral baron Hugon (G. ✻).
général Husson (C. ✻).
général Korte (G. O. ✻).
baron de Lacrosse (O. ✻).
baron de Ladoucette (O. ✻).
général vicomte de la Hitte (G. O. ✻).
général comte de Lalaing-d'Audenarde (G. O. ✻).
général marquis de Laplace (G. O. ✻).
Larabit (O. ✻).
général comte Baston de La Riboisière (G. O. ✻).
marquis de Lavalette (G. O. ✻).
général marquis de La Wœstine (G. ✻).
Lebrun (C. ✻).

MM.
Lefebvre-Duruflé (C. ✻).
comte Le Marois (✻).
comte Louis Lemercier (C. ✻).
général baron de Létang (G. O. ✻).
général Lyautey (G. O. ✻).
Le Verrier (O. ✻).
comte de Lézay-Marnézia (O. ✻).
Magne (G. O. ✻).
Manuel (de la Nièvre) (O. ✻).
Marchand (du Nord) (✻).
comte Achille de La Marre (O. ✻).
De Maupas (C. ✻).
Mérimée (O. ✻).
Mesnard (G. O. ✻).
Mimerel (de Roubaix) (C. ✻).
duc de Mortemart (G. ✻).
prince Ney de la Moskowa (O. ✻).
duc de Mouchy (✻).
général comte Ordener (G. O. ✻).
général comte d'Ornano (G. ✻).
duc de Padoue (✻).
vice-amiral Parseval-Deschênes (G. O. ✻).
marquis de Pastoret (G. O. ✻).
général baron Pelet (G. ✻).
comte Fialin de Persigny (G. O. ✻).
général baron Petit (G. O. ✻).
général Piat (G. O. ✻).
Lebrun, duc de Plaisance (G. ✻).
Poinsot (G. O. ✻).

MM.
comte Portalis (G. ✻).
général comte Randon (G. ✻).
général comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély (G. O. ✻).
marquis de La Rochejaquelein (✻).
général comte Roguet (C. ✻).
général de Rostolan (G. O. ✻).
général duc de Saint-Simon (G. O. ✻).
Sapey (C. ✻).
général comte Schramm (G. ✻).
comte de Ségur d'Aguesseau (✻).
Mgr Sibour, archevêque de Paris (✻).
comte Siméon (C. ✻).
de Sivry (O. ✻).
vicomte de Suleau (C. ✻).
comte de Tascher de la Pagerie (O. ✻).
Thayer (Amédée) (O. ✻).
Thayer (Edouard) (O. ✻).
baron de Thieullen (C. ✻).
Mortier, duc de Trévise (O. ✻).
Troplong (G. O. ✻).
marquis de Turgot (G. O. ✻).
baron Burignot de Varennes (C. ✻).
général Vaudrey (C. ✻).
Caulaincourt, duc de Vicence (O. ✻).
Vieillard.
comte de Villeneuve de Chenonceaux (O. ✻).
Berthier, prince de Wagram (✻).

CORPS LÉGISLATIF.

Il y a un député au Corps législatif, à raison de 35,000 électeurs; l'élection a pour base la population; les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste; ils reçoivent une indemnité; ils sont nommés pour six ans. Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt. Tout amendement adopté par la commission chargée d'examiner un projet de loi est renvoyé, sans discussion, au Conseil d'Etat, par le président du Corps législatif. Si l'amendement n'est pas adopté par le Conseil d'Etat, il ne peut pas être soumis à la délibération du Corps législatif. Les sessions ordinaires du Corps législatif durent trois mois; ses séances sont publiques,

mais la demande de cinq membres suffit pour qu'il se forme en comité secret. Le compte-rendu des séances du Corps législatif est soumis, avant sa publication, à une commission composée du président du Corps législatif et du président de chaque bureau.

Bureau : MM. de Morny O. ✻, président ; Schneider, C. ✻, et Réveil ✻, vice-présidents ; comte Murat (Joachim) ✻, Dalloz (Edouard) ✻, duc de Tarente ✻, baron Eschassériaux, secrétaires ; général baron Vast-Vimeux, G. O. ✻, et Hébert ✻, questeurs.

MEMBRES : MM.

Ain. — De Lormet, de Jonage ✻, Bodin.
Aisne. — Hébert ✻, de Cambacérès ✻, de Brotonne, G. de Villeneuve ✻.
Allier. — De Veauce, Desmaroux de Gaulmin.
Alpes (Basses-). — Colonel Réguis, O. ✻.
Alpes (Hautes-). — Auguste Faure ✻.
Ardèche. — Général Dautheville, C. ✻, de Rochemure ✻, Boissy d'Anglas, C. ✻.
Ardennes. — Riché, de Ladoucette.
Ariége. — Didier, Busson.
Aube. — A. de Rambourgt, de Maupas ✻.
Aude. — Roques ✻, Alengry, O. ✻.
Aveyron. — Girou de Buzareingues ✻, Calvet-Rogniat ✻, Auguste Chevalier ✻.
Bouches-du-Rhône. — N..., Rigaud, Remacle ✻.
Calvados. — Abel Vautier ✻, comte d'Houdetot, C. ✻, Leroy-Beaulieu ✻, de Caulaincourt, O. ✻.
Cantal. — De Parieu ✻, Greuzet.
Charente. — Général Gellibert, C. ✻, André.
Charente-Inférieure. — Général Vast-Vimeux, G. O. ✻, de Chasseloup-Laubat, C ✻, Eschassériaux, Lemercier fils.
Cher. — De Duranti ✻, Octave de Barrat.
Corrèze. — Favart ✻, de Jouvenel.
Corse. — Séverin Abbattucci ✻.
Côte-d'Or. — Vernier, Ouvrard, Louis Basile ✻.
Côtes-du-Nord. — Leconte ✻, Legorrec, de la Tour, Paul de Champagny ✻, de Cuverville.
Creuse. — Delamarre, O. ✻, Sallandrouze de Lamornaix, O. ✻.
Dordogne. — Paul Dupont ✻, de Belleyme fils, Dusolier ✻, Taillefer ✻.
Doubs. — De Montalembert ✻, Latour-Dumoulin, O. ✻.
Drôme. — Sapey, O. ✻, Monier de la Sizeranne ✻, Morin.
Eure. — Duc Suchet d'Albuféra, baron de Montreuil, d'Arjuzon.
Eure-et-Loir. — Baron Reille, colonel Normand, C. ✻.
Finistère. — De Mésonan, C. ✻, Conseil, de Tromelin, O. ✻, Bois de Mouzilly.
Gard. — Baragnon, O. ✻, duc d'Uzès ✻, Varin d'Ainvelle ✻.

Garonne (Haute-). — De Tauriac ✻, de Perpessac ✻, Massabiau ✻, Duplan ✻.
Gers. — Belliard ✻, F. de Lagrange, Granier de Cassagnac ✻.
Gironde. — Montané ✻, baron de Travot ✻, colonel Thiérion, C. ✻, Schyler, David ✻.
Hérault. — Doumet, O. ✻, Roulleaux-Dugage, C. ✻, Cazelles ✻.
Ille-et-Vilaine. — De Caffarelli ✻, Le Harivel, Duclos, Gaultier de la Guistière.
Indre. — De Bryas, Delavau ✻.
Indre-et-Loire. — Gouin ✻, de Flavigny, O. ✻, P. de Richemont ✻.
Isère. — Arnaud ✻, de Voize, Flocart de Mépieu, Faugier ✻.
Jura. — Dalloz ✻, Charlier.
Landes. — Marrast-François ✻, Corta.
Loir-et-Cher. — Vicomte Clary, O. ✻, Crosnier, O. ✻.
Loire. — Bouchetal-Laroche ✻, colonel Dumarais, O. ✻, Balay de la Bertrandière.
Loire (Haute-). — De Latour Maubourg, O. ✻, de Romeuf, O. ✻.
Loire-Inférieure. — Garnier ✻, Favre Ferd., O. ✻, Desmars, Fleury (Anselme) ✻.
Loiret. — Macdonald, duc de Tarente ✻, Nogent-Saint-Laurens ✻.
Lot. — Comte Murat ✻, Deltheil ✻.
Lot-et-Garonne. — H. Noubel, Laffite ✻, de Richemont.
Lozère. — Des Molles.
Maine-et-Loire. — Duboys, O. ✻, Bucher de Chauvigné, Louvet ✻, de Civrac.
Manche. — De Kergolay ✻, Hervé de Saint-Germain, Brohier ✻, général Meslin, G. O. ✻.
Marne. — Godard, O. ✻, général Parchappe, G. O. ✻, Soullié.
Marne (Haute-). — De Lespérut, Chauchart.
Mayenne. — Jules Leclercq, Mercier, O. ✻, Segretain.
Meurthe. — Drouot, Buquet, Viard ✻.
Meuse. — Collot, Briot de Monrémy.
Morbihan. — Général Boulé, C. ✻, de La Haichois, comte Napoléon de Champagny ✻.
Moselle. — Colonel Hennocque, O. ✻, de Wendel ✻, de Geiger.
Nièvre. — Général Petiet, G. O. ✻, Lepeletier d'Aunay ✻.
Nord. — Legrand ✻, Descat ✻, Lemaire, O. ✻, de la Grange ✻, de Clebsattel, Choque, Seydoux ✻, Godard-Desmarest.
Oise. — De Corberon, de Plancy ✻, Lemaire, O. ✻.
Orne. — Mercier ✻, de Sainte-Croix, de Torcy ✻.
Pas-de-Calais. — Léon d'Herlincourt ✻, Lequien, O. ✻, d'Hérambault, Lefebvre-Hermand ✻, Wattebled.
Puy-de-Dôme. — De Chazelles ✻, de Morny, G. ✻, de Pennautier ✻, du Miral, de Pierre.
Pyrénées (Basses-). — O'Quin, Planté ✻, Etcheverry (J.-B.) ✻.
Pyrénées (Hautes-). — Dauzat-Dembarrère ✻, Jubinal ✻.

Pyrénées-Orientales. — Justin Durand ✻.
Rhin (*Bas-*).—Renouard de Bussières, O. ✻, Coulaux, Hallez-Claparède ✻, de Coehorn.
Rhin (*Haut-*). — Migeon, de Reinach, Lefébure.
Rhône. — Réveil ✻, Cabias ✻, Henri Dugas, de Mortemart.
Saône (*Haute-*). — D'Andellare ✻, de Grammont, Lélut, O. ✻.
Saône-et-Loire. — De Barbentane, Schneider, C. ✻, général Brunet-Denon, C. ✻, Moreton de Chabrillan ✻.
Sarthe. — Langlais, de Talhouet, de Beauvau, N....
Seine. — Guyard-Delalain ✻, Dewinck, O. ✻, Thibaut (Germain) ✻, Monnin-Japy, O. ✻, Perret ✻, Fouché-Lepelletier ✻, Lanquetin, O. ✻, Kœnigswarter ✻, Véron, O. ✻.
Seine-Inférieure. — Levavasseur, Quesné, Corneille ✻, Ledier ✻, de Mortemart ✻, Ancel ✻.
Seine-et-Marne. — De Beauverger, Gareau ✻, Evariste Bavoux ✻.
Seine-et-Oise. — Caruel de Saint-Martin, Darblay jeune ✻, de Gouy d'Arsy, Delapalme ✻.
Sèvres (*Deux-*). — Ferdinand David ✻, Chauvin de Lénardière.
Somme.—Allart, Tillette de Clermont ✻, Conneau, O. ✻, Delamarre, O. ✻, Randoing, O. ✻.
Tarn. — De Gisclard, de Carayon-Latour, général Gorsse, C. ✻.
Tarn-et-Garonne. — Janvier-Delamotte ✻, Belmontet ✻.
Var. — De Partouneaux ✻, Jules Portalis, de Kervéguen.
Vaucluse. — De Verclos, Millet ✻.
Vendée.—De Sainte-Hermine ✻, Alfred Leroux ✻, gén. Lebreton, G. O. ✻.
Vienne. — Bourlon, Beauchamp.
Vienne (*Haute-*). — Noualhier, Tixier ✻.
Vosges. — Bourcier de Villers ✻, Aymé, de Ravinel.
Yonne. — Bertrand ✻, Lecomte, O. ✻, Rodolphe d'Ornano ✻.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil d'État rédige les projets de loi et en soutient la discussion devant le Sénat et le Corps législatif. Il propose les décrets qui statuent : 1° sur les affaires administratives dont l'examen lui est déféré par des dispositions législatives ou réglementaires ; 2° sur le contentieux administratif ; 3° sur les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire.

Il est nécessairement appelé à donner son avis sur tous les décrets portant règlement d'administration publique ou qui doivent être rendus dans la forme de ces règlements. Il connaît des affaires de haute police administrative à l'égard des fonctionnaires dont les actes sont déférés à sa connaissance par l'Empereur. Enfin, il donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Empereur ou par les ministres.

L'Empereur.
S. A. I. le prince Jérôme-Napoléon, G. ✱.
S. A. I. le prince Napoléon, G. ✱.

Président du Conseil d'État.

Son Excellence M. Baroche (G. O. ✱), ayant rang de ministre.

Vice-Président.

M. Rouher (C. ✱), président de la section de législation, justice et affaires étrangères.

Présidents de sections.

MM. de Parieu (O. ✱), finances.
Bonjean (O. ✱), intérieur, instruction publique et cultes.
Général Allard (O. ✱), guerre et marine.
Boudet (✱), contentieux.
Vuillefroy (✱), travaux publics, agriculture et commerce.

Secrétaire général.

M. Boilay (✱).

Conseillers d'État en service ordinaire.

MM.
Barbaroux (C. ✱).
Bauchart (Quentin) (✱).
Blondel (C. ✱).
Boinvilliers (✱).
Boulatignier (O. ✱).
Boulay (de la Meurthe) (C. ✱).
Butenval (de) (G. O. ✱).
Carlier (C. ✱).
Chantérac (comte de) (O. ✱).
Charlemagne (✱).
Chevalier (Michel) (O. ✱).
Cochelet (C. ✱).
Conti (✱).
Cormenin (vicomte de) (O. ✱).
Cornudet (✱).
Cuvier (✱).
Denjoy (✱).
Dubessey (C. ✱).
Flandin (✱).
Frémy (O. ✱).

MM.
Godelle (✱).
Guéronnière (vicomte de la) (✱).
Herman (O. ✱.)
His de Butenval (G. O. ✱).
Lacaze (✱).
Lefebvre (Armand) (O. ✱).
Leroy de Saint-Arnaud (Ad.) (O. ✱).
Maigne (✱).
Marchand (O. ✱).
Montaud (✱).
Persil (G. O. ✱).
Quinette (O. ✱).
Stourm (✱).
Suin (O. ✱).
Thierry (Amédée) (O. ✱).
Tourangin (G. O. ✱).
Vaïsse (C. ✱).
Villemain (O. ✱).
Vincent (baron de) (C. ✱).
Vuitry (✱).

Conseillers d'État hors sections.

MM.
Baron Brénier (C. ✻), directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères.
Blondel, directeur général de l'administration des forêts.
Darricau (C. ✻), intendant militaire, directeur de l'administration au ministère de la guerre.
Général Daumas (C. ✻), directeur des affaires de l'Algérie, au ministère de la guerre.
Comte Eugène Dubois (✻), directeur général des chemins de fer.
Gréterin (G. O. ✻), directeur général des douanes et des contributions indirectes.
Heurtier (O. ✻), directeur général de l'agriculture et du commerce, au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.
Layrle (C. ✻), directeur du personnel au ministère de la guerre.
Mestro (O. ✻), directeur des colonies au ministère de la marine.
Général Niel (C. ✻), membre du comité du génie.
Petitet (C. ✻), directeur de la comptabilité au ministère de la guerre.
Rouland (O. ✻), procureur général près la Cour impériale de Paris.
Royer (de) (C. ✻), procureur général près la Cour de Cassation.
Sibert de Cornillon (baron de) (O. ✻), secrétaire général du ministère de la justice.

Maîtres des requêtes de première classe.

MM.
Abbatucci (✻).
Bataille (Eugène) (✻).
Beaumont-Vassy (de) (✻).
Berger (Léon) (✻).
Bréhier.
Bussierre (Léon de).
Calvimont (de).
Camus du Martroy.
Chassériau (O. ✻).
Chassiron (de) (✻).
Dufay de Launaguet (✻).
Forcade (de).
Gasc (✻).
Gaslonde (✻).
Gomel.
Goupil (✻).
Lavenay (de) (✻).
Lestiboubois.
Pagès (✻).
Pascalis.

Maîtres des requêtes de deuxième classe.

MM.
Argout (Gaston d') (✻).
Aubernon.
Baroche (Ernest).
Bernon (de).
Cardon de Sandrans (de).
Crignon de Montigny.
Du Berthier.
François (✻).
Jahan (O. ✻).
Leblanc.
Le Hon (Léopold) (✻).
Leviez.
Louyer-Willermay (✻).
Maupas (Paul de).
Missiessy (de).
Montour (de) (✻).

MM.
Portalis (Ernest) (vicomte).
Redon de Beaupréau (vicomte) (✻).

MM.
Richand (✻).
Ségur (Anatole de).

Auditeurs de première classe.

MM.
Aucoc (Léon).
Bauchart.
Belbeuf (de)
Boinvilliers (Edouard).
Bordet (Henri).
Bosredon (de).
Casabianca (de).
Cottin.
Dufau.
Faré.

MM.
Fouquier.
Garel (de).
Guernon-Ranville (vicomte de).
Hudault.
Lemarié.
L'Hôpital.
Marbeau.
Mesnard (fils).
Mouton-Duvernet.
Robert.

Auditeurs de deuxième classe.

MM.
Aleoock.
Bartholony.
Bessières.
Behr (de).
Boivin.
Casimir Delavigne.
Chadenet.
Crèvecœur (de).
D'Hauteserve.
Des Michels.
Dubodan.
Duvergier (Louis).
Fabvier.
Lacaze (Louis).
Lacoste (de).
Lechanteur.
Lefèvre-Pontalis.
Leroy.

MM.
Mackau (de)
Mégard (Ernest).
Moreau (Adolphe).
Narcillac (de).
Paixhans.
Perret.
Plichon.
Pons-Renepont.
Ravignan (de).
Rivocet (de)
Rolle (Armand).
Salverte (de).
Sauvage.
Taigny.
Tarbé des Sablons.
Vicyra-Molina.
Walkenaer.

DIVISION DU CONSEIL D'ÉTAT EN SECTIONS (1).

SECTION DE LÉGISLATION, JUSTICE ET AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Rouher, vice-président du conseil d'État, président de section.

Conseillers d'État. — MM. Suin, Lacaze, Armand Lefebvre, Flandin, Conti et Persil

Maîtres des requêtes. — MM. Gasc, vicomte de Beaumont-Vassy, de 1re classe; François, Portalis, Lehon, de 2e classe.

Auditeurs. — MM. Mesnard, Dufau, de 1re classe; Duvergier, de 2e classe.

M. Bellot, secrétaire de la section.

SECTION DU CONTENTIEUX.

M. Boudet, président.

Conseillers d'État. — MM. Marchand, Boulatignier, Bauchart, Tourangin, Maigne.

Conseillers d'État délibérant au contentieux, conformément à l'art. 19 du décret du 25 janvier. — MM. Flandin, Conti, section de législation; J. Boulay (de la Meurthe), Denjoy, section de l'intérieur; Frémy, Thierry, section des travaux publics; Villemain, Montaud, section de la guerre et de la marine; Charlemagne, Vuitry, section des finances.

Maîtres des requêtes. — MM. Gomel, Gaslonde, Pascalis, de 1re classe; Richaud, Aubernon, baron de Cardon de Sandrans, de 2e classe.

Maîtres des requêtes de 1re classe remplissant les fonctions de commissaires du gouvernement au contentieux administratif. — MM. Camus du Martroy, de Forcade-la-Roquette, de Lavenay.

Auditeurs. — MM. L'Hôpital, Marbeau, Lemarié, Robert, comte de Belbeuf, Aucoc (Léon), Cottin, de 1re classe; de Pons-Renepont, Lacaze, de 2e classe.

M. Ph. Pierson, secrétaire de la section.

SECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. Bonjean, président.

Conseillers d'État. — MM. Herman, J. Boulay (de la Meurthe), Cuvier, Denjoy, baron de Vincent, vicomte de Cormenin, Dubessey.

Maîtres des requêtes. — MM. baron de Bussierre, Léon Berger, Abbatucci, de 1re classe; de Maupas, de Ségur, E. Baroche, de 2e classe.

Auditeurs. — MM. Hudault, de Garel, de Bosredon, Ch. Robert, de 1re classe; Lechanteur, vicomte de Narcillac, Rolle, Paixhans, de 2e classe.

M. de Gislain, secrétaire de la section.

(1) Nous avons extrait cette division de l'*Almanach impérial* de 1854; elle n'indique pas les sections auxquelles appartiennent les membres du conseil d'État récemment nommés.

SECTION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. Vuillefroy, président.

Conseillers d'État. — MM. Carlier, Vaïsse, Frémy, Michel Chevalier, Cochelet, Cornudet, Am. Thierry, de Butenval.

Maîtres des requêtes. — MM. Bataille, Pagès, de Calvimont, de 1re classe ; Jahan, Leblanc, baron de Montour, de 2e classe.

Auditeurs. — MM. Fouquier, Faré, Bordet, E. Boinvilliers, C. de Guernon-Ranville, de 1re classe ; Le Roy, Moreau, Taigny, de 2e classe.

M. Sain, secrétaire de la section.

SECTION DE LA GUERRE ET DE LA MARINE.

M. le général Allard, président.

Conseillers d'État. — MM. Barbaroux, Villemain, Montaud, Blondel.

Maîtres des requêtes. — MM. Bréhier, Chassériau, baron Dufay de Launaguet, de 1re classe ; vicomte Redon de Beaupréau, de Bernon, de Missiessy, de 2e classe.

Auditeurs. — MM. Bauchart, de 1re classe ; Vieyra-Molina, Bessières, Casimir Delavigne, de 2e classe.

M. Locré, secrétaire de la section.

SECTION DES FINANCES.

M. de Parieu, président.

Conseillers d'État. — MM. Charlemagne, Stourm, Boinvilliers, Leroy de Saint-Arnaud, Godelle, Vuitry, Quinette.

Maîtres des requêtes. — MM. Lestiboudois, Goupil, de 1re classe ; Louyer-Villermay, du Berthier, vicomte d'Argout, Crignon de Montigny, de 2e classe.

Auditeurs. — MM. Mouton-Duvernet, de Casabianca, de 1re classe ; Des Michels, Bartholony, Lefebvre-Portalis, Boivin, Gustave de Ravignan, Mégard, de 2e classe

M. de Planard, secrétaire de la section.

MINISTÈRES.

NOMS DES MINISTRES ET DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

Ministre d'État et de la maison de l'Empereur. — S. Ex. M. Achille Fould (C. ✳), sénateur.

Secrétaire général pour le ministère d'État. — M. Alfred Blanche (✳).

Secrétaire général pour le ministère de la maison de l'Empereur. — M. Gautier (O. ✳).

Ministre de l'Intérieur. — S. Ex. M. Billaut (C. ✳).

Secrétaire général. — M. E. Manceaux.

Ministre de la Justice. — S. Ex. M. Abbatucci (C. ❋), sénateur, garde des sceaux.

Secrétaire général. — M. le baron de Sibert de Cornillon (C. ❋).

Ministre des Affaires étrangères. — S. Ex. M. Drouyn de Lhuys (G. ❋), sénateur.

Ministre des Finances. — S. Ex. M. Bineau (G. O. ❋), sénateur.

Secrétaire général — M. Guillemardet (C. ❋).

Ministre de la Guerre. — S. Ex. M. le maréchal comte Vaillant (G. ❋), sénateur.

Ministre de la Marine et des Colonies. — S. Ex. M. Théodore Ducos (O. ❋), sénateur.

Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. — S. Ex. M. Fortoul (C. ❋), sénateur.

Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. — S. Ex. M. Magne (C. ❋), sénateur.

Secrétaire général. — M. Boulage (O. ❋).

S. Ex. M. Baroche (G. O. ❋), président du conseil d'État, ayant rang de ministre.

ADMINISTRATIONS CENTRALES.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

M. le comte de Nieuwerkerke (O. ❋), directeur général des musées impériaux, et intendant des beaux-arts de la maison de l'Empereur.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale de la sûreté publique. — M. Collet-Meygret (❋), directeur général.

Direction générale de l'administration des lignes télégraphiques. — M. de Vougy (O. ❋), directeur général.

Direction de la comptabilité . — M. Laisné (O. ❋).

MINISTÈRE DES FINANCES.

M. Vandal (O. ❋), directeur général de l'administration des contributions directes.

M. Gréterin (G. O. ❋), directeur général des douanes et des contributions indirectes.

M. Tournus (C. ❋), directeur général de l'enregistrement et des domaines.

M. Stourm, conseiller d'État, directeur général de l'administration des postes.

M. Blondel (C. ❋), directeur général de l'administration des forêts.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. de Contencin (O, ✻), directeur général de l'administration des cultes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

M. Heurtier (O. ✻), directeur général de l'agriculture et du commerce.
Comte Dubois (✻) directeur général des chemins de fer.
M. de Franqueville (O. ✻), directeur des ponts et chaussées.
M. de Bouzeuille(O. ✻), directeur des mines.

COUR DE CASSATION.

Premier président. — M. Troplong (C. ✻), président du sénat.
Procureur général impérial. — M. de Royer (✻).

TABLEAU

DES PRÉFECTURES, DES ARCHEVÊCHÉS ET ÉVÊCHÉS DE FRANCE.

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Ain	Bourg	De Coëtlogon ✻	Chalandon	Belley
Aisne	Laon	Boitelle ✻	De Garsignies	Soissons
Allier	Moulins	De la Hante ✻	De Dreux-Brézé	Moulins
Alpes (Basses-)	Digne	De Bouville ✻	Meirieu	Digne
Alpes (Hautes-)	Gap	Launay le Provost ✻	Depery	Gap
Ardèche	Privas	Chevreau (Léon) ✻	Guibert	Viviers
Ardennes	Mézières	Vte Foy (Tiburce) ✻	*S.E. le card. Gous-*	Reims
Ariége	Foix	Pietri (Joseph) ✻	Alouvry [*set*	Pamiers
Aube	Troyes	Belurgey de Grain-	Cœur	Troyes
Aude	Carcassonne	Dabeaux ✻ [ville ✻	De Bonnechose	Carcassonne
Aveyron	Rodez	Mouzard-Sencier ✻	Croizier	Rodez
Bouches-du-Rhône	Marseille	De Crèvecœur, O ✻	*D'Arcimoles* De Mazenod	Aix, Arles et [Embrun Marseille
Calvados	Caen	Tonnet, O ✻	Robin	Bayeux
Cantal	Aurillac	Paillard ✻	Lyonnet	Saint-Flour
Charente	Angoulême	d'Audigné ✻	Cousseau	Angoulême
Charente-Inférieure	La Rochelle	Brian, C. ✻	Villecourt	La Rochelle
Cher	Bourges	Pastoureau ✻	*S. E. le card. du*	Bourges
Corrèze	Tulle	Bon Michel ✻	Berteaud [*Pont*	Tulle
Corse.	Ajaccio	Thuillier ✻	Casanelli-d'Istria	Ajaccio
Côte-d'Or	Dijon	J. de Bry, O ✻	Rivet	Dijon
Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	Cte Rivaud ✻	Lemée	Saint-Brieuc
Creuse	Guéret	De Villesaison ✻	Buissas	Limoges
Dordogne	Périgueux	Jaubert ✻	Georges Massonnais	Périgueux
Doubs	Besançon	Cte de la Peyrouse ✻	*S. E. le card. Ma-*	Besançon
Drôme	Valence	Ferlay, O ✻	Chaerousse [*thieu*	Valence
Eure	Evreux	Mis de Ste-Croix ✻	N...	Evreux

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et EVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Eure-et-Loir	Chartres	De Grouchy, O ✻	Regnault	Chartres
Finistère	Quimper	Richard ✻	Graveran	Quimper
Gard	Nîmes	Bon Pougeard ✻	Cart	Nîmes
Garonne (Haute-)	Toulouse	Migneret, O ✻	*Mioland*	Toulouse et Nar-
Gers	Auch	Féart (Paul) ✻	De la Croix	Auch [bonne
Gironde	Bordeaux	De Mentque, O ✻	*S. E. le card. Don-*	Bordeaux
Hérault	Montpellier	Costa ✻	Thibault [*net*	Montpellier
Ille-et-Vilaine	Rennes	Combe-Sieyes, O ✻	De Brossays [*Pont*	Rennes
Indre	Châteauroux	Loyer ✻	*S. E. le card. du*	Bourges
Indre-et-Loire	Tours	Brun, C ✻	*S. E. le card. Mor-*	Tours
Isère	Grenoble	Bérard ✻	Ginoulhiac [*lot*	Grenoble
Jura	Lons-le-Saulnier	Vte Nau de Beaure-	Mabile	Saint-Claude
Landes	Mont-de-Marsan	Cornuau ✻ [gard ✻	Lannéluc	Aire
Loir-et-Cher	Blois	De Soubeyran, O ✻	Pallu du Parcq	Blois
Loire	Montbrison	Ponsard ✻	*S. E. le card. de*	Lyon et Vienne
Loire (Haute-)	Le Puy	De Chèvremont ✻	De Morlhon [*Bonald*	Le Puy
Loire-Inférieure	Nantes	Chevreau (H.) O ✻	Jaquemet	Nantes
Loiret	Orléans	Boselli, O ✻	Dupanloup	Orléans
Lot	Cahors	Gavini ✻	Bardou	Cahors
Lot-et-Garonne	Agen	Jules Ducos ✻	De Vesins	Agen
Lozère	Mende	J. de la Motte ✻	Foulquier	Mende
Maine-et-Loire	Angers	Vallon, O ✻	Angebault	Angers
Manche	Saint-Lô	Dugué, C ✻	Daniel	Coutances
Marne	Châlons	Chassaig.-Goyon ✻	*S. E. le card.* [*Gousset* De Prillez	Reims (arrond. de Reims et Ardennes) Châlons
Marne (Haute-)	Chaumont	De Froidefond ✻	Guérin	Langres
Mayenne	Laval	Vte de Charnailles ✻	Bouvier	Le Mans
Meurthe	Nancy	Lenglé, O ✻	Menjaud	Nancy
Meuse	Bar-le-Duc	Chadenet ✻	Rossat	Verdun
Morbihan	Vannes	Boulage, O ✻	De la Motte	Vannes
Moselle	Metz	Cte Malher, O ✻	Dupont des Loges	Metz
Nièvre	Nevers	De Magnitot, O ✻	Dufêtre	Nevers
Nord	Lille	Besson, G O ✻	*Régnier*	Cambrai
Oise	Beauvais	Randouin, C ✻	Gignoux	Beauvais
Orne	Alençon	Bon Jeanin ✻	Rousselet	Séez
Pas-de-Calais	Arras	De Tanlay O ✻	Parisis	Arras, Boulogne et Saint-Omer
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferr.	Cte de Preissac, O ✻	Féron	Clermont
Pyrénées (Basses-)	Pau	Laity ✻	Lacroix	Bayonne
Pyrénées (Hautes-)	Tarbes	Bon Massy ✻	Laurence	Tarbes
Pyrénées-Orientales	Perpignan	De Lassus, O ✻	Gerbet	Perpignan
Rhin (Bas)	Strasbourg	West, O ✻	Roess	Strasbourg
Rhin (Haut-)	Colmar	De Cambacérès, O ✻		
Rhône	Lyon	Waisse, O ✻, Conseiller d'Etat en service ord., chargé de l'adm. du département.	*S. E. le card. de* [*Bonald* [*thieu*	Lyon
Saône (Haute-)	Vesoul	Dieu (Hippolyte) ✻	*S. E. le card. Ma-*	Besançon

DÉPARTEMENTS.	CHEFS-LIEUX.	PRÉFETS.	ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES.	DIOCÈSES.
		MM.	NN. SS.	
Saône-et-Loire	Mâcon	Ladreit de la Char-	De Marguerie	Autun
Sarthe	Le Mans	Pron ✻ [rière ✻	Bouvier	Le Mans
Seine	Paris	Haussmann, C ✻	*Sibour*	Paris
Seine-Inférieure	Rouen	Ernest Le Roy, C ✻	*Blanquart de Bail-*	Rouen
Seine-et-Marne	Melun	De Bourgoing ✻	Allou [*leul*	Meaux
Seine-et-Oise	Versailles	De St-Marsault, C ✻	Gros	Versailles
Sèvres (Deux-)	Niort	Bourdon, O ✻	Pie	Poitiers
Somme	Amiens	Cte Victor du Hamel,	De Salinis	Amiens
Tarn	Alby	Montois ✻ [O ✻	*De Jerphanion*	Alby
Tarn-et-Garonne	Montauban	Levasseur ✻	Doney	Montauban
Var	Draguignan	Mercier - Lacombe, [O ✻	Wicart	Fréjus et Toulon
Vaucluse	Avignon	Durand St-Amand ✻	*Debelay*	Avignon
Vendée	Napoléon-V.	Boby de la Chap. ✻	Baillès	Luçon
Vienne	Poitiers	Rogniat ✻	Pie	Poitiers
Vienne (Haute-)	Limoges	Petit de la Fosse, O ✻	Buissas	Limoges
Vosges	Epinal	Bourl. de Rouvre ✻	Caverot	Saint-Dié.
Yonne	Auxerre	Chamblain ✻	*Jolly*	Sens et Auxerre

ALGÉRIE.

Alger	Alger	Lautour - Mézeray,		
Oran	Oran	Majorel ✻ [O ✻	Pavy	Alger
Constantine	Constantine	Zœpffel ✻		

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

PREMIÈRE PARTIE.

ADMINISTRATION.

Division du territoire. — Organisation et personnel des divers services publics, des établissements de bienfaisance et des institutions agricoles, commerciales, industrielles et littéraires du département.

ORGANISATION TERRITORIALE ET POLITIQUE.

Par décret du 22 décembre 1789, sanctionné par lettres patentes du roi, du mois de janvier suivant, l'Assemblée constituante partagea la France en 86 départements. — Ceux-ci furent à leur tour divisés en districts, qui étaient subdivisés en cantons. Le même décret instituait au chef-lieu du département une assemblée administrative composée de trente-six membres, et au chef-lieu de chaque district, sous la dénomination d'assemblée de district, un corps administratif inférieur comprenant douze membres.

Le département du Pas-de-Calais fut composé de l'Artois avec l'Ardrésis, du Boulonnais, du Calaisis et du bailliage de Montreuil. Il fut d'abord réparti en huit districts, qui renfermaient 86 cantons et 929 communes, et dont les chefs-lieux furent : *Arras*, *Bapaume*, *Béthune*, *Boulogne*, *Calais*, *Montreuil*, *Saint-Omer*, *Saint-Pol.*

Les districts furent supprimés à la promulgation de la constitution de l'an III. Alors on institua au chef-lieu de chaque département une administration centrale composée de cinq membres. Près d'elle se trouvait un commissaire du gouvernement, qui était investi du droit de surveiller et de requérir l'exécution des lois. Le nombre des cantons resta le même, mais ils formèrent des municipalités de canton. Les agents (maires) des localités composant la réunion, s'assemblaient au chef-lieu pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour. Un commissaire du gouvernement était aussi accrédité près de ces grandes municipalités.

La loi du 28 pluviôse an VIII organisa enfin définitivement l'administration départementale. Le Pas-de-Calais fut alors divisé en six arrondissements communaux, dont les chefs-lieux furent et sont encore aujourd'hui : *Arras*, *Béthune*, *Boulogne*, *Montreuil*, *Saint-Omer* et *Saint-Pol*. — En vertu de la loi du 8 pluviôse an IX, le nombre des cantons fut réduit de moitié, et il est encore aujourd'hui de quarante-trois.

Quoique deux nouvelles communes aient été érigées, savoir : en 1834, celle d'Avroult, détachée de Merck-Saint-Liévin; en 1835, celle des Attaques, détachée de Marck; le nombre total des communes du département a été successivement réduit à neuf cent trois, par suite de la suppression des communes suivantes, qui devinrent des hameaux, savoir : *Assonval*, *Bilques*, *Blangy-lez-Arras*, *Bray*, *Boncourt*, *Boucres*, *Bourcheuil*, *Capelle-sur-la-Lys*, *Cohem*, *Cormette*, *Cuhem*, *Difques*, *Dommartin*, *Ecoivres*, *Fléchinel*, *Marthes*, *Mauville*, *Nortbécourt*, *Nielles-lez-Thérouane*, *Roussent*, *Saint-André-au-Bois*, *Saint-Nicolas-lez-Audruick*, *Serny*, *Tilloy* réuni *à Ligny*, *Upen-d'Amont*, *Upen-d'Aval*, *Vraucourt*, *Wandonne*.

REPRÉSENTATION NATIONALE.

ANCIENS PAIRS DE FRANCE HABITANT LE DÉPARTEMENT.

MM. le baron de Monnecove, ancien député, à Saint-Omer.
Harlé-d'Ophove, ancien député, à Arras.

MEMBRE DU SÉNAT EN EXERCICE.

M. le baron de Fourment, manufacturier à Cercamps-lez-Frévent, rue de l'Échiquier, 21, à Paris.

DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF.

Le décret du 2 février 1852 fixe à cinq le nombre des députés du département.

1re *Circonscription*, comprenant tout l'arrondissement d'Arras, moins le canton de Pas. — M. le baron Léon d'Herlincourt, ❄, ancien député, membre du Conseil général, rue de Bourgogne, 15, à Paris.

2e *Circonscription*, comprenant l'arrondissement de Béthune, moins le canton de Norrent-Fontes. — M. Lequien, O ❄, ancien sous-préfet, ancien représentant et ancien membre de la commission consultative, rue Vanneau, 30, à Paris.

3e *Circonscription*, comprenant l'arrondissement de Boulogne et les cantons d'Étaples, Montreuil et Campagne (arrondissement de Montreuil). —

M. D'HÉRAMBAULT, ancien député, ancien représentant et ancien membre de la commission consultative, rue Castiglione, 9, à Paris.

4e *Circonscription*, comprenant l'arrondissement de Saint-Omer et les cantons de Norrent-Fontes (arrondissement de Béthune) et d'Hucqueliers (arrondissement de Montreuil). — M. LEFEBVRE-HERMAND ✻, ancien député, membre du Conseil général, rue Casimir-Périer, 11, à Paris.

5e *Circonscription*, comprenant l'arrondissement de Saint-Pol et les cantons de Pas (arrondissement d'Arras), Fruges et Hesdin (arrondissement de Montreuil). — M. WATTEBLED, membre du Conseil général et du Conseil académique, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 10, à Paris.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

PRÉFET.

L'administration départementale a été organisée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Par cette loi, un préfet, à la nomination du chef de l'État, est chargé seul de l'administration du département.

Le préfet agit et prononce seul ou en conseil de préfecture, selon les cas.

Le préfet administrant seul peut agir sans autorité, agir avec une simple autorité de tutelle, ou prononcer avec autorité de commandement, nommer, instituer ou révoquer certains fonctionnaires, ou provoquer une décision d'une autre autorité.

Il agit sans autorité lorsqu'il informe, surveille et donne son avis, lorsqu'il exerce les actions du domaine public ou celles du département, lorsqu'il dirige de simples opérations administratives. Il agit avec simple autorité de tutelle à l'égard des communes et des établissements publics dont les intérêts sont placés sous sa sauvegarde. Il exerce une autorité de commandement sur les agents qui lui sont subordonnés, et même quelquefois, par mesure d'ordre public et d'intérêt général, sur les simples particuliers.

Le préfet statue en conseil de préfecture, c'est-à-dire après avoir entendu ce conseil, en matière d'adjudication de travaux publics, d'acquisitions et d'aliénations pour le compte des établissements publics, et dans un certain nombre d'affaires déterminées par diverses lois.

ANCIENS PRÉFETS.

Le Pas-de-Calais a été successivement administré par les préfets dont les noms suivent :

M. Poitevin-Maissemy, nommé le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), installé le 5 germinal.

MM.

Baron de La Chaise, nommé le 21 ventôse an XI (18 mars 1803), installé le 24 germinal ; né dans le département de Saône-et-Loire, général de brigade, maire de Beauvais, membre du Conseil général et du collége électoral du département de l'Oise.

Baron de Laussat, nommé le 22 mars 1815, n'a pas été installé.

Baron de Roujoux, ancien préfet de Saône-et-Loire, nommé le 6 avril 1815, installé le 11.

André Dumont, nommé le 17 mai 1815, en remplacement de M. le baron de Roujoux, appelé à la préfecture d'Eure-et-Loir.

Comte de Castéja, ancien sous-préfet de Boulogne, nommé le 26 juin 1815 administrateur de la 16e division militaire pour remplir en cette qualité les fonctions attribuées aux préfets, par le comte de Bourmont, lieutenant général, commandant la division; nommé préfet provisoire le 30 du même mois.

Baron Malouet, préfet de l'Allier, maître des requêtes, officier de la Légion d'honneur, nommé le 14 juillet 1815, installé le 21.

Baron Siméon, préfet du Doubs, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, maître des requêtes au conseil d'État, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal des Guelphes et de l'ordre grand-ducal de Hesse-Darmstadt, nommé le 15 juillet 1818, en remplacement du baron Malouet, appelé à la préfecture de la Seine-Inférieure.

Vicomte Blin de Bourdon, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, membre de la chambre des députés, nommé le 1er septembre 1824, installé le 29.

Cahouet, nommé le 22 août 1830, installé le 20.

Baron de Talleyrand (Alexandre), conseiller d'État, nommé le 14 mai 1831, installé le 20.

Baron Nau de Champlouis, conseiller d'État, pair de France, nommé le 23 mars 1833, installé le 3 avril.

Gauja, préfet de Maine-et-Loire, nommé le 5 juin 1840, installé le 19, en remplacement de M. de Champlouis, appelé à la préfecture de la Côte-d'Or.

Desmousseaux de Givré, officier de la Légion d'honneur, précédemment préfet de l'Aisne. Peu de préfets ont laissé dans le département des traces aussi durables de leur administration. On lui doit l'organisation du service vicinal et la création de la commission départementale des monuments historiques.

Mercier, maître des requêtes au conseil d'État, préfet de l'Oise, nommé le 4 janvier 1847, installé le 22, en remplacement de M. Desmousseaux de Givré, appelé à la préfecture du Nord.

Degeorge (Frédéric), homme de lettres, commissaire général du gouvernement, conjointement avec M. Delécluse, nommé le 29 février 1848, installé à l'hôtel de ville d'Arras le 1er mars.

Degouve-Denuncques, nommé le 2 juin 1848, installé le 8 juin, en remplacement de M. Degeorge, élu représentant du peuple.

Fresneau, ancien préfet de la Corse, officier de la Légion d'honneur, nommé le 10 janvier 1849, installé le 19.

Combe-Sieyes, préfet de la Haute-Marne, officier de la Légion d'honneur, actuellement préfet d'Ille-et-Vilaine, nommé le 7 mars 1851, installé le 22 mars.

Comte Victor du Hamel, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et de Léopold, actuellement préfet de la Somme, nommé le 9 mai 1852, installé le 17.

PRÉFET ACTUEL.

M. le comte L. de Tanlay, O. ✻, appelé de la préfecture de la Somme à celle du Pas-de-Calais, par décret du 31 octobre 1854.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

La loi du 28 pluviôse an VIII a établi à côté du préfet un secrétaire général et lui a confié la garde des papiers et la signature des expéditions. Les secrétaires généraux furent supprimés en 1817; alors le doyen du conseil de préfecture, et, à son défaut, le plus ancien après lui, dut signer, comme secrétaire général, les expéditions et veiller à la bonne tenue des archives. Ils furent rétablis par une ordonnance du 22 septembre 1820. En 1832, ils furent de nouveau supprimés, mais cette fois, en supprimant le fonctionnaire, on laissa subsister la fonction qui dut être remplie par un conseiller de préfecture moyennant une indemnité égale au quart de son traitement.

Aujourd'hui il y a des secrétaires généraux dans les préfectures de la Seine et du Rhône, et huit autres départements ont des secrétaires généraux, sous-préfets de l'arrondissement chef-lieu.

M. Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Les conseils de préfecture furent institués par la loi du 28 pluviôse an VIII, pour statuer sur le contentieux administratif. A ce titre, ils prononcent :

Sur les demandes des particuliers tendant à obtenir la décharge ou la réduction de leur cote de contributions directes;

Sur les difficultés qui peuvent s'élever entre les entrepreneurs des travaux publics et l'administration, concernant le sens ou l'exécution des clauses de leurs marchés;

Sur les réclamations des particuliers qui se plaignent de torts et dommages procédant du fait personnel des entrepreneurs, et non du fait de l'administration ;

Sur les demandes et contestations concernant les indemnités dues aux particuliers, à raison des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, routes, canaux et autres ouvrages publics;

Sur les difficultés qui peuvent s'élever en matière de grande voirie, et sur

les contraventions en même matière, telles qu'anticipations, dépôts de fumiers ou d'autres objets, et toute espèce de détériorations commises sur les grandes routes, sur les arbres qui les bordent, sur les fossés, ouvrages d'art et matériaux destinés à leur entretien;

Sur les canaux, fleuves et rivières navigables, leurs chemins de halage, francs-bords, fossés et ouvrages d'art, et sur les contestations qui peuvent s'élever sur la perception des droits de navigation;

Sur la validité des listes électorales;

Sur les réclamations en matière d'élections départementales et municipales, lorsque ces réclamations ne sont pas fondées sur l'incapacité légale des membres élus;

Sur les demandes qui sont présentées par les communautés des villes, bourgs et villages, pour être autorisés à plaider;

Enfin, sur le contentieux des domaines impériaux.

Le préfet est membre né du conseil de préfecture. Il le préside lorsqu'il y assiste. En cas de partage, il a voix prépondérante.

Les conseils de préfecture ne peuvent prendre aucune délibération, si leurs membres ne sont au moins au nombre de trois.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL.

MM.

Daverdoing, rue des Jongleurs.

Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général, rue des Chanoines.

Delaplace, rue d'Amiens.

Astier, rue du Puits-Saint-Josse.

Dard, rue du Puits-Saint-Josse.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Le Conseil général s'assemble chaque année; l'époque et la durée de sa session sont déterminées par le Gouvernement.

Aux termes de la loi du 7 juillet 1852, le président, le vice-président et le secrétaire de cette Assemblée, qui précédemment étaient élus par leurs collègues, sont nommés par l'Empereur.

Le Conseil fait la répartition des contributions directes entre les arrondissements communaux du département.

Il statue sur les demandes en réduction faites par les Conseils d'arrondissement et les communes.

Il vote le budget départemental, qui est approuvé par l'Empereur, et détermine dans les limites fixées par la loi le nombre des centimes additionnels dont l'imposition est demandée pour les dépenses du département; il vote, s'il y a lieu, des centimes extraordinaires qui peuvent être autorisés par des lois spéciales.

Il entend le compte annuel que le Préfet rend de l'emploi des deniers départementaux.

Il exprime son opinion sur l'état et les besoins du département.

Il vote le classement des routes départementales, sauf l'approbation du Gouvernement, et il classe lui-même les chemins de grande communication.

Les membres des Conseils généraux sont élus pour neuf ans. Ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans, et sont indéfiniment rééligibles. Le renouvellement intégral a eu lieu les 31 juillet et 1er août 1852.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL.

Arrondissement d'Arras.

Cantons de :	MM.
Arras (nord)......	Plichon ☼, docteur en médecine, ancien représentant à l'Assemblée législative, maire d'Arras.
Arras (sud)......	Wartelle de Retz ☼, ancien représentant à l'Assemblée législative.
Bapaume........	Proyart, maire de Morchies.
Beaumetz-lez-Loges.	Thiébault, maire de Beaurains.
Bertincourt......	Le marquis d'Havrincourt, ancien représentant à l'Assemblée législative, maire d'Havrincourt.
Croisilles........	Boisleux, maire de Wancourt.
Marquion.......	Proyart (Victor), propriétaire-cultivateur à Inchy.
Pas...........	Wattebled, ancien notaire, député, à Arras.
Vimy..........	Dubrulle, avocat, maire à Rouvroy.
Vitry..........	Le baron L. d'Herlincourt ☼, député, président de la société d'agriculture d'Arras et maire d'Éterpigny.

Arrondissement de Béthune.

Cantons de :	MM.
Béthune........	Lefebvre-Dupré, O ☼, président honoraire du tribunal civil de Béthune.
Cambrin........	Duquesnoy, notaire à Beuvry.
Carvin.........	Boutry, juge d'instruction à Arras.
Houdain........	De Ranchicourt, maire de Ranchicourt.
Laventie........	Béghin, négociant, maire de Laventie.
Lens..........	D'Aubers ☼, ancien préfet, maire de Vendin-le-Vieil.
Lillers.........	Le comte de Fouler, propriétaire à Lillers.
Norrent-Fontes....	Vast, propriétaire-cultivateur, maire de Saint-Hilaire-Cottes.

Arrondissement de Boulogne.

Cantons de :	MM.
Boulogne........	Adam, O. ☼, banquier, ancien maire de Boulogne.
Calais.........	Lamarle ☼, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Douai.

Desvres.	Chauveau-Sire, banquier à Boulogne.
Guines.	De Guizelin, propriétaire à Guînes.
Marquise.	Pinart ✻, maître de forges à Marquise.
Samer.	Baudier, notaire et maire à Samer.

Arrondissement de Montreuil.

Cantons de :	MM.
Campagne.	Froissart, maire de Campagne-lez-Hesdin.
Étaples	Lécrit, ancien notaire à Montreuil.
Fruges.	Lorel, président du tribunal civil de Montreuil.
Hesdin.	Prévost ✻, ancien maire à Hesdin.
Hucqueliers.	Jourdain, avocat à Herly.
Montreuil.	Delhomel, banquier à Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer.

Cantons de :	MM.
Aire.	Le chevalier Levasseur de Mazinghem, maire d'Aire.
Ardres.	N....
Audruick.	De Keisère, ancien député, vice-président du tribunal civil de Saint-Omer.
Fauquemberque. . .	Pruvost, cultivateur et maire à Fléchin.
Lumbres.	Quenson, O. ✻, ancien député, président du tribunal civil de Saint-Omer.
Saint-Omer (nord). .	De Folard, C. ✻, maire de Saint-Omer.
Saint-Omer (sud). .	Lefebvre-Hermand ✻, député, à Saint-Omer.

Arrondissement de Saint-Pol.

Cantons de :	MM.
Aubigny.	Mathieu, maire de Camblain-l'Abbé.
Auxi-le-Château . .	Deslavier, ancien notaire et maire à Auxi-le-Château.
Avesnes-le-Comte. . .	De Richoufftz, maire de Manin.
Heuchin.	Paternelle, juge de paix à Pernes.
Le Parcq.	Cappe, maire de Maisoncelle.
Saint-Pol.	Graux, maire de Saint-Pol.

Le 28 août 1852, M. le Préfet, en Conseil de Préfecture, a procédé au tirage au sort des trois séries dont se compose le Conseil général, pour régler l'ordre du renouvellement triennal de ce Conseil. Cette opération a produit les résultats suivants :

1re SÉRIE, à renouveler en 1855.	2e SÉRIE, à renouveler en 1858.	3e SÉRIE, à renouveler en 1861.
Cant. de Pas (Arras).	Cant. de Bertincourt (Arras).	Canton d'Arras (Nord).
— Vimy (id.)	— Croisilles.	— Arras (Sud).
— Vitry (id.).	— Marquion.	— Bapaume.
— Lillers (Béthune).	— Houdain (Béth.).	— Beaumetz-l.-Loges.
— Norrent-Fontes.	— Laventie.	— Béthune (Béthune).
— Marquise (Boul.)	— Lens.	— Cambrin.

Cant. de Samer.	Cant. de Desvres (Boulogne).	Cant. de Carvin.
— Hucquel. (Mont.)	— Guînes.	— Boulogne (Boul.).
— Montreuil	— Fruges (Montreuil).	— Calais.
— Lumbres (St-Om.)	— Hesdin.	— Campagne (Mont.).
— Saint-Omer (Nord).	— Audruick (St-Om.).	— Etaples.
— Saint-Omer (Sud).	— Fauquembergue.	— Aire (Saint-Omer).
— Le Parcq (St-Pol).	— Avesne-l-C. (St-Pol)	— Ardres.
— Saint-Pol.	— Heuchin.	— Aubigny (St-Pol).
		— Auxi-le-Château.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

1re Division. — ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

M. Parenty, chef de la division.

BUREAU D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Personnel.

M. Delaitre, chef de bureau ;

MM. Leclercq (Alphonse) et Duquesne, sous-chefs ;

M. Duthilt, rédacteur;

MM. Lortioit, Brassart, Deransart et Ridoux, expéditionnaires ;

M. Leclercq, surnuméraire.

Attributions.

Personnel des diverses administrations. — Conseil général et Conseils d'arrondissement.

Transcription des décrets de l'Empereur, des arrêtés du Préfet et des arrêtés du Conseil de Préfecture, à l'exception de ceux qui concernent la grande voirie. — Recueil des Actes de la Préfecture.

Listes électorales et du jury. — Élections de toute nature.

Circonscriptions territoriales.

Légion d'honneur. — Récompenses pour belles actions.

Fêtes et cérémonies publiques.

État civil. — Population. — Naturalisation. — Admission à domicile. — Recherches dans l'intérêt des familles.

Agriculture. — Commerce et industrie. — Brevets d'invention. — École impériale d'Alfort. — École centrale des arts et manufactures. — Sociétés d'agriculture et comices agricoles. — Chambres consultatives d'agriculture. — École des arts et métiers de Châlons.

Postes. — Télégraphie.

Sociétés humaines et des naufrages. — Service sanitaire. — Art de guérir. — Écoles de médecine et d'accouchement. — Jury médical. — Épidémies. — Vaccine. — Hygiène publique et salubrité.

Instruction publique (non compris la comptabilité de l'instruction primaire). — Maisons d'école. — Salles d'asile. — Institutions des sourds-muets et des jeunes aveugles. — Aveugles travailleurs de Paris. — Personnel et ré-

gime intérieur des prisons. — Jeunes détenus. — Colonies pénitentiaires. — Sociétés savantes. — Beaux-arts. — Monuments historiques. — Antiquités. — Musées. — Bibliothèques. — Archives.

Culte catholique. — Circonscriptions paroissiales. — Personnel. — Objets divers. — Congrégations religieuses. — Eglises et presbytères.

Culte protestant. — Personnel et circonscriptions.

BUREAU MILITAIRE ET DE POLICE.

Personnel:

MM. Tripet, chef de bureau ;
Lancial, rédacteur;
Bailly et Paulhaye, expéditionnaires.

Attributions.

Recrutement. — Casernement. — Ecoles militaires. — Secours aux anciens militaires. — Remonte de la cavalerie. — Inscription maritime. — Gendarmerie. — Garde nationale. — Sapeurs-pompiers. — Pompes à incendie.

Police générale, rurale et municipale. — Gardes champêtres. — Imprimerie. — Librairie. — Théâtres. — Colportage. — Saltimbanques. — Cabarets. — Règlements de police. — Crimes, délits et événements imprévus. — Visas et légalisations. — Associations. — Loteries. — Quêtes et collectes. — Mendicité. — Vagabondage. — Passeports. — Mouvement des ports. — Voyageurs et réfugiés étrangers. — Chasse. — Poudres et salpêtres. — Affaires de l'Algérie.

2e Division. — FINANCES.

M. Beaugrand, chef de la division.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

Personnel.

MM. Didier, chef;
Leclercq, sous-chef de comptabilité;
Galland, commis de comptabilité;
Francqueville, rédacteur;
Didier fils, expéditionnaire;
Damiens, surnuméraire.

Attributions.

Contributions directes. — Répartement et sous-répartement. — Jugement des réclamations. — Emploi du fonds de non-valeurs. — Cadastre. — Douanes et contributions indirectes. — Redevances sur les mines. — Garantie des matières d'or et d'argent. — Tabacs. — Poids et mesures.

Administration départementale. — Gestion des propriétés non affectées à un service public.

Formation des budgets départementaux.

Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour les dépenses de toute nature. — Dépenses des prisons.

Tenue des registres de comptabilité. — Envoi aux divers ministères des situations périodiques. — Dette inscrite. — Agence judiciaire du Trésor. — Récépissés. — Cautionnements. — Traitements et pensions des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures. — Vérification des comptes des communes et établissements publics. — Caisse des invalides de la marine et des gens de mer.

Secours pour pertes et événements imprévus. — Primes pour toitures en matériaux incombustibles.

Impressions de toute nature. — Réception et distribution du *Bulletin des Lois*. — Collection du *Moniteur*.

BUREAU D'ADMINISTRATION COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

Personnel.

MM. Houriez, chef de bureau :
Watelet, commis de comptabilité ;
Bienfait et Portenart, expéditionnaires ;
Advielle, commis d'ordre ;
Renoux, expéditionnaire.

Attributions.

Administration communale. — Octrois. — Droits de place aux halles, foires et marchés. — Droits de pesage, mesurage et jaugeage. — Comptabilité des recettes et dépenses communales. — Impositions. — Emprunts. — Cotisations municipales. — Pensions de retraite des employés communaux. — Biens des communes. — Responsabilité civile des communes. — Dons et legs. — Acquisitions. — Aliénations. — Échanges. — Locations. — Délivrance d'arbres. — Taxe sur les bestiaux. — Tourbage. — Droits de voirie. — Droits de concession d'eau, et droits de stationnement sur les quais et ports. — Tarifs des pompes funèbres. — Cimetières.

Comptabilité de l'instruction primaire. — Amendes de police correctionnelle, de police rurale et municipale et de police de chasse.

Fabriques des églises. — Hospices et bureaux de bienfaisance. — Administration. — Dons et legs. — Acquisitions. — Aliénations. — Emprunts. — Échanges. — Remboursement de rentes. — Contentieux.

Répartition des frais de logement des pasteurs protestants.

Secours généraux aux hospices, bureaux et institutions de bienfaisance.

Service des aliénés. — Enfants trouvés et abandonnés. — Sociétés de secours mutuels. — Sociétés maternelles. — Caisse de retraite pour la vieillesse. — Caisses d'épargne.

Domaines. — Contentieux du domaine militaire. — Timbre et enregistrement. — Bois et forêts.

3e Division. — TRAVAUX PUBLICS.

MM. Sens, chef de la division;
Duprez, chef de bureau;
Chapront et Delegrange, sous-chefs de bureau;
Perrey et Delrue, rédacteurs;
Ancest, Francqueville et Dumetz, expéditionnaires.

Attributions.

Service des ponts et chaussées. — Routes impériales et départementales. — Chemins de fer. — Navigation. — Rivières et canaux navigables. — Ports maritimes. — Dessèchements. — Commissions syndicales. — Watringues, administration, budgets et comptes. — Digues et dunes. — Primes pour plantations d'oyats. — Moulins et usines à eau. — Rivières non navigables. — Pêche fluviale. — Grande voirie. — Roulage. — Barrières de dégel. — Alignements. — Bacs et bateaux. — Droits de navigation. — Péage. — Concessions de mines. — Police et surveillance des exploitations. — Ouverture et exploitation des carrières. — Bateaux à vapeur. — Phares et fanaux.

Ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. — Appareils à vapeur.

École des mineurs de Saint-Etienne.

Servitudes des places de guerre. — Travaux militaires. — Travaux mixtes.

Bâtiments départementaux. — Edifices diocésains. — Mobilier du département et de l'État. — Colonne de la grande armée.

Tenue du répertoire des actes soumis à l'enregistrement. — Transcription des arrêtés du Conseil de Préfecture relatifs à la grande voirie.

Service vicinal. — Classements, construction et entretien des chemins de toute nature, et dépenses y relatives. — Impositions communales et souscriptions particulières pour les chemins. — Acquisitions et expropriations pour l'élargissement et le redressement des chemins. — Vente d'excédants de chemins. — Contentieux. — Subventions industrielles pour dégradations extraordinaires. — Plantations d'arbres et de haies le long des chemins.

Ramassage de cailloux.

Audiences de M. le Préfet.

M. le Préfet reçoit les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de midi et demi à quatre heures.

ARCHIVES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT.

Les archives générales du département sont établies dans les vastes bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast.

Archiviste en chef : M. Godin. — Employés : MM. Cottel, premier commis; Lallart, deuxième commis; Grigeol, troisième commis.

Le bureau des archives est ouvert au public tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures du matin à une heure du soir.

COMMISSION DES ARCHIVES COMMUNALES.

Par arrêté du 28 janvier 1846, M. Desmousseaux de Givré, alors préfet du Pas-de-Calais, a créé une commission spéciale pour vérifier les inventaires des archives communales dressés en exécution d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur en date du 16 juin 1842. Cette commission, étant devenue incomplète par suite du changement de résidence de plusieurs de ses membres, a été reconstituée par arrêté de M. le Préfet, en date du 26 juillet 1853. Elle se compose de :

MM. Harbaville ✻, ancien conseiller de préfecture, président;
L'abbé Parenty, vicaire général du diocèse;
Comte d'Héricourt ✻, membre de plusieurs sociétés savantes;
Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général;
Cavrois, agent-voyer en chef du département;
Auguste Parenty, chef de division à la préfecture;
Godin, archiviste en chef du département, secrétaire.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

La commission des bâtiments civils, créée par arrêté préfectoral du 9 décembre 1835, a été réorganisée par arrêté du 3 août 1854. Elle est chargée de l'examen des projets et comptes qui lui sont soumis pour les travaux du département et des communes. Elle donne son avis sur la convenance des projets proposés, quant à leur destination, sur leur composition sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, du choix des matériaux, de l'économie, de l'exacte rédaction des devis et des détails, de la composition des prix, et enfin des conditions essentielles pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs. Les métrages et comptes définitifs des travaux dont elle a vérifié les projets, lui sont soumis pour reconnaître leur conformité avec les plan et devis approuvés, et pour avoir son avis sur le règlement des dépenses.

Enfin, elle émet aussi son opinion sur les plans d'alignement des villes.

M. le Préfet la préside quand il assiste à ses séances. Elle est ainsi composée :

MM. de Cassières, C. ✻, colonel du génie en retraite, président, en l'absence de M. le Préfet;
Harduin, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, secrétaire;
Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général:
Wartelle de Retz ✻, membre du conseil général, administrateur des hospices d'Arras;
Davaine ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département;
L'inspecteur de l'Académie;
L'abbé Braure, pro-secrétaire de l'Évêché;
Epellet, architecte en chef du département et architecte des édifices diocésains;
Cavrois, agent-voyer en chef du département;

MM. Sens, ingénieur des mines;
Lantoine (Hippolyte), entrepreneur, membre du conseil municipal d'Arras;
Carré, architecte à Arras.

Cette commission n'a pas de réunions périodiques, mais elle est convoquée toutes les fois qu'il y a un nombre suffisant de projets soumis à son examen pour occuper une séance. Elle se réunit à l'hôtel de la Préfecture.

ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX.

Il y a, au chef-lieu du département, un architecte chargé de veiller à l'entretien et à la conservation de tous les édifices départementaux. C'est lui qui rédige les projets de travaux, de restauration et de construction de ces édifices, et qui en assure l'exécution. Il a sous ses ordres un architecte adjoint au chef-lieu de chaque arrondissement, pour la surveillance des travaux d'entretien et de réparations.

Personnel des architectes départementaux.

MM. Epellet, architecte en chef;
Gieseler, architecte adjoint pour les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol, attaché au bureau de l'architecte en chef;
De Baillencourt, architecte adjoint, à Béthune;
De Bayser, architecte adjoint, à Boulogne;
Nozo, architecte adjoint, à Montreuil;
Libersalle, architecte adjoint, à Saint-Omer.

ARCHITECTES DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Par un arrêté du 2 mai 1849, M. le Préfet a décidé que la rédaction des projets de construction ou de réparation des établissements publics ne serait plus désormais confiée qu'à des architectes agréés par lui. Voici les noms des architectes agréés :

Arrondissement d'Arras.

MM. Epellet, architecte en chef du département et architecte des édifices diocésains, à Arras;
Gieseler, architecte-adjoint pour les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol;
Bourgois, architecte de la ville d'Arras, et Mayeur, architecte adjoint de la même ville;
Grigny, Carré et Gilquain, architectes à Arras.

Arrondissement de Béthune.

MM. De Baillencourt père, architecte adjoint de l'arrondissement, à Béthune;
De Baillencourt fils, et Dégez, architectes à Béthune.

Arrondissement de Boulogne.

MM. De Bayser, architecte adjoint de l'arrondissement, à Boulogne ;
Vilain, architecte de la ville de Calais ;
Stensmaght, architecte de la ville de Saint-Pierre-lez-Calais ;
Sannier, à Boulogne ; — Pichon, à Guînes ; — Bouloch, agent-voyer à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Nozo, architecte adjoint de l'arrondissement, à Montreuil ; Sire, à Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. Libersalle, architecte adjoint de l'arrondissement, à Saint-Omer ;
Lemez, architecte à Saint-Omer.

Arrondissement de Saint-Pol.

M. Lefebvre, architecte à Saint-Pol.

M. Lejeune, architecte à Paris, est aussi agréé comme architecte communal.

SOUS-PRÉFECTURES.

Dans chaque arrondissement communal il y a un Sous-Préfet et un Conseil d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement s'assemble chaque année.

L'époque et la durée de sa session sont déterminées par le Gouvernement.

Le Préfet nomme chaque année son président et son secrétaire.

Le Conseil d'arrondissement fait la répartition des contributions directes entre les communes. Il donne son avis motivé sur les demandes intéressant les circonscriptions communales, ainsi que sur les demandes en décharge qui sont formées dans les villes, bourgs et villages. Il entend le compte annuel que le Sous-Préfet rend de l'emploi des centimes additionnels destinés aux dépenses de l'arrondissement. Il exprime son opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement, et l'adresse au Préfet.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cet arrondissement est administré directement par le Préfet :

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton de Bapaume.	M. Carlier, brasseur à Bapaume.
— *de Bertincourt.*	M. Legentil, maire de Bus.
— *de Croisilles.*	M. Lemaire ✻, médecin, maire de Croisilles.

Canton de Marquion. . . . . . M. Hary, juge de paix à Oisy.
— *de Pas*. . . . . M. Delaporte, notaire, maire de Pas.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton d'Arras (nord) . . . . . M. Hovine Louis, avocat, suppléant du juge de paix, à Arras.
— *d'Arras* (sud). . . . . M. Wartelle, avocat, juge de paix à Arras.
— *de Beaumetz-lez-Loges* M. Hautecœur, suppléant du juge de paix, maire d'Agnez-lez-Duisans.
— *de Vimy*. . . . . M. Hocq, maire de Vimy.
— *de Vitry*. . . . . M. Mazy, cultivateur, suppléant du juge de paix à Cagnicourt.

Pendant la session de 1854, ont été nommés : président, M. Hovine, et secrétaire, M. Wartelle.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Sous-Préfet : M. Gosse de Gorre (✻).

Employés de la Sous-Préfecture : MM. *Herman*, secrétaire ; *Vallage*, sous-chef ; *Desavary*, commis d'ordre ; *Sauvage*, premier expéditionnaire; *Duroisin*, deuxième expéditionnaire.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton d'Houdain. . . . . . M. Desvachaux, maire de Labuissière.
— *de Laventie*. . . . . . . M. Lebleu, brasseur à Sailly-sur-la-Lys.
— *de Lens*. . . . . M. Decrombecque (✻), maire de Lens.
— *de Norrent-Fontes*. . . M. Maton (Aimé), propriétaire à Norrent-Fontes.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton de Béthune . . . . { M. Raparlier (✻), adjoint au maire de Béthune. M. Delelis, propriétaire à Fouquières-lez-Béthune. }
— *de Cambrin*. . . . . . M. Brasme, maire de Festubert.
— *de Carvin*. . . . . M. Gourlez, propriétaire à Montigny-en-Gohelle.
— *de Lillers*. . . . . M. Hulleu, notaire, maire de Lillers.

Pendant la session de 1854, ont été : président, M. Raparlier, et secrétaire, M. Hulleu.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-Préfet : M. Menche de Loisne (✻), chevalier de l'ordre de Léopold.

Employés de la Sous-Préfecture : MM. *Bouvet*, secrétaire; *Puissant* (père), commis d'ordre ; *Puissant* (fils) et *Caroulle*, expéditionnaires.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton de Guines.	M. Evrard, notaire à Lieques. M. Parenty, propriétaire-cultivateur à Guines.
— *de Marquise*	M. Dubos, maire de Marquise.
— *de Samer.*	M. Moreau de Vernicourt, maire d'Outreau.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton de Boulogne.	M. Chauveau (Auguste), cultivateur, maire de Saint-Martin-Boulogne. M. Morand, juge suppléant et juge d'instruction au tribunal de Boulogne.
— *de Calais.*	M. Hubert Codron, propriétaire-cultivateur à Fréthun. M. Isaac-Sagot, ancien juge de paix à Calais.
— *de Desvres.*	M. Poulain-Sta, propriétaire à Desvres.

Pendant la session de 1854, ont été : président, M. Evrard, et secrétaire, M. Moreau de Vernicourt.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Sous-Préfet : M. Aubertin (✻).

Employés de la Sous-Préfecture : MM. *Thivrier*, secrétaire ; *Peuvion*, *Routier* (Auguste) et *Routier* (Isidore), employés.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton de Fruges.	M. Billiet (aîné), propriétaire à Fruges.
— *d'Hesdin.*	M. Ricard (fils), négociant à Hesdin. M. Ducroquet, propriétaire à Gouy-Saint-André.
— *d'Hucqueliers.*	M. Delhomel, ancien juge de paix à Hucqueliers.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton de Montreuil.	M. Siriez de Longeville, propriétaire à La Calotterie. M. Panet, propriétaire à Ecuires.
— *d'Étaples*	M. N.....
de Campagne.	M. Petit, juge de paix à Aix-en-Issart. M. Moitier, notaire à Campagne-lez-Hesdin.

Pendant la session de 1854, ont été : président, M. Petit, et secrétaire, M. Moitier.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Sous-Préfet : M. Levert (✻).

Employés de la Sous-Préfecture : MM. *Vautier*, secrétaire; *Loreau*, *Lardeur* (Edouard), rédacteurs; *Lardeur* (Elie), employé.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton de Lumbres.	M. Ducamps, maire de Quelmes.
— *de Saint-Omer* (nord).	M. Degrave (✻), maire de Moulle.
— *de Saint-Omer* (sud). . .	M. Platiau, maire de Longuenesse. M. Caron (✻), procureur impérial à Saint-Omer.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton d'Aire.	M. Warenghem, brasseur, adjoint au maire d'Aire. M. Darque, cultivateur à Quiestède.
— *d'Ardres*.	M. Déclemy (✻), maire de Guémy.
— *d'Audruick*.	M. Everard, négociant à Audruick.
— *de Fauquembergue* . . .	M. Debomy, agriculteur à Beaumetz-lez-Aire.

Pendant la session de 1854, ont été : président, M. Déclemy, et secrétaire, M. Everard.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Sous-Préfet : M. Fillemin.

Employés de la Sous-Préfecture : MM. *Dufétel*, secrétaire; *Delavacquerie*, sous-chef; *Lagache*, employé.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — 1re SÉRIE, SORTANT EN 1855.

Canton d'Aubigny.	M. Loy, juge de paix du canton.
— *d'Auxi-le-Château*. . . .	M. de Cacheleu, maire de Nœux. M. Poulain, notaire à Frévent.
— *d'Heuchin*.	M. Trogneux, maire de Boyaval.

2e SÉRIE, SORTANT EN 1858.

Canton de Saint-Pol.	M. Danvin, notaire à Saint-Pol. M. Bonnière, maire de Siracourt.
— *d'Avesnes-le-Comte*. . .	M. Ledru, docteur en médecine, maire d'Avesnes-le-Comte. M. Déruelle, notaire, maire de Sus-Saint-Léger.
— *du Parcq*.	M. Lavé, maire de Vieil-Hesdin.

Pendant le session de 1854, ont été : président, M. Danvin, et secrétaire, M. Déruelle.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE DOUAI.

Le Pas-de-Calais est compris dans le ressort de la cour impériale de Douai. Chacun de ses arrondissements a un tribunal de première instance. Le chef-lieu judiciaire est Saint-Omer, où se tiennent les assises trimestrielles. Il y a en outre quatre tribunaux de commerce, séant à Arras, Boulogne, Calais et Saint-Omer.

COMPOSITION DE LA COUR IMPÉRIALE.

Premier président, M. Le Sérurier, O. ❋.

Premier président honoraire, M. Preux, O. ❋.

Présidents de chambre, MM. Petit ❋, Le Roy (de Falvy) ❋, Danel ❋, Bigant ❋.

Conseillers. MM. Dubrulle ❋, Tailliar ❋, de Warenghien ❋, Benoist, Vanderwallen ❋, Cahier ❋, Souquet, Lenglet (Lucien), Francoville (Ovide), Minart (Pierre), Lagarde fils, Binet, Grimbert (Alexandre), Devinck, Le Bihan, Cotteau (Charles-Louis), Marilhat, Maloteau comte de Guerne, Dupont ❋, Farez (Fénelon), Daman (Auguste), Courtin (Auguste) ❋, Bottin (Jean), Mastrik, Faucher.

Conseillers honoraires, MM. Durand d'Elecourt (Georges) ❋, et Couture (Louis) ❋.

PARQUET.

Procureur général, M. Meynard de Franc ❋.

Avocats généraux, MM. de Meyer (Benoît), premier avocat général ; Paul (Charles), Dumon.

Substituts pour le service du parquet, MM. Carpentier (Charles), Fiévet.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Cuvelle.

Commis greffiers assermentés, MM. Danel (Louis), Debonte, Dupuis, Lenglin, Broutin.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES.

Première Chambre civile.

Premier Président, M. Le Sérurier.

Président, M. Leroy (de Falvy).

Conseillers, MM. Dubrulle, Vanderwallen, Lagarde, Devinck, Cotteau, Marilhat, Daman, Bottin.

Deuxième Chambre civile.

Président, M. Danel.
Conseillers, MM. Tailliar, Benoist, Cahier, Francoville, Grimbert, Dupont, Farez, Binet, Courtin.

Chambre des Mises en accusation.

Président, M. Petit.
Conseillers, MM. Lagarde, Devinck, Mastrik, Faucher.

Chambre des Appels de Police correctionnelle.

Président, M. Bigant.
Conseillers, MM. de Warenghien, Souquet, Lenglet, Minart, Le Bihan, de Guerne, Mastrik, Faucher.

Tableau de l'ordre des Avocats à la Cour impériale.

MM. Honoré, Talon, Peilleux, Dupont, d'Esclaibes, Laloux, Imbert de la Phalecque, Duhen, Chombart, Flamant, Kien, Leroy (Jules), Gaspard, Dubois, Clavon, Waché, Lequien (Félix), Delebecque (Marie), Nepveux, Merlin (Charles), Manesse, Demarquette (Désiré), Dumont (Auguste), Lavoix, Waché (Jules), Lemaire, Legrand (Louis), Cardon.

Avocats admis au stage.

MM. Le Bihan (Paul-Emile), Poncelet, Herreng, Delaby, Dumon (Alfred), Enlard de Guémy, Dusaillan, Martinet, Depreux, Josson, Vernier, Verley.

Avoués.

MM. de Beaumont, Estabel-Luce, Huret, Rolland, Lavoix, Legrand (Charles), Delevallé, Villette, Bonnaire, Bourdon, Poncelet.

Notaires.

MM. Druon, Proyart, Capon, Demont, Moreau, Allard, Boutet, de Baillien-court dit Courcol, Bruneau, Waché, Cardon.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

Il y a un tribunal de première instance par arrondissement.
Les tribunaux de première instance sont composés de juges et de juges suppléants inamovibles ; de magistrats amovibles exerçant les fonctions de ministère public, sous le nom de procureur impérial et substituts du procureur impérial ; d'un greffier et de commis greffiers.
Pour être juge, procureur impérial ou greffier, il faut être âgé de vingt cinq ans; les substituts peuvent être nommés à vingt-deux ans. Les juges, les procureurs impériaux et les substituts doivent être *licenciés en droit*, et

avoir suivi le barreau pendant deux ans, après avoir prêté serment devant une cour impériale.

Au civil, les tribunaux de première instance connaissent, en première instance, de toutes les affaires personnelles, réelles et mixtes, en toutes matières, excepté seulement celles qui auraient été déclarées être de la compétence des juges de paix, et les affaires de commerce dans les arrondissements où il y a des tribunaux de commerce. Ils prononcent sur l'appel des jugements rendus en premier ressort par les juges de paix; ils connaissent en premier et dernier ressort de toutes affaires personnelles et mobilières, jusqu'à la valeur de 1,500 fr. de principal, et des affaires réelles immobilières dont l'objet principal est de 50 fr. de revenu, déterminé soit en rentes, soit en prix de bail.

La chambre du conseil statue sur certaines affaires au civil, notamment sur les demandes d'autorisation de plaider formées par les femmes mariées; au criminel, elle prononce sur les mises en prévention.

En matière de police correctionnelle, les tribunaux de première instance connaissent des appels des jugements des tribunaux de simple police et des délits, c'est-à-dire de tous les faits qui sont punis d'une amende ou d'un emprisonnement, lorsque l'amende excède quinze francs, et que l'emprisonnement excède cinq jours.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE SAINT-OMER.

Saint-Omer est le chef lieu judiciaire du Pas-de-Calais, son tribunal a juridiction civile et correctionnelle de première instance pour toutes les affaires de l'arrondissement. Il connaît en appel de toutes les affaires criminelles et correctionnelles du Pas-de-Calais. La cour d'assises du département siége à Saint-Omer.

JOURS D'AUDIENCES.

Au civil, jeudi et vendredi. — *Au correctionnel*, mardi. — *Première instance*, mercredi. — *Aux appels*, *audiences des criées*, les samedis, à trois heures de relevée.

PERSONNEL.

Président, M. Quenson, O. ✻.
Vice-président, M. Dekeisère.
Vice-président honoraire, M. de Lafollye.
Juge d'instruction, M. Wattringue ✻.
Juges, MM. Delattre, Couture, de Coussemaker, Parmentier.
Juges suppléants, MM. Evrard, Truche et A. Lefebvre.
Procureur impérial, M. Caron ✻.
Substituts, MM. Hazard et Mengin de Bionval.
Greffier, M. Séguineau de Preval.
Commis greffiers assermentés, MM. Lecapelin, Lecoustre.

COMPOSITION DES CHAMBRES

Pour l'année judiciaire de novembre 1854 à novembre 1855.

CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Quenson, O. ✻.
Juges, MM. Delattre et de Coussemaker.
Juges suppléants, MM. Truche et Lefebvre.

CHAMBRE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Dekeisère. *Juges*, MM. Waltringue, Couture et Parmentier. *Juge, suppléant*, M. Evrard.

CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS.

Président, M. Quenson, O. ✻.
Vice-président, M. Dekeisère.
Juges, MM. Waltringue, Couture et Parmentier.
Juge suppléant, M. Evrard.

COUR D'ASSSIES.

Un conseiller de la cour de Douai délégué et deux membres du tribunal pour assesseurs.

AVOCATS.

MM. Bachelet, Van-Heeghe, Evrard, Delmotte, Taffin, Courtois, Poillion, Lefebvre, Broutta, Leboucher, Hibon, Thelliez, Guilleman, Cleuet, Taffin de Givenchy, Fournier et Caboche.

AVOUÉS.

MM. Bailly, Dubrœucq ✻, Hamy, Van-Troyen, Devillers, Perrollet, Cossart, Carton, Annocque, Bernard.

HUISSIERS.

MM. Boulet, Dolain, Loire, Deruitte, Braure, Wissocq, Fourmanoir, à Saint-Omer; Dauchy, Dernis, à Aire; Alexandre, Devys, à Ardres; Casella (Charles), Casella (Ferdinand), Piers, à Audruick; Calbet, à Saint-Folquin; Réant, Caron, à Fauquembergue; Casella (Jacques), Sagot, à Lumbres.

JUSTICES DE PAIX.

Canton d'Aire. *Juge de paix*, M. Théry. *Suppléants*, MM. Bourdrel et Catrice. *Greffier*, M. Fumery.

Ardres. *Juge de paix*, M. Léturgie. *Suppléants*, MM. Lesaffre et Specq. *Greffier*, M. Bonnière.

Audruick. *Juge de paix*, M. Haeu. *Suppléants*, MM. Hamy et Dufay. *Greffier*, M. Aniéré.

FAUQUEMBERGUE. *Juge de paix*, M. Delhay ✻. *Suppléants*, MM. Alloy et Toffart. *Greffier*, M. Deszeustre.

LUMBRES. *Juge de paix*, M. Bourgois. *Suppléants*, MM. Ducamps et Decroix. *Greffier*, M. Bled.

SAINT-OMER (NORD). *Juge de paix*, M. Baroux. *Suppléants*, MM. Courtois et Delmotte. *Greffier*, M. Fropo.

SAINT-OMER (SUD). *Juge de paix*, M. Eudes (Casimir). *Suppléants*, MM. Lefebvre-Hermand ✻ et Dubrœucq (Henri) ✻. *Greffier*, M. Chevreux.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Les audiences de ce tribunal sont présidées alternativement tous les trois mois par MM. les juges de paix des deux cantons de Saint-Omer.

Ministère public, M. Bayle, commissaire de police.

Greffier, M. Pottiez.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Bret, Clément, Toursel, Lesur, Moreau, Baroux, Warenghem, Gréhan, à Saint-Omer.

Notaires de cantons. MM. Cappe, Bourdrel, Cossart, Vigoureux, Inbona, à Aire; Lesaffre, Allégre, Harlé, Specq, à Ardres; Hamy, Dufay, à Audruick; Hacoux, à Vieille-Église; Jomart, à Fléchin; Lecouffe, à Fauquembergue; Bonnière, à Dohem; Decroix, Macaux, à Lumbres.

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Revillon et Leulieu, à Saint-Omer; Déclemy, à Aire.

TRIBUNAL CIVIL D'ARRAS.

Ce tribunal a été créé en vertu de la loi du 18 mars 1800.

Les audiences s'ouvrent à onze heures. Les mardis, mercredis et jeudis sont consacrés aux affaires civiles; les vendredis, aux affaires correctionnelles; les lundis sont réservés pour les opérations de la chambre du conseil, et les samedis sont affectés aux criées.

Président, M. Cornille.

Juges, MM. Gamot, Dorlencourt et Boutry, juge d'instruction.

Juges suppléants, MM. Colin, C. Le Gentil, Deusy (Ernest).

Procureur impérial, M. Pagart.

Substitut, M. Sourdat.

Greffier, M. Henri.

Commis greffiers, MM. Choquet et Legras.

AVOCATS.

MM. Lefebvre (Louis-Joseph), Billet, Luez, Leducq (Léandre), Perrot ✻, Liger (Ursmar), Lenglet (Émile), Leconte (Hector), Hovine (Louis), Trannoy (Auguste), Le Gentil (Constant), Dournel de Bonnival (Auguste), Deusy (Ernest), Grardel (Alexandre), Tierny (Auguste).

STAGIAIRES.

MM. Guérard (Joseph), Drouet (Gustave), Paris, Vast.

AVOUÉS.

MM. Aubron fils, Billet, Cabuil, Blondel, Hallo, Poitart, Allart, Hubert, N.....

HUISSIERS.

MM. Hanne, Fayet, Déprez, Leborne, Sueur, Baccuez fils, Durlin, Déplanque, Milen.

JUSTICES DE PAIX.

CANTON D'ARRAS (NORD). *Juge de paix*, M. Vahé. *Suppléants*, MM. Hovine et Trannoy. *Greffier*, M. Crinon.

CANTON D'ARRAS (SUD). *Juge de paix*, M. Constant Wartelle. *Suppléants*, MM. Pillons et Leconte. *Greffier*, M. Dubron,

CANTON DE BAPAUME. *Juge de paix*, M. Demory, *Suppléants*, MM. Grardel-Renard, N..... *Greffier*, M. Lejosne.

Huissiers, MM. Debeugny et Lefebvre (Théodore).

CANTON DE BEAUMETZ-LEZ-LOGES. *Juge de paix*, M. Clément, *Suppléants*, MM. Hautecœur et Ledoux. *Greffier*, M. Lesenne.

Huissier, M. Meunier,

CANTON DE BERTINCOURT. *Juge de paix*, M. Deparis. *Suppléants*, MM. Goubet (Fénelon) et Coutant. *Greffier*, M. Crampon.

Huissiers, MM. Roussel et Corbier.

CANTON DE CROISILLES. *Juge de paix*, M. Herdhebaut. *Suppléants*, MM. Dhamelincourt et Defontaine. *Greffier*, M. Deffuse.

Huissier, M. Capron.

CANTON DE MARQUION. *Juge de paix*, M. Hary. *Suppléants*, MM. Lanthiez et Cormont. *Greffier*, M. Delbar.

Huissier, M. Delsaux.

CANTON DE PAS. *Juge de paix*, M. Mesange. *Suppléants*, MM. Monchain et Locquet. *Greffier*, M. Alexandre.

Huissier, MM. Gorriez et Leducq.

CANTON DE VIMY. *Juge de paix*, M. Brabant. *Suppléants*, MM. Dubron et de Madre. *Greffier*, M. Jonqué.

Huissier, M. Tilloy.

CANTON DE VITRY. *Juge de paix*, M. Havez. *Suppléants*, MM. Mazy et Damiens. *Greffier*, M. Vaillant.

Huissiers, MM. Théry et Boniface.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE D'ARRAS.

Le siége de ce tribunal est établi provisoirement à l'hôtel de ville.

Ses audiences sont présidées tous les trois mois, à tour de rôle, par un de MM. les juges de paix d'Arras.

Ministère public, M. Jobey, commissaire de police.

Greffier, M. Dominique Pottier.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Vasselle, Trannin, Bollet, Fresson, Hirache, Hovine, Dumont, Cuvelier, Braine (fils), Lemaire, à Arras.

Notaires de canton. MM. Cossart, Brunelet, Théry, à Bapaume; Legrand, à Beaumetz-lez-Loges; Pigache, à Rivière; Walissé, à Bertincourt; Savary, à Vélu; Carlier, à Croisilles; Caffin, à Bucquoy; Cailleux, à Oisy, Candelier, à Inchy; Delaporte et Legrand, à Pas; Monchain, à Foncquevillers; Hay, à Vimy; Aubron, à Neuville-Saint-Vaast; Lemaire, à Cagnicourt; Foulon, à Vitry.

COMMISSAIRES PRISEURS.

MM. Libersalle et Henri (Gaston), à Arras.

TRIBUNAL CIVIL DE BÉTHUNE.

Ce tribunal a été créé en vertu de la loi du 18 mars 1800.

Ses audiences s'ouvrent à neuf heures du matin. Les jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et commerciales; les affaires correctionnelles sont portées aux audiences des mercredis et samedis; les criées ont lieu les lundis, et les affaires de la chambre du conseil les mardis.

Président, M. Senbausel.

Président honoraire, M. Lefebvre-Dupré, O. ✻.

Juge d'instruction, M. Dubrulle.

Juges, MM. Leroy et Dufresne.

Juges suppléants, MM. Halloy de la Métherie, Dupré et Moureau.

Procureur impérial, M. Lefrançois.

Substitut, M. Binet.

Greffier, M. Hulleu (Jean Baptiste).

Commis greffiers, MM. Hanicote et Hulleu fils.

AVOCATS.

MM. Dupré, Hulleu (Edmond), Chabé, Halloy de la Métherie, Fremaux, Boulongne.

AVOUÉS.

MM. Mocq, Hulleu (Alexandre), Masclef, Maindron, Sénéchal.

HUISSIERS.

MM. Vallage jeune, Roussel, Déruelle, Morel, Delbarre, Stenne, Meurisse, à Béthune; Caron, à Beuvry; Héaulme, Lagneau, à Carvin; Hornez, à

Hénin-Liétard; Lefebvre, à Houdain; Legrand, à Laventie; Dupuich, Sauvage, à Lens; Honorez, N...., à Lillers; Cacquant, à Norrent-Fontes.

JUSTICES DE PAIX.

BÉTHUNE. *Juge de paix*, M. Leclercq. *Suppléants*, MM. Herreng et Richebez. *Greffier*, M. Labitte.

CAMBRIN. *Juge de paix*, M. Brasier. *Suppléants*, MM. Duquesnoy et Becquart. *Greffier*, M. Jourdain.

CARVIN. *Juge de paix*, M. Barras. *Suppléants*, MM. Demarquette et Ringo. *Greffier*, M. Royelle.

HOUDAIN. *Juge de paix*, M. Frémaux. *Suppléants*, MM. Lemaire et Faucquette. *Greffier*, M. Augez.

LAVENTIE. *Juge de paix*, M. Leroy. *Suppléants*, MM. Béghin et Denain. *Greffier*, M. Salomez (Jean-Baptiste).

LENS. *Juge de paix*, M. Deswarte. *Suppléants*, MM. Maniez et Testu ✱. *Greffier*, M. Lecafette.

LILLERS. *Juge de paix*, M. Lequien. *Suppléants*, MM. Hulleu (Alexandre) et Béghin (Napoléon). *Greffier*, M. Dorge.

NORRENT-FONTES. *Juge de paix*, M. Candelier (Edouard). *Suppléants*, MM. Vast et Mathon. *Greffier*, M. Devise.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Henry (Amédée), à Béthune.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Richebez, Merlin, Hurtrel, Hurbier, Calonne.

Notaires de cantons. MM. Duquesnoy, à Beuvry; N..... à Haisnes; Becquart (Charles), à Richebourg-l'Avoué; Reuflet, Dubois, Legrand, à Carvin; Dancoisne, à Hénin-Liétard; Daix, à Houdain; Dubron (Alexandre), à Fresnicourt; Claus, à Hersin-Coupigny; Becquart (Henri), Tantelier, à Laventie; Dhaine, à Fleurbaix; Daquin, à Lestrem; Goubez, Caille, Paquet, à Lens; Hulleu, Liébert, Gamblin, à Lillers; Lissacq (Louis-Joseph), à Saint-Venant; Lecouffe, à Gonnehem; Monpetit, Bailly, à, Norrent-Fontes; Roche (Jean-Baptiste), à Saint-Hilaire-Cottes.

TRIBUNAL CIVIL DE BOULOGNE-SUR-MER.

Ce tribunal a été créé en vertu de la loi du 18 mars 1800.

AUDIENCES.

Les mercredis, pour les affaires correctionnelles à la requête du ministère public.

Les jeudis et vendredis à 10 heures, pour les affaires civiles.

Tous les vendredis, pour les ventes sur saisies immobilières;

Le 2e samedi de chaque mois, pour les affaires forestières et correctionnelles à la requête des parties civiles et des administrations publiques.

Président, M. de Caudaveine ✻.

Juges, MM. Caron de Fromentel et Mesureur.

Juge d'instruction, M. Morand-Delalleau, juge suppléant.

Juges suppléants, MM. Martinet ✻, N.....

Procureur impérial, M. de Wazières.

Substitut, M. Leroy.

Greffier, M. Duflos.

Commis greffier, M. Desombre.

AVOCATS.

BOULOGNE. — MM Martinet, bâtonnier; Carmier, Chauveau, Gérard, Héain (Émile), Henry, Marteau.

CALAIS. — MM. Darquère, Devot, Lebeau.

SAMER. — M. Thomas-Gros.

AVOUÉS.

MM. Quénehem, Noël, Gardère, Sergent, Roger, Dutertre-Delmarcq.

JUSTICES DE PAIX.

CANTON DE BOULOGNE. — *Juge de paix*, M. Hamy. *Suppléants*, MM. Quénehen, Noël-Morand. *Greffier*. M. Buttez.

Audiences tous les lundis.

CANTON DE CALAIS. — *Juge de paix*, M. Roullier. *Suppléants*. MM. Hermant ✻, Pigault de Beaupré ✻. *Greffier*, M. Robbe.

Audiences les vendredis à 10 heures du matin.

CANTON DE DESVRES. — *Juge de paix*, M. Fréchon. *Suppléants*, MM. Pillain, Hache. *Greffier*, M. Boulanger.

Audiences les vendredis.

CANTON DE GUINES. — *Juge de paix*, M. Lebeuffe ✻. *Suppléants*, MM. Evrard, Gody. *Greffier*, M. Evrard.

Audiences les vendredis.

CANTON DE MARQUISE. — *Juge de paix*, M. Pollet. *Suppléants*, MM. Haffreingue, Dubos. *Greffier*, M. Hoyez.

Audiences les jeudis.

CANTON DE SAMER. — *Juge de paix*, M. Destrée. *Suppléants*, MM. Géneau-Caron, Baudier. *Greffier*, M. Noël.

Audiences les lundis.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Sauvage (César), Guéry, Sauvage (Louis), Riquier, Michel, à Boulogne.

Notaires de cantons. MM. Geneau, Leroy, à Desvres; Lemaire, Lelièvre-Dubrœuille, Auguste Isaac, Champenois, à Calais; Delannoy, à Guînes; Hamy,

à Hardinghem ; Evrard (Pierre-Marie), à Licques; Leducq, Martinet, à Marquise ; Baudier, Bègue, à Samer.

COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Dutertre, à Boulogne; Spiers, à Calais.

HUISSIERS.

MM. Guillain, syndic ; Pernet, trésorier; Courteville, Merlin, Courbet, Aly, Henotte, Wallard, Quiertant, à Boulogne; Dolain Pruvost, Fasquel, Blondel, à Calais; Bègue, Baudelocque, à Guînes; Carbonnier, à Marquise ; Dumont, à Desvres ; Fossette, à Samer.

TRIBUNAL CIVIL DE MONTREUIL.

Ce tribunal a été créé en vertu de la loi du 18 mars 1800. Les audiences ont lieu à dix heures. Les mercredis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et les jeudis aux affaires correctionnelles ; les samedis sont réservés pour les criées.

PERSONNEL.

Président honoraire, M. Enlart ✳.
Président, M. Lorel.
Juge honoraire, M. Tellier.
1er *Juge*, M. Lefebvre.
Juge d'instruction, M. Moleux.
Juges suppléants, MM. Aubry, Dobercourt ✳.
Procureur impérial, M. Morand.
Substitut, M. Armand.
Greffier, M. Boitel.
Commis-greffier, M. Delarue.

AVOCAT.

M. Henneguier (Charles).

AVOUÉS.

MM. Dubourg, Aubry, Jeanvrot, Tabar, Prié, Pagniez.

HUISSIERS.

MM. Protin, Dégardin, Troude, Dégremont, Lefebvre-Tirmache, Lefebvre-Drin, à Montreuil; Delhaye, Poulain, à Hucqueliers; Raux, Cardon, à Hesdin; Locquet, Bihet, à Fruges; Condette, à Étaples; Cabry, à Brimeux.

JUSTICES DE PAIX.

CANTON DE MONTREUIL-SUR-MER. *Juge de paix*, M. Lévêque. *Suppléants*, MM. Dubrulle et Dumoulin (aîné). *Greffier*, M. Poiret. — Audience le mardi à 10 heures.

Canton de Campagne-lez-Hesdin. *Juge de paix*, M. Petit (Pierre). *Suppléants*, MM. Penet et Odieuvre. *Greffier*, M. Benoît. — Audience le vendredi à 10 heures.

Canton d'Étaples. *Juge de paix*, M. Messager. *Suppléants*, MM. Lecat et Dumoulin. *Greffier*, M. Lamotte. — Audience le mardi à 10 heures.

Canton de Fruges. *Juge de paix*, M. Tréca. *Suppléants*, MM. Gosselin et Fauvelle. *Greffier*, M. Pruvost. — Audience le vendredi à 10 heures.

Canton d'Hesdin. *Juge de paix*, M. Dupont. *Suppléants*, MM. Houzel et Dovergne. *Greffier*, M. Dehotte. — Audience le mardi à 10 heures.

Canton d'Hucqueliers. *Juge de paix*, M. Crépin. *Suppléants*, MM. Delporte et Ducrocq. *Greffier*, M. Mabille. — Audience le mardi à 10 heures.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Cacheleu, Petit, N..., à Montreuil.

Notaires de canton. MM. Hocedé, à Saint-Josse; Barré, à Verton; Martin et Moitier, à Hucqueliers; Houzel, Leduc et Lereuil, à Hesdin; Choppin, Brasseur et Boulanger, à Fruges; Violette, à Fressin; Dumoulin et Lamotte, à Étaples; Moitier (Hilaire), à Campagne; Baudelicque, à Aix-en-Issart; Poiré, à Beaurainville.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Dumont, à Montreuil.

TRIBUNAL CIVIL DE SAINT-POL.

Ce tribunal a été créé en vertu de la loi du 18 mars 1800. Les jeudis et samedis sont consacrés aux affaires civiles, et les vendredis aux affaires correctionnelles. Les audiences ont lieu à 10 heures.

PERSONNEL.

Président, M. Lenglet.
Juge, M. Butor.
Juge d'instruction, M. Defrance (Joseph).
Juges suppléants, MM. Lefebvre, Lefeuvre.
Procureur impérial, M. Bagneris.
Substitut, M. Plichon.
Greffier, M. Lambert (Nicolas); *commis greffier*, M. Lédé.

AVOCAT.

M. Graux.

AVOUÉS.

MM. Bellenguez, Courtois, Delacroix, Ficquet, Dufresne.

HUISSIERS.

MM. Busiaux, à Warluzel; Canlers, à Pernes; Buziaux, à Aubigny; Dus-

sausoy, Thellier, Catelin, Robe, Dupuis, à Saint-Pol; Benoît, à Avesnes-le-Comte; Gatoux, au Parcq; Ternois, à Frévent; Coquerel, à Auxi-le-Château.

JUSTICES DE PAIX.

CANTON DE SAINT-POL. *Juge de paix*, M. Coffin, *Suppléants*, MM. Delacroix, Détape. *Greffier*, M. Ansart.

CANTON D'AUBIGNY. *Juge de paix*, M. Loy. *Suppléants*, MM. Mathieu, Delombre. *Greffier*, M. Martin.

CANTON D'AUXI-LE-CHATEAU. *Juge de paix*, M. Voisin. *Suppléants*, MM. Corne, Deslavier. *Greffier*, M. Vallart.

CANTON D'AVESNES-LE-COMTE. *Juge de paix*, M. Delafosse. *Suppléants*, MM. Servatius, Deruelle. *Greffier*, M. Courcol.

CANTON D'HEUCHIN. *Juge de paix*, M. Paternelle. *Suppléants*, MM. Carré, Leclercq. *Greffier*, M. Salmon.

CANTON DU PARCQ. *Juge de paix*, M. Defontaine. *Suppléants*, MM. Dérémetz, Grivel. *Greffier*, M. Collet.

NOTAIRES.

Notaires d'arrondissement. MM. Lambert (Léonce), Danvin, Détape (fils), Pocholle, Lambert (François), à Saint-Pol.

Notaires de cantons. MM. Corne, à Frévent; Delombre, à Aubigny; Dérémetz, à Rollancourt; Carré, à Pernes; Danvin, au Parcq; Leclercq, à Pernes; Cantrel (Alfred), à Auxi-le-Château; Déruelle, à Sus-Saint-Léger; Bourdon, à Frévent; Gambier, à Auxi-le-Château; Mayeur, à Aubigny; Danvin, à Wail; Deshayes et Rogez, à Avesnes-le-Comte; Beaussart, à Auxi-le-Château; Casier, à Tincques; Duflos et Ivain, à Heuchin.

Notaire honoraire, M. Vincent, à Auxi-le-Château.

COMMISSAIRE-PRISEUR.

M. Didier, à Saint-Pol.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Le décret du 2 mars 1852 abroge celui du 28 août 1848 et remet en vigueur les articles 618 à 621 et 629 du Code de commerce, ainsi que le décret du 6 octobre 1809 et la loi du 3 mars 1840. En conséquence, les membres des tribunaux de commerce sont nommés dans une assemblée composée de commerçants notables. La liste des électeurs, dressée par le Préfet, est approuvée par le Ministre de l'agriculture et du commerce. Leur nombre ne peut être au-dessous de vingt-cinq dans les villes de 15,000 âmes et au-dessous; dans les autres villes, il est augmenté de un par 1,000 âmes de population.

Tout commerçant peut être nommé juge ou suppléant, s'il est âgé de 30 ans, et s'il exerce le commerce avec honneur et distinction depuis cinq années. Le président doit être âgé de 40 ans et ne peut être choisi que parmi les anciens juges.

L'élection a lieu pour deux ans et le tribunal est renouvelé en partie chaque année. Le président et les juges sortant d'exercice, peuvent être réélus immédiatement pour deux autres années. Cette nouvelle période expirée, ils ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle. Tout membre élu en remplacement d'un autre, par suite de décès ou toute autre cause, ne demeure en exercice que pendant la durée du mandat confié à son prédécesseur.

Tribunal de commerce d'Arras, comprenant tout l'arrondissement d'Arras.

Président, M. Fagniez, banquier.

Juges, MM. Braine (Alexandre), Gaudermen (Camille), Dehée-Bollet, Dehée-Cayet.

Juges suppléants, MM. Delétoile-Coquel, Legar (Xavier), Renard-Desongnies, Raffeneau de Lile.

Greffier, M. Molin.

Tribunal de commerce de Boulogne, ayant pour circonscription les cantons de Boulogne, Desvres et Samer.

Président, M. Wattebled-Hénin.

Juges, MM. Ternaux (Charles), Haffreingue (aîné), Pamart, Duchochois.

Juges suppléants, MM. Lonquety (aîné), Lalouette (Frédéric), Carmier. Furne (Alexandre).

Greffier, M. Leclercq.

Tribunal de commerce de Calais, dont la circonscription s'étend aux cantons de Calais, Guînes et Marquise.

Président, M. Hermant ✻.

Juges, MM. Le Roy (Désiré), Mallet (Louis), N...

Juges suppléants, MM. Lange (François), Renard (fils).

Greffier, M. Lheureux.

Audience le mardi, à 10 heures du matin.

Tribunal de commerce de Saint-Omer, dont la juridiction s'étend sur l'arrondissement de Saint-Omer.

Président, M. Framezelle.

Juges, MM. Beugin (Louis-Omer), Révillon (Édouard), Hermant-Bouquillon, Duniagou.

Juges suppléants, MM. Gressier (Louis-Adolphe), Depotter-Malbrancq, Dumont-Descamps et Masquelier.

Greffier, M. Serdobbel.

Audience le lundi, à 10 heures.

COMPOSITION DES BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE DU DÉPARTEMENT.

Arras : MM. Lecesne, président; de Saint-Amour, directeur des domaines; Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général; Perrot ✻, avocat; Poitart, avoué; Choquet, commis-greffier, secrétaire.

Béthune : MM. Herreng, ancien notaire, président; Raparlier ✻, adjoint au maire de Béthune; Laplagne, receveur des domaines, et Hulleu, greffier du tribunal.

Boulogne : MM. Michel, notaire, président; Harbaville, Lardeur, Sergent, Gérard, membres; Duflos, secrétaire.

Montreuil : MM. Aubertin, sous-préfet; Dobercourt ✻, maire; Enlart ✻, ancien président du tribunal; Tellier, juge honoraire; Thivrier, ancien avocat; Bernard, receveur de l'enregistrement.

Saint-Omer : MM. Dubrœucq ✻, président; Courtois, Delmotte, Lefebvre (Auguste), avocats; Liot, receveur de l'enregistrement,

Saint-Pol : MM. Graux, maire, président; le receveur des domaines; Cressent, propriétaire; Delacroix, avoué; Danvin, notaire,

---

ORGANISATION MILITAIRE.

Le département forme, avec ceux du Nord, de la Somme et de l'Aisne, la circonscription de la 3e division militaire, dont le chef-lieu est Lille. Le Pas-de-Calais et la Somme constituent les 2e et 3e subdivisions, placées momentanément sous un seul général de brigade qui réside à Amiens.

Les places fortes du département sont au nombre de sept : trois de première classe, une de seconde classe, et trois de troisième classe. Il existe en outre un poste militaire à Saint-Venant; il y a une poudrerie à Esquerdes; il existe enfin un dépôt de remonte et une école de dressage à Hesdin.

ÉTAT-MAJOR DE LA 3e DIVISION MILITAIRE.

M. Grand, C. ✻, général de division, commandant la division, à Lille.

M. Marquerie, capitaine, aide de camp.

M. Poulle, O. ✻, lieutenant-colonel d'état-major, chef d'état-major de la division.

Officiers du corps d'état-major attachés à l'état-major de la division. MM. N..., chef d'escadron; Péchin ✻, capitaine; de la Soujeole, capitaine; Granthil, capitaine; Goumenault des Plantes, capitaine.

M. Orville, C. ✻, intendant militaire de la division.

ÉTAT-MAJOR DES 2e ET 3e SUBDIVISIONS.

M. Ch. Boyer, C. ✻, général de brigade, commandant la 2e et la 3e subdivisions, à Amiens; M. N..., aide de camp.

PLACES.

ARRAS, place de 1re classe.

État-major de la place : MM. Grandin, C. ✻, colonel, commandant la place et la citadelle; Jean ✻, capitaine; Demla ✻, adjudant de place.

État-major de l'artillerie : M. Ragon ✻, capitaine, commandant l'artillerie de la place.

Etat-major du génie : MM. Bazin, O. ✻. colonel, directeur des fortifications; Billoin ✻, lieutenant-colonel, chef du génie de la place; Geay ✻, capitaine, attaché au service du génie de la place; Tessier ✻, idem.

Ecole régimentaire des troupes du génie : MM. de Faultrier, O. ✻, chef de bataillon, commandant l'école; Durand, capitaine adjoint; Thomas ✻, garde principal, gérant; Sulfray, garde de 2e classe; Kiaës, professeur de mathématiques; Grandguillaume, professeur de dessin; Audibert, professeur de grammaire et d'écriture.

Dépôt de recrutement et de réserve du département : MM. Favant, O. ✻, chef de bataillon, commandant le dépôt; Serpentini ✻, capitaine d'infanterie, adjoint.

Intendance militaire : MM. Richard, O. ✻, sous-intendant de 1re classe; Legentil (Joseph), officier d'administration de 2e classe.

Service sanitaire : M. Vassillière ✻, médecin-major de 1re classe, chef du service militaire à l'hôpital civil.

Service des vivres et fourrages : M. Petitqueux ✻, officier d'administration comptable de 1re classe, chef du service.

SAINT-OMER, place de 1re classe.

État-major de la place : MM. d'Augustin de Bourguisson, C. ✻, colonel, commandant la place; Raulot ✻, capitaine, adjudant de place; Poulain ✻, capitaine, id.; Rayer, lieutenant.

Etat-major de l'artillerie : MM. Hautier, O. ✻, lieutenant-colonel, directeur de l'artillerie; Gaudelet ✻, chef d'escadron, sous-directeur; Bauduin ✻, capitaine en 2e; N..., capitaine en 2e.

Poudrerie d'Esquerdes : MM. Schmalzigaud ✻, capitaine en 1er, inspecteur.

Etat-major du génie : MM. Dubreton ✻, chef de bataillon, chef du génie de la place; Seguinau de Preval ✻, capitaine.

Intendance militaire : MM. de la Jonquière, O. ✻, sous-intendant de 2e classe; Rocher, adjudant d'administration en 1er.

Service sanitaire, hôpital militaire. — MM. Molinard, O. ✻, médecin principal de 1re classe; Raoult, pharmacien-major de 1re classe; Cooche, idem; Ladureau ✻, idem; Spire, médecin aide-major de 2e classe; Lesguillon, idem; Ginestet ✻, officier comptable de 1re classe; Bolard, aumônier de 4e classe.

Service des vivres et fourrages : MM. Bergue ✻, officier d'administration comptable de 1re classe; N..., adjudant d'administration en 2e.

CALAIS, place de 1re classe.

État-major de la place : MM. de Ferques, C. ✻, colonel, commandant la place; Cirel ✻, capitaine, et N..., lieutenant, adjudant de place.

Etat-major de l'artillerie : M. Hubert de la Patrière ✻, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

Etat-major du génie : MM. Lecamus, O. ✻, chef de bataillon, chef du

génie de la place; Ledoux ✵ et N..., capitaines, employés au service de la place.

Service sanitaire, hôpital militaire : MM. Chely ✵, médecin-major de 1re classe; N..., aide-major de 2e classe ; Guilbert, officier d'administration, comptable de 2e classe ; Gobert, aumônier de 4e classe.

Service des vivres et fourrages : M. Gouget des Landes, officier d'administration, comptable de 1re classe.

AIRE et FORT SAINT-FRANÇOIS, place de 2e classe.

Etat-major de la place : MM. Adam ✵, chef d'escadron, commandant la place ; Lenoir ✵, capitaine, adjudant de place.

Etat-major d'artillerie : M. Charvet, O. ✵, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

État-major du génie : M. N..., capitaine, chef du génie de la place.

BOULOGNE, place de 3e classe.

Etat-major de la place : M. Riccart ✵, capitaine, commandant la place.

Etat-major de l'artillerie : M. Eparvier ✵, chef d'escadron, commandant l'artillerie de la place.

Etat-major du génie : M. Vasseur, O. ✵, chef de bataillon, chef du génie de la place.

BÉTHUNE, place de 3e classe.

Etat-major de la place : M. Bastide ✵, capitaine, commandant la place.

Etat-major de l'artillerie : MM. Houdart ✵, capitaine ; Bourgaud, garde d'artillerie.

Etat-major du génie : M. Thiébault, capitaine, chef du génie de Béthune et de Saint-Venant.

MONTREUIL, place de 3e classe.

Etat-major de la place : M. Greniez ✵, capitaine, commandant la place.

Etat-major de l'artillerie : M. Herbin ✵, capitaine, commandant l'artillerie de la place.

Etat-major du génie : M. Christol, garde principal du génie, chargé du service dans la place.

HESDIN, ville ouverte.

Dépôt de remonte et école de dressage.

MM. Soubzmaigne ✵, chef d'escadron hors cadre, commandant; Vidal, capitaine au 1er régiment d'artillerie, et Roux ✵, capitaine au 2e hussards, officiers acheteurs ; Martin, vétérinaire de 1re classe ; Henri, aide-vétérinaire.

GENDARMERIE IMPÉRIALE (24e LÉGION).

M. LE SIRE ❋, colonel, chef de la 24e légion à Arras.

COMPAGNIE DU PAS-DE-CALAIS.

MM. L'HÉRITIER ❋, chef d'escadron, commandant
LAPIERRE ❋, capitaine trésorier . . . . . } à Arras.
BLANCHARD, maréchal-des-logis, adjoint au trés.

ARRONDISSEMENTS et officiers.	RÉSIDENCES des brigades.	A CHEVAL ou à pied.	Effectif.	NOMS des commandants de brigade.	GRADES.
			h.		
Arras. M. Buchot ❋, détaché à Rome, capitaine.	Arras. 1re brigade. .	à cheval	6	Dherse. . . .	adjudant
	Arras. 2e brigade. .	id.	5	Rean.	brigad.
	Arras. 3e brigade. .	à pied	5	Pottiez	m.-d.-l.
	Bapaume	à cheval	6	Bridelle. . . .	id.
	Beaumetz-lez-Loges . .	id.	5	Noizet.	brigad.
	Bertincourt	à pied	5	N...	id.
	Croisilles	à cheval	5	Roseaux (Fr.-J.)	id.
	Marquion.	id.	5	Penit.	id.
	Pas	id.	6	Delaoutre . . .	m.-d.-l.
	Vimy.	à pied	5	Leroy.	brigad.
	Vitry.	id.	5	N...	id.
Béthune. M. Leclerc, lieutenant.	Béthune.	à cheval	6	Delecluse . . .	m.-d.-l.
	Carvin	id.	5	Briet.	id.
	Houdain.	à pied	5	Bachelet. . .	brigad.
	Laventie	id.	5	Tacquet. . . .	m.-d.-l.
	Lillers	à cheval	5	Buisson. . . .	brigad.
	Lens.	id.	5	Duflos	m.-d.-l.
	Cambrin (1).	id.	5	Bray.	brigad.
	Norrent-Fontes (2) . .	à pied	5	Payelle. . . .	id.
Boulogne. M. Arquembourg ❋, capitaine.	Boulogne. 1re brigade	à cheval	6	Royer	m.-d.-l.
	Boulogne. 2e brigade	à pied	5	Gorguet. . . .	brigad.
	Calais	à cheval	6	Cotry.	m.-d.-l.
	Colembert.	id.	5	Carnel	brigad.
	Guînes	id.	5	Maugin. . . .	id.
	Marquise	id.	5	Caron.	id.
	Samer	id.	5	Behagues . . .	id.
Montreuil-sur-Mer. M. Tailleur, lieutenant.	Montreuil-sur-Mer. . .	à cheval	6	Hedin.	m.-d.-l.
	Campagne-lez-Hesdin .	id.	5	Merlier. . . .	brigad.
	Etaples.	id.	5	Drouvent . . .	id.
	Fruges	id.	5	Delemer. . . .	id.
	Hesdin	id.	5	Mortier. . . .	id.
	Hucqueliers	id.	5	Delebvre. . . .	id.
St-Omer. M. Debacq ❋, capitaine.	St-Omer. 1re brigade.	à cheval	6	Wagner. . . .	m.-d.-l.
	St-Omer. 2e brigade .	id.	5	Vancayzècle . .	brigad.
	Aire.	id.	6	Lamory ❋. . .	m.-d.-l.
	Ardres	id.	5	N...	brigad.
	Audruick	id.	5	Prudhommeaux.	id.
	Lumbres	id.	5	Papeguey . . .	id.
	Fauquembergue. . . .	id.	5	Corroyette. . .	id.
St-Pol. M. Peuchet, lieutenant.	St-Pol	à cheval	6	Herment . . .	m.-d.-l.
	Auchy-lez Hesdin. . .	à pied	5	Lemaire. . . .	brigad.
	Berlette.	à cheval	5	Guilbert. . . .	id.
	Frévent.	id.	5	Gamblin. . . .	id.
	Heuchin.	id.	5	Dubois	id.
	Larbret.	id.	5	Pignon	id.

(1) Provisoirement à Calais. (2) Provisoirement à Saint-Venant.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Le littoral du Pas-de-Calais est compris dans l'arrondissement maritime de Cherbourg et dans le sous-arrondissement de Dunkerque.

Tout homme qui se livre soit à la navigation, soit à la pêche en mer ou dans les rivières jusqu'au point où se fait sentir l'action des marées, est inscrit sur les matricules de la marine, d'abord provisoirement, puis d'une manière définitive, s'il déclare vouloir se livrer à la navigation, ou si, de fait, il continue à naviguer.

La durée de l'inscription s'étend de dix-huit à cinquante ans. Tout marin inscrit est tenu de répondre à l'appel de l'État. S'il passe à l'étranger, il se rend passible des peines édictées contre les déserteurs. Grâce à la levée permanente qui commence par les hommes comptant le moins de temps d'embarquement sur les bâtiments de l'Etat, la durée effective du service exigé ne dépasse guère celle des recrues. A leur levée, les marins reçoivent la solde et les frais de route. Ils participent aux prises, et sont dispensés du recrutement. Enfin les marins et leurs familles reçoivent de la caisse des invalides des pensions ou secours en raison des services rendus à l'État.

PERSONNEL.

M. Guillois, O. ✱, contre-amiral, préfet maritime, à Cherbourg.

M. Fournier ✱, commissaire en chef du service de la marine, à Dunkerque.

QUARTIER DE BOULOGNE.

MM. Auger, sous-commissaire; Huyot, commis entretenu; Désiré Horeau ✱, trésorier des invalides de la marine; Ledieu, professeur d'hydrographie; Auguste Moreau et Masson, écrivains.

Syndicat. — MM. Fourny, inspecteur des pêches; Bourgain, syndic de 1re classe, à Boulogne; Varlet, syndic de 3e classe, au Portel; Avisse, syndic de 3e classe, à Audresselles.

Gardes maritimes. — MM. Blanvillain, à Boulogne; Baillet, au Portel; Vasseur, à Etaples; Delpierre, à Audresselles.

Gendarmerie de la marine. — MM. Noyon, Vaslot.

QUARTIER DE CALAIS.

Calais. — Sous-commissaire de 2e classe de l'inscription maritime, M. Dières-Monplaisir ✱; trésorier des invalides, M. Liard; professeur d'hydrographie, M. Lefebvre; commis de marine, MM. Isaac et Monory; syndic, M. Guichen; garde maritime, M. Gellé; gendarmes, MM. Lebiez et Lhomme.

Syndicat de Berck, Merlimont et Cucq. — Syndic, M. Pité; inspecteur des pêches, M. Fournier; garde maritime, M. Tribout; garde juré, M. Dutertre.

Syndicat d'Etaples, comprenant Etaples et Camiers. — Syndic, M. Bachelier; garde maritime, M. Vasseur; garde juré, M. Bonvoisin.

ORGANISATION RELIGIEUSE.

DIOCÈSE D'ARRAS.

Le diocèse d'Arras, érigé dans le quatrième siècle, est suffragant de l'archevêché de Cambrai. — Composé des anciens diocèses d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, il comprend dans sa circonscription tout le département du Pas-de-Calais.

Monseigneur Pierre-Louis PARISIS, O. ✱, né à Orléans, le 12 août 1795, d'abord curé de Gien (Loiret), sacré Evêque de Langres le 28 août 1835, a été nommé Evêque d'Arras le 5 septembre 1851.

Par décision pontificale rendue à Rome le 23 novembre 1853, reçue et publiée en vertu d'un décret impérial du 13 mars 1854, Monseigneur l'Evêque d'Arras actuel et ses successeurs sont autorisés à joindre à leur titre ceux des évêchés supprimés de Boulogne et de Saint-Omer.

Vicaires généraux : MM. Parenty, Proyart, Favrel (1), de la Tour-d'Auvergne, Bérault des Billiers, Wallon-Capelle et Bailly.

Secrétariat : MM. Terninck, secrétaire général; Braure, pro-secrétaire.

M. Godin, archiviste.

Officialité.

MM. Favrel, official; Herbet, assesseur; Wallon-Capelle, promoteur; Lequette, vice-promoteur ; Terninck, secrétaire.

Conseil des cas de conscience.

MM. Parenty, vicaire général; Proyart, vicaire général; Mofait, archiprêtre ; Favrel, vicaire général; Lequette, directeur au grand séminaire.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE, NOTRE-DAME ET SAINT-VAAST.

Chanoines d'honneur : NN. SS. Cœur, évêque de Troyes; de Garsignies, évêque de Soissons; Dupanloup, évêque d'Orléans.

Chanoines titulaires : MM. Dubois, doyen du chapître, grand pénitencier; Parenty, vicaire général et théologal; Proyart, vicaire général; Planque, grand chantre; Mofait, archiprêtre; Aug. Fauchison; Derguesse; Wallon-Capelle, vicaire général; Robitaille.

Chanoines honoraires résidants : MM. Bailly, prévôt du chapître; Herbet,

(1) MM. Favrel et de la Tour-d'Auvergne sont agréés par le gouvernement.

écolâtre, assesseur, archidiacre ; Godart, ancien curé de Saint-Jean-Baptiste à Arras; Terninck, secrétaire général ; Jean-Baptiste Lequette, vice-promoteur, directeur au grand séminaire; Le Roy, aumônier du collége; Lambert, maître des cérémonies; Portenart, supérieur du grand séminaire; de la Tour-d'Auvergne, vicaire général; Envent, directeur au grand séminaire; Favrel, vicaire général; Bérault des Billiers, vicaire général; Van Drival, directeur au grand séminaire; Leprêtre, directeur au petit séminaire.

Chanoines honoraires non résidants: MM. Paschal, ancien curé du Haut-Pont, à Saint-Omer; Haffreingue ✱, chef d'institution à Boulogne ; Delille, curé de Saint-Paulet, diocèse de Carcassonne; Delwaule, chef d'institution à Montreuil ; Deguerry, O. ✱, curé de la Madeleine à Paris ; Favarel, prêtre d'Alby, professeur de philosophie et aumônier du collége du Havre ; Boniface, curé de Saint-Jean-Baptiste à Arras ; Radez, curé de Bailleul-sir-Berthoult ; Delrue, directeur au pensionnat de M. Haffreingue à Boulogne ; Fénet, curé de Saint-Venant ; Braquehay, aumônier de l'hospice militaire de Boulogne; Bernardon, prêtre à Alby ; Parel, curé de Bertincourt ; Delval, curé d'Inchy ; Jacques Ringot, curé de Fleurbaix ; Mallette, ancien curé de Fillièvres; Eugène Dumetz, supérieur du petit séminaire ; Mailly, aumônier de la chapelle française à Londres ; Langlois, curé à Estrée-Cauchie ; Gérard, curé de Lumbres ; Romagnoli, protonotaire apostolique en titre et maître des cérémonies auprès du Saint-Siége ; Beauvois, vicaire de Notre-Dame à Saint-Omer ; Darcque, ancien vicaire de Notre-Dame à Saint-Omer ; Thilloy, curé de Puisieux ; Orain, curé de Zutkerque ; Boutoille, curé de Wimille ; Choisy, curé de Sailly-sur-la-Lys ; Cloët, curé d'Hénin-Liétard ; Desquibes, aumônier de l'hôpital Necker à Paris; Fabre, vicaire de Saint-Roch à Paris ; A. Lequette, curé de Sainte-Catherine; Duprez, chanoine, secrétaire général de l'archevêché de Cambrai ; Montagard, curé-archiprêtre d'Arles ; Hamille, professeur au collége de Montreuil ; Rémont, curé de Saint-Vincent de Paul à Boulogne ; Milanta, missionnaire apostolique ; Devin, missionnaire diocésain à Boulogne ; de Lencquesaing, curé de Saint-Géry, à Arras ; Duchenne, aumônier de l'hospice de Calais.

Ceux de MM. les curés de canton qui sont chanoines honoraires se trouveront désignés ci-après.

Bénéficiers de première classe : MM. Topping, curé-doyen de Norrent-Fontes; Boyaval, curé-doyen de Pas ; Dollet, curé de Saint-Pierre-lez-Calais ; Braure, pro-secrétaire ; Sockeel, curé du Haut-Pont ; Lefin, curé d'Avesnes-le-Comte; Ténar, pro-curé de Bapaume; Delannoy, curé de Fillièvres.

Bénéficiers de deuxième classe : MM. Duchâteau, Aviez, de Taffin, Wallet, Vincent, vicaires de la cathédrale; Lebas, professeur au grand séminaire; Autricque, chef d'institution.

Fabrique de la cathédrale: MM. Dubois, président ; Bailly, Parenty, trésorier; Proyart, Mofait, Planque, N...

Administration du séminaire: MM. Bailly, Dubois, Terninck, secrétaire; Lequette, trésorier.

Grand séminaire: MM. Portenart, supérieur; Lequette, professeur de mo-

rale; Envent, professeur d'Ecriture-Sainte; Van Drival, professeur d'histoire ecclésiastique; Lebas, professeur de dogme.

Petit séminaire: M. Dumetz, supérieur. — *Première division* : MM. Poulet, directeur; Auguste Legrand, professeur de philosophie; Leleu, professeur de rélhorique; Doublet, professeur de seconde; Prudhomme, professeur de mathématiques, physique et chimie; Graux, préfet d'études.

Deuxième division: MM. Leprêtre, principal; Drincqbier, directeur; Delahodde, économe; Dutoit, professeur de troisième; Guyot, professeur de quatrième; Bracquart, professeur de cinquième; Beaumont, professeur de sixième; Blanque, professeur de septième; Pochet, professeur de huitième; Chivoré, professeur de mathématiques; Joffe, maître d'études.

Maîtrise de la cathédrale : Deux frères de la doctrine chrétienne, directeurs ; M. Duhaupas, maître de musique; trente enfants de chœur.

COMMISSION D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE SECOURS POUR LES PRÊTRES INFIRMES.

MM. Bailly, chanoine, prévôt du chapitre; Mofait, archiprêtre, curé de la cathédrale; Bérault des Billiers, vicaire général; Terninck, chanoine, secrétaire et trésorier; Roger, curé d'Achicourt.

ARCHITECTE DES ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

M. Epellet, architecte en chef du département.

DIVISION DU DIOCÈSE.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconés, un archiprêtré pour l'arrondissement d'Arras et cinq grands décanats pour les autres arrondissements.

Il comprend 51 cures, 655 succursales et 61 vicariats rétribués par le Gouvernement.

Parmi les cures, 12 sont de première classe, comme renfermant une population agglomérée de 5,000 âmes et au-dessus, et situées dans des villes chefs-lieux de canton; quatre curés jouissent, en outre, exceptionnellement du traitement de première classe.

Ont été érigées depuis un an:

En cure de seconde classe, l'église de Saint-Vincent de Paul à Capécure, dépendant de la ville de Boulogne , par décret du 18 octobre 1854;

En succursales :

1° L'église de Saint-Josse-au-Val, à Montreuil, par décret du 15 avril 1854;

2° Les églises d'Equihen, dépendant de la commune d'Outreau (arrondissement de Boulogne), et de Saulchoy (arrondissement de Montreuil), par décrets du 16 août 1854.

Ont été créés les vicariats d'Hermies et Berck, par décision ministérielle du 28 avril 1854.

ARCHIDIACONÉS.

Grand archidiaconé d'Arras, comprenant les arrondissements d'Arras et de Saint-Pol. — M. N..., grand archidiacre.

Archidiaconé de Boulogne, comprenant les arrondissements de Boulogne et de Montreuil. — M. Wallon-Capelle, archidiacre de Boulogne.

Archidiaconé de Saint-Omer, comprenant les arrondissements de Saint-Omer et de Béthune. — M. Herbet, archidiacre de Saint-Omer.

Archiprêtré d'Arras. — M. Mofait, archiprêtre.

Grands décanats des cinq autres arrondissements. — Les grands décanats s'étendent chacun sur tout l'arrondissement de sous-préfecture, et ils sont en entier sous la surveillance générale du grand doyen.

Grand décanat de Boulogne. — M. Lecomte, curé de Saint-Nicolas.

Grand décanat de Saint-Omer. — M. Dumetz, curé du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer.

Grand décanat de Béthune. — M. Martin, curé.

Grand décanat de Montreuil. — M. Occis, curé.

Grand décanat de Saint-Pol. — M. Guillaume, curé.

Décanats. — MM. les curés de cantons sont doyens. Tous ont une surveillance spéciale sur leur canton.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

12 cures. — 165 succursales, — 6 vicariats rétribués.

Canton d'Arras nord (9 succursales). Cathédrale : MM. Mofait, archiprêtre, curé; Duchâteau, Aviez, de Taffin, Wallet et Vincent, vicaires non rétribués. Eglise Saint-Géry : MM. de Lencquesaing, curé; Gheerbrant, Sellier et Ferclouf, vicaires non rétribués. Eglise Saint-Jean-Baptiste : MM. Boniface, chanoine, curé; Delattre et Beugin, vicaires non rétribués.

Athies (chapelle vicariale). M. Charles Fauchison, vicaire rétribué.

Canton d'Arras sud (9 succursales). Eglise Saint-Nicolas à Arras : MM. Debray, chanoine, curé; Lemaire, Chatelain et Vandenhaut, vicaires non rétribués.

Canton de Bapaume (14 succursales). MM. Ténar, pro-curé à Bapaume; Gallais et Roussel, vicaires rétribués.

Canton de Beaumetz-lez-Loges (17 succursales). M. Rambure, chanoine, curé à Rivière.

Canton de Bertincourt (13 succursales). M. Rey, chanoine, curé à Havrincourt; vicaire rétribué à Hermies, M. N....

Canton de Croisilles (22 succursales). M. Fournier, chanoine, curé à Croisilles.

Canton de Marquion (15 succursales). MM. Lamort, chanoine, curé à Oisy; Pidoux, vicaire rétribué.

Canton de Pas (19 succursales). M. Boyaval, curé à Pas.

Canton de Vimy (22 succursales). M. Beaurain, chanoine, curé à Vimy.

Canton de Vitry (25 succursales). MM. Videlenne, chanoine, curé à Vitry; Laguillez, vicaire rétribué.

Vicariats rétribués.

Athies, M. Ch. Fauchison; Bapaume, MM. Gallais et Roussel; Hermies, M. N...; Oisy, M. Pidoux; Vitry, M. Laguillez.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

9 cures, — 116 succursales, — 18 vicariats rétribués.

Canton de Béthune (15 succursales). MM. Marin, chanoine, curé à Béthune; Danel (Henri), Cornet (Joseph) et Hélin, vicaires.

Canton de Cambrin (13 succursales). MM. Bayart, chanoine, curé à Beuvry; Cailleret, vicaire.

Canton de Carvin (9 succursales). MM. Roussel, chanoine, curé à Carvin; Branquart et Leporcq, vicaires. MM. Cloet, curé à Hénin-Liétard; Raison, vicaire.

Canton d'Houdain (26 succursales). M. Cousin, chanoine, curé à Houdain.

Canton de Laventie (5 succursales). MM. Warenghem, chanoine, curé à Laventie; Decroix et Dusautoir, vicaires.

Canton de Lens (17 succursales). MM. Crépin, chanoine, curé à Lens; Caudroi, vicaire.

Canton de Lillers (8 succursales). MM. Béghin (Chrysogône), chanoine, curé à Lillers; Dusautier et Tabary, vicaires.

Canton de Norrent-Fontes (23 succursales). M. Topping, curé à Norrent-Fontes.

Vicariats rétribués.

Lacouture, M. Féret; Beuvry, M. Cailleret; Richebourg, M. Carpentier; Carvin, M. Branquart; Courrières, M. Brongniart; Hénin-Liétard, M. Raison; Fleurbaix, M. Brachet; Laventie, MM. Decroix et Dusautoir; Lestrem, M. Villain; Sailly-sur-la-Lys, M. Delcourt; Harnes, M. Delannoy; Lens, M. Caudroi; Calonne-sur-la-Lys, M. Graux; Gonnehem, M. Robert; Lillers, MM. Dusautier et Tabary; Saint-Venant, M. Lamort.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

9 cures, — 68 succursales, — 11 vicariats rétribués.

Canton de Boulogne (5 succursales). Eglise Saint-Nicolas, à Boulogne, MM. Lecomte, chanoine, curé; Bocquet, Beain, Leuillieux, Blary, Humières et Bailly (Louis), vicaires non rétribués. Eglise Saint-Joseph, à Boulogne: MM. Delcroix, chanoine, curé; Lœuillet, Cazin, Leduc, vicaires. Eglise Saint-Vincent-de-Paul (Capécure), à Boulogne : MM. Remont, chanoine, curé; N...., vicaire. Eglise Saint-Pierre, à Boulogne : MM. Bresselle, desservant; Faydi et Queste, vicaires non rétribués.

Canton de Calais (8 succursales). MM. Daniel, chanoine, curé à Calais; Gobert, Grébert, Cordonnier, Logez et Bailly (Charles), vicaires. MM. Dollet, curé à Saint-Pierre-lez-Calais; Dutertre, Caron, vicaires.

Canton de Desvres (14 succursales). MM. Leroy du Royer, chanoine, curé à Desvres; Cousin, vicaire.

Canton de Guînes (11 succursales). M. Monteuuis, chanoine, curé à Guînes. M. Samier, vicaire.

Canton de Marquise (16 succursales). M. Lenain, chanoine, curé à Marquise. M. Vivier, vicaire.

Canton de Samer (14 succursales). M. Boursin, curé à Samer. M. Carpentier, vicaire.

Vicariats rétribués.

Wimille, MM. Ellart et Derain; Saint-Pierre-lez-Calais, MM. Dutertre et Caron; Desvres, M. Cousin; Guînes, M. Samier; Audinghem, M. Tintillier; Marquise, M. Vivier; Samer, M. Carpentier; la Capelle, commune de Bainctbun, M. Legrand (Louis); Marck, M. Quehen.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

6 cures, — 93 succursales, — 8 vicariats rétribués.

Canton de Montreuil (16 succursales). MM. Occis, ch., curé à Montreuil; Mailly et Hélin, vicaires.

Canton de Campagne (16 succursales). M. Lelong, ch., curé à Campagne.

Canton d'Etaples (12 succursales). MM. Hanquez, ch., curé à Etaples; Hollandre, vicaire.

Canton de Fruges (16 succursales). M. Macquet, ch., curé à Fruges. M. Duquesne, vicaire.

Canton d'Hesdin (17 succursales). M. Bonnière (Benjamin), ch., curé à Hesdin. MM. Bédu et Jonas, vicaires.

Canton d'Hucqueliers (16 succursales). M. Dourdon, ch., curé à Hucqueliers.

Vicariats rétribués.

Etaples, M. Carpentier; Fruges, M. Duquesne; Hesdin, MM. Bédu et Jonas; Montreuil, MM. Mailly et Hélin; Roussent, M. Noël; Berck, M. N...

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

8 cures, — 92 succursales, — 12 vicariats rétribués.

Canton de Saint-Omer nord (7 succursales). MM. Dumetz (Barnabé), ch., curé du Saint-Sépulcre à Saint-Omer; Chapelet, Roger, Boutoille et Thibault, vicaires.

Canton de Saint-Omer sud (8 succursales). MM. Duriez, ch., curé de Notre-Dame à Saint-Omer; Beauvois, Tassart, Miché et Létendart, vicaires. MM. Villy, curé de Saint-Denis, à Saint-Omer; Binet, Liennart et Roussel, vicaires. M. Sockel, desservant au Haut-Pont; MM. Caron et Bavière, vicaires.

Canton d'Aire (13 succursales). MM. Scott, ch., curé à Aire; Dubois, Delahaye, Bouchez et Leclerc, vicaires.

Canton d'Ardres (14 succursales). MM. Paques, ch., curé à Ardres; Bois-en-Ardres, M. N....

Canton d'Audruick (11 succursales). M. Roussel, ch., curé à Audruick; M. Boulingues, vicaire.

Canton de Fauquembergue (16 succursales). MM. Delannoy, ch., curé à Fauquembergue; Dutoit, vicaire.

Canton de Lumbres (23 succursales). MM. Lenglet, ch., curé à Dohem; Bourgois, vicaire.

Vicariats rétribués.

Roquetoire, M. Lequette; Ardres, M. N...; Eperlecques, M. Hochart; Audruick, M. Boulingues; Zutkerque, M. Delahaye; Fauquembergue, M. Dutoit; Thiembronne, M. Defrance; Dohem, M. Bourgois; Arques, M. Sébert; Haut-Pont, à Saint-Omer, MM. Bavière, Caron.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

7 cures, — 121 succursales, — 6 vicariats rétribués.

Canton de Saint-Pol (24 succursales). MM. Guillaume, ch., curé à Saint-Pol; Adam et Dupré, vicaires.

Canton d'Aubigny (20 succursales). M. Dautricourt, ch., curé à Aubigny.

Canton d'Avesnes-le-Comte (23 succursales). M. Lefin, curé à Avesnes-le-Comte.

Canton d'Auxi-le-Château (17 succursales). MM. Petit, ch., curé à Auxi-le-Château; Mallet, ch., curé à Frévent.

Canton d'Heuchin (21 succursales). M. Decroix, ch., curé à Pernes.

Canton du Parcq (16 succursales). M. Delannoy, curé à Fillièvres.

Vicariats rétribués.

Auxi-le-Château, M. Sénéchal; Frévent, M. Maquer; Bucamp, M. Coubronne; Saint-Pol, MM. Adam et Dupré.

Les noms de MM. les desservants seront insérés au tableau des communes par cantons et par arrondissements (page 97).

SERVICES DIVERS.

ARRAS.

MM.

Dubois, aumônier de la maison de Saint-Charles.
Parenty, vicaire général, aumônier de la communauté des Ursulines.
Proyart, aumônier de la maison du Bon-Pasteur.
Planque, aumônier des Chariottes.
De la Tour d'Auvergne, aumônier de la Providence d'Arras.
Terninck, secrétaire général, aumônier des Sœurs de la Charité.
Lambert (Jean-Baptiste), aumônier des Augustines.
Duthilt et *Fauchison* (Augustin), aumôniers des Dames du Saint-Sacrement.
Le Roy, aumônier du collége d'Arras.

MM.
Dehée, aumônier des prisons à Arras.
Braure, aumônier de la maison de Refuge.
Halluin, aumônier de l'hospice des vieillards.
Chatillon, aumônier des Clarisses.
Delétoile, aumônier de l'hôpital.
Delahaye, aumônier des Frères.

BOULOGNE.

MM.
Cozette, aumônier de l'hôpital Saint-Jean.
Lecointe, aumônier de la communauté des Ursulines.
Faivre, aumônier de la Retraite.
Quandalle, aumônier du collége et de la prison de Boulogne.
Dié, aumônier de la Visitation.

SAINT-OMER.

MM.
Fasquel, aumônier de l'hôpital Saint-Jean.
Bolard (Clovis), aumônier de l'hôpital Saint-Louis et de l'hôpital militaire.
Beauvois, aumônier de la prison criminelle.
Chapelet, aumônier du Bon-Pasteur.
Eloy (Guislain), aumônier de la communauté des Ursulines.
Samier, aumônier du lycée.
Boulanger (Bernardin), aumônier du pensionnat des Sœurs de la Sainte-Famille.
Roger, aumônier du pensionnat du Saint-Sacrement.

AIRE.

M. *Carpentier*, aumônier de l'hospice.
N..., aumônier des Ursulines.

MONTREUIL.

M. *Delwaulle*, chef d'institution, aumônier de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice des orphelins.

CALAIS.

MM.
Duchenne (Adolphe), aumônier de l'hospice civil.
Gobert, aumônier de l'hôpital militaire.

SAINT-VENANT.

M. *Hacherez*, aumônier de l'hospice des aliénées.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Frères des écoles chrétiennes : Arras, Bapaume, Béthune, Laventie, Lillers, Boulogne, Calais, Saint-Pierre-lez-Calais, Wimille, Desvres, Montreuil, Hesdin, Saint-Omer (maison de noviciat), Aire.

Pères Passionistes (missionnaires) : Hardinghen.

Frères de Marie : Saint-Pol, Carvin, Lens, Hénin-Liétard, Pas, Fruges, Arques.

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES.

Les congrégations religieuses de femmes se composent ou d'établissements qui reconnaissent une supérieure générale, ou d'établissements qui ne reconnaissent qu'une supérieure locale et qui sont indépendants les uns des autres, bien qu'ils soient soumis aux mêmes règles et statuts.

Aux termes de la loi du 24 mai 1825, aucune congrégation religieuse ne pouvait être autorisée qu'après que ses statuts, dûment approuvés par l'évêque diocésain, avaient été vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat, dans la forme requise pour les bulles d'institution canonique. Après la vérification et l'enregistrement, l'autorisation était accordée par une loi. Pour celles de ces congrégations qui existaient antérieurement au 1er janvier 1825, l'autorisation était accordée par une ordonnance du roi (art. 2).

La loi de 1825 dispose, en outre, qu'il ne sera formé aucun établissement d'une congrégation déjà autorisée s'il n'a été préalablement informé sur la convenance et les inconvénients de l'établissement, et si l'on ne produit à l'appui de la demande, le consentement de l'évêque diocésain et l'avis du conseil municipal du lieu. L'autorisation spéciale de former un établissement est accordée par ordonnance du roi.

Un décret du 31 janvier 1852 facilite aux congrégations de femmes enseignantes et hospitalières les moyens d'obtenir leur reconnaissance légale.

Aux termes de ce décret, les congrégations et communautés religieuses de femmes peuvent être autorisées par un décret :

1° Lorsqu'elles déclarent adopter, quelle que soit l'époque de leur fondation, des statuts déjà vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat et approuvés pour d'autres communautés religieuses ;

2° Lorsqu'il est attesté par l'évêque diocésain que les congrégations qui présentent des statuts nouveaux au conseil d'Etat, existaient antérieurement au 1er janvier 1825 ;

3° Lorsqu'il y a nécessité de réunir plusieurs communautés qui ne peuvent plus subsister séparément ;

4° Lorsqu'une congrégation religieuse, après avoir été d'abord reconnue comme communauté régie par une supérieure locale, justifie qu'elle était réellement dirigée, à l'époque de son autorisation, par une supérieure générale et qu'elle avait formé à cette époque des établissements sous sa dépendance.

Les modifications de statuts vérifiés et enregistrés au conseil d'Etat peuvent être également autorisées par un décret.

Désormais donc, il n'y a plus qu'un seul cas où l'intervention d'une loi est obligatoire, c'est celui d'une congrégation fondée postérieurement à l'année 1825, qui présente des statuts complétement nouveaux. Le gouvernement n'a pas encore été à même d'examiner sa constitution, son but, son importance; des formes plus solennelles doivent être exigées pour l'autorisation d'une association inconnue.

Les pièces à produire pour obtenir la reconnaissance légale d'une congrégation sont : 1° la demande de la congrégation, qui énonce le but de l'institution, l'époque précise et le lieu de sa fondation, le nombre de ses membres et si elle désire être reconnue comme congrégation dirigée par une supérieure générale, le nombre des établissements qu'elle peut avoir formés; 2° le consentement de l'évêque diocésain; 3° la copie des statuts qu'elle adopte, signés par tous les membres de l'association religieuse et revêtus de l'approbation de l'autorité diocésaine; 4° l'état de l'actif et du passif de la congrégation; 5° le procès-verbal de l'enquête *de commodo vel incommodo* faite dans la commune où la congrégation demande à s'établir; 6° l'avis du conseil municipal; 7° l'avis du sous-préfet; 8° celui du préfet.

Les sœurs d'école et de charité placées dans un local fourni par une commune ou dans un hospice, ne sont censées former un établissement susceptible d'être autorisé, qu'autant que l'engagement de la congrégation avec la commune ou l'hospice est à perpétuité.

La loi du 24 mai 1825 dispose que les établissements autorisés peuvent, avec l'autorisation du gouvernement : 1° accepter les biens meubles ou immeubles qui leur sont donnés par actes entre vifs ou par acte de dernière volonté, à titre particulier seulement; 2° acquérir à titre onéreux des biens immeubles ou des rentes; 3° aliéner les biens immeubles ou les rentes dont ils seraient propriétaires.

Nulle personne faisant partie d'un établissement autorisé ne peut disposer, par acte entre vifs ou par testament, soit en faveur de cet établissement, soit au profit de l'un de ses membres, de plus du quart de ses biens, à moins que le don n'excède pas la somme de 10,000 fr.

Cette prohibition cesse d'avoir son effet relativement aux membres de l'établissement si la légataire ou donataire était héritière en ligne directe de la testatrice ou donatrice.

CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA PROVIDENCE D'ARRAS.

Par un décret du 10 janvier 1854, l'association religieuse des sœurs de la Providence d'Arras est autorisée comme congrégation dirigée par une supérieure générale, à la charge par les membres qui la composent de se conformer aux statuts approuvés par ordonnance royale du 30 avril 1826 pour la congrégation du même nom à Langres.

Le même décret autorise cette congrégation : 1° à fonder un établissement de sœurs de son ordre dans la commune de Gonnehem, à la charge par ses

membres de se conformer aux statuts de la maison-mère ; 2° à accepter la donation d'une maison et de son mobilier faite dans cette commune par les époux Béghin.

Des sœurs de cette congrégation sont en outre établies à Boiry-Sainte-Rictrude, Cagnicourt, Wailly (canton d'Arras sud), Bouvelinghem, Courrières, Etrun et Neufchâtel.

SŒURS DU BON-PASTEUR A SAINT-OMER.

Par un décret du 29 novembre 1853, la congrégation de Notre-Dame des sœurs de Charité du Bon-Pasteur existant à Angers (Maine-et-Loire), en vertu d'un décret du 13 septembre 1852, est autorisée à fonder à Saint-Omer un établissement de sœurs de son ordre, à la charge par les religieuses de se conformer aux statuts approuvés pour la maison-mère par décret du 16 juillet 1810.

Ces sœurs reçoivent dans leur établissement, moyennant un prix de pension payé par l'Etat, des jeunes détenues du Pas-de-Calais et des départements voisins.

Une maison du Bon-Pasteur existe aussi à Arras; mais elle n'est pas encore reconnue légalement.

CONGRÉGATION DES SŒURS FRANCISCAINES.

Un décret du 10 avril 1854 autorise comme congrégation à supérieure générale la communauté des sœurs franciscaines établie à Calais, et reconnaît comme établissements dépendant de cette congrégation les six communautés des Charriottes d'Arras et des sœurs hospitalières d'Aire, Béthune, Lens, Montreuil et Saint-Omer.

CONGRÉGATIONS DIVERSES.

Dames Ursulines (enseignantes) : Arras, Boulogne, Saint-Omer, Aire.

Dames Augustines (enseignantes) : Arras.

Dames Bénédictines du Saint-Sacrement (enseignantes) : Arras, Saint-Omer (non reconnues par le Gouvernement dans cette dernière ville).

Filles de Saint-Vincent-de-Paul (hospitalières et enseignantes) : Arras, Bapaume, Béthune, Oignies, Boulogne, Hesdin, Saint-Omer, Ardres, Aire, Saint-Pol, Cauroy (commune de Berlencourt).

Sœurs de Sainte-Agnès (soin des orphelins des deux sexes et des salles d'asile) : Arras.

Sœurs hospitalières Augustines (pour les malades et les vieillards) : Arras, Laventie, Boulogne.

Religieuses Clarisses : Arras (contemplatrices); Saint-Omer (enseignantes).

Sœurs de la Sainte-Famille d'Amiens (enseignantes) : Arras, Boisleux-au-Mont, Bienvillers-au-Bois, Puisieux, Boiry-Notre-Dame, Dury, Etaing, Laventie, Bouquehault, Cucq, Fiennes, Licques, Berck, Neuville-sous-Montreuil, Aix-en-Issart, Buire-le-Sec, Maintenay, Saint-Denœux, Etaples, Embry, Fressin, Rimboval, Marconne, Parenty, Saint-Omer, Moulle, Saint-Mar-

tin-au-Laërt, Tilques, Hulluch, Audruick, Vieille-Eglise, Audrehem, Louches, Nédonchel, Les Attaques.

Sœurs de la Providence de Rouen : Ablainzevelle, Hermies, Pas, Souastre, Béthune, Carvin, Sailly-sur-la-Lys, Harnes, Lillers, Beuvry, Calonne-sur-la-Lys, Saint-Venant, Samer, Montreuil, Campagne-lez-Hesdin, Fruges, Verchin, Enquin (canton d'Hucqueliers), Arques, Wizernes, Aire, Nielles-lez-Bléquin, Saint-Pol, Ramecourt, Berles-Monchel, Auxi-le-Château, Fillièvres.

Sœurs de l'Enfant-Jésus : Arras (soin du séminaire), Oisy (école et salle d'asile), Saint-Venant (hospice civil et asile d'aliénées).

Sœurs de la Sainte-Union : Vimy, Rouvroy, Hénin-Liétard, Vendin-le-Vieil, Thélus, Lestrem.

Dames Annonciades : Boulogne.

Sœurs de la Retraite chrétienne (pensionnat et classe de filles pauvres) : Boulogne.

Sœurs du Bon Secours : Boulogne.

Sœurs de Saint-Joseph (école d'adultes et atelier de couture) : Boulogne.

Dames du Sacré-Cœur (pensionnat), à Saint-Pierre-lez-Calais.

Dames de la Visitation : Saint-Martin-lez-Boulogne.

Dames Bénédictines (pensionnat) : Calais.

Sœurs de Saint-Paul dites *de Saint-Maurice* (secours à domicile) : Calais, Saint-Pierre-lez-Calais (pour la salle d'asile).

Sœurs Hospitalières (pour les orphelins des deux sexes) : Montreuil.

Dames Hospitalières de Saint-Louis : Saint-Omer.

Les Petites-Sœurs des Pauvres : Saint-Omer.

CULTE PROTESTANT.

Les églises protestantes du Pas-de-Calais reconnues par le gouvernement, ont été détachées depuis 1853 du consistoire de Lille, et sont réunies à celui d'Amiens.

1re *Section* : chef-lieu Arras ; pasteur, M. Vivien.

2e *Section* : chef-lieu Wanquetin ; pasteur, M. Bost.

Il existe, en outre, plusieurs chapelles protestantes, à Boulogne, Calais et Saint-Omer, mais elles ne sont pas reconnues par le gouvernement.

TRUCTION PUBLIQUE.

La loi du 14 juin 1854 organise l'instruction publique sur de nouvelles bases, et un décret du 22 août suivant, rendu dans la forme des règlements d'administration publique, contient les dispositions de détail nécessaires pour assurer l'exécution de cette loi.

La France est divisée en seize circonscriptions académiques, dont les chefs-lieux sont : Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai,

Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Elle comprend 389 établissements d'enseignement supérieur et d'instruction secondaire, savoir :

Facultés et écoles supérieures de pharmacie.	55
Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie. . . .	21
Lycées	69
Colléges.	244
Total égal.	389

ACADÉMIE DE DOUAI.

L'Académie de Douai se compose des départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Elle aura deux Facultés : l'une des lettres à Douai, l'autre des sciences à Lille. Elle a, en outre, trois écoles de médecine et de pharmacie, cinq lycées et vingt-six (1) colléges. Elle possèdera donc en tout trente-six établissements d'instruction supérieure et d'instruction secondaire.

ADMINISTRATION ACADÉMIQUE. — ATTRIBUTIONS.

L'administration académique se compose du recteur, des inspecteurs d'Académie, des inspecteurs de l'instruction primaire, du secrétaire de l'Académie.

Les attributions du recteur comprennent :

1° La direction et la surveillance des établissements d'enseignement supérieur;

2° La direction et la surveillance des établissements publics d'instruction secondaire ;

3° La surveillance de l'enseignement secondaire libre;

4° Le maintien des méthodes de l'enseignement primaire public.

Il y a dans chaque département un inspecteur d'Académie. Ce fonctionnaire concourt à l'accomplissement de la mission confiée au recteur. Il correspond avec lui pou tout ce qui concerne les attributions ci-dessus énoncées. Il lui adresse tous les trois mois un rapport sur l'état de l'enseignement dans l'école normale et dans les écoles primaires du département. En l'absence du recteur, il préside, s'il y a lieu, les bureaux d'administration placés près des lycées et des colléges communaux et les commissions de surveillance des écoles normales primaires.

Il est tenu de soumettre au Préfet un rapport écrit et signé sur les nominations et mutations des instituteurs communaux et sur les peines disciplinaires prévues par l'article 33 de la loi du 15 mars 1850.

Pour l'instruction des affaires de l'enseignement primaire, il correspond

(1) Dans ce nombre ne figure pas le collége de Saint-Pol, qui vient d'être réouvert provisoirement.

avec les délégués du conseil départemental, dont il sera parlé ci-après, avec les maires et curés et avec les instituteurs primaires et libres.

Il y a un inspecteur primaire par arrondissement.

L'inspecteur d'Académie exerce les fonctions d'inspecteur primaire pour l'arrondissement chef-lieu. Il a pour auxiliaire de cette partie de son service un des inspecteurs primaires d'arrondissement qu'il désigne annuellement à tour de rôle, et qui reçoit pour cette mission temporaire un supplément de traitement déterminé par le Ministre.

PERSONNEL.

Recteur de l'Académie, M. Guillemin ✻.

Inspecteur de l'Académie pour le Pas-de-Calais, à Arras, M. Lavocat.

Inspecteur primaire de l'arrondissement de Béthune,	MM.	Mordacq.
de Boulogne,		Carpentier.
de Montreuil,		Daveluy.
de Saint-Omer,		Laserre.
de Saint-Pol,		Legrand.

Secrétaire de l'Académie, M. Clochez, à Douai.

Commis, MM. Candas et Lanvin.

Secrétaire de M. l'inspecteur de l'Académie à Arras, M. Desseinge.

CONSEIL ACADÉMIQUE.

Le conseil académique, placé au chef-lieu de l'Académie, veille au maintien des méthodes d'enseignement prescrites par le Ministre en conseil impérial de l'instruction publique et qui doivent être suivies dans les écoles publiques d'instruction primaire, secondaire ou supérieure du ressort. Il donne son avis sur les questions d'administration, de finances ou de discipline qui intéressent les colléges communaux, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.

Il se réunit deux fois par an, au mois de juin et au mois de novembre, sur la convocation du recteur. Chacune de ses sessions dure huit jours au moins et un mois au plus. Dans la session de juin, il entend les comptes rendus des inspecteurs d'académie sur l'instruction secondaire et l'instruction primaire.

Dans la session de novembre, il entend les rapports détaillés des doyens sur l'état des études et sur les résultats des examens dans chaque faculté.

PERSONNEL.

Le conseil académique se compose : 1° du recteur, président; 2° des inspecteurs de la circonscription; 3° des doyens des facultés; 4° de sept membres choisis tous les trois ans par le Ministre de l'instruction publique : un parmi les archevêques ou évêques de la circonscription, deux parmi les membres du clergé catholique, un parmi les ministres des cultes non catholiques reconnus, deux dans la magistrature, deux parmi les fonctionnaires publics ou autres personnes notables de la circonscription.

Le personnel du Conseil académique de Douai n'est pas encore organisé.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ATTRIBUTIONS.

Il y a au chef-lieu du département un conseil départemental de l'instruction publique. Ce conseil exerce, en ce qui concerne les affaires de l'instruction primaire et les affaires disciplinaires et contentieuses relatives aux établissements particuliers d'instruction secondaire, les attributions déférées au conseil académique, par la loi du 15 mars 1850.

Ainsi, il donne son avis sur l'état des écoles primaires établies dans le département, sur les réformes à introduire dans l'enseignement, la discipline et l'administration des écoles publiques, sur les budgets et comptes des écoles normales primaires, sur les secours et encouragements à accorder aux écoles primaires, sur les récompenses à accorder aux instituteurs. Il prononce, sauf recours au conseil impérial, sur les affaires contentieuses relatives à l'institution des écoles libres, aux droits des maîtres particuliers et à l'exercice du droit d'enseigner.

Il est nécessairement consulté sur les règlements relatifs aux écoles normales primaires et aux écoles publiques primaires.

Il fixe le taux de la rétribution scolaire sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux. Il détermine les cas où les communes peuvent avoir des écoles primaires pour les enfants des deux sexes, ou des enfants appartenant à des cultes différents.

Il donne son avis sur les récompenses à accorder aux instituteurs primaires.

Il juge les oppositions à l'ouverture d'écoles libres, dans l'intérêt des mœurs. Il censure, suspend pendant six mois au plus ou interdit les instituteurs libres, pour fautes graves, inconduite ou immoralité.

Il peut, après les avoir entendus, frapper d'interdiction les instituteurs communaux.

Il détermine les écoles publiques auxquelles, d'après le nombre des élèves, il doit être attaché un instituteur adjoint.

Il peut autoriser plusieurs communes à se réunir pour l'entretien d'une seule école.

Il désigne des délégués cantonaux pour surveiller les écoles publiques libres. Il nomme chaque année la commission d'examen des instituteurs.

Il délivre des certificats de stage.

Il a les mêmes attributions en ce qui concerne les chefs d'établissements secondaires, qu'en ce qui concerne les instituteurs primaires libres.

PERSONNEL.

Le conseil départemental se compose : 1° du Préfet président; 2° de l'inspecteur d'Académie ; 3° d'un inspecteur primaire désigné par le Ministre ; 4° des membres que les paragraphes 5 à 11 de l'article 10 de la loi du 15 mars 1850 appelaient à siéger au conseil académique, savoir : l'Évêque

ou son délégué, un ecclésiastique désigné par l'Évêque ; un ministre des deux églises protestantes désigné par le Ministre, dans les départements où il y a une église légalement établie; un délégué du consistoire israélite s'il y a un consistoire; le procureur général ou le procureur impérial, un membre de la cour impériale ou du tribunal du chef-lieu ; quatre membres du conseil général nommés par le Ministre.

Les membres de ce conseil sont nommés pour trois ans; ils se réunissent tous les quinze jours au moins.

MM. le comte de Tanlay, O. ✱, Préfet du département, président;
Wattebled, député, membre du conseil général, vice-président;
Lavocat, inspecteur de l'Académie, secrétaire ;
L'abbé de la Tour d'Auvergne, délégué de Monseigneur l'Évêque;
L'abbé Toursel, directeur du pensionnat de Saint-Bertin, à Saint-Omer ;
Vivien, pasteur protestant;
Pagart, procureur impérial près le tribunal de première instance d'Arras;
Gamot, juge au même siége;
Plichon ✱, maire d'Arras, membre du Conseil général ;
Proyart, maire de Morchies, membre du Conseil général;
L'inspecteur de l'enseignement primaire, délégué pour suppléer l'inspecteur d'Académie dans l'arrondissement d'Arras.

Attributions du Préfet en ce qui concerne l'instruction primaire publique ou libre.

Le Préfet exerce, sous l'autorité du Ministre de l'instruction publique et sur le rapport de l'inspecteur de l'Académie, les attributions déférées au recteur par la loi du 15 mars 1850 et par le décret organique du 9 mars 1852, en ce qui concerne l'instruction primaire publique ou libre. Ainsi, il peut, soit d'office, soit sur la plainte du procureur impérial ou du sous-préfet, former opposition à l'ouverture d'une école libre, dans l'intérêt des mœurs publiques, dans le mois qui suit la déclaration à lui faite. Cette opposition est jugée dans un bref délai, par le conseil départemental. Il peut traduire tout instituteur libre, pour faute grave, devant le conseil départemental. Il nomme les instituteurs communaux, les réprimande, les suspend avec ou sans privation de traitement pour un temps qui n'excède pas six mois. Il fixe le nombre des élèves indigents à admettre dans chaque école.

DES DÉLÉGUÉS CANTONAUX ET DES AUTRES AUTORITÉS PRÉPOSÉES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Le conseil départemental désigne des délégués, résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et libres du canton. Ces délégués sont nommés pour trois ans. Ils peuvent, quand ils ne sont pas membres du conseil départemental, assister à ses séances avec voix consultative pour les affaires intéressant leur circonscription. Ils se réunissent au moins une fois tous les trois mois, au chef-lieu du canton, sous la présidence de celui d'en-

tre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil départemental.

Les autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement primaire sont, pour chaque école, le maire, le curé, le pasteur ou le délégué du culte israélite, et dans les communes de 2,000 âmes et au-dessus, un ou plusieurs habitants de la commune, délégués par le conseil départemental.

Les délégués cantonaux n'étant pas encore désignés, nous regrettons de ne pouvoir publier leurs noms.

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'enseignement comprend les écoles supérieures, les écoles secondaires, les écoles primaires, lesquelles se divisent elles-mêmes en écoles publiques et écoles libres.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ARRAS.

Le Pas-de-Calais ne renferme qu'une seule école supérieure, celle de médecine et de pharmacie d'Arras, dont la création par les États d'Artois, sous le titre d'École de Chirurgie et d'Accouchement, remonte à 1745. Supprimée pendant la Révolution, elle a été rétablie en 1798, et elle est aujourd'hui régie par l'ordonnance royale du 13 octobre 1840, qui, en multipliant les écoles de cette nature, y fit compter les deux premières années d'études pour la même valeur que dans les facultés. Le nombre des élèves est de 40 à 50.

Personnel des professeurs et division des cours.

Directeur : M. Ledieu.

Professeurs : chimie, M. Dassonneville ; — anatomie, M. Trannoy ; — histoire naturelle médicale, M. Brégeaut ; — clinique externe, M. Lestocquoy ; — clinique interne, M. Ledieu ; — pathologie externe, M. Maurice ; — pathologie interne, M. Leviez ; — accouchements, M. Dupuich. — *Professeurs-adjoints :* MM. Brémart, Lestocquoy fils, Stival ; travaux de dissection, M. Leviez fils.

Il y a, en outre, un prosecteur et un préparateur de chimie choisis parmi les élèves de l'école.

DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Les établissements publics d'instruction secondaire sont les lycées et les colléges communaux. Il peut y être annexé des pensionnats.

Les lycées sont fondés et entretenus par l'Etat avec le concours des départements et des villes.

Les colléges communaux sont fondés et entretenus par les communes. Ils peuvent être subventionnés par l'Etat.

Le département possède un lycée à Saint-Omer et quatre colléges communaux, à Arras, Béthune, Boulogne et Saint-Pol.

LYCÉE DE SAINT-OMER.

Le collége communal de Saint-Omer a été transformé en lycée, en vertu d'une décision royale du 11 juin 1845. Le département et la ville de Saint-Omer ont dû y affecter chacun une fondation de 6,000 francs, pour l'entretien de bourses. Cet établissement réunit toutes les parties de l'enseignement qui sont assignées aux lycées. Une école préparatoire aux professions commerciales et industrielles y est annexée.

Commission d'administration. — MM. le sous-préfet, président; Caron ✻, procureur impérial; Truche, juge-suppléant; Vitse de Fontaine.

Personnel des professeurs du lycée. — MM. Durieux, proviseur; Guiot, censeur; Samier, aumônier; Belon, économe; Chauveau, 1er commis d'économat; Noël, professeur de logique; N....., professeur de mathématiques élémentaires; Boniface, professeur de mathématiques élémentaires; Labresson, professeur de physique; Carton et Deslais, professeurs adjoints de sciences; Marcou, professeur de rhétorique; Duméril, professeur d'histoire; Couvelaire, professeur de seconde; Bary, professeur de troisième; Chevillard, professeur de quatrième; Marc, professeur de cinquième; Delaporte, professeur de sixième; Laurence et Rigaux, maîtres élémentaires; Elliot, maître d'anglais; Simon, maître d'allemand.

Maîtres répétiteurs et aspirants répétiteurs. — MM. Lesage, Lafoscade, Padiez, Evrard, Martin, Arnault, Gavelle, Joly, Taquet, Petit, Denis, Launay.

Ecole préparatoire aux professions industrielles et commerciales annexée au lycée.

MM. Colin, directeur; Carton, mathématiques; Minet, littérature française et histoire; Labresson, sciences physiques; Elliot, anglais.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARRAS.

Ce collége est de plein exercice et donne le même enseignement que les lycées. Une école préparatoire au commerce et à l'industrie y est annexée.

Bureau d'administration. — MM. l'inspecteur de l'Académie, président; le maire de la ville, vice-président; le baron d'Herlincourt père ✻; Dudouit (✻), ancien maire; l'abbé Herbet, ancien principal du collége; Gamot, juge; Delavallée, ancien avoué; Wartelle-Deretz (✻), membre du conseil général, et Boutry, juge d'instruction.

Personnel du collége d'Arras.

MM. Filleau, officier de l'instruction publique, principal; l'abbé Le Roy, aumônier; le docteur Trannoy, médecin; Wicquot, régent de logique; Pagnoul, régent de physique; Lebas et Bar, régents de mathématiques; de Mallortie, régent de rhétorique; Caron, régent de seconde; Desavary, régent de troisième; Basier, régent de quatrième; Chatelain, régent de cinquième; Lallart, régent de sixième; Hermant, régent de septième; Riboullot, régent de huitième; N....., régent de neuvième. — MM. Delamain, Defrance, Thiroux, professeurs de français; Guesnon, professeur d'anglais et d'allemand;

Demory, dessin et peinture; Bourgois, dessin linéaire; Rogerol, écriture; N...., N...., maîtres d'études; Coche jeune et N. ...., musique; Bonnelle, gymnase; Bassery, danse; N...., escrime.

COLLÉGE DE BÉTHUNE.

Les études ne se font dans ce collége que jusqu'à la seconde inclusivement. Une école supérieure y est annexée.

Bureau d'administration. — MM. le sous-préfet; Lefebvre-Dupré (O. ✻), président honoraire du tribunal; de Bellonnet (✻), maire de la ville; Raparlier (✻), 1er adjoint; Pérard, propriétaire.

Personnel du collége. — MM. Hacot, principal; Outrebon, régent de mathématiques; Mannessier, régent de seconde et de troisième; Dissaux, régent de quatrième et de cinquième; Vandersippe, régent de sixième et de septième.

Ecole supérieure. — M. Boudringhin, directeur.

COLLÉGE DE BOULOGNE

Ce collége est de plein exercice. Une école supérieure y est annexée.

Bureau d'administration. — MM. Fontaine (✻), maire, président; de Laudavaine (✻), président du tribunal civil, officier de l'instruction publique, vice-président; Demarle (✻), pharmacien; Jardon, premier adjoint au maire; Morand-Delalleau, juge d'instruction, secrétaire.

Personnel du collége. — MM. Hulleu, officier de l'instruction publique, principal; l'abbé Quandalle, aumônier; Martel, régent de logique et d'histoire; Regnault aîné, officier de l'instruction publique, régent de mathématiques, de physique et de chimie; Regnault jeune et Robitaille, régents de mathématiques élémentaires; Henry, régent de rhétorique; Deprès, régent de seconde; Leclercq, régent de troisième; Leprince, régent de quatrième; Dusautlcz, régent de cinquième; Bertemont, régent de sixième; Dutertre, régent de septième; Lefebvre, maître élémentaire, chargé de la huitième; Lepetit, maître élémentaire, chargé de la classe préparatoire; Maquardt, maître d'anglais.

Ecole supérieure. — MM. Regnault jeune et Télart.

COLLÉGE DE SAINT-POL.

Par décision du 29 août 1854, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a autorisé le rétablissement provisoire de l'ancien collége de Saint-Pol.

Bureau d'administration. — MM. Fillemin, sous-préfet, président; Graux, maire, conseiller général; Guillaume, curé-doyen; Danvin, docteur en médecine; Danvin, notaire, conseiller d'arrondissement.

Personnel. — MM. Remant, principal; Decroix, régent de cinquième et de sixième; Tixier, régent de septième et de huitième; Decroix (Edouard), directeur des cours préparatoires aux professions industrielles et commerciales.

BOURSES DANS LES LYCÉES ET COLLÉGES ET AU PRYTANÉE IMPÉRIAL DE LA FLÈCHE.

1. *Des différentes natures de bourses dans les lycées et colléges.*

Les boursiers impériaux sont nommés, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, par l'Empereur, à raison des services de leurs parents.

Les services militaires sont constatés par des états duement certifiés ; les services civils, par les Préfets ou les Ministres compétents.

Le Préfet du département confère, sur la confirmation du Ministre de l'instruction publique, les bourses départementales et communales, ces dernières d'après une liste dressée par les conseils municipaux.

Suivant la position de fortune des parents ou de l'élève, il est accordé à celui-ci une bourse entière, ou trois quarts de bourse, ou seulement une demi-bourse.

2. *Commission d'examen.*

Les candidats aux bourses impériales, départementales et communales, ainsi que les aspirants au Prytanée impérial militaire de la Flèche, doivent justifier, par un examen préalable, qu'ils sont en état de suivre la classe correspondante à leur âge.

La commission d'examen du Pas-de-Calais se compose de :

MM. Lavocat, inspecteur de l'Académie;
Wartelle-Deretz ✻, membre du conseil général;
L'abbé Proyart, chanoine, vicaire général;
Filleau, principal du collége d'Arras.

Cette commission se réunit à Arras du 1er au 15 avril et du 1er au 15 juillet.

Le résultat de l'examen est valable pour les candidats aussi longtemps qu'ils appartiennent, par leur âge, à la catégorie dans laquelle ils ont été examinés.

3. *Formalités et conditions à remplir par les familles des candidats.*

Les familles des candidats doivent les faire inscrire, du 15 au 30 mars ou du 15 au 30 juin, au secrétariat de la Préfecture du département de leur résidence ou de la résidence de leurs enfants.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Lors de l'inscription pour l'examen, les familles des candidats doivent produire :

1° L'acte de naissance de l'enfant;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

Nous avons fait connaître dans l'Annuaire de 1854, page 125, le programme des examens que doivent subir les aspirants aux bourses.

DES ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la loi, peut former un établissement d'instruction secondaire, sous la condition d'en faire la déclaration au Recteur de l'Académie, et de déposer entre ses mains les pièces suivantes : 1° un certificat de stage constatant qu'il a rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement secondaire public ou libre ; 2° soit le diplome de bachelier, soit un brevet de capacité délivré par un jury d'examen nommé chaque année par le Ministre ; 3° le plan du local et l'indication de l'objet de l'enseignement.

Le Ministre peut accorder des dispenses de stage.

Dans le mois du dépôt des pièces, le Recteur, le Préfet et le Procureur impérial peuvent mettre opposition à l'ouverture de l'école, sauf décision du Conseil départemental de l'instruction publique et appel, s'il y a lieu, devant le Conseil impérial.

Tableau des établissements secondaires libres.

Nos D'ORDRE.	NOMS DES DIRECTEURS des établissements.	DATE de la constitution régulière DE L'ÉTABLISSEMENT.	RÉSIDENCE.
1	Paillet.	24 Novembre 1843.	Arras.
2	Barlet.	24 Juillet 1846.	Arras.
3	L'abbé Autricque.	10 Octobre 1850.	Arras.
4	Bouttemy.	14 Octobre 1854.	Arras.
5	Decauquy.	16 Juillet 1841.	Bapaume.
6	Goubet.	18 Mai 1852.	Metz-en-Couture.
7	Levecque	19 Avril 1850.	Carvin.
8	Souillart.	6 Mars 1853.	Lillers
9	L'abbé Haffreingue.	29 Juillet 1825.	Boulogne.
10	Gibson.	8 Mars 1832.	Boulogne.
11	Belin.	3 Novembre 1852.	Boulogne.
12	Crassier.	13 Septembre 1841.	Calais.
13	L'abbé Dumont.	27 Juillet 1853.	Calais.
14	Daudenthun.	28 Mai 1844.	Saint-Pierre-lez-Calais.
15	L'abbé Crèvecœur.	13 Février 1846.	Saint-Pierre-lez-Calais.
16	L'abbé Delwaulle.	29 Juin 1829.	Montreuil.
17	Joseph.	18 Février 1842.	Hesdin.
18	L'abbé Toursel.	30 Octobre 1846.	Saint-Omer.
19	L'abbé Bret.	16 Septembre 1852.	Aire.
20	Samier.	30 Juillet 1852.	Savy-Berlette.
21	Duquesnoy.	9 Novembre 1838.	Auxi-le-Château.
22	L'abbé Dadier.	1er Janvier 1835.	Sibiville.

COMMISSIONS D'EXAMEN DES ASPIRANTS AUX BREVETS DE CAPACITÉ.

Chaque année, le Conseil départemental nomme deux commissions d'examen chargées de juger publiquement, et à des époques déterminées par le Recteur, l'aptitude des aspirants, quel que soit leur domicile, aux brevets de capacité pour l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

La première de ces commissions est composée de MM. Plichon (✻), maire d'Arras; l'abbé Proyart; Lavocat, inspecteur de l'Académie; de Mallortie, professeur au collége; N... et N...

La seconde se compose de MM. Lavocat, inspecteur de l'Académie; N..., inspecteur de l'instruction primaire; Filleau, principal du collége; Wicquot, régent de logique; Lecesne, avocat, adjoint au maire d'Arras; l'abbé Lequien pour les catholiques et le pasteur Vivien pour les protestants.

COMMISSION D'EXAMEN DES INSPECTEURS PRIMAIRES.

Il n'y a plus par Académie qu'une commission chargée d'examiner les aspirants aux fonctions d'inspecteurs primaires. Cette commission siége à Douai.

DES INSTITUTEURS PRIMAIRES PUBLICS OU LIBRES.

Tout Français âgé de 21 ans accomplis, muni d'un brevet de capacité, peut exercer la profession d'instituteur primaire public ou libre, à moins qu'il ne soit dans les cas d'incapacité prévus par la loi. Le brevet de capacité peut être suppléé par le diplome de bachelier, par un certificat de stage délivré par le conseil académique, constatant que le postulant a enseigné pendant trois ans dans une école autorisée à recevoir des stagiaires, par un certificat établissant qu'il a été admis dans une école spéciale de l'État, par le titre de ministre non interdit ni révoqué de l'un des cultes reconnus par l'État.

Les instituteurs communaux sont nommés par le Préfet.

Quiconque veut établir une école libre doit en faire la déclaration au Maire de la commune, lui désigner le local et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant dix ans.

Cette déclaration est adressée au Préfet et au Procureur impérial. Le Préfet peut mettre opposition à l'ouverture de l'école, sauf confirmation du conseil départemental et appel, s'il y a lieu, devant le conseil supérieur.

DES PENSIONNATS PRIMAIRES.

Tout Français âgé de vingt-cinq ans, ayant au moins cinq ans d'exercice comme instituteur ou comme maître dans un pensionnat primaire et remplissant les conditions prescrites pour être instituteur, peut ouvrir un pensionnat primaire, après avoir déclaré son intention au Recteur de l'Académie et au Maire de la commune.

Il peut y être mis opposition de la même manière que pour les pensionnats secondaires.

COURS NORMAL D'INSTITUTEURS.

Un décret du 25 mars 1851 règle l'organisation des écoles normales d'instituteurs et le mode d'admission des élèves.

Les candidats se font inscrire du 1er au 15 janvier. Un registre est ouvert à cet effet au secrétariat de l'Académie. Aucun candidat n'est reçu s'il n'est pourvu des pièces suivantes :

1° Un acte de naissance constatant que, au 1er septembre de l'année pendant laquelle il se présente, il aura 18 ans accomplis au moins et 22 ans au plus ;

2° Un certificat de médecin constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui le rende impropre à l'enseignement ;

3° L'engagement légalisé de servir pendant dix ans au moins dans l'instruction primaire publique ;

S'il est mineur, le candidat produira, en outre, une déclaration, aussi légalisée, de son père ou de son tuteur, qui l'autorisera à contracter cet engagement ;

4° Une note signée de lui, indiquant les lieux qu'il a habités depuis l'âge de 15 ans ;

5° Des certificats de moralité délivrés tant par les chefs des écoles auxquelles il aura appartenu, soit comme élève, soit comme sous-maître, que par chacune des autorités locales préposées à la surveillance et à la direction morale de l'enseignement.

La commission de surveillance de l'établissement dresse la liste d'admissibilité et le Préfet nomme les boursiers en conseil académique.

La durée des cours d'études est de trois ans.

Les élèves-maîtres du Pas-de-Calais sont placés dans le pensionnat de Dohem, où trente bourses sont entretenues par le département. Directeur, M. l'abbé Panet.

COURS NORMAL D'INSTITUTRICES.

Les aspirantes au cours normal d'institutrices créé dans le pensionnat de mademoiselle Fiolet, à Dohem, doivent se faire inscrire vers les mois de juin ou juillet, à l'Académie, où elles subissent un examen. Les boursières sont nommées par le Préfet pour les bourses du département, et par le Ministre pour les bourses de l'État.

Le département entretient six bourses et l'État cinq.

La durée des cours est de trois ans.

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES.

Le corps municipal de chaque commune se compose du maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux. Il n'y a qu'un adjoint dans les communes de 2,500 âmes et au-dessous, et dans les communes d'une population supérieure il y a un adjoint de plus par chaque excédant de 20,000 habitants. (Art 1er et 2 de la loi du 21 mars 1831.)

Les maires et adjoints sont nommés par l'Empereur dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les communes de 3,000 habitants et au-dessus. Ils sont nommés par le Préfet dans les autres communes. Ils peuvent être suspendus par un arrêté du Préfet, mais ils ne peuvent être révoqués que par l'Empereur. (Loi du 7 juillet 1852.)

Les maires peuvent être pris dans le Conseil municipal ou en dehors de ce corps. (Art. 57 de la Constitution.) Il en est de même des adjoints. (Loi du 7 juillet 1852.)

Les Conseils municipaux peuvent être suspendus par le Préfet ; leur dissolution ne peut être prononcée que par l'Empereur. En cas de dissolution ou de suspension du Conseil municipal, le Préfet peut désigner, soit une commission qui remplit les fonctions de ce Conseil, soit des citoyens pour assister le maire dans les actes administratifs spéciaux et déterminés, pour lesquels la loi ou les règlements exigent le concours d'un ou de plusieurs conseillers municipaux. (Loi du 7 juillet 1852.)

Nous indiquons ci-après les noms des maires et adjoints nommés par l'Empereur, et ceux des conseillers municipaux des communes qu'ils représentent.

VILLE D'ARRAS, chef-lieu de département.

Population municipale, 21,900 habitants.

Maire, M. Plichon ✵. 1er *adjoint*, M. Lecesne ; 2e *adjoint*, M. de Culigny, O. ✵.

Conseillers municipaux (27).

MM. Hurtrel-Letombe ✵, Fagniez aîné, Lecesne, Deretz Célestin, Wartelle-Deretz ✵, Lantoine Hippolyte, Gaudermen Camille, Périn aîné, Roguin ✵, Hovine, notaire ; Harbaville ✵, Esnault ✵, Colin Maurice, O. ✵, Braine Alexandre, Renard-Desongnies, Delavallée, Plichon ✵, Dudouit ✵, Bocquet-Lantoine, de Culigny, O. ✵, Trannoy, avocat ; Adam, O. ✵, Lantoine-Blondel, Delétoille-Coquel.

Trois places vacantes : une par le décès de M. Renard-Rohart et deux par les démissions de MM. Proyart et Arnouts.

ORGANISATION DES BUREAUX DE LA MAIRIE.

Secrétariat général.

MM. Dominique Pottier, secrétaire en chef et chef de la 1re division.
Forétier, chef du bureau des contributions et chef de la 2e division.

Employés : MM. Pichon, Caupin, Dion-Serré.

Bureau de l'état civil et des passeports.

MM. Magniez, chef du bureau.
Desion, sous-chef; Delachambre, expéditionnaire.

Bureau militaire.

MM. Quillet, chef du bureau; Leflon, employé.

VILLE DE BAPAUME, chef-lieu de canton.

Population municipale, 3,147 habitants.

Maire provisoire, M. Mouronval ✻. — 1er *adjoint*, M. Sellier-Delimal; 2e *adjoint*, M. Cailleret.

Conseillers municipaux (21).

MM. Sellier-Delimal, Debeugny, Parel-Gamot, Lequette, père, Andrieux, Lefebvre, Croisilles, Legay, Grardel père, docteur Mouronval ✻, Lancien, Personne, Legay-Tourtois, Théry-Watissé, Théry Aimé, Carlier père, Arrachart, Demory, Decauquy, Cailleret.
Une place vacante par la démission de M. Prevost.
Secrétaire de la Mairie : M. Delorme.

VILLE DE BÉTHUNE, chef-lieu d'arrondissement.

Population municipale, 7,815 habitants.

Maire, M. de Bellonnet (Henri) ✻. — 1er *adjoint*, M. Raparlier ✻; 2e *adjoint*, M. Maindron.

Conseillers municipaux (23).

MM. de Bellonnet ✻, Raparlier ✻, Lefebvre-Dupré, O. ✻, Richebez, Legay, Leclercq, Leroy, Caron, Herreng, Dellisse, Pérard, Izard ✻, Lomel, Flajollet, Buissart (Eloy), Soyez, Maindron, Gourmetz-Penin, Cuvelier, Capelle.
MM. Blin et Bouton décédés, et M. de Baynast démissionnaire.
Secrétaire de la Mairie: M. Hulleu, fils.

VILLE DE CARVIN, chef-lieu de canton.

Population municipale, 4,973 habitants.

Maire, M. Choquet. — 1er *adjoint*, M. Frémaux; 2e *adjoint*, M. Deligne.

Conseillers municipaux (23).

MM. Menu, Choquet, Frémaux, Pipelart, Dhellenne, Ringo, Dutilleul, Héren, Deligne, Debéthune, Garez ✻, Trédez, Bastien, Gabez-Mallet, Marinet, Mouton, Carlier-Beauprez, Cloquié, Hottin, Létienne, Gauwain.
M. Baggio décédé et M. Masson démissionnaire.
Secrétaire de la Mairie: M. Pipelart fils.

HÉNIN-LIÉTARD.

Population municipale, 3,142 habitants.

Maire, M. Caullet. — 1er *adjoint*, M. Galland; 2e *adjoint*, M. Dernaucourt.

Conseillers municipaux (21).

MM. Wantier, Caullet, Demarquette, Galland (Guislain), Willeferd, Duez, Debonte (Ignace), Dancoisne, Gourlet, Caullet (Alexis), Caullet-Martinet, Lucas, Mulet, Lefebvre, Bruneau, Campion, Wiard, Vandrival, Dhaussy, Hurez.

Secrétaire de la Mairie : M. Coille.

VILLE DE LAVENTIE, chef-lieu de canton.

Population municipale, 4,171 habitants.

Maire, M. Béghin (Louis). — 1er *adjoint*, M. Delbarre (Fidèle) ; 2e *adjoint*, M. Delepine (Louis).

Conseillers municipaux (23).

MM. Béghin, Boidin, Vermès, Barrois, Sénéchal, Denis, Defief, Darrebel, Dassonville, Salomez, Daquin, Souquenet, Willebien, Jourdain, Grard, Becquart, Magniez, Taffin, Bavière, Delepine, Legrand, Toulouze.

M. Bourel, décédé.

Secrétaire de la Mairie: M. Salomez.

LESTREM.

Population municipale, 3,344 habitants.

Maire, M. Daquin. — 1er *adjoint*, M. Delebarre ; 2e *adjoint*, M. Tourtois (Charles).

Conseillers municipaux (21).

MM. Duriez, Delebarre, Delief, Costenoble, Legraud, Daquin, Leriche-Bertin, Fruchart-Fache, Tourtois, Joye, Lenglin, Traisnel, Habourdin, Levaast, Wattez, Gaguière, Lefrancq.

Quatre places vacantes par suite de la démission de MM. Douai, Macquart, Droite et Mantel.

Secrétaire de la Mairie : M. Lenglin.

VILLE DE LILLERS, chef-lieu de canton.

Population municipale, 5,411 habitants.

Maire, M. Hulleu (Alexandre). — 1er *adjoint*, M. Bailly ; 2e *adjoint*, M. Lecoutre.

Conseillers municipaux (23).

MM. Bailly, Morel, Hulleu, Bonduelle, de Fouler, Lecoutre, Vast, Liébert, Arnoust, Laversin, Delaleau (Louis), Dissaux, Macaux, marquis de Gantès, Toffart, de Créquy, Bailly (Joseph), Brongniart, Delannoy, Fanien-Leprêtre, Lequien.

Deux places vacantes par suite de la démission de M. Lecouffe et du décès de M. Pigouche.

Secrétaire de la Mairie : M. Dorge.

VILLE DE BOULOGNE, chef-lieu d'arrondissement.

Population municipale, 29,488 habitants.

Maire, M. Fontaine (Louis) ✻. — 1er *adjoint*, M. Jardon; 2e *adjoint*, M. Gardère.

Conseillers municipaux (27).

MM. Chauveau-Sire, Pamart-Lebeau, Mesureur aîné, L. Fontaine ✻, Grandsire, Saint-Gest aîné, Jardon, Baret-Ternaux, Duchêne, Lonquety, Hamy, Lalouette, Harrewyn-Belle, Belvallette aîné, Beaucourt-Mutuel, Mauduit père, Gardère, Vidor-Boutillier, Roberval, Buron, Ovion, Pierlay.

Cinq places vacantes.

Organisation des bureaux de la Mairie.

MM. Bastien, chef du bureau du secrétariat, secrétaire.
Bouvet, id. de l'état civil.
Coulombel, id. des contributions.

VILLE DE CALAIS, chef-lieu de canton.

Population municipale, 10,192 habitants.

Maire, M. Mayer (Edouard) ✻, chevalier de l'ordre de Léopold. — 1er *adjoint*, M. Lemaire; 2e *adjoint*, N....

Conseillers municipaux (27).

MM. Bodart, Salembier, Sanson, Ringot, Isaac-Sagot, Lemaire, Louchez, Quillacq, Matis, Lemoine, Mayer ✻, Pigault de Beaupré ✻, Mallet ✻, Gravis, Lambert, Le Roy, Boulenger, Lange, Routier, Pollet ✻, Grandin, Bénard-Defrance, Van-Grutten, Faillan, Chély ✻, Decroix, N....

Secrétaire en chef de la Mairie, M. Lefebvre.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS.

Population municipale, 11,524 habitants.

Maire, M. Leblond. — 1er *adjoint*, M. Fougère; 2e *adjoint*, M. Caillette.

Conseillers municipaux (27).

MM. Brepson, Sergeant-Bimont, Fougère, Rault-Bury, Gautier, Lecouffe, Champaillier, Gest, Lengaigne, Valdelièvre, Compiègne, Cordier-Lamy, Maniez père, Bresselle, Desse, Leconte-Sergeant, Bellin-Prilliez, Rault, Caillette, Leblond, Dewailly, Clipet, Fourmentin, Capelle-Delplace, Fermant, Dagbert, Tourneur-Guilbert.

OUTREAU.

Population municipale, 3,966 habitants.

Maire, M. Moreau de Vernicour. — 1er *adjoint*, M. de Lattaignant; 2e *adjoint*, M. Seillier.

Conselilers municipaux (23).

MM. Seillier (Louis), Moreau de Vernicourt, Ledez, Bourgain (Benjamin), Germe, Pirot, Lefebvre, Leprêtre, Bourgain (Nicolas), Justin, Seillier (Elie), Hédouin, de Latteignant, Libert-Ledoux, Fontaine, Caugnet-Roger, Ledoux, Pauchet-Fréel, Dusart, Delplanque, Daguebert. Deux places vacantes.

Secrétaire de la Mairie, M. Delin.

VILLE DE GUINES, chef-lieu de canton.

Population municipale, 4,012 habitants.

Maire, M. d'Angerville O. ✻. — 1er *adjoint*, M. de Guizelin (Léon); 2e *adjoint*, M. N...

Conseillers municipaux (23).

MM. Lonquety, Boulanger-Fortin, Dewailly-Thoumin, Wallet-Mazuy, Pichon, Vidor, de Guizelin (Léon), Bernamont, Bonvoisin, Roussel, Déjardin, Buret, Morgant, Deseille, Rebier-Briche, Fortin-Benott, Frézier-Garenaux, Thévart, Delannoy, Cuisinier, Duchâteau, d'Angerville, O. ✻. Une place vacante.

VILLE DE MONTREUIL, chef-lieu d'arrondissement.

Population municipale, 3,720 habitants.

Maire, M. Dobercourt ✻. — 1er *adjoint*, M. Jeanvrot ; 2e *adjoint*, N...

Le Conseil municipal de Montreuil, suspendu par arrêté préfectoral du 11 septembre 1853, a été dissous par un décret du 5 octobre 1854; il est remplacé par une commission composée du maire, de son adjoint et de MM. Lecomte, Maugenest, Delhomel, Quandalle, Chevau, Delespine, Delahaye, Blondel, Dupont.

Secrétaire de la Mairie, M. Dumoulin.

VILLE DE FRUGES, chef-lieu de canton.

Population municipale, 2,998 habitants.

Maire, M. Caumartin ✻. — 1er *adjoint*, M. Billiet (Charles) ✻ ; 2e *adjoint*, M. Lecucq (Clément).

Conseillers municipaux (21).

MM. Leconte-Wallart, Lecucq-Rimbert, Constant, Caron, Demont-Ballin, Delvallé-Lecucq, Monchy, Boulenger-Merger, Billiet, Vasseur-Lourme, Deligny, Dautremer, Legrand-Desmons, Boulenger, Caumartin ✻, Flament, Bulot, Lejeune, Brasseur, Telelain, François.

VILLE D'HESDIN, chef-lieu de canton.

Population municipale, 3,264 habitants.

Maire, M. Houzel (Adolphe). — 1er *adjoint*, M. Danvin (Adolphe) ; 2e *adjoint*, M. Dovergne (Célestin).

Conseillers municipaux (23).

MM. de Locher père, Dovergne, Grandsire, Houzel, Danvin (Adolphe), Geneau-Evrard, Lefranc, Coffin, Prévost ✻, Antoine-Neuvéglise, Coquerel, de Rocquigny, Wallois, Ledoux, Flament, Danvin (Albert), Mehaye, Planchon, Dubois, N..., N...

VILLE DE SAINT-OMER, chef-lieu d'arrondissement.

Population municipale, 19,226 habitants.

Maire, M. de Folard, C. ✻. — 1er *adjoint*, M. Briche-Vanbavinchove ✻; 2e *adjoint*, M. Van-Heeghe.

Conseillers municipaux (27).

MM. Hermant-Henneguier ✻, Ficlet ✻, Evrard, Berteloot-Boulin, Devulder, Thuillier, Caffiéri, Hermand (Alexandre) ✻, de Givenchy (Romain), Porion, Briche-Vanbavinchove ✻, Dubrœucq ✻, Poulain, Martel, Truche, Vitze de Fontaine, de Pelet, Deneuville-Reumaux, de Laplane, Van-Heeghe, Courtois, Roëls. Quatre places vacantes par suite de démissions, et une par suite du décès de M. Armand.

Secrétaire en chef de la Mairie, M. Lachèvre.

Employés, M. Leurs, Piers, Lallemand, Potier.

VILLE D'AIRE, chef-lieu de canton.

Population municipale, 8,016 habitants.

Maire, M. le chevalier Levasseur de Mazinghem (Régis). — 1er *adjoint*, M. Warenghem (Elisée); 2e *adjoint*, M. Duboille.

Conseillers municipaux (23).

1re Section. — MM. Flament, Warenghem, Wambergue, Derumeaux, Coyecque, Cappe.

2e Section. — MM. Levasseur de Mazinghem, N..., Pillet, Dumont-Devynck, Duboille, Delbende.

3e Section. — MM. Lambert, N...., Boutteaux, Lalande, de Lochtenbergh, Louvet.

4e Section. — MM. Martin, Allart, N..., Vasseur (Romain), Vasseur-Blondel.

Secrétaire en chef de la Mairie, M. Toffart.

VILLE DE SAINT-POL, chef-lieu d'arrondissement.

Population municipale, 3,246 habitants.

Maire, M. Graux, membre du Conseil général. — 1er *adjoint*, M. Lavoisne; 2e *adjoint*, M. Bocquillon.

Conseillers municipaux (21).

1re Section. — MM. Bornay, Lambert, Lavoisne, Lambert, Duchemin, Dufétel,Deleau.

2e Section. — MM. Danvin, notaire ; Morel, Lefeuvre, Graux, N..., Lefebvre, N..., N....

3e Section. — MM. Ricouart, Delaby, Bocquillon, Mercier, N..., N....

Secrétaire de la Mairie, M. Bernard.

FRÉVENT.

Population de 3,650 habitants.

Maire, M. Gorlier (François). — 1er *adjoint*, M. Thélu-Cressent ; 2e *adjoint*, M. Hannart (Charles).

Conseillers municipaux (23).

MM. Agez, de Fourment fils, Poulain, Thélu-Cressent, Martel-Révilion, Briet, Deslavier, Houbart-Hallette, Gorlier, Samier, Carré-Cléret, Locquet-Cornu, Sacleux-Copin, Bornay, Landry-Desmarest, Lillescamps fils, Hannart, Delattre, Lucas, Lottilier, Sagebien, Vollet-Dupend, Benoist-Landry, Deboffle.

Secrétaire de la Mairie, M. Leroux.

Dans nos précédents annuaires, nous avions indiqué en regard des communes par ordre alphabétique, leur population, les noms de leurs maires, adjoints, curés et instituteurs. Nous avons pensé qu'il était utile, cette année. de publier ces documents dans la forme suivante, afin de présenter à nos lecteurs la composition des administrations locales par cantons et par arrondissements.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Canton d'Arras (nord).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Anzin-St-Aubin	538	Watelet	Godefroy	Bucquet	Delacour
Arras (nord)	11,722	Plichon *	Lecesne et (1)	Mofait (2)	Les Frères
Athies	442	Beugniet	Soufflet	A. de Feuchy (3)	Milot
Dainville	900	Garin	Daullé	Flour	Hérenguel
Duisans	698	Raffeneau de Lile	Lantoine	Callart	Ledru
Ecurie	320	Courtois	Plouvier	A. de Roclincourt	réuni à Roclinc.
Etrun	268	Lesueur	N...	Lequien	Maricaille
Marœuil	1,401	Bize	Déplanques	Bodelot	Lagache
Roclincourt	546	Pecqueur	Sévin	Hauwel'e	Sévin
Sainte-Catherine	664	Nocq-Deusy	Delattre	Lequette	Wache
Saint-Laurent	1,333	Vaast	Salon	Decherf	Moncomble
Saint-Nicolas	1,017	Roger	Hermant	Gruel	Pot, Auguste
TOTAL	19,849				

Canton d'Arras (sud).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Achicourt	1,371	Pavy	Legrand	Roger	Haultecœur
Agny	1,053	Deriencourt	Huré	Maniez	Legrand
Arras (sud)	13,549			Debray	Deruy et les Frèr.
Beaurains	985	Thiébault	Cuvelier	Dupond	Pot
Fampoux	964	Bécu	Tantart	Tellier	Deneuville
Feuchy	595	Clément	Pavy	Alavoine	Bigotte
Neuville-Vitasse	660	Sauvage Flor.	Sauvage L. (fils)	Coudre	Dingreville
Thilloy-lez-Mofflaines	529	De Livois	Mangin *	Fontaine	Collart
Wailly	735	Prévost de Wailly	Accart	Béru	Accart
TOTAL	20,441				

Canton de Bapaume.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Achiet-le-Grand	523	Douchet	Parsy	Cretel	Leclercq
Achiet-le-Petit	663	Jessus	Debeugny	Cavrois	Miette
Avesnes-lez-Bapaume	128	Lagniez	Lemaître	A. de Bapaume	R. à Bapaume
Bancourt	342	Soualle	Caudron	A. de Frémicourt	Boidin
Bapaume	3,265	Mouronval *	Sellier et Cailleret	Ténar	Les Frères
Beaulencourt	456	Vitasse	Cottel	Lanselle	Lusson
Béhagnies	234	Leprince	Bénoit	A. de Sapignies	Défontaine
Beugnâtre	277	Tourtois	Dehon	A. de Favreuil	Chartrez
Biefvillers-lez-Bap.	233	Goubet	Lejosne	A de Grévillers	Guérard
Bihucourt	349	Capron	Flament	Carlier	Dauthieu
Favreuil	453	Boniface	Savary	Depret	Ben
Frémicourt	519	Legentil	Théron	Theret	Poiteau
Grévillers	785	Frère-Cossart	Frère, F.	Rivelois	Lesage
Le Sars	440	Obled	Honoré	Leclercq	Gouilleux
Le Transloy	1,459	Châtelain	Caudron	Robert	Martin
Ligny-Tilloy	1,002	Gabry-Lesage	Demory	Andrieu	Toulet
Martin-Puich	918	Caron-Paquet	Derly-Derly	Mai	Froment
Morval	351	Mehay	Membré	Goubet	Herblot
A reporter	12,397				

(1) de Cutigny, O. *. (2) De Lencquesaing, à Saint-Géry; Boniface, à Saint-Jean-Baptiste et Leson, à Saint-Sauveur. (3) Chapelle vicariale.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (suite).

Canton de Bapaume (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	12,397				
Riencourt-lez-Bap.	135	Mathon	Peuguet	A. de Beaulenc.	
Sapignies	350	Caffin-Lefebvre	Lejosne	Deruelle	Bigotte
Villers-au-Flos	905	Darras	Legay-Leconte	Hocquet	Douchet
Warlencourt	243	Bauduin	Dauthuille	A. de Lesars	François
TOTAL	14,030				

Canton de Beaumetz-lez-Loges.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Adinfer	372	Létévé	Quignon	A. d'Hand.-les-R	Duhamel
Agnez-lez-Duisans	540	Hautecœur	Hanon-Payen	Bultel	Coquidé
Bailleulmont	383	Vion	Degez	Delley	Dingreville
Bailleulval	354	Desailly	Gamand	A. de Bailleulm.	Flageollet
Basseux	264	Hocedé ✻	Campagne	A. de Beaum.-l.-L	Lardemer
Beaumetz-lez-Loges	477	de Beaumetz	Couvreur	Engrand	Eloy
Berles-au-Bois	838	Dupréelle	Vasseur	Lemaire	Basseux
Berneville	467	Merlin	Baras	Descamps	Lepot
Blaireville	600	Houriez ✻	Deruy	Brodel	Houriez
Boiry-Ste-Rictrude	336	Dumarquez	Grenier	Montel	R. à Boiry-St-M.
Boiry-St-Martin	441	Houplain-Deruy	Laloux	A. de Boiry-Ste-R	Flochel
Ficheux	501	Théry	Saudemont	Varet	Frémy
Fosseux	349	Dubois de Fosseux	Plé	Ducrocq (1)	Delacourt
Gouves	173	Candelier	Viart	A. d'Agnez-l.-D.	Clément
Gouy-en-Artois	621	Dambrine	Ansart	Caboche	Roussel
Habarcq	401	Bridou	Waast	Panet	Mannessier
Haute-Avesnes	273	Genel	Blasart	A. d'Acq	Rattel
Hendecourt-lez-Rans.	284	Lefebvre	Cappy	Fouquart	Catheloy
La Cauchie	269	Degez	Tétin	Cochet	Gode
La Herlière	177	Bornay	Lebas	A. de La Cauchie	Dehée
Mercatel	643	Peltier	Brissez	Delemailly.	Frémaux
Monchiet	161	Pruvost	Caillieret	A. de Simencourt	Decroix
Monchy-au-Bois	1,139	Roussel	Beaucamp	Drocourt	Froment
Montenescourt	261	Payen Alex.	Payen, Henri	A. d'Habarcq	Havet
Ransart	550	Bocquillon	Delevallé	Théry	Lebas
Rivière	1,398	Vermel	Ledru	Rambure	Haviez
Simencourt	463	Coin	Viart	Capron	Dupuis
Wanquetin	739	Cauchy	Raison	Tordeux	Baroux
Warlus	436	Dubron	Campagne	A. de Berneville	Ledru
TOTAL	13,910				

Canton de Bertincourt.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Barastre	884	Peugnet	Delmotte	Boudringhin	Lefebvre
Beaumetz-l.-Cambrai	1,484	Fressart	Caudrier	Lemire	Delannoy
Bertincourt	1,530	Desaint	Dolez	Parel	Dourlent
Beugny	839	Deparis	Benoît	Dupas	Hennebicque
A reporter	4,737				

(1) Chapelle vicariale.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (suite).

Canton de Bertincourt (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	4,737				
Bus	409	Legeutil	Mansart	Lenvin	Legrand
Haplincourt	522	Lecomte	Coutant	Leroux	Marchand
Havrincourt	1,121	d'Havrincourt	Derguesse	Rey	Lupart
Hermies	1,341	Chopin	Demarest	Decaudin	Cordier
Le Bucquière	730	Savary	Sorant	A. de Vélu	Decamps
Lechelle	281	Legentil	Sellier	A. de Bus	Petit
Metz-en-Couture	1,614	Goubet-Fénélon	Desaint	Depret.	Ségard
Morchies	527	Proyart	Soualle	Delangre	Pottier
Neuville-Bourjonval	621	Tournant	Dupricz	A. de Ruyaulc.	Dhéruel
Rocquigny	979	Lefebvre	Barbier	Dauchet	Vasseur
Ruyaulcourt	923	Lebret	Bachelet	Galant	Denis
Trescault	612	Lesage-Marcheux	Bridoux	Baillet	Boutemy
Vélu	346	Savary	Bétencourt	Brocq	Leclercq
TOTAL	15,763				

Canton de Croisilles.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Ablainzevelle	366	Desvaquez	Boisleux	Boitel	Gaillot
Ayette	484	Lesage, Théoph.	Lesage, Auguste	Templus	Bonard
Boiry-Becquerelle	355	Payen	D'Hamelincourt	Leblanc	Delahaye
Boisleux-au-Mont	462	De Brandt	Fourmaux	Desgardins	Lamandin
Boisleux-St-Marc	206	Bétrémieux	Lequette	A. de Boisl -au-M	Caron
Boyelles	312	Waterlot	Monvoisin	A. de Boiry-Bec.	Morel
Bucquoy	1,810	Legillon	Labouré	Coulon	Dubois
Bullecourt	593	Canonne	Huret	Picavet	Estevé
Chérisy	584	Défontaine	Delannoy	François	Duhamel
Courcelles-le-Comte	885	Bédu	Lepoivre	Deparis	Théry
Croisilles	1,350	Lemaire *	Delaire	Fournier	Mériaux
Douchy-lez-Ayette	700	Morel	Héroguelle	A. d'Ayette	Dingreville
Ecoust-St-Mein	995	Garin	Duflos	Leblond	Proniez
Ervillers	784	Proyart	Leleu	De St-Aubert	Dhénin
Fontaine-lez-Croisilles	496	Michel	Biolet-Pouchart	Mouquet	Sy
Gomiecourt	245	Bocquet	Copin	Fiévet	Bultel
Guémappe	483	Chillier	Hanot	Risbourg	Pavy
Hamelincourt	497	Vasse	Morel	Dambrine	Naillonx
Héninel	218	Sauvage	Leloir	A. de St-M.-s-Coj	Podevin
Hénin-sur-Cojeul	604	Vaillant	Vasseur	Cuvilliez	Sy
Mory	629	Herdhebaut	Barbier	Bouhez	Barbier
Moyenneville	432	Rogez	Debeugny	Chevalier	Legrand
Noreuil	411	Trannin	Coupé	Dumarquet	Dnbuisson
St-Léger	675	Cte d'Aoust (Alp)	Bonnart	Davion	Lémichez
St-Martin-sur-Cojeul	167	Caron	Caron, Jules	Hermant	R. à Héninel
Vaulx	1,628	Dollé	Lefebvre	Evrard	Verdez.
Wancourt	601	Boisleux	Déplanque	Briois	Santerne.
TOTAL	16,972				

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (SUITE).

Canton de Marquion

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Baralle	742	Grottard	De Saint-Aubert	Defrance	Dodré
Bourlon	1,538	Hannois	Marcheux	Delory	Leclercq
Buissy	439	Becquet	Willot	A. de Baralle	Viez
Ecourt-St-Quentin	1,804	Varlet	Decaudin	Marteau	Véniel
Epinoy	846	Delsaux	Labalette	Gottran	Mailliez
Graincourt-lez-Havr.	1,296	Deharveng	Lesage	Delfolie	Lesage
Inchy	1,069	Dubuisson	Lagrange	Delval	Sévette
Lagnicourt	795	Coutant	Raisen	Petit	Carlier
Marquion	754	Gourdain	Bouthemy	Lefebvre	Mercier
Oisy	2,070	Gromez	Dufeuille	Lamort	Quix
Palluel	712	Ronneau	Guilleront	Magrez	Blondel
Pronville	713	Cochon	Sevrette	Viart	Dumont
Quéant	1,046	Dhennin	Capelle	Peugnet	Duflos
Rumaucourt	942	Silvain	Becquet	Leclercq	Démarest
Sains-lez-Marquion	568	Nochet	De Saint-Aubert	Lobry	Deloffre
Sauchy-Cauchy	723	Delfolie	Caufin	Darras	Barbet
Sauchy-Lestrée	873	Silvain	Hoyez	Demarez	Derancourt
TOTAL	16,930				

Canton de Pas.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Amplier	517	Bouilliet	Coffiguiez	A. d'Orville (1)	Doligez
Bienvillers-au-Bois	1,220	Marel	Falempin	Danel	Descamps
Couin	371	Cte de Louven-	Desjardins	Dupont	Molon
Famechon	419	Lefebvre [court	Ponthieu	A. de Thièvres	Luce
Foncquevillers	865	Paradis	Lecrivent	Debuire	Raison
Gaudiempré	449	Pécourt Théot.	Pécourt, Const.	Lefe le	Tilloy
Commecourt	286	Coulmont Ignace	Coulmont, Louis	Coquel	Debeugny
Grincourt-lez-Pas	138	Vaquette	Deprez	A. de Warlinc.	Leblanc
Halloy	504	Delegorgue	Lemaire	Gallet	Petit
Hannescamps	261	Boisleux	Depierre	Ernoult	Landrieux
Hébuterne	1,256	Demailly	Allart	Tilloy	Labbe
Hénu	388	Grandhomme	Deleval	Delforge	Lenfle
Humbercamp	448	Roussel	Dhotte	A. de Pommier	Réveillon
Orville	713	Bouthors	Descamps	Courtin	Delaporte
Pas	898	Delaporte.	Locquot	Boyaval	Veinière
Pommier	471	Vaillant	Dacheux	Thilloy	Eloy
Puisieux	1,326	Delestré	Leroux de Puis.	Tilloy	Cavrois.
Sailly-au-Bois	907	Danteuil	Demailly	Danel	Hémery
St-Amand	445	Bray	Solon	Haudoux	Vicongne
Sarton	586	Baillet	Brouilly-Legrand	Bréda	Jourdain
Souastre	701	Grégoire	Dervillers	Toursel	Caron
Thièvres	306	Vallon	Fontaine	Mathieu	Demetz
Warlincourt-lez-Pas	305	Dubois	Lelong	Cuvillier	Deleval
TOTAL	13,780				

(1) Chapelle vicariale.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (SUITE).

Canton de Vimy.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Ablain-St-Nazaire	865	Garès	Dambrine	Détève	Leroux
Acheville	235	Letienne	Becquet	A. de Bois-Bern.	Levecque
Acq	432	Bacqueville	Dubois	Hanescamps	Compagnon
Arleux-en-Gohelle	613	Viltart	Henry	Lallart	Leroy (fils)
Avion	1,313	Lenglin	Virel	Dupuich	Letombe
Bailleul-sire-Bert.	731	Ringot	Lambert	Radez	Allart
Beaumont	602	Pillons	Tamboise	Platel	Bachelet
Bois-Bernard	205	Allart	N...	Gallant	Allart
Carency	475	Lefebvre	Dumont	Delattre	Vasseur
Drocourt	171	Pecqueur	Bucquet	A. de Rouvroy	Théry
Eleu *dit* Lauwette	49	Virel	Lobidel	A. d'Avion	R. à Avion
Farbus	(1) 625	Franqueville	Coquidé	A. de Villerval	Franequeville
Frénoy	194	Dehay Emile	Debay, Hippol.	A. d'Arleux-en-G	Gérard
Gavrelle	643	Flament-Denoyel	Leroy-Vaast	Dollet	Leclercq
Givenchy-en-Gohelle	1,460	Détournay	Duquesne	Capron	Fréville
Izel-lez-Equerchin	682	Becquembois	Vast	Bucquet	Théry
Méricourt	667	Bailly	De Baillencourt	Delepouve	Capron
Mont-St-Éloy	1,069	De Madre	Obœuf	Debret	Dubus
Neuville-St-Vaast	1,458	Ségard	Hardy	Verdel	Leflon
Neuvireuil	474	Parent	Raison	Triplet	Boidin
Oppy	403	Duchâteau	Blin	Dollet	Deraine
Quiery-la-Motte	508	Tourtois-D.	Bruneau	Lecouffe	Duflos
Rouvroy	589	Dubrulle	Polart	Poulain	Defourmentelle
Souchez	814	D'Héricourt ✻	Crétal	Hélart	Manessier
Thélus	865	Comblet	N...	Dediéval	Bigotte
Villers-au-Bois	323	Alexandre	Playez	Leblond	Sohier
Vimy	1,254	Hocq	Larivière	Baurain	Deligne
Willerval	324	Petit	Colle *dit* Morel	Dhinnin	Deleau
TOTAL	18,043				

Canton de Vitry.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Bellonne	198	Verriez	Barbier	Graulx	Mieuguet
Biache-St-Vaast	1,242	Trannin	Bridoux	Debret	Leroy
Boiry-Notre-Dame	622	Comble	Savary	Cresson	Mazingue
Brebières	1,472	Pilat	Bachelet	Martin	Bartier
Cagnicourt	1,101	Huré	Mazy	Demont	Lesur
Corbehem	387	Lefebvre	Majot	Allart	Deraine
Dury	585	Honoré	Dorez	Caron	Drapier
Etaing	724	Lepoivre	Honoré	Bouchendhomme	Morel
Eterpigny	347	Bon d'Herlincourt	Villiot	François	Vasseur
Fresnes lez-Montaub.	379	Demory [✻	Hecquet	Goudemand	Bouvrin
Gouy-sous-Bellonne	658	Dagueaux	Mullet	Dupont	Haultecœur
Hamblin-lez-Prés	466	Courmont	Delahaye	Vasseur	Grodecœur
Haucourt	389	Deron	Normant	Piétri	Deleval
Hendecourt-lez-Cag.	789	Proyart	Lagrenet	Dewaquez	Lepoivre
A reporter	9,359				

(1) Il y a eu erreur dans le dénombrement de 1851; la population réelle est de 355 hab.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS (SUITE).

Canton de Vitry (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	9,359				
Monchy-le-Preux	797	Damien	Degand	Legay	Olive
Noyelle-sous-Bellonne	555	Grebaux	Martin	Lephay	Masure
Pelves	597	Patou	Tenchon	Tonnelier	Lantoine
Plouvain	474	Wartelle	Leroy	Andrieu	Bocquet
Récourt	212	Dubois	Bachelet	A. de Saudemont	Lechevin
Remy	381	De Guillebon	Lemoine	Lesueur	Hollande
Riencourt-lez-Cagnic.	625	Savary	Ficheux	Lagache	Lepoivre
Rœux	646	Du Châtelet	Lestoquoy	Leroux	Fourcy
Sailly-en-Ostrevent,	795	Grodecœur	Péru	Pecquet	Péru
Saudemont	739	Saudemont	Bouttemy	Bauduin	Choquet
Tortequesne	567	Lefebvre	Rigomont	Cottel	Dénoyelle
Villers-lez-Cagnicourt	394	Trannin	Dubois	A. de Cagnicourt	Lebas
Vis-en-Artois	623	Caron	Nulluy	Brissez	Leroy
Vitry	2,437	Damelencourt	Gourdin	Videlenne	Lebas
TOTAL	19,201				

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Allouagne	1,116	Delerue	Poitevin	Miennée	Lauvin
Annezin	647	Bar-Buissart	Beugnet	N...	Mordacq
Béthune	7,692	De Bellonnet, ✻	Rapparlier et (1)	Marin	Les Frères et (2)
Chocques	1,374	Sénéchal	Gamblin	Hanicotte	Lemaire
Essart	584	Prou-Lambert	Duquesne	Vicart	François
Fouquereuil	425	Risbez	Rollin	Charles	Delepouve
Fouquières-lez-Béth.	385	Delelis	Bourdon	Bunard	Hautecœur
Hinges	1,056	Pénin	Dufour	Defonte	Boulinguez
Labreuvière	700	Bottin	Bassecourt	Durut	Delpouve
Lacouture	2,277	Boulinguez	Delchelle	Virel	Lenglart
Lapugnoy	638	Toursel	Buchard	Bonnet	Béhagnier
Locon	1,645	Delory	Coupin	Flajollet	Blaringhem
Oblinghem	155	Delvallée	Deflandre	A de Vendin	Leroy
Vendin-lez-Béthune	489	Bassecourt	Bollet	Cohet	R. à Oblinghem
Verquigneul	619	Hurtrel	Febvin	Péntin	Gallet
Verquin	782	De Florimond	Biencourt	Thoumin	Ernoult
Vieille-Chapelle	804	Daquin	Devaux	Delmotte	Despretz
TOTAL	21,388				

Canton de Cambrin.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Annequin	566	Hennebelle	Rousselle	Decamp	Hurtrel
Auchy-lez-Labassée	1,141	Mathon	Bavière	Duprez	Plouvier
A reporter	1,707				

(1) Maindron (2) Boudringhem.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (SUITE).

Canton de Cambrin (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	1,707				
Beuvry	2,728	Merlin	Delehelle et (1)	Bayard	Leclercq
Billy-Berclau	1,591	Véron	Boifly	Cornet	Lenfant
Cambrin	431	Cte de Wavrins	Fromentel	Caron	Drique
Cuinchy	676	Lefebvre	Boulinguez	Ansart	Carrez
Douvrin	1,217	Béghin	Lenglart	Didier	Dardenne
Festubert	1,530	Brasme	Carrez	Villain	Wallet
Givenchy-lez-Labass.	527	Buisine	Lerouge	Delrue	Martin
Haisnes	629	Lorthiois	Demailly	Salingue	Baron
Labourse	354	Flahaut	Biencourt	A. de Sailly-la-B.	Leroy
Noyelles-lez-Verm.	230	Pronnier	Bacquart	A. d'Annequin	Torchy
Richebourg-l'Avoué	2,033	Becquart	Bavière	A. de Rich. S.-V.	Bachelet
Richebourg-St-Vaast	1,317	Machu	Barrois	Fontaine	Arnould
Sailly-Labourse	756	Dollet	Leclercq	Desprey	Lempire
Vermelles	836	Bréhon	Laderrière	Thelliez	Daquin
Violaines	1,099	Guffroy	Pâqué	Lefer	Lelièvre
TOTAL	17,661				

Canton de Carvin.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Carvin	5,022	Choquet	Frémaux et Deligne	Roussel (2)	Buron et (3)
Courcelles-lez-Lens	744	Delaby	Vilain	Bonvarlet	Envent
Courrières	2,801	Breton	Lecocq et Thèdrel	Guilbert	Péru
Dourges	1,017	Couture	Quinquet	Créspin	Houssin
Evin-Malmaison	900	Gambier, ✠	Pollart	Lavallé	Druon
Hénin-Liétard	3,142	Caullet	Galand et (4)	Cloët	Lavenir et Coille
Leforest	1,058	Vallin	Doignies	Dutailly	Démarquette
Montigny-en-Gohelle	604	Gourlez	Bartier	Cadart	Ditte
Noyelle-Godault	701	Cabre	Herlin	Sauvage	Fauqueur
Oignies	1,360	Boulanger	Wattelez	Gruel	Demarquette
TOTAL	17,349				

Canton d'Houdain.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Barlin	474	Brige-Héringuez	Guffroy	Virel	Bard
Beugin	230	Richebez	Crametz	Lefebvre	Aumont
Bouvigny	655	Collart	Wattelier	Bracquart	Dupuich
Bruay	712	Robay	Caille	Dourieux	Souillart
Calonne-Ricouart	304	Boucly	Cossart	Catouillard	Bazin
Camblain-Châtelain	750	Ocre	Collier	Quillet	Guillemant
Caucourt	410	Hannedouche	Potel	Lens	Grébant
Divion	613	Hernu	Brogniart	Bonne	Grimbert
Drouvin	209	Leclercq	Philippe	A. de Houchain	François
Etrée-Cauchie	372	Noé (fils)	Flament	Langlois	Deligny
Fresnicourt	554	Lallart	Regnault	Dubois	Thorel
Gauchin-Légal	315	Delmotte	Gourdin	Courtin	Testelin
A reporter	5,598				

(1) Maniez. (2) Hameau de Libercourt, M. Pauchet. (3) les Frères. (4) Derenaucourt

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (SUITE).

Canton d'Houdain (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	5,598				
Gosnay	218	Gamot	Berroyer	A. d'Hesdigneul	R. à Hesdigneul
Gouy-Servin	376	Thuilliez	Durasnel	A. de Servin	Hurtevent
Haillicourt	429	Dorlencourt	Marche	Babeur	Fourcy
Hermin	317	Autrique	Waroux	Hernu	Fontaine
Hersin	1,032	Pegard	Fauquette	Plumion	Daniel
Hesdigneul	376	Delory	Annebique	Capy	Wavrin
Houchain	398	Copin	Bécu	Pruvost	Lemaire
Houdain	960	Lequien	Durand	Cousin	Couson
Labuissière	822	Desvachaux	Berthiez	Ruet	Lhomme
Maisnil-lez-Ruits	307	Fleury	Beharel	Boutoille	Gallot
Marles	437	Gamblin	Baudelle	Ivain	Boulet
Nœux	1,112	Delannoy	Caboche	Fouquenelle	Ernoult
Ourton	400	Caullet	Delassus	Dujardin	Béhin
Ranchicourt	129	De Ranchicourt	Guilbert	A. de Rebreuve	R. à Rebreuve
Rebreuve	522	Pommard	Wartel	Gouillard	Quélin
Ruits	508	Calonne	Lantoine	Savoy	Cousin
Sains-en-Gohelle	478	Hannedouche	Pronnier	Seuwin	Mannessier
Servin	451	Caurez	Opigez	Delassus	Cochet
Vaudricourt	334	Leclercq	Cotte	Cousin	Lepillet
TOTAL	15,204				

Canton de Laventie.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Fleurbaix	2,963	Martin	Feutrie et (1)	Ringot	Leleu
Laventie	4,204	Béghin	Delbarre et (2)	Warenghem	Les Frères
Lestrem	3,344	Daquin	Delebarre et (3)	Garnier	Delepouve
Lorgies	1,432	Cuvelier	Delebarre	Gruson	Marchand
Neuve-Chapelle	641	Cuvelier	Flament	Béghin	François
Sailly-sur-la-Lys	2,430	Padié	Barbry	Choisy	Deleval
TOTAL	15,014				

Canton de Lens.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aix	885	Delay	Carlier	Waille	Lebas
Angres	451	Letombe	Pronier	Deuve	Mannessier
Annay	1,307	Lucas	Dufour	Cloët	Duflos
Bénifontaine	184	Caty	Lefebvre	A. d'Hulluch	R. à Hulluch
Billy-Montigny	314	Desruelle	Tourtois	Motte	Marcelle
Bully	453	Brasme	Guilbert	Hochedez	Lecomte
Estevelles	156	Courtecuisse	Decarmin	A. de Pont-à-V.	R. à Pont-à-V.
Fouquières-lez-Lens	774	Carpentier	Caron	Doye	Fourmaux
Grenay	189	Brasme	Guillemant	A. de Bully	François
Harnes	2,111	Hélin	Corroyer	Pénin	Caillier
Hulluch	515	Bottin	Wacquier	Caron	François
Lens	2,776	Decrombecque ✻	Sprort et N...	Crespin	Baccuez
A reporter	10,095				

(1) Hennion (2) Delepine (3) Tourtois

NOMS DES COMMUNES.	POPU-LATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (SUITE).

Canton de Lens (suite).

Report	10,095				
Liévin	1,450	Deligne	Blaire	Thulliez	Caron
Loison	391	Hache	Masclef	Dutailly	Baccuez
Loos	870	Maniez	Brongniart	Poillon	Cappe
Mazingarbe	668	Deligne	Dupuis	Gallet	Hocque
Meurchin	797	Hocq	Godin	Martin	Sion
Noyelles-sous-Lens	628	Martin	Willerval	Averlant	Druon
Pont-à-Vendin	849	Desbans	Cambier	Diévart	Demarquette
Sallau	190	Toulouse	Pruvost	A.deNoyell.-s-L.	Pétillon
Vendin-le-Vieil	915	D'Aubers, ✻	Buquet	Hermant	Boulan
Wingles	800	Mannessier	Morel	Capron	Héringuez
TOTAL	17,633				

Canton de Lillers.

Busnes	1,525	Blanquin	Brunel	Fourcroy	Villepotte
Calonne-sur-la-Lys	1,612	Gombert	Guise	Thomas	Lelong
Gonnehem	1,914	Béghin	Mantel	Bonnière	Delattre
Guarbecque	701	Mantel	Desprets	Rollin	Poulain
Lillers	5,422	Hulleu	Bailly et Lecoutre	Béghin	Les Frères
Mont-Bernenchon	1,174	Singer	Stérin	Dubois	Dassonneville
Robecq	1,484	Caquille	Mantel	Martel	Ducourant
Saint-Floris	600	Hédoïre	Désprez	Degruson	Dassonneville
Saint-Venant	2,495	Playoust	Fumery	Fenet	Dubois et Labalestrier
TOTAL	16,927				

Canton de Norrent-Fontes.

Ames	401	Degand	Lemaire	Allart	Foulon
Amettes	471	Crépin	Delecroix	Decroix	Lefebvre
Auchel	625	Pigouche	Petain	Leclercq	Ducrocquet
Auchy-au-Bois	276	Lombart	Decrombecque	Vanquem	Dondaine
Berguette	438	Boulanger	Boulnois	Toursel	Morel
Blessy	649	De Peretti	Martel	Théry	Laurent
Bourecq	540	Saint-Laurent	Lefebvre	Beaurain	Vendeuse
Burbures	938	Vincent	Porès	Tételin	Vincent
Cauchie-à-la-Tour	373	Castelin	Flour	Lamiot	Dassonneville
Ecquedecques	371	Brouquesault	Canda	Toursel	Dussaussoy
Estrée-Blanche	453	Boulanger	Dave	Bultel	Derisbourg
Ferfay	314	Pohiez	Collart	Delforge	Degand
Ham	670	Duquenne	Cantraine	Corroyette	Thomas
Isbergues	745	Réant	Toulotte	Blondel	Foulon
Lambres	562	Decréquy	Derosiaux	Hieulle	Haloucherie
Lespesses	249	Crepin	Pignon	A. de Lières	R. à Lières
Lières	273	Bailly (fils)	Delbarre	Desprey	Serniclay
Liettres	385	Ledoux	Dehestru	A. de d'Estrée-B.	Laurent
Ligny-lez-Aire	736	Dehestru	Ansart	Dausse	Deremetz
A reporter	9,469				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE (SUITE).

Canton de Norrent-Fontes (suite).

Report	9,469				
Linghem	222	Cainne	Caron	A. de Rely	Ferton
Lozinghem	322	D'Hagerue	Toursel	Barbe	Gallet
Mazinghem	315	De Guillebon	Hermant	Bresselle	Diéval
Molinghem	658	Foulon	Milon	Legrand	Ducatez
Norrent-Fontes	1,433	Wambergue	Willay	Topping	Bleuzet
Quernes	293	Venel	Delacressonnière	A. de Wittern.	Brogniart
Rely	348	Théry	Caron	Danel	Pochet
Rombly	96	Stérin	Fournier	A. de Rely	R. à Linghem
Saint-Hilaire-Cottes	616	Vaast.	Barthomeuf	Bucaille	Duplessis
Westrehem	322	Dupont	Lefebvre	A. de Ligny.-l-A.	Caron
Witternesse	658	Brassart	Delhutel	Paris	Lelièvre.
TOTAL	14,752				

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne.

Baincthun	1,693	Fayeulle	Cadet	Fache	Lemaire
Boulogne	30,783	Fontaine, ✻	Jardon et Gardère	Lecomte (1)	Cary et les Frères
Conteville	226	Routtier	Leleu	A. de Pernes	Parmentier
Echinghem	197	Lannoy	Milon	A. de St-Léonard	Compiègne
Pernes	353	Fréel	Duval	Létendart	Lavoisier
Pittefaux	116	Gourdin	Flahaut	A. de Maninghem	R. à Maninghem
St-Martin-Boulogne	2,069	Chauveau	Daudenthun	Bloëme	Dupont
Wimille	1,924	Loppe, ✻	Hamain	Boutoille	Lesaffre
TOTAL	37,361				

Canton de Calais.

Attaques (les)	1,359	Compiègne	Rivelon	Dewintre	Leroy
Bonningues-lez-Calais	512	Delahaye	Fournier	A. de Pihem	Ringot
Calais	10,993	Mayer, ✻	Lemaire et N...	Daniel	Les Frères et (2)
Coquelles	438	Dupont	Boutroy-Parenty	N...	N...
Coulogne	677	Boulanger	Guche	Mesmacre	Hache
Escalles	318	Boutroy	Joly	A. de Peupling.	Lacroix
Fréthun	458	Baude	Dupont	Delahaye	Leleu
Marck	2,108	Sergeant	Rénault	Bouverne	Ringot
Nielles-lez-Calais	170	Parenty	Baras	A. de St-Tricat	Gambier
Peuplingues	431	Level	Déclemy	Lavoine	Ducrocq
Sangatte	1,063	Trouille	Vieillard-Delhaye	Selingue	Bouclet
St-Pierre-lez-Calais	11,524	Leblond	Fougère et Caillette	Dollet	Les Frères
Saint-Tricat	403	Boulanger	Boutroy	Macaire	Delcloy
TOTAL	30,254				

(1) Delcroix, Remont et Bresselle (2) Prevost

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE (SUITE).

Canton de Desvres.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Alincthun	376	Régniez	Brébion	Bochent	Lecoutre
Bainghem	198	Wissocq	Guilbert	Caron	Wildehem
Bellebrune	184	Lelièvre	Lannoy	A. d'Alincthun	Fasquelle
Belle et Houl'efort	351	Leleu	Leclercq	Wissocq	Dutoit
Bournonville	187	Hache-Briche	Boutoille	Walle	Evrard
Brunembert	351	Bernard	Ducloy	A. de Selles	Ducloy
Colembert	475	Noël-Roger	Lemaire	Baude	Leroux
Courset	390	Du Hays	Lœuilleux	A. de Longfossé	Heumetz
Cremarest	620	De Lozière	Mantel	Fourdinier	Doret
Desvres	2,909	Pillain	Gueudré et Geneau	Leroy-Duroyer	Arbessier
Henneveux	282	Caron	Lannoy	Widehen	Béhague
Le Waast	231	Michaux	Guyot	A. de Belle-et-H.	Bailly
Longfossé	321	Noël	Hollingue	Fleury	Eurin
Longueville	153	Flahaut	Havart	A. d'Henneveux	Lewintre
Lottinghem	388	Prévost	Berquier	Bonclet	Lecoutre
Menneville	394	Molin	Pruvost	Delhaye	Dupros
Nabringhem	165	Level	Hache	A de Colembert	Carré
Quesques	620	Lemaire	Dufour	Defosse	Ellart
Saint-Martin-Choquel	267	Mauduit	Carlu	A. de Menneville	Radenne
Selles	297	Pruvost	Mauffet	Destrée	Duminy
Senlecques	220	Carpentier	Guilbert	Hache	Chochoy
Vieil-Moutier	273	Lemaire	Maillard	A de Senlecques	Leur
Wirvignes	662	Ternisien	Marc	Magnier	Fouquet
TOTAL	10,312				

Canton de Guines.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Alembon	542	Banquart	Choquel	Govard	Boutroy
Andres	779	Bouclet-Pille	Delattre	Cœugnet	Delahaye
Bouquehault	659	Bernet	Marlard	Demory	Démaret
Boursin	245	Porquet	Watel	A. d'Hermeling.	Dutertre
Caffiers	417	Duflos	Remy	A. de Fiennes	Hochart
Campagne	379	Francoville	Bouclet	A de Bouqueh.	Saison
Fiennes	1,004	Dubus	Martin	Mahieux	Delattre
Guînes	4,134	D'Angerville, *	De Guizelin et N..	Monteuuis	Les Frères
Hames	888	De Foucault	Guche	Dupont	Boddaërt
Hardinghen	1,271	Rétaux	Boidin	Rozé	Thuillier
Herbinghen	329	Boulanger	Béclin	Dautriau	Durand
Hermelinghen	256	Bouclet	Butor	Oyez	Boutoille
Hocquinghen	77	Bayard	Baude	A. d'Herbinghem	N...
Licques	1,697	Halot-Bomy	Delahaye - Fontaine	Bouland	Rocourt
Pihen	488	Podevin	Level	Lattaignant	Avenard
Sanghen	316	Cressonnier	Defosse	A. d'Alembon .	Garénaux
TOTAL	13,501				

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE (SUITE).

Canton de Marquise.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Ambleteuse	572	Broutier (fils)	Delattre	Vivier	Hecquet
Audembert	356	Vigneron	Lecat	De Musnier	Brebion
Audinghen	802	Haffreingue	Parenty	Haffreingue	Ellart
Audresselles	660	Pouilly-Pruvost	Rémy	Routtier	Cordier
Bazinghem	402	Courtois	Potez-Deschamps	Bouly	Gauduin
Beuvrequen	297	Regnault	Guilbert	Carré	Malle
Ferques	1,031	Haigniéré	Delsaux	Legault	Bernard
Hervelinghem	213	Poivre-Bouclet	Touret	Delattre	Vasseur
Landrethun	575	Lonquety	Fancoville	Martin	Gontier
Leubringhem	281	Dausque	Desombre	A. d'Audembert	Delcloy
Leulinghem	307	Bonvoisin	Regnault	A. de Marquise	Bertoux
Maninghem	138	Duflos	Selingue	Flour	Fasquel
Marquise	2,709	Dubos	Routtier et (1)	Lenain	Serret
Offrethun	133	Verlingue	Wargnier	A. de Beuvrequen	Legrand
Rety	1,533	Butor	Dubus	Louchet	Lefranc
Rinxent	811	Battel	Calais	Guche	Dacbert
Saint-Inglevert	500	Grandsire	Pillon	Lengaigne	Poully
Tardinghem	222	Régnault	Bonningue	A. d'Audinghem	Hiette
Wacquinghem	123	Louquety (fils)	Lagaisse	A. de Maninghem	R. à Maninghem
Wierre-Effroy	781	Lemaître	Lavoisier	Blacquart	Serret
Wissant	995	Lefebvre	Bouclet	Vassal	Gueudré
TOTAL	13,449				

Canton de Samer.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Carly	330	Tétard	Marlard	Hollande	Talleux
Condette	652	Bodart	Maillard	Becquet	Malahieude
Dannes	342	Justin	Gest	A. de Camiers	Herbault
Doudeauville	610	Levollant	Caux	Hache	Dupont
Halinghem	415	Clément	Levier	Delarue	Baude
Hesdigneul	198	Herby	Lhomme	A. de Condette	Boyaval
Hesdin-l'Abbé	484	Dumont	Geneau de Lamar-	Noël	Quéval
Isques	244	Lacloy	Delahodde [lière	A. d'Hesdin-l'Ab.	Telliez
Lacres	335	Quandalle	Carlu	A. de Tingry	Lambert
Nesles	297	Dufour	Regnault	A. de Neufchâtel	Soudain
Neufchâtel	700	Rigault	Dely	Regnault	Roisin
Outreau	3,966	De Vernicourt	De Latteignant et	Létendart	Pocques
Questrecques	298	Noël	Leroy [Sellier	A. de Wierre	Allet
Saint-Etienne	552	Bonvoisin	Ducrocq	Noël	Wallet
Saint-Léonard	282	Cuvillier	Duhamel	Lenne	Macrez
Samer	2,182	Baudier	Geneau-Caron	Boursin	Delattre
Tingry	303	Demarquet	Pâque	Vassal	Magniez
Verlincthun	378	Trollet	Jongleux	Malingre	Sellier
Wierre-au-Bois	170	Lhôtellier	Flouret	Grebet	Carlu
TOTAL	12,738				

(1) Monteuuis

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Campagne.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aix-en-Issart	569	Compiègne	Level	Lefebvre	Gœtluck
Beaurainville	1,485	Brasseur	Danel	Branquart	Dussart
Bois-Jean	671	Compiègne	Sagnier	Meurice	Wissocq
Boubers-lez-Hesmond	112	Godin	Treunet	A. de Hesmond	Morel
Brimeux	822	Riquier	Masson	Crendal	Lemaître
Buire-le-Sec	1,165	Dupré	Varlet	Basset	Lecomte
Campagne-lez-Hesdin	1,305	Froissart	Moitier	Lelong	Lens
Douriez	524	Odieuvre	Ledoux	Hatté	Sallé
Ecquemicourt	180	Dewamin	François	A. de Maresquel	R. à Maresquel
Gouy	971	Penet	Bridenne	Hanocq	Chivot
Hesmond	374	Dewerbier	Souffrin	Royer	Fauquembergue
Lépinoy	335	Nicolle	Brasseur	Bourse	Lenne
Loison	456	Denoyelle	Leblond	Tellicz	Piquet
Maintenay-Roussent	1,004	Defrance	Thouret	Ducrocq	Hanquiez
Marant	166	Delattre	Danjou	A. d'Aix-en-Iss.	Gatoux
Marenla	327	Duhamel	Delattre	Guilbert	Legrand
Maresquel	663	Guyot	Leblond	Leclercq	Dournel
Marles	433	Danel, ✻	Deparis	A. de Marenla	Croisier
Offin	390	Wattringue	Ansel	A. de Loison	Nicolle
Saint-Deneux	373	Tirmarche	Roux	Charpentier	Delannoy
Saint-Remy-au-Bois	295	Vallière	Verdier	A. de Gouy	Nicquet
Saulchoy	356	Sueur	Lefebvre	N...	Sallé
Sempy	387	Delienne	Debove	Prompt	Dumoulin
TOTAL	13,357				

Canton d'Etaples.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Attin	903	Carré	Masset	Grenez	Ponchel
Bernieulles	349	Devissery	N...	Courtois	Gronier
Beutin	147	Widehem	Sobré	A. d'Attin	R. à Attin
Brexent-Enocq	374	Quandalle	Forestier	Ritaine	Evrard
Camiers	579	Magnier	Vigny	Beaurains	Jan
Cormont	428	Fourdinier	Condette	Andrien	Fasquelle
Estrée	178	Compiègne	Masset	A. d'Estréelles	Justin
Estréelles	180	Compiègne	Martel	Sanson	R. à Estrée
Etaples	2,267	Prevost	Lamotte	Hanquez	Panier
Frencq	936	Defiennes	Blin	Masset	Gressier
Hubersent	383	Dezoteux	Morvilliers	Obled	Lambert
Inxent	300	Denquin	Labarre	A. de Bernieulles	Hottier
Lefaux	335	Dacquin (fils)	Caudron	A. d'Etaples	Margollé
Longvillers	516	Griset	Demerval	Vosquelle	Lheureux
Maresville	108	Dehove	Cuvillier	A. de Longvillers	Fourrier
Mont-Cavrel	575	d'Hérambault	Bailleu	Pinset	Lavisse
Recques	206	Blin	Denquin	Lemaître	Golliot
Tubersent	410	Delaporte	Minet	Delatre	Lansoy
Widehem	355	Trollé	Vassal	A. d'Halinghem	Dumoulin
TOTAL	9,016				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (SUITE).

Canton de Fruges.

Ambricourt	216	Danel	Herduin	Linglin	Lefebvre
Avondance	89	Hibon	Desmons-Dautremer	A. de Coupelle	R. à Coupelle
Canlers	283	Sénéchal	Belguise	Lecigne	Lavisse
Coupelle-Neuve	328	Debuire	Desmons	Morel	Vasseur
Coupelle-Vieille	879	Hermant	Darque	Penet	Martel
Crépy	413	Belval	Martin	Martel	Creunet
Créquy	1,361	Demagny	Boudry	Delattre	Bracquart
Embry	654	Gallet	Brebion	Defrance	Soyez
Fressin	1,079	Pruvost	Moine	Bonhomme	Canu
Fruges	3,052	Caumartin, ✱	Billiet et Lecucq	Macquet	Les Frères
Hezecques	322	Rifflart	Bienaimé	Ringot	Baudel
Lebiez	521	Duhamel	Bigot	Baudel	Haultecœur
Lugy	286	Martel	Bodescot	A. d'Hezecques	Minard
Matringhem	325	Hulin	Braure	Guyot	Couvreur
Mencas	152	Lefebvre	Laloy	A. de Radinghem	Obin
Planques	285	Desmons	Desobry	A. de Fressin	Billet
Radinghem	299	Martel	Truitte	Theret	Playout
Rimboval	490	Bataille	Malo	Milliot	Moronval
Royon	250	Delaporte	Bodescot	A. de Lebiez	Mlle Laurent
Ruisseauville	274	Henneguelle	Patinier	A. de Canlers	Brutel
Sains-lez-Fressin	228	Houillier	Lejosne	Adam	Leclercq
Senlis	212	Legrand	Gouy	A. d'Hézecques	Moronval
Torcy	295	Lens	Lourdel	A. de Sains	Legrand
Verchin	555	Delannoy	Lemaître	Adam	Lebrun
Vincly	302	Demenneville	Bridel	A. de Matringhem	Risbourg
TOTAL	13,150				

Canton d'Hesdin.

Aubin-Saint-Vaast	813	Mineur	François	Sclingue	Cléson
Bouin	400	Nocquet	Parmentier	Thuillier	Deboffle
Brévillers	149	Duval	Joly	A. de Capelle	R. à Capelle
Capelle	386	Hecquet	Mineur	Guidon	Régnault
Caumont	621	Dubois-Vasseur	Wallet	Vendiesse	Grenu
Cavron-Saint-Martin	930	Hubert	Branquart	Battel	Gilliard
Chérienne	407	Hannebelle	Hannebelle J.	Mofait	Halot
Contes	652	Hermant	Brunelle	Fouquart	Delbé
Guigny	211	Dewailly	Gaudhuin	A. de Capelle	R. à Capelle
Guisy	193	Lagache	Petit-Ruffin	A. d'Huby-St-Leu	Zedde
Hesdin	3,380	Houzel	Danvin et Dovergne	Bonnière	Dufour (fils)
Huby-Saint-Leu	705	Du Châtelet	Lemaire	Bracquart	Donneyer
Labroye	351	Poissant	Vasseur	Vallet	Rembauville
La Loge	316	Galland	Blanpain	Béhin	Lenne
Marconne	785	De Rocquigny	Denoyelle	Boucher	Berthe
Marconnelle	825	Dugarin	Belcourt	Carle	Masson
Mouriez	648	Gallet	Froissart	Defourdrinoy	Cappez
A reporter	11,775				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (SUITE).

Canton d'Hesdin (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	11,775				
Plumoison	179	Guisy	Maselef	A. de Bouin	N...
Raye	632	Daullé (fils)	Caillet	Feuillade	Darras
Regnauville	341	Boufflers	Leriche	Descamps	Lamory
Sainte-Austreberthe	265	Nourtier	Guizy-Dautremer	A. de Marconn.	Noël
Tortefontaine	420	Gallet	Noyelle	Levrin	Verdure
Wambercourt	318	Delahoussoye	Héron	A. de Cavron	Couvreur
TOTAL	13,930				

Canton d'Hucqueliers.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aix-en-Ergny	271	Brément	Nédeux	A. de Rumilly	Loisel
Alette	481	Bourdrelle	Malette	Vasseur	Cordier
Avesnes	131	Widehem	Cornuel	A. d'Herly	R. à Herly
Bécourt	279	Sagot	Mariette	Thirant	Merlier
Beussent	700	Demerval	Leviez	Bedlé	Lecerf
Bezinghem	302	Quandalle	Mervillers	A. de Parenty	Vieillard
Bimont	154	Mailly	Godin	A. de Clenleu	R. à Clenleu
Bourthes	1,034	Bouteille	Duflos	Caboche	Michault
Campagne-lez-Boul.	846	Minet	Widehem	Bayart	Harlé
Clenleu	299	Mailly, Antoine	Mailly-Poret	Pérard	Delayens
Enquin	166	Lengagne	Labarre	A. de Preures	Lemaître
Ergny	320	Widehem	Vasseur	Lavoisier	Lefebvre
Herly	779	Watel	Cocatrix	Cousin	Poclet
Hucqueliers	774	Nicolle	Leclercq	Dourdron	Thuillez
Humbert	428	Ringot	Delaporte	Soyez	Baillieux
Maninghem	182	Cappe	Delcroix	Rappe	Dumanoir
Parenty	757	De Bavre	Sénécat	Quéhen	Carpentier
Preures	753	Delahaye	Clément	Saint-Omer	Blondel
Quilen	146	De Guizelin	Guilbert	A. de Maninghem	Brutel
Rumilly	556	Peroy	Wilcocq	Ducrocq	Tanfin
Saint-Michel	248	Fournier	Vasseur	A. d'Humbert	R. à Humbert
Verchocq	965	Blondel	Allexandre	Legrand	Telliez
Wicquinghem	360	Ducrocq	Delporte	Previn	Dourdin
Zoteux	407	Chivet	Delporte	Maufet	Colliot
TOTAL	11,356				

Canton de Montreuil.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Airon Notre-Dame	262	Debove	Bayart	Radenne	Delacroix
Airon-Saint-Vaast	159	Grare	Bourgois	A. d'Airon-N.-D.	Delacroix
Beaumerie-St-Martin	360	Ducatel	François-Josse	A. d'Ecuires	Dhesdin
Berck	2,216	Fontaine	Rivet	Delrue	Lagaisse
Campigneulles-les-G.	227	DeCampigneulles	Becquelin	N...	Debuire
Campigneulles-les-P.	226	Barré (fils)	Liébron	A. de Camp.-l.-G	Sueur
Colline-Beaumont	172	Villin	Lœuillet	A de Conchil	Cahou
A reporter	3,622				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL (SUITE).

Canton de Montreuil (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	3,622				
Conchil-le-Temple	574	Leblond	Charles	Bridenne	Sailly
Cucq	745	Godin	Wadoux	Gillet	Lacroix
Ecuires	756	Descelers	Pichonnier	Tillier	Tuncq
Groffiers	370	Chariot	Delattre	A. de Waben	Boyaval
La Caloterie	482	Siriez de Long.	Ducrocq	Mercier	Pannier
La Madelaine	168	Duval	Martel	A. de La Caloter.	R. à Montreuil
Lépine	556	Lefebvre	Bourgois	Martel	Daussy
Merlimont	759	Wacogne	Guilbert	Holleville	Delacroix
Montreuil	3,939	Dubercourt, ✻	Jeauvrot	Occis (1)	Adrian et (2)
Nempont-St-Firmin	398	Hocquet	Cailleux	Courtin	Parmentier
Neuville	975	Tirant	Dumoutier	Bomblé	Buscot
Saint-Aubin	156	Dusannier	Sueur	A. de St-Josse	Dufeutrel
Saint-Josse	782	Poultier	Caquelot	Laurent	Fourrier
Sorrus	468	De Neuville	Duval	Trollé	Chivot
Tigny-Noyelle	410	Babier	Villin	A. de Nempont	Pocholle
Verton	1,646	Elluin	Coache	Souffrin	Gobert
Waben	335	Girandon	Mariette	Leblond	Dié
Wailly	522	Broussin	Lapierre	Vasseur	Delannoy
TOTAL	13,763				

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton d'Aire.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aire	8,781	De Mazinghem	Warenghem (3)	Scott	Les Frères
Clarques	389	Delaporte	Grébaut	Eloy	Bauval
Ecques	1,361	Bouvart	Delohen	Bonnière	Dehurtevent
Herbelle	326	Mametz	Lapouille	Guiot	Allouchery
Heuringhem	463	Legrand	Duchâteau	Cousin	Pentel
Inghem	325	Macau	Ledoux	A. d'Herbelle	Martel
Mametz	1,315	Bourdrel	Levêque	Lagache	Gallet
Quiestède	318	De Lencquesaing	Delohem	A. de Roquetoire	Machart
Racquinghem	545	Cornet	Herment	Fournier	Reniez
Rebecq	338	Leleu	Potel	A. de Clarques	Pruvost
Roquetoire	1,228	Delongcourty	Ledoux	Bloëme	Hembert
Thérouanne	936	Ringot	Saison	Linée	Joly
Wardrecque	379	Debuisser	Sellier	Dubois	Peuvrel
Wittes	564	Réant	Picavet	Mouton	Deneux
TOTAL	17,268				

Canton d'Ardres.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Ardres	2,071	Gœneutte	Amelot et Bourel	Paque	Raif
Audrehem	517	Rappe (fils)	Potel	Brebion	Hochart
Autingues	240	Taufour	Matte	A. de Nielles-l-A.	Leleu
Balinghem	605	Pierru	Picquet	Dupont	Piuset
A reporter	3,433				

(1) Eglise de Saint-Josse-au-Val, desservant, M. Derollet (2) Les Frères (3) et Duboille

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER (SUITE).

Canton d'Ardres (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	3,433				
Bayenghem-les-Eperl.	505	Massemin	Rosé	Charpentier	Masset
Bonningues-l.-Ardres	623	Boulanger	Fontaine	Levollant	Coquerel
Brêmes	901	Randoux	Tourneur	Beaudraps	Legrand
Clerques	303	Wattré	Wissoc	A. d'Audrehem	R. à Audrehem
Eperlecques	1,931	Louf	Derain	Hochart	Tanfin
Guémy	60	Déclémy ✻	Fontaine	A. de Zouafques	R. à Zouafques
Journy	292	Lay	Vasseur	Dubois	Ducatez
Landrethun-l.-Ardres	544	Harlé-Delattre	Butez	Deldrève	Lefebvre
Louches	792	Brémart	Declémy	Drincqbier	Réseinthel
Mentque	690	Liot de Nortbé-[court	Guillemant	Delattre	Lenglart
Muncq-Nieurlet	498	Delattre	Allant	A. de Polincove	R. à Bayenghem
Nielles-lez-Ardres	420	de Villemarest	Toufour	Lombart	Vanacker
Nordausques	536	N...	Barbier	Robert	Waro
Nort-Leulinghem	213	Dussautois	Zègre	A. de Bay-l-Eper.	Rault
Rebergues	255	d'Herbinghem	Fossette	A. de Journy	Lefebvre
Recques	421	Delattre	Payelleville	A. de Nordausq.	Reniez
Rodelinghem	258	Lemus	Caron	A. de Lendrethun	Alluin
Tournehem	850	Dégrez	Déclin	Foulon	Goidin
Zouafques	483	Declémy	Duhautoy	Delvart	Lepoitevin
TOTAL	14,008				

Canton d'Audruick.

Audruick	2,263	Stoclin	Dubrœucq	Roussel	Olagnier
Guemps	798	N....	Limousin	Leleu	Normand
Nortkerque	1,167	Lambert	Balle	Wilquin	Cozin
Nouvelle-Eglise	364	Degrez	Mercier-Way	A. de Vieille-Egl.	Carré
Offekerque	651	Muchery	Danel	Haudiquet	Prince
Oye	1,864	Platiau	Dutez-Catrice	Fourcroy	Châtiliez
Polincove	580	Payelleville	Vasseur	Bourbiaux	Varlet
Ruminghem	1,144	Wasca	Devos	Hacot (1)	Colbrant
Ste-Marie-Kerque	1,132	Boidin	Stoclin	Paque	Dominique
Saint-Folquin	1,235	Leuillette	Lambert-Wasca	Lemaire	Couture
Saint-Omer-Capelle	658	Dereudre	Payelleville	A. de Saint-Folq.	Sailly
Vieille-Eglise	914	Coolen	Drincqbier	Ledoux	Delattre
Zutkerque	1,778	Sauvage	Gougheleucq	Orain	Lagaisse
TOTAL	14,548				

Canton de Fauquembergue.

Audincthun	841	Fasquel	Bertoud	Daviron	Davroult
Avroult	334	Duplouy	Pochol	Delmaire	Villain
Beaumetz-lez-Aire	364	de Bomy	Cleuet	A. de Laires	Martel
Bomy	860	de Villemarest	Cleuet	Legrand	Vinos
Coyecque	634	Alexandre	Dufour	Pecquet	Hurlevent
A reporter	3,053				

(1) Section de Saint-Nicolas-sur-l'Aa, M. Hesse,

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER (SUITE).

Canton de Fauquembergue (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	3,053				
Dennebrœucq	649	Bernard	Mareille	A. de Rechingh.	Blondel
Enguinegatte	464	Ledoux	Duquesnoy	Campagne	Derisbourg
Enquin	674	Boitel	Darque	N ..	Houilliez
Erny-Saint-Julien	392	Beaurain	Duwez	Beaugrand	Carpentier
Fauquembergue	1,066	Seulecq	Monsigny	Delannoy	Leverd
Febvin-Palfart	862	Carlier	Hurtevent	Deleflio	Codevelle
Fléchin	611	Pruvost	Lagache	Dallongeville	Lentrein
Laires	583	Flament	Cousin	Fayolle	Cadart
Mercq-Saint-Liévin	654	Ritaine	Simon	Delœuf	Danmary
Reclinghem	390	Dupont	Oger	Stève	Richard
Renty	841	Delannoy	Godart	Dubois	Deuriez
St-Martin-d'Harding.	455	Grard (père)	Dégardin	A. de Fauquem.	R. à Fauquemb.
Thiembronne	1,006	Levasseur	Dufay	Labbe	Buron
TOTAL	11,702				

Canton de Lumbres.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Acquin	781	Deneuville	Allan	Marcant	Cazin
Affringues	170	Waringhem	Beauvain	A. de Bayenghem	Galloy
Alquines	801	Delaunoy	Hautefeuille	Dussautoir	Coquerel
Bayenghem-lez-Sen	266	Marcotte	Dusautoir	Bonnière	Gressier
Bléquin	564	Canu	Thuilliez	Capron	Lambert
Boisdinghem	253	Pacou	Decroix	Dausque	Picquet
Bouvelinghem	298	Vasseur	Evrard	Mornave	Level
Cléty	485	Bonnière, Am.	Bonnière, B.	Dumont	Broncquart
Coulomby	605	Deleugaigne	Devigne	Lannoy	Lavoisier
Delette	1,096	Chavain	Bonnière	Blin (1)	Depoix
Dohem	882	Bonnière	Carlier	Lenglet	Noël
Elnes	422	Defrance	Bernard	A. de Wavrans	Laîné
Escœuilles	407	Roussel	Vannier	Chifflart	Level
Esquerdes	742	Wintrebert	Lelest	Leclercq	Huguet
Hallines	630	Caron	Ponchel	Saison	Dereudder
Hautloquin	268	Lemaire	Lewintre	A. d'Aquines	Devigne
Ledinghem	394	Mobailly	Henotte	A. de Bléquin	Decques
Leulinghem	251	Mille	Meilier	A. de Zudausq.	Varlet
Lumbres	941	Defrance	Fasquelle	Gérard	Héduy
Nielles-lez-Bléquin	724	Waringhem	Châtelain	Légier	Masse
Ouve-Wirquin	303	Zunequin	Houllier	A. de Rumilly	Gallet
Pihem	623	Delohem	Caron	Toursel	Coquempot
Quelmes	311	Ducamps	Dusautoir	Lefebvre	Geuson
Quercamp	413	Payelle	Deneuville	A. de Bouveling.	Wissocq
Remilly	240	Briche	Jovenin	Trupin	Bellenguez
Seninghem	666	Dupont	Lecointre	Danel	Louis
Setques	294	Guilbert	Alexandre	A. d'Esquerdes	Bonnet
Surques	444	Lefebvre	Duhautoy	Hamy	Platel
Vaudringhem	433	Masset	Creuse	Hanquer	Leurette
A reporter	14,707				

(1) Section des deux Upen, M. Barbier.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER (SUITE).

Canton de Lumbres (suite).

Report	14,707				
Wavrans	785	Briche	Hochart	Herby	Oger
Westbécourt	136	Gressier	Lemaire	A. d'Acquin	Scoumaque
Wismes	600	Lardeur	Cocquempot	Risbourg	Leverd
Wisques	165	Decroix	Lejeune	A. d'Halines	Simon
Zudausques	506	Hochart	Baroux	Guyot	Pallet
TOTAL	16,899				

Canton de Saint-Omer (nord).

Clairmarais	300	Decupper	Bellanger	A. d'Arques	N...
Houlles	461	Decocq	Rousselle	Leroy	Wierre
Moringhem	545	Decroix	Lépine	Ansel	Talleux
Moulle	1,165	Degrave	Denis	Labbé	Annocque
St-Martin-au-Laërt	911	Mahieu	Helleboid	Lefebvre	Randoux
St-Omer (nord)	10,786	de Folard (C) ✻	Briche ✻ (1)	Dumetz	Coquempot (2)
Salperwick	352	Wavrans	Caroulle	Mille	Thulliez
Serques	1,050	Helleboid	Baroux	Waquet	Leuillette
Tilques	957	Vasseur	de Saint-Jean	Gilles	Caron
TOTAL	16,535				

Canton de Saint-Omer (sud).

Arques	2,771	Wallart	Machart	Dannel	Jamet
Blandecques	1,710	Delezoide	N...	Selingue	Daman
Campagne-lez-Ward.	446	Lefebvre	Groué	N...	Taufour
Helfaut	727	Eloy	Macrel	Legrand	Bouquillon
Longuenesse	722	Platiau	Merlier	Beaurain	Wintrebert
Saint-Omer (sud)	11,268			Duriez et Villy	
Tatinghem	627	Cadart	Bocquet	Terlutte	Domain
Wizernes	1,214	Obert	Huchette	Ducrocq	Wintrebert
TOTAL	19,485				

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton d'Aubigny.

Agnières-lez-Aubigny	130	Laly	Tétu	A. d'Aubigny	R. à Aubigny
Ambrines	292	Brietz	Demerin	Lefel	Pierron
Aubigny	647	Painblanc	Lalo	Daukicourt	Quilliet
Averdoing	402	Mouton	Viart	Drocourt	Duhautois
Bailleul-aux-Cornaille	579	Viart	Bécourt	N...	Herlin
Bajus	114	Bailleul	Letombe	A. de Lacomté	R. à Lacomté
Berles	498	Hermant	Bocquet	Lagache	Debuissy
Béthonsart	284	Pégard	Beauparisis	Leplus	Boutlemy
Cambligneul	305	Chabe	Lesieux	A. de Cambl.-L.	Robidet
A reporter	3,251				

(1) Van Beeghe (2) et les Frères

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL (SUITE).

Canton d'Aubigny (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	3,251				
Camblin-l'Abbé	418	Mathieu	Blazart	Deprez	Masclef
Capelle-Fermont	80	Havart	Florent	A. de Frév.-Cap.	R. à Frev.-Cap.
Chelers	374	Boutleux	Horen	Gibaut	Noiret
Frévillers	428	Delmotte Alex.	Delmotte Franç.	Delétré	Cagniart
Frévin-Capelle	267	Truffier	Delory	Capron	Dufour
Gouy-en-Ternois	335	Houilliez	Dumont	A. de Maizières	Roger
Hermaville	505	Leleu	Labbé	François	Roden
Izel-lez-Hamaux	752	Campagne	Desaulty	Nicquet	Fortez
La Comté	433	Hachin	Vasseur	Cazier	Ledent
La Thieuloye	342	Hermant	Caron	Briois	Bailly
Magnicourt-en-Comté	561	Leclercq	Dehapiot	Pétain	Janquin
Maizières	410	Locquet	Sallon	Giraux	Leroux
Mingoval	276	Pégard	Houchez	Cochon	Donze
Monchy-Breton	426	Poulet	Finet	Pruvost	Roussel
Penin	603	Delœuvaque	Desplanques	Vahé	Lemoine
Savy-Berlette	701	Caudron	Carré	Deleval	Bonnel
Tilloy-lez-Hermaville	262	Blaire	Legris	A. d'Hermaville	Boutemy
Tincques	743	Capy-Gallet	Cuvillier	Anselin	Barlet
Villers-Brûlin	362	Grardel	Goufroy	A. de Béthonsart	Lecul
Villers-Châtel	139	Capet	Saint-Léger	A. de Mingoval	R. à Mingoval
Villers-sir-Simon	176	Briois	Poitaux	A. d'Ambrines	Cornet
TOTAL	11,844				

Canton d'Auxi-le-Château.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Aubrometz	230	Deboffles	Bonvarlet	A. de Conchy	Defer
Auxi-le-Château	2,790	Deslavier	Duboille et Lefebvre	Petit	Dubos
Boffles	137	Lejeune	Fauconnier	A. de Fortel	Paris
Bonnières	1,035	Devienne	Douillet	Caron	Godes
Boubers-sur-Canche	869	Guersant	Mareux	Gérard	Wattier
Bouret-sur-Cauche	332	Théry	Gay	Monborgne	Bourdon
Buire-au-Bois	785	Flour	Hainaut	Coquempot	Briois
Canteleux	76	Tempez	Petit	A de Bonnières	Paris
Conchy-sur-Canche	430	Lebel Antoine	Lebel Charlem.	Véniel	Viart
Erquières	183	Boyez	Varlet	A. de Vacquerie	Thomas
Fontaine-l'Etalon	279	Mineur	Teillier	Wallet	Treunet
Fortel	328	Quinejure	Hecquet	Briois	Ledé
Frévent	3,650	Gorlier	Thélu et Hannart	Mallet	Villain (1)
Genne-Ivergny	402	Coache	Toulouse	Neuvéglise	Barbe
Haravesnes	169	Malbrancque	Vaillère	Puchette	Lengelé
Haut-Maisnil	232	Dupuich	Doliger	A de Quœux	Paris
Le Ponchel	435	Lefebvre	Daucfétel	Ansel	Feuricourt
Ligny-sur-Canche	429	Thélu	Lecherf	A. de Boub.-s-C.	Chabé
Monchel	132	Legrand	Courtois	A. de Conc.-s-C.	Hibon
Nœux	363	de Cacheleux	Roussel	Lebel	Quillet
Quœux	441	Thérouanne	Brécelle	Deneuville	Balavoine
A reporter	13,727				

(1) dit Frère-Édouard.

NOMS DES COMMUNES.	POPU-LATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL (SUITE).

Canton d'Auxi-le-Château (suite).

Report	13,727				
Rougefay	252	Hainaut	Tahon	A. de Buire-au-B.	Parvillers
Tollent	217	Robart	Candas	A. de Genne-Iv.	Féroux
Vacquerie-Leboucq	216	Graincourt	Fay	A. de Fortel	Carpentier
Vaulx	400	Rosselet	Trogneux	A d'Haravesne	Bruhier
Villers-l'Hôpital	611	Leuilliez	Fay	Vallart	Louchet
Wavans	351	le Cte de Marles	Perdu	Hunet	Duhamel
Willencourt	159	Soudain	Vasseur	A. du Ponchel	Protin
TOTAL	15,933				

Canton d'Avesnes-le-Comte.

Avesnes-le-Comte	1,497	Ledru	Fontaine	Lefin	Petit
Barly	465	Levesque	Goudemand	Ducrocq	Leroy
Baudricourt	232	Obry	Couppet	A. d'Etrée-Wam.	Desgardin
Bavincourt	564	Waast	Gossart	Dorlencourt	Cornet
Beaufort	327	Delmotte	Vaquette	A. de Manin	Doully
Berlencourt	635	Bracquart	Desplanques	Caron	Legrand
Blavincourt	326	Ledru	Arlaut	A. de Manin	Lesur
Canettemont	100	Debret	Dugarin	A. de Rebreuve	Polart
Coullemont	287	Patte	Hemery	A. de Warluzel	Sonlisse
Couturelle	203	de Lafontaine	Leprêtre	A. de Saulty	Vicogne
Dénier	175	Durand	Martin	A. de Berlencourt	Pin
Etrée-Wamin	434	Hecquet	Desplanques	Boucry	Hesdin
Givenchy-le-Noble	239	Flour	Corriez	A. de Lignereuil	Martin
Grand-Rullecourt	666	Servatius	Dupont	Lorthiois	Petit (fils)
Hauteville	342	Brimont	Duez	Jennequin	Ghoquel
Houvigneul	281	Flabaut	Boucry	A. d'Houvin	Franqueville
Houvin	501	Soissons J. P.	Soissons J. B.	Talleux	R. à Rouvigneul
Ivergny	486	Douchet	Couppet	Rousé	Becquet
Lattre-Saint-Quentin	275	Legry	Carpentier	Blatrel	Desplanques
Lesouich	508	Barbier	Pétain	Horin	Benoit
Liencourt	218	Bracquart	Grigny	A. de Berlenc.	Toba
Lignereuil	242	Bétourmé	Petit	N....	Puchois
Magnicourt-s-Canche	252	Petit	Citerne	N...	Dericquebourg
Manin	368	de Richoufftz	Allart	Dubois	Truffier
Mondicourt	531	Leroy	Lelong	Glaçon	Lemaire
Noyellette	156	Mayeur	Pruvost	A. de Lat.-S-Qu.	N...
Noyelle-Vion	452	Valhé	Berton	Théry	Couvreur
Pommera	567	Houbart	Ansel-Droeux	A. de Mondicourt	Noiret
Rebreuve-sur-Canche	382	Briois	Duplouy	Pruvost	Choquet
Rebreuviette	557	Pétain	Deruelle	Delmotte	François
Sars le-Bois	164	Hanot	Lefebvre	A. de Magn-S-C.	Guillemant
Saulty	832	Crespel ✻	Goudemand	Trupin	Bué
Sombrin	446	Lefebvre	Delecloy	N...	Gambart
Sus-St-Leger	736	Deruelle	Pruvost	Ducrocq	Truffler
Warluzel	355	Poullain	Patte	Wallart	Poulet
TOTAL	14,601				

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL (suite).

Canton d'Heuchin.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Anvin	442	Marquant	Créquy	Bloquet	Deremetz
Aumerval	215	Foulon	Saligot	A. de Baill-l.-P.	R. à Baill-l.-P.
Bailleul-lez-Pernes	254	Rolin	Guyot	Lebel	Demont
Bergueneuse	162	Pohier	Leroy	Saint-Léger	Moriel
Bours	667	Hermary	Flahaut	Dandre	Clairbout
Boyaval	223	Trogneux	Rolland	A. d'Eps	Dane
Conteville	148	Cogé	Belozière	A. d'Hestrus	Balbure
Diéval	825	Cossart	Bailly	Brunet	Vaquette
Eps	436	Pétain	Roussel	Pruvost	Dewalle
Equirres	221	Delgery	Obeuf	A. de Berguen.	Collart
Erin	413	Maillet	Durlin	Vignacourt	Dron
Fiefs	774	Marquant	Leprêtre	Fiévet	Pruvost
Fleury	188	Hucquedieu	Fleury-Fleury	A. de Monc.-C.	Gouble
Floringhem	429	Saligot	Wipré	Bourdrel	Pecquet
Fontaine-lez-Boulans	272	Delattre	Courbet	A. de Préfedin	Dubois
Fontaine-lez-Hermans	140	Haudouart	Pochet	A. de Nedonchel	Doué
Hestrus	477	Massart	Crépy	Braure	Brazier
Heuchin	607	Duflos	Baudry	Guilbert	Fardel
Huclier	120	Leclercq	Cadet	A. de Valhuon	Delepouve
Lisbourg	1,075	Sénéchal	Leroy	Campagne	Bracquart
Marest	190	Delahaye	Robbe	A. de Bours	Diénnart
Monchy-Cayeux	366	Bellenguez	Thibaut	Toursel	Thullier
Nédon	297	Noury	Buissart	A. de Nédonchel	Legendre
Nédonchel	355	Grillet	Annebique	Perche	Boutin
Pernes	953	Salmon	d'Houdain	Decroix	Fanien
Prédefin	340	Petit	Carnel	Pauchet	Chavatte
Pressy	259	Douriez	Lethellier	A. de Sachin	Mayeur
Sachin	194	Flament	Barré	Debret	Bray
Sains-lez-Pernes	397	Evin	Codron	Delattre	Bulot
Tangry	364	Carlier	Mante	Debeugny	Coutart
Teneur	390	Brocquet	Lagache	Cochon	Puchois
Tilly-Capelle	515	Boutin	Leroy	A. de Teneur	Cottrand
Valhuon	546	Boulanger	Bétourné	Ansart	Evin
TOTAL	13,054				

Canton du Parcq.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Auchy-lez-Hesdin	1,575	Grivel	Carré	Tirant	Delbé
Azincourt	419	Mahieu	Dupuis	Decobert	Tramecourt
Béalencourt	402	Théret	Salomé	Delpierre	Legru
Blangy-sur-Ternoise	902	Courquin	Helluin	Laisné	Lhomme
Blingel	194	Dufossé	N...	A. de Rollencourt	Andréu
Eclimeux	282	Hugue	Bonnière	Masson	Lemaire
Fillièvre	992	Coache	Monchiet	Delannoy	Bué
Frénoy	139	Julien	Questo	A. du vieil-Hesd.	Droyerre
Galametz	275	Beaussart	Petit	A. de Wail	Carpentier
Grigny	465	Claustre	Pierlay	Berquier	Lhomme
A reporter	5,645				

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL (suite).

Canton du Parcq (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	5,645				
Incourt	195	Carré	Verrier	A. d'Eclimeux	Boileau
Le Parcq	832	Danvin	Campion	Delahaye	Delbé
Le Quesnoy	546	Coulogne	Grenier	Blanchant	Dominois
Maisoncelle	262	Cappe	Evrard	A. de Béalenc.	Pecquet
Neulette	90	Trouart	Bailleul	A. d'Eclimeux	Vaillière
Noyelles-l. Humières	90	Dussaussoy	Thuillier	A. de Willemau	R. à Willeman
Rollencourt	415	Deremetz	Pruvost	Chelers	Levier
Saint-Georges	451	Vallée	Lequien	Gamain	Brunelle
Tramecourt	166	Leseuier	Duriez	A. d'Azincourt	Doublé
Vacqueriette	343	Brunet	Mahieu	Nonrtier	Mariel
Vieil-Hesdin	592	Lavé	Remy	Fourcy	Leroux
Wail	529	Leroy	Vichery	Feroux	Triplet
Wamin	464	Fossette	Caron	Wanticz	Rifflet
Willeman	640	Vasseur	Lefebvre	Hellot	Citerne
TOTAL	11,260				

Canton de Saint-Pol.

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Beauvois	221	Deramecourt	Crametz	A. d'Œuf	Bodescat
Bermicourt	276	Pailliart Guisl	Paillart Réné	A. d'Humereuil	Mariel Caron
Blangermont	108	Labitte	Attaignant	A. de Linzeux	N...
Blangerval	163	Mortier	Thélu	A. de Linzeux	Bauthin
Brias	318	Petit	Cardon	Depret	Vaast
Buneville	246	Vasseur	Croquison	A. de Maisnil	Caudelier
Croisette	507	Penet	Briet	Decroix	Rogez
Croix	266	Boudry	Doliger	Vasseur	Ricart
Ecoivres	155	Beaucourt	Laderrière	A. de Flers	Lasalle
Flers	542	Herbette	Deboffles	Hutin	Bens
Foufflin-Ricametz	205	Waron	Lecherf	Mahieu	Gosselin
Framecourt	153	Maniez	Lamiot	A. d'Hautecloque	Gueudet
Gauchin-Verloing	322	Martin	Pruvost	A. d'Hernicourt	Finet
Guinecourt	79	Fardel	Caron	A. d'Œuf	N...
Hautecloque	295	Pruvost	Flament	Délion	Paris
Haute-Côte	149	Lemaire	Delaire	A. de Nuncq	R. à Nuncq
Héricourt	178	Bouteleux	Hucquedieu	A. de Croisette	Saligot
Herlincourt	196	Lamiot	Warembourg	A. d'Hautecloque	Dallougeville
Herlin-le-Sec	230	Bonnières	Darré	Lemaitre	Robiquet
Hernicourt	566	Dhersin	Delory	Ridoux	Decobert
Humereuil	315	Lebrun	Godrant	Vanherdrick	Torchy
Humières	462	d'Humières	L'homme	Robert	Delarre
Ligny-Saint-Flochel	346	N ..	Catelain	Bailly	Cottrand
Linzeux	395	Dupont	Lemaire	Denombert	Clercq
Maisnil	285	Coutiaux	Foulon	Herbelle	Planchant
Marquay	178	Godefroy	Desgroiselier	A. de Ligny-S.-F.	Guillemant
Monchaux	218	Laigle	Engrand	A. de Monts	Autrique
Monts-en-Ternois	175	Daullé	Moynier	Hautecœur	Sy
A reporter	7,549				

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL (SUITE).

Canton de Saint-Pol (suite).

NOMS DES COMMUNES.	POPULATION.	MAIRES.	ADJOINTS.	CURÉS.	INSTITUTEURS.
Report	7,549				
Neuville-au-Cornet	125	Dupont	Brunet	A. de Maisnil	Ropital
Nuncq	396	Gallet	Demonchaux	Billot	Leprêtre
Œuf-en-Ternois	505	Danvin	Lejosne	Blondel	Bonvarlet
Ostreville	306	Caron	Gallet	A. de Bryas	Hauchart
Pierremont	507	Lanvin	Poillion	Williame	Walles
Ramecourt	242	Briet	Catelin	A. d'Herlin-le-Sec	Herlin
Roellecourt	409	Gallet	Bracquart	Thiloy	Godart
Saint-Michel	336	Duchemin	Prin	A. de Roëllecourt	Wallet
Saint-Pol	3,380	Graux	Lavoisne (1)	Guillaume	Les Frères et (2)
Séricourt	48	Willerval	Dupuis	A. de Sibiville	N...
Sibiville	429	Advielle Hip.	Deux	Dufour	Herlin
Siracourt	184	Bonnière	Martin	A. de Croix	Fauquembergues
Ternas	188	Huleux	Bridoux	A. de Foufflin-R.	Flippe
Trois-Veaux	286	Dubrulle	Bouteleux	Lefebvre	Théret
Wavrans	218	Lombard	Gérard	Loy	Caillerez
TOTAL	15,108				

(1) et Bocquillon. (2) Petit (fils).

COMMISSAIRES DE POLICE.

Les commissaires de police exercent à la fois des fonctions dans l'ordre administratif et dans l'ordre judiciaire.

Dans l'ordre administratif, ils concourent, sous l'autorité des maires, à tous les objets de police confiés à la vigilance des corps municipaux, c'est-à-dire aux mesures concernant les constructions, alignements et démolitions, la salubrité, les incendies, la boucherie, la boulangerie, la tenue des foires et marchés, la fidélité du débit et l'inspection des comestibles.

Dans l'ordre judiciaire, ils ont deux sortes de fonctions; ils concourent à la police judiciaire et sont officiers du ministère public pour les tribunaux de simple police.

Leurs attributions, en matière de police judiciaire, sont de deux sortes : les unes leur sont directement confiées par la loi, ce sont celles qui concernent la constatation des contraventions de police et de certains faits spéciaux ; les autres leur sont dévolues en qualité d'auxiliaires du procureur impérial, ce sont celles qui sont relatives à la constatation des crimes et délits.

Aux termes des décrets des 28 mars 1852 et 17 janvier 1853, la juridiction des commissaires de police s'étend à toutes les communes du canton où ils sont établis. Cependant lorsqu'il en existe plusieurs dans le même canton, le Préfet peut attribuer à chacun la surveillance spéciale d'une partie des communes qui le composent.

Les commissaires de police des villes de plus de 6,000 âmes sont nommés par l'Empereur ; ceux de 6,000 âmes et au-dessous sont à la nomination du Préfet.

Voici les noms des commissaires de police en exercice dans le département.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras : M. Jobey. — *Bapaume* : M. Thibault. — *Pas* : M. Cantin.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune : M. Pasdeloup. — *Carvin* : M. Fiévet ✻. — *Lens* : M. Dubois. — *Lillers* : M. Bazelis ✻.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne : MM. Mairel, commissaire central ; Raoullet, commissaire spécial pour le port ; Bailly, commissaire pour la police municipale. — *Calais* : MM. Vatel, commissaire pour le port ; N...., commissaire pour la police municipale.—*Saint-Pierre-lez-Calais* : M. Jean. — *Desvres* : M. Suérus.— *Guînes* : M. Danel. — *Marquise* : M. Fiolet.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Montreuil : M. Redon. — *Beaurainville* : M. Binsse. — *Fruges* : M. Bailliart. — *Hesdin* : M. Wallet.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Saint-Omer : M. Bayle. — *Aire* : M. Hannotte. — *Ardres* : M. Mercier.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Saint-Pol : M. Larmand. — *Aubigny* : M. Bricont. — *Auxi-le-Château* : M. Streicher.

SAPEURS-POMPIERS.

Le décret du 11 janvier 1852, sur la garde nationale, autorise MM. les Préfets à organiser des corps de sapeurs-pompiers partout où besoin sera. Le Pas-de-Calais ne renferme plus de garde nationale proprement dite. M. le Préfet s'est borné à réorganiser des compagnies et subdivisions de compagnies de pompiers dans les communes suivantes :

COMPAGNIES.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Arras : 200 hommes. — Capitaine en premier, M. Renard Desongnis. — Capitaine en 2e, M. Lantoine Hippolyte. — Lieutenants, MM. Griffon et Carré. — Sous-lieutenant, MM. Platel-Tricart et Pillain-Bourienne. — Chirurgien aide-major, M. Stival.

Bapaume : 100 hommes. — Capitaine, M. Lancien. — Lieutenant, M. Cailleret, Nicolas. — Sous-lieutenants, MM. Debeugny, Edouard et Charles, Edouard.

Oisy-le-Verger : 53 hommes. — Capitaine, M. Révelart. — Lieutenant, M. N.... — Sous-lieutenant, M. Canivet.

Pas : 51 hommes. — Capitaine, M. Alexandre. — Lieutenant, M. Lebas. — Sous-lieutenant, M. Bauchet.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune : 100 hommes. — Capitaine, M. de Bailliencourt. — Lieutenant, M. Outrebon. — Sous-lieutenants, MM. Sauvage et Dégez.

Carvin : 70 hommes. — Capitaine, M. Demonchy. — Lieutenant, M. Wuilmant. — Sous-lieutenant, M. Martin.

Courrières : 51 hommes. — Capitaine, M. Breton, Charles. — Lieutenant, M. Thedrel, Onésyme. — Sous-lieutenant, M. Verlaine.

Lens : 51 hommes. — Capitaine, M. Roussel, Aimable. — Lieutenant, M. Lebrun, Augustin. — Sous-lieutenant, M. Godelier, Marie.

Lillers : 60 hommes. — Capitaine, M. Bonduelle. — Lieutenant, M. Macaire, Henri. — Sous-lieutenant, M. Brongniart, François-Alexandre.

Oignies : 51 hommes. — Capitaine, M. Demarquette, Isaac. — Lieutenant, M. Cornil, Pierre-Joseph. — Sous-lieutenant, M. Caron, Louis-Victor.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne : 200 hommes. — Capitaine en 1er, M. Crouy, Alexandre ✻. — Capitaine en 2e, M. Croquelois, François. — Lieutenants, MM. Dagbert et Rigault. — Sous-lieutenants, MM. Crouy-Hénin et Belvalette. — Chirurgien sous-aide-major, M. Leducq.

Calais : 184 hommes. — Capitaine en 1er, M. Pierredon père. — Capitaine en 2e, M. Dubois. — Lieutenants, MM. Pierredon fils et Brullé-Legrand. — Sous-lieutenants, MM. Renard-Dupont et Castaing, Louis.

Guînes : 51 hommes. — Capitaine, M. Frézier, Isidore. — Lieutenant, M. Quéval. — Sous-lieutenant, M. Rébier, Charles.

Marquise : 64 hommes. — Capitaine, M. Duquesnoy, Louis. — Lieutenant, M. Dubos. — Sous-lieutenant, M. Leporcq, Louis-Marie.

Saint-Pierre-lez-Calais : 150 hommes. — Capitaine en 1er, M. Cordier, Charles-André. — Capitaine en 2e, M. Rault. — Lieutenants, MM. Plante et Hernoult. — Sous-lieutenants, MM. Stensmaght et Hembert.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Etaples : 51 hommes. — Capitaine, M. Souquet, Gustave. — Lieutenant, M. Delaporte, Louis. — Sous-lieutenant, M. Bigot, César.

Fruges : 51 hommes. — Capitaine, M. Capy, Auguste-Joseph. — Lieutenant, M. Pruvost, Hippolyte. — Sous-lieutenant, M. Courtois, Pierre-Jules.

Hesdin : 160 hommes. — Capitaine en 1er, M. Ricard, Louis. — Capitaine en 2e, M. Lefranc, Jean-Baptiste. — Lieutenants, MM. Normand et Dubois, Jules. — Sous-lieutenants, MM. Planchon, Jules et Houzel, Jules.

Montreuil : 120 hommes. — Capitaine, M. Delhomel, Emile. — Lieutenant, M. Maugenest. — Sous-lieutenants, MM. Tabar et Outrebon.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire : 100 hommes. — Capitaine, M. N..... — Lieutenant, M. Martin, Porphyre. — Sous-lieutenants, MM. Dumont, Emile et Lemoine, Adolphe.

Ardres : 60 hommes. — Capitaine, M. Ficquet, Bénoni. — Lieutenant, M. Lecornet, Pierre. — Sous-lieutenant, M. Manson.

Saint-Omer : 200 hommes. — Capitaine en 1er, M. Fiolet ✱. — Capitaine en 2e, M. Lemez. — Lieutenants, MM. Poulain, Alexandre et Péron, Henri. — Sous-lieutenants, MM. Faine et de Folard. — Chirurgien sous-aide major, M. Musard aîné ✱.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Auligny : 51 hommes. — Capitaine, M. Gardrat. — Lieutenant, M. Laly, Louis. — Sous-lieutenant, M. Tetu, Augustin. — Chirurgien sous-aide-major, M. Ansart.

Auchy-lez-Hesdin : 60 hommes. — Capitaine, M. Solon, Omer. — Lieutenant, M. Soyez, Charlemagne. — Sous-lieutenant, M. Evrard, Marie.

Auxi-le-Château : 60 hommes. — Capitaine, M. Duboille, Sulpice. — Lieutenant, M. Lecorreur, Charles. — Sous-lieutenant, M. Bourgois, Louis-Marie.

Avesnes-le-Comte : 60 hommes. — Capitaine, M. Lechon, Auguste. — Lieutenant, M. Blasart, Guislain. — Sous-lieutenant, M. Carpentier-Tabary.

Frévent : 60 hommes. — Capitaine, M. Deslavier, Alexandre. — Lieutenant, M. Carré-Cléret. — Sous-lieutenant, M. Fache, François.

Pernes : 51 hommes. — Capitaine, M. Valentin. — Lieutenant, M. Salmon, Alphonse. — Sous-lieutenant, M. Salmon, Cyrille.

Saint-Pol : 60 hommes. — Capitaine, M. Duchemin. — Lieutenant, M. Roussel, Edouard. — Sous-lieutenant, M. Lefebvre, Victor.

Savy-Berlette : 51 hommes. — Capitaine, M. Delville, Florian. — Lieutenant, M. Deparis, Henri. — Sous-lieutenant, M. Damour, Constantin.

SUBDIVISIONS DE COMPAGNIES.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Beaumetz-lez-Cambrai : 27 hommes. — Sous-lieutenant, M. Noiret, François.

Biache-Saint-Vaast : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. N....

Bourlon : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. le vicomte de Francqueville.

Bucquoy : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Savary, André.

Ecourt-Saint-Quentin : 30 hommes. — Sous-lieutenant, M. Daussy, Jean-Marie.

Eterpigny : 30 hommes. — Sous-lieutenant, M. Chesneau.

Fampoux : 40 hommes. — Lieutenant, M. Dehée, François. — Sous-lieutenant, M. Dehée, Julien.

Graincourt-lez-Havrincourt : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Val.

Havrincourt : 26 hommes. — Sous-lieutenant, M. Cottrez, Bertrand.

Hermies : 30 hommes. — Sous-lieutenant, M. Maldéret, Nicolas.

Metz-en-Couture : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Lefebvre.

Neuville-Saint-Vaast : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Deusy.

Saint-Laurent-Blangy : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Pecqueur, Lesage.

Souchez : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Delabre, Constant.

Vitry : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Carpentier.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Aix-Noulette : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Degardin.

Annay : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Blanchart.

Beuvry : 40 hommes. — Lieutenant, M. Salingue. — Sous-lieutenant, M. Hoyez.

Busnes : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Pottier.

Chocques : 30 hommes. — Sous-lieutenant, M. Wambergue.

Fouquières-lez-Lens : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Baillet.

Harnes : 40 hommes. — Lieutenant, M. Demarquette. — Sous-lieutenant, M. Bourse.

Hénin-Liétard : 40 hommes. — Lieutenant, M. Caullet. — Sous-lieutenant, M. Mongrenier.

Hersin : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Claus.

Houdain : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Lequien.

Laventie : 35 hommes. — Sous-lieutenant, M. Vincent.

Loos : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Toulouse.

Pont-à-Vendin : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Dumetz.

Robecq : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Ducatez.

Sailly-sur-la-Lys : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Barbry.

Saint-Venant : 30 hommes. — Sous-lieutenant, M. Maës.

Vendin-le-Vieil : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Dubois.
Vermelles : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Bréhon fils.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Desvres : 40 hommes. — Lieutenant, M. Vincent-Lonquety. — Sous-lieutenant, M. Delamotte.
Licques : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Evrard.
Samer : 41 hommes. — Lieutenant, M. Fourcroy. — Sous-lieutenant, M. Jousse.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Contes : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Warambourg.
Douriez : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Trunet.
Fressin : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Bruyant.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Arques : 40 hommes. — Lieutenant, M. Porrion. — Sous-lieutenant, M. Woeslelande.
Audruick : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Wissocq.
Blandecques : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Podevin.
Fauquembergue : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Senlecq.
Saint-Martin-au-Laërt : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Mahieu.
Tatinghem : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Dupont.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Heuchin : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Rolland.
Humières : 25 hommes. — Sous-lieutenant, M. Villers.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES.

Attributions. — La direction et la surveillance de toutes les parties de la gestion des percepteurs du département. — La gestion de la comptabilité des receveurs particuliers d'arrondissement. — La recette du produit de toutes les contributions directes et indirectes perçues dans le département. — La tenue du livre auxiliaire du grand livre de la dette publique. — Les achats et ventes des rentes sur l'État, requis par les particuliers, les communes et les établissements publics. — Le payement des arrérages de rentes sur l'État. — Les dépenses de la Légion d'honneur et celles qui sont imputables sur les fonds provenant de cotisations municipales. — Le service de la caisse des dépôts et

consignations, la caisse centrale du Trésor, à Paris, ainsi que les payements du trésorier général des invalides de la marine, etc., etc.

Le receveur général fait les fonctions de receveur particulier, dans l'arrondissement du chef-lieu.

PERSONNEL.

MM. de Mieulle ✻, receveur général des finances,
A. Hiot, fondé de pouvoirs.
Bane, caissier, fondé de pouvoirs.
Lenglet, chef de comptabilité.
Guilluy, caisse des dépôts.
Blondel, } employés.
Taffin, }
P. Hiot, chef du service de la recette particulière du chef-lieu.
Guio, expéditionnaire.

Receveurs particuliers.

A Béthune, M. Durand de Lançon;	fondé de pouvoirs,	M. Demailly.
A Boulogne, M. Adam;	id.	M. Noël.
A Montreuil, M. Chevau;	id.	M. Baillet.
A Saint-Omer, M. Périer;	id.	M. Bry.
A Saint-Pol, M. Fleury;	id.	M. Lucas.

TRÉSOR PUBLIC.

M. Roguin Alexandre ✻, payeur de 1re classe, à Arras. — M. Peugnet, fondé de pouvoirs. — M. Sagot, préposé payeur à Calais.

PERCEPTIONS.

Dans un but d'économie, le Gouvernement a décidé en principe, dès 1850, que le nombre des circonscriptions de perceptions serait réduit au fur et à mesure des vacances. Ainsi, le Pas-de-Calais, qui avait autrefois 160 perceptions, n'en aura plus que 112 après l'application de la nouvelle organisation, qui a été arrêtée par décision de M. le Ministre des finances en date du 5 octobre 1850.

PERSONNEL DES PERCEPTEURS.

Arrondissement d'Arras.

	MM.		MM.
Agnez-lez-Duisans,	Membré.	Bertincourt,	Dhomont.
Arras (nord),	de Lauriston.	Boiry-Notre-Dame,	Demailly.
Arras (sud),	Goudemetz.	Bucquoy,	Guéry.
Bapaume,	d'Hattecourt.	Corbehem,	Paix.
Beaumetz-lez-Camb.,	Warnet.	Croisilles,	Lefebvre.
Beaumetz-lez-Loges,	Croisille.	Dury,	Chesneau.

	MM.		MM.
Hendecourt-lez-R.	Saudemont.	Neuville-Saint-Vaast,	Leflon.
Foncquevillers,	Basset.	Oisy,	Révelard.
Frémicourt,	Wyart.	Pas,	Champagne.
Héuin-sur-Cojeul,	Dumotier.	Saint-Laurent,	Stenne.
Humbercamp,	Briois.	Sapignies,	Tonnelier.
Izel-lez-Equerchin,	Terninck.	Vaulx-Vraucourt,	Sénéchal.
Le Transloy,	Citerne.	Vimy,	Warenghem.
Marœuil,	de Merssmann.	Vitry,	Pruvost.
Marquion,	Ridoux.		

Surnuméraires : MM. Herman, Delaire.

Arrondissement de Béthune.

	MM.		MM.
Béthune,	Beugin.	Hersin-Coupigny,	Jousse.
Beuvry,	Lalo.	Houdain,	Cauwet.
Bully,	Caupin.	Hulluch,	Caron ✻.
Busnes,	Pottier.	Labuissière,	Sallé.
Calonne-sur-la-Lys,	Costenoble.	Lambres,	Petit.
Cambrin,	Lesage.	Laventie.	Taffin.
Carvin,	Lemaire.	Leforest.	Vallin.
Chocques,	Wambergue.	Lens,	Foucart.
Douvrin,	Danel.	Lestrem,	Hennebelle.
Ferfay,	Macaux père.	Locon,	Legrand.
Fleurbaix,	Trannoy.	Lillers,	Beaugrand.
Haisnes,	Lepenne.	Norrent-Fontes,	Guille.
Harnes,	Wallart.	Saint-Venant,	Masse.
Hénin-Liétard,	Lewalle.		

Surnuméraire : M. Caupin.

Arrondissement de Boulogne.

	MM.		MM.
Audinghen.	Bedlé.	Guînes.	Butor-Blamont.
Boulogne,	Ponticourt.	Licques,	Evrard,
Id.,	Séguier.	Marck,	Billiet.
Brunembert,	Doyer.	Marquise,	Butor-Blamont.
Calais,	Henri.	Peuplingues,	Butor-Blamont.
Condette,	Pérard.	Samer,	Enaux.
Crémarest,	Lourdel.	Réty,	Durand de Lançon
Desvres,	Ansel.	Wimille,	Thilloy.
Hardinghem,	Sailly.		

Surnuméraire : M, Noël.

Arrondissement de Montreuil.

	MM.		MM.
Aix-en-Issart,	Gilliot.	Hucqueliers,	Rose.
Aubin-Saint-Vaast,	Ducrocq.	Longvillers,	Baillet.
Campagne-lez-Hesd.,	Thévenon.	Montreuil,	Caron.
Canlers,	Barbier.	Regnauville,	Fuzillier.
Créquy,	Bracquart.	Saint-Josse,	Duflos.
Etaples.	Géneau.	Saint-Rémy,	Fournier.
Fruges,	De Servins.	Verchoeq,	Bracquart.
Hesdin,	Frémicourt.	Verton,	Routier.

Surnuméraires : MM. Hallette, Bracquart, Routier.

Arrondissement de Saint-Omer.

	MM.		MM.
Acquin,	Taffin.	Moulle,	Hochart.
Aire,	Roch.	Nielles-lez-Bléquin,	Locquet.
Alquines,	Delengaigne.	Oye,	Dubois.
Arques,	Campion.	Pihem,	Lelest.
Ardres,	Lefebvre.	Quelmes,	Macaux.
Audruick,	Villeneuve.	Sainte-Marie-Kerque,	Baude.
Bayenghem,	Lengaigne.	St-Martin-au-Laërt,	Baclet.
Ecques,	Maniez.	Saint-Omer,	De St-Marceaux.
Erny-Saint-Julien,	Leroy.	Tournehem,	Playe.
Fauquembergue,	Decloître.	Wardrecques,	Bouquillon.

Surnuméraire : M. Ducrocq.

Arrondissement de Saint-Pol.

	MM.		MM.
Anvin,	Cocud.	Le Parcq,	Lagache.
Aubigny,	Tétu fils.	Le Quesnoy,	Coffin.
Auxi-le-Château,	Varlet.	Le Souich,	Pauchet.
Avesnes-le-Comte,	Roussel.	Magnicourt-en-C.,	Macrez.
Béalencourt,	Asselin.	Manin,	Blazart.
Blangy,	Huguet.	Nuncq,	Bécart.
Buire-au-Bois,	Cadot.	Œuf,	Leroy.
Buneville,	Bonnière.	Pénin,	Flippe.
Frévent,	Ansart.	Pernes,	Bodart.
Hernicourt,	Boitel.	Saint-Pol,	Briquet.
Heuchin,	Lecouffe.	Valhuon,	Capron.

Surnuméraire : M. Bécart.

PERCEPTIONS DÉFINITIVEMENT CONSTITUÉES.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Beaumetz-les-Loges, Bailleulmont, Bailleulval, Basseux, Berles-au-Bois, Berneville, Fosseux, Gouy-en-Artois, Lacauchie, Laherlière, Monchiet, Rivière, Simencourt.

Hendecourt-lez-Ransart, Adinfer, Blairville, Boiry-Sainte-Rictrude, Boiry-Saint-Martin, Ficheux, Mercatel, Monchy-au-Bois, Ransart.

Beaumetz-lez-Cambrai, Beugny, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Morchies.

Hénin-sur-Cojeul, Boiry-Becquerelle, Boisleux-au-Mont, Boisleux-Saint-Marc, Boyelles, Chérisy, Guémappe, Héninel, Saint-Martin-sur-Cojeul, Wancourt.

Bucquoy, Ablainzevelle, Ayette, Courcelles-le-Comte, Douchy, Gomiecourt, Moyenneville.

Marquion, Baralle, Bourlon, Buissy, Graincourt-lez-Havrincourt, Inchy, Lagnicourt, Pronville, Quéant, Sains-lez-Marquion.

Oisy-le-Verger, Ecourt-Saint-Quentin, Epinoy, Palluel, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Sauchy-Lestrée.

Pas, Amplier, Couin, Famechon, Graincourt-lez-Pas, Halloy, Hénu, Orville, Sarton, Thièvres, Warlincourt-lez-Pas.

Humbercamps, Bienvillers-au-Bois, Gaudiempré, Pommier, Saint-Amand, Souastre.

Foncquevillers, Gommecourt, Hannescamp, Hébuterne, Puisieux, Sailly-au-Bois.

Vimy, Acheville, Avion, Bailleul-sir-Berthoud, Eleu-dit-Léauwette, Farbus, Givenchy-en-Gohelle, Méricourt, Rouvroy, Willerval.

Izel-lez-Equerchin, Arleux-en-Gohelle, Beaumont, Bois-Bernard, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Neuvireuil, Oppy, Quiéry-la-Motte.

Dury, Cagnicourt, Eterpigny, Hendecourt-lez-Cagnicourt, Recourt, Riencourt-lez-Cagnicourt, Saudemont, Villers-lez-Cagnicourt.

Boiry-Notre-Dame, Etaing, Haucourt, Monchy-le-Preux, Pelves, Rœux, Remy, Vis-en-Artois.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Béthune, Annezin, Essars, Fouquereuil, Fouquières-lez-Béthune, Oblinghem, Vendin-lez-Béthune, Verquin, Verquigneul.

Chocques, Allouagne, Labeuvrière, Lapugnoy.

Carvin, Oignies.

Hersin, Barlin, Bouvigny, Estrée-Cauchy, Fresnicourt, Gouy-Servins, Maisnil-lez-Ruitz, Nœux-lez-Béthune, Sains-en-Gohelle, Servins.

Houdain, Beugin, Camblain-Châtelain, Caucourt, Divion, Gauchin-Legal, Hermin, Ourton, Ranchicourt, Rebreuve.

Labuissière, Bruay, Calonne-Ricouart, Drouvin, Gosnay, Haillicourt, Hesdigneul-lez-Béthune, Houchain, Marles-lez-Béthune, Ruits, Vaudricourt.

Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys.

Bully, Aix-Noulette, Angres, Grenay, Liévin, Mazingarbe.

Ferfay, Ames, Amettes, Auchel, Auchy-au-Bois, Burbures, Cauchy-à-la-Tour, Lières, Ligny-lez-Aire, Lozinghem, Westrehem.

Lambres, Berguettes, Blessy, Isbergues, Liettres, Mazinghem, Molinghem, Quernes, Witternesse.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Calais, Saint-Pierre-lez-Calais.

Marck, Coulogne, les Attaques.

Peuplingues, Bonningues-lez-Calais, Coquelles, Escalles, Fréthun, Nielles-lez-Calais, Sangatte, Saint-Tricat.

Desvres, Courset, Longfossé, Lottinghem, Menneville, Saint-Martin-Choquel, Senlecques, Vieil-Moutier.

Brunembert, Bainghem, Bournonville, Colembert, Henneveux, Longueville, Nabringhem, Quesques-et-Verval, Selles.

Cremarest, Alincthun, Bellebrune, Belle-Houllefort, le Waast, Wirwignes.

Samer, Carly, Doudeauville, Halinghem, Lacres, Questrecques, Tingry, Wierre-au-Bois.

Marquise, Bazinghem, Beuvrequen, Leubringhem, Leulinghen, Maninghem-Wimille, Offrethun, Rinxent, Wacquinghem.

Audinghem, Ambleteuse, Audembert, Audresselles, Hervelinghem, Saint-Inglevert, Tardinghem, Wissant.

Réty, Ferques, Landrethun, Wierre-Effroy.

Guînes, Andres, Campagne, Hames-Boucres, Pihem.

Hardinghem, Boursin, Caffiers, Fiennes, Hermelinghem.

Licques, Alembon, Bouquehault, Herbinghem, Hocquinghem, Sanghem.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Aix-en-Issart, Boubers-lez-Hesmond, Hesmond, Loison, Marant, Marenla, Marles, Offin, Saint-Deneux, Sempy.

Campagne-lez-Hesdin, Beaurainville, Boisjean, Brimeux, Ecquemicourt, Lépinoy, Maresquel.

Saint-Rémy, Buire-le-Sec, Douriez, Gouy, Maintenay, Saulchoy.

Etaples, Attin, Beutin, Brexent, Camiers, Frencq, Lefaux, Tubersent, Widehem.

Longvillers, Bernieulles, Cormont, Estrée, Estréelles, Hubersent, Inxent, Maresville, Mont-Cavrel, Recques.

Canlers, Ambricourt, Avondances, Coupelle-Neuve, Crépy, Fressin, Planques, Ruisseauville, Verchin.

Créquy, Embry, Lebiez, Rimboval, Royon, Sains-lez-Fressin, Torcy.

Fruges, Coupelle-Vieille, Hézecques, Lugy, Matringhem, Mencas, Radinghem, Senlis, Vincly.

Aubin-Saint-Vaast, Bouin, Cavron, Contes, Guisy, Laloge, Plumoison, Wambercourt.

Hesdin, Brevillers, Capelle, Huby-Saint-Leu, Marconne, Marconnelle, Sainte-Austreberthe.

Regnauville, Caumont, Chériennes, Guigny, Labroye, Mouriez, Raye, Tortefontaine.

Hucqueliers, Alette, Cécourt, Beussent, Bézinghem, Bimont, Bourthes, Clenleu, Enquin, Parenty, Preures, Zoteux.

Verchocq, Aix-en-Ergny, Avesnes, Campagne-lez-Boulonnais, Ergny, Herly, Humbert, Maninghem, Quilen, Saint-Michel, Wicquinghem.

Montreuil, Beaumevrie, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Ecuires, la Madeleine, Neuville, Wailly.

Saint-Josse, Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Cucq, Lacalotterie, Merlimont, Saint-Aubin, Sorrus.

Verton, Berck, Collines, Conchil, Groffliers, Lépine, Nempont, Tigny, Waben.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Ardres, Autingues, Balinghem, Brêmes, Landrethun, Louches, Nielles-lez-Ardres, Rodelinghem.

Fauquembergue, Audincthun, Avroult, Coyecques, Dennebrœucq, Merck-Saint-Liévin, Réclinghem, Renty, Saint-Martin d'Hardinghem, Thiembronne.

Erny-Saint-Julien, Beaumetz-lez-Aire, Bomy, Enguinegatte, Enquin, Febvin-Palfart, Fléchin, Laires.

Pihem, Cléty, Delettes, Dohem, Esquerdes, Hallines, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin.

Nielles-lez-Bléquin, Affringues, Bléquin, Ledinghem, Séninghem, Vaudringhem, Wismes.

Arques, Blandecques, Campagne-lez-Wardrecque, Clairmarais, Helfaut, Longuenesse, Tatinghem, Wizernes.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Aubigny, Agnières, Camblain-l'Abbé, Cambligneul, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle, Hermaville, Mingoval, Savy-Berlette, Tilloy-lez-Hermaville, Villers-Chatel.

Pénin, Ambrines, Averdoingt, Berles, Gouy-en-Ternois, Izel-les-Hameaux, Maizières, Tincques, Villers-sir-Simon.

Avesnes-le-Comte, Barly, Bavincourt, Coullemont, Couturelle, Grand-Rullecourt, Hauteville, Liencourt, Saulty, Sombrin, Warluzel.

Le Souich, Beaudricourt, Canettemont, Etrée-Wamin, Houvigneul, Houvin, Ivergny, Mondicourt, Pommera, Rebreuves-sur-Canche, Rebreuviette, Sus-Saint-Léger.

Manin, Beaufort, Berlencourt, Blavincourt, Denier, Givenchy-le-Noble, Lattre-Saint-Quentin, Lignereuil, Magnicourt-sur-Canche, Noyelles-Vion, Noyellette, Sars-le-Bois.

Heuchin, Boyaval, Equirres, Fiefs, Fontaine-lez-Boulans, Fontaine-lez-Hermans, Lisbourg, Nédon, Nédonchel, Prédefin, Sains-lez Pernes.

PERCEPTIONS A ORGANISER.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Composition future.	*Composition actuelle.*
Arras.	*Arras-nord*, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas. *Arras-sud*, Achicourt, Agny, Beaurains, Tilloy-lez-Mofflaines.
Saint-Laurent-Blangy, Athies, Ecurie, Roclincourt, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas.	*Saint-Laurent-Blangy*, Athies, Ecurie, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Roclincourt, Wailly.
Marœuil, Anzin-Saint-Aubin, Dainville, Duisans, Etrun.	*Marœuil*, Acq, Anzin-Saint-Aubin, Etrun, Haute-Avesnes, Mont-Saint-Eloi.
Beaurains, Achicourt, Agny, Fampoux, Feuchy, Neuville-Vitasse, Tilloy-lez-Mofflaines, Wailly. (Perception à créer.)	
Bapaume, Avesnes-lez-Bapaume, Bancourt, Biefvillers, Frémicourt, Grevillers, Lesars, Ligny-Tilloy, Martinpuich, Warlencourt.	*Bapaume*, Avesnes-lez-Bapaume, Biefvillers, Grevillers, Ligny-Tilloy.
Sapignies, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Beugnâtre, Bihucourt, Favreuil.	*Sapignies*, Achiet-le-Grand, Achiet-le-Petit, Béhagnies, Bihucourt, Ervillers, Mory.
Letransloy, Beaulencourt, Morval, Riencourt, Villers-au-Flos.	*Letransloy*, Lesars, Martinpuich, Morval, Warlencourt.
Agnez-lez-Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.	*Agnez-lez-Duisans*, Duisans, Dainville, Gouves, Habarcq, Montenescourt, Wanquetin, Warlus.
Bertincourt, Barastre, Bus, Haplincourt, Lechelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.	*Bertincourt*, Bus, Léchelle, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt.
Croisilles, Bullecourt, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Fontaine-lez-Croisilles, Hamelincourt, Mory, Noreuil, Saint-Léger, Vaulx.	*Croisilles*, Bullecourt, Ecoust-Saint-Mein, Fontaine-lez-Croisilles, Hamelincourt, Saint-Léger.
Neuville-Saint-Vaast, Ablain-Saint-Nazaire, Acq, Carency, Mont-Saint-Eloi, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.	*Neuville-Saint-Vaast*, Ablain-Saint-Nazaire, Carency, Souchez, Thélus, Villers-au-Bois.
Vitry, Biache-Saint-Vaast, Bellonne, Brebières, Corbehem, Fresnes-lez-Montauban, Gouy-sous-Bellonne, Hamblain-lez-Prés, Noyelles-sous-Bellonne,	*Vitry*, Biache-Saint-Vaast, Fresnes-lez-Montauban, Hamblain-lez-Prés, Plouvain.

Composition future.	*Composition actuelle.*
Plouvain, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne.	
	Corbehem, Brebières, Bellonne, Gouy-sous-Bellonne, Noyelle-sous-Bellonne, Sailly-en-Ostrevent, Tortequesne, (Perception à supprimer.)
	Frémicourt, Bancourt, Barastre, Beaulencourt, Haplincourt, Riencourt, Villers-au-Flos. (Perception à supprimer.)
	Vaulx-Vraucourt, Beugnâtre, Favreuil, Noreuil. (Perception à supprimer.)
ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.	
Locon, Hinges, Lacouture, Vieille-Chapelle.	*Locon*, Lacouture, Vieille-Chapelle.
Beuvry, Cuinchy, Festubert, Givenchy, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-Saint-Vaast, Sailly-Labourse, Violaines.	*Beuvry*, Festubert, Labourse, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-Saint-Vaast, Sailly-Labourse.
Cambrin, Annequin, Auchy-lez-Labassée, Billy-Berclau, Douvrin, Haisnes, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.	*Cambrin*, Annequin, Cuinchy, Givenchy, Noyelles-lez-Vermelles, Vermelles.
Hénin-Liétard, Courrières, Montigny.	*Hénin-Liétard*, Billy-Montigny, Montigny.
Evin-Malmaison, Courcelles, Dourges, Leforest, Noyelles-Godault. (Perception à créer.)	
Laventie, Lorgies, Lestrem, Neuve-Chapelle.	*Laventie*, Lorgies, Neuve-Chapelle.
Annay, Bénifontaine, Estevelles, Harnes, Hulluch, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles. (Perception à créer.)	
Lens, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Loison, Lôos, Noyelles-sous-Lens, Sallau.	*Lens*, Loison, Loos, Sallau.
Lillers, Busnes, Gonnehem, Guarbecques.	*Lillers*, Ecquedecques, Guarbecques, Ham, Lespesse.
Saint-Venant, Calonne-sur-la-Lys, Mont-Bernenchon, Robecq, Saint-Floris.	*Saint-Venant*, Saint-Floris.

Composition future.	*Composition actuelle.*
Norrent-Fontes, Bourecq, Ecquedecques, Estrée-Blanche, Ham, Linghem, Lespesses, Rely, Rombly, Saint-Hilaire.	*Norrent-Fontes*, Bourecq, Estrée-Blanche, Linghem, Rely, Rombly, Saint-Hilaire.
	Busnes, Gonnehem, Robecq. (Perception à supprimer.)
	Calonne-sur-la-Lys, Hinges, Mont-Bernenchon. (Perception à supprimer.)
	Douvrin, Billy-Berclau, Wingles. (Perception à supprimer.)
	Haisnes, Auchy-lez-Labassée, Violaines. (Perception à supprimer.)
	Harnes, Courrières, Fouquières-lez-Lens, Noyelles-sous-Lens. (Perception à supprimer.)
	Hulluch, Annay, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil. (Perception à supprimer.)
	Lestrem. (Perception à supprimer.)

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Boulogne.	*Boulogne*, Outreau.
	Boulogne, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Saint-Etienne.
Saint-Martin-Boulogne, Baincthun, Conteville, Echinghem, Pernes, Pittefaux, Wimille. (Perception à créer.)	*Wimille*, Conteville, Pernes, Pittefaux. (Perception à supprimer.)
Condette, Dannes, Hesdigneul, Hesdin-l'Abbé, Isques, Neufchâtel, Nesles, Outreau, Saint-Étienne, Saint-Léonard, Verlincthun.	*Condette*, Baincthun, Dannes, Echinghem, Hesdin-l'Abbé, Hesdigneul, Isques, Nesles, Neufchâtel, Verlincthun.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

(Néant.)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Aire, Mametz, Racquinghem, Roquetoire, Wittes-Cohem.	*Aire*, Mametz, Wittes.
Ecques, Clarques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Quiestède, Rebecq, Thérouanne, Wardrecques.	*Ecques*, Clarques, Herbelles, Heuringhem, Inghem, Rebecq, Thérouanne.

Composition future.	*Composition actuelle.*
Bayenghem-lez-Eperlecques, Eperlecques, Muncq-Nieurlet, Nordausques, Nort-Leulinghem, Recques, Zouafques.	*Bayenghem-lez-Eperlecques*, Muncq Nieurlet, Nordausques, Polincove, Recques, Zouafques.
Tournehem, Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Journy, Mentque-Nortbécourt, Rebergues.	*Tournehem*, Audrehem, Bonningues, Clerques, Guémy, Mentque-Nortbécourt, Nort-Leulinghem.
Audruick, Nortkerque, Polincove, Ruminghem, Sainte-Marie-Kerque, Zutkerque.	*Audruick*, Nortkerque, Zutkerque.
Vieille-Eglise, Guemps, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle. (Perception à créer.)	*Oye*, Guemps, Nouvelle-Église, Offekerque, Vieille-Église. (Perception à supprimer.)
	Sainte-Marie-Kerque, Ruminghem, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle. (Perception à supprimer.)
Alquines, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Hautloquin, Quercamps, Surques, Westbécourt.	*Alquines*, Bouvelinghem, Coulomby, Escœuilles, Hautloquin, Journy, Quercamps, Rebergues et Surques.
Lumbres, Acquin, Boisdinghem, Elnes, Leulinghem, Quelmes, Setques, Wavrans, Wisques, Zudausques. (Perception à créer.)	*Acquin*, Bayenghem-lez-Séninghen, Boisdinghem, Elnes, Lumbres, Wavrans, Westbécourt. (Percept. à supp.)
	Quelmes, Leulinghem, Moringhem, Setques, Wisques, Wisques et Zudausques. (Perception à supprimer.)
Saint-Martin-au-Laërt, Houlle, Moringhem, Moulle, Salperwick, Serques, Tilques.	*Saint-Martin-au-Laërt*, Salperwick, Serques, Tilques.
Saint-Omer.	*Saint-Omer.*
	Moulle, Eperlecques, Houlle. (Perception à supprimer.)
	Wardrecques, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire. (Perception à supprimer.)

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Auxi-le-Château, Boffles, Buire-au-Bois, Le Ponchel, Nœux, Rougefay, Villers-l'Hôpital, Wavans, Willencourt.	*Auxi-le-Château*, Boffles, Le Ponchel, Nœux, Vaulx, Villers-l'Hôpital, Wavans, Willencourt.
Frévent, Boubers-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Bonnières, Canteleux, Fortel, Ligny-sur-Canche, Vacquerie-le Bouc.	*Frévent*, Bonnières, Bouret-sur-Canche, Canteleux, Fortel, Ligny-sur-Canche.

Composition future.	*Composition actuelle.*
Quœux, Aubrometz, Conchy-sur-Canche, Erquières, Fontaine-l'Etalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Haut-Maisnil, Monchel, Tollent, Vaulx.	*Le Quesnoy*, Erquières, Fontaine-l'Étalon, Gennes-Ivergny, Haut-Maisnil, Quœux, Tollent, Vacqueriette.
Magnicourt-en-Comté, Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, Lacomté, Monchy-Breton, Villers-Brulin, La Thieuloye.	*Magnicourt-en-Comté*, Bailleul-aux-Cornailles, Bajus, Béthonsart, Chelers, Frévillers, Lacomté, Monchy Breton, Villers-Brulin.
Anvin, Bergueneuse, Conteville, Eps, Erin, Fleury, Hestrus, Huclier, Monchy-Cayeux, Teneur, Tilly-Capelle.	*Anvin*, Bergueneuse, Eps, Erin, Teneur, Tilly-Capelle.
Pernes, Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pressy, Sachin, Tangry, Valhuon.	*Pernes*, Aumerval, Bailleul-lez-Pernes, Bours, Diéval, Floringhem, Marest, Pressy, Sachin, Tangry.
Le Parcq, Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Le Quesnoy, Noyelles-lez-Humières, Saint-Georges, Vacqueriette, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.	*Le Parcq*, Fillièvres, Fresnoy, Galametz, Grigny, Noyelles-lez-Humières, Saint-Georges, Vieil-Hesdin, Wail, Willeman.
Blangy, Auchy-lez-Hesdin, Azincourt, Béalencourt, Blingel, Eclimeux, Incourt, Maisoncelle, Neulette, Rollancourt, Tramecourt, Wamin.	*Blangy*, Auchy-lez-Hesdin, Blingel, Eclimeux, Incourt, Neulette, Rollancourt.
Saint-Pol, Bryas, Croix, Gauchin, Herlin-le-Sec, Hernicourt, Marquay, Ostreville, Ramecourt, Roellecourt, Saint-Michel, Troisveaux, Wavrans,	*Saint-Pol*, Gauchin, Herlin-le-Sec, Marquay, Ostreville, Ramecourt, Roellecourt, Saint-Michel.
Buneville, Ecoivres, Framecourt, Foufflin-Ricametz, Hauteclocque, Hautecôte, Herlincourt, Ligny-Saint-Flochel, Maisnil, Monchaux, Mont, Nuncq, Neuville-au-Cornet, Séricourt, Sibiville, Ternas.	*Buneville*, Foufflin-Ricametz, Hauteclocque, Herlincourt, Ligny-Saint-Flochel, Maisnil, Monchaux, Mont, Neuville-au-Cornet, Ternas.
OEuf, Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Blangerval, Croisettes, Flers, Guinecourt, Héricourt, Humerœuil, Humières, Linzeux, Pierremont, Siracourt.	*OEuf*, Beauvois, Bermicourt, Blangermont, Croisettes, Guinecourt, Héricourt, Humerœuil, Humières, Linzeux, Siracourt.
	Béalencourt, Azincourt, Maisoncelle, Tramecourt, Wamin. (Perception à supprimer.)
	Buire-au-Bois, Aubrometz, Conchy, Haravesnes, Monchel, Rougefay, Vac-

Composition future.	*Composition actuelle.*
	querie-le-Bouc. (Perception à supprimer.)
	Hernicourt, Croix, Fleury, Monchy-Cayeux, Pierremont, Troisveaux, Wavrans. (Perception à supprimer.)
	Nuncq, Flers, Boubers, Blangerval, Ecoivres, Framecourt, Hautecôte, Séricourt, Sibiville. (Perception à supprimer.)
	Valhuon, Bryas, Conteville, Hestrus, Huclier, La Thieuloye. (Perception à supprimer.

TABLEAU RÉCAPITULATIF.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE PERCEPTIONS			
	existantes.	à maintenir.	à supprimer.	organisées définitivement.
Arras	29	26	3	14
Béthune	26	21	5	10
Boulogne.	17	16	1	13
Montreuil	16	16	»	16
Saint-Omer	20	16	4	6
Saint-Pol	22	17	5	6
TOTAUX.	130	112	18	65

RECEVEURS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

En général, les percepteurs remplissent les fonctions de receveurs des communes et établissements de bienfaisance ; cependant il y a quelques receveurs spéciaux pour les communes et établissements dont les revenus excèdent 30,000 fr. En voici la liste :

Arrondissement d'Arras.

MM. Simon, receveur de la ville et du bureau de bienfaisance à Arras ;
Vallé, receveur des hospices id.

Arrondissement de Béthune.

MM. Croisier, receveur municipal à Béthune; Averlant, receveur de l'hospice id.; Hulleu, receveur du bureau de bienfaisance id.; Roussel, receveur de l'hospice à Lens; Belval, receveur du bureau de bienfaisance id.; Labitte, receveur de l'asile d'aliénées de Saint-Venant.

Arrondissement de Boulogne.

MM. Carmier, receveur municipal à Boulogne; Griset, receveur de l'hospice id.; Wissocq-Dusommerard, receveur du bureau de bienfaisance id.; Petit, receveur de la ville et du bureau de bienfaisance à Calais; Parenty, receveur de l'hospice id.; Dolain, receveur municipal et du bureau de bienfaisance à Saint-Pierre-lez-Calais.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Dubrœuil, receveur de la ville et du bureau de bienfaisance à Montreuil; Braquehay fils, receveur de l'hospice id.; Aigoin, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance à Hesdin.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. Legrand, receveur municipal à Saint-Omer; Cuvelier, receveur des hospices et du bureau de bienfaisance id.; Deslions, receveur municipal à Aire; Lefebvre, receveur de l'hospice id.; Demarquoy, receveur du bureau de bienfaisance id.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

ATTRIBUTIONS. — La direction des contributions directes est chargée de la confection et du renouvellement des matrices générales des quatre contributions, de l'application des mutations sur les matrices, de la confection des rôles de ces quatre contributions; des rôles des prestations en nature, et de ceux qui sont relatifs aux droits de vérification des poids et mesures; de la formation, par arrondissement et par commune, des états du montant des rôles. Elle dresse le décompte des sommes attribuées aux communes sur les fonds de dégrèvement des patentes; prépare les projets de distribution des fonds de non-valeurs; rédige les ordonnances de dégrèvement sur toutes les contributions; instruit, en ce qui la concerne, toutes les pétitions en matière de contributions; enfin donne son avis sur les procès-verbaux d'expertise des propriétés particulières occupées par l'Etat, pour des objets d'utilité publique.

PERSONNEL.

MM.

Drouet ✻, directeur de première classe, à Arras.

Pontet, inspecteur de troisième classe, à Arras.

Journet, contrôleur de première classe, premier commis de direction, à Arras.

MM.

Joseph, contrôleur principal, à Arras; pour les cantons d'Arras-nord, Arras-sud, Beaumetz-lez-Loges (chef-lieu Arras).

Choquet, contrôleur de première classe, à Arras, pour les cantons de Croisilles, Marquion, Vitry (chef-lieu).

Burdelot, contrôleur de troisième classe, à Arras, pour les cantons de Croisilles, Bertincourt, Pas, Bapaume (chef-lieu).

De Cardevacque, contrôleur de deuxième classe, à Arras, pour les cantons d'Avesnes-le-Comte (chef-lieu), Aubigny, Beaumetz-lez-Loges.

Bureau, contrôleur de troisième classe, à Saint-Pol, pour les cantons d'Auxi-le-Château, Heuchin, Saint-Pol.

Goudemetz, contrôleur de troisième classe, à Hesdin, pour les cantons de Fruges, Hesdin, Heuchin, Le Parcq.

Chaveton, contrôleur de troisième classe, à Montreuil, pour les cantons de Campagne, Fruges, Hucqueliers, Montreuil.

Basset-Villéon, contrôleur de deuxième classe, à Montreuil, pour les cantons de Desvres (chef-lieu), Etaples, Hucqueliers, Samer.

Cazeaux, contrôleur (hors classe), à Boulogne, pour les cantons de Boulogne et Marquise.

Witasse, contrôleur (hors classe), à Calais, pour les cantons d'Audruick, Calais et Guînes.

Larose, contrôleur de deuxième classe, à Saint-Omer, pour les cantons d'Ardres, Saint-Omer-nord et Saint-Omer-sud.

Chopineaux, contrôleur de première classe, à Saint-Omer, pour les cantons d'Aire (chef-lieu), Fauquembergue et Lumbres.

Aymon, contrôleur de deuxième classe, à Béthune, pour les cantons de Lillers (chef-lieu), Houdain et Norrent-Fontes.

Charmeil, contrôleur de deuxième classe, à Béthune, pour les cantons de Béthune (chef-lieu), Cambrin, Houdain et Laventie.

Fépoux, contrôleur de troisième classe, à Arras, pour les cantons de Lens (chef-lieu), Carvin et Vimy.

Bidoyen et Jouant, surnuméraires, à Arras.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits-réunis.

Elle est chargée de la perception des taxes établies sur les boissons et subdivisées en droits de circulation, d'entrée et de détail chez les débitants. Elle recouvre les droits divers dûs par les marchands en gros, et les droits de consommation sur l'alcool. Les brasseries et distilleries de toute substance sont soumises à des droits dont elle assure la perception. Elle reçoit aussi les droits sur les sucres, dont elle surveille la fabrication. Elle délivre les licences pour les diverses classes d'assujettis aux exercices, autorise la vente

des cartes à jouer et surveille les voitures publiques de terre et d'eau. La vente des poudres à feu est sous sa surveillance. Elle perçoit les droits des sels, sur la navigation intérieure, les bacs et passages d'eau et les droits de péage sur les ponts. Elle a aussi dans ses attributions la marque et le droit de garantie des ouvrages d'or et d'argent, la surveillance des octrois et le recouvrement des frais de casernement, etc. Enfin, elle surveille la culture des tabacs, et est chargée de l'achat, de la fabrication des feuilles indigènes et exotiques, et de la vente des produits fabriqués.

PERSONNEL.

Directeur : M. Cavenne ✱.
Commis de direction : MM. Mons, Charpentier, Jacques, Vernet.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Inspecteur : M. Manjard.
Sous-inspecteur : M. Deschesne.
Receveur principal : M. Ingarde de Leffemberg.
Commis de la recette : MM. Definfe, Plouvier, Gallois.
Entreposeur des tabacs : M. Mahieu.
Contrôleur de ville : M. Champagne.
Contrôleurs-receveurs : MM. Havet, à Bapaume; Julien, à Bertincourt; Ruyssen, à Oisy; Duhaupas, à Vitry; Rost, à Vimy.
Receveurs : MM. Dutrois, à Beaumetz-lez-Loges: Moutié, à Ervillers; Charpentier, à Vis-en-Artois; Doublat, à Pas.

Chacun des contrôleurs-receveurs et des receveurs a un commis-adjoint.

Commis à pied : huit à Arras, deux à Sainte-Catherine, deux à Corbehem.

Un receveur de navigation à Corbehem et un receveur-buraliste spécial au service de navigation à Blangy.

Service des sucres.

Inspecteur : M. Pollet.
Contrôleurs spéciaux : MM. Hébert, à Arras; Lépine, à Corbehem.
Commis principaux de première classe : deux.
Commis principaux de deuxième classe : deux.
Commis à pied : vingt et un de première classe, vingt-deux de deuxième, onze de troisième.

Douanes.

Trois brigadiers. — Trois sous-brigadiers. — Trente-huit surveillants.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Inspecteur : M. Sablière.
Receveur principal entreposeur : M. Prudhomme.
Commis des bureaux : MM. Guillou, Tesson.
Receveur particulier sédentaire : M. Demouy, à Carvin.

Receveurs : MM. Leu, à Beuvry; Hérenghuel, à Hénin-Liétard; Trempont, à Lillers; Crépin, à Lens; Dormay, à Laventie; Gayant, à Saint-Hilaire; Dumas, à Houdain.

Chaque receveur a un commis-adjoint.

Commis principal de première classe : M. Vue, à Béthune.

Commis à pied : trois à Béthune.

Service des sucres.

Inspecteur : M. Mallet.

Contrôleurs spéciaux : MM. Foujols, à Béthune; Coulogne, à Carvin; Hérouard, à Saint-Hilaire.

Commis principaux de première classe : deux.

Commis principaux de deuxième classe : six.

Commis à pied : vingt-huit de première classe, vingt-quatre de deuxième, seize de troisième.

Douanes.

Trois brigadiers. — Trois sous-brigadiers. — Quarante et un surveillants.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Inspecteur : M. Benezet.

Receveur principal entreposeur : M. Viotte.

Commis des bureaux : M. Fossette.

Receveur particulier sédentaire : M. Declercq, à Calais.

Contrôleurs de ville : MM. Girard, à Boulogne; Gardères, à Calais.

Receveurs : MM. Pruvost, à Guînes; Fossette, à Marquise; Caron, à Desvres; Dubreucq, à Samer.

Chaque receveur a un commis-adjoint.

Commis à pied: cinq de première classe, six de deuxième, trois de troisième.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Sous-inspecteur, chef d'arrondissement : M. de Quélen.

Receveur principal entreposeur : M. Delaplace.

Commis de la recette : M. Artigaud.

Contrôleur-receveur : M. Cambron, à Hesdin.

Receveurs : MM. Renaud, à Fruges; Dargy, à Hucqueliers; Leducq, à Etaples; Thervay, à Montreuil.

Chaque contrôleur-receveur et chaque receveur a un commis adjoint.

Commis principal de deuxième classe : un à Montreuil.

Commis à pied : un de deuxième classe, deux de troisième.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Inspecteur : M. de Ponsort.

Sous-inspecteur : M. Boudeville.

Receveur principal entreposeur : M. Salanson.

Commis de recette principale : MM. Ménage et Antoine.
Receveur particulier sédentaire : M. de Rivière.
Contrôleur de ville : M. Lanoy, à Saint-Omer.
Contrôleur-receveur : M. Boursy, à Saint-Martin-au-Laërt.
Receveurs : MM. Parsy, à Ardres; N..., à Lumbres; Chardron, à Arques; Marguet, à Fauquembergue; Fontaine, à Audruick; Graux, à Thérouanne.
Commis principal de première classe : M. Mousset, à Aire.
Chacun des contrôleurs-receveurs et des receveurs a un commis-adjoint.
Receveurs de navigation : deux.
Commis à pied : cinq de première classe, sept de seconde, trois de troisième.

Services des sucres.

Contrôleur de seconde classe : M. Oubert.
Commis principaux de seconde classe : deux.
Commis : cinq de première classe, cinq de seconde et deux de troisième.

Douanes.

Un brigadier. — Un sous-brigadier. — Onze surveillants.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Inspecteur : M. Bloquel.
Receveur principal entreposeur : M. Morel.
Commis principal de seconde classe, attaché à la recette principale : M. Henry.
Contrôleur-receveur : M. Laveuve, à Pernes.
Receveurs : MM. Doreau, à Frévent; Naudeau, à Auxi-le-Château; Segaud, à Blangy; Effroy, à Aubigny; Durez, à Avesnes-le-Comte.
Chacun des contrôleurs-receveurs et des receveurs a un commis-adjoint.
Commis principal de seconde classe : un à Saint-Pol.
Commis : un de troisième classe.

Service des sucres.

Commis : cinq de première classe, cinq de seconde, cinq de troisième.

Culture des tabacs.

Sous-inspecteur : M. Antoine, à Aire.
Gardes-magasins : MM. Decocq, à Béthune; Legrand, à Saint-Pol; Suby, à Aire.
Contrôleurs de magasin : MM. Jung, à Béthune; Vallage, à Saint-Pol; Collache, à Aire.
Contrôleurs de culture : MM. Garès, à Béthune; Guillou, à Aire; Rousselot, à Montreuil; Robillard, à Saint-Pol.
Commis de culture : deux de première classe, six de seconde, treize de troisième, cinq de quatrième.

DÉBITS DE TABACS.

Le département renferme environ 930 débits de tabac. Aux termes du décret du 25 mars 1852 et d'un arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 3 mai suivant, le Préfet nomme, sur la proposition du directeur des contributions indirectes, les titulaires des débits de tabac simple dont le produit n'excède pas 1,000 fr. Ces débits sont réservés : 1° aux anciens militaires, à leurs femmes, veuves, ou enfants majeurs; 2° aux anciens employés des services publics, à leurs femmes, veuves, ou enfants majeurs; 3° aux personnes qui ont justifié d'actes de courage et de dévouement dans un intérêt public et dont les candidatures ont été admises par le Ministre des finances.

Du 1er octobre 1853 au 30 septembre 1854, M. le Préfet du Pas-de-Calais a nommé 28 débitants de tabac dans tout le département. Si de ce nombre on déduit 6 débits créés provisoirement aux camps de Boulogne et de Saint-Omer et deux nouvelles créations dans deux communes, on trouve qu'il n'y a eu réellement que 20 vacances. Six de ces débits sont passés de maris à leurs veuves, un septième d'une mère à sa fille et un huitième a été donné par avancement à un titulaire en exercice. Il n'y a donc eu que 12 vacances qui ont pu profiter aux solliciteurs, dont le chiffre est de 12 à 1,500. — On peut juger, par là, de l'impossibilité où se trouve M. le Préfet de satisfaire aux incessantes demandes qui lui parviennent.

Le rapport moyen des débits concédés est de 351 fr. par an. Le moins important ne produit que 36 fr.; le plus fort est d'un revenu de 840 fr.

OCTROIS.

Les octrois sont des taxes indirectes et locales établies sur certains objets de consommation pour subvenir aux dépenses qui sont à la charge des communes. Aux termes des lois des 28 avril 1816 et 18 juillet 1837, les conseils municipaux désignent les objets à imposer, la fixation des taxes et celle des limites de la perception. Ils décident ensuite quel sera le mode de perception des droits. Les employés des octrois sont nommés par le Préfet, sur la proposition des maires. A cause de l'analogie de leurs fonctions avec celles des employés des contributions indirectes, nous insérons leurs noms après ceux des membres de cette administration.

Arras. — MM. Cavenne ✱, directeur des contributions indirectes, préposé en chef; Beugnet, contrôleur spécial; Plouvier et Caron, commis aux écritures; Pochon, brigadier; Théry et Marle, receveurs de 1re classe; Mayeux, receveur de 2e classe; Delvallée et Morel, receveurs de 3e classe; Manessiez, préposé aux recettes; Compagnon et Huret, commis ambulants de 1re classe; Derousy et Provost, commis ambulants de 2e classe; 6 préposés surveillants de 1re classe et 9 de 2e classe; 5 surnuméraires.

Bapaume. — MM. Sanglier, préposé en chef; Bienfait et Charle (Louis), receveurs; 4 préposés surveillants.

Béthune. — MM. Sablière, préposé en chef; Desavary, contrôleur; Devernay (père), Leclercq, Bouche et Chauleur, receveurs; 6 surveillants; 1 surnuméraire.

Carvin. — M. Demouy, receveur; 5 surveillants.

Lens. — M. Lesot, receveur; 2 surveillants.

Lillers. — MM. Delambre, receveur; Ansart, surveillant.

Saint-Venant. — MM. Maës, receveur central; Beccu, Février, receveurs; Billy, surveillant.

Boulogne. — MM. Masson, François-Robert-Théodore, préposé en chef; Ledoux, Charles-Adrien, receveur central; Sergeant, Joachim, receveur à la porte de Calais; Boidin, François, receveur à l'abattoir; Lannoy, Alphonse, receveur au port; Beaugrand, Jean-Marie, brigadier; Lefebvre, François, vérificateur.

Calais. — MM. Gardère, préposé en chef; Pichon et Nicolas, receveurs aux portes; Déclercq, receveur central.

Desvres. — M. Sannier, régisseur.

Guines. — M. Thiévart, receveur.

Marquise. — MM. Fossette, préposé en chef; Leporcq, receveur.

Outreau. — MM. Caux, Cozette, Gamain et Neuville, receveurs.

Montreuil. — MM. Dupont, préposé en chef; Bouvet, préposé adjoint; Octor, Lebran, receveurs; 3 surveillants.

Fruges. — M. Wallart, receveur.

Berck. — M. Pagnier, receveur.

Saint-Omer. — MM. de Ponsort, inspecteur des contributions indirectes, préposé en chef; Mille, Dérubin, Libersart, Capelle et Bigot, receveurs; Joly, contrôleur.

Aire. — MM. Meuret et Boulin, receveurs.

Saint-Pol. — M. Morel, receveur principal.

DOUANES.

Le régime des douanes françaises a pour objet de défendre, restreindre ou imposer l'entrée ou la sortie des marchandises. Il prohibe absolument certaines importations ou exportations; il limite, en les imposant, l'entrée ou la sortie de certains objets. Ce régime est établi dans un but de protection pour le commerce et l'industrie.

La direction des douanes du Pas-de-Calais a son siége à Boulogne. Elle renferme le personnel ci-après désigné :

PERSONNEL.

MM.

Le Roy ✻, directeur.

Lhomme, inspecteur principal, à Calais.

MM.
Yard, inspecteur principal, à Boulogne.
Laguerre, inspecteur sédentaire, à Boulogne.

Bureau particulier du directeur.

MM.
Nollen, premier commis,
N..., deuxième commis,
Caillon, Hyart, Grohin, commis attachés,
Luard, Grolleau-Villeguery, Yardin, surnuméraires,
à Boulogne.

Principalité de Boulogne.

Receveur principal. — M. Gilardin.
Sous-inspecteur. — M. Gaultier.
Contrôleurs. — MM. Novert de Séricourt, Morel.
Vérificateurs. — MM. Leleu, Richard, Réveillon, Deschange, de Cormette, Mahieu, Griset, Bouvet, Baudier.
Commis principaux. — MM. Fréchon, Le Roy, Bocquet, Bertherand.
Commis. — MM. Meuniez, Lefebvre, Quignon, Porquier, Mathieu, Matley, Lambert.
Receveur particulier, à Berck. — M. Escofier.
Receveur principal, à Etaples. — M. Haulier.
Visiteur, à Etaples. — M. Hugou.

Principalité de Calais.

Receveur principal, — M. Peilhon.
Sous-inspecteur. — MM. de Tarragon, Tronnet.
Contrôleurs. — MM. Lambert, Grandin.
Vérificateurs. — MM. Millavaux, Boucher-Précourt, Delattre, Lédo ✻, Perrel, Brugerolle de Vazeille.
Commis principaux. — MM. Dervaux, Sanson.
Commis. — MM. Sallès-Bonny, Prié, Boulay, Michaud, Moncharville.
Surnuméraire. — M. Harpin.

SERVICE ACTIF.

Inspection de Boulogne.

Capitaine, à Merlimont. — M. Cauchard.
Lieutenant, à Berck. — M. Pauchet.
Lieutenant, à Crocmarié. — M. Clément.
Capitaine, à Neufchâtel. — M. Dusevel.
Lieutenant, à Etaples. — M. Godin.

Lieutenant, à Equihen. — M. Régnier.
Capitaine, à Boulogne. — M. Larger.
Lieutenants, à Boulogne. — MM. Buttet, Etienne.
Lieutenant, commandant le cutter le Furet, *à Boulogne.* — M. Wacongne.
Lieutenant, à Wimereux. — M. Gossart.

Inspection de Calais.

Capitaine, à Wissant. — M. Evrard.
Lieutenant, à Cran-aux-OEufs. — M. Dautréaux.
Lieutenant, à Sangatte. — M. Pauchet.
Capitaine, à Calais. — M. Boulet.
Lieutenants, à Calais. — MM. Boutry, Loisel.
Lieutenant, commandant l'Argus, *à Calais.* — M. Spinnewyn.
Lieutenant aux Grandes-Hemmes. — M. Quétin.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Attributions. — Enregistrement des actes civils publics et sous signatures privées, des actes judiciaires, des actes d'huissiers et des déclarations de successions. — Droits de greffe, hypothèques, amendes de toute nature, passeports et permis de chasse, droit spécial établi sur les journaux, frais de justice. — Droits de timbre fixes et proportionnels; ceux des journaux, avis et annonces, papier de musique, affiches et livres de commerce. — Visa pour timbre et timbre extraordinaire. — Droits de pêche, revenus des domaines, dommages et intérêts adjugés à l'Etat; rentes domaniales, leur rachat et leur transfert; créances dues à l'Etat, épaves, déshérences et biens vacants; domaines ou bois engagés ou changés, prix de vente des biens de l'Etat, des biens des communes aliénés en vertu de la loi du 20 mars 1813 ; produit de coupes ordinaires et extraordinaires des bois de l'État, biens de toute nature appartenant à la caisse d'amortissement et à la Légion d'honneur, domaine extraordinaire, etc. — Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères et des préfectures.

L'administration des Domaines est chargée de tout ce qui tient au recouvrement des droits et des biens désignés ci-dessus, ainsi que de toutes les dépenses qui en dérivent; elle est également chargée de surveiller l'exécution des lois organiques sur le notariat, sur les greffes, etc.

Personnel.

MM. Saint-Amour, directeur de première classe, à Arras ; Brunet, inspecteur de deuxième classe, à Arras ; Garnier, vérificateur de deuxième classe, à Arras ; de Gaye, vérificateur de troisième classe, à Arras ; Duvoisin, vérificateur de troisième classe, à Béthune ; Vigier, vérificateur de troisième classe,

à Boulogne; d'Houdain, vérificateur de troisième classe, à Montreuil; Petit, vérificateur de deuxième classe, à Saint-Omer. — Sauvan, premier commis, à Arras; Streicher, garde-magasin, à Arras.

Conservateurs des hypothèques.

MM. Hemard, à Arras; Lanty, à Béthune; Mangeot, à Boulogne; Stéculorum, à Montreuil; Lefèvre, à Saint-Omer; Pollet, à Saint-Pol.

Receveurs.

Arrondissement d'Arras. — MM. Bercq (enregistrement); Lucotte (domaines), à Arras; Malescot (timbre extraordinaire), à Arras; Lorangot, à Bapaume; Daguillon, à Beaumetz-lez-Loges; Lebreton de la Bonnelière, à Bertincourt; Didier, à Croisilles; Goudemetz, à Oisy; Brasseur, à Pas; Lefloch, à Vimy; N..., à Vitry.

Arrondissement de Béthune. — MM. Laplagne, à Béthune; Wavrin, à Beuvry; Masse, à Carvin; Fournerat, à Houdain; Marin-Lameslée, à Laventie; Lancel, à Lens; Bonnet, à Lillers; Cossart, à Norrent-Fontes.

Arrondissement de Boulogne. — MM. Flahaut (enregistrement), Harbaville (domaines), à Boulogne; Bodros, à Calais; Chardon à Desvres; Podevin, à Guînes; Bouden, à Marquise; Savouré, à Samer.

Arrondissement de Montreuil. — MM. Boraud, à Campagne; Van-Merris, à Etaples; Baudon, à Fruges; Sibien, à Hesdin; Fauvelle, à Hucqueliers; Bernard, à Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer. — MM. Lambert, à Aire; Gombert, à Ardres; Viellart, à Audruick; de Ledinghem, à Fauquembergue; Legrand, à Lumbres; Gaddeblé (enregistrement), Liot (domaines), à Saint-Omer.

Arrondissement de Saint-Pol. — MM. Roudier, à Auchy-lez-Hesdin; Gardrat, à Aubigny; Lecorreur, à Auxi-le-Château; Logey, à Avesnes-le-Comte; Théret, à Pernes; Vaissié, à Saint-Pol.

Surnuméraires.

MM. Willemin et Tantelier, à Arras; de Mendonça, à Béthune; Ackein, à Boulogne; Bléart, à Calais; Lelièvre, à Montreuil; Déclémy et François, à Saint-Omer; Coulongne, à Saint-Pol.

EAUX ET FORÊTS.

Le Pas-de-Calais fait partie de la 7e conservation des eaux et forêts, dont le siége est à Douai.

Conservateur, M. Thiéry ✻, à Douai. Inspecteur, M. Hennequin ✻, à Boulogne. Sous-inspecteur, M. Mirleau de Neuville de Belle-Isle, à Boulogne. Gardes généraux, MM. Cayet, à Hesdin; Joly, à Saint-Omer. Garde à cheval, M. Maupetit.

Lieutenant de louveterie : arrondissement de Béthune, M. le comte de Fouler, membre du Conseil général, à Lillers.

SERVICE DES POSTES.

L'administration des postes du département s'efforce de donner à son service la promptitude que réclament les besoins des populations.

L'augmentation du nombre des lettres et la rapidité imprimée aux correspondances depuis quelques années rendent plus indispensable que jamais, pour le public, l'emploi des mesures de sûreté offertes par l'administration pour les lettres auxquelles s'attache une plus grande importance. Il convient de recourir, en ce qui les concerne, aux formalités du chargement.

Les lettres chargées ne sont passibles, outre la taxe ordinaire d'après la progression de poids, que d'une surtaxe invariable de 20 centimes, et l'affranchissement est obligatoire.

L'affranchissement des lettres chargées peut être acquitté en numéraire ou en timbres-poste, mais ces lettres ne peuvent être jetées à la boîte : elles doivent toujours être présentées au bureau, pour être inscrites sur un registre spécial dont un reçu est détaché pour être remis à l'expéditeur.

Les lettres ou paquets à charger doivent être placés sous enveloppes et fermés au moins de deux cachets en cire fine avec empreinte particulière, ou d'un plus grand nombre suivant la forme et la dimension de l'enveloppe ; il faut dans tous les cas que l'un et l'autre plis se trouvent réunis sous le même cachet. Les lettres chargées sont remises au domicile du destinataire sur récépissé.

Le transport des articles d'argent est fait moyennant un droit de 2 pour cent sur la somme versée.

Il ne peut être reçu d'article d'argent au-dessous d'une somme de 50 centimes.

Les mandats d'articles au-dessus de 10 francs sont soumis au droit de timbre de 35 centimes.

L'article premier de la loi du 20 mai 1854 porte que les lettres, seront taxées de la manière suivante, selon qu'elles seront ou non affranchies :

Jusqu'à 7 gram. 1/2		20 c. affranchies;	30 c. non affranch.
De 7 gram. 1/2	à 15 grammes,	40	60
De 15	100	80	1 f. 20
De 100	200	1 f. 60	2 40
De 200	300	2 40	3 60
De 300	400	3 20	4 80
De 400	500	4 00	6 00

Le même article indique que toute lettre revêtue d'un timbre insuffisant sera considérée comme non affranchie, et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. En vertu de cet article, toute lettre du poids de 7 grammes et demi à 15 grammes, sur laquelle il a été appliqué un timbre de

20 centimes, doit être considérée comme non affranchie, et supporter une taxe de 40 centimes, qui, avec la valeur de 20 centimes du timbre-poste dont elle est revêtue, forme la taxe de 60 centimes due pour les lettres de l'espèce.

PERSONNEL.

Chef du service du département, M. Thomas, inspecteur, à Arras.
Sous-inspecteurs, MM. Salembier, à Arras; Marmin, à Boulogne.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Directions.

Arras. — Directeur, M. Auger; commis de première classe, M. Samalens; commis de troisième classe, M. Blazart; commis de quatrième classe, M. Mallarmé; commis de cinquième classe, M. Valleur; commis de sixième classe, M. Adam; huit facteurs de ville, sept facteurs ruraux, un gardien de bureau, un entreposeur, un brigadier.

Bapaume. — Directrice, madame Fontaine; un facteur local, cinq facteurs ruraux.

Bertincourt. — Directeur, M. Tournant; un facteur local, un facteur rural.

Bucquoy. — Directrice, mademoiselle Pantard; un facteur local, trois facteurs ruraux.

Croisilles. — Directrice, madame Averland; un facteur local, deux facteurs ruraux.

Marquion. — Directrice, madame Racagel; trois facteurs ruraux.

Pas. — Directrice, madame Locquet; un facteur local, trois facteurs ruraux.

Vimy. — Directrice, madame Harduin; quatre facteurs ruraux.

Vitry. — Directrice, madame Taffin; un facteur local, quatre facteurs ruraux.

Distributions.

Beaumetz-lez-Loges. — Distributeur, M. Cavrois; deux facteurs ruraux.

Boyelles. — Distributrice, madame Caron; un facteur rural.

Vis-en-Artois. — Distributeur, M. Blanchard; deux facteurs ruraux.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Directions.

Béthune. — Directeur, M. Merquez; deux facteurs locaux, sept facteurs ruraux, un entreposeur.

Carvin. — Directrice, mademoiselle de la Tour-d'Auvergne; deux facteurs locaux, trois facteurs ruraux.

Laventie. — Directrice, mademoiselle Baude; un facteur local, un facteur rural.

Lens. — Directrice, mademoiselle Durot; un facteur local, cinq facteurs ruraux.

Lillers. — Directrice, madame Leleu; deux facteurs locaux, quatre facteurs ruraux.

Saint-Venant. — Directeur, M. Fournier; un facteur local, deux facteurs ruraux.

Distributions.

Hénin-Liétard. — Distributrice, madame Blondel; deux facteurs ruraux.

Houdain. — Distributeur, M. Dartois; quatre facteurs ruraux.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Directions.

Boulogne. — Directeur, M. Blanquart ☼; commis de troisième classe, MM. Dupont, Hamy; commis de sixième classe, M. Michel ; neuf facteurs de ville, cinq facteurs ruraux, un gardien de bureau.

Calais. — Directeur, M. Sardin; commis de deuxième classe, M. Beury; commis de quatrième classe, M. Boys; commis de cinquième classe, M. Buache; commis-adjoint M. Dessin; trois facteurs de ville, un gardien de bureau, un entreposeur.

Desvres. — Directrice, madame Mannier; un facteur local, trois facteurs ruraux.

Guînes. — Directrice, madame Roffiaën; un facteur local, trois facteurs ruraux.

Marquise. — Directrice, madame Simon de Périgny; un facteur local, cinq facteurs ruraux.

Samer. — Directrice, mademoiselle Dufrasne; un facteur local, quatre facteurs ruraux.

Saint-Pierre-lez-Calais. — Directrice, mademoiselle Hausser; deux facteurs locaux, quatre facteurs ruraux.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Directions.

Montreuil. — Directeur, M. Robinet; deux facteurs locaux, neuf facteurs ruraux.

Campagne-lez-Hesdin. — Directrice, madame Fuzier; quatre facteurs ruraux.

Etaples. — Directrice, madame Deville, un facteur local, trois facteurs ruraux.

Fruges. — Directrice, madame Demont; un facteur local, quatre facteurs ruraux.

Hesdin. — Directrice, mademoiselle Charpentier; un facteur local, neuf facteurs ruraux.

Hucqueliers. — Directrice, mademoiselle Fauvelle; un facteur local, quatre facteurs ruraux.

Distribution.

Berck. — Distributeur, M. Daussy; un facteur local, un facteur rural.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Directions.

Saint Omer. — Directeur, M. Fouché; commis de deuxième classe, M. Louf; commis de quatrième classe, M. Bourel; commis de sixième classe, MM. Delamotte; surnuméraire, M. Dubreuil; six facteurs de ville, cinq facteurs ruraux, un gardien de bureau.

Aire. — Directrice, madame Richalley; un facteur local, cinq facteurs ruraux.

Ardres. — Directrice, mademoiselle Brégeaut; un facteur local, deux facteurs ruraux.

Audruick. — Directeur, M. Bourel; un facteur local, quatre facteurs ruraux.

Fauquembergue. — Directrice, madame veuve Marie; un facteur local, deux facteurs ruraux.

Lumbres. — Directrice, madame Baillet; quatre facteurs ruraux.

Distributions.

Escœuilles. — Distributrice, mademoiselle Renaux; deux facteurs ruraux.

Fléchin. — Distributeur, M. Gomel; deux facteurs ruraux.

La Recousse. — Distributeur, M. Hieulle; trois facteurs ruraux.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Directions.

Saint-Pol. — Directeur, M. Ferran; un facteur local, six facteurs ruraux.

Aubigny. — Directrice, madame Roger; quatre facteurs ruraux.

Auxi-le-Château. — Directrice, mademoiselle Carpentier; un facteur local, six facteurs ruraux.

Avesnes-le-Comte. — Directrice, madame Vasseur; un facteur local, deux facteurs ruraux.

Frévent. — Directrice, mademoiselle Paris; un facteur local, cinq facteurs ruraux.

Heuchin. — Directeur, M. Riflart; trois facteurs ruraux.

Larbret. — Directrice, madame Desailly; un facteur local, trois facteurs ruraux.

Distribution.

Pernes. — Distributrice, madame Mizon; deux facteurs ruraux.

ADMINISTRATION TÉLÉGRAPHIQUE.

Depuis le 1er juillet 1854, les distances servant de base au calcul des taxes des dépêches télégraphiques privées sont prises à vol d'oiseau.

Pour une dépêche de 1 à 25 mots, il est perçu un droit fixe de 2 fr., plus 12 centimes par myriamètre. Au-dessus de 25 mots la taxe précédente est augmentée d'un quart pour chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine excédente. Indépendamment de la taxe, il est perçu, pour le port de la dépêche au domicile du destinataire, 50 centimes pour Paris et les départements.

Pour une dépêche de nuit, la taxe et le port sont doublés. La réponse à une dépêche peut être payée d'avance. L'expéditeur consigne, dans ce cas, le prix d'une dépêche simple pour le même parcours. En cas de non-réponse, il y a remboursement.

Si le destinataire ne réside pas dans la localité où est situé le bureau télégraphique, l'expéditeur peut envoyer sa dépêche par la poste, exprès ou estafette.

Il est payé, par la poste, 50 centimes de port au bureau de poste, plus 40 centimes d'affranchissement et de recommandation.

Par exprès : 1 fr. pour le premier kilomètre, et 50 centimes pour chacun des suivants.

Par estafette : 3 fr. 75 c. tant que la distance ne dépasse pas un myriamètre; au-dessus, on ajoute 37 c. 1/2 par kilomètre.

Toutefois, l'estafette ne peut être envoyée à une distance supérieure à la longueur du premier relai.

Chaque dépêche doit porter, le nom du point de départ, la date et l'adresse complète du destinataire, c'est-à-dire le nom de la rue, le numéro et la ville. Elle doit porter, en outre, la signature de l'expéditeur.

Il existe en France actuellement 115 bureaux télégraphiques; beaucoup d'autres seront en outre successivement ouverts; le tableau suivant mentionne les villes qui sont ou seront dotées de ces bureaux, avec l'indication du prix d'une dépêche de 1 à 25 mots d'Arras à chacune de ces villes.

TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.		TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.		TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.	
Abbeville	2	20	Auxerre.	5	48	Brest.	8	96
Agen.	10	52	Avignon.	10	76	Caen . . : . . .	5	24
Alby (*).	10	64	Bar-le-Duc . . .	5	»	Cahors	10	4
Alais (*).	10	46	Bayonne.	11	96	Calais.	3	20
Aix.	11	48	Beaucaire	11	»	Cambrai (*). . . .	2	48
Alençon. . . .	5	48	Beauvais.	3	32	Carcassonne. . .	11	60
Amiens	2	72	Belfort (*). . . .	7	16	Castelnaudary (*).	11	48
Angers	6	92	Besançon	7	16	Cette	11	36
Angoulême. . . .	8	60	Béziers	11	48	Chalons-s.-Marne	4	40
Antibes (*). . . .	11	96	Blois	5	96	Chalon-s.-Saône. .	7	16
Arles	11	12	Bordeaux, N. . .	10	4	Chartres.	4	76
Arras.	»	»	Boulogne.	3	20	Chateauroux. . .	6	80
Auch	11	24	Bourg.	8	»	Chatellerault (*). .	7	16
Aurillac.	9	20	Bourges.	6	44	Chaumont. . . .	5	72

TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.	TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.	TRAJET à vol d'oiseau d'Arras à	De 1 à 25 mots.
Cherbourg. . . .	5 96	Marseille, N. . .	11 84	Rochelle (La) . .	8 60
Clermont-Ferrand	8 12	Melun.	4 40	Rodez (*)	10 4
Colmar	7 16	Mende (*)	9 80	Roubaix.	2 72
Compiègne (*).. .	3 20	Metz..	5 48	Rouen.	3 92
Corbeil (*). . . .	4 40	Mezières.	3 92	Saint-Brieuc. . .	7 52
Creil (*)	3 44	Montauban. . . .	10 64	Saint-Denis (*). .	3 92
Dieppe.	3 56	Montbrison. . . .	8 48	Saint-Dizier (*). .	5 »
Digne.	11 »	Mont-de-Marsan .	11 12	Saint-Etienne . .	8 72
Dijon	6 56	Montpellier. . . .	11 12	St-Germ.-en-L. (*)	4 4
Dôle (*)	7 4	Morlaix (*) . . .	8 36	Saint-Lô.	5 84
Douai	2 36	Moulins.	7 16	Saint-Malo (*) . .	6 80
Draguignan . . .	11 48	Mulhouse	7 40	Saint-Omer . . .	2 84
Dunkerque. . . .	3 8	Nancy.	5 84	Saint-Quentin . .	2 84
Epernay.	4 4	Nantes.	7 76	Saumur	6 92
Epinal.	6 44	Napoléon-Vendée.	8 24	Sceaux (*)	4 16
Etampes (*).. . .	4 64	Narbonne	11 60	Sedan.	4 16
Evreux	4 28	Nevers.	6 56	Soissons (*) . . .	3 44
Foix..	11 96	Nîmes.	10 88	Strasbourg, N. .	7 4
Fontainebleau (*).	4 64	Niort	8 12	Tarare (*)	8 12
Fréjus (*).	11 96	Orléans	5 36	Tarascon (*) . . .	11 »
Gap.	10 40	Orthez (*)	11 72	Tarbes..	11 84
Grasse.	11 84	Paris, N.	4 4	Tonnerre	5 48
Gray (*).	6 68	Pau.	11 84	Toulon..	12 20
Grenoble.	9 44	Périgueux. . . .	9 20	Toulouse.	11 12
Guéret.	7 64	Perpignan. . . .	12 32	Tourcoing. . . .	2 72
Havre (Le). . . .	4 64	Poitiers	7 52	Tours.	6 44
Laon	3 32	Pontoise (*) . . .	3 80	Troyes.	5 »
Laval.	6 44	Privas.	9 68	Tulle	8 84
Lille..	2 60	Puy (Le).	9 20	Valence	9 56
Limoges.	8 24	Quimper.	8 96	Valenciennes. . .	2 72
Lons-le-Saulnier .	7 52	Reims.	3 80	Vannes	8 12
Lorient	8 48	Rennes	7 4	Versailles	4 16
Lunéville (*) . . .	6 8	Rethel (*)	3 80	Vesoul.	6 80
Lyon, N.	8 48	Rive-de-Gier (*) .	8 72	Vienne.	8 72
Mâcon.	7 76	Roanne (*). . . .	7 88	Vierson	6 32
Mans (Le). . . .	5 96	Rochefort	8 84	Yrun	12 32

POUR L'ÉTRANGER.

Aix-la-Chapelle .	10 »	Cracovie.	22 50	Stockholm . . .	23 60
Berlin.	20 »	Francfort-s-l-Mein	15 »	Trieste	22 60
Bruxelles	5 »	Londres.	13 20	Venise	22 50

OBSERVATIONS. — Le signe (*) annonce que le bureau n'est pas encore ouvert; la lettre N indique qu'il y a service de nuit.

L'administration des lignes télégraphiques se compose : 1° d'un directeur général ; 2° de quatre inspecteurs généraux ; 3° de directeurs principaux; 4° d'inspecteurs; 5° de directeurs de stations; 6° de stationnaires; 7° de surveillants des lignes; 8° de facteurs. (Décret du 1er juin 1854.)

Directeur principal à Paris (nord), ayant le Pas-de-Calais dans sa circonscription : M. Berrier-Fontaine.

Inspecteur à Amiens, comprenant les stations d'Arras, Boulogne et Calais: M. Lachaussée.

Inspecteur à Lille, comprenant la station de Saint-Omer : M. de Vémy.

Direction d'Arras.

Directeur : M. de la Taille.
Stationnaires : MM. E. Vallet, Lesage, Crépin, Horrie, Jourdain.
Facteur : M. Morel.
Surveillants de la ligne : MM. Lefèvre, Verquin.

Direction de Boulogne.

Directeur : M. Warin.
Stationnaires : MM. Grare, Robert, Paillat.
Facteur : M. Didisse.
Stationnaires détachés pour le service du chemin de fer : MM. Dessaint, Allès.
Surveillants de la ligne : MM. Quequet, Dufour.

Direction de Calais.

Directeur : M. Jourdan.
Stationnaires : MM. Lacroix, Caron, Duméril, Dehorter, Moreau, Marugol.
Facteur : M. Gressier.
Stationnaires détachés pour le service du chemin de fer : MM. D. Caron, Ducreux.
Surveillants de la ligne : MM. Cazin et Raye.

Service international sous-marin.

Agent représentant du télégraphe sous-marin : M. de Bec de Lièvre.
Employé français détaché pour le service de la compagnie : M. Guichon.
Stationnaires : MM. Huxham van Gorkum, Delhage.
Surveillants : MM. Ducloy, Tirmache.

Bureau de Saint-Omer.

Chef de service : M. Ruin.
Stationnaire : M. Barbe.
Surveillant : M. Lejeune.

TRAVAUX PUBLICS.

SERVICE DES MINES.

Attributions. — Les ingénieurs des mines sont chargés de la surveillance des recherches de houille ; leur juridiction s'étend aussi sur les carrières, sur l'extraction du minerai, sur le tourbage, enfin sur les appareils à vapeur employés dans les établissements industriels.

Le Pas-de-Calais est compris dans l'arrondissement minéralogique de Valenciennes.

Personnel. — Ingénieur en chef : M. Boudousquié ✻, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire : M. Sens (Edouard), à Arras.

Garde-mines : M. N..., à Arras.

Conducteur attaché au service des tourbières : M. Leleu, à Arras.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Attributions.— L'administration des ponts et chaussées est chargée de la construction et de l'entretien des routes impériales et départementales, ainsi que des cànaux et rivières, et de la police des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que de la réglementation des moulins et usines.

PERSONNEL.

Bureau de M. l'Ingénieur en chef.

MM. Davaine ✻, ingénieur en chef du département.
Dosse et Gerreth, conducteurs embrigadés.
Roussel, conducteur auxiliaire ; Derender, employé secondaire.

Arrondissement d'Arras.

MM. Harduin, ingénieur ordinaire.
Bourdrez, Ponce et Debrabant, conducteurs embrigadés.
Dorville, Legrand (Désiré) et Leduc, conducteurs auxiliaires ; Stenne, Legrand (Jean-Baptiste) et Sanderet, employés secondaires ; Sergeant, garde de navigation.

Arrondissement d'Hesdin.

MM. Mehaye, ingénieur ordinaire.
Loth, Deneuville, Tournant, Lefebvre, Wattiaux, conducteurs embrigadés.
Hecquet, conducteur auxiliaire ; Thérouanne et Try, employés secondaires.

Arrondissement de Saint-Omer (sud).

MM. Quaisain, ingénieur ordinaire.

Coppé, Borzecki, Smolinski, Duval et Blanpain, conducteurs embrigadés.

Rué, conducteur auxiliaire Versmée, employé secondaire; Coppé et Beghin, gardes de navigation.

Arrondissement de Saint-Omer (nord).

MM. Deschamps de Pas, ingénieur ordinaire.

Déquet, Boulmier, Legrand, Florimond et Bacquet, conducteurs embrigadés; Radoszewski, Brifaut, Loth, Lion, et Pellerin employés secondaires; Levisse et Magnier, gardes de navigation.

SERVICE DES PORTS MARITIMES ET DES PHARES DU PAS-DE-CALAIS.

Ce service embrasse tout le littoral du département. Il s'étend sur les baies d'Authie et de Canche, les ports d'Etaples, Boulogne et Calais, la navigation de la Canche, l'anse du Portel, les anciens ports de Wimereux et Ambleteuse, les watringues du Boulonnais et du Calaisis, les dunes du littoral, enfin les phares et fanaux, et notamment les deux phares de premier ordre construits à l'embouchure de la Canche.

PERSONNEL.

Service central.

MM. Béguin ✻, ingénieur en chef à Boulogne.

Stiévenart et Desseaux, conducteurs auxiliaires.

Lefebure, employé secondaire.

Service de l'arrondissement maritime de Boulogne.

MM. Voisin ✻, ingénieur ordinaire à Boulogne.

Bilot, conducteur principal; Lens et Coullant, conducteurs embrigadés; Leroy, conducteur auxiliaire.

Anquez et Nollen, employés secondaires.

Pasquet, capitaine de port. — Cary, lieutenant de port. — Sauvage, Bigot, Musclet ✻, Harlay et Danger, maîtres de port. — Pité, gardien de bouées. — Géneau, cantonnier. — Beaumont père, Beaumont fils, Croisot et d'Autreaux, éclusiers. — Cazier, maître de phare.

Olivier, Hennuyer, Wayolle, Lacroix, Laporte, Boyard, Boutroy, Ledoux, Lacroix (Jacques), gardiens de phares.

Service de l'arrondissement maritime de Calais.

MM. Leblanc, ingénieur ordinaire à Calais.

MM. Lorgnier, Berger et Desbœufs, conducteurs embrigadés. — Dominois, employé secondaire. — Fournier, garde des eaux des watringues.

Pollet ✻, capitaine de port.

Guichon, Monnière et Merlin, maîtres de port.

Ringot, Darchicourt, Delaux, Poncin, Roble et Hamerel, éclusiers. — Mignien, pontonnier. — Leroy, cantonnier. — Delannoy, maître de phare.

Dessurne, Anquetil, Fourny, Acarie, Boyard, Quercy, Mallet et Barbet, gardiens de phares.

WATRINGUES.

Les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer renferment une étendue considérable de terrains marécageux soumis au régime des watringues, en vertu d'un décret du 28 mai 1809. Autrefois, ces terrains étaient très-humides et même en partie couverts d'eau et par conséquent très-peu productifs de revenus. Grâce aux travaux de dessèchement et d'amélioration effectués par les soins des commissions de watringues, ils sont aujourd'hui transformés en excellentes terres de culture ou en prairies d'un très-bon rapport.

Une ordonnance royale du 27 janvier 1837, insérée au Recueil des Actes de la Préfecture de la même année (pages 157 et suivantes), a réglé de nouveau l'organisation des watringues dans le Pas-de-Calais. Le territoire auquel elle s'applique est divisé en huit sections.

Chaque section est administrée par une commission de sept membres élus par l'assemblée des 40 propriétaires de la section les plus imposés, à raison des marais qu'ils y possèdent. Les administrateurs sont choisis dans la liste générale des propriétaires ; ils peuvent faire partie de deux commissions à la fois. Leurs fonctions sont gratuites. Ils sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Les commissions administratives font préparer, discutent et adoptent les projets de travaux ; elles passent les marchés, votent leurs budgets, répartissent chaque année le montant des contributions nécessaires pour les travaux de l'association entre les communes. Elles font dresser et vérifient les rôles de répartition entre les propriétaires intéressés de chaque commune. Enfin, elles surveillent la gestion des préposés comptables, présentent à l'approbation du Préfet les conducteurs, gardes, receveurs et autres agents nécessaires pour le service, et donnent leur avis sur tous les objets relatifs aux intérêts de la section. Leurs délibérations ne sont exécutoires qu'après l'approbation du Préfet.

Quelques contribuables des cinq premières sections des watringues ont adressé des pétitions au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'effet d'obtenir la modification de plusieurs dispositions de l'ordonnance réglementaire du 27 janvier 1837.

Les modifications demandées par les pétitionnaires étaient les suivantes :

1° Le nombre des électeurs serait porté de 40 à 80 ;

2° les Conseils municipaux interviendraient dans le vote du budget ;

3° Un administrateur ne pourrait appartenir à deux sections à la fois ;

4° Les propriétaires forains seraient exclus des élections ;

5° Les archives seraient communiquées à toute réquisition ;

6° Les élections seraient annuelles au lieu de s'effectuer tous les trois ans.

Les commissions administratives des cinq sections, appelées à juger l'opportunité des modifications proposées, ont été unanimes pour les repousser, par les motifs suivants :

1° Les 40 propriétaires les plus imposés, qui sont aujourd'hui électeurs, représentent à eux seuls la grande masse (trois cinquièmes environ) des intérêts ; les électeurs nouveaux ne posséderaient que le quart de ce que possèdent les 40 premiers, et auraient une influence tout à fait hors de proportion avec les intérêts qu'ils représentent ;

2° L'association des watringues embrasse des intérêts particuliers qui n'ont aucun caractère principal ;

3° Chaque section représente des intérêts distincts ; un même administrateur peut sans inconvénient faire partie de deux commissions, quand il y est appelé par la confiance des électeurs ;

4° C'est la terre qui doit être représentée dans les élections, soit qu'elle appartienne aux femmes, aux mineurs ou aux absents ;

L'exclusion des propriétaires forains ne peut être prononcée sans injustice.

5° La communication des archives à toute réquisition est impraticable : en fait, elle n'est refusée à personne. La publicité des budgets, devis et projets telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée, suffit pour sauvegarder tous les intérêts.

6° Le renouvellement trop fréquent des élections priverait le syndicat de la stabilité nécessaire pour mener à bien les améliorations entreprises.

De son côté, M. le Ministre a fait observer que l'administration des watringues fonctionne depuis longtemps avec succès et qu'on ne doit pas, sans motif sérieux, modifier cette institution ; que les changements réclamés par quelques intéressés n'auraient qu'une utilité très-contestable et probablement n'atteindraient pas le but en vue duquel on les propose. En conséquence, Son Excellence a reconnu (décision du 11 septembre 1854) qu'il y avait lieu de maintenir purement et simplement l'ordonnance du 27 janvier 1837.

Voici la division des sections et la composition de leurs commissions :

Première section, comprenant tout le territoire situé entre la rivière d'Aa, celle d'Oye, le watergank de Drack, le canal de Calais, la rivière de Nielles et une ligne en deçà de laquelle sont les marais d'Audruick, Polincove et Ruminghem.

Membres composant la commission de cette section :

MM. Lecouffe, à Audruick ; Stoclin (Louis), à Saint-Folquin ; Dartois

(Alfred), à Nortkerque; Dewevre (Isidore), Stoclin (Wasca), à Sainte-Marie-Kerque; Delattre-Bernet, à Muncq-Nieurlet, et Dekeisère, vice-président au tribunal civil, à Saint-Omer.

Receveur, M. Baude, à Sainte-Marie-Kerque.

Deuxième section, composée du territoire situé entre la rivière d'Aa et la mer, une ligne allant de la mer à la rivière du Houlet, le canal de Calais, le watergank de Drack et la rivière d'Oye.

Membres composant la commission de cette section :

MM. Deldrève (Albéric), Hubert-Coquillar, à Oye; Mercier-Waguet, Diacre (Henri), à Guemps; Delplace-Caron, à Vieille-Église; Bacquet (Antoine), à Oye; et Laurent-Deldrève.

Receveur, M. Dubois, percepteur à Oye.

Troisième section, comprise entre la rivière du Houlet, la ligne allant à la mer et le canal de Calais, jusqu'au fort Rouge.

Membres composant la commission de cette section :

MM. Matis (Isidore), Waguet (Hubert), Pigault de Beaupré ✻, à Calais; Renault (Louis), à Marck; Lesaffre (Nicolas), Sy-Compiègne, et Foissey-Platiau, à Calais.

Receveur, M. Boulanger, à Coulogne.

Quatrième section, formée du territoire compris entre le canal de Guînes, celui de Calais et la mer, et une ligne qui comprend les marais et terres basses de Sangatte, Coquelles, Nielles, Boucres et ceux de Guînes à la gauche du canal.

Membres composant la commission de cette section:

MM. Pigault de Beaupré ✻, Darquer (Hippolyte), à Calais; de Guizelin (Léon), à Guînes; Imbert de Saint-Paul, à Hames-Boucres; Compiègne (Marc), à Saint-Pierre-lez-Calais; N..., à N....

Receveur, M. A. Parenty, à Calais.

Cinquième section, s'étendant entre le canal de Guînes, celui de Calais et la rivière de Nielles, de laquelle font aussi partie les marais de Nielles, Ardres, Balinghem, Andres et Guînes.

Membres composant la commission de cette section:

MM. Francoville (Charles), à Brêmes; Castillon (François) ✻, à Ardres; Boulanger-Fortin, à Guînes; Lecomte (François), à ...; Lefebvre-Hermand ✻, à Saint-Omer; Henotte-Dudon, à Ardres; Compiègne, à Hardinghem.

Receveur, M. Boulanger, à Coulogne.

Sixième section, comprenant toutes les terres qui peuvent être inondées par la rivière de la Slack et ses affluents, et qui forment la vallée de la Marquise, depuis Fiennes et Rinxent, jusqu'à l'embouchure de la Slack.

Membres composant la commission de cette section :

MM. de Bazinghen, à Boulogne; de Ledinghem ✻, à Wimille; Dubosgnault, à Marquise; Routtier-Halgout, à Marquise; Lorgnier fils, à Boulogne; Duflos-Dupont, à Marquise; et Demarle aîné ✻, à Boulogne.

Receveur, M. Hoyez, à Marquise.

Septième section, composée du territoire des communes de Longuenesse,

Arques, Clairmarais, partie de Saint-Omer, Saint-Martin-au-Laërt, Salperwick, Tilques, Serques, Moulle, Houlle et Eperlecques.

Membres composant la commission de cette section :

MM. Decocq (Chrétien), à Houlle ; Pannequin, à Saint-Martin-au-Laërt ; Truche aîné, à Saint-Omer ; Poulain, à Saint-Omer ; de Pelet, à Saint-Omer ; Degrave ❋, à Moulle ; et Cornet d'Honval.

Receveur, M. Delpierre, à Saint-Omer.

Huitième section, comprenant les terrains soumis aux inondations du ruisseau des Anguilles, depuis sa source jusqu'à la mer, et formant les marais de Tardinghem, près de Wissant.

Membres composant la commission de cette section :

MM. Hamain (Benoît), à Tardinghem ; Martinet-Rattel, à Wierre-Effroy ; Parenty (Ursmar), à Audinghem ; Bonningue (Auguste), Delattre (Raphaël), Roultier (François) et Lefebvre (François), à Tardinghem.

Receveur, M. Hiette, à Audembert.

COMMISSIONS SYNDICALES DE DESSÉCHEMENT.

Indépendamment des commissions de watringues existant dans les arrondissements de Boulogne et Saint-Omer, il y a dans le Pas-de-Calais plusieurs commissions syndicales instituées également dans le but de dessécher des terrains bas et d'assainir le pays.

MARAIS D'OISY, RUMAUCOURT, ETC.

Un arrêté préfectoral du 16 février 1854 a autorisé, sous certaines conditions, le dessèchement des marais communaux d'Oisy, Rumaucourt, Sauchy-Cauchy, Ecourt-Saint-Quentin et Palluel, formant ensemble une superficie d'environ 220 hectares.

Ce dessèchement, pour l'exécution duquel les communes intéressées se sont trouvées entièrement d'accord, sera réalisé au moyen de la création d'un canal navigable de près de cinq kilomètres de longueur appelé à former, dans un avenir peu éloigné, un débouché d'une grande importance pour le canton de Marquion. Les travaux sont entrepris et se poursuivent par les soins de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées, sous le contrôle d'une commission syndicale composée comme ci-après, savoir :

MM. L. d'Herlincourt ❋, député au Corps législatif, président ;
Martin, curé de Brebières ;
Hary, juge de paix à Oisy ;
Révelard, percepteur à Oisy.

Le maire de Palluel,
— d'Ecourt-Saint-Quentin,
— d'Oisy,
— de Sauchy-Cauchy,
— de Rumaucourt.

LE COJEUL.

Un arrêté préfectoral du 4 février 1853 a prescrit le curage et l'amélioration du ruisseau du Cojeul dans les communes d'Héninel, Wancourt, Guémappe, Vis-en-Artois, Remy et Boiry-Notre-Dame.

Cet important travail a été entrepris et terminé par les soins d'une commission syndicale, aidée du concours de MM. les ingénieurs des ponts et chaussées. Il sera pourvu de la même manière à l'entretien et à la police de ce ruisseau. La commission syndicale, composée de MM. les maires des communes traversées, est placée sous la présidence de M. L. d'Herlincourt, député au Corps législatif.

LA SOUCHEZ.

Une commission a été instituée par ordonnance royale du 19 janvier 1846 portant règlement d'administration publique, pour le curage et l'entretien du lit de la Souchez et de ses affluents.

Elle est composée de sept membres nommés par le Préfet et pris parmi les propriétaires qui doivent contribuer aux dépenses du curage. Ces membres sont renouvelables par 7e tous les ans ; il y a parmi eux un directeur et un directeur adjoint.

Ce sont : MM. Bonvarlet, à Lens, directeur ; Dhée-Braine, négociant à Arras, sous-directeur ; Varlet, ancien juge de paix à Lens ; Decrombecque ✻, maire de Lens ; Hugot, propriétaire au même lieu ; d'Héricourt ✻, maire de Souchez ; Hache (Louis) fils, cultivateur, à Loison.

FLOT DE WINGLES.

Le dessèchement du Flot de Wingles, d'une superficie de quatre à cinq cents hectares environ, est autorisé en principe. Le projet de règlement d'administration publique pour l'organisation des intéressés en association syndicale est en ce moment soumis à l'homologation de l'autorisation supérieure.

En attendant cette organisation définitive, une commission syndicale provisoire a été instituée par arrêté préfectoral du 17 novembre 1853 ; elle est composée ainsi qu'il suit, savoir :

MM. Blondel d'Aubers ✻, président.
Bavière, ancien maire d'Haisnes.
Bottin, maire d'Hulluch.
Caty, maire de Benifontaine.
Béghin, maire de Douvrin.
Mannecier, maire de Wingles.
Véron, maire de Billy-Berclau.

MM. Le maire de Beauvin (Nord).
Desbant, maire de Pont-à-Vendin.
De Berthoult, propriétaire à Hulluch.
Boulanger, propriétaire à Billy-Berclau.
Hocq, maire de Meurchin.

VALLÉE D'AUTHIE.

Une ordonnance royale du 11 mars 1830 contient un règlement d'administration publique pour l'entretien et la conservation des travaux de dessèchement de la vallée d'Authie, comprise dans le Pas-de-Calais (arrondissement de Montreuil), et le département de la Somme (arrondissement d'Abbeville). La même ordonnance porte que les terrains soumis à ce dessèchement seront administrés par une commission syndicale composée de

sept membres, dont quatre à la nomination du Préfet du Pas-de-Calais, et trois à la nomination du Préfet de la Somme.

Les membres de cette commission ont été renouvelés en 1853 pour une période de cinq ans, ce sont :

Pour le Pas-de-Calais. MM. Salomé, propriétaire à Marconne ; Lefebvre de la Houplière, à Lépine ; baron Hervet ; Defrance, maire de Maintenay, et Foconnier, à Tortefontaine.

Pour la Somme. MM. Levesque de Neuvillete ; Beauvarlet de Moismont, maire de Boisle ; et Vignier d'Avesnes, maire à Vron.

CANCHE.

Par arrêté du 13 mai 1854, M. le Préfet a formé une commission provisoire pour le curage et l'amélioration de la rivière de la Canche et de ses affluents.

Cette commission est ainsi composée :

MM. Delhomel, membre du conseil général à Montreuil, président ; Dovergne, propriétaire à Hesdin ; Ballart, à Ecquemicourt, Barbier, meunier à Beaurainville ; Fresnaye, manufacturier à Marenla ; Maugenest, manufacturier à Montreuil ; Mayeux, propriétaire à Montreuil.

BAS-CHAMPS DE SAINT-JOSSE.

Un décret du Président de la République, en date du 10 mai 1851, autorise les propriétaires de terrains désignés sous le nom de Bas-Champs dans les communes de Saint-Josse, la Calotterie, la Madeleine, Merlimont et Cucq (arrondissement de Montreuil), à se réunir en association syndicale, pour assurer, en contribuant, chacun selon son intérêt, le bon entretien des travaux de dessèchement et de défense desdits terrains. L'association est divisée en cinq sections, ayant chacune six membres, savoir :

1re *section.* COMMUNE DE SAINT-JOSSE.

MM. Poultier (Hilaire) ; Cosyn (Jules) ; Maillet (Jean-Baptiste) ; Coquet (François) ; Wallois (Pierre-Alexandre) ; Dusannier (Augustin).

2e *section.* COMMUNE DE LA CALOTTERIE.

MM. Dinielles (Pierre) ; Ducrocq (Charles-Augustin) ; Chevau (Alphonse) ; Siriez de Longueville (Henri) ; Sailly-Devielle ; Fauvel (Jean-Baptiste).

3e *section.* COMMUNE DE LA MADELEINE.

MM. Duval (Auguste) ; Debruyère (fils) ; Duval (Jacques) père ; Debruyère (Antoine) père ; Thueux (Nicolas) ; Duminy (Auguste).

4e *section.* COMMUNE DE MERLIMONT.

MM. Petit (Charles) ; Bacquet (Louis) ; Guilbert-Petria ; Wacogne (Jean-Marie) ; Ducoroy (Jean-Baptiste) ; Wacogne (Philippe).

5e *section.* COMMUNE DE CUCQ.

MM. Godin (Jean-Baptiste); Wacogne (Nicolas); Wadoux (Louis); Lebègue (Léopold); Fourmanoir (Florent); Wacogne (Philippe).

VALLÉE D'AIRON.

Une commission a été instituée par ordonnance royale du 22 février 1842, pour veiller à la conservation et à l'entretien des travaux de dessèchement et d'amélioration des terrains de la vallée d'Airon, compris entre la Canche et l'Authie, depuis la digue et l'écluse de Trépied jusqu'à la digue et l'écluse de Groffliers, qui sont exposés aux inondations et ont besoin d'être desséchés. Elle se divise en deux sections.

1re *section,* comprenant tous les terrains situés sur le versant du nord des eaux dans la rivière de Canche, dépendant des communes de Merlimont, Cucq, Saint-Josse et de la partie du territoire des communes d'Airon-Saint-Vaast et d'Airon-Notre-Dame, qui s'égoutte par le versant du nord :

MM. Trou de Noël; Guilbert (Pierre); Coquelot (Jean-Baptiste); Godin (Jean-Baptiste); Wadoux (Marc); Lebègue; Poultier (Hilaire), membres.

2e *section,* comprenant tous les terrains situés sur le versant sud des eaux dans la rivière de l'Authie, dépendant des communes de Verton, Waben, Groffliers, Berck, et de la portion du territoire des communes d'Airon-Saint-Vaast et d'Airon-Notre-Dame qui s'égoutte par le versant du sud :

MM. de la Fontaine-Solare; Delhomel (Emile); Elluin (Edouard); Henneguier (Charles); Poultier (Carlos); Coache (Augustin); Girandon (Célestin), membres.

LA LAQUETTE.

Une ordonnance royale du 10 février 1848 institue, pour diriger les opérations du curage de la Laquette et pour veiller à son entretien, une commission de sept membres élus par l'assemblée des 50 propriétaires les plus imposés en raison des terrains qu'ils possèdent le long de cette rivière et de ses affluents, comprenant les sources de *Rupigny* et de *Greuppe*, la riviérette de *Fléchinelle* et les rivières de Mardick.

Cette commission doit agir sous l'autorité des sous-préfets de Béthune et de Saint-Omer. Elle siégera à Aire; ses membres sont élus pour six ans.

(Elle n'est pas encore organisée.)

LYS NON NAVIGABLE.

Un arrêté de M. le Préfet, en date du 7 mars 1854, consacre un règlement d'administration publique pour le curage et l'entretien de la rivière non navigable de la Lys, de ses dérivations et de ses affluents.

Cette rivière est divisée en deux sections, administrées chacune par un syndicat composé d'un directeur choisi parmi les notables habitants non intéressés et de six membres nommés par le Préfet en nombre égal parmi les propriétaires ou locataires d'usines et parmi les propriétaires ou locataires de terrains submersibles.

Première section. — La Lys supérieure s'étendant depuis la source, au-dessus de Lisbourg, jusqu'à la limite des arrondissements de Montreuil et de Saint-Omer, y compris la Traxenne.

Direction (non organisée).

Deuxième section. — La Lys non navigable inférieure aux environs de la ville d'Aire.

Directeur, M. Levasseur de Mazinghem, maire d'Aire.

Syndics, MM. Cappe, usinier à Aire ; Blankeman, farinier à Thérouanne ; de Locthemberg (Victor), propriétaire à Aire ; Germain, propriétaire à Reclinghem ; Faucon, propriétaire à Mametz ; Cappe (Alfred), propriétaire à Audincthun.

Syndics suppléants, MM. Dumont, usinier à Aire ; Duboille, propriétaire à Aire.

RIVIÈRE D'AA NON NAVIGABLE.

Par arrêté du 30 mai 1852, M. le Préfet a adopté un règlement d'administration publique pour le curage et l'amélioration de la partie de l'Aa non navigable supérieure aux deux *Meldick*.

Cette rivière est divisée en trois sections administrées chacune par un syndicat composé d'un directeur choisi parmi les notables habitants non intéressés et de quatre membres désignés par le Préfet en nombre égal parmi les propriétaires ou locataires de terrains submersibles et parmi les propriétaires ou locataires d'usines.

Première section. — Depuis Bourthes-les-Hameaux jusqu'à la limite des arrondissements de Montreuil et de Saint-Omer.

(Les membres ne sont pas encore nommés.)

Deuxième section. — Depuis la limite des deux arrondissements précités jusqu'au confluent de la rivière d'Affringues à Lumbres.

Directeur, M. Senlecq, maire de Fauquembergue.

Syndics titulaires, MM. Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer, membre du conseil général ; Alloy (de Fauquembergue) ; Moleux (de Boulogne) ; Martin-Renard (de Renty).

Syndics suppléants, MM. Avot (de Wavrans) ; Lecomte (d'Affringues).

Troisième section. — Depuis le confluent de la rivière d'Affringues jusqu'au point de bifurcation des deux branches connues sous le nom de haute et de basse Meldick, en aval de Blandecques.

Directeur, M. Defrance, maire de Lumbres.

Syndics titulaires, MM. Dambricourt, usinier à Hallines ; Quéhen, farinier à Blandecques ; Marcotte, propriétaire à Bayenghem-lez-Seninghem ; Wintrebert, brasseur à Esquerdes.

Syndics suppléants, MM. Baroux, meunier à Lumbres ; Bourgois, propriétaire à Setques.

LA TERNOISE.

Une ordonnance royale du 29 octobre 1845, portant règlement d'administration publique sur la police de la rivière non navigable de la Ternoise et

de ses affluents, divise les terrains exposés aux débordements de tous ces cours d'eau en deux sections qui doivent être régies chacune par une commission spéciale agissant sous l'autorité du Préfet, et composée de sept membres élus par l'assemblée des cinquante propriétaires les plus imposés dans la section. Ces membres sont nommés pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

La première section s'étend depuis la source de la Ternoise, à Saint-Michel, jusqu'à la limite aval du territoire de la commune d'Anvin. Elle comprend les ruisseaux de Ramecourt, Saint-Martin, Eps et Heuchin, depuis leur source jusqu'à leur confluent avec la Ternoise.

La deuxième section se compose du reste de la Ternoise jusqu'à son confluent avec la Canche, sur le territoire de Marconne (arrondissement de Montreuil). Elle comprend les ruisseaux de Teneur et d'Auchy.

Personnel des commissions.

1re *section*. MM. Matte, à Anvin ; Graux, maire de Saint-Pol ; Cleuet, à Anvin ; Danvin, notaire à Saint-Pol ; de Hautecloque (le baron), à Arras ; d'Humières, propriétaire à Humières ; de Bryas (le comte), propriétaire à Bryas.

2e *section*. MM. Lecucq (Charles), à Blingel ; Brocquet, à Teneur ; de Berthould, à Rollencourt ; Roullet, à Hesdin ; Bellenguez, à Grigny ; du Hays, à Erin ; Deremetz, à Rollencourt.

CHEMIN DE FER.

La compagnie concessionnaire du chemin de fer du Nord est soumise au contrôle et à la surveillance de l'Etat.

Ce contrôle et cette surveillance sont exercés par un ingénieur en chef des mines qui a sous ses ordres :

1° Un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées chargé des mesures concernant la grande voirie, la conservation des ouvrages d'art, l'entretien de la voie de fer et des clôtures, et la surveillance des voies, de la garde et de l'éclairage des passages à niveau ;

2° Un ingénieur ordinaire des mines chargé de tout ce qui concerne la réception et l'entretien des machines à vapeur fixes, des machines locomotives, des voitures ;

3° Un inspecteur principal et un inspecteur particulier de l'exploitation commerciale qui vérifient les propositions faites par la compagnie pour l'application et la modification des tarifs et surveillent la perception des taxes et frais accessoires ;

4° Des conducteurs des ponts et chaussées et des gardes-mines qui secondent les ingénieurs ordinaires pour les détails spéciaux de leur service ;

5° Des commissaires et sous-commissaires de surveillance administrative, qui, attachés aux gares les plus importantes, y stationnent d'une manière à

peu près permanente, pour recueillir les plaintes et les réclamations du public, pour assurer le maintien du bon ordre dans tous les lieux des gares et sur les voies, pour surveiller l'application des mesures relatives à la composition, au départ et à l'arrivée des convois, et constater les irrégularités de l'exploitation.

Personnel du contrôle et de la surveillance administrative.

MM. Duparc ✱, ingénieur en chef des mines, à Paris, rue Godot de Mauroy, 18, chargé de la direction du service.

Brame, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris, chargé de la surveillance de la voie et des ouvrages d'art.

Guillebot de Nerville, ingénieur des mines, à Paris, chargé de la surveillance du matériel et de l'exploitation.

De Condé, inspecteur principal de l'exploitation commerciale, à Paris, chargé de la surveillance de l'exploitation commerciale.

Bessas de Lamégie, inspecteur particulier, à Lille, chargé de la surveillance de l'exploitation commerciale.

Deflandre, conducteur embrigadé, à Amiens. Circonscription dans le département, d'Achiet à Douai, et sur l'embranchement de Boulogne.

Morel, conducteur auxiliaire, à Lille. Circonscription dans le département, de Douai à Calais.

Fragonard et Bouvin, gardes-mines, à Paris. Contrôle sur toute l'étendue qui traverse le département.

Camus, commissaire de surveillance administrative, à Arras, ayant dans sa circonscription les stations d'Achiet, Boisleux, Arras et Rœux.

Lalande, commissaire de surveillance administrative, à Douai. Stations de Vitry, Leforest et Carvin.

Le Poultier, commissaire de surveillance administrative, à Calais. Stations de Saint-Omer, Watten, Audruick, Ardres, Saint-Pierre, Calais.

Lemaire-Defontaine, commissaire de surveillance administrative, à Abbeville. Station de Montreuil-Verton.

Mitautier, commissaire de surveillance administrative à Boulogne. Stations d'Etaples, Neufchâtel, Pont-de-Briques et Boulogne.

ÉTAT *des principaux agents de la compagnie attachés aux diverses gares situées dans ce département.*

GARES.	NOMS.	QUALITÉ ET SERVICE.
	Laut.	*Service de l'entretien*, conducteur des travaux.
	Barbier.	— piqueur à Arras.
	Voyez.	— piqueur à Boileux.
Achiet	Drion.	Chef de station.
Boisleux.	Averlon.	Chef de station, receveur, garde-barrière.

GARES.	NOMS.	QUALITÉ ET SERVICE.
Arras	Roux.	Chef de gare.
	Causier.	Sous-chef de gare.
	Violet.	Receveur aux billets.
	Bachelet.	Receveur à la messagerie.
	Henno.	Receveur aux expéditions.
	Honoré.	Aide-receveur.
	Loir.	Receveur aux arrivages.
	Lemaire-Desfontaine.	Aide-receveur.
Rœux	Beucq.	Chef de station, receveur.
Vitry	Ricart.	Chef de station, receveur.
Leforest	Lagache.	Garde-receveur.
Carvin	Pottier.	Chef de station.
Saint-Omer	Pézé.	Chef de gare.
	Baroux.	Receveur aux voyageurs.
	Beurrier.	Receveur aux marchandises.
	Mme Beurrier.	Receveuse aux billets.
Watten	Briant.	Chef de station.
Audruick	Carmelino.	Chef de station.
Ardres	Fourré.	Chef de station.
St-Pierre-lez-Cal.	Mormand.	Chef de station.
Calais	Tissandier.	Chef de gare.
	Guilman.	Sous-chef de gare.
Montreuil-Verton.	Triplet.	Chef de station.
Etaples	Duvilliers.	Chef de station.
Neufchâtel	Lefébure.	Chef de station.
Pont-de-Briques.	Mme Regard.	Receveuse.
Boulogne	Volait.	Agent commercial, chef du mouvement pour l'embranchement d'Amiens à Boulogne.
	Lecœur.	Sous-inspecteur du mouvement.
	De Crety.	Chef de gare.
	De Lattaignant.	Receveur aux voyageurs.
	Jourdain.	Receveur aux bagages.
	Guerchener.	Receveur aux marchandises, chef de bureau.

SERVICE VICINAL.

PERSONNEL DES AGENTS-VOYERS.

Un arrêté préfectoral du 21 décembre 1849 a organisé définitivement le service des agents-voyers.

Le personnel est ainsi composé : 1° un agent-voyer en chef résidant au chef-lieu du département;

2° Six agents-voyers principaux résidant au chef-lieu de l'arrondissement;

3° Trente-trois agents-voyers de circonscription ;
4° Sept surnuméraires.
Les agents-voyers de circonscription sont divisés en quatre classes.

M. Cavrois (Narcisse), agent-voyer en chef.

Arrondissement d'Arras.

MM. Silvestre, agent-voyer principal.
Colle, agent-voyer de 1re classe, à Bapaume.
Leclercq (Aug.), id. id. à Arras.
Delannoy, id. de 3e classe, à Inchy.
Huret (aîné), id. id. à Pas.
Lenfant fils, id. de 4e classe, à Boiry-Notre-Dame.
Huret (Jeune), id. id. à Vimy.
Leclercq (Louis), id. id. à Arras.
Lucas et Sénéchal, agents-voyers surnuméraires, à Arras.

Arrondissement de Béthune.

MM. Marche, agent-voyer principal.
Cavrois (jeune), agent-voyer de 1re classe, à Béthune.
Stenne (aîné), id. de 2e classe, à Carvin.
Dumont, id. id. à Houdain.
Bihet, id. de 3e classe, à Norrent-Fontes.
Gouillart, id. id. à Béthune.
Buchart, id. de 4e classe, à Laventie.
Buchart (jeune), surnuméraire, à Béthune.

Arrondissement de Boulogne.

MM. Baras, agent-voyer principal.
Bouloch, agent-voyer de 1re classe, à Boulogne.
Leroy, agent-voyer de 3e classe, à Marquise.
Leducq, id. de 4e classe, à Guînes.
Truffier, id. id. à Le Wast
Louchet, id. id. à Samer.
Rogez, surnuméraire, à Boulogne,

Arrondissement de Montreuil.

MM. Leclercq (Jules), agent-voyer principal.
Griset, agent-voyer de 1re classe, à Longvillers.
Choquart, id. de 3e classe, à Fruges.
Dersigny, id. id. à Hesdin.
Cailliéré, id. de 4e classe, à Campagne.
Guilbert (jne), id. id. à Montreuil.
Dumoulin, surnuméraire, à Montreuil.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. Vernisson, agent-voyer principal.
Battez, agent-voyer de 1re classe, à Saint-Omer.
Bobeuf, id. id id.
Wissocq, id. de 2e classe, à Audruick.
Déprez, id. de 3e classe, à Fauquembergue.
Jougleux, id. de 4e classe, à Nielles-lez-Bléquin.
Colle, surnuméraire, à Saint-Omer.

Arrondissement de Saint-Pol.

MM. Lenfant (père), agent-voyer principal.
Guidez, agent-voyer de 2e classe, à Houvigneuil.
Boutleux, id. de 2e classe, à Saint-Pol.
Guilbert (aîné) id. de 4e classe, à Valhuon.
Trunet, id. id. à Fillièvres.
Delattre. id. id. à Avesnes-le-Comte.
Stenne (jeune), surnuméraire, à Saint-Pol.

COMMISSIONS CANTONALES.

Un arrêté du 19 août 1850 crée des commissions cantonales qui ont une haute surveillance sur les travaux, veillent au bon emploi du temps des cantonniers et ouvriers, donnent leur avis sur les projets de travaux, sur la direction des chemins, etc., et peuvent assister aux adjudications, ainsi qu'aux réceptions de travaux.

Les noms des membres de ces commissions sont insérés au Recueil des Actes de la Préfecture de 1850.

SERVICE DE SANTÉ.

JURY MÉDICAL.

Les jurys médicaux ont été institués pour procéder à la réception des officiers de santé, des pharmaciens et des sages-femmes, ainsi qu'à la visite des pharmacies, magasins d'épiciers-droguistes, etc. Le jury du Pas-de-Calais est composé de MM. Ledieu, directeur de l'école de médecine d'Arras; Maurice, professeur à la même école; Demarle ❋, pharmacien à Boulogne; Brégeaut, Gossart et Rabache, pharmaciens à Arras.

ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT D'ARRAS.

Il existe à l'hôpital d'Arras une école d'accouchement, dont la fondation remonte à 1826.

L'Annuaire de 1853 indique (pages 140 et 141) les conditions d'admission à cette école, qui est dirigée par M. le docteur Dupuich.

SERVICE DES ÉPIDÉMIES.

Un médecin des épidémies réside au chef-lieu de chaque arrondissement. Lorsqu'une maladie épidémique se déclare dans une commune, le maire doit en informer immédiatement le Préfet ou le Sous-Préfet. Le médecin est alors invité à se rendre sur les lieux, il constate l'état de la maladie, prescrit les mesures hygiéniques nécessaires et rend compte au préfet du résultat de sa mission.

Les médecins actuels des épidémies sont :

Pour l'arrondissement d'Arras : MM. Leviez, professeur à l'école de médecine, médecin honoraire ; Dehée, médecin titulaire ; pour l'arrondissement de Béthune, M. Dansou ; id. de Boulogne, M. Perrochaud ✻; id. de Montreuil, M. Fuzellier ; id. de Saint-Omer, M. Evrard ; id. de Saint-Pol, M. Danvin.

BAINS DE MER.

Des inspecteurs sont attachés aux bains de mer de Boulogne et Calais. Ce sont : à Boulogne, M. Rouxel ✻, médecin titulaire ; Jardon, médecin adjoint ; à Calais, M. Boulenger.

CONSEILS ET COMMISSIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Un arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 18 décembre 1848, a créé dans chaque arrondissement un conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Les conseils de salubrité sont consultés sur l'assainissement des localités et des habitations, sur les mesures à prendre pour combattre les épidémies, sur les épizooties, la propagation de la vaccine, la distribution de secours médicaux aux indigents, les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations agricoles et industrielles, les enfants trouvés, et toutes les questions qui intéressent la santé publique. Ils peuvent être appelés à donner leur avis sur les demandes d'établissements d'ateliers dangereux, insalubres ou incommodes. Le conseil qui siége au chef-lieu du département prend le titre de conseil départemental et a, de plus, pour mission de centraliser les travaux des autres conseils.

Les membres des conseils sont nommés pour quatre ans par le Préfet, et renouvelables par moitié tous les deux ans.

Ces conseils sont présidés par le Préfet ou le Sous-Préfet; ils se composent, en outre, de douze membres dans les arrondissements d'Arras, Béthune, Boulogne et Saint-Omer, et de dix membres dans ceux de Montreuil et de Saint-Pol. Voici leur composition actuelle.

Arrondissement d'Arras. — Conseil départemental.

Série à renouveler en 1855 : MM. Dupuich, Ledieu, Dassonneville et Serré, médecins, Brégeaut; pharmacien; Epellet, architecte.

Série à renouveler en 1857 : MM. Miennée ✱, chirugien-major en retraite, vice-président; Lestocquoy, médecin; Dehée, médecin des épidémies; Everts ✱, médecin-vétérinaire; Gossart, pharmacien, et Sens, ingénieur des mines, secrétaire.

Arrondissement de Béthune.

Série à renouveler en 1855 : MM. Leroy et Demeurat, médecins; Pérard et Delarue, pharmaciens; Nocq, vétérinaire; Leclercq, juge de paix.

Série à renouveler en 1857 : MM. Dansou, médecin des épidémies à Béthune : Pérard Henri, médecin à Béthune; Bacqueville, médecin à Haillicourt; Raparlier ✱, adjoint au maire de Béthune; Engrand, pharmacien à Béthune; Marin, curé-doyen.

Arrondissement de Boulogne.

Série à renouveler en 1855 : MM. Rouxel ✱, Gros et Leduc, médecins; Demarle ✱, Evrard et Boucher, pharmaciens.

Série à renouveler en 1857 : MM. Jardon et Dunan, médecins; Dutertre, vétérinaire; de Lédinghem ✱, et Pinart ✱, propriétaires; de Bayser, architecte.

Arrondissement de Montreuil.

Série à renouveler en 1855 : MM. Dobercourt ✱, maire; Henneguier, avocat; Fuzellier, médecin des épidémies; Masson et Delplanque (fils), médecins.

Série à renouveler en 1857 : MM. Cailleux, médecin; Lécrit, membre du conseil général; Delannoy et Binsse, pharmaciens; Roupp, vétérinaire.

Arrondissement de Saint-Omer.

Série à renouveler en 1855 : MM. Fiolet ✱, industriel; Hellemans, médecin; Bertrand, idem; Mulinard, O. ✱, idem; Damart, pharmacien; Leroy, vétérinaire.

Série à renouveler en 1857 : MM. de Folard, C. ✱, maire de Saint-Omer; Evrard, médecin des épidémies; Coze et N..., docteurs en médecine; de Rheims, pharmacien; Lefebvre (Auguste), juge-suppléant au tribunal civil.

Arrondissement de Saint-Pol.

Série à renouveler en 1855 : MM. Danvin, médecin des épidémies : Michel, officier de santé ; Locquet, pharmacien ; Danvin, notaire, et Bagnéris, procureur impérial.

Série à renouveler en 1857 : MM. Bornay et Mercier, médecins ; Ricouart, pharmacien ; Morel, vétérinaire, et Lefeuvre, avoué.

Des arrêtés préfectoraux des 16 et 20 juin 1849 ont créé, indépendamment des conseils d'arrondissement, des conseils locaux et des commissions cantonales de salubrité.

SERVICE SANITAIRE DU LITTORAL.

Deux commissions sanitaires ont été instituées dans le Pas-de-Calais en exécution d'un décret du 24 décembre 1850 : l'une est établie à Boulogne et comprend dans sa circonscription tout le littoral, depuis le cap de Grinez jusqu'à la Baie d'Authie ; et l'autre, dont le siége est à Calais, étend sa juridiction depuis le cap Grinez jusqu'au chenal de Gravelines.

COMMISSION SANITAIRE DE BOULOGNE — PERSONNEL. — MM. Menche de Loisne ✻, sous-préfet, président de droit ; Larger, capitaine de douanes, agent principal du service sanitaire ; Fontaine ✻, maire de Boulogne ; le commandant de place ; le directeur des douanes ; Trudin-Rouxel, désigné comme membre de la chambre de commerce ; Rouxel ✻, médecin à Boulogne, désigné comme membre du conseil de salubrité ; Jardon, médecin, désigné comme membre du conseil municipal.

COMMISSION SANITAIRE DE CALAIS. — PERSONNEL. — MM. Mayer ✻, maire de Calais ; le commandant de la place ; Dières-Monplaisir ✻, sous-commissaire de marine ; Lhomme, inspecteur des douanes ; Sanson et Chély, désignés par le conseil municipal ; Faillant, capitaine au long cours, désigné par la chambre de commerce.

Agents ordinaires du service sanitaire. — MM. Boulet, capitaine des douanes, à Calais ; Dusevel, lieutenant, à Calais ; Buttet, idem, à Boulogne ; Godet, idem, à Cucq ; Clément, brigadier, à Berck ; Fournier, idem, à Etaples ; Wacogne, idem, à Dannes ; Fourrier, idem, à Equihen ; Lécaille, idem, à Ambleteuse ; Denquin, idem, à Wissant.

PERSONNEL MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Nous publions ci-dessous les noms de MM. les médecins, officiers de santé et pharmaciens du département, d'après le relevé des rôles des patentes.

LISTE DES MÉDECINS, OFFICIERS DE SANTÉ ET PHARMACIENS, EN EXERCICE DANS LE DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cantons d'Arras nord et sud). — Arras : MM. Bidard, Brémart, Dassonneville, Dehée, Dupuich, Ledieu, Leviez (père), Leviez (fils), Désiré Lestocquoy, Louis Lestocquoy, Maurice, Mercier ✻, Miennée ✻, Plichon ✻, Serré, Stival, Trannoy, médecins; Delayens, Lescardé, Manin, Roty-Bras, Toursel, officiers de santé; Bregeaut, Bureau, Cressent, Desaint, Garin, Gossart-Dubron, Hecquet, Jacquet, Lequette, Mathon-Lemaire, Rabache-Lecomte, Ricouart, Saguet, Saint-Aubert-Matifas, pharmaciens. Saint-Sauveur : M. Ochin, officier de santé; Agny : M. Deriencourt, id. Beaurains : M. Dérecourt, id. Dainville : M. Dufour, id. Duisans : M. Averlan, id. Fampoux : M. Dupuich, id. Habarcq : M. Tellier, id. Marœuil : MM. Bize, Marbrier, id. Saint-Nicolas : M. Devillers.

Canton de Bapaume. — Bapaume : MM. Braux, Florimond, Mouronval ✻, médecins; Serré, Barry, Legrand, officiers de santé; Gonze, Mannechez, Corboulis, pharmaciens. Ligny-Tilloy : M. Duprez, médecin; Le Transloy : MM. Caudron, Pisset, officiers de santé; Martinpuich : M. Baroux, id. Villers-au-Flos : M. Gossart, id.

Canton de Beaumetz-les-Loges. — Beaumetz : MM. Briois père et fils, officiers de santé; Berles-au-Bois : M. J. Basseux, id. Boiry-Sainte-Rictrude : M. François, id. Fosseux : M. Bossu, id. Habarcq : M. Thelliez, id. Gouy-en-Artois : M. Gigaux, id. Mercatel : M. Brisset, id. Rivière : M. D. Basseux, id.

Canton de Bertincourt. — Bertincourt : MM. Dartus, officier de santé; Dubois, pharmacien. Beaumetz-lez-Cambrai : MM. Topart, Daliet, officiers de santé; Havrincourt : M. Loncle, id. Hermies : MM. Capelle, Cathelain, officiers de santé; Crinon, pharmacien. Metz-en-Couture : M. Averland, officier de santé.

Canton de Croisilles. — Croisilles : MM. Lemaire ✻, Mazingue, médecins; Lachaud, pharmacien; Boyelles : M. Dhamelincourt, officier de santé. Bucquoy : MM. Delattre, officier de santé; Leleu, pharmacien; Courcelles-le-Comte : M. Pronier, officier de santé. Ecoust-Saint-Mein : M. Gernez, id. Ervillers : M. Magnier, id. Saint-Martin sur-Cojeul : M. Caron, id. Vaulx-Vraucourt : MM. Ledru, Serré, id.

Canton de Marquion. — Baralle : M. Lanthiez, médecin; Bourlon : M. Hannois, officier de santé. Ecourt-Saint-Quentin : M. Marchand, id. Graincourt-lez-Havrincourt : M. Cornet, id. Inchy : M. Havransart, id. Oisy : MM. Basquin, Wagon, officiers de santé; veuve Boulet, Rousseau, pharmaciens. Palluel : M. Ronnaux, officier de santé. Quéant : M. Parmentier, id. Sauchy-Lestrée : M. Hocquet, id.

Canton de Pas. — Pas : MM. Stallart, médecin; Messéant, officier de

santé; Robe-Bracquart, pharmacien; Bienvillers-au-Bois : M. Poiteau, officier de santé. Foncquevillers : M. Belman, id. Gaudiempré : M. Briois, id. Hébuterne, M. Damiens, id. Orville : M. Hannart, id. Sarton : M. Lenain, id. Souastre : M. Basseux, id.

Canton de Vimy. — Vimy : MM. Selamme, Thobois, officiers de santé. Ablain-Saint-Nazaire : M. Dourlens, id. Arleux-en-Gohelle : M. Henry, id. Gavrelle : M. Lequette, id. Izel-lez-Equerchin : M. Bridoux, id. Neuville-Saint-Vaast : MM. Houbronne, Delay, Trannoy, id. Rouvroy : M. Pollaert, id. Saint-Eloy : M. Derville, id. Souchez : M. Thorel, id.

Canton de Vitry. — Vitry : MM. Leroy, Taffin, officiers de santé; Vincent, pharmacien. Biache-Saint-Vaast : M. Messéant, officier de santé. Brebières : M. Saudemont, id. Cagnicourt : MM. Sergent, id.; Bevière, pharmacien. Eterpigny : M. Leroy, officier de santé. Hamblain-lez-Prés : M. Coulon, médecin. Hendecourt-lez-Cagnicourt : M. Capelle, officier de santé. Monchy-le-Preux : M. Delattre, id. Saudemont : M. Dropsy, id. Vis-en-Artois : M. Boulet, pharmacien.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Canton de Béthune. — Béthune : MM. Ch. Dansou, Demeurat, Leroy, Lotte, médecins; Delarue, Engrand, Hanquelle, pharmaciens. Allouagne : M. Devienne, officier de santé. Chocques : M. Lustre, id. Hinges : M. Dhuin, id. Locon, M. Desjardins, id.

Canton de Cambrin.—Auchy-lez-Labassée : M. Erouard, officier de santé. Beuvry : M. Caullet, id. Douvrin : M. Lecomte, id. Festubert : M. Jourdain, id. Richebourg-l'Avoué : M. Bidant, id. Sailly-la-Bourse : M. E. Dansou, id. Vermelles : M. Heringuez, id.

Canton de Carvin.— Carvin : MM. Garez ✱, médecin ; Liermain, officier de santé; Ainon, Ringot, pharmaciens. Courrières : M. Théry, officier de santé. Evin : M. Dubois, id. Hénin-Liétard : MM. Demarquette, médecin; Constant *dit* Pérard, officier de santé; Blondel, Charlon, pharmaciens. Noyelle-Godault : M. Marchand, officier de santé. Oignies : M. Baledans, id.

Canton d'Houdain. — Houdain : MM. Devienne, Duflos, officiers de santé; Périn, Hanquelle, pharmaciens; Bouvigny-Boyeffles : M. Mathon, officier de santé; Etrée-Cauchy : M. Beauvois, id. Haillicourt : M. Bacqueville, id. Hersin : M. Lemaire, id. Labuissière : M. Durand, id. Nœux : M. Biencourt, id.

Canton de Laventie. — Laventie : MM. Deloffre, Martin, officiers de santé. Fleurbaix : M. Pollet, id. Lestrem : M. Tourtois, id. Sailly-sur-la-Lys : M. Delattre, id.

Canton de Lens. — Lens : MM. Testu ✱, Dehay, médecins ; Carlier, officier de santé; Fabien, pharmacien. Aix-Noulette : M. Delay, officier de santé. Angres : M. Galland, id. Harnes : M. Delattre, id. Loos : M. Toulouse, id. Pont-à-Vendin : M. Davroux, id. Vendin-le-Vieil : M. Broy, id.

Canton de Lillers. — Lillers : MM. Laversin, docteur en médecine; Delescolle, Boulenger, Toffard, officiers de santé. Legay, Philippe, pharma-

ciens. Busnes : MM. Blondel, Trannoy, officiers de santé. Calonne-sur-la-Lys : M. Lamant, id. Gonnehem : MM. Desjardins, Dubrulle, id. Robecq : M. Ducatez, id. Saint-Venant : MM. Ansart, médecin; Cordonnier, Mienné, officiers de santé; Fournier, pharmacien.

Canton de Norrent-Fontes.—Norrent-Fontes : M. Dumont, officier de santé. Auchy-au-Bois : M. Th. Branly, id. Lambres : M. Maurant, id. Ligny-lez-Aire : M. Branly, id. Molinghem : M. Croigié, id. Westrehem : M. Miennée, id.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Canton de Boulogne. — Boulogne : MM. Bourdet, Cazin, Cousin, Dunand ✻, Dunand fils, Duhamel, Dupont, Flour, Gros, Guerlain, Hamy, Jardon, Leducq, Livois, Ovion, Perrochaud ✻, Renaud, Rouxel ✻, médecins; Biencourt, Fréquant, Legay, Lejeune, A. Lejeune, John Priam, Vendoysen, officiers de santé; Allaot, Lucas Bennett, Cookesley, John Moore, John Scott, praticiens anglais; Boucher, Buron, Fr. Buron, Chebœuf, Demarle ✻, Dewisme, Evrard, Geneau, Hamain, Hamy, Henry, Petit, Pichon, Pottier, Pourre, Renaud-Dutertre, William Abraham, pharmaciens. Wimille : M. Ad. Lejeune, officier de santé. Quettringhem : M. Widhent, id.

Canton de Calais. — Calais : MM. Bodart fils, Bonnard, Boulenger, Chély, Clavringck, Darnel, Dunan, Foucques, Gravis, Maurichaux ✻ de Beaupré, médecins; Baudron, Debette, Decroix, Grandin, Soubitez-Berquier, Stival, pharmaciens. Coquelles : M. Guilbert, officier de santé. Marck : MM. Gély, médecin ; L. Guilbert, officier de santé ; Saint-Pierre-lez-Calais : MM. Ducastel, Lecouffe, Licke, médecins ; Bévenot, Hanne, Yardin, pharmaciens.

Canton de Desvres. — Desvres : MM. Dussol, médecin ; Chevalier, Defosse, officiers de santé ; Legris, pharmacien. Le Waast : MM. Merlier, Michaux, officiers de santé.

Canton de Guînes. — Guînes : MM. Cuisinier, Delsaux, Gody-Lorgnier, médecins ; Garasse-Bigourd, Thoumin, officiers de santé ; Dejardin, Griffon, pharmaciens. Hardinghen : MM. T. Garasse, Tilliez, officiers de santé. Licques : MM. Aubein, Moulard, officiers de santé ; Campagne-Dufour, officier de santé et pharmacien.

Canton de Marquise. — Marquise : MM. Teillier, médecin ; Charles, Dausque, Lefebvre, Sueur, officiers de santé ; Postel, Amédée Jardin, pharmaciens.

Canton de Samer. — Samer : MM. Courtois, Dunan, officiers de santé ; Leroux, pharmacien ; Condette : M. Teillez, id. Outreau : M. Mathorez, id. Saint-Léonard : M. Bonvoisin, id.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Canton de Montreuil.— Montreuil : MM. Fuzelier, Masson, Perrochaud ✻, Delplanque fils, médecins ; Delplanque père, Huchette, officiers de santé ; Binsse, Delannoy-Mauduit, Elluin, pharmaciens. Berck : M. Plet, médecin. Saint-Josse : M. J.-B. Sueur, officier de santé. Verton : M. Defosse, id.

Canton de Campagne. — Campagne : MM. Delpierre, médecin ; Mégisse, officier de santé. Beaurainville : MM. Lemaistre, Nicolle, officiers de santé. Douriez : M. Odieuvre, id. Maintenay : M. Lambert-Botte, id. Marenla : M. J. Sueur, id.

Canton d'Etaples. — Etaples : MM. Deboffe, Dunan, Guilbart, officiers de santé ; Leporcq, pharmacien. Inxent : M. Letailleur, officier de santé. Mont-Cavrel : MM. Bailleux, Quénu, id.

Canton de Fruges. — Fruges : MM. Fauvelle, médecin ; Devienne, Lens, officiers de santé ; Lecucq, Paimparey, pharmaciens. Embry : M. Delannoy, médecin. Fressin : M. Michaux, officier de santé. Lebiez : M. Beaurain, id. Planques : M. Lescuyer, id.

Canton d'Hesdin. — Hesdin : MM. Danvin, médecin ; Dovergne, Gommers, Willame, pharmaciens. Labroye : M. Devienne, officier de santé. Marconne : M. Salomé, médecin. Marconnelle : M. Raux, id. Tortefontaine : M. Lamoury, officier de santé.

Canton d'Hucqueliers. — Hucqueliers : MM. Denquin, Nicolle, médecins ; Varlet, officier de santé ; Delannoy, pharmacien. Bourthes : M. Martel, officier de santé. Campagne-lez-Boulonnais : M. Pocholle, id. Rumilly : M. Henneguier, id.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Canton de Saint-Omer. — Saint-Omer : MM. Bachelet, Bertrand, Delepouve, Godefroy, Jacquart, Mantel, Musard ☼, Pomière, Revel, Van-Heeghe, médecins ; Cadart, Cooche, Cuvelier, Evrard, Hellemans, Kosser, officiers de santé ; Bachelet, Crombez, Aug. Damart, Titus Damart, de Rheims, Descelers, Ed. Gœneutte, Eug. Gœneutte, Guerlain, Tavernier, pharmaciens. Blandecques : M. Sturne, officier de santé. Moulle : M. Parent, médecin. Tatinghen : M. Mienné, officier de santé. Wizernes : M. Van-Troyen, id.

Canton d'Aire. — Aire : MM. Ed. Catrice, Dumoutier, médecins ; Boutteaux, officier de santé. Ant. Catrice, Descamps, Robbe, Wanbergue, pharmaciens. Ecqhes : M. Cooche, médecin. Mametz : M. Campagne, officier de santé. Roquetoire : M. May, id. Therouanne : M. Faucon, id. M. Leroy, pharmacien. Wardrecques : M. Trannoy, officier de santé.

Canton d'Ardres. — Ardres : MM. Cucheval, Ficquet, Lefebvre, médecins ; Miennée, officier de santé. Ed. Gœneutte, pharmacien. Eperlecques : M. Pillon, officier de santé ; Mentque-Norbécourt : M. Halluin-Wattré, id. Tournehem : M. Dereudre, médecin.

Canton d'Audruick. — Audruick : MM. Devincq-Popieul, Lecouffe, Popieul, officiers de santé ; Barbey, Tabary, pharmaciens ; Oye : M. Dupuis, officier de santé ; Saint-Folquin : M. Henon, id. Vieille-Eglise : M. Carmier, id.

Canton de Fauquembergue. — Fauquembergue : MM. Senlecq, médecin ; Bouffe, officier de santé ; Remy, pharmacien. Bomy : M. Laversin, officier de santé. Dennebrœucq : MM. Aug. Bernard et P. Bernard, id. Enquin

MM. Huchette père et fils, id. Febvin-Palfart : M. Toffart, id. Laires : M. Huchette, id. Thiembronne : M. Dufay, id.

Canton de Lumbres. — Lumbres : M. Payelle-Morel, officier de santé. Boisdinghen : M. Bavelaër, id. Coulomby : M. Evrard, id. Dohem : M. Jovenin, id. Hallines : M. Delecourt, id. Nielles-lez-Bléquin : M. Flant, id. Remilly-Wirquin : M. P. Butor, id.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Canton de Saint-Pol. — Saint-Pol : MM. Danvin, médecin ; Bornay, Mercier, Michel, officiers de santé ; Capron, Locquet, Ricouart, pharmaciens.

Canton d'Aubigny. — Aubigny : MM. Ansart, Decroix, officiers de santé ; Zerva-Ansart, pharmacien. Bailleul-aux-Cornailles : M. R. Decroix, officier de santé. Monchy-Breton : M. Poulet, id. Pénin : MM. Lefebvre, Nonjean, id. Tincques : M. Doré, id.

Canton d'Auxi-le-Château. — Auxi-le-Château : MM. Beaussart, Goddée, médecins ; Devis, pharmacien. Bonnières : M. Obé, officier de santé. Boubers-sur-Canche : M. Desnaux, id. Frévent : MM. Thilloy, médecin ; Bornay, Landry, Sagebien, officiers de santé ; Samier, Sauvage, pharmaciens ; Haravesnes : M. Dupuich, officier de santé. Tollent : M. Leriche, id. Vacquerie-le-Bouc : M. Desnaux, id.

Canton d'Avesnes-le-Comte. — Avesnes-le-Comte : MM. Ledru, médecin ; Bernard, Guilbert, officiers de santé ; Blasard, Fontaine, pharmaciens. Houvin : M. Réant, officier de santé. Saulty : MM. Bossu, Deleury, id. Sus-Saint-Léger : M. Carré, id.

Canton d'Heuchin. — Heuchin : M. Huchette, officier de santé. Fleury : M. Hucquedieu, id. Nédonchel : MM. Guffroy, Hannebique, id. Pernes : MM. Plouvier, id.; Delpierre, pharmacien. Prédefin : M. Carnel, officier de santé. Valhuon : M. Dumont, id.

Canton du Parcq. — Auchy-lez-Hesdin : M. Wattillaux, id. Blangy-sur-Ternoise : M. Boutin, id. Blingel : M. Lecucq, id. Fillièvres : M. Chatillon, id. Le Quesnoy : M. Malbranque, id.

PRISONS.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE. — EMPLOYÉS.

La loi du 29 septembre 1791 prescrit en termes généraux aux autorités administratives de veiller à ce que les prisons soient non-seulement sûres, mais propres et saines, de manière que la santé des personnes détenues ne puisse être altérée. Plus tard, une ordonnance du 9 avril 1819 a organisé des commissions de surveillance des prisons, et une autre ordonnance du 25 juin 1823 a réglementé en dernier lieu ces commissions. Elles sont chargées de présenter leurs vues et leurs observations sur la salubrité des pri-

sons, sur les constructions à entreprendre pour les améliorer, sur l'instruction religieuse des prisonniers, sur leur régime intérieur, leur travail et l'emploi de ses produits. Leurs membres sont renouvelés par tiers tous les cinq ans. Ils sont nommés par le Préfet, conformément à l'art. 5 (n. 3) du décret du 25 mars 1852.

Il y a en outre, dans chaque prison, un aumônier, un médecin, un gardien-chef, un ou plusieurs gardiens ordinaires.

PERSONNEL DES ADMINISTRATEURS ET EMPLOYÉS DES PRISONS.

Arras. — Administrateurs : MM. Dudouit ✻, Esnault ✻, l'abbé Proyart, Beauvais, Hovine Louis, N.... — Aumônier, M. Dehée. — Médecin, M. Dassonneville. — Gardien-chef, M. Decréquy.

Béthune. — Administrateurs : MM. Calonne-Vandersippe, Pérard, Béghin-Bouton, Barra Charles, Dubrulle, juge d'instruction. — Aumônier, M. Marin. — Médecin, M. Leroy. — Gardien-chef, M. Mizon.

Boulogne.— Administrateurs : MM. Martinet ✻, avocat; Lecomte, curé-doyen; Mesureur, juge; Quenéhen, avoué; Dupré-Martin, propriétaire; Furne, négociant; Buffin, contrôleur des douanes en retraite. — Aumônier, M. Quandalle. — Médecin, M. N... — Gardien-chef, M. Dupuis.

Montreuil.—Administrateurs : MM. Dobercourt ✻, maire de Montreuil; Chevau, receveur particulier des finances; Thivrier, secrétaire de la sous-préfecture; Robine, banquier; Jeanvrot, adjoint au maire. — Aumônier, M. Mailly. — Médecin, M. Perrochaud ✻. — Gardien-chef, M. Gottiniaux.

Saint-Omer.—Administrateurs : MM. Dekeisère, vice-président du tribunal; Wattringue ✻ et Delattre, juges; l'abbé Paschal, Boudry-Cadick et Evrard, avocat. — Médecin, M. Evrard.

Maison de justice. — Aumônier, M. Beauvois. — Gardien-chef, M. Robin.

Prison du Bon-Pasteur.— Aumônier, M. Chapelet.— Gardien-chef, M. Mouflier.

Saint-Pol. — Administrateurs : MM. Guillaume, curé-doyen; Ricouart, Courtois, avoué, et Lefebvre. — Aumônier, M. Guillaume. — Médecin, M. Bornay. — Gardien-chef, M. Leger.

MM. les présidents des tribunaux et les procureurs impériaux font de plus partie des commissions de surveillance, qui sont présidées par le Préfet ou le Sous-Préfet.

Gardiens des dépôts de sûreté.

Bapaume, M. Leclercq. — *Lens*, M. Lecomte. — *Calais*, M. Levêque. — *Hesdin*, M. Fauwez. — *Aire*, M. Decq. — *Ardres*, M. Thueux.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — ORGANISATION.

ALIÉNÉS.

L'art. 1er de la loi du 30 juin 1838 impose à chaque département l'obligation d'avoir un établissement public spécialement destiné à recevoir et à soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre.

L'asile départemental de Saint Venant est uniquement consacré au traitement des femmes atteintes d'aliénation mentale du Pas-de-Calais ; on y admet aussi des pensionnaires des départements de la Seine, de Seine-et-Marne et autres.

Les aliénés (hommes) du département sont placés dans l'asile privé de Lommelet, situé près de Lille (département du Nord), moyennant un prix de séjour de un franc par jour.

ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉES DE SAINT-VENANT.

Commission de surveillance : MM. de Fouler, membre du conseil général, président ; Lecoutre, adjoint au maire de Lillers ; Amédée d'Hagerue, maire de Lozinghem ; Masse, percepteur ; Leroy, docteur en médecine, à Béthune, secrétaire.

Cet asile est desservi par des sœurs de l'Enfant-Jésus de Lille, au nombre de 20.

Employés de l'établissement.

MM. Delair, directeur ; Ansart, médecin ; Labitte, receveur-économe ; Hacherez, aumônier.

INSTITUTION DES SOURDS-MUETS D'ARRAS.

Cette précieuse institution continue à être placée sous l'habile direction de M. de Songnis, et sous la surveillance d'une commission composée de MM. Billet, avocat, ancien membre du conseil général, président ; T. Hubert, E. Trannoy, l'abbé Portenart, Bernard, Harlé d'Ophove fils, de Lencquesaing, curé de Saint-Géry ; Law de Lauriston, percepteur, et l'abbé Terninck, secrétaire général de l'évêché.

JEUNES AVEUGLES.

Le conseil général a fondé six bourses dans les institutions de Fives-lez-Lille et de Lille, dirigées par les frères de Saint-Gabriel et par les sœurs de

la Sagesse. Le prix de la pension est de 600 fr, et la durée des études de six ans. Les élèves reçoivent une solide instruction religieuse et apprennent la lecture, l'écriture, la langue française, le calcul, la géographie, l'histoire, la musique, etc. Ils sont, on outre, formés à un état manuel. Le département entretient également des jeunes gens de 15 à 25 ans dans la maison de secours et de patronage des aveugles travailleurs à Paris.

HOSPICES ET HOPITAUX.

La loi du 7 août 1851 règle l'organisation et l'administration des hospices. Aux termes d'un décret du 23 mars 1852, les commissions administratives restent composées de cinq membres qui sont nommés par le Préfet, non compris le maire, président de droit. Ces commissions fixent le mode d'administration des biens, les conditions des baux qui n'excèdent pas dix-huit ans pour les biens ruraux et neuf ans pour les autres, le mode et les conditions des marchés pour fournitures et entretien dont la durée n'excède pas une année, et les travaux dont la dépense ne dépasse pas 3,000 fr. Elles délibèrent sur les comptes et budgets, sur les acquisitions, aliénations, échanges, etc., les projets de travaux excédant 3,000 fr., le cahier de charges des adjudications et marchés qui durent plus d'une année, les actions judiciaires, les emprunts et les dons et legs. Elles nomment le secrétaire, l'économe, les médecins et les chirurgiens; mais elles ne peuvent les révoquer qu'avec l'approbation du Préfet, qui nomme les receveurs.

Quinze communes du département possèdent des hospices ou hôpitaux.

HOSPICES D'ARRAS.

ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS.

Commission administrative : MM. Wartelle-Deretz ✻, membre du conseil général; Roguin ✻, payeur; Gamot, juge; Dourlens-Aubron, propriétaire; B. Dauchez, ancien conseiller de préfecture, secrétaire général.

PERSONNEL DES EMPLOYÉS DE L'HOSPICE.

M. Gautier, économe; M. l'abbé Deletoille, aumônier; M. Vallé, receveur; M. Fauchison, secrétaire; M. Rambure, commis aux entrées des malades.

HOPITAL SAINT-JEAN.

16 religieuses hospitalières Augustines. — Sœur Flippes, supérieure.

Médecins et chirurgiens.

Médecin en chef, M. le docteur Ledieu. — Médecin en 2e, M. le docteur Brémard. — Chirurgien en chef, M. le docteur Lestocquoy. — Chirurgien en 2e, M. le docteur Trannoy. — Chef de clinique, M. Lescardé. — Médecin des vénériennes, M. le docteur Stival. — Médecin adjoint, M. le docteur Dehée. — Pharmacien, M. Bregeaut.

SALLES MILITAIRES.

Médecin major nommé par le gouvernement, M. le docteur Vassilière. — Chirurgien en 2e, M. Toursel-Dévaquez.

MATERNITÉ. — *École d'accouchement.*

Professeur, M. le docteur Dupuich. — Sage-femme en chef, Madame Denis, née Simon.

HOSPICE DES ORPHELINS DES DEUX SEXES.

13 religieuses. — Sœur Normand, supérieure.

HOSPICE DES VIEILLARDS.

2 religieuses hospitalières Augustines. — Aumônier, M. l'abbé Halluin.

HOSPICE DE BAPAUME.

Commission administrative : MM. Croisille, Caron-Lagnier, Grardrel-Capon, Legay-Tourtois, N...

HOSPICE DE BÉTHUNE.

Commission administrative : MM. Dellisse, Rapaclier ✻, Lefebvre-Dupré, O. ✻, Herreng, Marin, curé-doyen.

Médecins : MM. Leroy, médecin en chef ; Dansou, chirurgien en chef ; Demeurat, médecin adjoint. — Receveur, M. Averlant. — Econome, M. Guilleman.

HOSPICE DE CARVIN.

Un décret impérial, en date du 29 juillet 1853, a autorisé la création d'un hôpital à Carvin, grâce aux libéralités de Mme Ve de Clercq, propriétaire à Oignies, jointes au produit d'une souscription et à un prélèvement sur les ressources du bureau de bienfaisance.

Commission administrative : MM. Coppin, Diévart, Gauwain, Pipelart et Dupont.

Médecin, M. Thilloy.

HOSPICE DE LENS.

Commission administrative : MM. Demayer, Bruneau, Flament, Monchy et Hette (Dominique).

M. Grodecœur, économe, secrétaire de l'administration.

HOSPICE CIVIL DE SAINT-VENANT.

Commission administrative : MM. Lissacq, Conseil, Flament fils, Guerbois Pierre et Debuyser Aimé.

Econome, M. Hanicle.

HOSPICE CIVIL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS A BOULOGNE.

Commission administrative : MM. Louis Grandsire, Haffreingue-Ancein, Mesureur aîné, Charles Adam et Chauveau-Sire.

MM. Saint-Gest, économe, secrétaire de l'administration ; Grisel, receveur ; Cozette, aumônier ; sœur Monique, supérieure.

Service de santé : MM. Gros, médecin en chef ; Cousin, chirurgien en chef. — Médecins auxiliaires : MM. Duhamel et Bourdet. — Pharmacien, M. Biencourt.

HOSPICE CIVIL DE CALAIS.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Administrateurs : MM. Pigault de Beaupré ✻, Devot Philippe ✻, Dessin Léon, Louchez et Roultier.

Administrateur honoraire : M. de Watteville Adolphe.

Conseil honoraire : M. Devot Louis.

Employés de l'établissement : MM. Sacleu-Fossel, économe-secrétaire ; Gravis, médecin ; Vilain, architecte ; Parenty, receveur ; Duchenne, aumônier.

Sœurs hospitalières du tiers-ordre de Saint-François d'Assises.

HOSPICE DE MONTREUIL.

Commission administrative : MM. Cosyn, Maugenest, Henneguier, Lorel et N...

Service de santé : Médecin en chef, M. Fuzellier. — Médecin adjoint, M. Perrochaud ✻. — Chirurgien, M. Cailleux.

M. Braquehay Augustin, receveur-économe.

HOSPICE D'HESDIN.

Commission administrative : MM. Dovergne fils, Coffin Hippolyte, Hallette-Neveu, Vallois et de Rocquigny.

Médecin, M. Danvin ; receveur-économe, M. Aigoin.

HOSPICE DE SAINT-OMER.

Commission administrative : MM. Lefebvre-Hermand ✻, député ; de Pelet, Fauvel-Périllot ; Delattre, juge ; Roels, ancien notaire.

Service de santé : MM. Evrard, Coze, Cuvelier, Delepouve, médecins.

Receveur, M. Cuvelier ; économe, M. Wattez ; architecte, M. Libersalle.

HOSPICE D'AIRE.

Commission administrative : MM. l'abbé Scott, curé-doyen d'Aire ; Pillet, ancien commissaire-priseur ; Louvet, chef de bataillon en retraite ; Desmarquoy, Omer, propriétaire ; Lambert, ancien notaire.

HOSPICE D'ARDRES.

Administrateurs: MM. Demory-Popieul, le baron Bousson, Baras, Boulet, Hénotte-Dudon, Paques, curé-doyen.
Econome, M. Haigniéré ; receveur, M. Campion.

HOSPICE DE SAINT-POL.

Commission administrative: MM. Bornay, médecin ; Lavoisne, 1er adjoint au maire; Delacroix, avoué ; Deleau, marchand de vins ; Guillaume, curé-doyen.

HOSPICE D'AUXI-LE-CHATEAU.

Commission administrative : MM. Loire, Lefebvre, Duboille, Sulpice, Voisin Delphin, N ...
Médecin, M. le docteur Beaussart.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Un arrêté préfectoral de 1846 a institué des bureaux de bienfaisance dans toutes les communes du département où il n'y en avait pas. Chaque commune a donc son bureau de bienfaisance. L'espace nous manque pour reproduire ici les noms de tous les administrateurs de ces établissements. Nous nous bornons à publier ceux des bureaux de bienfaisance des principales villes.

ARRAS.

MM. Bollet père ✻, ancien notaire; Henry père, propriétaire; Crépieux-Lefebvre, propriétaire; Law de Lauriston, percepteur des contributions directes; Lantoine Blondel, propriétaire.
Personnel médical. — MM. Miennée ✻, Toursel, Dehée, Delayens, Brémant, Lescardé.
Cet établissement est desservi par des sœurs de Charité.

BAPAUME.

MM. Croisilles, propriétaire; Lequette-Liévin, épicier; Cassel-Carlier, propriétaire; Delorme, secrétaire de la mairie; Lagniez, propriétaire.

BÉTHUNE.

MM. Lefebvre-Dupré, O. ✻, président honoraire du tribunal; Brasier, propriétaire; Raparlier ✻, propriétaire; Desmaretz, propriétaire; Pérard, propriétaire.

BOULOGNE.

MM. Lecomte, curé-doyen; Martinet ✻, avocat, juge suppléant; Lipsin, propriétaire; Grandsire, propriétaire; Lardeur, propriétaire. — Médecins, MM. Biencourt, Ch. Flour, Renaud. — Pharmacien, M. Biencourt.

Neuf sœurs de Saint-Vincent de Paul sont en outre attachées à l'administration.

CALAIS.

MM. Pierredon, directeur du mont-de-piété; Lemoine, courtier de navire; Isaac-Sagot, propriétaire; Lejeune, propriétaire; Lange, François, négociant.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS.

MM. Bresselle, rentier; Yardin, pharmacien; Fourmentin, rentier; Frosch, rentier; Licke, propriétaire.

MONTREUIL.

MM. Maugenest, négociant; Henneguier, propriétaire; Lorel, Auguste, président du tribunal; Cosyn, négociant; N,...

HESDIN.

Le bureau de bienfaisance a les mêmes administrateurs que l'hospice.

SAINT-OMER.

MM. de Givenchy, Romain, rentier; Deneuville Edouard, rentier; Capelle-Thilloy, brasseur; de Laplane, ancien député; Bertheloot, négociant.

AIRE.

Le bureau de bienfaisance est administré par la commission des hospices.

SAINT-POL.

MM. Lambert, Nicolas, greffier du tribunal; Duchemin, propriétaire; Lefeuvre, ancien avoué; Guillaume, curé-doyen; Deleau, marchand de vins.

COMITÉS CONSULTATIFS DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Il y a au chef-lieu de chaque arrondissement un comité consultatif des établissements de bienfaisance, chargé d'éclairer l'administration sur toutes les affaires contentieuses de ces établissements. Ce comité est composé de trois jurisconsultes nommés par le Sous-Préfet. Voici la composition des comités du Pas-de-Calais :

Arrondissement d'Arras : MM. Billet, Perrot ✱, avocats, et Delavallée, ancien avoué.

Arrondissement de Béthune : MM. Dupré, Halloy et Hulleu, avocats.

Arrondissement de Boulogne : MM. Martinet ✱, Gérard, avocat, N...

Arrondissement de Montreuil : MM. Dubourg, Dobercourt ✱, Jeanvrot.

Arrondissement de Saint-Omer : MM. Lefebvre, Auguste, Courtois et Gosselin, avocats.

Arrondissement de Saint-Pol : MM. Cressent, Lefebvre, avocats, et Courtois, avoué.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Les monts-de-piété sont des établissements de bienfaisance institués pour venir en aide à la classe indigente en lui prêtant sur nantissement, moyennant un modique intérêt qui est remis aux hospices et tourne ainsi à l'avantage des pauvres. Une loi du 24 juin 1851 règle leur organisation. Les conseils d'administration sont présidés par le maire. Ils sont nommés par le Préfet et doivent être choisis : un tiers dans le conseil municipal, un tiers parmi les administrateurs des établissements charitables, un tiers parmi les autres citoyens domiciliés dans la commune. Ils sont renouvelés par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. Les directeurs de ces établissements sont nommés par le Préfet. Les monts-de-piété sont, quant aux règles de comptabilité, assimilés aux établissements de bienfaisance.

Le Pas-de-Calais renferme quatre monts-de-piété existant à Arras, Boulogne, Calais et Saint-Omer.

ARRAS.

Fondé en 1621, le mont-de-piété d'Arras a été autorisé en dernier lieu par une ordonnance royale du 29 mai 1844. Son capital, provenant d'économies réalisées depuis sa fondation, est affecté en entier au roulement. — C'est le seul mont-de-piété du département qui s'administre avec ses propres ressources.

Administrateurs : MM. Hurtrel-Letombe ❄, Roguin ❄, Monel père, Gamot, juge ; Wartelle-Deretz ❄, Hovine, notaire.

Employés : MM. Beke (Amand), directeur ; Dujat (Auguste), contrôleur ; Masson (Thésée), payeur ; Crinon, receveur ; Duchastelet, garde-magasin.

Succursale du mont-de-piété d'Arras à Bapaume.

M. Croisille-Gamot, sous-directeur, à Bapaume.

BOULOGNE.

Le mont-de-piété de Boulogne a été établi en vertu d'une ordonnance royale du 27 novembre 1822. Le premier capital destiné à ses prêts se composait d'une somme de 60,000 fr. qui a été payée par la ville. Tous les revenus du mont-de-piété devaient, aux termes de l'acte d'institution, être agglomérés avec le capital primitif, jusqu'à ce que ce capital fût élevé à 150,000 fr., appartenant en propre à l'établissement. Cette somme une fois atteinte, l'excédant des revenus sur les charges devait être versé annuellement au bureau de charité de Boulogne, sauf toutefois par les administrateurs à réduire le taux de l'intérêt perçu par le mont-de-piété sur les prêts.

Personnel.

Administrateurs : MM. Fontaine, maire, président du conseil d'administration ; de Mazières, procureur impérial, vice-président ; Baret-Ternaux ; Lipsin ; Morand-Delalleau.

Employés : MM. Lelièvre, directeur; Baret, caissier; Bastien, secrétaire du conseil d'administration.

CALAIS.

Le règlement du mont-de-piété de Calais a été approuvé par ordonnance royale du 24 juillet 1822 et modifié par une autre ordonnance du 11 août 1844. Il a été fondé par l'administration de l'hospice de la ville.

Personnel.

Administrateurs : MM. Pigault de Beaupré ✻, Isaac Sagot, Philippe Devot ✻, Lambert, Louchez, Lange (François).

Directeur-caissier, M. Pierredon, père; garde-magasin, M. Leroy ; appréciateur, M. A. Pierredon.

SAINT-OMER.

Ce mont-de-piété a été reconnu par une ordonnance royale du 7 novembre 1831, dont l'article 1er porte qu'il sera administré par les membres de la commission des hospices. En effet, il a été créé au moyen des fonds prêtés d'abord gratuitement par les hospices et qui aujourd'hui encore ne produisent qu'un modique intérêt aux établissements hospitaliers. Les hospices sont en outre propriétaires des bâtiments consacrés tant à la garde des objets déposés au mont-de-piété qu'au logement du directeur.

Personnel des employés.

MM. Lefeuvre-Braure, directeur; Moulin, contrôleur; Peuvrelle, appréciateur; Flageollet, garde magasin.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Les caisses d'épargne sont des établissements publics destinés à recevoir en dépôt les sommes qui leur sont confiées et à les rembourser à la demande des déposants en tenant compte des intérêts cumulés au taux et suivant le mode déterminés par la loi. Elles ont été instituées pour exciter à l'économie les ouvriers, dont elles reçoivent les dépôts même les plus minimes.

PERSONNEL DES CAISSES D'ÉPARGNE DU DÉPARTEMENT.

Arras.

Administrateurs. — MM. le maire de la ville d'Arras, président; Hurtrel-Lelombe ✻, vice-président; Huret-Lefebvre, secrétaire.

Comité de surveillance : MM. Hurtrel-Lelombe, Renard-Desongnis, De Retz (Célestin), Dourlens-Aubron, N....

Bapaume.

Administrateurs. — MM. le maire, président; Sellier-Delimal, vice-président; Arrachard, secrétaire; Cassel-Carlier, administrateur.

Béthune.

Administrateurs. — MM. Leroy, Barra, Brasier, Herreng, Desmaretz, Pérard François, Housel, Leclercq, Pérard Henri, Dellisse. — Caissier, M. Guilleman.

Lens.

Administrateurs. — MM. Frémicourt, Flament, Bonvarlet, Binet, Hette, Roussel, Legrand, Hugot, Debrabant, Durot, Laurent, Carlier, Laurent, Mouchy, Grodecœur. — Caissier, M. Sauvage.

Lillers.

Administrateurs. — MM. Brongniart (François), Brongniart-Beke, Lecoutre, Boutillier, Delaleau (Charles), Macaux, Daquin, Bailly, Derôme, Coubronne, Lefebvre (Louis), Lefebvre (Jules), Ansart. — Caissier, M. Delambre.

Boulogne-sur-Mer.

Administrateurs. — MM. L. Fontaine, maire, président honoraire; Serret, propriétaire, président; Martinet, avocat, secrétaire; Beaucourt-Mutuel, conseiller municipal; Buron (Prosper), conseiller municipal; Mauduit, conseiller municipal; Ovion, conseiller municipal; Pamart Albert, juge au tribunal de commerce; Sergent, avoué; Watbled, propriétaire.

Calais.

Administrateurs. — MM. Tesson, Decroix, Petit, Bruxelles, A. Audibert, Darquer, avocat; Pecquet-Hugon.

Hesdin.

Administrateurs — MM. Houzel, maire, président; Dovergne, adjoint, secrétaire; Wallois, directeur; Wattillaux, caissier.

Montreuil.

Administrateurs. — MM. Dobercourt, maire, président; Delhomel (Emile), vice-président; Robine, secrétaire; Hacot, directeur; Baillet, caissier.

Aire.

Administrateurs. — MM. Louvet, Lalande, Duboille, Derumeaux, Martin-Denain, Lemoine, Dumont (Emile), Deflandre, Vasseur, Robichez, Hermant, directeurs; Lefebvre, caissier.

Saint-Omer.

Administrateurs. — MM. de Folard, maire; Briche-Vanbavinchove, ad-

joint; Porion, négociant; Dekeysère, magistrat; Binant, propriétaire; Delattre, magistrat; Framezelle, négociant; Roels, propriétaire; Hamy, avoué; Bourgeois, négociant; Denoor, caissier.

Auxi-le-Château.

Administrateurs. — MM. Deslavier, maire; Loir, Dyvincourt, Duboille-Sagnier, Wallart, Lefebvre; Sorel, caissier.

Frévent.

Administrateurs. — MM. Gorlier, maire; Houbart-Hallette, Thélu-Cressent, Deslavier, Bourgeois, Herbout, Corne; Leroux, caissier.

Saint-Pol.

Administrateurs. — MM. Graux, président; Pruvost-Raux, Délape (Victor), Capron, pharmacien; Delau, Briquet-Lefebvre, Delacroix, Courtois, Pochollé, Cressent et Lefebvre; Delobel, caissier.

ASSOCIATIONS.

Un décret du 25 mars 1852, abrogeant la loi du 28 juillet 1848 sur les clubs et les réunions publiques et non publiques, a remis en vigueur les dispositions de l'article 291 du Code pénal et de la loi du 10 avril 1834. En conséquence, aucune association ne peut se former qu'avec l'agrément du gouvernement, soit qu'elle soit composée de plus de vingt personnes, soit qu'elle se compose de petits groupes ayant chacun moins de 20 membres, mais formant dans leur ensemble une réunion qui dépasse le chiffre 20.

Lorsque le gouvernement donne son autorisation, il détermine les conditions qu'il croit devoir prescrire pour la formation de l'association. Cette autorisation est donnée par le Préfet, qui doit en informer immédiatement le ministre de l'intérieur. Elle est toujours révocable. Le Ministre de l'intérieur prononce seul la révocation, mais le Préfet peut toujours interdire ou suspendre d'urgence, et par mesure d'ordre public, les réunions et associations qui lui paraîtraient contraires à l'ordre ou à la morale.

Il existe un bon nombre d'associations dans le Pas-de-Calais. Nous parlerons d'abord de celles qui ont la charité pour but et des sociétés de secours mutuels; viendront ensuite les associations musicales ou artistiques, et enfin les associations de simple délassement et autres.

ASSOCIATIONS CHARITABLES.

En tête de ces associations nous plaçons les sociétés maternelles. Un décret du 2 février 1853 les a mises sous la présidence et sous l'auguste patronage de l'Impératrice, qui a daigné leur accorder une somme de 100,000 fr. sur

celle de 250,000 fr. que renfermait sa corbeille de mariage. Ces sociétés, comme l'indique leur nom, ont pour mission de secourir les femmes pauvres en couches et de les aider dans les soins que réclament leurs jeunes enfants.

La société maternelle d'Arras, établie depuis dix-neuf ans, secourt chaque année deux cents femmes en couches. S. M. l'Impératrice, appréciant ses services, a daigné la faire comprendre en 1854 pour une somme de 850 fr. dans la répartition des subventions de l'Etat. Elle est présidée par madame Gudin.

L'association maternelle fondée à Calais et à Saint-Pierre-lez-Calais par M. Dières-Monplaisir, sous-commissaire de l'inscription maritime, n'a pas encore produit les pièces nécessaires pour régulariser son existence. Elle n'a pu dès lors participer, cette année, aux bienfaits de Sa Majesté.

CONFÉRENCES DE SAINT-VINCENT DE PAUL.

C'est en 1833 que la première conférence de Saint-Vincent de Paul fut créée à Paris par des étudiants. Cette nouvelle institution n'a pas tardé à prendre des développements prodigieux, et aujourd'hui elle étend ses ramifications non-seulement dans toute la France, mais même dans les pays étrangers. Les œuvres des conférences sont de diverses natures; elles embrassent le patronage des jeunes ouvriers, la visite des malades à domicile, le soin des prisonniers, l'instruction des militaires, la réhabilitation des unions illicites. Voici les villes du département où existent des conférences, avec la date de la fondation de ces associations : Arras, 1840; Boulogne, 1842; Saint-Omer, 1843; Montreuil, 1843; Calais, 1852; Aire, 1853.

ŒUVRE DE MARIE.

Cette œuvre a pour but de contribuer au bien-être des jeunes filles pauvres, de les guider par de bons conseils et de les disposer à devenir des membres utiles à la société. Les villes d'Arras et de Montreuil en recueillent les bienfaits.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ.

Des dames charitables ont formé des sociétés de secours dans les villes de Calais, Hesdin et Fruges, pour visiter les pauvres, venir en aide aux infirmes, aux vieillards et aux malades; en un mot, pour concourir à l'amélioration religieuse, morale et matérielle des populations indigentes.

MAISON DE SECOURS DE FRÉVENT.

Une fondation non moins précieuse vient d'être établie à Frévent par une société de dames, à la tête de laquelle figure madame Auguste de Fourment. Nous voulons parler de la maison de secours dont les effets se font déjà vivement sentir sur les nombreux ouvriers de cette commune.

ŒUVRES DES ÉGLISES PAUVRES ET DE LA VISITE DES MALADES.

En parlant des associations charitables, nous ne pouvons passer sous silence l'œuvre des églises pauvres et celle de la visite des malades, fondées à Arras par monseigneur Parisis dès les premiers temps de son arrivée dans cette ville. Ces œuvres ont répondu à l'attente de leur illustre fondateur, et tendent à se généraliser dans le département.

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE DE BOULOGNE.

Nous devons mentionner aussi la société dite *de la Bienfaisance*, fondée à Boulogne en 1850, et la société de secours pour les vieillards établie dans la même ville en 1852.

SOCIÉTÉS HUMAINES.

Trois sociétés humaines et des naufrages existent à Boulogne, Calais et Montreuil. Elles ont l'importante mission de venir en aide aux naufragés. Celle de Boulogne surtout, dont la fondation remonte à 1826, est remarquable par sa bonne organisation. Depuis son origine, elle a arraché à une mort presque certaine 471 personnes, tant baigneurs que naufragés. Pendant la seule année 1853 elle a sauvé 32 baigneurs et quatre naufragés. En récompense de ses éminents services, l'Empereur lui a donné un témoignage de sa haute sollicitude, pendant son séjour à Boulogne en septembre 1854, en la prenant sous sa protection.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE BOULOGNE.

MM. L. Fontaine ✻, maire, président honoraire; G. Murray, président; Delattre, capitaine au long cours, secrétaire; Achille Adam, trésorier; Blondin, capitaine au long cours; W. Hamilton, vice-consul de S. M. Britannique; Rich. Wallace; Sauvage; Edg. Disney; Voisin ✻, ingénieur du port; le capitaine Drummond, Gardner et Lonquety.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE CALAIS.

Comité d'administration.

MM. Mayer ✻, maire, président; Gravis, vice-président; E. Leleux, secrétaire; A. Decroix, trésorier.

Comité maritime.

MM. Magré ✻; Fiquoy ✻, pilote; Pollet, pilote; Mullard, négociant ✻.

Comité de surveillance.

MM. Pollet ✻, capitaine de port Van-Grutten, Reposte, Murphy.

SOCIÉTÉ HUMAINE DE MONTREUIL.

MM. E. Delhomel, président; Tabar, secrétaire; Robine, banquier, trésorier; Dobercourt ✻, maire à Montreuil; Souquet, propriétaire à Etaples; Bigot-Bardétys, négociant à Etaples.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Il y a trois sortes de sociétés de secours mutuels : les sociétés autorisées, les sociétés approuvées, les sociétés reconnues établissements d'utilité publique.

Les premières existent en vertu de l'autorisation de simple police exigée par les articles 291 et suivants du Code pénal et par la loi du 10 avril 1834.

Les secondes sont approuvées par arrêté préfectoral; elles sont tenues d'admettre des membres honoraires, de faire nommer leur président par l'Empereur et de ne pas accorder de secours de chômage. Celles qui existaient avant le décret du 26 mars 1852 n'ont qu'à s'adresser au Préfet pour faire régulariser leur position. Lorsqu'il s'agit de créer une nouvelle société dans une commune, l'utilité de cette création doit être déclarée par le Préfet, après avoir pris l'avis du conseil municipal. Bien que l'approbation résulte de l'arrêté préfectoral, la société n'a cependant une existence légale que du jour où, sur le rapport du Ministre de l'intérieur, intervient le décret impérial qui nomme le président.

Un décret spécial du 26 avril 1851 détermine les formes tracées pour faire déclarer les sociétés d'utilité publique. Cette déclaration est faite sur la production : 1° de l'avis préalable du conseil municipal; 2° d'un acte notarié contenant les statuts qui doivent régler le but de la société, les conditions d'admission et d'exclusion, les droits aux secours et aux frais funéraires, le montant des cotisations, les époques d'exigibilité et les formes de la perception, le mode de placement des fonds, le mode d'administration de la société; 3° d'un état nominatif, certifié par le maire, des sociétaires qui ont adhéré aux statuts; 4° d'un exemplaire du règlement intérieur. Ces pièces sont transmises au Ministre de l'intérieur par le Préfet avec son avis motivé. Les sociétés de cette dernière catégorie nomment elles-mêmes leur président.

Le Pas-de-Calais ne renferme aucune société reconnue établissement d'utilité publique. Il possède trois sociétés approuvées et six qui ne sont qu'autorisées.

SOCIÉTÉS APPROUVÉES.

1° La société des secours mutuels pour les ouvriers à Hesdin, créée en 1850 et approuvée par arrêté préfectoral du 1er août 1853. M. de Locher, président.

M. le docteur Danvin, adjoint au maire d'Hesdin, a reçu, en 1854, une récompense honorifique du gouvernement, pour la part active qu'il a prise aux travaux de cette société et pour les soins gratuits qu'il a donnés à ceux de ses membres qui ont été frappés de maladies.

2° Société communale de secours mutuels de Saint-Pierre-lez-Calais, approuvée le 24 avril 1854. M. Leblond, maire de la ville, président.

3° Société de Notre-Dame de Boulogne pour les marins de cette ville et de la commune d'Outreau, approuvée le 28 juin 1854. M. Auger, commissaire de l'inscription maritime, président; MM. Fontaine, maire de Boulogne, et Moreau de Vernicourt, maire d'Outreau, vice-présidents; M. Ledieu, professeur d'hydrographie, secrétaire.

Cette société a été créée sur l'initiative de M. Menche de Loisne, sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne, à l'occasion du délaissement dans lequel se trouvaient un grand nombre de familles, par suite de la levée des marins appelés à concourir à la guerre d'Orient. S. M. l'Impératrice a daigné la prendre sous son patronage et l'a déjà fait participer à ses libéralités.

SOCIÉTÉS AUTORISÉES.

Noms des sociétés.	Date de leur fondation.
1° Société de secours mutuels pour les ouvriers drapiers de Saint-Omer	1800
2° Pour les ouvriers cordonniers, à Saint-Omer	1815 et 1842
3° Des ouvriers pipiers de la fabrique de M. Fiolet, à Saint-Omer.	1824
4° Pour les ouvriers, à Boulogne	1841
5° Pour les ouvriers pipiers de la fabrique de MM. Duméril et compagnie, à Saint-Omer.	1844
6° Société philanthropique et fraternelle des typographes et relieurs, à Arras	1848

CERCLES DE SAINT-JOSEPH.

Les cercles de Saint-Joseph ont pour but de procurer aux ouvriers honnêtes et laborieux les moyens de se récréer dans des locaux particuliers qui offrent les avantages des cabarets sans en présenter les inconvénients. Il en existe à Arras, Laventie, Sailly-sur-la-Lys et Saint-Omer. Celui d'Arras, qui a été fondé en 1846 par la conférence de Saint-Vincent de Paul, a été autorisé par arrêté préfectoral du 28 avril 1854. Il a fondé une caisse de secours en faveur des sociétaires ouvriers malades ou blessés. Le nombre de ses membres honoraires et titulaires est actuellement de 150.

SOCIÉTÉS PHILHARMONIQUES.

Les sociétés philharmoniques sont instituées pour la conservation et le développement du goût de l'art musical. Nous indiquons ici celles qui existent dans le département, avec la date de leur fondation :

Arras (1826); Béthune (1853); Locon (1846); Chocques (1853); Carvin, Hénin-Liétard, Labuissière (1840); Houdain (1851); Sailly-sur-la-Lys (1840);

Fleurbaix (1841); Lestrem (1843); Saint-Hilaire (1852); Ligny-lez-Aire (1853); Boulogne (1826); Calais (1828); Fruges (1852); Hesdin (1852); Saint-Omer (1816); Saint-Pol (1840).

SOCIÉTÉ DES ORPHÉONISTES D'ARRAS

ET AUTRES SOCIÉTÉS MUSICALES.

La société des Orphéonistes d'Arras a pour mission de propager le chant. Fondée en 1846, elle a été autorisée par décision de M. le Ministre de la police générale en date du 5 mai 1852. Elle a obtenu des encouragements flatteurs dans plusieurs concours musicaux, et chaque année elle met à profit le talent reconnu de ses membres en donnant des concerts pleins d'intérêt au profit des pauvres de la ville d'Arras.

Il existe en outre : à Arras, la société orphéonique des ouvriers réunis (1854); à Bapaume, une société chorale des francs-chœurs (1854); à Boulogne, une société dite l'*Union boulonnaise*, formée en 1854, des deux anciennes sociétés de l'Union et de Sainte-Cécile, et la société musicale fondée depuis 1848 sous le titre de la Fraternité et autorisée en 1854; enfin à Saint-Omer une société chorale approuvée par arrêté préfectoral du 5 janvier 1853.

ASSOCIATIONS DIVERSES.

NOMS des ASSOCIATIONS.	LIEU où elles sont établies.	DATE DE leur création.	DATE DE leur autorisation.	BUT de LEUR INSTITUTION.
Société d'horticulture.	Arras.	3 juillet 1840.	»	Répandre le goût de l'horticulture.
La Concorde	Id.	de temps immémorial.	1834 et 1852.	Cercle de négociants, avocats, propriétaires, qui désirent se délasser après leurs travaux, par des jeux de société et la lecture des journaux.
Saint-Sébastien . . .	Id.	21 juillet 1834.	21 juillet 1834.	Tir à l'arc.
L'Union	Id.	Id.	Id.	Société d'archers et d'arbalétriers.
L'Union	Id.	1854.	13 mai 1854.	Société d'archers.
La Constance (société maçonnique) . .	Id.	15 avril 1687 par le Grand-Orient de Londres.	18 juillet 1783 par le Grand-Orient de France.	Pratique de la bienfaisance.

NOMS des ASSOCIATIONS.	LIEU où elles sont établies.	DATE DE leur création.	DATE DE leur autorisation.	BUT de LEUR INSTITUTION.
Cercle artésien . . .	Id.	1er janvier 1854.	17 mai 1854.	Jeux de société, lecture de journaux.
Société de jeux. . .	Béthune.	1843.	1843.	Réunion de jeux.
Cercle	Carvin.	1854.	23 mars 1854.	Délassement, lecture de journaux.
Les Inséparables . .	Boulogne.	1847.	»	Délassement.
L'Union laborieuse. .	Id.	1850.	»	Idem.
La Cordialité. . . .	Id.	1845.	»	Idem.
La Momusienne. . .	Id.	1853.	»	Idem.
Le Cercle boulonnais	Id.	1849.	»	La lecture.
Le Cercle littéraire. .	Id.	1849.	»	Idem.
L'Albion clubb . . .	Id.	1851.	»	Délassement.
Société médicale . .	Id.	1836.	1836.	Association de confraternité entre les médecins de l'arrondissement.
Cercle de l'Industrie .	Calais.	1844.	»	Lecture de journaux et entretien d'affaires industrielles.
Cercle littéraire. . .	Id.	1832.	20 février 1833.	Lecture de journaux.
Cercle littéraire anglais	Id.	1841.	3 janvier 1841.	Idem.
Cercle littéraire. . .	Saint-Omer.	1838.	1838.	Lecture de journaux.
Cercle du commerce et des arts . . .	Id.	1854.	31 août 1854.	Union commerciale entre les membres.

AGRICULTURE.— INDUSTRIE.— COMMERCE.

COMMISSIONS DE STATISTIQUE. — CRÉDIT FONCIER. — ORGANISATION.

AGRICULTURE.

Conseil général et chambres d'agriculture.

Le décret du 25 mars 1852 institue dans chaque arrondissement une chambre consultative d'agriculture dont la mission est d'éclairer le gouver-

nement sur les questions de législation, d'économie et de statistique agricoles. Chacune de ces chambres est composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans l'arrondissement, choisis par le préfet et renouvelables par tiers tous les ans. Elles sont présidées par le préfet ou le sous-préfet.

Le même décret crée en outre à Paris un conseil général d'agriculture composé de cent membres dont quatre-vingt-six sont choisis parmi les membres des chambres d'agriculture.

Le Pas-de-Calais a pour représentant dans ce conseil M. le baron Léon d'Herlincourt ✻, député au Corps législatif.

Les chambres d'agriculture sont composées ainsi qu'il suit :

Arrondissement d'Arras.

MM. Le baron Léon d'Herlincourt ✻, député, membre du conseil général, maire d'Eterpigny (Vitry), vice-président.
Raffeneau de Lile, agriculteur, maire à Duisans (Arras nord), secrétaire.
Crespel-Dellisse ✻, fabricant de sucre, à Arras (Arras sud).
Goubet, cultivateur, maire à Biefvillers-lez-Bapaume (Bapaume).
Hocedé ✻, secrétaire de la société d'agriculture d'Arras, maire de Basseux (Beaumetz-les-Loges).
Le marquis d'Havrincourt, membre du conseil général et maire d'Havrincourt (Bertincourt).
Boisleux, membre du conseil général, maire de Wancourt (Croisilles).
Proyart Victor, membre du conseil général, à Inchy (Marquion).
Vaillant, cultivateur, maire de Pommier (Pas).
Hocq, maire de Vimy (Vimy).

Arrondissement de Béthune.

MM. Decrombecque ✻, agriculteur, maire de Lens (Lens), vice-président.
Mathon, agriculteur, maire d'Auchy-lez-Labassée (Cambrin), secrétaire.
Delelis, agriculteur à Fouquières-lez-Béthune (Béthune).
Deligne, agriculteur à Carvin (Carvin).
Taffin, agriculteur à Gosnay (Houdain).
Barrois, agriculteur à Laventie (Laventie).
Lecouffe, agriculteur à Lillers (Lillers).
Vast, agriculteur, membre du conseil général et maire à Saint-Hilaire-Cottes (Norrent-Fontes).

Arrondissement de Boulogne.

MM. de Latteignant de Ledinghem ✻, propriétaire à Wimille (Boulogne), vice-président.
Moreau de Vernicourt, agriculteur, membre du conseil d'arrondissement et maire d'Outreau (Samer), secrétaire.
Dupont, agriculteur, maire de Coquelles (Calais).
Pilain, agriculteur à Desvres (Desvres).

De Foucault-Robart, agriculteur à Hames-Boucres (Guînes).
Dubos, agriculteur, maire de Marquise (Marquise).

Arrondissement de Montreuil.

MM. Lefebvre de la Houplière, agriculteur, maire de Lépine (Montreuil), vice-président.
Dumoulin, cultivateur à Brunehautpré (Campagne).
Carré, cultivateur à Attin (Etaples).
Gallet, cultivateur à Embry (Fruges).
Gallet Charles, maire de Mouriez (Hesdin).
Dutertre fils, régisseur de la bergerie impériale de Montcavrel (Hucqueliers).

Les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Thivrier, secrétaire de la sous-préfecture.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. Degrave ✻, agriculteur, maire de Moulle (Saint-Omer nord), vice-président.
Darques, agriculteur à Quiestède (Aire).
Francoville, agriculteur à Rodelinghem (Ardres).
Platiau, agriculteur à Oye (Audruick).
Ducamp, agriculteur à Quelmes (Lumbres).
De Bomy, agriculteur à Beaumetz-lez-Aire (Fauquembergue).
Platiau, agriculteur à Longuenesse (Saint-Omer sud).

Les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Lardeur, employé de la sous-préfecture.

Arrondissement de Saint-Pol.

MM. Petit, cultivateur, maire de Magnicourt (Avesnes-le-Comte), vice-président.
Mathieu, cultivateur, membre du conseil général, et maire à Camblain-l'Abbé (Aubigny).
De Marles, cultivateur, maire de Wavans (Auxi-le-Château).
Paternelle, juge de paix, membre du conseil général, à Pernes (Heuchin).
Watelet, cultivateur à Saint-Georges (Le Parcq).
Willerval, cultivateur à Séricourt (Saint-Pol).

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE D'ARRAS.

Un conseil départemental d'agriculture a été fondé et installé à Arras, le 8 août 1829, en exécution de l'ordonnance royale du 30 novembre 1828 ; il était composé de onze membres, présidés par M. le Préfet et nommés par lui.

Supprimé par l'ordonnance royale du 29 avril 1831, ce conseil a été remplacé par la société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais, qui comprend dans sa circonscription tout l'arrondissement d'Arras. Cette société était d'abord composée de vingt et un membres titulaires sous la présidence de M. le Préfet.

Par suite de la loi du 20 mars 1854 et de l'instruction du Ministre de l'agriculture et du commerce du 13 avril suivant, la société a dû se reconstituer; elle a gardé son ancien titre, la cotisation a été fixée à 10 francs, et tous les cultivateurs, manufacturiers et propriétaires sont admis dans son sein, en se conformant au règlement. Elle se réunit au moins quatre fois par an à la préfecture.

Composition du bureau.

MM. le Préfet du Pas-de-Calais, président ; le baron Léon d'Herlincourt ✻, vice-président; Albéric Hocedé ✻, maire de Basseux, secrétaire ; Godin, secrétaire-adjoint, archiviste-trésorier ; d'Héricourt ✻, maire de Souchez, secrétaire adjoint.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BÉTHUNE.

Cette société, fondée en 1838, a pour circonscription tout l'arrondissement de Béthune. Le nombre de ses membres est illimité. Son bureau se compose de MM. le Sous-Préfet, président; de Fouler, membre du Conseil général à Lillers, vice-président; Brasme, propriétaire à Bully, secrétaire ; et Lomel, horticulteur à Béthune, vice-secrétaire et trésorier. Elle renferme en outre 36 membres.

Ses réunions ont lieu tous les trois mois.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BOULOGNE.

Cette société, dite d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, a été instituée le 8 floréal an V. Deux arrêtés préfectoraux des 24 octobre 1816 et 21 mars 1817 l'ont réorganisée, et son règlement a été révisé en 1835 et 1851. Sa circonscription embrasse tout l'arrondissement de Boulogne. Elle compte 40 membres. Son bureau est ainsi composé : président honoraire, M. le Sous-Préfet ; président, M. de Rosny ; vice-président, M. de Latteignant de Ledinghem ✻ ; trésorier, M. Horeau ✻ ; secrétaire, M. Brunet-Sire ; secrétaire adjoint, M. Furne.

Ses réunions ont lieu le premier vendredi de chaque mois.

Le chiffre de la cotisation annuelle des membres est de 20 fr.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREUIL.

La fondation de cette société remonte à 1820. Sa circonscription comprend l'arrondissement de Montreuil.

Elle compte 34 membres.

Le bureau est ainsi composé : président honoraire, M. le Sous-Préfet ; pré-

sident, M. Panet, propriétaire à Ecuires; vice-président, M. Lefebvre de la Houplière, propriétaire à Lepine; secrétaire, M. Dutertre, régisseur de la bergerie de Montcavrel; trésorier, M. Chomel, propriétaire à Saint-Josse.

La société se réunit tous les samedis.

Le chiffre annuel des cotisations des membres est de 10 fr.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-OMER.

La société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Omer, fondée en 1819, autorisée par décision ministérielle du 4 octobre de cette année, a été définitivement instituée par ordonnance royale du 4 septembre 1829.

Composition du bureau.

MM. Quenson, O. ✻, président; de Pelet, vice-président; Louis Caullet, secrétaire général; Machart, vice-secrétaire; Poulain, trésorier.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SAINT-POL.

Cette société a été fondée en 1842. Elle comprend l'arrondissement de Saint-Pol. Le nombre de ses membres est de cinquante.

Son bureau est ainsi composé : président, M. Petit, propriétaire à Magnicourt; vice-président, M. Paternelle, juge de paix à Pernes; secrétaire, M. J. Houbart, propriétaire à la Thieuloye; trésorier, M. Lambert, notaire à Saint-Pol; vice-secrétaire, M. Morel, vétérinaire à Saint-Pol.

Les réunions de la société ont lieu les 3e lundi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Le chiffre de la cotisation des membres est de 15 francs.

COMICE AGRICOLE DE FAUQUEMBERGUE.

Ce comice, le seul qui existe encore dans le département, s'occupe du perfectionnement de la culture dans le canton de Fauquembergue.

Composition du bureau.

Président, M. Delhay ✻, juge de paix à Fauquembergue; vice-président, M. Caron, cultivateur à Fauquembergue; secrétaire, M. Leverd, instituteur communal à Fauquembergue; trésorier, M. Decloître, percepteur à Fauquembergue.

SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE BÉTHUNE.

Il existe à Béthune une société hippique. Son président est M. le comte de Fouler.

Elle compte 40 membres.

BERGERIE IMPÉRIALE DE MONTCAVREL.

Il existe dans le département une bergerie impériale dont le siége est à Montcavrel, canton d'Hucqueliers.

Elle a pour but de contribuer à l'amélioration de la race ovine.

Les dépenses de cet établissement sont supportées par l'État et prélevées sur le crédit des encouragements à l'agriculture.

Directeur, M. Dutertre.

LISTE DES VÉTÉRINAIRES BREVETÉS

QUI EXERCENT DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Arrondissement d'Arras. — MM. Everts ❄, Vireulle, Mannechez, à Arras; Derly père et fils, à Bapaume; Delarue, à Bienvillers-au-Bois; Saint-Aubert, à Buissy-Baralle; Sens, à Agnez-lez-Duisans; Bouthors, à Orville; Fressart, à Beaumetz-lez-Cambrai; Thorier, à le Transloy; Vilette, à Graincourt-lez-Havrincourt; Lagrange, à Marquion; Lemaire, à Vis-en-Artois; Pruvost, à Monchy-au-Bois.

Arrondissement de Béthune.— MM. Martougen, Nocq, Hubert, à Béthune; Delcombe, à Carvin; Flour, à Cauchy-à-la-Tour; Tondelier, à Lens; Dorlet, à Lillers; Savary, à Hénin-Liétard.

Arrondissement de Boulogne.— MM. Dutertre, Grebet, à Boulogne; Fossette, à Guînes.

Arrondissement de Montreuil.— MM. Roupp, Harlé, à Montreuil; Moitier, à Campagne-lez-Hesdin; Sainson, à Hucqueliers; Demagny à Hesdin; Lemaire, à Fruges.

Arrondissement de Saint-Omer.— MM. Leroy, à Saint-Omer; Eloi, à Helfaut; Ranson, à Ardres; Ducrocq, à Aire.

Arrondissement de Saint-Pol.— MM. Morel, à Saint-Pol; Sonal, à Houvigneul; Bouffel, à Bonnières; Brulle, à Vacqueriette; Wallart, à Auxi-le-Château; Giret, à Aubigny; Delalain, à Liencourt; Demarest, à Frévent.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Les chambres de commerce ont pour attributions: 1° de donner au gouvernement les avis et renseignements qui leur sont demandés sur les faits et intérêts industriels et commerciaux; 2° de présenter leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce, sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale, sur l'exécution des travaux et l'organisation des services publics qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie. Elles sont consultées sur les changements projetés dans la législation commerciale, sur les créations et les règlements des nouvelles chambres de commerce, sur les créations de bourses, d'agents de change ou de courtiers, en un mot sur tous les objets qui se rattachent au commerce et à l'industrie.

Leurs membres sont élus, aux termes d'un décret du 30 août 1852, par les

notables commerçants appelés à élire les membres des tribunaux de commerce.

Sont éligibles : 1° tout commerçant ayant au moins trente ans d'âge ;

2° Les anciens négociants ou manufacturiers domiciliés dans la circonscription de la chambre et ayant au moins trente ans d'âge, mais jusqu'à concurrence seulement du tiers des membres.

Les fonctions de ces membres durent six ans, et leur renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans.

Les chambres de commerce sont à la fois des institutions consultatives et des établissements administratifs faisant partie des services publics. En conséquence, leurs membres sont soumis à la formalité du serment exigé des fonctionnaires publics par l'article 14 de la Constitution, et, sur leur refus de prêter ce serment, ils doivent être considérés comme démissionaires (arrêt du conseil d'État du 4 mai 1854 rendu contre M. Achille Adam, membre de la chambre de commerce de Boulogne).

Le Pas-de-Calais renferme quatre chambres de commerce. Elles ont leur siége à Arras, Boulogne, Calais et Saint-Omer.

Voici les circonscriptions de ces chambres telles qu'elles ont été déterminées par un décret du 25 juillet 1848, et leur personnel :

CHAMBRE D'ARRAS.

Circonscription. — Tout l'arrondissement d'Arras, les cantons de Béthune, Cambrin, Carvin et Lens, dépendant de l'arrondissement de Béthune ; et les cantons d'Aubigny et d'Avesnes-le-Comte, dépendant de l'arrondissement de Saint-Pol.

Personnel. — MM. Hurtrel-Letombe ✻, président ; Fagniez (aîné), secrétaire ; Maurice Colin, O. ✻, Braine (Alexandre), Dehée-Cayet, Gaudermen (Camille), Crespel-Dellisse, N..., N..., membres.

CHAMBRE DE BOULOGNE.

Circonscription. — Les cantons de Boulogne et Samer (arrondissement de Boulogne), et tout l'arrondissement de Montreuil.

Personnel. — MM. Alexandre Adam, O. ✻, président ; Demarle ✻, secrétaire ; Baret-Ternaux, Trudin-Roussel, Alexandre Crouy ✻, Fontaine ✻, Lonquéty (aîné), Jules Lebeau, Blanzy, membres.

CHAMBRE DE CALAIS.

Circonscription. — Les cantons de Calais, Desvres, Guînes et Marquise (arrondissement de Boulogne), et les cantons d'Ardres et Audruick (arrondissement de Saint-Omer).

Personnel. — MM. L. Dessin, président ; Lemoine, secrétaire ; Ph. Devot ✻, J. Morley, F. Sagot, E. Mayer ✻, D. Faillant, L. Mallet ✻, N..., membres.

CHAMBRE DE SAINT-OMER.

Circonscription. — Les cantons d'Aire, de Fauquembergue, de Lumbres

et de Saint-Omer (arrondissement de ce nom); les cantons d'Auxi-le-Château, d'Heuchin, du Parcq et de Saint-Pol (arrondissement de ce nom); les cantons d'Houdain, de Laventie, de Lillers et de Norrent-Fontes (arrondissement de Béthune).

Personnel. — MM. Hermant-Henneguier ✻, président ; Framezelle, secrétaire ; Briche-Vanbavinchove ✻, L. Fiolet ✻, négociant ; Caffieri, négociant et banquier ; Degrave ✻, maire de Moulle, manufacturier ; de Fourment, manufacturier à Cercamps-lez-Frévent ; Révillon, ancien négociant ; Griffon, manufacturier à Wizernes.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS.

Les chambres consultatives des arts et manufactures ont à peu près la même organisation et les mêmes attributions que les chambres de commerce, mais seulement en ce qui concerne les arts et les manufactures.

Conformément à l'article 9 de l'ordonnance royale du 16 juin 1832, leurs membres sont renouvelés par tiers tous les ans. Ils sont nommés par les notables industriels et manufacturiers du lieu où elles siégent. La liste des électeurs est arrêtée par le Préfet.

Saint-Pierre-lez-Calais est la seule ville du département qui ait une chambre consultative des arts et manufactures. Elle est ainsi composée :

Série renouvelée en 1854. — MM. Bélin, Cordier, Webster et Sergent.

Série à renouveler en 1855. — MM. Valdelièvre, Watré, Maniez et Foube.

Série à renouveler en 1856. — MM. Caillette, président, Fermant, Bruxelle et Dagbert.

CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Nous donnons ci-après les noms des agents consulaires accrédités par les puissances étrangères et résidant dans le département.

BOULOGNE.

Angleterre, MM. Hamilton, consul ; et W. Hamilton, vice-consul.
Autriche, *Toscane*, *Belgique*, M. Achille Adam.
Brésil, *Portugal*, M. Hercule Adam.
Deux-Siciles, *Duchés de Parme et de Plaisance*, M. Haffreingue.
États-Unis d'Amérique, *Danemark*, *Suède*, *Norvége*, *Brême*, *Lubeck et Hambourg*, M. L. Fontaine ✻.
Espagne, M. Auguste Adam.
Hanôvre, *Pays-Bas et Holstein-Oldembourg*, M. Al. Adam, O. ✻.
Prusse, M. Chauveau-Sire.
Sardaigne, M. S. C. Lonquéty.
Turquie, M. Zacharie.

CALAIS.

Angleterre, MM. Bonham, consul ; Morley, vice-consul.
Prusse, Suède et Norvége, MM. N..., consul ; et Ringot, chancelier.
Belgique, MM. Dessin, consul ; Lemoine, vice-consul.
Espagne, M. de Rheims (fils).
Hollande, *Etats-Unis*, *Autriche*, *Portugal et Danemark*, M. Vendroux.

ÉTAPLES.

Suède et Norvége, M. Souquet Gustave.

AGENTS ET COURTIERS DE COMMERCE.

A Arras, MM. Boniface, Dehay, Fourmestreaux et Jardez, agents et courtiers de commerce.
A Boulogne, M. Fillette, agent de commerce ; MM. Coquet, Dewismes et N..., agents et courtiers de commerce, conducteurs et interprètes de navires.
A Calais, MM. de Rheims, Lecomte, Spiers et Van-Grutten, agents et courtiers de commerce, conducteurs et interprètes de navires.
A Etaples, M. Montlaur, agent et courtier de commerce, conducteur et interprète de navires.
A Saint-Omer, M. Leurs Auguste, courtier de commerce.

CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Le Pas-de-Calais renferme deux conseils de prud'hommes : celui de Bapaume, qui a été créé par ordonnance du 8 avril 1832, et celui de Calais, institué par ordonnance du 19 janvier 1825. Ces Conseils ont pour mission de statuer sur les difficultés qui surviennent entre les fabricants et les ouvriers et de donner leur avis sur diverses questions de législation commerciale. La loi du 1er juin 1853 a ordonné leur réorganisation complète. Les membres de ces conseils sont élus par les patrons, chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers appartenant aux industries dénommées dans les décrets d'institution suivant les conditions déterminées par la loi précitée. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans.

Les présidents et vice-présidents sont nommés par l'Empereur, les secrétaires sont nommés par le Préfet sur la proposition du président.

PERSONNEL.

Bapaume. — Président, M. Goffinet, fabricant de batiste à Bapaume ; vice-président, M. Caron, commissionnaire et maire à Martinpuich ; secrétaire, M. Croisille (Joseph).

Membres patrons, MM. Lequette, Lagniez, Legrand, Leféburc-Bonnard et Delhaye.

Contre-maîtres et ouvriers. — MM. Parel, Beaumont, Richard, Mathon et Desaint.

Calais. — Président, M. Herbelot; vice-président, M. Bruxelle (fils); secrétaire, M. Lheureux.

Membres. — MM. Hochedé, Valdelièvre, patrons filateurs; Foube, Dagbert, Hembert et Webster, patrons tullistes; Médard, Boulanger, Damiens, Masson, Mancel et Declercq, ouvriers.

COMMISSIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

DANS LES MANUFACTURES.

Ces commissions ont été instituées en vertu de l'article 10 de la loi du 22 mars 1841, pour veiller à ce que les enfants employés dans des ateliers, manufactures, usines, etc., ne soient point assujettis à des travaux au-dessus de leurs forces et de leur âge, et à ce que cette intéressante partie de la population reçoive l'instruction qui lui est nécessaire.

Il existe dans le Pas-de-Calais six commissions dont le siége est au chef-lieu de chaque arrondissement, et qui sont présidées par le Préfet ou le Sous-Préfet.

Arrondissement d'Arras.

MM. Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général, vice-président; le comte d'Héricourt ✻, maire de Souchez; Sens, ingénieur des mines; Lavocat, inspecteur de l'Académie; Teissère, vérificateur des poids et mesures; Pouillet-Ducatez, vérificateur-adjoint; Miennée ✻ et Bidart, docteurs en médecine.

Arrondissement de Béthune.

MM. d'Aubers ✻, Béghin, comte de Fouler, Vast, membres du conseil général; Leroy et Testu ✻, médecins; Flament, vérificateur des poids et mesures; Béghin, curé-doyen de Lillers; Topping, curé-doyen de Norrent-Fontes; Roussel, curé-doyen de Carvin; Mordacq, inspecteur des écoles primaires.

Arrondissement de Boulogne.

MM. L'abbé Gobert, aumônier à l'hôpital militaire de Calais; Boulenger, médecin à Calais; Bresselle, à Calais; Mouron, propriétaire à Saint-Pierre-lez-Calais; Grandsire, propriétaire à Saint-Inglevert; Cousin, médecin; Lefebvre-Sénécat, propriétaire; Carpentier, inspecteur des écoles primaires; Janin, vérificateur des poids et mesures, à Boulogne.

Arrondissement de Montreuil.

MM. Dovergne, adjoint au maire d'Hesdin; Fauvelle, médecin; Riquier,

maire de Brimeux; Brasseur, adjoint au maire de Lépinoy; Danel ✻, maire de Marles; Gontier, vérificateur des poids et mesures; Daveluy, inspecteur des écoles primaires.

Arrondissement de Saint-Omer.

MM. Lefebvre-Hermand ✻, député, membre du conseil général; Villy, curé de l'église Saint-Denis, à Saint-Omer; Evrard, Bertrand, Coze, Mantel, médecins à Saint-Omer; Senlecque, médecin à Fauquembergue; Duboille, médecin à Aire; Gœneutte, maire d'Ardres; de Rheims, pharmacien à Saint-Omer; La Serre, inspecteur des écoles primaires; Thubeauville, vérificateur des poids et mesures.

Arrondissement de Saint-Pol.

MM. Herbout, propriétaire à Frévent; Cappe, membre du conseil général, à Maisoncelle; Lavé, membre du conseil d'arrondissement, à Vieil-Hesdin; Bécart, vérificateur des poids et mesures; Beaussart, docteur médecin, à Auxi-le-Château; Lecucq, officier de santé, à Blingel; Mallet, curé-doyen de Frévent.

VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Arras : MM. Teissère, vérificateur, et Pouilliez-Ducatez, vérificateur-adjoint. *Béthune* : M. Flament. *Boulogne* : M. Janin. *Montreuil* : M. Gontier. *Saint-Omer* : M. Thubeauville. *Saint-Pol* : M. Bécart.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

COMITÉS LOCAUX. — INSTRUCTIONS.

Des comités locaux ont été organisés dans chaque arrondissement pour préparer les opérations préliminaires à l'exposition universelle qui doit s'ouvrir à Paris en mai 1855.

Ces comités sont les intermédiaires obligés entre la commission impériale de l'exposition et ceux qui, dans leur ressort, se proposent de concourir à cette solennelle exhibition des produits français et étrangers.

Ils ont été institués dans le but :

1° D'exécuter et faire exécuter, en ce qui les concerne, les dispositions du règlement général de l'exposition ;

2° De répandre dans le ressort de leurs localités tous les renseignements, tous les avis de nature à éveiller fortement l'attention des intéressés sur l'objet de l'exposition ;

3° D'ouvrir un registre sur lequel toutes les personnes qui désirent prendre part à l'exposition devront se faire inscrire, en le demandant verbalement ou par écrit ;

4° De donner à la commission impériale un aperçu sur le nombre probable des exposants de leurs localités et sur l'emplacement que leurs produits occuperaient;

5° D'encourager, par tous les moyens en leur pouvoir, la fabrication de produits propres à jeter de l'éclat sur notre industrie;

6° De visiter, à cet effet, les manufactures et tous les lieux de production de leurs localités et d'entrer en communication directe avec les fabricants;

7° De remplir les fonctions de jurys, et de statuer sur le rejet et l'admission des produits proposés;

8° D'envoyer à la commission impériale, après leur examen, la liste des exposants admis;

9° De faire accompagner des pièces et documents nécessaires les produits dont ils auront prononcé l'admission et qui seront expédiés à l'exposition;

10° De signaler, dans un rapport écrit, les services rendus à l'agriculture et à l'industrie par des chefs d'exploitation, des contre-maîtres, des ouvriers ou journaliers demeurant dans le ressort de leurs localités;

11° D'exciter autour d'eux le désir de visiter l'exposition, et d'en faciliter les moyens autant que cela sera en leur pouvoir;

12° De faire connaître à la commission impériale les mesures qui leur sembleraient propres à procurer au plus grand nombre possible d'ouvriers de leurs localités les moyens de visiter l'exposition.

Voici leur personnel :

Comité de l'arrondissement d'Arras.

MM. le baron Léon d'Herlincourt ☼, député, membre du conseil général, maire à Eterpigny, président; Maurice Colin, O. ☼, ancien maire d'Arras; Hurtrel-Letombe ☼, président de la chambre de commerce d'Arras; le marquis d'Havrincourt, membre du conseil général, à Havrincourt; Crespel-Dellisse ☼, fabricant de sucre à Arras; Hyacinthe Perin, négociant à Arras; Raffeneau de Lile, fabricant de sucre à Duisans; Davaine ☼, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département; Epellet, architecte en chef du département; Sens, ingénieur des mines à Arras, secrétaire.

Comité de l'arrondissement de Béthune.

MM. Delelis, membre du conseil d'arrondissement de Béthune, président; Mathon, maire d'Auchy-lez-Labassée; Deligne (Ferdinand), fabricant de sucre à Carvin; Taffin (Alfred), cultivateur à Gosnay; Barrois, cultivateur à Laventie; Decrombecque ☼, fabricant de sucre et maire à Lens; Lecouffe, cultivateur et brasseur à Lillers; Vast, cultivateur, membre du conseil général à Saint-Hilaire-Cottes; Leroy, docteur en médecine à Béthune; Sénéchal (fils), fabricant de sucre à Chocques, secrétaire.

Comité de l'arrondissement de Boulogne.

MM. Alexandre Adam, O. ☼, président de la chambre de commerce de Boulogne, membre du conseil général, président; Béguin ☼, ingénieur en

chef des ports maritimes et des phares, secrétaire; Delhaye (Liévin) ✻, fabricant de tulle à Calais; Demarle ✻, chimiste et secrétaire de la chambre de commerce à Boulogne; Dessin, président de la chambre de commerce de Calais; Grandsire (aîné), président de la société des Amis des Arts à Boulogne; Pinart ✻, membre du conseil général et propriétaire de hauts-fourneaux à Marquise; de Rosny, président de la société d'agriculture de Boulogne; Trudin-Roussel, administrateur de la filature de lin de Boulogne; Valdelièvre, filateur à Saint-Pierre-lez-Calais; Webster (William), fabricant de tulle à Saint-Pierre-lez-Calais.

Comité de l'arrondissement de Montreuil.

MM. Bordier, ancien manufacturier à Montreuil, président; Dutertre, directeur de la bergerie impériale de Montcavrel; Laligant, manufacturier à Maresquel; Fresnaye, manufacturier à Marenla; Maugenest, manufacturier à Montreuil; Rosselet, négociant à Hesdin; Gosselin, ancien notaire à Fruges; Griset, agent-voyer à Longvillers; Souquet, ancien négociant à Etaples, secrétaire.

Comité de l'arrondissement de Saint-Omer.

MM. Lefebvre-Hermand ✻, député, membre du conseil général à Saint-Omer, président; Quenson, O. ✻, président du tribunal civil, membre du conseil général et président de la société d'agriculture à Saint-Omer, rapporteur; Degrave ✻, industriel, maire de Moulle; Francoville, agriculteur à Rodelinghem; Dambricourt, négociant à Saint-Omer; Fiolet ✻, manufacturier, à Saint-Omer; de Rheims, chimiste, vice-secrétaire; Cornet d'Hunval, membre de la société d'agriculture de Saint-Omer; de Laplane, secrétaire perpétuel de la société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer, secrétaire; Hermant-Henneguier ✻, président de la chambre de commerce à Saint-Omer.

Comité de l'arrondissement de Saint-Pol.

MM. le baron de Fourment ✻, sénateur, filateur de laine à Frévent, président; Mathieu, cultivateur à Camblain-l'Abbé; Grivel, filateur de coton à Auchy-lez-Hesdin, secrétaire; Milescamps, filateur de lin à Frévent; Petit, cultivateur à Magnicourt-sur-Canche; Crespel (Tiburce), fabricant de sucre et maire à Saulty; Danvin, docteur en médecine à Saint-Pol; Watelet, ancien fabricant de sucre à Saint-Georges.

Le Pas-de-Calais est compris dans la répartition de la superficie totale des bâtiments de l'exposition universelle pour 98 mètres carrés, qui se subdivisent entre les comités de la manière suivante :

Arras, 25 mètres carrés; Béthune, 5; Boulogne, 50; Montreuil, »; Saint-Omer, 15; Saint-Pol, 3. Total égal, 98 mètres carrés.

COMMISSIONS CANTONALES DE STATISTIQUE.

Les commissions cantonales de statistique, créées par le décret du 1er juillet 1852, sont composées d'un nombre de membres indéterminé, nommés par le Préfet. Dans les villes chefs-lieux de département ou d'arrondissement, comprenant plusieurs cantons, il n'y a qu'une seule commission.

Le Préfet ou le Sous-Préfet préside la commission du chef-lieu de département ou d'arrondissement. Les autres commissions ont un président désigné par le Préfet. Chaque commission peut élire un ou plusieurs secrétaires.

Dans le Pas-de-Calais la présidence des commissions cantonales a été confiée à MM. les membres du Conseil général ou à MM. les juges de paix. L'espace nous manque pour publier les noms des membres qui les composent.

Ces commissions ont pour but de fournir au gouvernement des renseignements statistiques sur l'agriculture et l'industrie, qui se résument dans deux tableaux, l'un annuel, l'autre quinquennal. Dans tous les arrondissements, à l'exception de celui de Montreuil, les travaux de la statistique quinquennale de 1852 et de la statistique annuelle de 1853 sont depuis longtemps terminés. Les commissions s'occupent en ce moment de la statistique de 1854. Les limites du cadre que nous nous sommes tracé nous mettent dans l'impossibilité de résumer leurs travaux, dont il serait du reste difficile de garantir l'exactitude.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Directeur : M. Ludovic Dauchez.

Secrétaire : M. Lefebvre.

Les bureaux de la direction sont situés à Arras, rue de l'Arsenal, n° 13.

Ils sont ouverts tous les jours, excepté les jours fériés, de 9 à 4 heures.

Les correspondants du crédit foncier dans le Pas-de-Calais sont :

A Béthune, Me Merlin, notaire. — A Saint-Omer, Me Bret, notaire. — A Calais, Me Champenois, notaire. — A Boulogne, Me Michel, notaire. — A Montreuil, Me Cacheleu, notaire. — A Hesdin, Me Houzel, notaire. — A Saint-Pol, Me Détape, notaire. — A Aire, M. Auguste Toffart.

On peut s'adresser à ces divers correspondants, ainsi qu'à la direction d'Arras, pour obtenir sur le crédit foncier, sur ses opérations, la nature de ses valeurs, son mode de constitution, etc., etc., tous les renseignements désirables.

Nous avons exposé, dans l'Annuaire de l'an dernier, les principes qui servent de base au crédit foncier. Depuis cette époque, un changement notable a été apporté à cette grande institution. Le gouvernement, ayant reconnu que les services signalés que la banque de France rend depuis si longtemps au pays sont dus principalement à son mode d'organisation, a résolu de placer le crédit foncier dans les mêmes conditions de constitution : en conséquence

il a remis la direction des affaires du crédit foncier de France entre les mains d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs nommés par l'Empereur.

Les fonctions du premier ont été confiées à M. le comte de Germiny, receveur général des finances de la Seine-Inférieure; MM. Daverne et Crépy, conseillers d'Etat, ont été désignés pour les fonctions de sous-gouverneurs. En outre, trois receveurs généraux ont été adjoints aux membres ordinaires du conseil d'administration.

Cette organisation, qui, comme nous le répétons, est faite à l'image de celle de la banque de France, assure une fois de plus encore au crédit foncier le patronage et l'appui du gouvernement.

La première mesure à laquelle songèrent les nouveaux administrateurs, fut de faire face aux nombreuses demandes d'emprunt qui se pressaient et qui se multiplient de jour en jour dans les bureaux du crédit foncier. Dans ce but, une émission de nouvelles obligations foncières fut décidée.

Ces obligations ou lettres de gage sont de deux natures :

1° Obligations de 500 fr. (nominatives ou au porteur) rapportant 5 0/0 d'intérêt, soit 25 fr., payables par semestre, le 1er novembre et le 1er mai. Ces obligations sont remboursables en 50 années, au pair, au moyen d'un tirage au sort qui a lieu chaque année, les 22 mars et 22 septembre;

2° Obligations de 100 fr. (nominatives ou au porteur) rapportant 4 0/0 d'intérêt, soit 4 fr., payables par semestre le 1er mai et le 1er novembre, et concourant à un tirage de lots qui varient de 100 à 5,000 fr. (au total 800,000 fr. par an). Ce tirage a lieu tous les trois mois : les 22 mars, 22 juin, 22 septembre et 22 décembre. Chaque obligation peut gagner le 10e d'un lot.

Les intérêts de ces obligations sont payables, comme ceux de la rente, dans tous les arrondissements de France, chez les receveurs particuliers.

On les souscrit, à Paris, au siége de la société; dans les départements, entre les mains des agents du Trésor, des directeurs du crédit foncier, et des notaires correspondants.

Ces obligations sont destinées à remplacer les anciens contrats hypothécaires; et, comme ceux ci, elles s'adressent à tous les capitalistes qui désirent placer leur argent d'une manière fructueuse et en même temps sûre. Elles sont, par suite des lois particulières qui régissent le crédit foncier, bien préférables à l'ancien système de placement; car on sait que le crédit foncier ne peut prêter que comme premier créancier, sur des immeubles dans de bonnes conditions, possédés d'une manière régulière, et seulement jusqu'à concurrence de la moitié de leur valeur. Elles l'emportent donc de beaucoup sur les anciens contrats hypothécaires, où, la plupart du temps, la régularité des titres et la valeur du gage sont appréciées très-légèrement, les intérêts mal servis, et le remboursement toujours difficile.

Les conditions faites aux emprunteurs sont restées à peu près les mêmes qu'auparavant; seulement l'augmentation universelle de l'intérêt des capitaux pendant ces derniers temps a nécessairement forcé le crédit foncier à porter le chiffre de l'annuité à un taux plus élevé que précédemment. C'est

ainsi que l'annuité a été fixée à 5 fr. 95 c. pour un emprunt de 50 ans, et à 8 fr. 45 c. pour un emprunt de 20 ans.

Ce faible supplément d'intérêt, exigé par la force des choses, n'a pas diminué l'empressement des emprunteurs à se porter vers le crédit foncier; car, au 15 août 1854, il avait autorisé 62,076,900 fr. de prêts, sur lesquels 46,474,400 fr. avaient été réalisés par actes définitifs, et il restait à l'étude, à l'administration centrale, pour 22,907,292 fr. de demandes.

On comprend d'ailleurs cet empressement, lorsqu'on songe que l'emprunteur qui s'adresse au crédit foncier n'a jamais de capital à rembourser, qu'il n'y a plus pour lui de renouvellement onéreux à opérer, et qu'il trouve dans l'immense réservoir de capitaux formé par le crédit foncier toutes les ressources en argent dont il peut avoir besoin.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

Nous donnons ci-après la liste des compagnies d'assurances contre l'incendie, contre la grêle et sur la vie représentées dans le département, avec les noms de leurs principaux agents.

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

L'Aigle et *le Conservateur* réunis : MM. Rollet à Saint-Omer, Perdreau à Boulogne.

Assurances générales : MM. Nau (Sulpice) à Arras et Saint-Pol, Bonduelle à Lillers et Béthune, Pamart à Boulogne, Boulet à Calais, Dumont à Montreuil, Vasseur-Gamblin à Hesdin, Tilliez à Fruges, Ansel à Saint-Omer, Bucquet à Aire, Leblond à Ardres.

La Confiance : MM. Crinon à Arras, Chauveau-Sire à Boulogne, Lavé à Hesdin, Libersart à Saint-Omer.

La France et *la Sécurité* : MM. Veret à Arras, Florimond à Boulogne, Bentenjeun à Calais, Wallart (Albéric) à Fruges, Duhamel à Saint-Omer, Gardeur à Hesdin, Joly à Ardres.

La Nationale : MM. Bossu à Arras, Ranson (frères) à Verquigneuil et Vaudricourt, Heaulme à Carvin, Al. Adam ✻ à Boulogne, Mayer ✻ à Calais, Lamotte à Etaples, Bossu (fils) à Saint-Omer, Bonsart à Aire, Fontaine à Ardres.

Le Nord : MM. Mannechez à Arras, Stenne à Béthune, Lancry à Lillers, Rouxel à Boulogne, Demol (fils) à Calais, Cousin à Saint-Omer, Lefebvre à Saint-Pol.

La Paternelle : MM. Roty-Bras à Arras, Porion à Boulogne, Selliers à Desvres, Leuliez (Célestin) à Marquise, Louis à Saint-Omer.

Le Phénix : MM. Daniel-Bienfait à Arras, Cary à Béthune, Charles Quettier à Boulogne, Porquet (fils) à Calais, Delhomel, banquier à Montreuil, Drieux à Saint-Omer, Crucq à Saint-Pol.

La Providence : MM. Veret à Arras, Baudel (Jean-Baptiste) à Béthune,

14

Lelièvre-Dubreuil à Boulogne, Buffrot (fils) à Calais, Boulanger à Desvres, Quénus à Marquise, Condette à Etaples.

La Rouennaise : M. Denis, directeur de l'usine à gaz à Arras.

Le Soleil : MM. Beauchamps (fils) à Arras, Carpentier (Hippolyte) à Béthune, Lonquéty (frères) à Boulogne, Bause à Calais, Lefebvre à Montreuil, Dumont à Hesdin, Leuilleux (Achille) à Saint-Omer, Gibon à Saint-Pol.

L'Union : MM. Dubois-Riondé à Arras, Jobé à Béthune, Lagneau à Carvin, Haffreingue et compagnie à Boulogne, Dolain à Calais, Dégremont à Montreuil, Jacquet à Saint-Omer.

L'Urbaine : MM. Thépaut-Usse à Arras, Leclercq (Hector) et Penet à Béthune, Achille Adam à Boulogne, Noyel à Calais, Chifflart à Saint-Omer, Corne à Saint-Pol, Forgez-Leroux à Avesnes-le-Comte.

La Normandie : M. Jules Petit (négociant) à Boulogne.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LA GRÊLE.

L'Agricole : M. Nau (Sulpice) à Arras.

L'Alliance rurale : M. Pierret à Arras.

La Cérès : MM. Roty-Bras à Arras, Jobé à Béthune.

L'Etoile : M. Bossu à Arras.

La Providence agricole : M. Crinon à Arras.

SOCIÉTÉS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

Assurances générales : M. Nau (Sulpice), à Arras.

Caisse des écoles et des familles : MM. N.... à Arras, Audibert à Calais.

Caisse paternelle : M. Roty-Bras à Arras.

L'Economie : M. Leglaive à Boulogne.

FOIRES ET MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Foires.

Arras : Du 10 au 25 avril, vente de tissus, nouveautés, lingerie, horlogerie, bijouterie, patisserie, etc. — Le second samedi de chaque mois, vente de chevaux, bestiaux de toute espèce. — 28 juillet et 28 septembre, poulains. — Du 15 au 30 août, toute espèce de marchandises. (Ces trois dernières foires sont tombées en désuétude.)

Bapaume : Premier jeudi de chaque mois, 6 mai et 14 septembre, vente de bestiaux.

Bucquoy : 30 juin, 15 octobre, dernier jeudi de chaque mois, vente de porcs et vaches.

Oisy : 12 mai et 12 novembre, vente de porcs.

Pas : Dernier mardi de chaque mois, vente de porcs.

Marchés.

Arras: Mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, grains de toute espèce (très-importants). — Samedi de chaque semaine, bestiaux pour la boucherie. — Jeudi de chaque semaine, porcs gras et veaux. — Tous les jours, vente de comestibles.

Bapaume : Mercredi, vendredi et samedi, comestibles ; grains de toute espèce le vendredi.

Oisy : Lundi de chaque semaine (marché nul).

Pas : Mardi de chaque semaine, comestibles et grains.

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Foires.

Béthune : 3 février et 15 octobre, durée de dix jours, vente de toute espèce de grains et bestiaux, le premier jour ; comestibles, lingerie, vêtements, lins, toile, bijouterie, orfévrerie, etc., les autres jours. — Le lundi qui précède le premier mercredi de chaque mois, vente des mêmes objets.

Carvin : Le premier samedi de chaque mois, chevaux et bestiaux.

Hénin-Liétard : Le deuxième vendredi de février, le mardi de la Pentecôte, le lundi suivant le 14 novembre, le 2e vendredi de novembre, chevaux, bestiaux et grains de toute espèce.

Houdain : 8 mai et 18 octobre, bestiaux.

Lens : 8 septembre et veille du premier samedi de chaque mois, bestiaux, grains, comestibles, quincaillerie, lingerie, etc.

Lillers : Mercredi qui suit le dimanche de *Lætare*, 12 novembre, premier mercredi de chaque mois, toute espèce de bestiaux, grains et marchandises.

Saint-Venant : Deuxième mardi d'octobre, grains de toute espèce et porcs.

Marchés.

Béthune : Lundi de chaque semaine, toute espèce de grains, denrées et marchandises (très-important). — Vendredi, comestibles.

Carvin : Samedi, grains, marchandises, comestibles.

Hénin-Liétard : Vendredi, comestibles.

Laventie : Samedi, grains et comestibles.

Lens : Mardi et vendredi, grains et comestibles.

Lillers : Mercredi et samedi, grains et comestibles.

Saint-Venant : Samedi, toute espèce de grains et denrées. — Mardi, fil.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Foires.

Boulogne : 10 juillet, chevaux, poulains et bestiaux. — Du 5 au 20 août, toute espèce de marchandises. — Du 11 au 26 novembre, toute espèce de marchandises et bestiaux. — Premier mercredi de chaque mois, bestiaux et grains de toute espèce.

Hameau de la Capelle, dépendant de Baincthun : 4 novembre, poulains.

Souverain-Moulin, dépendant de Pittefaux : 25 août, chevaux, bestiaux de toute espèce et marchandises.

Wimille : 5 novembre, poulains.

Calais : Du 22 janvier au 7 février, du 15 au 30 juillet, toute espèce de marchandises.

Saint-Pierre-lez-Calais : 15 mai, 30 juin, 9 octobre, bestiaux.

Desvres : Mardi après le dimanche de Quasimodo, mardi suivant le dimanche après le 24 juin, chevaux, génisses, porcs, poulains. — 3, 4 et 5 octobre, poulains. — 19 octobre et deuxième mardi de chaque mois, bestiaux de toute espèce, grains et autres denrées.

Le Wast : 28 septembre, chevaux, poulains, vaches, porcs, ânes.

Fiennes : 9 septembre, chevaux, poulains, vaches, porcs, ânes.

Hardinghem : 14 juin, chevaux, poulains, vaches, porcs, ânes.

Guînes : 4 février, troisième dimanche après Pâques, du 1er au 3 août, 3 novembre, chevaux et bestiaux de toute espèce. — Dernier vendredi du mois, bestiaux et grains de toute espèce.

Licques : 3 mai, 12 juillet, 29 décembre et premier lundi du mois, bestiaux et grains.

Ambleteuse : 25 octobre, poulains.

Audembert : 10 août, moutons.

Marquise : Lundi de la quatrième semaine de carême et 25 juillet, chevaux, autres bestiaux, grains et marchandises diverses.

Réty : 8 juillet, poulains.

Wissant : 26 octobre, poulains. — 29 octobre, chevaux, bestiaux de toute espèce.

Hameau du Pont-de-Briques, dépendant de Saint-Léonard : 3 et 4 novembre, chevaux et poulains.

Samer : 19 mars, 20 juillet, 14 septembre, chevaux, bestiaux et étoffes. — Troisième lundi de chaque mois, vaches, génisses, moutons et porcs. — 24 juillet, poulains.

Marchés.

Baincthun (la Capelle) : Lundi de chaque semaine, vaches, veaux, moutons.

Boulogne : Mercredi et samedi de chaque semaine, grains, marchandises, comestibles. — Lundi, mardi, jeudi et vendredi, comestibles.

Calais : Mercredi et samedi, grains et comestibles.

Saint-Pierre-lez-Calais : Jeudi, veaux, vaches, légumes. — Samedi, porcs.

Desvres : Mardi et vendredi, grains et comestibles.

Le Wast : Lundi, comestibles.

Guînes : Vendredi, veaux, grains et comestibles.

Hardinghem : Mardi, vente de comestibles.

Licques : Lundi, bestiaux, grains et comestibles.

Ambleteuse : Mardi et vendredi (tombés en désuétude).

Marquise : Jeudi, bestiaux, grains et comestibles.

Outreau : Vendredi, comestibles.

Saint-Léonard : Vendredi, veaux et moutons.

Samer : Lundi, grains et comestibles.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Foires.

Douriez : 23 juin et 11 novembre, bestiaux, grains et marchandises.

Etaples : 29 juin et 6 décembre, bestiaux, denrées et menus objets.

Fruges : 26 avril, 25 octobre, dernier samedi de chaque mois, bestiaux, grains et marchandises.

Hesdin : Du 6 au 21 décembre, toute espèce de marchandises. —Deuxième mercredi du mois, chevaux, bestiaux, grains et marchandises diverses.

Hucqueliers : 4 juillet, 14 novembre, 1er décembre, troisième mercredi du mois, bestiaux, grains et autres marchandises.

Montreuil : Samedi après la Fête-Dieu (8 jours), 28 novembre (3 jours), objets divers, marchandises de toute espèce.

Marchés.

Montreuil : Samedi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises, laines. — Mardi, mercredi et vendredi, comestibles.

Berck : Mardi et vendredi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises.

Douriez : Premier et troisième vendredi du mois, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises.

Etaples : Mardi et vendredi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises.

Fruges : Samedi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises.

Hesdin : Jeudi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises. — Samedi, comestibles.

Hucqueliers : Mercredi, toute espèce de grains, bestiaux, denrées, marchandises.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Foires.

Aire : Mardi de la Pentecôte, 23 novembre (10 jours chacune), bestiaux et marchandises. — Deuxième vendredi des mois de janvier, février, mars, avril, juillet, août, septembre et octobre, chevaux et bestiaux.

Thérouanne : Premier mardi de février, 19 et 20 juillet, premier mardi du mois, bestiaux, denrées et marchandises.

Wittes : 22 novembre, chevaux, bêtes à cornes, etc.

Ardres : Deuxième lundi du carême, lundi avant la Pentecôte, 10 août, 21 septembre, deuxième jeudi du mois, bestiaux et marchandises.

Tournehem : 22 juillet, troisième mercredi du mois, bestiaux et marchandises.

Audruick : Mardi de la Pentecôte, troisième mecredi d'octobre, bestiaux et marchandises de toute espèce.

Fauquembergue : 2 mai, 3 novembre, deuxième jeudi de chaque mois, bestiaux et marchandises de toute espèce.

Lumbres : 1er mai, 9 octobre, porcs, moutons, lingerie.

Séninghem : 10 octobre, porcs, moutons, lingerie. — Premier mercredi de janvier, avril et juillet, chevaux, bestiaux, et autres marchandises.

Saint-Omer : Carnaval (9 jours), 29 septembre, deuxième mercredi de tous les mois, excepté de ceux de février et septembre, chevaux, bestiaux et marchandises.

Moulle : 21 juillet, après midi, chevaux.

Saint-Martin-au-Laërt : 21 juillet, avant midi, chevaux.

Marchés.

Aire : Vendredi, grains, denrées, bestiaux et diverses marchandises (très-importants).

Ardres : Mardi, jeudi et samedi, objets divers et comestibles.

Tournehem : Mercredi, objets divers et comestibles.

Audruick : Mercredi, grains, comestibles, objets divers. — Troisième mercredi des mois de février, avril, juin et novembre, bestiaux, grains et marchandises.

Fauquembergue : Jeudi, bestiaux, grains, comestibles.

Lumbres : Mardi de chaque quinzaine, bestiaux, grains, comestibles. —

Saint-Omer : Chaque samedi, bestiaux, grains, denrées, marchandises (très-important).

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Foires.

Aubigny : Mardi après la Pentecôte, 14 novembre, premier mardi de chaque mois, vaches, moutons, porcs et autres marchandises.

Auxi-le-Château : 24 février, mardi après Quasimodo, 10 août, 29 octobre, troisième samedi du mois, bestiaux et marchandises.

Frévent : Premier dimanche après le 24 juillet, 3 novembre, premier vendredi du mois, bestiaux et marchandises diverses.

Avesnes-le-Comte : 2 mai et 25 octobre (2 jours), quatrième mercredi du mois, bestiaux et marchandises.

Pernes : 9 mai, 19 octobre, troisième mercredi de chaque mois, bestiaux et marchandises.

Heuchin : Veille de la Fête-Dieu, 17 septembre, 27 décembre (tombées en désuétude).

Saint-Pol : Du 15 au 24 mars, du 10 au 19 novembre, premier lundi de chaque mois, bestiaux et marchandises (très-importants).

Marchés.

Auxi-le-Château. : Premier, deuxième et quatrième samedis du mois, grains, comestibles et marchandises.

Frévent : Deuxième, troisième et quatrième vendredis du mois, grains, comestibles et marchandises.

Avesnes-le-Comte : Trois premiers mercredis de chaque mois, grains, comestibles, marchandises.

Heuchin : Mardi de chaque semaine, grains, comestibles, marchandises.

Pernes : Premier, deuxième et quatrième mercredis du mois, grains, comestibles, marchandises.

Saint-Pol : Vendredi de chaque semaine, deuxième, troisième et quatrième lundis du mois, grains, comestibles, marchandises.

LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PAS-DE-CALAIS.

Cette commission a été instituée par M. Desmousseaux de Givré, le 3 mars 1846, dans le but d'assurer la conservation des rares monuments échappés aux révolutions, de décrire les édifices et les objets d'art que possédait le Pas-de-Calais et d'en former un album départemental. Elle continue avec persévérance l'accomplissement de son œuvre. Son comité central, qui siége à Arras, fera paraître incessamment les sixième et septième livraisons de sa Statistique monumentale; il vient de publier le troisième numéro de son Bulletin, dans lequel il a introduit une amélioration désirée : la reproduction par la lithographie des monuments secondaires qui ne peuvent trouver place dans l'album.

PERSONNEL.

Président : M. le Préfet.

Vice-président : M. Harbaville ✻.

Secrétaire-trésorier : M. A. Godin.

Arrondissement d'Arras. — MM. l'abbé Parenty, vicaire général du diocèse; le comte d'Héricourt ✻; Grandguillaume, professeur de dessin à l'école du génie ; Terninck, percepteur à Bois-Bernard ; Grigny, architecte à Arras ; le chevalier de Linas, membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts au ministère de l'instruction publique; l'abbé Lamort, curé-doyen d'Oisy; Epellet, architecte en chef du département ; Colin (Maurice), O. ✻; l'abbé Robitaille, chanoine titulaire à Arras; l'abbé Deletoile, aumônier de l'hôpital d'Arras ; Cavrois, agent-voyer en chef ; le marquis d'Havrincourt, membre du conseil général et maire à Havrincourt ; l'abbé Van Drival et l'abbé Lequette, professeurs au grand séminaire.

Arrondissement de Béthune. — MM. Lequien, O. ✻, ancien sous-préfet de Béthune, député; Dancoisne, notaire, numismate à Hénin-Liétard; Amédée d'Hagerue, propriétaire à Lozinghem.

Arrondissement de Boulogne. — MM. Morand, juge d'instruction à Boulogne; Pigault de Beaupré ✻, ancien membre du conseil général, à Calais; de Bayser, architecte à Boulogne; de Rheims, bibliothécaire à Calais.

Arrondissement de Montreuil. — MM. Henneguier, avocat à Montreuil; Dovergne, à Hesdin; Souquet, à Étaples.

Arrondissement de Saint-Omer. — MM. Alexandre Hermand ✻, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer; Quenson, O. ✻, membre du conseil général, président du tribunal et de la société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer; Albert Legrand, receveur municipal, id.; de Laplane, ancien député, id; Auguste Deschamps de Pas, à Saint-Omer; Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, id.

Arrondissement de Saint-Pol. — M. l'abbé Guillaume, curé-doyen de Saint-Pol.

Hors du département. — MM. Boistel, juge à Avesnes (Nord); Léon Gaucherel, dessinateur et graveur, à Paris; de Baecker, ancien juge de paix à Bergues.

ACADÉMIE D'ARRAS.

L'Académie d'Arras, créée sous le titre d'Académie royale des Belles-Lettres, par lettres patentes de juillet 1773, a été autorisée de nouveau par ordonnance royale du 24 septembre 1828, sous le titre de Société pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Le nombre de ses membres titulaires ne peut dépasser 30. Elle a en outre des membres honoraires et des membres correspondants.

Elle se réunit le vendredi de chaque semaine, à 6 heures et demie du soir, dans une salle dépendant des bâtiments de l'école de médecine et adjacente au tribunal civil. Elle a ordinairement une séance publique annuelle. Pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs de ses membres ont fait à leurs collègues des communications intéressantes sur l'économie publique, l'histoire ou la biographie. Le vingtième volume de ses Mémoires doit être incessamment publié.

BUREAU.

Président : M. l'abbé Parenty, chanoine titulaire, vicaire général du diocèse.

Chancelier : M. Wartelle (Charles) ✻, membre du conseil général, ancien représentant à l'Assemblée législative.

Vice-chancelier : M. l'abbé Proyart, chanoine titulaire, vicaire général du diocèse.

Secrétaire perpétuel : M. Cornille, président du tribunal civil, ancien représentant à l'Assemblée constituante.

Secrétaire-adjoint : M. de Mallortie, professeur au collége.
Archiviste : M. Billet, avocat, ancien membre du conseil général.
Archiviste-adjoint : M. Godin, archiviste du département.

Membres résidants.

Date de nomination.	MM.
20 septembre 1817.	Crespel-Dellisse ✻, fabricant de sucre indigène.
16 janvier 1819.	Thellier de Sars, ancien président du tribunal civil d'Arras.
11 juin 1819.	Cornille, président du tribunal civil, ancien représentant à l'Assemblée constituante.
28 avril 1820.	Harbaville ✻, ancien conseiller de préfecture, membre de plusieurs sociétés savantes.
18 mai 1821.	Billet, avocat, ancien membre du conseil général.
5 décembre 1828.	Herlincourt (le baron Léon d') ✻, député au Corps législatif, membre du conseil général.
2 avril 1830.	Brégeaut, pharmacien, professeur à l'école de médecine.
14 janvier 1831.	Dudouit ✻, ancien maire d'Arras, ancien membre du conseil général.
11 mars 1831.	Dassonneville, professeur à l'école de médecine.
14 octobre 1831.	Colin (Maurice) O. ✻, ancien maire d'Arras, ancien président du tribunal de commerce de cette ville.
14 décembre 1832.	Wartelle (Charles) ✻, membre du conseil général, ancien représentant à l'Assemblée législative.
14 décembre 1832.	Luez, avocat, ancien conseiller de préfecture, secrétaire général.
2 mars 1838.	Répécaud, C. ✻, colonel du génie en retraite.
28 février 1840.	Broy, professeur au collége d'Arras en retraite.
28 février 1840.	Colin (Henri), juge suppléant au tribunal civil d'Arras.
22 janvier 1841.	Ledieu, directeur de l'école de médecine.
14 juillet 1843.	D'Héricourt (le comte) ✻, maire de Souchez, membre de l'institut des provinces et de plusieurs sociétés savantes.
14 juillet 1843.	L'abbé Parenty, chanoine titulaire, vicaire général.
14 juin 1844.	Godin, archiviste du département.
1er août 1845.	Derbigny ✻, ancien directeur de l'enregistrement et des domaines.
11 août 1848.	Caron, professeur au collége d'Arras.
11 août 1848.	Plichon ✻, maire d'Arras, ancien représentant à l'Assemblée législative.
7 mars 1851.	Proyart, chanoine titulaire, vicaire général du diocèse.
7 mars 1851.	Lestocquoy, docteur en médecine.
25 juin 1852.	De Mallortie, professeur au collége.
4 mars 1853.	Lecesne, avocat, ancien conseiller de préfecture, secrétaire général.

4 mars 1853.	Linas (de), membre non résidant du comité historique.
	N..., N..., N...

Membres honoraires résidants.

Monseigneur Parisis, O. ✻, évêque d'Arras.
M. le baron d'Herlincourt père ✻, ancien maire d'Arras.
M. le baron de Hauteclocque ✻.

Membres correspondants, résidant dans le département.

	MM.
12 novembre 1824.	Evrard, docteur en chirurgie à Saint-Omer.
14 janvier 1825.	Quenson, O. ✻, président du tribunal civil de Saint-Omer, de la société d'Agriculture et de la société des Antiquaires de la Morinie, ancien député, membre du conseil général.
20 janvier 1826.	Mouronval ✻, docteur en médecine à Bapaume.
30 novembre 1827.	Fourment (baron de) ✻, sénateur, manufacturier.
25 octobre 1844.	Danscoisne, notaire, numismate à Hénin-Liétard.
19 avril 1844.	Saint-Amour (Jules), ancien représentant, à Saint-Omer.
19 avril 1844.	Robert (l'abbé), membre de plusieurs sociétés savantes, au Transloy.
16 mai 1851.	Henneguier, avocat, membre de la commission départementale des monuments historiques, à Montreuil.
4 juillet 1851.	Laplane (Henri de), ancien député, inspecteur des monuments historiques, secrétaire perpétuel adjoint de la société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.
4 mai 1852.	Danvin (Bruno), docteur en médecine à Saint-Pol.
4 mars 1853.	Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

La société des Antiquaires de la Morinie a été fondée à Saint-Omer, en 1831, autorisée par décision ministérielle du 20 janvier 1832 et définitivement instituée par ordonnance royale du 21 avril 1833. Elle a pour objet principal l'exploration, la conservation et la description des monuments historiques de l'ancienne Morinie.

Elle tient chaque mois une séance particulière et elle a une séance publique chaque année.

Elle peut avoir trente-six membres résidants, et un nombre illimité de membres honoraires et correspondants. Elle a, en outre, des comités correspondants dans les villes d'Aire, Boulogne, Calais, Saint-Pol, Cassel et Dunkerque.

Cette société poursuit avec une louable persévérance son œuvre historique et archéologique. La deuxième partie du neuvième volume de ses Mémoires

vient de paraître avec un atlas. On y lit avec intérêt le compte-rendu des travaux de la société, par M. Henri de Laplane; une notice sur un traité relatif à la peinture au moyen âge, par M. Deschamps de Pas; une notice sur la peinture d'un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne, par M. l'abbé Lefebvre. M. Alex. Hermand y publie le résultat de ses curieuses recherches sur la question d'antériorité et de paternité entre le chapitre canonial et l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. Viennent ensuite un tableau des mœurs à Saint-Omer et en Artois au seizième siècle, par M. Courtois; une notice historique sur quelques médailles de Notre-Dame de Boulogne, par M. Rouyer; une description des manuscrits de la bibliothèque de Bergues, par M. Jules Lepreux; une notice historique et archéologique sur le prieuré de Saint-Michel du Wast, par M. l'abbé Haigneré; des notions historiques sur la *Leulene*, par M. Courtois; une notice sur la Flandre maritime avant et pendant la domination romaine, par M. de Baecker; un essai sur les constructions à Saint-Omer aux quinzième et au seizième siècles, par M. Louis Deschamps de Pas; une dissertation sur l'emplacement de Quentovic, par M. Louis Cousin; un rapport du comité du canton de Calais sur des fouilles pratiquées à Beaumarais et à Marck; enfin un rapport sur la crypte de l'église Notre-Dame de Boulogne, par M. Courtois.

Cette publication a été suivie d'une autre non moins importante pour l'histoire du pays: la première partie de l'intéressant travail de M. Henri de Laplane, secrétaire perpétuel-adjoint de la société, sur l'abbaye et les abbés de Saint-Bertin à Saint-Omer.

Dans quelques pages brillamment écrites l'auteur retrace l'origine du monastère, ses droits et ses prérogatives, ses prospérités et ses revers; le départ des religieux pour l'abbaye d'Arrouaise à la révolution, avant d'être définitivement exilés de la patrie; enfin la vente du monastère, sa destruction et celle de son église, dont il ne reste plus que la tour récemment restaurée aux frais de la ville et de l'Etat.

M. de Laplane expose ensuite, dans un style empreint d'une noble simplicité, la vie des abbés depuis saint Bertin (648) jusqu'à Jean de Medon (1450). Il accompagne ses biographies de dessins qui sont un heureux complément de son œuvre.

Enfin, la société des Antiquaires de la Morinie a tenu, le 20 juin 1854, sous la présidence de M. Quenson, une séance publique qui réunissait, avec l'élite de la population audomaroise, de nombreux correspondants étrangers. Dans cette séance solennelle, des lectures pleines d'intérêt ont été faites sur les points les plus saillants de notre histoire par MM. de Laplane, Alex. Hermand, l'abbé Parenty, Toursel, directeur du pensionnat de Saint-Bertin; Arthur Dissaux, le chevalier de Linas, Louis Deschamps de Pas, ingénieur, et Courtois.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE.

Bureau.

MM. Quenson, O. ✱, président du tribunal, ancien député, président;

Albert Legrand, vice-président; Givenchy (Louis de), membre de plusieurs sociétés savantes, secrétaire perpétuel; Laplane (Henri de), ancien député, secrétaire perpétuel-adjoint; Delmotte, avocat, trésorier; Courtois, avocat, membre de plusieurs sociétés savantes, archiviste.

Membres titulaires.

MM. Bolard, Clovis-Auguste-Victor, aumônier de l'hôpital militaire; Cardevacque (Alphonse de); Courtois, avocat; Delmotte, avocat; Deschamps, Auguste; Deschamps, Louis, ingénieur des ponts et chaussées; Dufaitel, A.-F., membre de plusieurs sociétés savantes; Givenchy (Louis de); Givenchy (Charles de); Givenchy (C. de), Romain, Gosselin, avocat; Hermand Alexandre ✻; Hazard, substitut du procureur impérial; Laplane (Henri de); Legrand, Albert; Liot de Norbécourt, receveur des domaines; Machart, médecin-dentiste; Martel, ancien représentant; Monnecove (Édouard de), ancien pair de France; Parmentier, juge au tribunal de première instance; Pruvost, notaire; Quenson, O. ✻, président du tribunal, ancien député; Toursel, supérieur du collége Saint-Bertin.

Comité d'Aire.

MM. Scott, camérier de Sa Sainteté, curé-doyen d'Aire, président honoraire; Levasseur de Mazinghem; Regis, maire de la ville, président; d'Hagerue, Amédée, trésorier; Cappe, avocat; Cappe, notaire; de Sars (fils); Picques, professeur; Toffart, secrétaire de la mairie.

Comité de Boulogne-sur-Mer.

MM. N..., président; Marmin-Pamart, secrétaire-trésorier; Gérard, avocat, bibliothécaire; Haigneré (l'abbé), professeur de philosophie chez M. Haffreingue; Horeau ✻, trésorier des invalides de la marine; Lipsin, Adolphe, archéologue; Morand, François, juge suppléant et archiviste de la ville.

Comité de Calais.

MM. Pigault de Beaupré ✻, président; De Rheims, bibliothécaire de la ville, secrétaire; De Rheims (père), trésorier; Durand, Antony, numismate; Henneguier, vérificateur des douanes en retraite.

Comité de Saint-Pol.

MM. Danvin, Bruno, docteur en médecine, président; Ansart, secrétaire-trésorier; Lambert, greffier du tribunal; Lefebvre, avoué; Genelle, avocat à Norrent-Fontes.

Membres honoraires et correspondants résidant dans le département.

MM. Abot de Bazinghem, archéologue à Boulogne; Adam O. ✻, membre du conseil général; Bachelet, docteur en médecine; Bailly, l'abbé, prévôt du

chapitre d'Arras; Beaufort, architecte à Saint-Omer; Boin, propriétaire à Hardinghem; Douchart-Chantereau, vice-président du musée à Boulogne; Cavrois, Narcisse, agent-voyer en chef à Arras; Cholomski, à Hardinghem; Clabaux (l'abbé), professeur de rhétorique à Boulogne; Colin-Thilloy, numismate à Audruick; Colin O. ✻, ancien maire d'Arras; Cornille, président du tribunal civil à Arras; Cuvelier, peintre à Saint-Omer; Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard; Deladerrière, à Arras; Demarle ✻, pharmacien à Boulogne; De Rheims Jean, à Saint-Omer; de Richoufftz, membre du conseil général; Devin (l'abbé); Dovergne fils, à Hesdin; Duchossois, aîné, négociant à Boulogne; Duméril, Florimond, à Saint-Omer; Dutertre-Hyvart, pharmacien à Boulogne; Esnault ✻, ancien capitaine du génie à Arras; Epellet, architecte du département; Fuzellier, médecin à Moutreuil; Godin, archiviste du département; Grigny, architecte à Arras; Halloy, avocat, juge suppléant à Béthune; Harbaville ✻, président de la commission des antiquités départementales à Arras; Hauteclocque (le baron de) ✻, ancien maire d'Arras; Henneguier, avocat à Montreuil; Henry, ancien adjudant du génie à Boulogne; Héricourt (le comte d') ✻, maire de Souchez; Hermant Octave, avocat à Saint-Omer; Isaac, ancien secrétaire de la mairie à Guînes; Lamort, curé-doyen à Oisy; Leclercq de Neufville, à Surques; Ledru, médecin à Avesnes-le-Comte; Leduc, médecin à Boulogne; Lefebvre-Dupré O. ✻, président honoraire du tribunal civil de Béthune; Lefebvre-Hermand ✻, député, membre du conseil général; Lefebvre François (l'abbé), à Montreuil; Leroux du Chatelet, à Arras; Lesergeant de Bayenghem, Levert ✻, sous-préfet de Saint-Omer; Linas (Charles de), à Arras; Luez, ancien conseiller de préfecture à Arras; Marmin, sous-inspecteur des postes à Boulogne; Menche ✻, colonel en retraite à Aire; Menche ✻, sous-préfet de Boulogne; Monteuuis (l'abbé), curé-doyen de Guînes; Noel, bibliothécaire à Saint-Omer; Parenty (l'abbé), chanoine titulaire, grand vicaire et président de l'académie d'Arras; Parenty Auguste, chef de division à la préfecture; Monseigneur Parisis, O. ✻, évêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer; Petit Octave, archéologue à Arras; Prévost ✻, maire d'Hesdin, membre du conseil général; Rincquesent (W. de), à Boulogne; Robert (l'abbé), curé au Transloy; Robitaille (l'abbé), chanoine titulaire à Arras; Rosny (Eugène de), à Lozembune, près Boulogne; Saint-Amour Jules, ancien représentant, à Saint-Omer; Souquet, négociant à Etaples; Terninck, Auguste, percepteur à Bois-Bernard; Van-Drival (l'abbé), chanoine honoraire à Arras.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS A BOULOGNE.

Fondée en 1837, la société des Amis des Arts de Boulogne prit de rapides développements. Elle compte aujourd'hui 150 membres, parmi lesquels se trouvent la plupart des hommes éclairés du pays. Des expositions de tableaux organisées par ses soins ont pour but de répandre le goût des beaux-arts. Un grand nombre de peintres célèbres lui ont envoyé leurs œuvres.

Nous avons sous les yeux le procès-verbal de sa dernière séance publique,

dans lequel nous lisons un intéressant rapport de M. Morand, juge d'instruction, secrétaire adjoint, sur l'exposition de 1854. Ce rapport, qui a été en partie reproduit dans le *Moniteur*, contient un projet dont la réalisation ne saurait trop être encouragée à cause de l'intérêt qu'il présenterait pour notre histoire. « Le dix-neuvième siècle, dit M. Morand, offre, sur le sol boulon-« nais, au génie et à l'émulation des peintres, d'incomparables sujets de « grandes œuvres, s'ils veulent s'attacher aux grands spectacles, et de jolis « ouvrages, s'ils n'en prennent que les épisodes ou les scènes détachées. Ils « peuvent trouver à s'exercer et à se distinguer dans tous les genres; l'his-« toire, la marine, le paysage et le genre proprement dit n'ont qu'à ouvrir « les yeux sur notre port et notre flottille, sur les plateaux de nos côtes, « dans l'intérieur de nos camps, pour animer leurs toiles des plus intéressants « tableaux. »

M. Morand a donc eu la pensée que les œuvres qu'inspireraient les faits historiques accomplis dans le Boulonnais depuis un demi-siècle, pourraient former un ensemble, et que le musée de Boulogne pourrait avoir sa galerie de Versailles ouverte à tous les souvenirs impériaux de la localité. C'est cette pensée qu'il s'agit de développer et qu'il serait important pour la ville de Boulogne de voir réaliser dans un avenir prochain.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE, DES SCIENCES ET ARTS DE CALAIS.

Cette société, instituée le 13 février 1779, a été rétablie en vertu d'un règlement préfectoral du 27 mai 1819, et d'une lettre du Ministre de l'intérieur du 27 juin suivant.

Elle reste momentanément désorganisée depuis 1852.

COMITÉ DE L'HISTOIRE, DE LA LANGUE ET DES ARTS DE LA FRANCE,

INSTITUÉ PRÈS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Membre non résidant : M. le chevalier de Linas, à Arras.

Correspondants pour les travaux historiques. — MM. Deschamps de Pas, à Saint-Omer; d'Héricourt ❋, à Souchez; Hermand (Alexandre) ❋, à Saint-Omer; l'abbé Lamort, à Oisy; Morand, juge d'instruction, à Boulogne; Pigault de Beaupré ❋, à Calais; de Rheims, à Saint-Omer; l'abbé Robert, au Transloy.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Nul ne peut exercer la profession d'imprimeur ou de libraire sans avoir obtenu un brevet de M. le Ministre de l'intérieur. Voici la liste des imprimeurs et libraires du département :

1° *Imprimeries en lettres.*

Arras : MM. Tierny, Lefranc, Brissy, Courtin, N....:.. *Bapaume* : M. Debeugny. *Béthune* : MM. Delpierre, Rey-Bourbon. *Boulogne* : MM. Delahodde, Aigre, Berger. *Calais* : MM. Leleux, Le Roy. *Montreuil* : MM. Blondel, Duval. *Aire* : MM. Poulain, Guillemain. *Saint-Omer* : MM. Fleury, Chanvin, Van-Eslandt. *Saint-Pol* : M. Warmé.

2° *Imprimeries lithographiques.*

Arras : MM. Dutilleux, Tierny, Brissy, Courtin, Celse. *Boulogne* : MM. Berger, Aigre, Delahodde. *Calais* : M. Demotier. *Guînes* : M. Morgant. *Saint-Omer* : MM. Lagache, Loreau. *Aire*, M. Guillemain. *Saint-Pol*: M. Warmé.

Librairies.

Arras : MM. Topino, Galland, Brissy (père), Tierny, Dutilleux, Théry, Pierret, mademoiselle Jacob (Louise), Bradier, Lefranc. *Bapaume* : MM. Debeugny, Delattre. *Béthune* : Mme Cruce, MM. Delpierre, Rey-Bourbon. *Carvin*: mademoiselle Honoré (Françoise). *Lens*: madame Delambre, née Roussel. *Boulogne* : MM. Wadoux, Watel (fils), Renaut, Battu, Chochois, Rigaux, madame veuve Deligne. *Calais* : MM. Leleux, Demotier, Legrand, Le Roy, Lengaigne. *Guînes* : MM. Gugelot, Duquesnoy. *Marquise* : MM. Postel, Deseille. *Saint-Pierre-lez-Calais* : MM. Démarque, Lefebvre. *Fruges* : MM. Bulot, Linez. *Hesdin* : MM. Crépy, Herbay. *Montreuil* : MM. Cailleux, Duval, madame veuve Leborgne. *Etaples* : M. Leporcq. *Aire* : MM. Peyrusson, Poulain, Guillemain. *Ardres* : mademoiselle Gugelot, M. Laporte. *Saint-Omer* : mademoiselle Anne, MM. Van-Eslandt, Légier, Thumerel, Cocquempot, Gugelot (Jean-Baptiste), madame Caron, née Daviron. *Saint-Pol* : MM. Warmé, Decroix, Lédé.

PRESSE.

Nous indiquons ci-après les journaux publiés dans le département :

ARRAS.

Le Courrier du Pas-de-Calais. Journal politique, littéraire, agricole et industriel, paraissant tous les jours, le lundi excepté. Imprimeur et gérant : M. Auguste Tierny. Rédacteurs : MM. Auguste Tierny, gérant; Auguste Tierny, avocat, et Y. Duprez.

Le Progrès du Pas-de-Calais. Journal politique, littéraire, agricole et industriel, paraissant tous les jours, le lundi excepté. Imprimeur : M. Courtin. Gérants : MM. Ayraud-Degeorge et Monvoisin. Rédacteurs : MM. Ayraud-Degeorge, H.-F. Degeorge.

La Société, journal d'Arras, religieux, politique, littéraire et commercial, paraissant les mercredis, vendredis et dimanches. Imprimeur et gérant : M. Ernest Lefranc. Rédacteurs : MM. Lefranc, Lefevre, Raffelin.

BÉTHUNE.

Journal de Béthune et de son arrondissement, agricole, commercial et littéraire, paraissant tous les samedis. Imprimeur, gérant et rédacteur, M. Rey-Bourbon.

La Revue artésienne, intérêts religieux, ruraux, commerciaux, administratifs, etc., paraissant tous les jeudis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Delpierre.

BOULOGNE.

L'Impartial. Journal politique, paraissant tous les jeudis. Imprimeur-gérant : M. Charles Aigre. Rédacteurs : MM. Aigre et d'Hautefeuille.

La Colonne et l'Observateur. Journal politique, paraissant tous les dimanches. Imprimeur : M. Delahodde. Gérant et rédacteur : M. Hermand.

The Boulogne new Times. Journal anglais non politique, paraissant le mercredi. Imprimeur : M. Delahodde.

The Boulogne gazette. Journal anglais non politique, paraissant le mardi. Imprimeur : M. Aigre.

CALAIS.

Journal de Calais. Journal politique, paraissant tous les mercredis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Le Roy.

L'Industriel calaisien. Journal industriel, littéraire et commercial, paraissant tous les dimanches. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. E. Leleux.

MONTREUIL.

La Montreuilloise. Journal politique, littéraire et commercial, paraissant les mardis et vendredis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Blondel.

Le Journal de Montreuil. Journal politique, littéraire et commercial, paraissant le jeudi de chaque semaine. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Duval (père).

SAINT-OMER.

L'Indépendant. Journal politique et littéraire, paraissant les mardis, jeudis et samedis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Chanvin.

Le Mémorial artésien. Feuille d'annonces, politique, littéraire et commerciale, paraissant les mercredis et samedis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Fleury-Lemaire.

AIRE.

L'Echo de la Lys. Journal politique et littéraire, paraissant tous les samedis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Poulain.

SAINT-POL.

L'Abeille de la Ternoise. Journal politique et littéraire, paraissant tous les samedis. Imprimeur, gérant et rédacteur : M. Warmé.

BIBLIOTHÈQUES.

ARRAS. — Administrateurs, MM. Esnault ❋, Monel (père), avocat; Harbaville ❋, propriétaire, Perrot ❋, avocat, Constant Wartelle, juge de paix. — Bibliothécaire honoraire, M. Bacouël; bibliothécaire en titre, M. Caron, professeur au collége et membre de l'académie d'Arras; aide bibliothécaire, M. Sergeant.

La bibliothèque est ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de six heures à huit heures du soir, et, tous les lundis et jeudis, une seconde séance a lieu de neuf heures du matin à midi.

AIRE. — Bibliothécaire, M. Bucquet (Hector).

La bibliothèque est ouverte les mardi et samedi, de 9 heures du matin à midi, et le jeudi, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

BOULOGNE. — Administrateurs, MM. Achille Adam, président; Demarle ❋, Bernard Gros, Horeau ❋, Leducq, Marmin-Pamart, Morand, secrétaire. Conservateur, M. Gérard.

CALAIS. — Administrateurs, MM. Mauricheau Beaupré, ❋, Pigault de Beaupré ❋, de Rheims (père), Boulenger. Conservateur, M. Henri de Rheims.

La bibliothèque est ouverte au public quatre jours par semaine : les mardi, jeudi, samedi et dimanche, de midi à deux heures, et de cinq à huit heures du soir.

HESDIN. — Bibliothécaire honoraire, M. Dovergne.

La bibliothèque est ouverte les samedi, mardi et vendredi, de onze heures du matin à sept heures de l'après-midi.

SAINT-OMER. — Bibliothécaire, M. Noël (Louis).

La bibliothèque est ouverte tous les jours, les dimanches et fêtes et les samedis exceptés, de onze heures du matin à deux heures du soir.

SAINT-POL. — Administrateurs, MM. Piéron, ancien député; de Fourment ❋, sénateur; Danvin, docteur en médecine; Lambert, greffier; Lavoisne, Ricouart, Fourdinier, Lefebvre. Bibliothécaire, M. Flahaut.

La bibliothèque est ouverte les dimanches, de trois à six heures, et les jeudis, de six à neuf heures de l'après-midi.

Il existe, de plus, deux dépôts littéraires : l'un à Béthune, l'autre à Montreuil. Leur conservation est confiée au secrétaire de chacune des mairies de ces villes.

MUSÉES.

Des musées sont établis à Arras, Boulogne, Calais, et Saint-Omer. Le plus important est celui de Boulogne.

Nous publierons dans la troisième partie de l'Annuaire une notice sur deux de ces musées : ceux de Saint-Omer et Calais. Nous nous bornerons ici à indiquer les noms de leurs administrateurs.

Administrateurs du musée d'Arras.

MM. Bregeaut, pharmacien; Gautier, professeur de dessin; Demory, professeur de dessin; Everts ❋, médecin vétérinaire; Cornille, président du tribunal civil; Maurice Colin, O. ❋, négociant; Colin-Vaast, juge au tribunal civil; Leviez, docteur en médecine; Wartelle de Retz ❋, propriétaire; Octave Petit, propriétaire.

Administrateurs du musée de Boulogne.

MM. Bouchard, président; Demarle aîné ❋, secrétaire; Horeau ❋, trésorier; Marmin-Pamart, secrétaire-adjoint; de Bayser, de Bazinghem, Demarle, fils, Dutertre-Delporte, Leducq, Morand-Delalleau, Pollet, Rigaux, Scoffier.

Administrateurs du musée de Calais.

MM, Carpot, administrateur; Ledoux ❋, de Rheims père, Durand-Isaac, conservateurs.

Administrateurs du musée de Saint-Omer.

Archéologie, beaux-arts et numismatique : MM. Al. Hermand ❋, de Pelet, Aug. Deschamps de Pas, L. Deschamps de Pas.

Minéralogie : M. Labresson.

Zoologie : M. Delahaye.

Botanique : MM. Descelers, Réveillon.

THÉATRES.

Quatre villes du département ont des théâtres ; ce sont celles d'Arras, Boulogne, Calais et Saint-Omer.

Les villes d'Arras et de Saint-Omer sont desservies par les deux troupes ambulantes de MM. Lefebvre (opéra) et Réné (comédie), qui desservent en même temps une partie du département du Nord.

Les villes de Boulogne et Calais ont des troupes sédentaires, dirigées en 1854-55, la première par M. Chevalier, la seconde par M. Dumas.

DEUXIÈME PARTIE.

STATISTIQUE.

Topographie et voies de communication du département. — Division du territoire. — Population. — Superficie. — Notices historiques et descriptives de plusieurs villes. — Analyse des délibérations du Conseil général. — Documents divers.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Pas-de-Calais, ainsi nommé du détroit qui le sépare des côtes de l'Angleterre, est borné au nord par le détroit et par le département du Nord; à l'est par le même département; au sud par celui de la Somme, et à l'ouest par la Manche. Il est situé entre le 50e et le 51e degré de latitude et entre 0 degré 50 minutes et 0 degré 45 minutes de longitude du méridien de Paris; sa longueur moyenne est de 14 myriamètres sur une largeur de 7 myriamètres. Son chef-lieu, Arras, est à environ 20 myriamètres de Paris.

ASPECT.

Le Pas-de-Calais est un pays de plaines dont l'uniformité est rompue par des vallées et quelques accidents de terrain. On y trouve cependant plusieurs chaînes de petites collines auxquelles on donnerait improprement le nom de montagnes. Ces collines, dans les arrondissements de Béthune et de Boulogne, font établir la distinction de haut et de bas pays.

RIVIÈRES.

Le département est arrosé en tous sens par un grand nombre de rivières et de ruisseaux. Le tableau suivant, dont nous devons la communication aux soins obligeants de M. Cavrois, agent-voyer en chef, présente ceux de ces cours d'eau qui ont une certaine importance.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondisseme
Le Gy	Noyellettes (arrondissement de Saint-Pol).	La Scarpe.
La Scarpe. . . .	La Scarpe prend sa source à Vaudelicourt, hameau de Berles, dans l'arrondissement de Saint-Pol; elle entre dans l'arrondissement d'Arras, à la limite de Frévin-Capelle et d'Acq.	Dans l'Escaut, à Mortagne (Nord cette rivière est canalisée à part de la place d'Arras.
La Souchez	La Souchez prend sa source sur le territoire de Carency.	Elle finit sur l'arrondissement d'Ar ras et poursuit son cours da l'arrondissement de Béthune, au territoires de Lens et d'Eleu-di Lauwette.
Le Crinchon. . . .	Le Crinchon prend sa source sur le territoire de Bailleulmont; jusqu'à Rivière il est sans importance; là, il reçoit les eaux d'une fontaine que le génie militaire a fait artistement envelopper de murs, et qui ne tarit jamais.	Le Crinchon a son embouchure da la Scarpe canalisée, non loin d murs de la ville d'Arras.
La Killienne . . .	La Killienne prend sa source sur le territoire de Warlincourt-lez-Pas.	La Killienne a son embouchure da l'Authie, dans le village de Thiev (Somme).
L'Authie	L'Authie prend sa source sur le territoire de Saint-Léger (département de la Somme).	L'Authie a son embouchure dans Manche.
Le Cojeul et la Brogne	Le Cojeul prend sa source sur le territoire de Boiry-Sainte-Rictrude; il arrive que cette source cesse de couler deux et même trois ans de suite.	Arrivé sur le territoire de Remy, à source appelée la Brogne, le Coj perd son nom, et le ruisseau pr le nom de la source qui le gr sit, c'est-à-dire la Brogne.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.		SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.		NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
l'Arras.						
	m.	m. c.	m. c.	hect.	ar.	
Noyellettes, Habarcq, Montenescourt, Gouves, Agnez-lez-Duisans, Duisans, Étrun.	9,560	4 »	— 7 »	160	»	3 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Acq, St-Eloi, Marœuil, Duisans, Anzin, Ste-Catherine, St-Nicolas, St-Laurent, Athies, Feuchy, Fampoux, Rœux, Pelves, Biache, Vitry, Brebières, Corbehem.	29,850	5 »	— 8 »	»	»	2 moulins à blé. 6 moulins à l'huile. 1 filature de coton. 1 moulin à carton. 1 laminoir.
Carency, Souchez, Eleu-dit-Lauwette, Avion et Angres (arrondissement de Béthune).	8,250	2 »	— 5 »	22	»	2 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Bailleulmont, Bailleulval, Basseux, Rivière, Wailly, Agny, Achicourt, Arras.	18,470	2 »	— 8 »	»	»	4 moulins à blé. 1 fabrique de clous.
Warlencourt-lez-Pas, Grincourt-lez-Pas, Pas, Famechon.	7,840	4 »	— 6 »	27	»	3 moulins à blé.
Couin, Thièvres, Pas, Sarton, Orville, Amplier, St-Léger, Thièvres (département de la Somme).	8,660	3 »	— 9 »	117	»	3 moulins à blé. 1 filature de coton.
Boiry-Sainte-Rictrude, Boiry-Saint-Martin, Boisleux-au-Mont, Boisleux-Saint-Marc, Boiry-Becquerelle, Hénin-sur-Cojeul, Saint-	21,990	3 »	— 9 »	»	»	»

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondisseme
Le Cojeul et *la Brogne* (*suite*) . . .		
La Sensée.	La Sensée prend naissance sur le territoire de Chérisy.	La Sensée entre dans le départem du Nord à la limite des terr toires d'Oisy-le-Verger et d'A bencheul au-Bac (Nord).
La Gache	La Gache prend sa source aux abords du village d'Inchy.	La Gache entre dans le départem du Nord à la limite des terr toires d'Oisy-le-Verger et d'A bencheul-au-Bac (Nord).
L'Hirondelle . . .	L'Hirondelle a ses sources dans le village de Rumaucourt.	L'Hirondelle se jette dans la Sens à Palluel.

En outre, il existe quatre ruisseaux ou petits cours d'

		Arrondissem
La Biette ou *Brette;* on la nomme aussi *la Lawe*	A Caucourt. — Reçoit les eaux du ruisseau d'Hermin, de Coupigny, de la rivière de Beugin et du Stanfort.	La Lawe non navigable à Béth au pied des glacis, point où réunissent les deux branches la Biette.
Le Stanfort	A Diéval (arrondissement de Saint-Pol).	Se jette dans la Biette à Bruay.
La Blanche	Branche droite de la Biette qui se divise au pont près de l'église de Gosnay, par un éperon en charpente.	La Lawe non navigable à Béthu au pied des glacis, point où s réunissent les deux branches d la Biette.
La Lawe, non navigable.	Reçoit les eaux de la Biette à la jonction des deux branches de cette rivière au pied des glacis des fortifications de Béthune, point où la Biette prend le nom de Lawe.	La Lawe navigable à la ferme Sevelingue, commune d'Essar

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
Arras (suite).				
Martin-sur-Cojeul, Héninel.	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
hérisy, Vis-en-Artois, Rémy, Éterpigny, Étaing, Ecluse (Nord), Ecourt-Saint-Quentin, Palluel, Oisy-le-Verger.	17,860	2 »— 9 »	302 » comp. 90 h. en eau	3 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
ıchy, Sains-lez-Marquion, Marquion, Sauchy-Lestrée, Sauchy-Cauchy, Oisy-le-Verger, Palluel.	14,420	3 50— 7 »	326 »	5 moulins à blé.
lumaucourt, Ecourt-Saint-Quentin, Palluel.	4,810	2 »— 3 »	132 » comp. 85 h. en eau	»
ant ensemble une longueur de 21 kilomètres 500 mètres.				
e Béthune.				
aucourt, Gauchin-Legal, Rebreuve, Ranchicourt, Houdain, Divion, Bruay, Labuissière, Gosnay, Fouquereuil, Annezin, Béthune.	39,409	4 50— 7 »	» »	14 moulins à blé. 4 moulins à l'huile. 1 moulin à papier. 1 moulin à moudre de la céruse.
)urton, Divion, Bruay.	7,325	2 50— 4 »	» »	2 moulins à blé. 1 moulin à l'huile. 1 brasserie.
osnay, Fouquières-lez-Béthune, Béthune.	4,035	3 »— 6 »	» »	1 moulin à blé.
éthune, Essars.	2,350	6 »— » »	» »	1 moulin à blé. 1 moulin à l'huile.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
Le Turbotté	Dans les marais d'Annezin et de Fouquereuil.	Son embouchure dans la Vieille-Lys à Calonne-sur-la-Lys.
La Clarence. . . .	A Sains-lez-Pernes (arrondissement de Saint-Pol), 4 ruisseaux qui prennent leurs sources à Noyelles, Graincourt, Menneville, et Pressy, se jetant dans la Clarence à Pernes (arrondissement de Saint-Pol).	Se jette dans la Vieille-Lys à Calonne, en aval du moulin de Calonne, et de là dans la Lys navigable, à Merville.
La Nave	A Fontaine-lez-Hermans (arrondissement de Saint-Pol).	Dans la Clarence à Robecq.
Ruisseau de Busnes	A Lillers, passe sous la Nave à Cantheraine.	Se jette dans la Lys à Saint-Venant.
Rivière de Mazinghem, ou *Riviérette*.	Prend ses sources à Norrent-Fontes, reçoit les eaux du courant de Rombly.	Dans la rivière de Berguette, entre Isbergue et Guarbecque, au grand aqueduc.
La Laquette. . . .	Prend ses sources à Bomy (arrondissement de Saint-Omer).	Se jette dans les fortifications d'Aire et de là dans la Lys.
La Laque	A Witternesse.	Dans la Lys à Saint-Venant.
Le Mardicq	A Witternesse.	Dans les fossés d'Aire.
La Loisne.	Sous les monts de Coupigny-Servin.	Dans la Lawe à Vieille-Chapelle, au hameau des Marais.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Béthune (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Annezin, Béthune, Vendin, Essars, Hinges, Locon, Calonne-sur-la-Lys, Lestrem.	11,185	2 »— 5 »	» »	»
Camblain-Châtelain, Calonne-Ricouart, Marles, Lapugnoy, Labeuvrière, Chocques, Gonnehem, Mont-Bernanchon. Robecq, Calonne-sur-la-Lys.	31,788	5 »— 7 20	» »	10 moulins à blé. 4 moulins à papier. 2 moulins à l'huile. 2 filatures.
Amettes, Ames, Liéres, Lespesses, Ecquedecques, Bourecq, Ham, Lillers, Busnes, Robecq, Saint-Venant, Gonnehem.	25,588	3 »— 7 50	» »	6 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Lillers, Busnes, Robecq, Saint-Venant.	13,744	3 50— 4 »	» »	»
Norrent-Fontes, Mazinghem, Molinghem, Isbergue, Berguette, Guarbecque.	6,875	3 »— 5 »	» »	»
Estrée-Blanche, Liettres, Quernes, Witternesse.	10,024	5 »— 6 »	» »	4 moulins.
Witternesse, Lambres, Isbergue, Saint-Venant.	10,328	2 50— 6 »	» »	»
Blessy, Witternesse.	2,646	3 50— » »	» »	»
Hersin, Nœux, Verquigneul, Labourse, Beuvry, Festubert, Lacouture, Richebourg-Saint-Vaast, Richebourg-l'Avoué, Vieille-Chapelle.	23,379	2 »— 7 »	» »	2 moulins.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
Le Haut-Courant. .	A Vermelles.	Dans le canal d'Aire à Labassée et dans la Lys à Estaires.
Le Surgeon	A Bouvigny et à Aix-en-Gohelle.	Se jette dans le canal d'Aire à Labassée.
La Souchez	Prend ses sources à Carency et à Saint-Nazaire.	Son embouchure dans la Deûle au bac de Courrières.
Rivière Delhaye . .	A son origine à Neuve-Chapelle.	Dans la Lys à Armentières.
Vieille-Lys	N'est plus alimentée par des eaux de source.	Se jette dans la Nouvelle-Lys à Calonne.
Rivière de Berguette	Dans les cressonnières de Norrent-Fontes, reçoit les eaux du ruisseau des Moines au marais de Norrent et celles de la rivière d'Ham, sur Guarbecque.	Dans la Lys à Saint-Venant.
Rivière ou *courant du Grand-Noc*, affluent de la Clarence	Dérive de la rivière d'Allouagne au noc de la Flaturière, au-dessus de Bunette (Gonnehem); reçoit avant son passage sous la Clarence le courant des Prés-des-Dames et fond de Bunette, ceux des grandes et petites Ailes, et le Boudou qui sourd à Chocques, à sa sortie au-dessous de la Clarence, celui de Bellerive.	Dans la Clarence en aval des moulins de Calonne-sur-la-Lys.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Béthune (*suite*).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Cuinchy, Givenchy, Violaines, Festubert, Richebourg-l'Avoué, Richebourg-Saint-Vaast, Neuve-Chapelle, Laventie.	10,189	3 »— 4 75	» »	»
Bouvigny, Aix-en-Gohelle, Bully, Grenay, Mazingarbe, Noyelles-lez-Vermelles.	8,515	2 »— 4 »	» »	»
Angres, Liévin, Eleu (Arras), Avion (Arras), Lens, Sallau, Noyelle, Loison, Harnes, Courrières.	17,596	3 40— 5 »	» »	9 moulins.
Neuve-Chapelle, Laventie, Fleurbaix, Aubers (Nord), Fromelles (Nord).	8,536	5 »— 6 »	» »	»
Saint-Venant, Saint-Floris, Calonne-sur-la-Lys.	6,232	7 50— 8 »	» »	»
Norrent-Fontes, Ham, Berguette, Isbergue, Guarbecque, Saint-Venant.	11,697	6 »— 7 »	» »	3 moulins à blé.
Chocques, Gonnehem, Mont-Bernanchon, Calonne-sur-la-Lys.	11,712	3 »— 5 »	» »	»

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
La Vieille-Lawe . .	Son origine dans la Lawe navigable.	Dans la Lawe navigable à Lestrem, près l'écluse de l'Etroit.
	En outre, il existe cent-cinquante ruisseaux ou petits cours d'eau	
		Arrondissement
Le Haut-Ban . . .	Pont de Balinghem.	Canal des Pierrettes à l'écluse carrée sur le canal de Guînes.
Canal de Winfil. .	Canal d'Ardres.	Le Haut-Ban.
Rivière à Bouza. .	Rivière d'Ardres.	Canal de Guînes.
Canal des Pierrettes	A l'écluse carrée sur le canal de Guînes.	A l'écluse d'Asfeld à la mer.
Rivière de Hames .	Pont Croy, sur le canal de Guînes.	Canal des Crabes et celui des Pierrettes.
La Slack	La Fontaine (Hermelinghem).	La mer.
Rivière de Bazinghem, dite *des Enfourches*	A Audembert.	Rivière de Slack.
Rivière de la Basse-Normandie. . . .	A Fiennes.	Rivière de Slack.
Le Wimereux. . .	A Boursin.	Dans la mer.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Béthune (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. c.	
Locon, Lacouture, Lestrem.	5,827	5 »— 6 »	» »	»

nt ensemble une longueur de 331 kilomètres 107 mètres.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Boulogne.				
Les Attaques, Andres, Coulogne.	7,270	4 66—15 75	» »	»
Les Attaques, Coulogne.	2,133	4 »— 8 10	» »	»
Andres et Guînes.	3,001	2 »— » »	» »	»
Hames, Saint-Tricat, Nielles, Coulogne, Fréthun, Coquelles, Saint-Pierre.	6,581	14 50— » »	» »	»
Guînes, Hames, Saint-Tricat, Nielles, Fréthun, Coquelles, Saint-Pierre.	9,550	6 60— » »	» »	»
Hermelinghem, Hardinghem, Réty, Rinxent, Marquise, Beuvrequen, Ambleteuse, Wimille.	21,150	1 »—12 »	850 »	4 moulins à blé.
Bazinghem, Marquise, Ambleteuse.	11,150	4 »— » »	114 »	1 moulin à blé.
Fiennes, Réty, Ferques, Rinxent, Marquise.	11,080	2 »— 6 »	40 »	2 moulins à blé. 3 scieries.
Boursin, Réty, Wierre-Effroy, Conteville, Pernes, Pittefaux, Wimille.	21,100	2 »— 5 »	90 »	4 moulins à blé.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissemen
Rivière de Belle . .	A Colembert.	A Wimereux.
La Liane	A Quesques.	A la mer.
Rivière d'Echinghem.	A l'est de la forêt de Boulogne.	La Liane.
	En outre, il existe cent-trente-sept ruisseaux ou cours d'eau	
		Arrondissement
L'Authie	A Authie, village du département de la Somme.	A la mer.
L'Arche.	A Airon-Notre-Dame.	L'Authie.
La Carquenoise . .	A Créquy.	La Canche.
L'Arrouville. . . .	A Rimboval.	Dans la Carquoise à Hesmond.
La Planquette. . .	A Planques.	Dans la Canche à Contes.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Boulogne (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Colembert, Lewast, Belle-et-Houllefort.	7,045	3 »—10 »	25 »	3 moulins à blé.
Quesques, Selles, Brunembert, Bournonville, Alincthun, Crémarest, Wirwignes, Questrecques, Samer, Carly, Hesdigneul, Hesdin-l'abbé, Isques, Condette, Saint-Etienne, Saint-Léonard, Saint-Martin, Outreau et Boulogne.	39,650	2 »—10 » (200 mètres dans le bassin des retenues.)	2,900 »	12 moulins à blé. 1 moulin à tan.
Baincthun, Échinghen, Saint-Léonard.	9,250	3 »—10 »	4 »	1 moulin à farine.

ayant ensemble une longueur de 464 kilomètres 570 mètres.

de Montreuil.				
Labroye, Raye, Dompierre (Somme), Tortefontaine, Dourriez, Saulchoy, Maintenay, Nempont, Tigny, Collines, Conchil, Waben, Groffliers, Berck.	39,600	10 »—200 »	134 »	5 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Verton, Groffliers.	10,552	4 »— » »	» »	1 moulin à blé.
Créquy, Torcy, Royon, Lebiez, Hesmond, Offin, Loison, Beaurainville.	15,412	3 »— 5 50	88 10	8 moulins à blé. 2 moulins à l'huile.
Rimboval, Embry, Boubers, Hesmond.	7,639	2 23— 2 70	32 73	1 moulin à blé.
Planques, Fressin, Wembercourt, Cavron-Saint-Martin, Contes.	12,434	1 »— 4 »	21 68	5 moulins à blé.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissemen
La Lys	A Lisbourg (arrondissement de Saint-Pol).	Dans l'Escaut, à Gand.
La Traxenne . . .	A Coupelle-Vieille.	Dans la Lys, à Lugy.
L'Huitrepin	A Frencq.	Dans la Canche.
L'Aa	A Trois-Marquets, hameau de la commune de Bourthes.	Dans l'Océan, à Gravelines.
Le Bras de Bronne.	A Etreuille, hameau de St-Michel.	Dans la Canche.
La Fontaine des Baillons	A Hucqueliers.	Dans la Course, à Beussent.
La Course.	Hameau de Course, commune de Doudeauville (arrondissement de Boulogne).	Dans la Canche.
La Bunoise	A Bimont.	Dans la Course, à Mont-Cavrel.
La Fontaine Dordogne	A Dalle, commune de Lacres (arrondissement de Boulogne).	Dans la Canche.
La Canche	Arrondissement de Saint-Pol.	Se jette dans la mer à Étaples.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Montreuil (*suite*).	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Mencas, Vincly, Matringhem, Hézecques, Lugy, Verchin.	14,168	3 25— 4 20	17 88	4 moulins à blé. 1 moulin à papier.
Coupelle-Vieille, Fruges, Lugy.	6,010	1 80— 3 »	33 76	4 moulins à blé.
Frencq, Hubersent.	8,369	3 30— 3 50	25 71	3 moulins à blé.
Bourthes, Wicquinghem, Ergny, Aix-en-Ergny, Rumilly, Verchocq.	16,314	2 25— 5 »	97 87	5 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Saint-Michel, Humbert, Sempy, Aix-en-Issart, Marant, Marles, Montreuil.	15,811	2 »— 4 »	50 33	3 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Hucqueliers, Preures, Enquin, Beussent.	9,276	2 »— 4 »	40 15	3 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
Parenty, Bezinghem, Enquin, Beussent, Inxent, Recques, Mont-Cavrel, Estrée, Estréelles, Neuville, Attin.	21,655	3 »—10 »	210 94	11 moulins à blé. 1 moulin à l'huile. 1 moulin à papier.
Bimont, Clenleu, Alettes, Mont-Cavrel.	9,949	1 »— 2 50	51 96	1 moulin à blé.
Hubersent, Cormont, Longvillers, Maresville, Brexent.	12,694	3 25— 4 »	37 60	3 moulins à blé.
Montreuil, Beaumerie, Marles, Brimeux, Marenla, Lépinoy, Beaurainville, Maresquel, Contes, Ecquemicourt, Aubin, Bouin, Plumoison, Guisy, Marconnelle, Huby-Saint-Leu, Marconne, Hesdin, Sainte-Austreberthe.	29,472	7 »—15 »	58 10	13 moulins à blé. 4 moulins à l'huile. 1 moulin au plâtre. 1 filature. 1 fabrique à papier.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
La Ternoise	Arrondissement de Saint-Pol.	Dans la Canche.
	En outre, il existe cinquante-huit ruisseaux ou petits cours d'eau	
		Arrondissement
La Lys	A Lisbourg (arrondissement de Saint-Pol).	Dans l'Escaut, à Gand (Belgique).
La Laquette, ou *Rivière de Bomy* . .	A Bomy.	Se réunit à la 1re branche de la Laquette à Enquin.
Le Mardick	A Blessy (arrondissement de Béthune).	Dans la Laquette à Aire.
La Lacque.	A Aire.	Dans la Lys, au territoire de Saint-Venant (arrondissement de Béthune).
La Melde	A Ecques (une branche à Heuringhem).	Dans la Lys.
L'Aa	A Bourthes (arrondissement de Montreuil).	A la mer par l'écluse de Gravelines.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Montreuil (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Huby-Saint-Leu, Marconne.	3,454	» » — » »	» »	2 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
ayant ensemble une longueur de 124 kilomètres 877 mètres.				
de Saint-Omer.				
Reclinghem, Dennebreucq, Coyecques, Delettes, Thérouanne, Clarques, Mametz, Aire.	29,971	4 » — 5 »	640 58	9 moulins à blé. 3 moulins à papier. 3 moulins à l'huile.
Erny-Saint-Julien, Enquin, Bomy et Aire.	9,218	3 » — » »	44 60	5 moulins à blé.
Aire.	3,690	3 50 — » »	» »	»
Aire.	9,710	3 » — » »	» »	»
Heuringhem, Ecques, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire, Wittes, Cohem, Aire.	10,965	5 » — » »	113 75	3 moulins à blé.
Renty, Fauquembergue, Saint-Martin-d'Hardinghem, Merck-Saint-Liévin, Ouve-Wirquin Remilly-Wirquin, Wavrans, Elnes, Lumbres, Setques, Esquerdes, Hallines, Wizernes, Blendecques, Arques, Longuenesse, Saint-Omer.	»	6 » — » »	532 81	40 moulins à farine. 4 moulins à l'huile. 15 moulins à papier. 1 moulin de poudre à fusil 2 filatures. 1 moulin au tan.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
Rivière de Thiembronne.	A Thiembronne.	Dans l'Aa.
Rivière de Bléquin et de Ledinghem .	»	Dans l'Aa à Lumbres.
Rivière de Schoubrouck.	Du chemin des Loups.	A la grande mer ou rivière de Clairmarais.
Rivière de Houlle .	Du moulin de M. Decocq, à Houlle.	A la rivière canalisée de l'Aa au pont de Lozeville.
La Liette	De la fontaine Saint-Pierre, près la place d'Éperlecques.	Au contre-fossé du chemin de Moulle à Watten.
Le Hem, ou *Rivière de Saint-Louis* . .	A Bainghem (arrondissement de Boulogne).	Dans l'Aa.
Rivière de Surques.	A Escœuilles.	Dans le Hem.
Rivière du Haut-Loquin.	A Haut-Loquin.	Dans la rivière du Haut.
Rivière d'Alquines.	A Alquines.	Dans la rivière du Haut-Loquin.
Canal d'Oye. . . .	Du pont tournant de Gravelines.	Au Drack de Saint-Omer-Capelle.
Petit-Drack	Canal d'Oye.	Au Ribut.
Rivière de Heet, dite *de Ruminghem* . .	De la rivière d'Aa au point dit du Ruth.	Au Coin-Perdu où elle prend le nom de Robecq.
Le Robecq.	Du Coin-Perdu.	Au canal de Saint-Omer au Capre.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Saint-Omer (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Thiembronne, Saint-Martin-d'Hardinghem.	5,600	» »— » »	» »	1 moulin à blé.
Bléquin, Ledinghem, Nielles-lez-Bléquin, Affringues, Lumbres.	15,554	4 »— » »	36 06	6 moulins à blé. 1 moulin à papier.
Clairmarais.	6,580	5 »— 6 »	» »	»
Houlle, Moulle, Watten.	4,000	6 50—30 »	» »	1 moulin à blé.
Eperlecques.	5,600	2 »— 5 »	» »	1 moulin à farine.
Clerques, Audrehem, Bonningues-lez-Ardres, Guémy, Tournehem, Zouafques, Nordausques, Recques.	16,148	5 »— » »	1 60	8 moulins à blé. 1 moulin à papier. 1 moulin à battre fer.
Escœuilles, Surques, Rebergues.	»	3 »— » »	86 15	2 moulins à blé.
Haut-Loquin, Audrehem.	5,868	2 50— » »	14 56	1 moulin à blé.
Alquines, Journy.	7,329	2 50— » »	47 26	1 moulin à blé.
Saint-Omer-Capelle, Saint-Folquin.	3,100	12 »— » »	» »	»
Saint-Omer-Capelle, Saint-Folquin.	10,700	6 80— » »	» »	»
Saint-Folquin.	6,244	7 50— » »	» »	»
Saint-Folquin.	1,630	8 »— » »	» »	»

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
Rivière du Tiret. .	Du moulin de Polincove.	Au Coin-Perdu.
Rivière d'Oye . . .	De l'Aa	Au Houlet.
Canal du Houlet (2e partie).	De la rivière d'Oye.	Au canal de Marck et Fort-Brûlé.
Canal de Marck. .	De la rivière d'Oye.	Au canal de Calais.
La Serpentine. . .	Sur le 1er bassin ou watergank de Nouvelle-Église.	Au Houlet.
Le Vinfil	Sur le 1er bassin ou watergank de Nouvelle-Eglise.	Au Houlet.
La Drack	De la rivière d'Oye.	Au canal de Calais.
Watergank du Nord	De la rivière d'Oye.	Au canal de Marck.
Canal du Houlet (3e partie).	Du pont Poleart.	Au canal de navigation au Fort-Rouge
Rivière de Nielles-l-Ardres (1re partie).	A Louches.	A la 2e partie.
Ruisseau d'Ardres.	Dans les fortifications d'Ardres.	Au canal de Calais.

En outre, il existe cent-quatre-vingt-quatorze ruisseaux et petits cours

		Arrondissement
L'Authie	A Warlencourt.	Dans la mer.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Saint-Omer (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Muncq-Nieurlet, Recques, Polincove.	3,348	7 50— » »	» »	»
Oye, Offekerque, Marck.	12,500	10 »— » »	9,144 »	»
Guemps, Marck, les Attaques	7,000	9 »—10 »	9,000 »	»
Marck, Saint-Pierre-lez-Calais.	8,040	10 »—12 »	» »	»
Nouvelle-Église, Offekerque, Guemps.	5,400	4 »— 5 »	6,500 »	»
Nouvelle-Église, Offekerque, Guemps.	5,000	5 50— 7 »	650 »	»
Saint-Omer-Capelle et Vieille-Église.	10,750	6 50— 7 50	1,650 »	»
Oye et Marck.	12,830	6 »— 7 »	1,850 »	»
Bois-en-Ardres (hameau d'Ardres).	3,137	10 »—11 »	» »	»
Louches et Nielles-lez-Ardres.	2,600	2 »— » »	» »	»
Ardres, Balinghem.	2,100	2 »— 3 »	» »	»

d'eau ayant ensemble une longueur de 389 kilomètres 842 mètres.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Saint-Pol.				
Wavrans, Auxi-le-Château, Willencourt, Ponchel, Gennes-Ivergny, Tollent.	19,812	7 »—13 »	6 10	10 moulins à blé. 6 moulins à l'huile. 1 moulin à papier. 3 tanneries. 4 mégisseries. 1 moulin à foulon.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissement
La Canche.	A Magnicourt-sur-Canche.	Dans la mer à Étaples.
Le Gy.	A Noyelles-Vion.	Dans la Scarpe.
La Lys	A Lisbourg.	A Nieppe.
La Nave.	A Fontaine-lez-Hermans.	Dans la Clarence.
La Clarence. . . .	A Buiche (hameau de Sains-lez-Pernes).	Dans la Lys.
Autre *Clarence* . .	Menneville (hameau de Bours).	Dans la Clarence.
La Lawe, ou *Biette*	A Diéval.	Dans la Lys.
La Liette	A Rocourt-en-l'Eau (hameau de Maguicourt-en-Comté).	Dans la Lys.
La Ternoise. . . .	A Rœllecourt.	Dans la Canche.

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
de Saint-Pol (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
Magnicourt-sur-Canche, Sars-le-Bois, Berlencourt, Estrée-Wamin, Rebreuviette, Rebreuve, Bouret, Frévent, Ligny-sur-Canche, Boubers, Monchel, Conchy, Aubrometz, Fillièvres, Galametz, Wail, Vieil-Hesdin, Saint-Georges.	43,529	2 »—11 »	140 48	21 moulins à blé. 1 moulin à l'huile. 2 moulins au tan. 2 filatures de laine. 1 filature de lin. 5 blanchieries. 3 tanneries.
Noyelle-Vion, Lattre-Saint-Quentin, Noyellette.	3,769	3 »— 6 50	» »	»
Lisbourg.	2,166	2 »— 5 »	5 40	1 moulin à blé.
Fontaine-lez-Hermans, Nédonchel, Nédon.	2,744	3 »— 6 »	4 58	2 moulins à blé.
Sains-lez-Pernes, Sachin, Pernes.	5,422	1 »— 5 50	26 31	2 moulins à blé. 1 moulin à l'huile. 1 fabrique de noir indigène. 3 blanchieries.
Bours, Marest, Pernes.	4,776	3 »— 5 »	21 02	»
Diéval.	2,327	2 »— 4 »	1 29	1 moulin à blé.
Magnicourt, Lacomté.	5,025	3 »— 5 »	14 01	3 moulins à blé.
Roëllecourt, Saint-Michel, Saint-Pol, Gauchin, Hernicourt, Wavrans, Monchy-Cayeux, Anvin, Teneur, Erin, Tigny-Capelle, Blangy, Blingel, Rollancourt, Auchy-lez-Hesdin, Grigny, Le Parcq.	42,123	3 »—36 »	44 25	14 moulins à blé. 2 moulins à l'huile. 1 tannerie. 2 moulins à papier. 2 filatures aux cotons.

NOMS DES RIVIÈRES et cours d'eau.	LIEU où ils prennent LEURS SOURCES.	RIVIÈRE dans laquelle ils ont LEUR EMBOUCHURE.
		Arrondissemen
Rivière de Ramecourt	A Pronay (hameau de Ramecourt).	Dans la Ternoise.
Rivière de Faux . .	A Heuchin.	Dans la Ternoise.
Rivière d'Eps . . .	A Eps.	Dans la Ternoise.
La Scarpe.	A Vendelicourt (hameau de Berles).	Dans l'Escaut.

En outre, il existe cinquante-deux ruisseaux ou petits cours d'ea

COMMUNES QU'ILS TRAVERSENT.	ÉTENDUE de leur cours.	LARGEURS, minimum et maximum.	SUPERFICIE des prairies qu'ils arrosent ou inondent.	NOMBRE ET NATURE des usines qu'ils alimentent et font mouvoir.
Saint-Pol (suite).				
	m.	m. c. m. c.	hect. ar.	
amecourt, Saint-Pol, Gauchin.	5,175	3 »—11 »	» »	»
euchin, Bergueneuse, Anvin.	5,700	2 »— 7 »	11 91	2 moulins à blé. 1 moulin à l'huile.
ps, Anvin.	3,661	2 »— 5 »	12 15	1 moulin à blé.
erles, Savy-Berlette, Aubigny, Agnières, Capelle-Fermont, Frévin-Capelle.	11,238	5 »— 7 »	7 »	1 tannerie.

ant ensemble une longueur de 43 kilomètres 118 mètres.

CANAUX.

Les quatre principales rivières, la Scarpe, la Lawe, la Lys et l'Aa, sont canalisées.

Outre un grand nombre de canaux d'irrigation et de dessèchement, le département renferme plusieurs grands canaux de navigation qui communiquent avec ceux du département du Nord, mettent le pays en rapport avec la Belgique, la Hollande, ainsi qu'avec le centre et le midi de la France. Ces voies servent à l'exportation des nombreux produits du département en céréales et en huiles, et à l'importation de bois de construction, de charbons de terre, de cendres et autres engrais de toute espèce.

MÉTÉOROLOGIE.

Ce département est sujet à de nombreuses variations atmosphériques. Sa position septentrionale rend son climat froid ; mais le voisinage de la mer, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières et les canaux qui le sillonnent, entretiennent une grande humidité, favorable du reste au sol crayeux du pays. Aussi les hivers, dont la durée est de six mois, sont souvent pluvieux et brumeux, les printemps tardifs et courts.

Nos précédents Annuaires ne contiennent aucune donnée précise sur la météorologie. Nous sommes heureux de pouvoir combler cette lacune, grâce aux observations patientes faites par M. Loir, opticien à Arras, qui a bien voulu nous en communiquer les résultats avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier. Nous faisons remarquer, toutefois, que ces observations ne s'appliquent qu'à la ville d'Arras.

La température atmosphérique moyenne de chaque mois, du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854, a présenté les variations suivantes, d'après des observations thermométriques faites chaque jour à six heures du matin, à deux heures de l'après-midi et à dix heures du soir, savoir :

Décembre.	3°,35'	au-dessous de zéro.
Novembre.	2°,80'	au-dessus de zéro.
Février	3°,45'	—
Janvier	3°,60'	—
Mars	4°,30'	—
Octobre.	5°,05'	—
Avril	6°,95'	—
Mai.	9°, »'	—
Septembre.	10°,15'	—
Juin.	11°,65'	—

Août . . . . 13°,50' au-dessus de zéro.
Juillet. . . . . 14°,55' —

Le mois de juillet est donc celui où la température moyenne (14°,55') a été la plus élevée, et le mois de décembre, celui dont la moyenne (3°,35' au-dessous de zéro), a été la plus basse.

La plus haute température a été observée le 24 juillet; à six heures du matin, le thermomètre marquait 17 degrés; à deux heures après-midi, il était monté à 29 degrés et se maintenait, à dix heures du soir, à 22 degrés.

La température la plus froide fut remarquée le 26 décembre; le thermomètre marquait à six heures du matin, 17°,50' au-dessous de zéro; à deux heures après-midi, 10 degrés, et à dix heures du soir, il restait encore à 4°,50' au-dessous de zéro.

La moyenne générale de la température, du 1er novembre 1853 au 31 octobre 1854 inclus, est de 6°,80' au-dessus de zéro.

Les observations barométriques n'ont été faites que du 1er février 1854 au 31 octobre suivant; elles présentent une moyenne de 756 millimètres.

Le maximum (1er mars) a été 772 mill. 50.
Le minimum (25 octobre), 731

L'année 1853-1854 a été très-pluvieuse; on compte 90 jours pendant lesquels l'eau tomba presque sans interruption du matin au soir.

La neige a été assez abondante; elle est notée pour 18 jours. On se rappelle la bourrasque qui eut lieu, le samedi 18 février, vers neuf heures du matin, et qui faillit coûter la vie à plusieurs personnes de la campagne. Sur le mont Sainte-Catherine, près Arras, quatre voitures furent renversées; parmi elles se trouvait celle du messager de Lens. Une autre faillit éprouver le même sort à la porte Méaulens. On cite encore, sur la route de Cambrai, au-dessus du faubourg Saint-Sauveur, des voitures qui firent volte-face, poussées qu'elles étaient par un vent des plus violents. Pendant cet ouragan, qui ne dura il est vrai que peu d'instants, il tomba une neige si fine et si abondante, que le jour en était obscurci et la circulation interrompue.

Il y a eu dix orages, mais aucun n'a occasionné de ravages considérables. La grêle est tombée sept fois sans occasionner de désastres importants.

Le tableau ci-après présente le résultat général des observations faites par M. Loir :

Les 365 jours de l'année se divisent de la manière suivante :

Beau temps	207 jours.	365.
Temps couvert	68 —	
Temps couvert; pluie	90 —	

INDICATION DES MOIS.	THERMOMÈTRE (1).			MOYENNE.	BAROMÈTRE.			PLUVIOMÈTRE (2).	ÉTAT DU CIEL.			TOTAL	INTEMPÉRIES.			
	à 6 h. du matin.	à 2 h. de l'après-midi	à 10 h. du soir.		Maximum.	Minimum.	Terme moyen	Quantité d'eau tombée, indiquée en millimètres	Beau temps.	Temps couvert.	Temps couvert. — Pluie.		Grêle.	Orages.	Neige.	Brouillard.
					mm	mm	mm									
Novembre 1853.	0°65	5°70	2°10	2°80	»	»	»		25	3	2	30	»	»	»	»
Décembre. . . .	(3) —5,40	— 0,95	— 3,65	— 3,35	»	»	»		15	15	1	31	»	»	8	3
Janvier 1854 . .	—0,65	3,35	0,90	3,60	»	»	»		10	14	7	31	»	»	2	3
Février.	—0,60	3,45	0,60	3,45	770, »	740, »	758,18		14	5	9	28	4	»	7	»
Mars	1,05	8,40	3,40	4,30	772,50	752, »	762,20		20	7	4	31	»	»	»	1
Avril.	2,70	12,80	5,40	6,95	768,30	738,50	757,10	mm	20	5	5	30	1	2	1	»
Mai.	5,20	14,45	7,30	9, »	759,40	737,90	750,83	92,40	17	2	12	31	1	3	»	»
Juin.	8,05	17,20	9,75	11,65	760,60	743,70	752,30	89,50	12	4	14	30	»	2	»	»
Juillet.	9,85	21,20	12,65	14,55	762,80	747, »	755,10	38,10	18	4	9	31	1	2	»	»
Août	8,70	20,10	11,65	13,50	767,60	748,20	756,80	42,40	20	4	7	31	»	1	»	»
Septembre. . . .	5,70	15,85	8,85	10,15	766,40	753,60	760,45	25,20	24	1	5	30	»	»	»	»
Octobre.	2,25	8,60	4,35	5,05	765,50	731, »	751,05	135, »	12	4	15	31	»	»	»	»
	Moyenne générale 6°80.				Moyenne depuis l'observation : 756 millim.			mm 422,60	207	68	90	365	7	10	18	7

(1) Le thermomètre adopté est celui à échelle centigrade ; l'instrument était placé au nord, à l'ombre et à dix mètres d'élévation du sol.
(2) Les observations du pluviomètre n'ont été faites qu'à partir du 1er mai.
(3) Le signe — indique une température au-dessous de zéro.

M. Loir eût désiré étendre ses observations sur les variations du vent ; mais le défaut de mobilité de la girouette du beffroi ne lui a pas permis de réaliser son projet. Nous constaterons seulement que chez nous les vents dominants sont ceux d'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

SOL ET NATURES DE CULTURE.

La plus grande partie du département repose sur la craie; le sol est argilo-calcaire et la couche végétale est généralement peu épaisse, car presque partout on remarque des affleurements calcaires.

La couche d'argile est moins compacte et moins mêlée de graviers selon que l'on s'éloigne davantage de la mer. Aussi, les productions en céréales sont les mêmes dans tout le département, mais les plantes grasses et les plantes textiles se cultivent avec plus de succès dans les arrondissements d'Arras et de Béthune et dans partie de celui de Saint-Omer, où le sol est meilleur et la température un peu moins humide et moins froide.

Les terres labourables comprennent les cinq sixièmes du territoire.

Les jardins potagers et les vergers occupent un quarantième de sa superficie.

Les prairies naturelles embrassent à peine le quinzième du sol ; elles sont généralement marécageuses, et produisent un fourrage d'une qualité médiocre, insuffisant pour les besoins de l'agriculture. Dans les vallées du Boulonnais, les prairies sont assez bonnes et permettent de faire des élèves de chevaux de trait dont la race a une grande réputation.

La contenance des bois tend toujours à diminuer : elle forme aujourd'hui un vingtième à peu près du territoire. Il n'y a pas de forêts importantes ; les bois sont épars et s'exploitent en général à douze et quinze ans.

Le bois, insuffisant pour les besoins de la population, est remplacé par la houille, qui se vend à prix réduit, et par la tourbe, qu'on brûle en grande quantité dans les campagnes.

L'Annuaire de 1854 indique en hectares la division du sol par nature de propriété ; nous ne la reproduirons pas ici.

MODE D'EXPLOITATION.

Beaucoup de propriétaires font valoir leurs terres par eux-

mêmes. Néanmoins le nombre des fermiers de profession, ou de ceux qui, sans être propriétaires, vivent du produit des terres qu'ils occupent, s'élève encore à plus de 10,000.

Le seul mode de fermage usité dans le département est celui des baux soit en argent, soit à redevances fixes en denrées.

VOIES DE COMMUNICATION.

Un des principaux éléments de prospérité d'une contrée, est l'existence de voies faciles de communication. Le département, qui a compris cette vérité, s'est imposé et s'impose encore de grands sacrifices. Aussi possède-t-il aujourd'hui de bonnes voies de communication.

Voici le tableau par arrondissement des routes impériales et départementales et des chemins de grande et de moyenne communications.

ARRONDISSEMENTS.	ROUTES		CHEMINS vicinaux		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	impériales.	départementales.	de grande communication	de moyenne communication.		
	kilom	kilom	kilom.	kilom.	kilom.	
Arras.	190	49	204	444	887	
Béthune.	110	57	184	349	700	
Boulogne	110	92	127	315	644	
Montreuil	83	84	259	372	798	
Saint-Omer	113	80	192	305	690	
Saint-Pol	91	107	187	376	761	
	697	469	1,153	2,161	4,480	

Dans ce tableau ne sont pas compris les chemins vicinaux ordinaires qui sillonnent le territoire dans tous les sens ; ils ont une longueur de 6,077 kilomètres. Les rivières navigables ont, en outre, une étendue de 91 kilomètres.

Le Pas-de-Calais possède sept canaux de navigation : ceux d'Aire à la Bassée, d'Ardres, de Calais, de Saint-Omer, de la Deûle, de Guînes et de Neuffossé le sillonnent dans un parcours de 108 kilomètres.

Il est traversé par trois voies de fer qui, sur son territoire, ont une étendue de 141 kilomètres.

Enfin il renferme les deux ports de Calais et de Boulogne, qui ouvrent des communications fréquentes entre la France et l'Angle-

terre, les ports de pêche d'Étaples, du Portel et d'Ambleteuse, ainsi que les baies de Wissant et d'Étaples.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le tableau suivant indique le nombre des communes, la superficie et la population du département par canton et par arrondissement.

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS et cantons.	NOMBRE DE COMMUNES par canton.	NOMBRE DE COMMUNES par arrondissem.	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissement.	POPULATION par canton.	POPULATION par arrondissement.
ARRONDISSEMENT d'Arras.						
Arras (nord). . . .	12		8,334		19,849	
Arras (sud). . . .	8		5,602		20,441	
Bapaume	22		11,349		14,030	
Beaumetz-lez-Loges	29		16,887		13,910	
Bertincourt	17		11,596		15,763	
Croisilles	27	211	18,554	137,700	16,972	168,919
Marquion	17		13,812		16,930	
Pas.	23		14,847		13,780	
Vimy.	28		19,884		18,043	
Vitry.	28		16,835		19,201	
ARRONDISSEMENT de Béthune.						
Béthune.	17		10,012		21,388	
Cambrin	17		11,655		17,661	
Carvin	10		9,061		17,349	
Houdain.	31	142	18,204	93,947	15,199	135,943
aventie	6		7,055		15,014	
Lens	22		14,132		17,653	
Lillers	9		10,795		16,927	
Norrent-Fontes. . .	30		13,033		14,752	
A reporter. . .	353	353	231,647	231,647	304,862	304,862

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS et cantons.	NOMBRE DE COMMUNES par canton.	NOMBRE DE COMMUNES par arrondissem	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondissement.	POPULATION par canton.	POPULATION par arrondissement.
Report. . .	353	353	231,647	231,647	304,862	304,862
ARRONDISSEMENT de Boulogne.						
Boulogne	8	100	10,068	94,159	37,361	117,615
Calais.	13		15,439		30,254	
Desvres.	23		17,332		10,312	
Guînes	16		14,794		13,509	
Marquise	21		18,403		13,441	
Samer	19		18,123		12,738	
ARRONDISSEMENT de Montreuil.						
Campagne.	23	139	19,166	112,505	13,357	78,472
Etaples.	19		15,128		9,016	
Fruges.	25		18,906		13,150	
Hesdin	23		13,844		13,930	
Hucqueliers. . . .	24		23,170		11,356	
Montreuil.	25		22,291		17,663	
ARRONDISSEMENT de Saint-Omer.						
Aire	14	118	11,553	108,295	17,268	110,245
Ardres	23		18,037		14,008	
Audruick	13		20,140		14,548	
Fauquembergue . .	18		18,467		11,502	
Lumbres	34		25,562		16,899	
Saint-Omer (nord).	9		7,948		16,535	
Saint-Omer (sud).	7		6,588		19,485	
ARRONDISSEMENT de Saint-Pol.						
Aubigny.	30	193	17,306	113,820	11,844	81,800
Auxi-le-Château. .	28		20,489		15,933	
Avesnes-le-Comte .	35		18,678		14,601	
Heuchin.	33		19,934		13,054	
Le Parcq	24		16,385		11,260	
Saint-Pol	43		21,028		15,108	
TOTAUX. . .	903	903	660,426	660,426	692,994	692,994

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1853 ont donné les résultats suivants :

NAISSANCES.

Les naissances se divisent ainsi par arrondissement :

	ARRONDISSEMENTS DE : Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	Saint-Omer.	Saint-Pol.	TOTAL.
Enfants légitimes — Garçons . . .	2,184	1,896	1,758	893	1,394	966	9,091
Enfants légitimes — Filles	2,035	1,788	1,632	831	1,241	910	8,437
TOTAL. . .	4,219	3,684	3,590	1,724	2,635	1,876	17,528
Enfants naturels reconnus — par le père. .	30	31	103	26	34	28	252
Enfants naturels reconnus — par la mère. .	131	122	4	74	68	51	450
Enfants naturels reconnus — par l'un et l'autre.	46	48	1	26	26	12	159
Enfants naturels non reconnus, mais non abandonnés	101	135	269	90	150	43	788
Enfants trouvés	1	»	»	1	3	»	5
Total des enfants naturels — Garçons .	147	184	192	111	150	72	856
Total des enfants naturels — Filles . .	162	152	185	106	131	62	798
TOTAL. . .	309	336	377	217	281	134	1,654
TOTAL GÉNÉRAL des naissances	4,528	4,020	3,767	1,941	2,916	2,010	19,182
Naissances doubles — Garçons. . .	18	35	31	15	2	15	116
Naissances doubles — Filles. . . .	12	45	27	5	4	18	111
Naissances triples — Garçons. . .	»	2	»	»	»	»	2
Naissances triples — Filles. . . .	»	1	3	»	»	»	4

RÉCAPITULATION DES NAISSANCES, PAR SEXE.

Total des enfants légitimes et naturels { Garçons. . . 9,947 / Filles. . . . 9,235 } 19,182.

MARIAGES.

Les mariages se divisent ainsi :

	ARRONDISSEMENTS DE :						TOTAL.
	Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	Saint-Omer.	Saint-Pol.	
Entre garçons et filles . . .	1,034	810	736	483	651	524	4,238
Entre garçons et veuves . .	44	41	45	9	31	6	176
Entre veufs et filles	123	81	80	36	75	40	435
Entre veufs et veuves . . .	33	23	49	15	16	11	147
TOTAL des mariages. . .	1,234	955	910	543	773	581	4,996

COMPARAISON DES NAISSANCES AUX DÉCÈS, PAR MOIS :

	Naissances.	Décès.
Janvier.	1,685	1,410
Février.	1,676	1,669
Mars.	1,873	1,748
Avril.	1,732	1,588
Mai	1,616	1,462
Juin.	1,591	1,160
Juillet.	1,429	1,138
Août.	1,553	1,027
Septembre	1,638	1,023
Octobre.	1,488	989
Novembre	1,446	1,065
Décembre	1,455	1,444
TOTAUX. . .	19,182	15,723

DÉCÈS.

Nous parlerons d'abord des enfants mort-nés et décédés avant la déclaration de naissance. Ils présentent les résultats suivants :

Mort-nés et décédés avant la déclaration de naissance :	ARRONDISSEMENTS DE : Arras.	Béthune.	Boulogne.	Montreuil.	Saint-Omer.	Saint-Pol.	TOTAL.
Garçons.	101	90	56	52	67	54	420
Filles.	76	82	45	26	42	29	300
TOTAUX. . .	177	172	101	78	109	83	720
Décès ordinaires.							
Au-dessous d'un an . . .	645	577	472	293	467	219	2,673
De 1 à 5 ans. . .	617	529	342	163	381	160	2,192
De 5 à 10 ans. . .	123	168	75	77	134	49	626
De 10 à 15 ans. . .	71	109	59	53	89	40	421
De 15 à 20 ans. . .	71	103	71	76	93	39	453
De 20 à 25 ans. . .	87	125	98	74	116	38	538
De 25 à 30 ans. . .	101	110	95	54	108	59	530
De 30 à 35 ans. . .	115	87	84	75	60	44	465
De 35 à 40 ans. . .	91	77	76	72	57	43	416
De 40 à 45 ans. . .	86	72	75	38	53	51	375
De 45 à 50 ans. . .	124	71	76	59	88	45	463
De 50 à 55 ans. . .	137	124	95	68	87	83	594
De 55 à 60 ans. . .	174	145	122	89	107	89	726
De 60 à 65 ans. . .	209	157	120	138	119	121	864
De 65 à 70 ans. . .	265	217	114	147	151	132	1,029
De 70 à 75 ans. . .	250	235	135	146	187	162	1,115
De 75 à 80 ans. . .	231	205	156	129	155	142	1,016
De 80 à 85 ans. . .	158	140	86	92	114	100	690
De 85 à 90 ans. . .	74	87	67	53	73	51	405
De 90 à 95 ans. . .	20	25	16	9	29	13	112
De 95 à 100 ans. . .	2	2	4	4	3	3	18
De 100 et au-dessus . .	1	»	»	»	»	1	2
TOTAUX. . .	3,655	3,363	2.438	1,909	2,674	1,684	15,723

Récapitulation des décès par sexe.

ARRONDISSEMENTS.	Garçons	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.	TOTAL.
Arras	977	526	286	916	484	466	3,655
Béthune	980	427	259	937	409	351	3,363
Boulogne	715	364	150	615	318	276	2,438
Montreuil	496	340	146	436	248	243	1,909
Saint-Omer	823	356	187	706	260	342	2,674
Saint-Pol	345	291	179	365	234	260	1,684
TOTAUX.	4,336	2,304	1,207	3,975	1,963	1,938	15,723

TOTAL GÉNÉRAL	des naissances	19,182
	des décès	15,723
	Différence au profit des naissances.	3,459

NOTICES HISTORIQUES ET DESCRIPTIVES

DES VILLES LES PLUS IMPORTANTES DU DÉPARTEMENT (SUITE) :

1° MONTREUIL ; 2° HESDIN ; 3° SAINT-OMER ; 4° AIRE ; 5° SAINT-POL.

Le Pas de-Calais renferme quarante-trois villes ou communes ayant une population de 2,000 âmes et au-dessus. — En voici les noms par arrondissement :

Arras. — Arras, Bapaume, Hermies, Oisy, Vitry.

Béthune. — Béthune, Lens, Lillers, Saint-Venant, Carvin, Beuvry, Courrières, Fleurbaix, Harnes, Hénin-Liétard, Lacouture, Laventie, Lestrem, Richebourg-l'Avoué, Sailly-sur-la-Lys.

Boulogne. — Boulogne, Calais, Saint-Pierre-lez-Calais, Desvres, Guînes, Marquise, Marck, Outreau, Samer, Saint-Martin-Boulogne.

Montreuil. — Montreuil, Hesdin, Fruges, Etaples, Berck.

Saint-Omer. — Saint-Omer, Aire, Audruick, Ardres, Arques.

Saint-Pol. — Saint-Pol, Auxi-le-Château, Frévent.

L'an dernier, nous avons publié des notices historiques et descriptives des villes d'Arras, Bapaume, Béthune, Lens, Lillers,

Saint-Venant, Boulogne, Calais et Saint-Pierre-lez-Calais. Nous insérons ci-après des notices semblables sur les villes de Montreuil, Hesdin, Saint-Omer, Aire et Saint-Pol. La partie historique a été traitée par notre honorable ami, M. le comte d'Héricourt, membre de plusieurs sociétés savantes, qui a bien voulu nous prêter encore, cette année, le concours toujours si précieux de sa collaboration.

Arrondissement de Montreuil.

MONTREUIL.

NOTICE HISTORIQUE.

Rien n'est plus obscur que l'origine et les premiers siècles de l'histoire de Montreuil. Il paraît cependant établi qu'avant l'ère chrétienne le *sinus quenta vicensis* se prolongeait jusqu'à l'endroit où s'étend maintenant cette ville et formait un bassin ayant environ six cents mètres de longueur. Un château fut construit par les Romains qui voulaient s'assurer la possession de ce point important ; il fut appelé Vimax, et la bourgade qui se forma sous sa défense reçut le nom de Braye ou Bragum. Tout avait disparu sous les efforts des barbares, lorsqu'en 680 saint Sauve, évêque d'Amiens, s'y retira avec quelques religieux, d'où serait venu le nom de Montreuil (*Monasteriolum*, petit monastère).

Au neuvième siècle, à cette époque où la féodalité se rendait indépendante de la royauté, Helgaüt, comte de Ponthieu et de Montreuil, résolut d'en faire une place forte ; il l'agrandit et l'entoura d'une enceinte protégée par des tours. Afin d'y attirer des habitants, il leur concéda les marais qui s'étendent de Neuville à l'embouchure de la Bauge. Aussi Montreuil reçut de nombreux accroissements ; cette ville résista aux Normands, et l'on y transporta les reliques des saints les plus vénérés dans le pays, et notamment celles de saint Wulphy, ancien curé de Rue, qui fut honoré à Montreuil d'un culte tout spécial.

La ville de Montreuil, par son importance et plus encore par sa position, attira, à plusieurs reprises, les armes des comtes de Flandre, et Arnould s'en empara en 942. Mais Herluin, comte de Ponthieu, appela à son secours le duc de Normandie et rentra facilement dans la possession de cette place. Une surprise ramena les troupes d'Arnould sous les murs de Montreuil ; ce ne fut point pour longtemps, car, en 966, cette ville faisait sans contestation partie du domaine des comtes de Ponthieu. Ces seigneurs, aussi

pieux que vaillants, accordèrent aux fondations religieuses l'appui qui leur était nécessaire. Les religieuses de Sainte-Austreberthe profitèrent de cette libéralité, lorsqu'en 1030 elles se retirèrent à Montreuil. Quelques années plus tard, en 1091, la reine Berthe, répudiée par Philippe Ier, fut renfermée dans le château de Montreuil. Cette infortunée princesse était réduite à un tel état de privations et de misères, que les jeunes filles furent obligées de faire des quêtes dans les communes voisines. Leur chant commençait par ces mots : « Donnez à notre reine, qui est si belle et si plaisante. » Ces paroles ont survécu aux révolutions, et les enfants les chantent encore dans un grand nombre de villages des arrondissements de Montreuil et de Béthune pendant les fêtes de Pâques, en faisant des quêtes pour leurs plaisirs.

Le premier acte qui reconnaisse la commune de Montreuil, est une charte de 1188, promulguée par Philippe-Auguste. Le début de cette charte stipule que les forfaits commis par les habitants seront pardonnés ; d'où quelques historiens ont conclu que les Montreuillois avaient conquis par l'insurrection le droit de commune. Toutefois un acte cité dans le cartulaire de Valoires prouve que, dès 1144, Montreuil avait un maïeur et un argentier.

Dès 1329, Edouard III, roi d'Angleterre, avait fait hommage au roi de France du comté de Montreuil, qu'il avait hérité du chef de sa mère Isabelle. Toutefois, les habitants ne se crurent point liés par cet acte, et ils n'hésitèrent pas à fournir à l'armée française un secours important. Aussi Edouard, victorieux à Crécy, s'avança-t-il vers Montreuil, et l'incendie des faubourgs témoigna de son mécontentement ; il ne put s'emparer de cette place, et elle ne lui fut livrée que par le traité de Brétigny, en 1360. Le connétable du Guesclin, dès 1370, la remit sous l'autorité du roi de France.

Pendant plus d'un siècle, l'histoire de Montreuil n'offre point de faits intéressants, sauf l'établissement de quelques couvents et notamment des Sœurs-Grises. En 1480, Louis XI autorisa de nouveaux impôts, dont une partie devait être employée aux fortifications. Le bruit s'étant répandu, vers 1521, qu'Henri VIII venait de débarquer avec une nombreuse armée, le duc de Guise et le comte de Saint-Pol reçurent l'ordre d'étudier ses mouvements et ils choisirent Montreuil comme centre de leurs opérations. Quelle que fût la force de sa position, cette place fut prise par l'armée impériale, en 1537, qui ne l'occupa point longtemps. Les fortifications, les édifices publics et les habitations particulières souffrirent beaucoup de ce siége. Le duc de Norfolt parut en 1544 sous ses murs, à la tête d'une armée anglaise. Du Biez commandait cette place ; il la défendit avec énergie, et sut la protéger jusqu'au moment où le traité de Crépy mit fin aux hostilités.

Les coutumes de la prévôté de Montreuil furent publiées en 1567, à l'époque où Denis Lambin, originaire de cette ville, occupait le monde savant de son érudition et donnait au Collége de France un éclat qu'il n'avait point encore eu jusqu'alors. Des troubles eurent lieu à Montreuil à l'occasion de la Ligue en 1588 ; mais six ans plus tard, les habitants de cette ville reconnaissaient l'autorité de Henri IV et devenaient, dès lors, les plus fidèles sujets de la couronne de France.

Nous avons parlé de la dévotion des Montreuillois pour saint Wulphy. Ses reliques avaient été déposées en 1435, dans une châsse magnifique. Les habitants de la ville de Rue réclamèrent, au dix-septième siècle, le corps de leur patron, et François Lefebvre de Caumartin, évêque d'Amiens, ordonna que les reliques seraient partagées entre les deux églises. Cette décision excita des désordres à Montreuil ; l'évêque crut devoir jeter l'interdit sur la ville ; le maire et les échevins réclamèrent, et le lieutenant général appuya leurs prétentions ; le roi ordonna une enquête, à la suite de laquelle six bourgeois furent pendus en effigie : cette peine fut convertie en une amende de seize cents livres, qui fut payée immédiatement et distribuée aux pauvres. Sous le règne de Louis XIV, la ville de Montreuil, réunie définitivement à la France, fut visitée par Vauban. Cet habile ingénieur reconnut que la Canche pouvait être utilement employée pour le cabotage, et, après quelques travaux, les essais réussirent complétement.

Montreuil était, avant la révolution, le chef-lieu d'un gouvernement militaire ; elle possédait une collégiale sous le nom de Saint-Firmin, fondée au douzième siècle par Thibault, évêque d'Amiens ; six paroisses, un état-major, une juridiction des traités et trois compagnies privilégiées d'arbalétriers, d'archers et d'arquebusiers.

NOTICE DESCRIPTIVE.

Topographie. — La ville de Montreuil, bâtie sur une colline près de la rive gauche de la Canche, s'élève en forme de promontoire dans un golfe autrefois couvert des eaux de la mer. Elle est environnée de marais dont le desséchement fait chaque année de nouveaux progrès. L'aspect de la ville et de la citadelle, vues d'Estrée, est charmant ; c'est un des plus beaux paysages qu'offre notre département.

Longitude occidentale : 19 degrés 26 minutes du méridien de l'île de Fer et 34 minutes du méridien de Paris.

Latitude : 50 degrés 27 minutes.

Montreuil est située à 66 kilomètres d'Arras, 35 kilomètres de Boulogne, et 175 kilomètres de Paris.

Superficie. — Population. — D'une superficie de 285 hectares, elle renferme 836 maisons, 955 ménages et 3,939 habitants.

Voies de communication. — Le chemin de fer d'Amiens à Boulogne traverse l'arrondissement de Montreuil parallèlement à la côte, sur une longueur de 28 kilomètres, en passant par Etaples, où il y a une station, de même qu'à Montreuil-Verton. Montreuil est traversée par la route impériale n° 1, de Paris à Calais; la route impériale n° 39, de Mézières à Montreuil, s'y termine; la route départementale n° 8, de Montreuil à Aire, prend naissance à Neuville; en outre, huit chemins de grande communication rayonnent autour de cette ville et aboutissent non loin de ses murs. Ce sont: les lignes n° 28, de Montreuil à Berck; n° 27, de Montreuil à Cucq; n° 35, de Montreuil au Pas-d'Authie; n° 25, de Montreuil à Rue; n° 26, de Montreuil à Maintenay; n° 37, de Montreuil à Hesdin par Campagne; n° 33, de Montreuil à Desvres; n° 12, de Montreuil à Saint-Omer par Hucqueliers.

Administrations civile, militaire et religieuse. — Chef-lieu de sous-préfecture, Montreuil est une place de guerre de troisième classe. Elle a une recette particulière des finances, une cure de deuxième classe, une succursale récemment établie dans le quartier de Saint-Josse-au-Val, un tribunal de première instance, une justice de paix, un commissariat de police, et une brigade de gendarmerie.

Instruction publique. — Cette ville a une institution d'instruction secondaire libre dirigée depuis 1829 par M. l'abbé Delwaule, une école de frères de la doctrine chrétienne et une école de sœurs de la Providence de Rouen.

Monuments. — Montreuil a perdu presque tous ses monuments. L'abbaye de Saint-Sauve ne présente plus que quelques vestiges dont le dessin figure dans la statistique monumentale du Pas-de-Calais. L'hôtel de ville a été construit sur l'emplacement de cet ancien monastère. Les bâtiments de l'abbaye de Sainte-Austreberthe sont affectés en partie à l'institution de M. Delwaule et servent en partie de caserne. L'hôtel-Dieu, qui va être reconstruit, fera l'objet d'une notice spéciale dans la troisième partie de l'Annuaire.

Assistance publique. — Il y a dans cette ville un hospice, un bureau de bienfaisance et une caisse d'épargne.

Commerce. — Industrie. — Agriculture. — Montreuil a, tous les samedis, un marché où l'on vend des graines et diverses denrées et marchandises ; elle vient d'être autorisée à y annexer la vente des laines. Deux foires annuelles où l'on vend toutes sortes de denrées se tiennent, l'une pendant huit jours, à dater du samedi après la fête-Dieu, l'autre pendant cinq jours, à partir du 28 novembre. On fait dans cette ville des pâtés de bécasses et de bécassines qui sont fort estimés, de même que les

truites de la Canche. Une société d'agriculture, dont le chef-lieu est à Montreuil concourt chaque année, dans une large mesure, aux progrès de l'art agricole.

HESDIN.

NOTICE HISTORIQUE.

Il est hors de doute qu'une *mansio* ou un *vicus* existait déjà, sous la domination romaine, au point de jonction des deux grandes voies qui allaient de *Samarobirva* (Amiens), la première à *Gesoriacum* (Boulogne), et la seconde à *Tarvanna* (Thérouanne). On prétend que l'impératrice Hélène se retira dans ce lieu lorsqu'elle eut été répudiée par Constance Chlore, et qu'elle y bâtit un château (293). De là l'origine d'Hesdin, et l'étymologie du nom de cette ville, qui s'appelait Helena au commencement du quatrième siècle.

En 407, Hesdin fut pillée par les Vandales; son territoire, après avoir fait partie du Ternois, en fut séparé vers le sixième siècle, pour former la dot de la fille d'un comte de Boulogne, mariée au fils du comte de Ponthieu. Dès lors Hesdin devint la capitale du comté de ce nom, lequel fut réuni plus tard au domaine des comtes de Flandre (1176). Philippe Auguste, en 1191, accorda des priviléges aux habitants de cette ville ; Louis VIII leur en confirma la jouissance en 1215. Après la mort de Charles le Téméraire, Hesdin, dont la seigneurie avait appartenu aux ducs de Bourgogne, en leur qualité de comtes de Flandre, tomba au pouvoir du maréchal d'Esquerdes, qui s'y établit au nom du roi de France. Ce fut dans ses murs qu'eut lieu le supplice des députés envoyés à Marie de Bourgogne par les bourgeois d'Arras. Louis XI s'en réserva la possession; toutefois, en 1499, l'archiduc d'Autriche Philippe ayant prêté hommage à Louis XII, pour ses pairies et comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, Hesdin lui fut rendu en même temps qu'Aire et Béthune.

François Ier se rendit maître de cette place en 1537 ; Henri II la perdit en 1551; elle fut ensuite reprise par les Français, et enfin Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, général de l'Empereur, parvint à la faire capituler en 1553. Charles-Quint ordonna de la détruire complétement : un village se forma sur ses ruines, mais il fut encore brûlé par les Français en 1545 et 1638. Bientôt cependant l'Empereur sentit la nécessité d'avoir sur ce point une place capable d'arrêter les courses des garnisons françaises de Doullens et d'Abbeville, et il donna l'ordre à ses troupes de fortifier le village de Mesnil, situé dans un marais sur la Canche, à une lieue de l'ancien Hesdin. Telle est l'origine de la ville actuelle, qui fut

construite par Philibert-Emmanuel. Ce n'était dans l'origine qu'une petite forteresse de quatre bastions; mais elle fut agrandie en 1607 et 1611. Louis XIII y entra par la brèche, en 1630 : le siége avait duré quarante jours : la Meilleraie, qui commandait ses troupes, reçut le bâton de maréchal. Depuis cette époque Hesdin est resté à la France ; le traité des Pyrénées en garantit la possession à Louis XIV (1639).

Cette ville était autrefois siége d'un bailliage.

NOTICE DESCRIPTIVE.

Topographie. — La ville d'Hesdin, autrefois place de guerre bien fortifiée, mais aujourd'hui ville ouverte, est située à l'embranchement des vallées de la Canche et de la Ternoise. Elle est traversée par la première de ces deux rivières, l'autre passe dans les anciennes fortifications. Un château assez élevé, couronné d'une belle forêt, couvre la ville au nord. Ses environs, ornés de jardins, offrent l'aspect le plus riant, surtout du côté de la forêt ; mais on n'aperçoit la ville que quand on est sur le point d'y entrer. L'air y est purifié par les vents de mer ou d'ouest qui dissipent les émanations des marais voisins.

Longitude occidentale : 19 degrés 43 minutes du méridien de l'île de Fer et 18 minutes du méridien de Paris

Latitude : 50 degrés 22 minutes.

Distance : d'Arras, 51 kilomètres ; de Montreuil, 27 kilomètres; de Paris, 164 kilomètres.

Superficie. — *Population.* — L'étendue de son territoire est de 93 hectares; elle renferme 666 maisons,872 ménages, 3,380 habitants.

Voies de communication. — La ville d'Hesdin est traversée par les routes impériales n° 28, de Rouen à Saint-Omer ; n° 39, de Mézières à Montreuil. Les routes départementales n° 13, d'Hesdin à Aire, et n° 17, d'Hesdin à Frévent, y prennent naissance. Les chemins de grande communication n° 39, d'Hesdin à Crécy; 60, d'Auxi-le-Château à Hesdin ; 38, d'Hesdin à Hucqueliers ; 37, de Montreuil à Hesdin par Campagne, rayonnent à de faibles distances autour de la ville.

Administrations civile et religieuse. — Chef-lieu de canton, Hesdin a une justice de paix, une cure, un commissariat de police et une brigade de gendarmerie.

Instruction publique. — Elle a une institution d'instruction secondaire libre dirigée par M. Joseph, et dont la constitution régulière date de 1842, une école de frères et une école communale de filles. Elle possède une bibliothèque assez importante, confiée aux soins intelligents et désintéressés de M. Dovergne.

Assistance publique. — Hesdin a un hospice, un bureau de bienfaisance et une caisse d'épargne.

Monuments. — Son hôtel de ville fixe l'attention par les gracieux détails de son architecture ; on y trouve de fort jolies maisons en briques ; ses rues sont propres et bien pavées ; l'église paroissiale a été bâtie en 1565.

Commerce. — Industrie. — Le commerce se borne aux objets de consommation ; mais les fabriques de bas occupent un grand nombre d'ouvriers dans la ville, ainsi que dans les communes voisines.

Arrondissement de Saint-Omer.

SAINT-OMER.

NOTICE HISTORIQUE.

Une bourgade celtique nommée *Sitheoum* ou *Sithiu*, au centre de laquelle s'élevait, dit-on, un temple à Minerve, tel fut le berceau de la ville de Saint-Omer. Cependant cette tradition ne doit être accueillie qu'avec défiance, car aucun historien romain n'a parlé de *Sithiu*, et le culte de Minerve n'a pu y être apporté que par les compagnons de César. Quoi qu'il en soit, Adroald, riche et puissant seigneur, avait fait construire, vers le milieu du septième siècle, un château dans lequel il renfermait le produit de ses courses ; c'était un chef franc dont on n'a point encore bien défini les rapports avec les princes mérovingiens. Etait-il propriétaire allodial de ses domaines ou les tenait-il comme leude des rois francs? Toujours est-il que, touché des éloquentes prédications d'Audomar, plus connu sous le nom de *saint Omer*, il ne tarda point à embrasser la foi chrétienne.

A cette époque, trois religieux de l'abbaye de Luxeuil étaient venus, appelés par saint Omer, convertir les peuplades encore païennes des bords de l'Aa ; un premier monastère avait été établi à Saint-Momelin, mais le nombre des disciples était devenu si grand, qu'on résolut de fonder une nouvelle maison. Animé d'une foi vive, Bertin invoque le Seigneur, monte sur une barque avec quelques-uns de ses disciples, et la laisse aller à la dérive, persuadé qu'au point où elle s'arrêtera, il doit y élever un temple au vrai Dieu. La barque échoua sur les domaines d'Adroald ; le Franc converti abandonne ses domaines, et bientôt s'élève cette riche et puissante maison, qui prendra le nom de son saint fondateur, sera

appelée au moyen âge le monastère des monastères, et qui, sauvegarde de la religion et de la civilisation, donnera à l'université d'Oxford ses plus célèbres professeurs, à l'église morinienne ses saints les plus célèbres, et à saint Omer son premier évêque. Vers l'an 700, trente-trois ans après la mort du pieux Omer, on fonda, sous le patronage de saint Martin, une église ou paroisse dans laquelle furent déposés les restes de saint Bertin.

Omer avait été enterré dans sa cathédrale de Thérouanne, mais, peu de temps après, ses reliques furent apportées dans la ville qui lui devait son nom, la conversion de ses habitants, et le germe des améliorations agricoles et industrielles qui devaient en faire l'une des plus importantes cités de la province d'Artois.

Toutefois elle avait à peine reçu ses premiers accroissements lorsque les Normands parurent ; les premiers comtes de Flandre, dans le domaine desquels elle était comprise, ne l'avaient point encore protégée par des fortifications. Les Barbares, en 861 et en 881, y pénétrèrent, pillèrent les habitants et y mirent tout à feu et à sang. Il faut lire, dans les chroniqueurs de cette époque, le triste récit de ces exactions : ni la faiblesse du vieillard, ni la candide innocence de la jeune fille, ne trouvaient grâce devant des hommes que l'on regardait comme le plus terrible fléau de Dieu. En vain les fidèles se réunissaient aux pieds des autels, et, dans la ferveur de la crainte, demandaient au Seigneur de les délivrer de ces désastres : *A furore Normannorum libera nos, Domine!* L'église elle-même était le théâtre de scènes de sang et de désordres de toutes espèces. C'est du monastère de Saint-Bertin que vint encore le salut de la ville. L'abbé Foulques protégea Saint-Omer par deux larges fossés et des murailles qui arrêtèrent les Normands en 891, ainsi que les Hongrois, un siècle plus tard. Ces fortifications furent augmentées en 902 par le comte de Flandre, et en 1053 par Bauduin V, qui éleva le château. Saint-Omer fut en effet possédé par de puissants châtelains, qui prirent une part glorieuse à toutes les expéditions du moyen âge, et assurèrent à leur famille un éclat que peu de maisons princières ont surpassé. Mais bientôt on oublia cette religion qui avait présidé au berceau de la ville ; de scandaleux désordres eurent lieu même dans l'abbaye de Saint-Bertin. Un violent incendie éclate ; excité par la tempête, il étend ses progrès, et deux mille maisons sont la proie des flammes ; la peste joint ses ravages ; les hommes de guerre profitent de ces malheurs publics pour se livrer à leurs farouches instincts ; le deuil est partout. Alors l'Église reprend son influence ; un concile se réunit dans la collégiale de Saint-Omer et on y proclame solennellement la trêve de Dieu (1099).

Mais au moment où les habitants croient profiter d'un peu de repos, lorsque l'industrie reprend son essor, que la population s'ac-

croît, une guerre sanglante s'élève entre le roi de France et le comte de Flandre. Richilde appelle à son secours le roi de France pour lutter contre son beau-frère Robert le Frison, ses troupes pénètrent dans la ville et la livrent au pillage. Ce désastre était à peine réparé lorsque deux incendies successifs ruinent Saint-Omer (1081-1099). Le règne de Charles le Bon fut malheureusement trop court, et lorsque ce prince eut été assassiné au pied de l'autel de Saint-Donat de Bruges, les hostilités recommencèrent entre ses compétiteurs Arnould de Danemark était maître de la ville de Saint-Omer, mais il dut la céder à Guillaume Cliton, qui, pour s'attacher les habitants, confirma, par une des premières chartes de communes qui nous soient restées, leurs priviléges et leurs libertés. Cette concession n'avait été arrachée que dans des circonstances difficiles; aussi Guillaume ne tarda-t-il point à en violer quelques articles; les bourgeois coururent aux armes, mais la force trahit leur volonté et ils furent contraints de payer au comte de Flandre une amende de 600 marcs d'argent. Thierry d'Alsace, son successeur, répara autant qu'il le put les malheurs causés aux bourgeois de Saint-Omer par une effroyable tempête en 1136, tempête qui, au dire des chroniqueurs, ressemblait à la fin du monde. L'année suivante saint Bernard vint y prêcher la croisade, et Thiéry d'Alsace se rendit aux saints lieux avec la majeure partie de la noblesse Audomaroise. A son retour, il fit bâtir la halle échevinale ou *gildhalle*, confirma les anciens priviléges des habitants et régularisa l'institution communale. Au mois de septembre 1151, un nouvel incendie réduisit en cendres la moitié de la ville et trois églises, ainsi que l'abbaye de Saint-Bertin. Nous ne ferons que mentionner le séjour que fit à Saint-Omer, en 1165, Thomas Becket, le saint défenseur de la foi en Angleterre.

Lors du mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, en 1180, Saint-Omer fut comprise dans la dot de cette princesse, mais cet acte devait être le prélude de guerres désastreuses. Le comte de Flandre, ayant refusé de reconnaître la donation de Philippe d'Alsace, se rendit maître de Saint-Omer qui lui fut garantie par le traité de Péronne, conclu en 1192 Prise et reprise plusieurs fois, cette ville fut enfin adjugée à la province d'Artois après la bataille de Bouvines. Louis, qui possédait cette province du chef de sa mère, avait en 1211 confirmé les priviléges des habitants de Saint-Omer, dans l'espoir de les attacher à sa cause.

Nous glisserons rapidement sur les événements du treizième siècle, et sur une lutte avec l'abbaye de Saint-Bertin, tant pour la jouissance de quelques parties de marais que pour la possession d'un canal ayant, selon les chroniqueurs, *flux et reflux*, et amenant jusque dans la ville les vaisseaux de l'Océan. Nous ne ferons que mentionner les visites de saint Louis et de son au-

guste mère, leur piété, leurs abondantes aumônes et leur libéralité pour les châsses renfermant les reliques des saints du pays. Saint Louis confirma les priviléges des habitants, et en 1271 son neveu Robert, seigneur de l'Artois, les augmenta en leur permettant d'établir un impôt sur les marchandises qui pénétraient dans la ville. C'est l'un des premiers exemples que nous ayons des octrois, qui devinrent plus tard l'une des principales ressources communales.

A cette époque encore l'influence germanique se retrouvait jusque dans la législation : le meurtrier qui pendant un an avait échappé aux recherches de la justice et qui pendant cette époque avait conclu un accord avec les parents de sa victime, était admis à faire amende honorable devant le magistrat, qui ne pouvait le condamner qu'à une amende proportionnée à ses moyens. Cette cérémonie, connue sous le nom de *zœning*, se faisait dans une église ; le coupable était nu jusqu'à la ceinture, il portait à la main droite une épée dont la pointe était dirigée vers la terre ; à la garde était liée une paire de ciseaux ; sa main gauche tenait une verge. « Il adressait d'abord, dit M. de Molinari, dans une excellente « monographie de Saint-Omer, son humble confession aux ma- « gistrats assemblés, puis il leur présentait successivement les « ciseaux, la verge et l'épée : les ciseaux pour être rasé comme « un fol, perclus de raison, ou un homme furieux ; la verge pour « être battu comme un enfant encore débile de sens et d'âge ; « enfin l'épée pour recevoir la punition due à sa méchante ac- « tion. »

Saint-Omer était en quelque sorte destinée à souffrir de toutes les guerres survenues entre la Flandre et la France ; après la glorieuse bataille de Courtrai (1302), les Flamands vinrent mettre le siége devant cette ville, dont un échevin devait leur livrer l'une des portes ; mais le complot fut découvert, le traître condamné au supplice de la roue et les Flamands, complétement défaits, laissèrent 12,000 hommes sur le champ de bataille. La ville avait eu à souffrir de la perte de ses faubourgs, dont s'étaient emparés les Flamands.

Les habitants aimaient l'administration française, qui avait augmenté leur commerce et protégé leurs priviléges ; néanmoins une augmentation de droits sur la cervoise (bière) excita une sédition dans laquelle ils brisèrent les portes de la ville, abattirent les tours et renversèrent les murailles du château féodal. L'arrivée des troupes de la comtesse Mahaut suffit pour amener la soumission des mécontents. Ces divisions avaient fait espérer à Robert d'Artois, révolté contre le roi de France, qu'il pourrait s'emparer de cette place ; il vint l'assiéger en 1339, à la tête d'une armée anglaise. Aussitôt la noblesse d'Artois fut convoquée à une chevau-

chée commandée par le duc de Bourgogne, mari de la comtesse d'Artois, et ce prince, secondé par la fidélité des habitants, força les Anglais à se retirer. Six ans plus tard, Saint-Omer donnait asile aux malheureux Calaisiens chassés par le roi d'Angleterre; les tisserands furent occupés par l'abbaye de Saint-Bertin, et ceux qui n'avaient pas de ressources nécessaires pour vivre obtinrent des secours de la générosité des habitants. Cette ville fournit encore deux otages lorsque le roi Jean revint en France, après le désastreux traité de Brétigny (1360), et elle lui offrit un tournoi au moment où ce prince chevaleresque allait reprendre ses fers. Saint-Omer présenta la même résistance en 1406 aux Anglais, qui vinrent à deux reprises différentes brûler les faubourgs de l'Ysel et du Haut-Pont. Charles VI accorda aux habitants, tant en reconnaissance de leur fidélité que pour la réception qu'ils lui avaient faite, un bureau de change ou de prêt, par lettres du 8 mars 1418. Nous ne ferons que mentionner les fêtes qui eurent lieu à Saint-Omer à l'occasion du mariage de Charles d'Orléans avec l'héritière de Clèves, nièce du duc Philippe le Bon, la tenue du dixième chapitre de la Toison-d'Or, et les tournois dont cette ville et ses environs furent le théâtre sous l'administration de ce prince. Un nouvel impôt sur la cervoise excita une insurrection qui, comme la première, fut facilement réprimée. Charles le Téméraire, alors seigneur de la ville, en profita néanmoins, pour y lever de nouveaux subsides et faire périr les personnes dont le dévouement ne lui paraissait pas assez sûr. Cependant, à la mort de ce prince, les Audomarois résistèrent énergiquement aux troupes de Louis XI, qui furent repoussées vers Arras. Le maréchal d'Esquerdes fut plus heureux en 1487 et se rendit maître de la place. Mais les exactions des vainqueurs et surtout leurs insolentes galanteries ne tardèrent pas à rendre leur gouvernement impopulaire, et, le 11 février 1489, les troupes bourguignonnes, qui s'étaient ménagé des intelligences parmi les bourgeois, rentrèrent dans la ville; quelques jours plus tard, d'Esquerdes était obligé d'évacuer le château.

Saint-Omer reçut au seizième siècle de nombreux et rapides accroissements. La ruine de Thérouanne et le partage de son territoire nécessitèrent l'érection d'un évêché (1560) confié d'abord à Guillaume de Poitiers, et peu de temps après à Gérard d'Haméricourt, abbé de Saint-Bertin, que l'on peut regarder comme l'un des plus chaleureux défenseurs de la foi catholique dans le nord et l'un des plus utiles protecteurs de Saint-Omer. En outre, les travaux entrepris par ordre de Charles-Quint protégèrent cette place contre les attaques dont plusieurs villes voisines eurent à souffrir pendant cette époque de guerres continuelles. Mais en 1577 des troubles sérieux y éclatèrent; les sinaguets, ainsi nommés du nom de leur chef, se déclarèrent pour le duc d'Orange et pour la liberté

de conscience. Recrutés en grande partie dans le peuple, ils eurent d'abord le dessus, exilèrent les magistrats et mirent en prison les principaux bourgeois ; mais leurs désordres amenèrent une prompte réaction. Soutenus par les troupes espagnoles, les habitants reprirent l'avantage ; les sinaguets furent chassés de la ville et plusieurs de leurs chefs payèrent de leur tête leur triomphe momentané. Henri IV essaya inutilement de s'emparer de Saint-Omer en 1594, ses troupes furent repoussées après avoir brûlé l'une des portes de la ville. Lorsque Richelieu, après avoir assuré son autorité, résolut d'attaquer la puissance de la maison d'Autriche dans les provinces belges, Saint-Omer, récemment décimée par une maladie pestilentielle qui y avait enlevé plus de 15,000 personnes, fut l'une des premières places attaquées (1638). Cependant, après deux mois d'un siége opiniâtre, l'armée française, maîtresse de presque tous les points fortifiés, fut obligée de se retirer devant l'armée autrichienne. Louis XIV s'en empara en 1677, et la paix de Nimègue assura la possession définitive de cette place à la France.

Pendant le dix-huitième siècle, Saint-Omer fut l'objet d'une tentative des troupes alliées maîtresses de Béthune ; on savait que cette place n'avait ni vivres ni munitions, mais le dévouement et l'adresse d'une femme, Jeanne Robias, parvinrent à la ravitailler, et les assiégeants se retirèrent en 1710. A peu près à la même époque, la garnison, mal payée, se souleva, et la ville eut à souffrir de ses exactions ; mais le digne archevêque de Cambrai, Fénelon, ayant appris la malheureuse position des habitants, vendit sa vaisselle, ainsi qu'une partie de son mobilier, et put ainsi calmer le mécontentement des troupes.

Le dix-huitième siècle n'offre plus dans les annales de cette ville que des faits de procédure ; nous ne rappellerons pas ici l'erreur dont fut victime l'infortuné Montbailly, procès popularisé par les écrits de Voltaire. Quelque temps après, un habitant, M. de Vissery, vingt jours seulement après la publication du mémoire relatif à la découverte du paratonnerre par Franklin, en fit placer un sur sa maison. Le magistrat effrayé lui donna l'ordre de le détruire. Il s'ensuivit un procès fameux, dans lequel un avocat encore inconnu de l'Artois plaida contre l'erreur et le préjugé. Maximilien de Robespierre obtint, le 31 mars 1783, l'autorisation de faire relever le paratonnerre; il ne put toutefois triompher de l'ignorance générale : la multitude s'assembla près de l'hôtel de Vissery, les magistrats lui intentèrent un nouveau procès et le paratonnerre fut enfin renversé définitivement le 23 juin suivant.

Les habitants de *Morin-la-Montagne*, tel était le nom donné à Saint-Omer pendant la révolution, eurent beaucoup à souffrir des excès qui eurent lieu à cette époque ; les moines de Saint-Bertin,

qui avaient été si longtemps les défenseurs de la foi, devaient être atteints par les premiers coups; ils furent chassés, et l'abbaye fut livrée aux démolisseurs.

Ce serait ici le lieu de parler des mouvements militaires qui ont eu lieu dans les environs de Saint-Omer, mais un article spécial les fera connaître plus complétement. Nous n'aurions à rappeler au dix-neuvième siècle que la visite de plusieurs princes et hommes éminents de l'époque.

Il nous reste, pour terminer cet article, dont la longueur s'explique par l'importance de la ville de Saint-Omer, à citer les hommes célèbres qui sont nés dans ses murs. La liste en serait longue; nous nous arrêterons donc à quelques-uns des principaux. L'ordre chronologique et les hautes fonctions qu'il a remplies assignent le premier rang à Suger, abbé de Saint-Denis, régent de France et conseiller du roi Louis VII: Martin du Cygne, savant jésuite du dix-septième siècle; Dausque, Simon Ogier, le célèbre poëte latin, Valentin de Pardieu, Gaspard Godin, André et Martin Couvreur, sont nés dans cette ville. Dans les arts, l'arrondissement de Saint-Omer se glorifie d'avoir produit Arnould de Vuez et le célèbre compositeur Alexandre de Monsigny, né à Fauquembergue. O'Connel, l'éloquent orateur des libertés de l'Irlande, rappelait avec reconnaissance les leçons qu'il avait reçues à Saint-Omer, à ce collége irlandais qui a fourni de si nombreux défenseurs de la foi catholique.

A ceux qui voudraient des notions plus étendues nous pourrions citer les travaux de M. Piers, enlevé prématurément aux sciences historiques, et ceux de MM. Quenson, Hermand, Deschamps de Pas, etc. Saint-Bertin a été étudié d'une manière aussi savante que complète par M. de Laplane, et M. de Rheims a consigné, dans un volume qui a sa place marquée parmi toutes les bibliothèques du nord de la France, le résultat de ses recherches sur l'histoire de Saint-Omer.

NOTICE DESCRIPTIVE.

La ville de Saint-Omer est située, partie dans un terrain bas et marécageux du côté de la rivière d'Aa, partie sur la pente d'un coteau; sa grande place est vaste. Dans ses environs sont des promenades, des bois, des sites pittoresques. Au nord-est de la ville se trouvent deux faubourgs : le Haut-Pont et l'Yzel, au milieu d'un terrain marécageux desséché par l'industrie des habitants depuis le douzième siècle. Ce terrain produit des légumes abondants, dont les habitants approvisionnent les marchés de Calais, Ardres, Gravelines, Dunkerque, Boulogne et Montreuil. Ces habitants parlent un flamand corrompu et diffèrent également du

reste de la population de la ville par leur costume et leurs habitudes.

L'air atmosphérique à Saint-Omer est sujet à de fréquentes variations. Les eaux y sont excellentes et très-pures. Elles viennent, par le moyen de conduits en plomb, des sources qui se trouvent aux bruyères de Longuenesse.

Longitude orientale du méridien de Paris : 5 minutes, et 19 degrés 55 minutes du méridien de l'île de Fer.

Latitude : 50 degrés 45 minutes.

Distances : d'Arras, 62 kilomètres ; de Calais, 35 kilomètres ; d'Aire, 16 kilomètres ; de Paris, 214 kilomètres.

Superficie. — *Population.* — La superficie de Saint-Omer est de 1,636 hectares. Elle comprend 3,472 maisons, 4,984 ménages et 22,054 habitants.

Voies de communication.—Le chemin de fer du Nord a une station sous les murs de la ville. Les routes impériales n°s 43, de Bouchain à Calais et de Boulogne à Lille, la traversent, et la route n° 28, de Rouen à Saint-Omer, y aboutit. Il en est de même de la route départementale n° 15, de Saint-Omer à Watten, et des chemins de grande communication n°s 49, de Saint-Omer à Nabringhem; 44, de la porte sud à Saint-Martin-au-Laërt; 55, de Saint-Pol à Saint-Omer par Thérouanne.

Administrations civile, militaire et religieuse. — Saint-Omer, qui, avant la révolution, possédait une maîtrise des eaux et forêts, un bailliage, un échevinage et un collége célèbre, fondé en 1566 par l'évêque-abbé de Saint-Bertin, Gérard d'Haméricourt, est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement, ayant une sous-préfecture de 1re classe, et forme une place de guerre de 1re classe. Elle possède une cour d'assises et un tribunal civil qui juge, en appel, les affaires correctionnelles portées devant les autres tribunaux du département, et en première instance, les affaires civiles et correctionnelles de l'arrondissement. Elle a deux justices de paix, une recette particulière des finances, trois cures et une succursale, un commissariat de police et deux brigades de gendarmerie.

Instruction publique. — La bibliothèque de Saint-Omer est l'une des plus belles du nord de la France après celle d'Arras; elle s'est enrichie, en grande partie, des livres et manuscrits provenant de l'abbaye de Saint-Bertin. Son lycée, fondé en 1845, est en voie de prospérité. Le collége de Saint-Bertin, dirigé par de respectables ecclésiastiques, renferme également un grand nombre d'élèves. Cette ville est dotée, en outre, d'une maison de noviciat des frères des écoles chrétiennes, d'écoles dirigées par des religieuses, d'une école de garçons laïque, de plusieurs écoles de filles, d'écoles de dessin, de musique, etc.

La Société des Antiquaires de la Morinie, qui a son siége à

Saint-Omer, a puissamment contribué au développement des sciences historiques par la publication de ses neuf volumes de mémoires et de plusieurs albums, ainsi que par les fouilles opérées sur l'ancien emplacement de l'abbaye de Saint-Bertin, et surtout par les nombreux encouragements qu'elle a donnés aux sciences historiques et archéologiques.

Communautés religieuses. — Saint-Omer renferme les communautés religieuses des dames Bénédictines du Saint-Sacrement, des Ursulines, de Saint-Vincent de Paul, des Clarisses, de la Sainte-Famille, de Saint-François, de Saint-Louis, du Bon-Pasteur, des Petites-Sœurs des Pauvres et des Charriottes.

Agriculture, sciences et arts. — La Société d'Agriculture, placée depuis plusieurs années sous la présidence de l'honorable M. Quenson, président du tribunal civil, mérite une mention particulière pour les importants progrès que lui doit la culture du nord de la France: encouragements aux éleveurs, récompenses aux anciens serviteurs, distribution de graines nouvelles, lutte prudente et raisonnée contre la routine, tel est le vaste programme que cette société sait fidèlement remplir.

Un article spécial donne une notice complète sur le musée de Saint-Omer. La Société Philharmonique et la Société Chorale de cette ville doivent être également mentionnées dans cette notice.

Assistance publique. — Les sept hospices qui existaient à Saint-Omer avant 1789, en forment encore cinq, savoir : l'hôpital général, desservi par des sœurs de Saint-Vincent de Paul; Saint-Jean, pour les vieillards des deux sexes, desservi par des sœurs Hospitalières; l'hôpital civil de Saint-Louis, établi dans l'ancien collége de Saint-Bertin; l'hospice de Sainte-Anne, où sont logées de vieilles femmes indigentes qui reçoivent dix francs par mois; l'hôpital militaire, placé dans le local de l'ancien collége anglais, concédé en propriété à la ville par un décret du 18 août 1811. A ces établissements de charité, Saint-Omer joint un mont-de-piété, un bureau de bienfaisance, une caisse d'épargne et une conférence de Saint-Vincent de Paul.

Monuments. — De la belle et riche abbaye de Saint-Bertin, il n'y a plus que la tour, qui a été concédée à la ville avec les débris de l'église ; le reste a été vendu et démoli. Cette tour, qui a été restaurée et consolidée récemment aux frais de la ville et de l'Etat, s'élève avec son imposante architecture et semble protester de l'ancienne grandeur du monastère de Saint-Bertin et des services que les moines ont rendus à l'industrie, de la part qu'ils ont prise à l'agrandissement et à la civilisation de cette ville.

La cathédrale, élégant édifice gothique, a été épargnée par la révolution, et, sauf de légères modifications, elle est restée telle

qu'elle avait été primitivement construite. Une grande tour embrasse de son diamètre le fronton de l'église, dont elle forme le portail et porte un bourdon de 22 milliers ; quatre cloches forment sa sonnerie. On remarque à l'intérieur, les boiseries, le buffet d'orgues, enrichis de colonnes corinthiennes et de toutes sortes de figures ; des colonnades et des balustrades en marbre ; des chapelles, dont l'une renferme un magnifique tableau de Rubens. On trouve encore dans cet édifice une horloge très-compliquée, marquant les heures, les mois, les signes du zodiaque et les phases de la lune ; enfin l'on y observe une figure colossale et grotesque, connue sous le nom de Grand-Dieu de Thérouanne. Cette église, classée parmi les monuments historiques, est depuis dix ans en cours de restauration aux frais de la ville, qui a obtenu, toutefois, des subventions sur les fonds de l'Etat. Les orgues et le bourdon réclamaient également des réparations dont le prix sera couvert en grande partie au moyen d'une loterie.

Saint-Omer possède encore plusieurs églises qui méritent d'être visitées : celles du Saint-Sépulcre, de Saint-Denis et du Lycée. Mgr l'évêque d'Arras a, de plus, posé, le 2 novembre 1854, la première pierre d'une nouvelle église qui va s'élever dans le faubourg du Haut-Pont.

L'hôtel de ville a été construit de 1834 à 1839, d'après les plans de M. Lefranc, architecte à Paris, et sous la direction de M. Epellet. Ce monument, qui peut laisser à désirer à l'extérieur, est d'une heureuse conception à l'intérieur comme ordonnance et distribution ; il renferme tous les services de l'administration municipale, une salle de spectacle, un musée et une salle de justice de paix.

Dans le bas de la ville, sur les bords de l'Aa, se trouvent une caserne pour la cavalerie, pouvant contenir 500 chevaux, et un arsenal construit en 1781. Les autres bâtiments militaires contiendraient une garnison de 3,000 hommes d'infanterie.

La place, à peu près circulaire, est entourée d'une enceinte irrégulière équivalente à un polygone de douze bastions ; les remparts ont une longueur de 4,200 mètres.

Le canal de Saint-Omer à Calais et celui qui conduit à Aire, renferment plusieurs écluses qui fournissent, dans de vastes bassins ingénieusement construits, l'eau nécessaire à la navigation.

Chapelle protestante épiscopale. — Les Anglais protestants ont établi, depuis 1821, une chapelle où il y a service deux fois chaque dimanche. Cette chapelle, située dans la rue du Bon-Pasteur, a été appropriée au moyen de souscriptions.

Industrie. — *Commerce.* — Saint-Omer est le siége d'un tribunal et d'une chambre de commerce. Elle renferme une fabrique de draps. Parmi les établissements industriels on remarque sur-

tout la fabrique de pipes de M. Louis Fiolet, où sont employés près de 600 ouvriers de tout âge, de tout sexe, même pendant la saison la plus rigoureuse, lorsque toutes les autres branches d'industrie sont dans la stagnation. On y confectionne des pipes de toutes les espèces, qui sont exportées dans les principales villes de France, en Italie, en Espagne et dans les possessions françaises aux Indes. Ce bel établissement donne, sans contestation, à M. Fiolet le titre de bienfaiteur d'une nombreuse population. Une seconde fabrique de pipes beaucoup moins ancienne, fondée par MM. Duméril et compagnie, occupe aussi un grand nombre d'ouvriers et donne des produits également remarquables par leur quantité et leur perfection. Des fabriques d'eaux-de-vie de grains; quelques tanneries en pleine activité; des savonneries complètent le tableau de l'industrie de la ville de Saint-Omer. On trouve, en outre, dans son voisinage d'importants moulins à farine et des fabriques de papier. Enfin Saint-Omer a des foires et marchés qui attirent chez elle un grand nombre de vendeurs et d'acheteurs. Son marché aux laines, le seul qui ait existé jusqu'ici dans le Pas-de-Calais, a une grande importance.

AIRE.

NOTICE HISTORIQUE.

Vers 630, Lideric, forestier de Flandre, fit construire, sur une éminence, un chateau-fort pour défendre le cours de la Lys; il s'y forma bientôt un bourg qui prit le nom d'*Ariacum;* quelques années plus tard, une autre forteresse fut bâtie sur la Laquette, de nouveaux habitants vinrent y chercher un refuge, et dès la fin du septième siècle, la ville était déjà assez importante pour qu'Antoine, fils de Lideric, la fit entourer de murailles. Pépin-le-Bref, séduit par la beauté du site, agrandit le château de Lideric; il y fit élever plusieurs de ses enfants. Giselle, ou sainte Isbergue, sa fille, n'eut même jamais d'autre demeure; elle y mourut religieuse, en 806, après avoir converti le château en monastère.

Les Normands brûlèrent le couvent et la ville en 881; elle ne sortit de ses ruines qu'un siècle plus tard. Bauduin IV, comte de Flandre, y bâtit, en 1023, un château flanqué de quatre grosses tours, et Bauduin V, en 1054, fonda, sur les ruines du monastère de Sainte-Isbergue, la collégiale de Saint-Pierre. En 1188, Philippe d'Alsace confirma, dans une charte intitulée: *Loi d'amitié, les privilèges précédemment obtenus par les habitants, pour écarter les injustices des hommes pervers.* Le roi Jean leur permit ensuite le port d'armes, telles qu'épées, boucliers, couteaux et bâtons,

pour la sûreté de leurs biens et de leurs personnes, mais seulement quand ils étaient en voyage. Deux incendies arrêtèrent la prospérité de la ville (1352 et 1371). Les bourgeois, prenant prétexte du dernier de ces désastres, se firent accorder par Marguerite de Flandre, comtesse d'Artois, une nouvelle charte qui, du reste, n'ajouta rien à leurs anciennes franchises (1374).

Le traité de Péronne (1192) assura à Robert, comte de Flandre, la possession de la ville d'Aire, dont il s'était emparé l'année précédente. Louis de France, fils de Philippe-Auguste, la lui enleva peu de temps après, pendant les cérémonies du mariage de l'infant de Portugal, dom Fernand, avec la fille aînée de Bauduin, empereur de Constantinople. Fernand, ayant fait alliance avec l'empereur Otton, voulut reprendre Aire, qu'il avait cédé, ainsi que Saint-Omer, à Philippe-Auguste; mais cette tentative n'eut aucun succès. Oudard de Renty et ses Flamands échouèrent aussi contre cette place en 1347. Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, y entra par composition, après un siége de huit jours (1482). Charles-Quint augmenta les fortifications d'Aire en 1519; et les Français essayèrent vainement de s'y introduire en 1551, à l'aide de plusieurs soldats qu'ils avaient cachés dans des voitures de foin. Le maréchal de la Meilleraie investit cette place et la prit en 1641. Cette même année, les Espagnols en formèrent le siége, tandis que le maréchal allait se saisir du passage de Thérouanne, et parvinrent à en chasser les Français après un siége opiniâtre. Le maréchal d'Humières s'en rendit maître en 1676; la défense de la garnison fut si faible que la prise de cette place, surnommée jusqu'alors *la Meurtrière*, coûta deux cents hommes à peine au vainqueur. Par le traité de Nimègue (1678), la ville d'Aire fut définitivement réunie à la France; néanmoins, en 1710, le comte de Guébrianne fut contraint de la remettre aux troupes alliées : la paix d'Utrecht la restitua à Louis XIV (1713).

NOTICE DESCRIPTIVE.

La ville d'Aire, bien bâtie et percée d'assez belles rues, est située au confluent de la Lys et de la Laquette, qui la traversent et la divisent inégalement. Environnée de jardins, de prairies et de hameaux, placée sur un sol fertile, cette ville est d'un aspect riant. Les eaux y sont bonnes et limpides.

Longitude orientale : 20 degrés 4 minutes du méridien de l'île de Fer et 4 minutes du méridien de Paris.

Latitude : 50 degrés 38 minutes.

Distances : d'Arras, 51 kilomètres ; de Saint-Omer, 16 kilomètres ; de Béthune, 25 kilomètres.

Superficie. — Population. — Sa superficie est de 3,272 hec-

tares. Elle renferme 1,557 maisons, 2,060 ménages et 8,781 habitants.

Voies de communication. — Cette ville est traversée par la route impériale n° 43, de Bouchain à Calais, et par la route départementale n° 5, de Fruges à Hazebrouck. En outre, trois chemins de grande communication y aboutissent. Ce sont les lignes numéros 21, d'Aire à Saint-Venant par Isbergue; 46, d'enceinte de la ville d'Aire ; 68, de Lens à Aire.

Administrations civile, militaire et religieuse. — Aire et le fort Saint-François forment une place de guerre de 2e classe. Chef-lieu de canton, cette ville a une justice de paix, une cure, un commissariat de police et une brigade de gendarmerie.

Instruction publique. — La ville d'Aire a une bibliothèque, elle possède un collége qui, placé depuis 1852 sous la direction de M. l'abbé Bret comme institution libre, est en voie de progrès. Son école communale de garçons est dirigée par des frères de la doctrine chrétienne. Les religieuses Ursulines et les sœurs de la Providence de Rouen donnent l'instruction aux jeunes filles.

Monuments. — La ville d'Aire doit l'attention dont elle est encore l'objet à sa belle collégiale, édifiée en grande partie vers la fin du dix-huitième siècle ; à son beffroi, haut de quarante-cinq mètres, et à ses établissements militaires, entre autres au fort de Saint-François, longtemps appelé *Tête de Flandre*, et qui communique avec la ville par une chaussée et par la Lys. L'église d'Aire, rendue au culte le 29 juin 1802, a été somptueusement éditée par Mgr Scott, d'après les dessins de M. Boileau, architecte. M. Morand, qui avait déjà publié un rapport fort intéressant sur les archives communales de cette ville, y a joint une savante notice historique. Mgr Scott, tout en conservant les parties dignes d'intérêt, a enrichi cet édifice d'un jubé en bois sculpté, placé en 1842.

Assistance publique. — Aire a un hospice, un bureau de bienfaisance et une caisse d'épargne.

Commerce. — *Industrie.* — Le commerce consiste principalement en grains, on y trouve des tanneries, des raffineries de sel, des manufactures de chapeaux. Dans les prairies se trouvent des blanchisseries de toile fort estimées. Les andouilles d'Aire ont quelque réputation.

Arrondissement de Saint-Pol.

SAINT-POL.

NOTICE HISTORIQUE.

Saint-Pol-en-Ternois est une des villes de l'Artois dont l'histoire offre le plus d'intérêt. Son château est si ancien, que plusieurs historiens ont prétendu qu'il existait déjà lorsque César vint conquérir les Gaules ; une voie militaire, prolongement de la grande voie de Cambrai à Arras, qui traversait son territoire et s'y partageait pour se diriger sur Boulogne et sur Thérouanne, a sans doute donné lieu à cette tradition. Quoi qu'il en soit, on sait que ce château est antérieur aux expéditions des Normands. Il échappa aux ravages de ces barbares et l'on crut que c'était par l'intervention de saint Pol, patron de l'église. Dès lors la ville changea son nom de Terrane (*Terra vana*), pour prendre celui de son saint protecteur.

Le Ternois fut érigé en Comté, en 918, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Bauduin-Bras-de-Fer, et père d'Arnoul, comte de Flandre. Un des successeurs de ce prince fit ceindre la ville de murailles, vers 670. Du comté de Saint-Pol dépendaient douze fiefs, dont les pairs étaient obligés de résider quarante jours par année à Saint-Pol, pendant le séjour qu'y faisait le comte. Si la comtesse s'y trouvait avec son mari, les pairs devaient se faire accompagner par leurs femmes. Le jour de leur arrivée, ils prenaient place à la table de leur suzerain ; ils y étaient encore admis le quarantième jour, et le comte les congédiait en leur enjoignant de revenir l'année suivante. Pendant leur séjour, que le comte abrégeait lorsqu'il le jugeait convenable, ils vivaient à leurs frais ; mais ils avaient droit de chasse dans les forêts et pouvaient y faire couper leur provision de bois. Ils partageaient du reste ce dernier privilége avec les bourgeois de la ville de Saint-Pol, auxquels Hugues VIII de Châtillon avait concédé, par une charte de 1227, le droit de prendre dans ses forêts le bois dont ils pouvaient avoir besoin. Du reste, point de charte de commune, aucun droit de municipe concédé aux habitants.

Quant à la ville de Saint-Pol, elle fut plusieurs fois assiégée par les comtes de Flandre, de 1117 à 1120. Charles le Bon s'en rendit maître cette dernière année, la livra aux flammes, en fit démolir les murailles et combler les fossés. « On y vit, dit un chroniqueur, un montgibel de flammes et un déluge de sang ; les murailles sont culbutées de haut en bas ; les fossés sont raclés et mis à l'égal des autres terres ; bref ce qui estoit de chasteau et de ville, le tout

est effacé. » Hugues II de Camp d'Aveine, le même qui se distingua aux siéges d'Antioche et de Jérusalem, possédait alors le comté de Saint-Pol; il demanda la paix et l'obtint, mais à la condition de rentrer dans la mouvance de Flandre.

Le comté resta dans la famille de Camp d'Aveine jusqu'en 1205, époque à laquelle Elisabeth le porta par alliance dans celle de Châtillon-sur-Marne. Une autre alliance le fit passer, en 1354, dans la maison de Luxembourg. C'est à cette maison qu'appartenait ce Walerand, comte de Saint-Pol, qui épousa la fille du roi d'Angleterre, et se rendit si célèbre par son attachement à la famille des ducs de Bourgogne. Lors des troubles qui signalèrent la fin du règne de Charles VI, Walerand, nommé gouverneur de Paris (29 octobre 1410), organisa l'année suivante les fameuses milices bourgeoises, à la tête desquelles se signalèrent les Legin, les Saint-Yon et les Thibert.

Un des descendants de ce dernier, Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, se rendit également célèbre sous le règne de Louis XI. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter son histoire, nous ne dirons pas comment mourut en place de Grève cet homme en qui, selon l'expression du P. Daniel, tout était grand : l'esprit, le courage, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, la richesse et l'ambition. La postérité ne pardonnera jamais à Charles le Téméraire d'avoir livré le comte de Saint-Pol à son ennemi le roi de France.

Pour en revenir à la ville, elle avait pris un grand accroissement; des maladreries avaient été fondées par ses comtes, la collégiale de Saint-Sauveur avait vu augmenter ses immunités; ses archers de Saint-Sébastien, organisés en 1469, formaient une milice permanente. Plusieurs entrevues eurent lieu à Saint-Pol, d'abord entre Louis XI et Philippe le Bon, puis entre Charles le Téméraire et Edouard d'Angleterre. Les Français s'emparèrent de cette place en 1537, et ils résolurent de tout mettre en œuvre pour la rendre imprenable; mais les travaux qu'on y exécutait avançaient lentement : François Ier n'eut pas la patience d'en attendre l'achèvement, et, se flattant que Charles-Quint n'aurait pas de longtemps les forces nécessaires pour attaquer Saint-Pol, il se retira après y avoir laissé une forte garnison, des vivres, de l'artillerie et des munitions. Mais il venait à peine de s'éloigner, que l'armée impériale, forte de trente-cinq mille hommes, se présenta devant la ville. Les assiégeants ouvrirent une large brèche, et la place fut emportée d'assaut après cinq jours de siége ; quatre mille cinq cents hommes y périrent, dit-on, les armes à la main. Non-seulement la garnison, mais tous les habitants y furent passés au fil de l'épée, et l'ennemi, ne pouvant espérer de garder la ville, y mit le feu et rasa le château. Ce désastre amena la suspension

du pouvoir municipal à Saint-Pol pendant neuf ans; ce fut seulement en 1546 que Charles-Quint put le reconstituer. Les compagnies d'archers et de canonniers furent alors réorganisées.

Saint-Pol retomba au pouvoir des Français en 1553, mais les troupes impériales ne tardèrent pas à reprendre cette place. L'armée française, commandée par le comte d'Alençon, la brûla en 1581 ; l'église paroissiale, la collégiale et les deux églises des religieuses franciscaines (sœurs noires et sœurs grises) furent seules épargnées. Les Espagnols reprirent Saint-Pol en 1593, et, pendant treize mois, ils firent souffrir aux habitants toutes sortes d'avanies. Enfin, en 1649, Turenne s'en rendit maître, et cette place fut définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées (1659). Quant aux remparts, ils ne furent détruits qu'après 1709 ; quelques pans de murs et deux tours couvertes de lierre dominent encore le profond fossé qui bordait le front nord.

NOTICE DESCRIPTIVE.

La ville de Saint-Pol, située dans une vallée étroite, dominée de collines, est irrégulièrement bâtie sur la Ternoise, petite rivière, dont les eaux limpides se jettent dans la Canche à Hesdin.

Longitude : 0 du méridien de Paris et 20 degrés de celui de l'île de Fer.

Latitude : 50 degrés 23 minutes.

Distances : d'Arras, 31 kilomètres; d'Hesdin, 19 kilomètres; de Béthune, 27 kilomètres; de Paris, 160 kilomètres.

Superficie. — Population. — D'une superficie de 823 hectares, la ville de Saint-Pol comprend 715 maisons, 819 ménages, et 3,380 habitants.

Voies de communication. — Elle est traversée à angle droit par les routes impériales nos 16, de Paris à Dunkerque, et 39, de Mézières à Montreuil. La route départementale no 4, de Saint-Pol à Boulogne, prend naissance sur son territoire. Trois chemins de grande communication aboutissent à une faible distance de la ville. Ce sont les lignes nos 56, de Saint-Pol à Pas par Sus-Saint-Leger ; 58, d'Avesnes-le-Comte à Saint-Pol, et 61, de Saint-Pol à Fillièvres.

Administrations civile et religieuse. — Ville ouverte, Saint-Pol est chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture de 3e classe. Elle a un tribunal de première instance et une justice de paix, une cure de deuxième classe, une recette particulière des finances, un commissariat de police et une brigade de gendarmerie.

Instruction publique. — Elle a un collége qui vient d'être réouvert provisoirement, une école communale de garçons, di-

rigée par des frères Maristes, et une école de filles, sous la direction de sœurs de la Providence de Rouen. Elle possède une bibliothèque enrichie par les dons du gouvernement, et les éléments d'un musée.

Assistance publique. — Saint-Pol a un hospice, un bureau de bienfaisance et une caisse d'épargne.

Monuments. — Il ne reste plus que quelques vestiges de l'ancien château des comtes de Saint-Pol et des fortifications qui protégeaient cette ville. Son église, du reste, d'origine moderne, a été agrandie par les soins de M. Robitaille, qui en a été longtemps le curé.

Commerce. — *Industrie.* — Saint-Pol n'a d'autre commerce que celui de ses productions agricoles et l'exploitation de ses bois; on cultive, dans les communes qui l'environnent, un tabac de bonne qualité. Avant la révolution de 1789, la filature de laine au rouet occupait la classe ouvrière. La filature du coton a succédé à cette industrie. Ses marchés hebdomadaires de grains et comestibles sont peu importants. Ses foires attirent beaucoup de monde et l'on y vend un grand nombre de bestiaux.

CONSEIL GÉNÉRAL.

SESSION DE 1854. — SÉANCE D'OUVERTURE.

L'an mil huit cent cinquante-quatre, le vingt et un août, les membres du Conseil général du Pas-de-Calais, convoqués en vertu du décret impérial du 2 juin dernier, sont réunis à l'hôtel de la préfecture.

M. Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général, exprime au Conseil le regret de M. le Préfet de se voir empêché par une indisposition de venir assister à la première séance de cette session. Il la déclare ouverte au nom de ce magistrat, et donne lecture du décret du 2 août qui nomme MM. Adam, Lefebvre-Dupré et Quenson, président, vice-président et secrétaire du Conseil général.

MM. Duquesnoy et Lamarle prêtent, en leur qualité nouvelle de membres du Conseil général, le serment prescrit par la loi, et sont installés dans leurs fonctions.

M. le secrétaire général lit alors le discours d'ouverture préparé par M. le Préfet. Nous reproduisons textuellement la première partie de ce précieux document, qui présente un résumé si complet de la situation du département :

Messieurs,

Depuis votre dernière session, deux questions de la plus haute gravité, à l'intérieur celle des subsistances, au dehors celle d'Orient, ont préoccupé l'opinion publique.

Grâce à la prévoyante sollicitude du Gouvernement de l'Empereur, la première de ces questions a été résolue sans imposer de trop dures privations aux populations laborieuses; elle a eu pour résultat de faire exécuter sur les divers points de notre département d'importants travaux d'une utilité incontestable.

Depuis les semailles d'automne jusqu'à l'époque de la moisson, le Gouvernement impérial suit avec une persévérante attention les diverses fluctuations de la température ; il se fait minutieusement, et à des intervalles très-rapprochés, rendre un compte aussi exact que possible des influences atmosphériques qui seraient de nature à compromettre les récoltes ou à en assurer le succès. De cette manière, il a pu connaître de suite le déficit des produits agricoles de 1853 ; il a été à même de sonder immédiatement la profondeur du mal. Aussi, dès le principe, les mesures les plus énergiques ont été adoptées pour conjurer la crise qui se préparait. De sages décrets ont facilité le transport et les arrivages des grains étrangers, en même temps qu'ils apportaient de salutaires entraves aux exportations.

Les tableaux suivants, que je crois devoir vous présenter, constatent en kilogrammes les importations et les exportations de céréales, par les deux ports de Boulogne et de Calais, pendant les années 1852, 1853 et le premier semestre de 1854. Ils témoignent de l'efficacité de ces mesures protectrices.

IMPORTATIONS.

	EN 1852.	EN 1853.	PENDANT le 1er semestre DE 1854.
Grains	46,338 k.	3,154,868 k.	2,562,706 k.
Farines.	202	462,002	292,616

EXPORTATIONS.

	EN 1852.	EN 1853.	PENDANT le 1er trimestre DE 1854
Grains	90,015 k.	54,994 k.	» k.
Farines	42,968	46,667	»

Ainsi, les importations se sont accrues dans une énorme proportion, et les exportations, qui avaient déjà subi une diminution considérable en 1853, ont complétement cessé en 1854.

D'une part, la connaissance de la véritable situation des subsistances, dès le début de la crise, et, de l'autre, les dispositions réglementaires adoptées pour augmenter les approvisionnements, ont eu pour conséquence de faire hausser le prix du blé aussitôt après la rentrée des grains; mais, en même temps, elles ont produit l'heureux résultat d'arrêter ce prix dans sa progression ascendante, et de l'empêcher d'atteindre le chiffre ruineux auquel il s'est élevé dans d'autres années de disette. En consultant les mercuriales de la ville d'Arras, dont le marché est le régulateur du département, on trouve que, du mois d'août 1846 à la mi-février 1847, le prix de l'hectolitre de blé a été 2, 3, 4, 5 et quelquefois 6 et près de 7 fr. moins élevé que pendant la période correspondante de 1853-1854. Mais aussi, de la seconde quinzaine de février 1847 au mois de juillet suivant, ce prix a été bien plus fort que de février à juillet 1854; la différence s'est élevée jusqu'à 11 fr. 45 c. pour la première quinzaine de mai. En résumé, du 1er août 1846 au 31 juillet 1847, le prix le plus bas a été de 23 fr. 55 c., et le plus fort de 42 fr. 95 c.; du 1er août 1853 au 31 juillet 1854, le prix le plus faible a été de 22 fr. 35 c., et le plus élevé de 34 fr. 69 c.

Non content des facilités qu'il accordait pour accroître les apports de céréales sur nos marchés, l'Empereur organisait à Paris la caisse de la Boulangerie, précieuse institution qui, par une surélévation de prix peu onéreuse pendant les années d'abondance, doit remédier à l'augmentation démesurée de la valeur d'une denrée de première nécessité, dans les années difficiles. En ce moment même le Gouvernement de Sa Majesté fait une enquête pour examiner la possibilité d'appliquer cette précieuse innovation aux centres de population de quelque importance. Des commissions instituées par moi préparent l'étude de cette question, qui sera de ma part l'objet d'un examen approfondi.

Aucun moyen n'a donc été négligé pour obtenir une diminution dans le prix du blé. Celui de la viande tendait aussi à devenir excessif; l'abaissement des droits pour l'introduction des bestiaux étrangers a posé des limites à son accroissement.

Là ne s'est pas bornée l'active sollicitude de l'Empereur. Sa Majesté a mis successivement à la disposition de M. le Ministre de l'Intérieur une somme de 10 millions de francs, pour assurer de l'occupation aux ouvriers et des secours à ceux que la maladie ou la vieillesse réduit à l'impossibilité de se livrer au travail. L'impulsion donnée de si haut a excité la plupart des communes à faire, de leur côté, les sacrifices les plus généreux. Sur tous les points du Pas-de-Calais, des impositions extraordinaires ont été votées, des souscriptions se sont spontanément ouvertes, et les dons de la charité privée, toujours si vivace parmi vous, sont venus puissamment seconder les efforts de l'État, du département et des municipalités : 565 communes ont obtenu l'assistance du Gouvernement. Elles ont dépensé, pour combattre les effets de la cherté des subsistances, une somme totale de 1,036,230 fr., ainsi répartie par arrondissement et par nature de ressources :

NOMS des ARRONDISSEMENTS.	SOMMES votées par les Conseils MUNICIPAUX.	SOMMES recueillies par des SOUSCRIPTIONS.	SECOURS accordés par L'ÉTAT.	TOTAUX.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Arras	353,543 »	31,555 »	81,380 »	466,478 »
Béthune. . .	95,194 »	16,158 »	31,320 »	142,672 »
Boulogne . .	59,685 »	3,416 »	10,540 »	73,641 »
Montreuil . .	35,800 »	14,935 »	17,880 »	68,615 »
Saint-Omer .	90,079 »	35,432 »	24,175 »	149,686 »
Saint-Pol . .	86,608 »	4,095 »	44,435 »	135,138 »
TOTAUX. .	720,909 »	105,591 »	209,730 »	1,036,230 »

Dans ces sacrifices ne figurent pas les centimes extraordinaires que vous aviez votés pour les chemins vicinaux en 1854, et qui se sont élevés à 250,000 fr.

Vous le voyez, Messieurs, la bienfaisance publique et privée

n'a pas failli aux devoirs que lui imposaient les impérieuses circonstances au milieu desquelles nous nous trouvions. Les secours de l'État ont dépassé le chiffre de 200,000 fr. Grâce au concours intelligent que chacun s'est empressé de prêter à l'œuvre commune, une crise qui pouvait amener des complications regrettables, s'est passée dans le calme le plus parfait. L'on n'a pas vu, comme à d'autres époques, des bandes de mendiants parcourir les campagnes pendant la nuit, se présenter dans les fermes la menace à la bouche et taxer la charité, dont l'action bienfaisante doit toujours s'exercer librement. Quelques-unes de ces bandes avaient tenté de se former; mais un petit nombre d'arrestations, de légères punitions justement infligées par les tribunaux et un redoublement de surveillance de la gendarmerie ont suffi pour les dissiper.

De si heureux résultats ont été réalisés au prix de lourds sacrifices sans doute, mais aussi, contrairement à ce que l'on a vu dans des cas analogues, ces sacrifices seront compensés par des travaux dont les populations ne tarderont pas à recueillir les fruits. Des améliorations notables ont été apportées à plusieurs chemins de grande communication; des communes trop longtemps déshéritées de voies vicinales ont été reliées à ces grandes artères qui sèment la richesse sur leur parcours; elles ont enfin obtenu un dédommagement à des dépenses qui, pendant plusieurs années, avaient pesé sur elles sans leur avoir profité immédiatement.

L'Empereur, en stimulant le zèle des communes par des allocations de secours considérables, a donc atteint le double but de paralyser les funestes effets d'une année de disette, et de faire accomplir des travaux éminemment utiles. Il n'était pas possible d'adopter un meilleur mode d'assistance.

De pareilles mesures devaient être appréciées des populations; elles l'ont été : les classes souffrantes, au lieu d'accuser de leurs maux, ainsi que cela n'arrive que trop souvent, l'autorité même qui les protége, ont trouvé dans ses efforts pour les soulager un nouveau motif de gratitude et de sympathique dévouement à la personne de leur souverain.

Pendant que la question des subsistances préoccupait à si juste titre le Gouvernement, les affaires d'Orient se compliquaient de difficultés qui menaçaient chaque jour de troubler la paix du monde. Aussi longtemps que l'on put se renfermer dans le cercle des négociations, la masse des populations avait paru en voir dérouler les phases avec peu d'intérêt. Mais ce que l'on eût été tenté de prendre pour de l'indifférence, n'était qu'une confiance illimitée dans la sagesse si éprouvée de l'Empereur. Quand les efforts de la diplomatie furent épuisés, et que la dernière es-

pérance de paix eut cessé de luire, un changement complet ne tarda pas à s'opérer, et les préparatifs de guerre eurent bientôt réveillé le sentiment national. La guerre, que chacun eût désiré éviter, dans un moment où la prospérité renaissait si pleine de vigueur à l'ombre du trône impérial, apparut alors comme un mal nécessaire que l'on accepta avec cette chevaleresque résolution que la voix de l'honneur inspire toujours à des cœurs français.

Nous avons vu les jeunes soldats, qui souvent se présentent avec une sorte de regret au tirage au sort et au conseil de révision, témoigner cette année un enthousiasme inaccoutumé. Sur tous les points du département, les opérations se sont faites dans un ordre parfait et au milieu d'acclamations où le nom de l'Empereur et celui de la patrie se trouvaient confondus dans un même sentiment d'amour et de respect.

La levée des marins a pu causer quelque émotion dans nos ports. Les matelots se marient généralement très-jeunes, et ont de nombreuses familles dont toutes les ressources consistent dans le produit de la pêche. La plupart de ceux que réclamait la marine militaire, laissaient donc derrière eux des femmes et des enfants privés de leurs soutiens. A l'envi on se prêta à venir en aide à ces familles intéressantes. L'Empereur daigna leur accorder quelques subsides; les marins eux-mêmes restés sur le sol français concoururent généreusement au soulagement des femmes, des enfants de leurs camarades, et la part des absents fut faite dans le produit des pêches. Enfin, une société de secours mutuels s'est, à cette occasion, formée, sur l'initiative de M. le Sous-Préfet de Boulogne, pour les marins réunis de cette ville et de l'importante commune d'Outreau.

Disons-le, Messieurs, avec orgueil pour notre département, nos jeunes soldats étaient dignes de figurer dans les rangs de ces braves que nous avons vus s'embarquer à Calais pour porter dans les régions du nord nos aigles impériales. Moi-même, auprès de Sa Majesté, j'ai été heureux de représenter le Pas-de-Calais dans cette solennelle circonstance. Avec de tels soutiens le drapeau de la France peut affronter les périls de la guerre.

Chacun de nous a compris que l'honneur et l'intérêt du pays nécessitaient d'imposants préparatifs et les moyens d'assurer une guerre prompte et énergique. Ce n'est pas seulement sous les armes que les sentiments nationaux se sont manifestés, on s'est empressé de prendre part à l'emprunt de 250 millions de francs; les petits comme les gros capitalistes ont été heureux de saisir une occasion de montrer leur patriotisme en s'associant à une opération financière établie sur des bases réellement populaires et profitables à tous. Le montant des souscriptions recueillies dans

le Pas-de-Calais s'est élevé à près de 5 millions, répartis entre quatorze cents souscripteurs.

Telle est la confiance de la nation dans son souverain, telle est la conscience du bon droit de notre cause, que, malgré la crise des subsistances, malgré les préoccupations non moins graves de l'extérieur, jamais à aucune époque la rentrée des contributions directes ne s'est faite, dans le département, avec autant de facilité et d'exactitude que pendant cette année. Au dernier jour du mois de juin il avait été recouvré par avance un douzième quatre centièmes des impôts de 1854. En 1853, à pareille époque, l'anticipation n'était que de 95 centièmes de douzième, d'où résulte une amélioration de 9 centièmes. D'un autre côté, les frais de poursuites, qui, au 30 juin 1853, s'élevaient à 0 fr. 43 c. pour 100, n'étaient plus, à l'époque correspondante de 1854, que de 0 fr. 34 c. pour 100.

Le recouvrement des contributions de 1853 peut être considéré comme terminé, car il ne reste plus dû, déduction faite des cotes irrecouvrables, que deux centièmes de douzième. On ne pourrait espérer une meilleure situation.

Les nombreuses demandes de création d'usines qui me parviennent de toutes parts, et l'activité qui se déploie dans les ateliers déjà permissionnés, sont autant de preuves que l'on ne doute pas de l'heureuse issue de la guerre. Depuis un an, soixante et une demandes de création de ces établissements ont été accueillies, et trente et un appareils à vapeur ont été autorisés. Trente-sept distilleries sont en ce moment en exercice; elles ont produit, pendant les six premiers mois de 1854, 26,937 hectolitres d'alcool.

D'un autre côté, l'exploitation des mines de houille dans l'arrondissement de Béthune prend chaque jour un développement de plus en plus considérable. Sur les cinq concessions instituées, quatre fosses sont en pleine activité, à Nœux, Bully-Grenay, Lens et Courrières. Elles fournissent des produits de qualités variées, très-appréciés dans le commerce et l'industrie. Trois autres sont en cours de percement à Hénin-Liétard, Billy-Montigny et Hersin-Coupigny. A la suite des cinq premières concessions, le bassin houiller, unique et continu dans le département depuis Douai jusqu'à Béthune, semble se diviser en deux branches. Celle du midi, dont les limites sont approximativement reconnues, va s'étranglant de plus en plus depuis Béthune jusqu'à Estrée-Blanche, où elle ne présente pas plus de 7 à 800 mètres de largeur. Au delà, des sondages assez rapprochés n'ayant pu en retrouver le prolongement, il a paru à propos de diriger les travaux vers la recherche de la branche du nord; quatre nouvelles sociétés viennent de s'échelonner dans ce but sur la ligne

de Béthune à Aire. En attendant, on poursuit sur la branche méridionale la mise en valeur des richesses minérales récemment découvertes. La fosse de Bruay vient d'atteindre une première couche de houille exploitable, et celle de Ferfay approche du terrain houiller.

Vous comprendrez, Messieurs, que je sois entré dans ces détails au sujet de nos mines de houille. Elles ont déjà ouvert pour l'arrondissement de Béthune une ère de prospérité; leur développement sera, pour le Pas-de-Calais tout entier, une source inépuisable de richesses. A ce titre, elles méritent de fixer particulièrement votre attention, et je suis convaincu d'avoir prévenu vos désirs en vous retraçant en peu de mots leur situation.

L'industrie métallurgique prospère dans le département à l'égal de l'industrie minérale. A Marquise, les hauts fourneaux de l'ancienne usine anglaise, en chômage depuis plusieurs années, ont été remis en feu cette année. A Biache-Saint-Vaast, l'usine à cuivre et à fer a été permissionnée depuis votre dernière session, et l'usine à plomb traite déjà une importante quantité de minerais espagnols et anglais, en attendant le décret d'autorisation.

L'industrie des tulles de Calais et Saint-Pierre-lez-Calais a seule été en souffrance cette année. Toutefois, elle a su se préserver du chômage; le nombre d'heures de travail a été diminué, mais les ouvriers ont encore trouvé dans leur salaire réduit les moyens de pourvoir à leurs besoins domestiques.

Enfin, Messieurs, l'exposition universelle des produits de l'industrie, qui doit avoir lieu en mai 1855, se poursuit avec une active persévérance. Les comités locaux institués dans le département pour servir d'intermédiaires entre les exposants et la commission impériale, accomplissent leur mission avec dévouement, et il est permis d'espérer que, dans cette grande solennité industrielle, le Pas-de-Calais tiendra le rang que lui assigne son importance.

Ainsi, Messieurs, pendant que, d'une main, l'empereur Napoléon III protége de son épée la civilisation, de l'autre il encourage les produits de cette même civilisation, en préparant des récompenses qui seront un engagement à marcher dans la voie progressive des arts, de l'industrie et de l'agriculture.

Après cet exposé, le discours de M. le Préfet retrace sommairement les affaires qui seront soumises à l'examen du Conseil, et qui toutes sont l'objet de rapports imprimés. Il passe successivement en revue le service des ports, la grande question de création d'un chemin de fer départemental, les voies de communication de toute nature. Le règlement de compte des travaux de reconstruction du palais de justice de Boulogne; le projet de

construction d'une prison à Saint-Pol, y trouvent une mention spéciale. Les encouragements à l'agriculture, les questions de dessèchement, la mendicité, l'assistance publique, et notamment le projet d'organisation d'un service de secours médicaux dans les campagnes, préparé par M. le conseiller de préfecture, secrétaire, ainsi que la surveillance du travail des enfants dans les manufactures, occupent également une place importante dans cette seconde partie du discours. Ce rapide aperçu contient aussi quelques mots sur l'instruction publique, sur les sociétés savantes et sur la vingtième session du Congrès scientifique de France, tenue à Arras en 1853, et dont le succès, dit M. le Préfet, a justifié l'allocation de 2,000 fr. votée par le Conseil pour l'exposition agricole et industrielle annexée à ce congrès. Enfin, M. le Préfet termine son discours par le résumé des voies et moyens à employer pour le payement des dépenses extraordinaires.

M. le Président, après avoir donné acte du dépôt du discours de M. le Préfet ainsi que des pièces jointes à l'appui, prend à son tour la parole, au nom des membres du bureau, et s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'année dernière vous conserviez encore l'espoir que la paix pourrait être maintenue ; la dignité et les intérêts de la France ne l'ayant pas permis, faisons des vœux pour que la lutte soit aussi courte que glorieuse, et que ce soit la dernière guerre qui afflige l'humanité. Nous ne regretterons jamais les sacrifices qu'elle nous aura imposés, puisque l'union des deux grandes nations qui marchent à la tête de la civilisation en aura été le résultat.

« Heureusement, Messieurs, que ce qui se passe au dehors ne nous empêche pas de nous livrer à nos utiles travaux. L'Empereur, qui défend avec tant d'énergie l'honneur national, ne s'arrête pas dans la voie des améliorations. Répondons à son appel en donnant un concours actif à l'administrateur éclairé qui s'est dévoué aux intérêts de notre beau département. Ces intérêts sont divers, mais tous concourent au même but, la richesse du pays. Il est facile de les concilier en unissant nos efforts pour leur faire comprendre que rien ne peut arrêter la marche du progrès ; qu'il faut, à l'intérieur comme à l'extérieur, soutenir la lutte que la concurrence fait naître, et que le champ des améliorations n'a pas de limites. C'est à cette condition que l'agriculture, le commerce et l'industrie conserveront le rang élevé auquel ils sont arrivés dans le Pas-de-Calais.

« J'espère que nos industriels iront tous visiter, en 1855, l'ex-

position universelle qui aura lieu à Paris, et à laquelle, sans doute, notre département prendra une part remarquable, et qu'en présence des progrès réalisés par les autres nations, nos industries prendront un nouvel élan.

« Permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de réclamer, pour mes collègues et pour moi, pendant cette session, la continuation de cette confiance à laquelle vous nous avez accoutumés. »

Un membre, en rappelant au Conseil la perte si regrettable qu'il vient de faire en la personne de M. Legros-Devot, demande que son Président soit invité à témoigner à sa veuve toute la part que le Conseil a prise à ce douloureux événement.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à la formation des neuf commissions, dont les huitième et neuvième doivent se composer d'un membre de chaque arrondissement.

La liste en est ainsi arrêtée :

Première Commission, dite *des Finances.* — MM. Delhomel, de Mazinghem, Graux, Lécrit, Duquesnoy.

Deuxième Commission, dite *d'Administration et d'Encouragement.* — MM. d'Aubers, Jourdain, d'Havrincourt, Paternelle, de Richoufftz.

Troisième Commission, dite *d'Etablissements de Bienfaisance.* — MM. Béghin, d'Hagerue, Lorel, Prevost, Baudier, Wartelle de Retz.

Quatrième Commission, dite *des Cultes, de la Justice, et de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* — MM. Boutry, Chauveau-Sire, Thiébault, Lefebvre-Dupré, Proyart (Nicolas), de Ranchicourt, Wattebled.

Cinquième Commission, dite *des Travaux publics.* — MM. Deslavier, Lefebvre-Hermand, Dekeisère, de Folard, Lamarle, de Guizelin.

Sixième Commission, dite *de l'Agriculture.* — MM. Boisleux, Cappe, d'Herlincourt, de Fouler, Mathieu, Vast.

Septième Commission, dite *du Commerce.* — MM. Plichon, Froissart, Proyart (Victor), Pruvost, Dubrulle, Pinart.

Huitième Commission, dite *de Vicinalité.* — MM. Thiébault, de Ranchicourt, Baudier, Lorel, d'Hagerue, de Richoufftz.

Neuvième Commission, dite *des Ponts et Chaussées*. — MM. Wartelle de Retz, Boutry, Lamarle, Jourdain, de Mazinghem, Deslavier.

Le Conseil termine sa séance d'ouverture par la désignation des membres du jury d'expropriation pour 1855.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS.

Nous donnons ci-après, comme les années précédentes, une analyse succincte des principales délibérations du Conseil général pendant sa session de 1854, en suivant l'ordre alphabétique des matières. Comme dans l'*Annuaire* de 1854, les votes de fonds sont résumés sous le titre de *budget départemental*. Ce n'est que par exception que quelques-uns se trouvent reproduits sous un autre titre.

AGENTS-VOYERS. — Après avoir voté une somme de 66,160 fr. pour le traitement de agents-voyers en 1855, le Conseil alloue une somme de 3,000 fr. imputable sur le budget de 1854, pour être répartie à titre de d'indemnité entre les agents-voyers les plus nécessiteux et les plus méritants, à cause de la cherté des vivres et du surcroît de travail qui en est résulté pour eux.

Il adresse en même temps, à MM. les agents-voyers, et particulièrement à leur chef de service, ses félicitations sur l'intelligence et le zèle dont chacun a fait preuve dans cette partie de l'administration.

AGRICULTURE. — *Votes de fonds*. — Le Conseil vote : 1° pour les dépenses de chambres consultatives d'agriculture 790. fr.

2° Pour les six sociétés d'agriculture, à titre de subventions sans destination d'emploi, à raison de 1,000 fr. pour chacune.	6,000
3° Pour le comice agricole de Fauquembergue. .	300
4° Pour l'amélioration des races ovine et bovine par les soins des sociétés d'agriculture.	7,800
5° Pour les frais matériels du concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui se tiendra à Arras, le 18 mai 1855.	3,000
TOTAL.	17,890 fr.

Vœux. — Il émet les vœux : 1° que les subventions accordées par l'Etat aux sociétés d'agriculture soient reportées à leur an-

cien chiffre ; 2° qu'une ferme-école soit établie dans le département ; 3° qu'il soit publié un code rural.

ARCHITECTES (*honoraires*). — Sur le vœu des Conseils d'arrondissement de Montreuil et de Saint-Pol que les honoraires des architectes ne soient plus réglés proportionnellement à la dépense des travaux, le Conseil prie M. le Préfet de substituer à ces honoraires une rémunération fixe.

ARCHIVES. — Après avoir constaté de nouveau la tenue remarquable des archives départementales, et l'activité apportée à leur classement par M. l'archiviste Godin, qui a dû cette année faire les recherches prescrites par le Gouvernement, tant sur les archives civiles et ecclésiastiques antérieures à 1790, que sur les rivières, canaux, ponts, chemins et chaussées de l'ancienne province d'Artois, le Conseil s'associe aux pensées exprimées par M. le Ministre de l'Intérieur, dans sa circulaire du 17 juillet dernier, qui recommande vivement MM. les archivistes à la sollicitude des Conseils généraux. En conséquence, il alloue, d'accord avec M. le Préfet, la somme de 4,430 fr. pour les dépenses du personnel et du matériel des archives en 1855.

Le Conseil, appréciant ensuite les heureux résultats produits par l'inspection des archives communales, la situation de ce travail qui s'est étendu déjà à plusieurs cantons de l'arrondissement d'Arras, l'importance historique des documents qui ont été relevés ou découverts dans quelques-unes des mairies inventoriées, l'empressement des communes où les moyens de conservation étaient insuffisants à voter les fonds nécessaires tant pour l'appropriation et l'ameublement des locaux indispensables, que pour la conservation et la reliure des documents en feuilles ainsi que des registres de l'état civil qui s'y trouvaient en mauvais état, alloue, comme l'an dernier, une somme de 250 fr. pour indemniser M. l'archiviste des déplacements auxquels donnent lieu ses tournées dans les communes.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — *Service médical gratuit dans les campagnes. — Sœurs de la Providence d'Arras. — Placement des Vieillards indigents chez des particuliers.* — Par une circulaire du 15 août 1854, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître à MM. les préfets l'intérêt que le gouvernement de l'Empereur attache à la création d'un service de secours médical pour les indigents des campagnes. Il a appelé leur attention toute particulière sur cette importante question qui a reçu une heureuse solution dans plusieurs départements, notamment dans celui du Loiret.

Déjà, le Conseil général du Pas-de-Calais était entré dans cette voie. Dès 1851, sur la proposition de M. d'Aubers, l'un de ses honorables membres, il recommandait à l'autorité préfectorale l'étude des moyens de doter les communes rurales de sœurs de charité ou hospitalières qui se chargeraient de soigner et de panser à domicile les pauvres de ces communes. Il réclamait également le concours de Monseigneur l'Evêque d'Arras, pour la réalisation de cette mesure de bienfaisance publique.

C'est avec raison que le Conseil comptait sur le concours actif et dévoué du vénérable prélat placé à la tête du diocèse, pour l'accomplissement de cette œuvre de charité. Monseigneur Parisis ne tarda pas à fonder à Arras, dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, la communauté des sœurs de la Providence dont la mission est de former des sœurs institutrices et hospitalières.

Dans sa session de 1852, le Conseil général, pénétré des avantages immenses que cette nouvelle institution était appelée à produire, n'hésita pas à voter :

1° Une crédit de 4,500 fr. pour l'entretien de 15 bourses dans la maison de la Providence ;

2° Un crédit de 4,000 fr. pour les communes rurales ou réunions de communes qui installeraient chez elles des sœurs de charité, hospitalières et institutrices. Les mêmes votes furent renouvelés en 1853 et 1854.

Cependant M. le comte du Hamel, préfet du département, toujours si empressé à venir en aide aux populations laborieuses, n'avait pas perdu de vue le projet d'organisation du service médical des campagnes recommandé par le Conseil général. Il chargea de la préparation de ce projet, M. Charvet, conseiller de préfecture, secrétaire général, qui en fit une étude serieuse et approfondie. M. Charvet consigna les résultats de son travail dans un rapport qui fut soumis au Conseil général dans sa session de 1854. Ce document, rédigé avec un soin scrupuleux, révèle dans son auteur le vif désir de procurer un soulagement efficace aux souffrances des malades des campagnes, jusqu'ici trop délaissés.

Après avoir passé en revue les systèmes d'assistance médicale déjà mis en pratique dans d'autres départements et notamment dans le Loiret, de même que ceux qui ont été exposés par MM. les docteurs Danvin (de Saint-Pol), Ledieu (d'Arras), et Cazin (de Boulogne), il développe avec clarté son projet qu'il résume ainsi :

1° Traitement gratuit des indigents malades par un médecin de circonscription ;

2° Délivrance gratuite aux indigents des médicaments, au moyen de la pharmacie rurale, et avantage de se les procurer dans un délai très-court ;

3° Soins dévoués et intelligents donnés aux indigents malades par les sœurs de Charité dans une commune de la circonscription, et dans plusieurs, si c'est possible ; à défaut des sœurs de Charité, soins donnés par les gardes-malades instituées dans chaque commune ;

4° Amélioration sensible au point de vue médical dans le sort des habitants peu aisés des campagnes, qui, certains de trouver le médecin de circonscription à jour et à heure fixe, pourront, sans perdre de temps, obtenir une consultation, à des conditions avantageuses pour eux, et qui, en outre, ne seront plus à l'avenir les dupes ni les victimes du charlatanisme et de l'ignorance ;

5° Influence précieuse qu'exerceront sur les indigents, au point de vue hygiénique, les salutaires conseils du médecin de circonscription pour faire disparaître de leurs demeures les causes d'insalubrité ;

6° Amélioration dans la position des officiers de santé de nos campagnes, et par la considération que leur mériteront leurs nouvelles et honorables fonctions, et par l'allocation d'un traitement fixe ;

7° Accouchement gratuit des femmes indigentes, assuré au moyen d'un service régulier ;

8° Amélioration dans le service de l'inspection des enfants trouvés et abandonnés placés à la campagne ;

9° Amélioration dans le service de la vaccination ;

10° Avantages résultant de l'institution d'une caisse commune dans une circonscription composée de six, huit ou dix communes : cette caisse permettrait de centraliser tous les dons de charité, elle produirait surtout un immense résultat si, grâce à la haute influence des hommes les plus importants du département, elle pouvait faire cesser la distribution des aumônes dans nos campagnes, qui sont actuellement une véritable prime à *la mendicité*, lorsqu'il serait si facile de leur donner, par un emploi judicieux, une destination incomparablement meilleure, dans le véritable intérêt des pauvres de la circonscription :

Quant aux voies et moyens présentés par M. Charvet, ils se résument de la manière suivante :

Les dépenses annuelles sont évaluées à la somme de 78,960 fr., savoir :

Traitement des médecins.	44,800 fr.
Frais de pharmacie.	34,160
TOTAL.	78,960 fr.

Les ressources suivantes y seraient consacrées :

Cotisations des bureaux de bienfaisance autres que ceux des grandes villes, et, à leur défaut, des Conseils municipaux.	60,896 fr.	63,896 fr.
Subvention présumée sur les fonds de l'État.	3,000	
Partant, il resterait à la charge du département une somme de.		15,064 fr.

Cette somme serait en partie réalisée au moyen :

1° Du crédit voté depuis deux ans pour encou-

rager la fondation de maisons de Sœurs de Charité . . . . 4,000 fr.

2° De l'encouragement à la vaccine, dont le chiffre, réduit successivement à 4,500 fr., à 3,500 fr. et à 3,000 fr., était, il y a peu d'années encore, de. 5,000

3° Des fonds affectés au traitement de deux inspecteurs des enfants trouvés qui deviendraient inutiles, ci. . . 2,200

(Ensemble : 11,200 fr.)

Le Conseil général n'aurait donc en définitive à ajouter à la partie de son budget consacrée à la bienfaisance publique que la modique allocation de. 3,864 fr.

Le Conseil, après avoir examiné les projets de M. Charvet et de MM. les docteurs Danvin, Ledieu et Cazin, y a trouvé d'excellentes vues ; mais, pénétré des difficultés que souleverait, selon lui, leur application, tout en votant des remerciements aux auteurs de ces projets, il n'a pas cru devoir admettre en principe une organisation générale et uniforme de secours médicaux.

Toutefois, il a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude à cet égard en continuant pour 1855, les deux allocations montant ensemble à 8,500 fr., pour former les sœurs institutrices et hospitalières et concourir à leur installation dans les communes rurales, ci . . . . 8,500 fr

Il a de plus voté : 1° pour la propagation de la vaccine, une somme de 3,000

2° Pour le traitement dans les hospices des indigents des communes rurales atteints de maladies exigeant des opérations chirugicales. 1,800

3° Pour le placement de vieillards indigents chez des particuliers. 1,500

Total. . . . . 14,800 fr.

Si l'on ajoute à cette somme les crédits suivants, savoir :

1° Pour les enfants trouvés, en sus des mois de nourrice qui constituent la seule charge obligatoire de ce service, ci. 14,000

2° Le crédit applicable à l'institution des sourds-muets 10,000

3° L'allocation destinée à l'éducation des jeunes aveugles et des aveugles travailleurs. 4,800

4° La subvention allouée à la maison d'apprentissage de M. l'abbé Halluin à Arras, ci 500

On arrive à un total de. . . . . 44,100 fr.

représentant la partie du budget départemental afférente à la charité publique.

Ces votes témoignent hautement de la sympathie du Conseil général pour les populations indigentes qu'il représente.

BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX. — *Aliénation de la caserne de gendarmerie de Larbret.* — M. le Préfet est autorisé à vendre le bâtiment qui servait de caserne à la brigade de gendarmerie de Larbret récemment transférée à Avesnes-le-Comte.

Palais de justice de Boulogne. — Un membre de la cinquième commission expose que la dépense de reconstruction du palais de justice de Boulogne s'est élevée, d'après le métrage définitif, à 241,244 fr. 02 c., et qu'il reste à créditer une somme de 38,605 fr. 38 c. pour assurer le solde de cette entreprise ; il ajoute que la commission, tout en regrettant que le devis ait été dépassé, a reconnu l'utilité des travaux supplémentaires et la difficulté de les prévoir ; qu'elle a trouvé, en outre, équitable de tenir compte à l'entrepreneur du préjudice que lui a fait éprouver l'ajournement des travaux, et d'acquitter des deniers départementaux les frais de vérification et de métrage.

En conséquence, il propose :

1° D'arrêter comme il suit la dépense du palais de justice de Boulogne, savoir :

	fr.	c.
Chiffre définitif du métrage accepté par l'adjudicataire	241,244	02
Travaux effectués en régie	5,917	42

2° De voter, d'accord avec M. le Préfet :

Pour solde de cette dépense, une somme de. .	38,605	38
Pour indemnité à l'entrepreneur, à raison de l'ajournement des travaux, celle de	500	»
Et pour frais de vérification du métrage, celle de	3,000	»

3° D'inviter M. l'architecte à se renfermer strictement désormais dans les limites de ses devis, et notamment pour les travaux qui s'exécutent à la sous-préfecture de Boulogne.

Ces conclusions sont adoptées.

Prison de Saint-Omer. — Un membre de la cinquième commission rappelle au Conseil l'urgente nécessité d'acheter l'hospice Sainte-Anne de Saint-Omer, pour l'agrandissement de sa maison d'arrêt ; il ajoute que l'administration des hospices de cette ville ne croyant pas pouvoir consentir à la vente amiable de cette maison, il y a lieu de recourir aux voies de l'expropriation, et propose à cet effet d'inscrire au budget de 1855 : 1° un crédit de 22,500 fr. pour

prix d'acquisition, et 2° un crédit de 200 fr. pour frais d'expropriation.

Ces conclusions sont adoptées.

Prison de Saint-Pol. — Depuis longtemps la nécessité de la reconstrution de la prison de Saint-Pol était reconnue. M. le comte du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, a fait étudier pour cette reconstruction un projet dans lequel les détenus seraient divisés en dix catégories et dont le chiffre s'élèverait à 170,000 fr., y compris 15,000 pour acquisition de la propriété nue d'un terrain de 81 ares 80 centiares.

Après discussion, le Conseil approuve l'acquisition proposée, ainsi que les plan et devis des travaux. Il vote pour couvrir cette dépense une imposition extraordinaire de trois centimes additionnels trois dixièmes recouvrable en trois ans, à partir de 1856, et autorise M. le Préfet à emprunter, s'il y a lieu, tout ou partie du produit de cette imposition.

Il invite, en outre, ce magistrat à instruire la proposition de la ville de Saint-Pol, qui offre d'établir à ses frais une rue de huit mètres de largeur avec un pont sur la Ternoise, sous la condition que le département lui céderait gratuitement la prison actuelle, ainsi que l'emplacement de l'ancienne maison qui lui était contiguë, sauf la partie de terrain qui serait nécessaire à l'agrandissement du tribunal.

Enfin, il accorde à la ville de Saint-Pol la jouissance provisoire de la partie du terrain sur lequel doit être établie la prison qui ne serait point utilisée immédiatement.

Biens communaux. — Le Conseil d'arrondissement de Béthune sollicite de nouveau la révision de l'arrêt du Conseil privé du roi, du 25 février 1779, sur les biens communaux divisés en portions ménagères ; il fait remarquer que cet arrêt, qui consacre notamment au profit de l'aîné d'une famille la dépossession de la veuve et des autres enfants, n'est plus en rapport avec notre législation actuelle; que si cependant il peut être modifié par les communes, ce n'est que par elles seules, et à l'exclusion même de l'autorité administrative, impuissante à agir d'office. En conséquenceil invite M. le Préfet à éclairer les Conseils municipaux sur l'initiative qui leur appartient, et à les inviter, sans perdre néanmoins de vue la nécessité généralement reconnue de tirer parti des biens communaux, à faire disparaître de leurs règlements les dispositions qui, favorables aux aînés, seraient préjudiciables aux intérêts de la veuve et des autres enfants.

Le Conseil prie M. le Préfet :

1° De faire étudier la législation sur les portions ménagères

aliénées temporairement en vertu de l'arrêt de 1779, et définitivement en vertu des lois des 10 juin et 24 août 1793;

2° D'examiner quel serait aujourd'hui le mode le plus simple, en même temps que le plus légal, d'utiliser ces biens, et de l'indiquer ensuite aux communes.

Bière (*Fabrication de la*). — Le Conseil avait émis, l'an dernier, le vœu que l'habitant du nord pût fabriquer librement, avec le produit de sa récolte et sans payer aucune taxe, la bière nécessaire à sa consommation. Une lettre de M. le Ministre des finances présente ce vote comme irréalisable, par la raison que cette mesure ne serait avantageuse, ni aux intérêts du Trésor, ni à ceux des consommateurs. Mais le Conseil fait remarquer que M. le Ministre ne répond nullement à l'argument tiré de l'analogie de position entre le cultivateur qui fait sa bière avec son grain et son houblon et celui qui fait son cidre et son vin avec le produit de sa récolte en pommes ou en raisins. En conséquence, il renouvelle le même vœu avec les plus vives instances.

Bois. *Répression des délits*. — Le Conseil renouvelle avec instance le vœu de voir enfin les délits commis dans les bois des particuliers poursuivis d'office par le ministère public, et ceux-ci assimilés pour la défense de leurs droits aux autres propriétaires dont ils partagent les charges.

Budget départemental. — Le Conseil général a arrêté ce budget ainsi qu'il suit pour l'année 1855, sauf l'approbation de l'Empereur.

1re Section. — *Dépenses ordinaires.*

	fr.	c.
Sous-chapitre Ier. — Travaux ordinaires des bâtiments départementaux, y compris 5,500 fr. pour le traitement fixe et l'indemnité variable de l'architecte en chef, et 1,600 fr. pour le traitement des cinq architectes adjoints. .	28,958	31
Sous-chapitre II. — Taxe des biens de mainmorte, sur les propriétés départementales. . . .	16	20
Sous-chapitre III. — Loyers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures.	»	»
Sous-chapitre IV. — Mobiliers des hôtels de Préfecture et de Sous-Préfectures, et du local affecté au service académique.	12,894	»
A reporter.	41,868	51

		fr. c.
Report.		41,868 51
Sous-chapitre V. — Casernement de la gendarmerie.		
Eclairage des casernes, et remplacement des drapeaux placés sur les bâtiments.	400 »	29,600 »
Loyer des casernes qui n'appartiennent pas au département. . . .	26,200 »	
Indemnité de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé. . .	3,000 »	
Sous-chapitre VI. — Prisons départementales.		
Administration	15,400 »	134,000 »
Régime économique.	111,400 »	
Dépenses diverses.	2,000 »	
Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.	4,200 »	
Frais de capture de prisonniers évadés, d'impressions, etc.	1,000 »	
Sous-chapitre VII. — Cour d'assises et tribunaux.		
Eclairage et achat ou entretien du mobilier.	1,224 »	16,544 »
Frais de vente du mobilier hors de service.	» »	
Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux	12,080 »	
Menues dépenses des justices de paix.	2,150 »	
Dépenses des bureaux d'assistance judiciaire.	300 »	
Dépenses des chambres d'agriculture.	790 »	
Sous-chapitre VIII. — Chauffage et éclairage du corps de garde de la Préfecture.		300 »
Sous-chapitre IX.—Dépenses d'entretien des routes départementales.		
Cette dépense est évaluée à. . . .	254,128 90	
Mais une somme de.	106,644 56	
seulement peut être prélevée pour cet objet sur les ressources de la pre-		
A reporter.		222,312 51

		fr. c.
Report.		222,312 51
mière section. Il reste donc à porter pour le même objet à la seconde section	147,484 34	
Crédit voté à la première section.		106,644 56

Sous-chapitre X. — Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.

Les dépenses du service sont ainsi évaluées ; savoir :

Pour mois de nourices et de pensions, secours, indemnités, et autres dépenses du service extérieur. . .		53,400 »	
Pour le traitement de deux inspecteurs		1,600 »	
Total.		55,000 »	
A déduire le produit présumé du tiers des amendes de police correctionnelle applicable à ce service. .	1,500 »	24,000 »	
Contingent des communes.	8,500 »		
Ce que le Conseil général juge à propos de laisser à la charge des centimes facultatifs	14,000 »		
Reste à la charge de la première section du budget.		31,000, ci	31,000 »

Sous-chapitre XI. — Service des aliénés. Le prix de pension des aliénés est évalué à.		92,200 »	
A déduire les portions de pensions à la charge de familles. .	5,000 »	23,200 »	
Contingent des communes.	18,200 »		
Reste à la charge du département.		69,000 »	70,000 »
Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents . . .		1,000 »	
Sous-chapitre XII. — Impressions.			2,300 »
A reporter.			432,257 07

		fr.	c.
Report.		432,257	07
Sous-chapitre XIII.— Archives du département.			
Traitement de l'Archiviste en chef et de trois expéditionnaires. . . .	3,850 »	4,300	»
Dépense de matériel.	450 »		
Sous-chapitre XIV. — Dépenses diverses.			
Frais de translation de condamnés	2,000 »		
Secours de route, à raison de 15 centimes par 5 kilomètres, et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.	2,000		
Mesures contre les épidémies. .	4,000 »	9,100	»
Mesures contre les épizooties, vacations et frais de déplacement des vétérinaires employés par l'administration.	1,000 »		
Primes pour destruction d'animaux nuisibles	100 »		
Frais de bureau de l'inspecteur de l'Académie.		500	»
Sous-chapitre XV. — Dettes départementales ordinaires.		345	43
Le total général des dépenses de la première section est de.		446,502	50

Les recettes de la même section sont les suivantes, savoir :

Fonds libres de l'exercice 1853.		16,950	32
Produit de 10 centimes 4 dixièmes additionnels ordinaires au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière de 1855 .	381,552 18	411,552	18
Part du département dans le fonds commun.	30,000 »		
Produits éventuels ordinaires.		18,000	»
Total des recettes égal aux dépenses, ci. . . .		446,502	50

2e Section. — *Dépenses facultatives.*

Sous-chapitre XVI. — Travaux neufs aux bâtiments départementaux.

Maison d'arrêt de Béthune, suppression et réta-

20

		fr. c.
blissement de la chapelle.	2,000 »	
Assurance des bâtiments départementaux	960 »	2,960 »
Sous-chapitre XVII. — Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie		139,444 34
Sous-chapitre XVIII. — Subventions aux communes.		
Primes pour l'établissement des pompes à incendie	3,000 »	
Subvention pour l'école de médecine et de pharmacie d'Arras . . .	4,000 »	
Subventions pour aider les communes dans la restauration de leurs églises	8,000 »	15,200 »
Subvention pour l'entretien de la digue de Sangatte.	200 »	
Sous-chapitre XIX. — Encouragement pour l'*Annuaire départemental*	500 »	
Secours aux veuves ou enfants d'anciens employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures, savoir :		
A la veuve Nicolas, dit Colin, à Arras.	100 »	
A mademoiselle Chabot, à Arras.	150 »	
Indemnité aux employés de la Préfecture pour les travaux extraordinaires de la session.	1,100 »	
Subvention aux sociétés d'agriculture	6,000 »	
Subvention au comice agricole de Fauquembergue	300 »	
Subvention pour l'amélioration des races bovine et ovine.	7,800 »	
Entretien d'élèves à l'école vétérinaire d'Alfort	1,800 »	
Primes pour courses de chevaux.	2,500 »	
Primes pour le concours central d'étalons (y compris 100 francs pour frais d'impression).	7,100 »	
Pension aux élèves sages-femmes à l'école d'accouchement d'Arras (y		
A reporter.	27,350 »	157,604 34

	fr.	c.	fr.	c.
Report.	27,350	»	157,604	34
compris 150 francs pour prix et achat de livres).	3,150	»		
Subvention pour le service médical des campagnes, pour l'établissement de maisons de charité et pour la propagation de la vaccine.	7,000	»		
Subvention aux sociétés de secours mutuels.	500	»		
Dépenses des Conseils de salubrité	1,000	»		
Entretien d'élèves à l'école des Arts-et-Métiers de Châlons	2,500	»		
Entretien de bourses dans le lycée à Saint-Omer	6,000	»		
Encouragements pour l'instruction primaire	15,200	»		
Frais de traitements d'indigents dans les hospices	1,800	»		
Secours pour les indigents attaqués de maladies syphilitiques ou psoriques	200	»		
Pension d'élèves sourds-muets dans l'institution d'Arras.	10,000	»		
Pension de jeunes aveugles dans les institutions de Lille et de Fives-lez-Lille, et pension d'aveugles travailleurs à Paris.	4,800	»		
Traitement des indigents atteints de la teigne	800	»		
Primes pour couvertures en tuiles dans les reconstructions des maisons des indigents occasionnées par des événements imprévus.	6,000	»		
Subventions à la Commission départementale des monuments historiques, à l'Académie d'Arras et à la Société des Antiquaires de la Morinie, à raison de 1,000 fr. par chacune	3,000	»		
Souscription en faveur de la colonie agricole et pénitentiaire de Mettray	300	»		
Subvention de 600 fr. à chacune des Sociétés humaines de Boulogne,				
A reporter.	89,600	»	157,604	34

	fr.	c.	fr.	c.
Report.	89,600	»	157,604	34
Calais et Montreuil.	1,800	»		
Concours régional d'animaux reproducteurs et d'instruments aratoires .	3,000	»		
Fixation des dunes du littoral . .	3,500	»		
Entretien de bourses dans la maison de la Providence, affectée par Mgr l'Evêque à la formation de sœurs pour le soin des malades et l'instruction des filles dans les campagnes .	4,500	»		
Encouragement à M. Lebègue, desservant d'Equihen.	500	»		
Frais d'organisation de commissions syndicales de dessèchement . .	3,000	»		
Troisième quart de la subvention de 6,000 fr. votée par le Conseil pour contribuer à l'érection d'un monument à la mémoire de Mgr le cardinal de la Tour-d'Auvergne	1,500	»		
Secours pour placement de vieillards chez des particuliers.	1,500	»		
Souscription pour l'érection d'un monument à Olivier de Serres. . . .	100	»		
TOTAL.	109,000	»	109,000	»
Sous-chapitre XX. — Cultes			»	»
Sous-chapitre XXI. — Mendicité.			»	»
Pension de mendiants au dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon			2,300	»
Sous-chapitre XXII. — Dépenses diverses :				
Primes aux nourrices des enfants trouvés.	6,000	»		
Indemnités aux hospices dépositaires d'Arras et de Saint-Omer, à raison de la surcharge qui résulte pour eux de la centralisation des enfants trouvés	8,000	»		
Frais de publication des délibérations du Conseil général.	1,500	»		
Bibliothèque de la Préfecture (achat de livres et reliure)	300	»		
A reporter. .	15,800	»	268,904	34

		fr. c.
Report.	15,800 »	268,904 34
Primes pour belles actions. . . .	1,000 »	
Frais de visite des pharmacies par les membres du jury médical	2,500 »	
Frais d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. . . .	500 »	
Frais d'illumination des édifices départementaux.	400 »	
Réserve pour dépenses imprévues	335 06	
Frais d'inspection des archives communales.	250 »	
Indemnité au médecin chargé de visiter l'asile d'aliénés de Lommelet.	200 »	
Subvention à l'établissement d'apprentissage de M. l'abbé Halluin, à Arras.	500 »	
Indemnité à M. Bouvet, chef des bureaux de la Sous-Préfecture de Boulogne.	300 »	
Indemnité pour la formation d'un musée anatomique à l'école de médecine d'Arras	500 »	
Traitement du secrétaire de l'Inspecteur de l'Académie.	1,500 »	
Complément des intérêts et frais de l'emprunt de 35,000 fr.	509 »	
Achat d'une presse de relieur, d'un fauteuil de bureau et de quelques chaises pour les archives départementales	130 »	
Subvention pour la restauration de l'écluse de la Slack à Ambleteuse. .	1,000 »	
	25,424 06	25,424 06
Sous-chapitre XXIII. — Dettes départementales pour dépenses facultatives.		7,028 65
Total général des dépenses de la 2e section .		301,357 05

Ressources applicables à la même section.

Produit de 7 centimes 6 dixièmes par addition aux contributions foncière, personnelle et mobilière de 1854	278,826 60
A reporter.	278,826 60

	fr. c.
Report.	278,826 60
Fonds libres de l'exercice 1853	17,030 45
Loyer des propriétés du département non affectées à un service public.	500 »
Remboursement d'avances faites aux commissions syndicales de dessèchement	3,000 »
Produits éventuels.	2,000 »
Total des recettes égal au montant des dépenses	301,357 05

3ᵉ section. — *Dépenses départementales extraordinaires.*

Sous-chapitre XXIV. — Dépenses imputables sur le produit d'impositions extraordinaires.

Elargissement de la route départementale nº 7.	3,017 63
Id. id.	2,739 75
Travaux aux chemins vicinaux.	2,405 12
Id. id. de grande communication.	489 65
Intérêts et frais des emprunts réalisables en 1855	1,828 58
Travaux aux chemins vicinaux.	2,094 19
Id. id. de grande communication et communaux.	201,957 93
Intérêts et remboursement d'emprunts.	156,105 72
TOTAL.	370,638 57

Sous-chapitre XXV. — Dépenses imputables sur les fonds d'un emprunt à contracter en 1855.

Maison d'arrêt de Saint-Omer, acquisition de l'hospice Sainte-Anne. .	22,700 »	
Construction d'un pont sur la Canche.	10,000 »	
Travaux de construction du palais de justice de Boulogne.	42,105 38	
Construction d'un clocher à la cathédrale d'Arras.	10,000 »	
Reconstruction de la maison d'arrêt de Saint-Pol	56,194 62	
Travaux extraordinaires aux routes départementales	46,373 »	
Intérêts et frais d'emprunts réali-		
A reporter.	187,373 »	370,638 57

		fr. c.	fr. c.
	Report.	187,373 »	370,638 57
sables en 1855.		471 99	
	Total	187,844 99	187,844 99
Total général des dépenses de la 3ᵉ section.			558,483 56

Ressources applicables aux dépenses de la même section.

Fonds libres de 1853.			
Sur les centimes extraordinaires autorisés par les lois des	2 août 1850. . .	3,017 63	12,574 92
	9 août 1847. . .	2,739 75	
	9 février 1852. .	2,405 12	
	25 mai 1852. . .	489 65	
	19 janv. et 9 fév. 1852.	3,922 77	
Sur fonds d'emprunts. Loi du 4 mai 1853. . . .			471 99
Produit des centimes extraordinaires de 1855.			358,063 65
Produit d'un emprunt réalisable en 1855 . . .			187,373 »
Total des recettes égal aux dépenses.			558,483 56

4ᵉ Section. — *Chemins vicinaux.*

Sous-chapitre XXVI. — Dépenses imputables sur les cinq centimes départementaux.	
Art. 1ᵉʳ. Subventions pour travaux	172,317 69
Art. 2. Traitement des agents-voyers.	66,169 »
Art. 3. Réserve pour frais d'impression et dépenses diverses.	1,200 »
Art. 4. Subvention pour la caisse de retraites des agents voyers.	15,000 »
Total.	254,686 69
Sous-chapitre XXVII. — Dépenses des chemins de grande communication imputables sur les contingents communaux.	200,000 »
Total général des dépenses de la 4ᵉ section. .	454,686 69

Ressources applicables à cette section.

Fonds libres de 1853.	2,239 28
Produit des cinq centimes départementaux ordinaires de 1855.	252,447 41
A reporter.	254,686 69

	fr.	c.
Report.	254,686	69
Contingents communaux.	200,000	»
Total des ressources égal aux dépenses. .	454,686	69

5e Section. — *Instruction primaire.*

Dépenses ordinaires et obligatoires :		
Frais de recrutement des instituteurs.	16,500	»
Frais d'impression, frais de réunion des délégués cantonaux, menues dépenses et dette arriérée . .	3,102	»
Complément du traitement des instituteurs. . .	84,000	39
Total des dépenses de la 5e section. . . .	103,602	39

Ressources applicables à cette section.

Fonds libres de 1853.	2,889	03
Produit de deux centimes spéciaux pour 1855.	100,713	36
Total des recettes égal à celui des dépenses.	103,602	39

Récapitulation générale des recettes et dépenses.

1re section	446 502	50
2e —	301,357	05
3e —	558,483	56
4e —	454,686	69
5e —	103,602	39
Total général des recettes et dépenses	1,864,632	19

CANTONNIERS (*Caisse de secours pour les*). — Le bénéfice de la loi du 9 juin 1853, sur les pensions civiles, ne s'étend pas aux chefs cantonniers ni aux cantonniers du service des ponts et chaussées, employés sur les routes impériales et départementales, les rivières, canaux et ports maritimes. M. le Ministre des travaux publics n'a pas oublié les intérêts de ces utiles serviteurs, et il a préparé un projet de règlement, d'après lequel leur traitement subirait, à l'avenir, des retenues qui seraient déposées, soit aux caisses d'épargne, soit à la caisse des retraites pour la vieillesse. Le Conseil donne un avis favorable aux dispositions que renferme ce règlement.

CARTE GÉOLOGIQUE. — Un rapporteur de la septième commission rappelle au Conseil sa délibération de l'an dernier, relative à la carte géologique du Pas-de-Calais. Il ajoute que M. l'ingénieur Dusouich, chargé de cette publication, n'a pas fait connaître à quel point elle en est, et il propose, pour le cas où ce travail ne serait point terminé au 1er janvier 1855, d'en confier l'achèvement à M. l'Ingénieur actuel des mines du département. Le Conseil adopte cette proposition.

CATHÉDRALE D'ARRAS. — *Construction d'une tour.* — Conformément à la proposition d'un de ses honorables membres, le Conseil émet le vœu pressant que le gouvernement fasse les fonds nécessaires pour la construction d'une tour qui serait le complément indispensable de la cathédrale d'Arras, et, afin de donner plus de poids à ce vœu, il vote, dès à présent, une somme de 10,000 fr. payable au moyen d'un emprunt, pour concourir à la dépense projetée.

CHAMBRES DE COMMERCE. — *Circonscription.* — La Chambre de commerce de Calais réclame le maintien du canton de Desvres dans sa circonscription commerciale, mais le Conseil persiste dans sa demande de réunion de ce canton à la Chambre de commerce de Boulogne.

CHARDONS (*Destruction des*). — Un vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil, relatif à l'émission d'arrêtés municipaux sur la destruction des chardons, est renvoyé à M. le Préfet.

CHEMIN DE FER DÉPARTEMENTAL. — Un membre, chargé d'exposer l'opinion de la neuvième commission sur l'établissement de deux nouvelles lignes de fer allant, l'une d'Arras à Etaples, et l'autre d'Arras à Saint-Omer, s'exprime en ces termes :

« La neuvième commission a été saisie du dossier relatif aux demandes formées sur divers points du département, pour obtenir la création de nouvelles lignes de chemins de fer.

« La première de ces demandes, dans l'ordre chronologique, émane du Conseil municipal de Saint-Pol. Elle avait pour objet de solliciter l'étude d'un chemin de fer dirigé d'Arras à Etaples, par Montreuil, Hesdin et Saint-Pol, avec embranchement sur Béthune (22 novembre 1853).

« A peu près dans le même temps (29 novembre 1853), la Chambre de commerce d'Arras sollicitait l'exécution d'une autre ligne, dirigée d'Arras à Saint-Omer, par Lens, Béthune et Lillers.

« Se groupent autour du projet d'Étaples à Arras les adhésions suivantes :

« 1° Délibération de la Chambre de commerce de Boulogne (16 janvier 1854), réclamant la priorité pour cette ligne, et demandant le prolongement, vers Douai, de l'embranchement de Béthune ;

« 2° Vœux des Conseils municipaux d'Étaples, Hesdin, Montreuil, Saint-Pol ;

« 3° Vœux des Conseils d'arrondissement de Boulogne, Montreuil, Saint-Pol.

« Sollicitent le chemin d'Arras vers Saint-Omer :

« 1° Les Conseils d'arrondissement d'Arras, Béthune et Saint-Omer ;

« 2° Les Conseils municipaux de Béthune et d'Arras ;

« 3° La Chambre de commerce de Calais et la Chambre d'agriculture de Béthune ;

« 4° Une réunion de MM. les Maires des villes de Calais, Saint-Omer, Aire, Béthune, Lens et Arras ;

« 5° Les administrateurs des sociétés houillères de Lens et de Courrières.

« M. l'Ingénieur en chef du département, consulté par M. le Préfet, a émis l'opinion qu'à raison du peu d'intérêt de la compagnie du Nord à l'exécution de chacune de ces lignes et de la puissance que lui donnent ses tarifs, pour lutter contre toute compagnie concurrente, il n'y avait aucune chance de voir réaliser ces projets. Il a pensé qu'il convenait de se borner, quant à présent, à placer sur les routes, convenablement redressées, des rails en fer sur lesquels des chevaux seraient employés à la traction.

« M. l'Ingénieur en chef a également fait connaître qu'à ses yeux, ces deux chemins desservent deux intérêts différents. « Ainsi, dit-il, le premier projet (celui d'Étaples) ne peut avoir la prétention de diriger les houilles vers Paris ni vers les ports d'expédition; le second ne peut avoir celle de féconder la partie centrale du département, ni de donner à Boulogne une communication directe avec la Belgique. Il n'y a donc pas, entre ces deux directions, autant d'antagonisme que les parties intéressées paraissent le croire. »

« Tel est l'état dans lequel M. le Préfet a soumis l'affaire au Conseil général, en l'invitant à formuler son opinion sur cette question importante.

« La commission, avant de se livrer à cet examen, a prié MM. Davaine, ingénieur en chef du département, et Sens, ingénieur de l'arrondissement minéralogique d'Arras, de vouloir bien l'éclairer de leurs connaissances spéciales.

« Elle a également entendu M. le Président du Conseil général, qui a demandé à exposer, au nom de l'arrondissement de Boulogne, les considérations qui militent en faveur de la ligne d'Étaples.

« Cette ligne est destinée à desservir des villes et des communes privées aujourd'hui de voies navigables et de tous moyens de transport rapide : elle reliera au chef-lieu du département trois sous-préfectures, présentera, sous ce rapport, des avantages administratifs d'une haute valeur, rapprochera Boulogne d'Arras, lui ouvrira des communications plus rapides avec la Belgique, et réalisera, autant que le permettent les progrès récents des voies publiques, la pensée qui avait autrefois déterminé le Conseil général à ordonner l'étude d'un canal d'Arras à Boulogne; son embranchement vers les houillères amènerait le charbon dans des vallées déjà industrieuses, et leur fournirait de nouveaux moyens d'étendre leurs productions.

« La ligne d'Arras vers Calais donne à l'arrondissement de Béthune, à une partie des arrondissements d'Arras et de Saint-Omer, un débouché qui manque totalement aujourd'hui. Elle abrège de 47 kilomètres la distance de Calais, Saint-Pierre, Saint-Omer, Dunkerque, à Arras, Amiens et Paris. Elle traverse des populations pressées, riches, d'une industrie développée; réunit entre elles toutes les places fortes du département; fournit des ressources précieuses, soit pour la défense du territoire, soit pour l'embarquement des troupes; abrège de cinq quarts d'heure le temps aujourd'hui nécessaire au service de postes internationales, et réduit d'environ 3 fr. 75 c. par personne les frais de transport de Calais à Paris, qu'ont acquittés, en 1853, 34,121 voyageurs. Elle fournit enfin, avec l'embranchement de Carvin sur Lille, les débouchés les plus convenables et les mieux appréciés, pour les sociétés houillères vers la capitale, le département du Nord et la mer. Elle présente, à ce point de vue, un grand intérêt industriel et des avantages administratifs d'une haute valeur, en plaçant le centre des populations ouvrières employées aux mines, à une heure, au plus, de distance du chef-lieu du département.

« Les renseignements recueillis par la commission sur l'importance des exploitations houillères, et sur les développements dont elles sont susceptibles, ont conduit aux résultats suivants :

« Dans un intervalle de cinq ans l'on peut compter sur la mise en exploitation de seize avaleresses, produisant en totalité 64,000 hectolitres, soit 5,333 tonneaux par jour, et 1,946,545 tonneaux, soit 2,000,000 de tonneaux par an.

« La valeur de ces 2,000,000 de tonneaux transportés aux divers centres de production et de consommation principaux, ne

peut être estimée à moins de 25 fr. par tonne, soit, par année, 50,000,000 de francs. Telle est, indépendamment des industries nouvelles qui s'implantent chaque jour sur le sol, la valeur des masses considérables de produits, dont le chemin projeté est appelé à faciliter le transport dans les trois directions principales des courants commerciaux actuels.

« Le renchérissement des houilles et les prétentions chaque jour croissantes des extracteurs belges, par suite de l'insuffisance de la production comparée aux besoins, l'élévation des tarifs du canal d'Aire à Labassée, et la perpétuité de sa concession, donnent à la création de débouchés nouveaux pour les houilles du Pas-de-Calais un puissant intérêt.

« Il a été rappelé que cette ligne, déclarée d'utilité publique par une loi spéciale, objet d'une concession ultérieurement abandonnée par la compagnie, se présentait, sous ce rapport, avec des droits acquis à l'intérêt du Conseil général, qui n'a cessé, en effet, d'émettre des vœux annuels pour son exécution.

« L'examen des conditions relatives à l'établissement et à l'exploitation des chemins de fer avec traction par chevaux, a conduit à cette conclusion qu'on pouvait les considérer comme susceptibles de réduire au sixième, sur des terrains convenablement choisis et sensiblement horizontaux, les efforts et les dépenses nécessaires au transport sur les routes ordinaires. Ils constituent donc, relativement à ces communications, un progrès d'une portée incontestable.

« La commission, prenant en considération ces diverses circonstances, ainsi que les votes précédents du Conseil général, voulant d'ailleurs encourager, dans la mesure de ses ressources, la création des chemins proposés par M. l'Ingénieur en chef dans les lieux les plus convenables à leur application, et donner, par une allocation spéciale, une consécration effective à l'expression de ses vœux, propose au Conseil général de solliciter de l'État :

« 1° L'exécution du chemin de Fampoux à Hazebrouck ;

« 2° L'affectation à cette ligne de la somme de 750,000 fr., provenant de la partie du cautionnement délaissé par la compagnie O'Neil, et acquis à ce projet ;

« 3° L'exécution du chemin d'Arras à Étaples, avec embranchement sur les mines;

« 4° L'adoption des mesures propres à favoriser la formation de compagnies ;

« 5° Et spécialement la garantie d'un minimum d'intérêt calculé à raison de 4 pour 100, et sur une dépense de 190,000 fr. par kilomètre pour l'un et l'autre des chemins.

« De plus, elle propose au Conseil général d'accorder, pendant vingt ans, aux compagnies qui exécuteront un chemin de

fer, soit dans l'une, soit dans l'autre des directions ci-dessus indiquées, une subvention calculée à raison de 1,000 fr. par kilomètre de chemin exécuté sur rail en fer avec traction par chevaux ou par locomotives, pourvu que les pentes n'excèdent pas un centième, et jusqu'à concurrence de 50,000 fr. pour chacune des deux lignes.

« La commission a reçu aussi, depuis l'ouverture du Conseil, deux demandes de lignes nouvelles. L'une, du Conseil municipal de Frévent, propose de diriger par Frévent la ligne d'Étaples à Arras ; l'autre, signée par M. le baron de Fourment et plusieurs de ses collègues, est relative à l'exécution d'un chemin de ceinture de Lens à Lille.

« Sur le premier projet, la commission pense qu'il y a lieu de préférer la direction de Saint-Pol, qui dessert un plus grand nombre de localités et plus de population.

« Quant au second, tout en appréciant les avantages qui pourraient résulter du chemin proposé, elle ne pense pas que l'instruction de cette affaire soit assez avancée pour qu'il y ait lieu d'émettre, cette année, un vœu pour son exécution.

« Enfin, et à l'unanimité, la commission demande l'impression du rapport de M. l'Ingénieur en chef du département. »

Après discussion, le Conseil adopte les conclusions de ce rapport.

CHEMINS VICINAUX. — Le Conseil maintient le tarif de conversion de la prestation en nature au taux suivant :

	fr.	c.
Journée d'homme	1	»
— de cheval	1	80
— de mulet	1	50
— de bœuf	1	50
— de vache	»	20
— d'âne	»	50
— de voiture à quatre roues	2	»
— de voiture à deux roues	1	»
— de charrette à vache ou à âne	»	40

2° Il renouvelle le vœu pressant que l'article 7 du règlement général sur la police du roulage soit modifié de manière à laisser, comme précédemment, à l'administration départementale le soin de règlementer la circulation sur les chemins de grande communication, pendant les temps de dégel.

Il approuve le classement en ligne de grande communication, de la partie de la route impériale n° 28 qui doit être réunie, par suite de la modification du tracé de cette route sur le terri-

toire de Labroye, au chemin de grande communication n° 36.

Il émet un vœu pressant pour le prolongement, dans le département de la Somme, des chemins de grande communication n° 39, d'Hesdin à Crécy, et n° 66, d'Arras à Boucquemaison.

Il donne un avis favorable à un nouveau projet de règlement sur la vicinalité qui lui est soumis par M. le Préfet.

Le Conseil autorise exceptionnellement M. le Préfet à imputer, sur la subvention départementale affectée, en 1854, au service de la petite vicinalité, la somme de 50,000 fr., indispensable pour solder les travaux extraordinaires de restauration ou d'amélioration entrepris, pendant l'année courante, sur les chemins de grande communication, dans le but de donner du travail aux classes nécessiteuses.

Il vote, pour 1855, les 5 centimes spéciaux ordinaires, et décide d'en affecter le produit, augmenté tant des fonds libres de 1853 que du montant de deux impositions déjà autorisées par une loi du 22 juin 1854, au payement des dépenses ci-après indiquées ;

SAVOIR :

	fr.	c.
Subvention pour les travaux des chemins vicinaux	381,093	16
Personnel des agents-voyers	66,169	»
Subvention pour la caisse de retraite des mêmes agents	15,000	»
Frais d'impressions et dépenses diverses	1,200	»
TOTAL PAREIL	463,462	16

Il vote enfin, pour l'année 1856 :

En faveur des chemins de grande communication, un centime extraordinaire, et en faveur de la petite vicinalité, quatre centimes.

CHEVAUX (*Amélioration des*). — Le Conseil vote :

1° Pour le concours central d'étalons	7,100 fr.
2° Pour les courses de chevaux au trot	2,500
Total	9,600 fr.

Il demande 1° que M. le Ministre veuille bien porter à quinze au moins le nombre des étalons impériaux qui devront faire la monte dans le Pas-de-Calais ;

2° Que l'arrondissement d'Arras, qui a été complétement

dénué d'étalons impériaux en 1854, ait désormais une station;

3° Que l'État continue au Pas-de-Calais la somme des encouragements qu'il a portée pour 1854 à un chiffre plus élevé que par le passé, en considération des grands sacrifices que s'impose le département pour l'amélioration de la race chevaline;

4° Que l'administration des haras fasse de nouveaux efforts pour remonter le dépôt d'Abbeville d'étalons de demi-sang venant d'Angleterre ou d'Irlande;

5° Que le concours d'étalons ait toujours lieu la veille ou le lendemain du jour fixé pour les courses de Saint-Omer, et que l'administration des haras veuille bien, comme elle l'a fait cette année, continuer à décerner des médailles aux chevaux primés et à leurs conducteurs.

CHIENS. — *Impôt sur les chiens.* — Il renouvelle, avec les conseils d'arrondissement d'Arras, Montreuil et Saint-Pol, le vœu de la création d'un impôt sur les chiens au profit des communes.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES. — *Bailleulmont et la Cauchie.* — Un membre de la deuxième commission expose au Conseil qu'un hameau de la commune de Bailleulmont, ayant trois maisons et quinze habitants, demande son adjonction à la commune de la Cauchie, avec laquelle il fait corps, ainsi que celle d'une certaine portion de territoire; que Bailleulmont ne se refuse nullement à la réunion demandée en ce qui concerne les maisons et l'hectare trois ares de terrain sur lesquels elles sont bâties, mais qu'il s'oppose vivement à l'adjonction des quarante-six hectares que l'on veut distraire, en outre, de son territoire.

Après discussion, le Conseil, conformément aux conclusions de sa commission, émet l'avis que le hameau dont il s'agit, et les 1 hectare 3 ares sur lesquels sont bâties les maisons, soient réunis à la Cauchie, mais que nulle autre portion de territoire ne soit *distraite de la commune de Bailleulmont.*

Mondicourt et Pommera. — Le Conseil a été saisi, par M. le Préfet, d'une demande tendant à faire passer les deux communes de Mondicourt et de Pommera du canton d'Avesnes-le-Comte (arrondissement de Saint-Pol) au canton de Pas (arrondissement d'Arras). Ces deux communes sont enclavées dans le canton de Pas, séparées de leur chef-lieu par le département de la Somme, et ne peuvent y accéder qu'en franchissant une distance de 12 à 14 kilomètres. Mais cette situation est commune à bien d'autres localités; la changer ce serait, en créant un précédent des plus fâcheux, ouvrir la porte à une foule de réclamations semblables; on ne peut d'ailleurs

modifier les limites d'un canton sans porter atteinte à une masse d'intérêts respectables qui ne sauraient être écartés sans injustice.

Par ce motif, le Conseil émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande des communes de Mondicourt et Pommera.

COLONIE DE MESNIL-SAINT-FIRMIN. — Un autre membre de la deuxième commission fait connaître que le directeur de la colonie agricole de Mesnil-Saint-Firmin sollicite soit une subvention départementale, soit la fondation de quelques bourses en faveur d'orphelins recueillis par les hospices dépositaires du Pas-de-Calais. Il ajoute que les renseignements obtenus sur cet établissement sont entièrement favorables, et que la commission croit devoir proposer au Conseil :

1° De prier M. le Préfet de prendre, de son côté, des informations, au point de vue surtout du prix de pension à Mesnil-Saint-Firmin ;

2° D'autoriser ce magistrat à y envoyer, s'il le juge convenable, quatre enfants, pris dans les hospices dépositaires, et à prélever leur dépense sur le crédit ouvert pour le service des enfants trouvés.

Ces conclusions sont adoptées.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — *Répartement.* — La loi du 22 juin 1854, qui a réglé les contributions directes de 1855, a fixé le contingent départemental à la somme de . . . . 4,317,755 fr. » c.

laquelle se décompose ainsi :

	fr.	c.
Contribution foncière	3,042,513	»
— personnelle et mobilière	626,258	»
— des portes et fenêtres.	648,984	»
TOTAL ÉGAL.	4,317,755	»
Mais il faut en déduire, sur la contribution foncière, pour distraction de territoire de la commune de Sailly-au-Bois, opérée par suite de la formation de la nouvelle commune de Colincamp (Somme), le chiffre de.	106	»
Ce qui réduit le total à	4,317,649	»

	fr.	c.
Report. . . .	4,317,649	»
A ce principal, il doit être ajouté :		
1° Pour la contribution foncière, 17 centimes quatre dixièmes pour dépenses ordinaires et fonds commun des départements, et 2 centimes pour secours, dégrèvements et non-valeurs;		
2° Pour la contribution personnelle et mobilière, 17 centimes sans affectation spéciale, 17 centimes quatre dixièmes pour dépenses ordinaires et fonds commun des départements, et 2 centimes pour secours, dégrèvements et non-valeurs;		
3° Pour la contribution des portes et fenêtres, 18 centimes huit dixièmes, dont 15 c. huit dixièmes sans affectation spéciale et 3 pour décharges, réductions, remises et modérations;		
Lesquels centimes additionnels produiront une somme de.	940,193	86
D'un autre côté, le service départemental réclame les impositions ci-après :		
1° 7 centimes six dixièmes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, pour dépenses facultatives	278,826	60
2° 3 centimes un dixième extraordinaires sur les quatre contributions, à affecter au remboursement de l'emprunt fait en 1854, pour travaux aux édifices départementaux et pour l'amélioration des routes départementales	156,105	72
3° 4 centimes extraordinaires pour travaux aux chemins vicinaux de grande communication et aux chemins communaux	201,957	93
4° 5 centimes spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	252,447	41
5° 2 centimes pour l'instruction primaire. .	100,713	36
Ainsi les charges contributives du département pour 1855, doivent s'élever, non compris l'impôt de patentes, en principal et centimes généraux, à la somme totale de.	6,247,893	88

En conséquence, le Conseil répartit comme il suit, entre les six arrondissements, le principal des contributions foncière, personnelle et mobilière, ainsi que des portes et fenêtres :

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	CONTRIBUTIONS		
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et MOBILIÈRE.	DES PORTES et FENÊTRES.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Arras	787,345 »	154,546 »	160,057 »
Béthune.	606,134 »	110,842 »	110,166 »
Boulogne	431,642 »	121,125 »	150,286 »
Montreuil	511,449 »	65,356 »	62,079 »
Saint-Omer	512,942 »	106,935 »	99,911 »
Saint-Pol	592,895 »	67,454 »	66,485 »
TOTAUX	3,042,407 »	626,258 »	648,984 »
		4,317,649 »	

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — *Réclamations de diverses communes.* — Le Conseil prend ensuite les décisions suivantes :

1° Il accorde une réduction de 400 fr. sur la contribution foncière de la commune de Recques, et reporte cette somme sur la commune d'Éperlecques.

2° Il rejette les réclamations formées par les communes de Bouquehault, d'Hesdigneul (arrondissement de Boulogne) et de Sains-lez-Fressin, afin d'obtenir des réductions sur leurs contributions personnelle et mobilière ;

Vœux. — Il demande la prompte application du travail relatif à la nouvelle évaluation des revenus territoriaux ;

Il renvoie à l'administration le vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil, tendant à obtenir que la loi sur l'impôt des portes et fenêtres soit révisée, en vue de le rendre proportionnel.

Il demande de nouveau, avec les Conseils d'arrondissement de Béthune et Montreuil, la suppression des patentes de septième et huitième classes.

CULTE. — *Secours à l'abbé Lebègue.* — Le Conseil accorde de nouveau une allocation tout exceptionnelle de 500 fr. à M. l'abbé Lebègue, desservant d'Equihen, qui continue à mériter, par son

zèle et son dévouement évangélique, sa bienveillante sympathie.

Succursales.— Il renouvelle, avec les Conseils d'arrondissement de Béthune et de Boulogne, le vœu que les églises de Liettres et le Wast soient érigées en succursales.

DESSÈCHEMENTS. — Il appuie un vœu du Conseil d'arrondissement de Boulogne pour l'exécution de travaux, afin de procurer aux eaux de la troisième section des watringues un écoulement à la mer indépendant des canaux de navigation.

Un rapporteur de la neuvième commission rend compte d'un système de ressources émis par M. l'Ingénieur en chef, pour faciliter l'exécution des principaux dessèchements projetés dans le département, et consistant en une avance de 300,000 fr. que le département ferait aux communes, et qui serait remboursable sur la plus-value des terrains desséchés ; mais il annonce que la commission, sans méconnaître, non plus que M. le Préfet, les avantages à retirer de la prompte exécution des dessèchements, a pensé, comme lui, qu'il ne s'agissait point ici d'un intérêt départemental ; que l'impuissance des communes à se procurer, par leurs syndicats, l'emprunt des fonds nécessaires à ces travaux, n'était pas démontrée, et que le département ne pourrait, sans imprudence, entrer dans une voie d'avances qu'il faudrait suivre bientôt pour toutes entreprises industrielles, telles que mines, canaux, etc.

Un membre fait remarquer que, dans l'incertitude des résultats à obtenir de ces travaux, la direction du crédit foncier avait hésité à faire toute avance de fonds.

Mais on répond que mieux informés, ou plus confiants, d'autres prêteurs pourront accéder à la demande ; que, d'ailleurs, il ne s'agit là toujours que d'intérêts privés, dans lesquels le département ne peut intervenir, et les conclusions du rapport sont adoptées.

DISTILLERIES. — Le Conseil appelle l'attention de l'administration sur les dangers que peut présenter, au point de vue de la salubrité publique, l'établissement de distilleries dans les agglomérations de populations urbaines ;

Il renvoie à M. le Préfet une réclamation présentée par un certain nombre d'habitants d'Arras, dans le but de voir refuser à M. Crespel-Pinta l'autorisation de transformer sa fabrique de sucre en distillerie de jus de betteraves.

L'attention de M. le Préfet ayant été appelée d'une ma-

nière toute spéciale sur la quantité considérable d'orge, d'escourgeon, d'avoine, voire même de blé, que l'on emploie dans les distilleries d'alcool, et lui-même étant provoqué à examiner la possibilité d'interdire dans ce département la fabrication de l'alcool de grains, ce magistrat a cru devoir consulter le Conseil sur ce point.

Après discussion, le Conseil appelle la sollicitude du Gouvernement sur ce qu'il peut y avoir de dangereux dans cette situation et l'engage à voir si, par une mesure générale, il ne trouverait pas moyen de réduire la production et la consommation des alcools.

Douanes. —*Droits sur les bestiaux.* — Il insiste, d'accord avec le Conseil d'arrondissement d'Arras, pour que le droit établi sur les bestiaux à la frontière ou à l'octroi des villes, soit perçu au poids, et non plus par tête.

Houilles. — Le Conseil émet, avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne et la chambre de commerce de cet arrondissement, le vœu que le droit d'importation sur les houilles soit réduit au taux unique de 15 centimes, quelle que soit la frontière, soit de terre, soit de mer, par laquelle on les introduise.

Cotons anglais. — Il sollicite de nouveau, avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne, la chambre de commerce et le Conseil de prud'hommes de Calais, l'abaissement du droit d'importation sur les cotons filés anglais, propres à la fabrication des tulles.

Droits sur les aciers en tôle. — La chambre de commerce de Boulogne a demandé, en outre, que le droit d'importation sur les aciers en tôle soit ramené au taux fixé par le décret du 22 novembre 1852 relativement aux aciers en barre, et cette demande a pour but notamment de protéger une industrie naissante, celle de la fabrication des plumes métalliques, dont les premiers essais méritent les encouragements du Conseil.

Ce vœu est appuyé.

Jury d'examen des marchandises. — Le Conseil demande, d'accord avec la chambre de commerce de Calais, le Conseil d'arrondissement et la chambre de commerce de Boulogne, que les délégués du commerce et de l'industrie soient admis dans le jury d'examen des marchandises importées ;

Et que la vérification de ces marchandises ne puisse être faite qu'en présence de la partie intéressée ou elle dûment appelée.

Privilége de la Douane. — Il appuie de nouveau le vœu de

la chambre de commerce de Calais, tendant à ce que le privilége de la douane soit limité aux marchandises sur lesquelles les droits restent dus, ou au moins à celles qui ne sont pas encore grevées de droits de gage ou d'un privilége quelconque acquis à des tiers.

Révision du tarif. — La chambre de commerce de Boulogne demande la révision générale du tarif des douanes au point de vue de la levée de toutes les prohibitions et de la suppression ou de l'abaissement de plusieurs droits.

Le Conseil général passe à l'ordre du jour sur la demande de la chambre de commerce de Boulogne, en ce qui concerne de nouveaux abaissements de droits, et engage le Gouvernement, quant à la levée des prohibitions, à n'entrer dans cette voie qu'avec la plus grande réserve.

DUNES. — Le Conseil vote la subvention annuelle de 3,500 fr. pour plantation d'oyats sur les dunes du littoral;

Il prie M. le Préfet d'élever de 25 à 30 fr. la valeur de chaque prime par hectare;

Et il demande au Gouvernement 7,000 kilog. de graine de pin maritime, 200 kilog. de graine de genêt, 200 kilog. de graine d'ajonc, 20 hectolitres de glands de chêne, 300,000 aulnelles d'un an, 100,000 bouleaux d'un an.

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ARRAS. — Un membre de la quatrième commission constate la situation satisfaisante de l'école de médecine et de pharmacie d'Arras, les améliorations morales, intellectuelles, scientifiques et matérielles qu'elle a reçues depuis deux ans, sous l'habile direction de M. le docteur Ledieu, les services signalés que les élèves de cette école, de même que les praticiens qu'elle a formés, ont rendus et rendent chaque jour à l'humanité. Il ajoute que M. le Préfet, pour la mettre à même de lutter avantageusement, par la force des études, avec les écoles de Lille et d'Amiens, a demandé l'allocation d'un crédit de 6,000 fr., payable en six annuités égales, et destiné à compléter le mobilier scientifique de cette école; mais que la commission, sans méconnaître la nécessité de la dépense, ne s'était pas méprise sur le caractère communal en même temps que départemental de l'école, et avait pensé que la moitié de la charge devait être, en toute justice, supportée par la ville d'Arras, alors surtout que sa subvention ordinaire au budget de l'école allait se trouver diminuée de 500 fr.

En conséquence, le Conseil ne vote qu'une somme de 3,000 fr.,

payable en six annuités, et il inscrit la première annuité de 500 fr. au budget départemental de 1855.

Il vote, en outre, le crédit annuel de 4,000 fr. pour les dépenses ordinaires de cette école en 1855, et désigne l'un de ses membres, M. Boutry, pour présider la commission chargée de vérifier les comptes du Directeur.

Église Notre-Dame a Saint-Omer. — Un membre de la cinquième commission, dans un rapport relatif à l'isolement de l'église Notre-Dame de Saint-Omer, estime qu'il y a lieu de prier M. le Préfet :

1° De vouloir bien faire étudier un projet consistant à faire disparaître les parties des bâtiments contigus qui dépendent du tribunal civil de Saint-Omer, et qui comprennent une chambre pour les avocats, un vestiaire supérieur et des lieux d'aisance ;

2° D'examiner les mesures à prendre, dans l'intérêt de l'État, pour obtenir d'un riverain la destruction d'une terrasse très-haute qui paraît avoir été indûment élevée contre les murs de la cathédrale.

Après discussion, le Conseil vote, en principe : 1° l'isolement de la cathédrale ; 2° l'achèvement du palais de justice ; et prie M. le Préfet de faire mettre à l'étude ces deux importants travaux.

Foires et marchés. — *Marché aux laines de Montreuil*. — Il émet un avis favorable à l'établissement d'un marché aux laines qui aurait lieu chaque semaine à Montreuil, mais il engage la ville, dans son intérêt, à choisir pour ce marché un autre jour que le samedi, afin de ne pas le faire coïncider avec celui qui se tient à Saint-Omer.

Foire aux laines de Boulogne. — Il appuie la création d'une foire aux laines à Boulogne, ainsi que l'ont demandé le Conseil municipal de cette ville, sa chambre consultative d'agriculture et le Conseil d'arrondissement.

Foire aux poulains d'Hardinghem. — Il demande en outre, avec le Conseil municipal d'Hardinghem, l'établissement d'une foire aux poulains dans cette commune, mais avec fixation d'époque au 19 septembre, le 1er octobre étant trop rapproché de la foire de Desvres, qui se tient le 3 du même mois.

Foire d'Audruick. — Le Conseil appuie la demande du Conseil municipal d'Audruick, tendant à ce que la foire, qui se tient dans cette commune le troisième mercredi de chaque mois, soit fixée au second mercredi, afin d'éviter toute coïncidence avec les marchés de Pernes.

Marché de Pas. — Il s'associe également au vœu émis par le Conseil municipal de Pas, à l'effet de voir reporter du samedi au mardi le marché aux grains et aux comestibles de cette commune.

Marché d'Heuchin. — Il donne un avis défavorable au changement de jour demandé pour le marché d'Heuchin, sa fixation au mardi de chaque semaine pouvant nuire à celui de Lillers, qui tombe le mercredi.

FONDS COMMUN. — Il reproduit avec une insistance nouvelle le vœu, si légitime, que le département obtienne enfin une plus large et plus juste part sur le fonds commun.

GENDARMERIE. — Il demande :

Que les cantons de Norrent-Fontes et de Cambrin soient dotés de brigades de gendarmerie ;

Qu'il soit accordé une deuxième brigade au canton d'Auxi-le-Château ;

Que la brigade de Colembert soit transférée à Desvres ;

Qu'une des brigades à cheval de Calais soit transférée à Boulogne ;

Que la brigade à pied de Boulogne soit donnée à Saint-Pierre-lez-Calais.

Il appelle l'attention de M. le Ministre de la guerre sur la réduction amenée dans le personnel des brigades par le service du camp de Boulogne, ainsi que par celui du camp de Saint-Omer, et sur l'impossibilité où se trouvent les quelques gendarmes laissés au sein des cantons de satisfaire surtout à leur service de nuit.

HALLUIN (*l'abbé*). — Le Conseil vote de nouveau, à titre de subvention, à l'établissement fondé à Arras par M. l'abbé Halluin, pour l'instruction et la moralisation des enfants pauvres, une somme de 500 fr.

HESDIN. — *Fortifications.* — Le Conseil sollicite de nouveau, avec le Conseil d'arrondissement de Montreuil, la cession par l'Etat à la ville d'Hesdin des terrains provenant de ses anciennes fortifications, afin de lui permettre d'opérer les travaux et améliorations qui doivent résulter de son déclassement comme place de guerre.

HOSPICES. — *Hypothèques.* — Le Conseil général insiste, avec les Conseils d'arrondissement d'Arras et de Montreuil, pour que l'hypothèque imposée aux occupeurs des biens des hospices,

puisse être remplacée par d'autres garanties équivalentes, telles que la consignation préalable du fermage, etc., et demande, en outre, l'extension de cette mesure, aux propriétés des communes, comme à celles des bureaux de bienfaisance.

HOUILLE (*Mines de*). — Après avoir pris connaissance du rapport si complet de M. l'Ingénieur des mines, sur les recherches qui s'exécutent pour retrouver le prolongement du grand bassin houiller du Pas-de-Calais, et sur les travaux d'exploitation des concessions déjà accordées, il vote l'impression du rapport de M. l'Ingénieur et consigne au procès-verbal de ses délibérations, ses félicitations sur le zèle que ce chef de service déploie, chaque jour, pour aider aux nouvelles recherches.

Il appuie vivement le vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune, tendant à provoquer les mesures les plus sévères pour empêcher la fusion des compagnies houillères, cette fusion devant créer un monopole des plus regrettables.

IMPOSITIONS POUR TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX. — Il vote une imposition de 1 centime cinq dixièmes, recouvrable en 1856, avec la faculté d'emprunter en 1855, pour l'acquisition de l'hospice Saint-Anne, à Saint-Omer, l'établissement d'un pont sur la Canche, et le solde des travaux de construction du palais de justice de Boulogne.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Frais de bureau de l'inspecteur d'Académie.* — L'art. 10 de la loi du 14 juin 1854 oblige le département à fournir le local et le mobilier nécessaires à la réunion du Conseil départemental d'instruction publique, ainsi qu'à l'établissement des bureaux de l'inspecteur d'Académie, et à pourvoir à la dépense de ses frais de bureau; mais provisoirement le Conseil départemental pourra, de même que l'inspecteur d'Académie, occuper certaines dépendances de l'hôtel de la Préfecture, et l'ameublement de ces locaux pourra s'effectuer facilement à l'aide du mobilier précédemment affecté au service de l'Académie.

En conséquence, le Conseil vote :

1° Pour frais de bureau de l'inspecteur d'Académie, pendant l'année 1855, une somme de. . . . 500 fr.

Et 2° pour solde de la même dépense, afférente aux quatre derniers mois de l'année courante, une somme de. 166 67

Sur l'invitation du Ministre d'assurer le traitement du secrétaire de l'inspecteur d'Académie, il affecte à cette destination

une somme de 2,000 fr., dont 1,500 fr. pour 1855, et 500 fr. pour les quatre derniers mois de la présente année.

Vœux. — Un membre de la quatrième commission, à la suite d'un rapport très-intéressant sur la situation du service de l'instruction publique dans ses différents degrés, demande, au nom de sa commission :

1° Que les asiles-ouvroirs soient admis à jouir du patronage accordé aux asiles simples ;

2° Que l'expression des regrets éprouvés à cause du départ de M. Delalleau soit consignée au procès-verbal ;

3° Que le rapport du Conseil académique soit imprimé à la suite des délibérations du Conseil.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — *Votes de fonds.* — Le même rapporteur propose d'inscrire au budget :

	fr.	c.
Pour dépenses de recrutement des instituteurs.	16,500	»
Pour menues dépenses, frais d'impression, frais de réunion de la commission d'examen, ainsi que des délégués cantonaux, et frais de bureau des inspecteurs, etc.	3,000	»
Pour complément des dépenses ordinaires des écoles primaires communales.	84,000	39
Pour frais arriérés de tenue des sessions de la commission d'examen des instituteurs en 1849 et 1850.	102	»
TOTAL.	103,602	39

à payer au moyen des fonds libres de 1853 et sur les deux centimes additionnels à recouvrer en 1855, conformément à la loi du 15 mars 1850.

Le Conseil vote, en outre, pour être imputée sur les ressources de la deuxième section du budget départemental, une somme de 15,200 fr. qui sera ainsi répartie :

Subventions aux communes pour achat et renouvellement du matériel et du mobilier des écoles.	2,500 fr.
Subventions pour acquisitions, constructions ou réparations de maisons d'écoles.	6,000
Pour l'entretien de bourses au cours normal d'institutrices de Dohem.	2,500
Pour encouragements aux salles d'asile et aux asiles-ouvroirs et pour entretien de bourses à l'asile modèle d'Oisy, afin de former des directrices de salles d'asiles et d'ateliers de dentelles.	4,000
A reporter.	15,000

Report. . . . 15,000 fr.

Pour indemnité de logement de l'inspecteur primaire de Boulogne.	200
TOTAL ÉGAL.	15,200 fr.

Il vote enfin le prélèvement d'une somme de 300 fr. sur les ressources de l'instruction primaire de 1854, pour complément d'indemnité du commis aux écritures de la caisse d'épargne.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — *Vœux.* — Le Conseil renvoie à M. le Préfet le vœu d'un Conseil d'arrondissement, pour que chaque école primaire communale soit dotée, sur les fonds départementaux, d'une collection de poids et mesures.

Il recommande de nouveau au Gouvernement, comme l'expression d'une pensée publique, le vœu que l'enseignement agricole soit répandu dans toutes les écoles primaires, et même dans les écoles secondaires, et demande au Ministre l'envoi de bons manuels d'agriculture, pour être distribués aux instituteurs et professeurs.

JEUNES DÉTENUS. — Le Conseil alloue la subvention annuelle de 300 fr. en faveur de la colonie pénitentiaire de Mettray.

Il prie l'administration de créer une société de patronage pour les jeunes détenus du Pas-de-Calais sortis de ses maisons de correction, ou d'autres étrangères au département.

Il prie l'administration de la maison du Bon-Pasteur de Saint-Omer de fournir désormais des notes sur les jeunes filles libérées, de leur continuer un patronage à l'instar de celui de Mettray, et d'en faire connaître les résultats au Conseil.

LINS. — Le Conseil d'arrondissement de Montreuil renouvelle le vœu tendant à prier le Gouvernement d'accorder une protection plus efficace à l'industrie linière, et de chercher les moyens d'améliorer le rouissage, ainsi que la manutention, dans le travail des lins.

Le Conseil général appuie, comme l'an dernier, la seconde partie de ce vœu, et passe à l'ordre du jour sur la première, à raison du vague de la proposition qui laisse même incertain le point de savoir si c'est pour la matière première, ou pour les produits fabriqués, que cette protection est demandée.

LIVRETS. — Le Conseil appuie le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Saint-Pol, pour obtenir qu'à l'égard des domestiques et gens de travail des campagnes, et dans leur intérêt

autant que dans celui de leurs maîtres, le livret devienne obligatoire.

MANUFACTURES. — *Inspection du travail des enfants.* — Le Conseil vote un crédit de 500 fr. pour frais de déplacement des membres des commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures.

Il émet ensuite les vœux suivants :

Que les dispositions de la loi concernant l'âge des enfants, leur livret, le travail de jour, de nuit et des dimanches, l'affichage de la loi et des règlements, soient rigoureusement observées ;

Qu'il soit fait et publié, aussi promptement que possible, des règlements d'administration publique, pour l'interprétation et l'exécution uniformes de la loi de 1841, conformément aux articles 7 et 8 de ladite loi ;

Que tous ateliers, soit de dentelles, soit de défilage, soit d'autres objets à confectionner, encore qu'ils contiennent moins de vingt ouvriers, soient soumis à l'inspection, lorsque des enfants étrangers à la famille du fabricant y sont employés ;

Que la surveillance se porte particulièrement sur une application plus rigoureuse et plus exacte des prescriptions contenues aux articles 5 et 6 de la loi, relativement à l'instruction préalable des enfants pour être admis dans les fabriques, depuis douze ans jusqu'à seize ans.

Un membre insiste surtout sur l'abus trop fréquent de certificats inexacts, délivrés par les maires, de même que sur la nécessité d'une surveillance plus efficace à cet égard, et cette observation est renvoyée à l'administration.

MINES (*Travail des enfants dans les*). — Le Conseil prie le Gouvernement :

1° De faire rentrer les houillères dans les prescriptions de la loi du 22 mars 1841 ; de confier, par suite, les enfants qui y sont employés à l'inspection toute paternelle, toute morale de commissions de surveillance ;

Et 2° de s'occuper, le plus tôt possible, à former des règlements d'administration sur les cinq paragraphes de l'art. 8 de ladite loi, en les coordonnant, toutefois, avec la loi de 1813.

MARQUES DE FABRIQUE. — Il réclame l'établissement obligatoire de marques de fabrique sur tous les objets fabriqués en France et susceptibles d'être marqués.

MESURES AUX GRAINS. — Le Conseil demande, avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne, que la tolérance sur les mesures

aux grains soit réduite à cinquante centilitres pour les mesures en chêne, et à un litre pour toutes celles qui sont construites en autre espèce de bois.

Mesures nouvelles. — Il appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Arras, dans le but d'obtenir que l'emploi des nouvelles mesures soit rendu obligatoire pour toutes les mesures de capacité en bois, métal et cristallerie, dont le commerce se sert pour les liquides, dans toute la France.

Poids et mesures. — *Vente au poids.* — Le Conseil d'arrondissement de Boulogne demande que la vente au poids soit substituée à la vente à la mesure pour certaines marchandises, telles que le charbon, le bois de chauffage, le sel et l'huile. Le Conseil général apprécie également les avantages de la vente au poids; mais il pense qu'au lieu de la prescrire, mieux vaut, jusqu'à ce que l'expérience ait arrêté sa préférence sur ce point, laisser à l'acheteur le choix du mode, avec le droit toutefois d'exiger du vendeur l'application de celui qui lui conviendrait le mieux, bien convaincu que la vente à la mesure serait bientôt désertée.

Pont sur la Canche (*Construction d'un*). — Un membre de la neuvième commission, après avoir rappelé le vote émis l'an dernier par le Conseil pour la construction d'un pont sur la Canche, en face d'Etaples, et annoncé le rejet du crédit départemental par le Ministre de l'Intérieur, jusqu'à la complète instruction de l'affaire, donne à connaître que, de son côté, M. le Ministre des Travaux publics décline l'obligation, pour l'État, de participer à la dépense, sous le prétexte qu'elle est d'un intérêt purement communal.

Un membre s'élève vivement contre pareille fin de non recevoir. L'intérêt de l'État à la construction d'un pont qui doit relier les deux rives d'un port fréquenté dont l'entrée est soumise à différents droits au profit du Trésor, est, selon lui, des plus évidents. Ces rives elles-mêmes, ainsi que les relais de mer, livrés par ce moyen à la culture, à l'industrie, viendraient ajouter encore à l'intérêt que peut avoir le Gouvernement à l'établissement de ce pont, et il insiste pour que le Conseil reproduise son vote de l'an dernier, avec ses conditions d'application.

Un membre demande s'il ne vaudrait pas autant mettre le travail en adjudication, en sollicitant l'abandon des rives et concédant à l'entrepreneur un droit de péage.

Mais le Conseil croit devoir renouveler purement et simple-

ment son vœu de l'an dernier, avec les conditions qu'il renfermait, et il vote dans ces termes le crédit de 10,000 fr. proposé d'ailleurs par M. le Préfet.

PORTRAIT DE L'EMPEREUR POUR LA PRÉFECTURE. — Sur la proposition de son Président, le Conseil exprime le vœu que M. le Ministre d'Etat accorde au département un portrait en pied de l'Empereur, digne de notre bel hôtel de Préfecture.

PORTS MARITIMES DE COMMERCE. — Le Conseil insiste vivement pour faire porter à 100,000 fr. le fonds d'entretien des ports de Boulogne et de Calais, et il recommande d'une manière toute spéciale les vœux ci-après :

1° Allocation de fonds suffisants pour la réparation des avaries survenues le 4 décembre 1853 à l'écluse de chasse du port de Calais.

2° Maintien définitif du bassin de retenue, construit provisoirement dans les fossés des fortifications de Calais, afin de faire coopérer ce bassin, conjointement avec celui des Dunes, à l'approfondissement du chenal.

3° Démolition de la risberme, formant écueil, le long de la jetée est du port de Calais.

4° Établissement d'un chemin de halage pour les bateaux, dans la traversée des fortifications de Calais, afin de faire cesser les lenteurs et les embarras que les bateliers rencontrent sur ce point du canal.

5° Allocation de fonds pour le prompt agrandissement du Courgain, à Calais.

6° Elargissement du quai situé sous le mur ouest du bastion du Courgain, jusqu'à l'alignement du mur d'enceinte contre lequel est adossé le corps de garde du *Bleu*, et agrandissement de ce bastion en portant son front nord plus en avant.

7° Rejointoiement au ciment du talus extérieur de la jetée sud-ouest du port de Boulogne.

8° Reconstruction du pavillon des officiers de port, à Boulogne.

9° Reconstruction, en maçonnerie, du quai de la Crique (même port), et construction de trois débarcadères le long du quai de la caserne.

10° Construction d'urgence, au point indiqué par MM. les ingénieurs, d'un pont sur l'arrière-port de Boulogne.

11° Réparation du musoir de la jetée ouest (même port).

12° Continuation du curage de la Liane, et utilisation des sables en provenant, pour la formation d'un quai, du port à l'abattoir (même port).

13° Conservation, au service de ce port et aux besoins de la

circulation, de la place créée entre le mur nord de la caserne et le nouveau barrage, place dont l'administration de la guerre aurait l'intention de prendre une partie pour l'agrandissement de cette caserne.

14° Création d'un bassin à flot et prolongement des jetées (même port).

15° Exécution, aux phares de la Canche, des travaux nécessaires pour prévenir les dégradations causées par l'humidité, et faciliter l'arrivage des voitures chargées des approvisionnements.

16° Construction, à l'anse du Portel, d'un épi de défense dont l'urgente nécessité est constatée.

Postes. — Le Conseil appuie les vœux suivants :

1° (*Conseil d'arrondissement de Saint-Pol*) Création d'un bureau de poste ou de distribution à Sus-Saint-Leger ;

2° (*Conseil d'arrondissement de Montreuil*) Rétablissement de l'ancien service postal entre Montreuil et Saint-Omer, par Hucqueliers et Fruges ;

3° (*Conseil d'arrondissement de Boulogne*) Création d'un bureau de poste à Licques ;

4° (*Conseil d'arrondissement de Saint-Omer*) Application du service postal quotidien à toutes les communes de cet arrondissement.

Préfecture. — Le Conseil vote spontanément un crédit de 3,500 fr. pour la restauration de l'ameublement du grand salon de la Préfecture, avec autorisation de vendre les objets à remplacer.

Prisons. — *Travail extérieur des détenus.* — Le décret du 25 février 1852, en rétablissant dans les prisons la loi du travail, a laissé au Ministre la faculté d'employer, à titre d'essai, un certain nombre de condamnés à des travaux extérieurs ; et comme il importait, pour tenter sérieusement l'épreuve, d'en faire étudier avec soin les conditions, non-seulement en ce qui concerne le choix des hommes, leur réunion en groupes de travail, leur discipline, leur surveillance, mais aussi en ce qui concerne la nature des travaux extérieurs possibles dans chaque département, M. le Ministre demande aux Conseils généraux de lui donner à connaître les circonstances locales, les ressources particulières d'exécution qu'ils peuvent offrir à l'expérience.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de se livrer sur ce point à quelques essais, mais que cette mesure pourrait être dangereuse au point de vue de la morale et de la répression.

Procédure judiciaire. — M. le Ministre de la justice a pris en considération les vœux du Conseil relatifs à la simplification de la procédure judiciaire, et, d'autre part, le Conseil d'arrondissement d'Arras renouvelle ses instances pour obtenir que les ventes et partages judiciaires d'une importance inférieure à 1,000 fr., soient portés directement devant le juge de paix et dispensés, par suite, des ministères des avoués. Le Conseil insiste auprès du Gouvernement sur les avantages de cette modification.

Recrutement. — Le Conseil remercie M. le Préfet des renseignements intéressants qu'il lui a fournis sur les opérations du recrutement de la classe de 1853.

Ces renseignements se résument ainsi :

Le nombre des inscrits était de		5,999
et le contingent était fixé à		2,782
Ont été admis comme devant être appelés au service	2,286	2,747
comme dispensés	461	
Ont été exemptés :		
Pour infirmités ou pour défaut de taille	1,859	2,658
Pour causes légales	799	
Le nombre total des individus visités a donc été de		5,405
Celui des inscrits étant de		5,999
le nombre des jeunes gens libérés par leur numéro n'a été que de		594

le contingent de l'armée ayant été porté de 80 à 140,000 hommes.

Plusieurs cantons n'ayant pu fournir leur contingent, il en est résulté pour le département un déficit de 35 hommes ; deux jeunes soldats pour 100, soit 56 pour toute la classe, ont en outre été laissés dans leurs foyers à titre de soutiens de famille.

Le contingent légal était de		2,782
Si on en déduit 1° les hommes manquant, ci.	35	91
2° les soutiens de famille	56	
Le contingent réel n'est plus que de		2,691

La taille moyenne des jeunes gens était de . . . 1 m. 692 m.

Les conscrits se répartissaient ainsi sous le rapport de l'instruction :

Sachant lire	398
Sachant lire et écrire	3,675
Ne sachant ni lire ni écrire	1,253
Dont on n'a pas constaté l'instruction	673
TOTAL ÉGAL	5,999

Après avoir pris connaissance de ces renseignements, le Conseil exprime l'espoir que des circonstances moins pressantes permettront, l'an prochain, à M. le Préfet, de visiter, comme par le passé, tous les chefs-lieux de canton du département, et de reprendre ces tournées dont les populations conservent un reconnaissant souvenir.

ROUTES DÉPARTEMENTALES. — Le Conseil vote :

1° Pour dépenses concernant l'entretien des routes départementales, une somme totale de 250,088 fr. 90 c., ainsi répartie :

			fr.	c.
Route n°	1,	de Montreuil à Boulogne	12,100	»
—	2,	de Marquise à Ardres	17,000	»
—	3,	de Calais à Marquise	19,000	»
—	4,	de Saint-Pol à Boulogne	24,300	»
—	5,	de Fruges à Hazebrouck	15,000	»
—	6,	de Wizernes à Setques	2,150	»
—	7,	de La Recousse à Bourbourg	5,000	»
—	8,	de Montreuil à Aire	7,000	»
—	9,	de Samer à Desvres	3,000	»
—	10,	d'Arras à Saint-Laurent	2,000	»
—	11,	d'Arras à Abbeville par Auxi-le-Château	31,000	»
—	12,	de Lens à Estaires	12,700	»
—	13,	d'Hesdin à Aire	13,330	»
—	14,	d'Arras à Bucquoy	8,800	»
—	15,	de Saint-Omer à Watten	5,500	»
—	16,	des Attaques au pont de Saint-Folquin	6,500	»
—	17,	de Frévent à Hesdin	8,000	»
—	18,	d'Arras à Carvin	17,000	»
—	19,	de Doullens à Péronne	(Mémoire.)	
—	20,	d'Auxi-le-Château à Amiens	1,150	»
—	21,	de Béthune à Armentières	17,260	»
—	22,	de Doullens à Auxi-le-Château	2,100	»
		A reporter	229,890	»

	fr.	c.
Report. . . .	229,890	»
Pour traitement des agents de service	12,200	»
Frais de découchers de ces agents.	700	»
Indemnités extraordinaires aux mêmes agents.	1,000	»
Levers de plans, frais d'étude et d'impressions	2,800	»
Indemnités proportionnelles aux ingénieurs. . .	3,498	90
TOTAL. . . .	250,088	90

2° Pour travaux d'amélioration, une somme de 42,373 francs, ainsi répartie :

		fr.	c.
Route n° 2. . .	Pour adoucissement de la pente du Rucholin	9,000	»
— 3. . .	Pour établissement, le long du batelage de Guînes, de bornes de sûreté reliées avec chaînes, de caniveaux pavés et de buses pour l'écoulement des eaux	4,000	
— 4. . .	Pour achèvement de la construction de caniveaux pavés dans la traverse de Desvres	500	»
— 5. . .	Pour rectification dans la traversée des fortifications d'Aire, aux abords du pont des Bateliers, et élargissement entre le fort Saint-François et la limite du Nord.	5,000	»
— 7. . .	Pour élargissement entre le Pont-Rouge sur le canal du Mardick et le pont Saint-Nicolas sur la rivière de l'Aa.	9,995	05
— 11. . .	Pour établissement de trottoirs dans la traverse d'Avesnes-le-Comte.	5,000	»
— 17. . .	Pour construction d'aqueducs à la place des cassis de Fillièvres, Aubrometz et Conchy	1,800	»
Dép. diverses. .	Plantations.	2,000	»
	Complément d'entretien	4,000	»
	Intérêts et frais de l'emprunt à payer en 1855.	665	»
	Indemnités proportionnelles aux ingénieurs.	412	95
	TOTAL. . . .	42,373	»

3° Pour l'acquittement de ces divers travaux d'amélioration, une imposition extraordinaire de neuf dixièmes de centime, recouvrable en 1856, et un emprunt de la somme de 42,373 fr., qui sera remboursée avec intérêts sur le produit de cette imposition.

Plusieurs membres croient devoir, à l'occasion des 2,000 fr. demandés pour plantations, se plaindre au Conseil des erreurs commises par MM. les Ingénieurs, tant dans le choix des essences d'arbres plantées sur les routes, que dans le mode de les planter et diriger.

Le Conseil indique à cet égard les améliorations à introduire dans ces plantations.

Le Conseil général approuve le compte des dépenses de 1853, relatif aux routes départementales, et décide que des remerciements seront adressés à M. l'Ingénieur en chef, pour les soins qu'il a continué d'apporter au bon emploi des deniers départementaux, et que son intéressant rapport sera imprimé à la suite des procès-verbaux.

Routes impériales. — Un rapporteur de la neuvième commission, après avoir constaté la nécessité de conserver les routes impériales en bon état d'entretien, et d'en améliorer le parcours, surtout par l'adoucissement des rampes, exprime le regret que le crédit de l'entretien, de même que celui des travaux neufs et des grosses réparations, aient éprouvé, malgré des besoins nombreux et pressants, des réductions considérables pour 1854. Il insiste, au nom de sa commission, pour que M. le Préfet soit prié d'appeler l'attention particulière du Ministre sur la situation fâcheuse qui est faite au département et de réclamer pour lui avec instance une part plus large, plus juste, dans la distribution des fonds de l'État.

Le Conseil appuie vivement cette proposition.

Le rapport de M. l'Ingénieur en chef avait également signalé, comme d'une urgence grande, l'exécution de certains travaux tels que la rectification des côtes d'Ourton (route n° 41), le contournement de la côte de Vimy et la restauration du Pont-Maudit (route n° 25), l'adoucissement des rampes de Wimille (route n° 1), de celle du versant-est de Souchez (route n° 37), des côtes d'Huby-Saint-Leu (route n° 28), ainsi que de Boyelles (route n° 37). Le rapporteur de la neuvième commission invite, en conséquence, le Conseil à demander que, dans le plus bref délai possible, ces divers travaux, et spécialement la rectification des côtes d'Ourton, soient exécutés. — Adopté.

Le même rapporteur engage ensuite le Conseil :

1° A s'associer de nouveau, et de la manière la plus instante,

au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Boulogne, pour obtenir la rectification des monts de Wimille et d'Epitre, sur la route impériale n° 1.

2° A appuyer les vœux ci-après indiqués :

(*Conseil d'arrondissement d'Arras*) Exécution d'un projet de trottoirs à Arras, de la porte Ronville aux portes d'Amiens et de Baudimont.

(*Conseil d'arrondissement de Boulogne*) Entretien plus soigné de la partie de la route n° 42 comprise entre Boulogne et Huplande.

(*Conseil d'arrondissement de Saint-Pol*) Adoucissement de la rampe de Roëllecourt et de la pente d'Epenchois.

3° A appeler l'attention de M. l'Ingénieur sur le vœu du Conseil d'arrondissement de Béthune qui, tout en reconnaissant l'utilité des trottoirs sur les routes, demande à l'administration d'être tolérante envers l'agriculture, et de lui faciliter les moyens d'accéder à ses champs.

Un membre se plaint que des procès-verbaux aient été dressés contre des cultivateurs pour avoir traversé un trottoir qui leur barrait l'accès de leurs champs, et rappelle à ce propos que l'agriculteur ne peut être par ce moyen privé du droit qui lui appartient de traverser la voie publique pour aller cultiver sa terre.

M. l'Ingénieur en chef fait remarquer qu'il y a vraisemblablement ici confusion de fait; qu'il s'agissait sans doute, dans le cas des procès-verbaux dont on vient de parler, d'un parcours le long des trottoirs, et non certainement du simple acte de les traverser, acte pour lequel on n'a pu ni voulu dresser de procès-verbal.

Le Conseil adopte les conclusions de la commission.

SERVICE HYDRAULIQUE. — Il appuie les vœux suivants :

1° (*Conseil d'arrondissement de Saint-Omer*) Demande tendant à ce que les commissions des wattringues soient consultées relativement aux améliorations du barrage de l'Aa, en aval du Guindal;

2° Etablissement d'un syphon pour le passage, sous le canal de Neuffossé, des eaux du ruisseau de Wittes, et substitution d'un syphon à l'écluse carrée d'Arques ;

3° (*Conseil d'arrondissement de Boulogne*) Construction d'un port au canal de Guînes, pour l'embarquement et le débarquement des marchandises ;

4° (*Chambre de commerce de Calais*) Établissement d'un bassin et d'un quai de commerce aux abords de la ville de Guînes ;

Et 5° (*Conseil d'arrondissement et Chambre d'agriculture de Béthune*) Continuation et achèvement des travaux de curage de la Lys.

Il demande, avec le Conseil d'arrondissement de Saint-Omer, le prompt achèvement du règlement des usines des deux Meldes (rivière d'Aa).

Il recommande encore les vœux ci-après :

(*Conseil d'arrondissement de Béthune*) Dessèchement du flot de Wingles et du marais de Beuvry ;

Exécution de pareils dessèchements, non plus par des compagnies particulières, mais bien par les communes propriétaires, constituées en commissions syndicales ;

Curage et rétablissement des berges du fossé des Laies, dans la partie comprise entre la route n° 12 et Armentières ;

Canalisation de la Lawe ;

(*Conseil d'arrondissement de Montreuil*) Construction d'un pont sur la Canche, à Beutin.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — Un rapporteur de la quatrième commission expose que l'Académie d'Arras, qui vient de faire imprimer le vingt-septième volume de ses *Mémoires* et la table générale des vingt-sept volumes qui ont paru depuis sa réorganisation, poursuit l'accomplissement de sa mission avec le même zèle, la même distinction, et que, de son côté, la Société des *Antiquaires de la Morinie* a récemment fait éditer, entre autres publications importantes, la deuxième partie du neuvième volume de ses *Mémoires*, avec un atlas, ainsi que l'intéressant ouvrage de M. Henri de Laplane sur les abbés de Saint-Bertin.

En conséquence, le Conseil accorde, comme précédemment, à chacune de ces deux sociétés une allocation de 1,000 fr.

Le Conseil continue également l'allocation ordinaire de 1,000 fr. à la commission départementale des monuments historiques, dont il apprécie les utiles travaux.

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉTHUNE. — Le Conseil réclame de nouveau l'érection à la seconde classe de la sous-préfecture de Béthune, et avec d'autant plus de force, que, par l'élévation récente du traitement du Sous-Préfet actuel, il n'en doit résulter aucun accroissement de dépense.

TABACS. — Est appuyé comme étant pleinement justifié par les dommages que la rouille a causés aux plantations de tabac, le vœu du Conseil d'arrondissement de Montreuil, tendant à ce qu'il soit accordé cette année aux planteurs cinq feuilles, au lieu de trois, sur cent, pour déchets, pertes et brisures.

Le Conseil demande, avec le Conseil d'arrondissement de Béthune, que les tabacs de cet arrondissement soient payés, par la régie, au même taux que ceux des arrondissements de Saint-

Omer et de Saint-Pol, pourvu toutefois qu'ils soient de qualité égale à ces derniers.

Il nomme quatre membres du Conseil pour faire partie des commissions qui seront chargées, l'an prochain, de délivrer les permis de culture dans les arrondissements de Béthune, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol. Ce sont MM. Béghin, Delhomel, de Mazinghem et Graux.

TEIGNE. — Les frères Mahon, renommés par leur talent spécial pour le traitement de la teigne, offrent de donner leurs soins aux enfants pauvres du département atteints de cette maladie ; ils demandent, pour chacun de ces enfants, une somme de 3 fr. 50 c. par année, et les fournitures de pommades et autres médicaments peuvent être évaluées à 30 fr. environ par chaque guérison. Les moyens curatifs employés par ces médecins sont plus simples, moins douloureux que les anciennes méthodes. Eu égard à la réputation dont jouissent les frères Mahon, le Conseil vote, pour le traitement des indigents des campagnes atteints de la teigne, une somme de 800 fr.

USINES. — *Salubrité des eaux.* — Le Conseil applaudit à l'arrêté du 11 avril 1854, pris par M. le Préfet, pour empêcher, dans l'intérêt de la pêche fluviale et de la salubrité publique, l'écoulement des résidus des usines dans les cours d'eau. Il prie M. le Préfet de tenir la main à la stricte exécution de cet arrêté et émet le vœu que la mesure qu'il consacre soit, sinon généralisée à toute la France, au moins étendue au département du Nord dont les usiniers corrompent encore les cours du Pas-de-Calais sur plusieurs points de son territoire.

VAINE PATURE. — Un rapporteur de la deuxième commission annonce que le Conseil d'arrondissement d'Arras, de même que ceux de Béthune, Montreuil et Saint-Pol, réclament avec instance la réglementation de la vaine pâture. Il rappelle en même temps le vœu que le Conseil général a émis sur ce point l'an dernier, et donne lecture d'une lettre ministérielle toute récente (du 19 août), dans laquelle il est dit, en réponse à ces vœux :

1° En ce qui concerne la vaine pâture, que l'exercice de cette servitude est réglementé par la section IV du titre Ier de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791, ainsi que par les articles 17 et 19 de la loi du 18 juillet 1837 ;

2° A l'égard du cantonnement, que les Conseils municipaux, d'après l'art. 19 de la loi précitée du 18 juillet 1837, délibèrent sur toutes les questions relatives au parcours et à la vaine pâture, et que les délibérations, suivant l'art. 20 de la même loi,

sont exécutoires sous l'approbation du Préfet; que, d'un autre côté, l'art. 8 du décret des 16-17 septembre 1790, ainsi que l'art. 8 de la section 4, titre Ier, de la loi des 28 septembre-6 octobre 1791, réservent, en faveur des particuliers, ainsi que des communes, le droit de cantonnement pour l'exercice de la vaine pâture; qu'en conséquence un Conseil municipal, même sans appeler dans son sein les propriétaires de troupeaux, peut prendre une délibération à l'effet d'établir un cantonnement pour l'objet dont il s'agit, et que cette décision, si le Préfet l'approuve, est conforme au véritable esprit de la loi.

Le rapporteur fait ressortir l'importance de cette interprétation ministérielle, qui permet de mettre enfin un terme à de graves abus, et il propose, au nom de sa commission, d'inviter M. le Préfet à instruire les Conseils municipaux de leurs droits, comme aussi à donner une attention particulière à l'examen des règlements locaux relatifs au cantonnement, cette mesure, tout avantageuse qu'elle est, ne laissant pas que de présenter, dans l'application, des difficultés sérieuses de détail.

Cette proposition est adoptée.

Vices rédhibitoires. — Le Conseil réclame de nouveau, avec le Conseil d'arrondissement de Boulogne, la modification de la loi du 20 mars 1836, sur les vices rédhibitoires, en cas de vente d'animaux, et demande, en outre, que l'action ne soit plus recevable lorsque l'animal livré se trouve à 80 kilomètres du lieu de délivrance.

Wingles (*flot de*). — Le Conseil émet d'une manière pressante les vœux suivants :

1° Que les communes propriétaires du flot de Wingles, ainsi que les communes dont les eaux peuvent se déverser sans grands frais dans ce flot, soient réunies en association syndicale, à l'effet de dessécher, par elles-mêmes, toutes les terres qui se trouvent sous les eaux, et cela par application de l'art. 5 de la loi du 16 septembre 1806;

2° Qu'elles soient autorisées à emprunter les fonds nécessaires aussitôt que MM. les ingénieurs auront fait connaître approximativement le montant de la dépense;

Et 3° Que M. le Préfet, dont le bon vouloir, en cette circonstance, mérite toute la reconnaissance des communes, soit prié de provoquer, le plus tôt possible, une décision pour répondre au désir de l'Empereur et au grand intérêt qu'il porte à la prompte conclusion de cette question.

ENSEIGNEMENT.

Dans un rapport présenté au Conseil général, au nom du conseil académique, M. Delalleau, ancien recteur de l'Académie du Pas-de-Calais, aujourd'hui inspecteur de l'Académie de la Seine, a exposé avec le talent qui le distingue la situation de l'enseignement dans le département.

Après avoir résumé en peu de mots les travaux du conseil académique, M. le Recteur passe successivement en revue les divers établissements d'instruction du Pas-de-Calais.

École de médecine d'Arras.

L'école de médecine d'Arras appelle d'abord son attention. Le chiffre des élèves de cette école était de 40 pendant le dernier trimestre de l'année scolaire 1853-1854. M. le Recteur croit pouvoir déclarer que peu d'écoles offrent une direction plus éclairée que celle d'Arras, une marche plus régulière, une discipline plus paternelle et plus sagement sévère à la fois, un personnel plus recommandable dans son ensemble, et que, par la conduite, le travail et l'assiduité des élèves, l'établissement continue à se montrer digne de l'appui et de la bienveillance de toutes les autorités, qui tiennent, en complétant son organisation, à en maintenir ou à en accroître la prospérité.

Lycée de Saint-Omer et colléges.

Le rapport constate ensuite la situation du lycée de Saint-Omer et des colléges d'Arras, Béthune et Boulogne, dont il établit ainsi le nombre des élèves pendant l'année scolaire 1853-1854 :

	Internes.	*Externes.*	*Total.*
Lycée de Saint-Omer. . .	222	33	255
Collége d'Arras.	51	114	165
— de Béthune. . . .	40	85	125
— de Boulogne. . .	129	72	201
Totaux.	442	304	746

En 1852-1853, l'exposé annuel présentait :

Internes.	398	*Total* . .	680
Externes.	282		

En 1853-1854 :

Internes.	442	*Total* . .	746
Externes	304		

La différence en plus pour les internes est de	44	*Ensemble*	66
pour les externes. .	22		

Institutions secondaires libres.

Le Pas-de-Calais renfermait pendant la dernière année 22 établissements d'instruction secondaire libre qui réunissaient 1,504 élèves ainsi divisés : instruction secondaire, 708; instruction primaire, 796.

Salles d'asile.

Le décret du 16 mai 1854 place les salles d'asile sous la protection de Sa Majesté l'Impératrice. Cette éminente faveur, dit le rapport, prouve toute la sollicitude du gouvernement pour une institution si précieuse qui « contribue « de la manière la plus efficace au bien être moral et physique de l'enfance « partout où les familles demandent leurs moyens d'existence à des travaux « qui les éloignent nécessairement de leur domicile. »

Le Pas-de-Calais qui en 1852 ne possédait que 14 salles d'asile libres et 25 salles d'asiles communales, en compte aujourd'hui 77, dont 35 sont publiques.

Ecoles primaires, publiques et libres.

Nous extrayons textuellement du rapport les documents suivants relatifs aux écoles primaires, publiques et libres des deux sexes.

« Depuis 1850, tous les rapports ont constaté des progrès remarquables. En 1854, le nombre croissant des écoles et celui des élèves, le zèle des maîtres et, nous le disons avec bonheur, la régularité de leur conduite, le développement des améliorations matérielles justifient une fois de plus nos espérances et prouvent le succès des efforts persévérants dont cette partie importante des services publics est l'objet.

En 1853, on comptait, dans le Pas-de-Calais, 1,287 écoles primaires ainsi réparties :

Ecoles communales. . . .	1,001
Ecoles libres.	286
Ensemble. . . .	1,287

En 1854, nous en trouvons :

Ecoles communales. . . .	1,015
Ecoles libres	283
Ensemble. . . .	1,298

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE des Communes.	ÉCOLES PUBLIQUES DE			ÉCOLES LIBRES DE			TOTAUX par arrondissements.
		garçons.	filles.	deux sexes.	garçons.	filles.	deux sexes.	
Arras.	211	55	29	158	14	54	4	314
Béthune	142	32	19	109	9	22	3	194
Boulogne. . . .	100	28	22	78	29	42	5	204
Montreuil. . . .	139	23	23	108	5	9	2	170
Saint-Omer. . .	118	37	14	87	9	37	5	189
Saint-Pol. . . .	193	27	11	155	7	26	1	227
TOTAUX . .	903	202	118	695	73	190	20	1,298

Ce tableau, rapproché de ceux que renferme le rapport précédent, offre quelques observations utiles à constater. En fait, le nombre total des écoles est augmenté de 11 ; 3 écoles libres de moins et 14 écoles communales de plus. Si nous abordons les détails, nous voyons 202 au lieu de 181 classes publiques de garçons : excès pour 1854, 21 ; 118 au lieu de 108 écoles communales de filles : excès, 10. Au contraire, le nombre des classes publiques pour les deux sexes est diminué de 17 ; celui des écoles libres de même genre descend de 26 à 20. Enfin, diminution de 4 sur le nombre des établissements libres pour les garçons ; accroissement de 7 dans celui des écoles de même genre pour les filles.

Si nous recourons au premier exposé du Conseil académique, pour marquer par des résultats précis les progrès de l'instruction depuis trois ans, le rapport, en 1851, nous signalera 1,221 écoles publiques ou libres. En 1854, nous en trouvons 1,298. Différence en plus, 77 : elle porte spécialement sur le nombre des écoles communales, qui, de 973, s'élève maintenant à 1,015 : excès, 42.

Ce qui prouve surtout l'amélioration que nous tenons à constater, c'est que le nombre des classes communes aux deux sexes est, pendant ce temps, diminué de 48. Le nombre des écoles publiques de garçons s'est accru de 60 et celui des écoles communales de filles s'est élevé de 88 à 118. Différence en plus, 30. Ainsi, notable développement des moyens d'instruction et, ce que nous avons cherché de tout notre pouvoir à réaliser, fondation d'écoles spéciales pour les filles : tels sont les progrès que nous signale ce rapprochement.

La population des écoles nous présente des résultats également précieux.

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	NOMBRE DES ÉLÈVES dans LES ÉCOLES PUBLIQUES		NOMBRE DES ÉLÈVES dans LES ÉCOLES LIBRES	
		en hiver.	en été.	en hiver.	en été.
Arras	168,919	17,681	11,654	3,596	2,809
Béthune	135,945	13,496	11,227	1,877	1,744
Boulogne.	117,613	10,611	9,521	3,291	3,270
Montreuil	78,472	9,390	6,774	740	558
Saint-Omer	110,245	10,710	7,596	3,551	2,657
Saint-Pol.	81,800	9,385	6,717	1,846	1,572
TOTAUX. . . .	692,994	71,273	53,489	14,701	12,610

Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles publiques ou libres pendant l'hiver est de 85,974 · c'est environ, comme terme moyen fixé pour trois mois, le huitième de la population totale. Ce résultat est bien capable de satisfaire le cœur, quand on pense que de nombreux hameaux sont fort éloignés du centre des communes, que beaucoup de parents ne comprennent pas encore pour leurs enfants les bienfaits de l'éducation ; quand on pense surtout à la cherté des vivres qui réduisait tant de familles à la nécessité de mendier le pain de chaque jour. Les efforts de MM. les Délégués et des Inspecteurs, comme des autorités dans les différentes communes, sont donc récompensés par de bons résultats.

En 1851, la population des écoles présentait, pendant l'hiver, 82,749 élèves, et pendant l'été, 52,455 : nous devons faire remarquer que ces nombres indiquent le maximum des élèves présents dans chaque école pendant ces deux périodes. Les nombres désignés pour 1854 donnent, au contraire, la moyenne de trois mois en hiver et de trois mois en été. Les résultats ne sont donc plus comparables, et 1851 devrait offrir une supériorité réelle, si les progrès dont nous avons à nous féliciter n'étaient pas aussi marqués.

Nous trouvons, en hiver, . . 85,974 élèves ; en été... 66,099.
Différence en plus pour 1854 3,225 — en été... 13,644.

Ces résultats, et le dernier surtout, sont immenses. En tenant compte de la différence des conditions de calcul, on peut porter à plus de 5,000 le nombre des élèves que l'instruction a, pour ainsi dire, conquis en hiver ; à près de 15,000, celui des enfants que les soins des autorités, le concours empressé des délégations, la vigilance des inspecteurs et, nous sommes heureux de le constater aussi, la confiance que les instituteurs ont su mériter, que toutes ces conditions réunies, disons-nous, ont, en été, gagnés à la cause de l'éducation.

Si nous rapprochons de 1854 la période précédente, nous trouvons aussi des motifs de sérieux encouragements et de satisfaction.

En 1853, on comptait, pendant l'hiver,	84,095 élèves; pendant l'été,	60,544
Ces nombres, comparés à ceux de 1854,	85,974	66,099
Donnent en faveur du progrès : hiver,	1,879	5,555

Le nombre des élèves gratuits dans les écoles publiques était en 1853, pendant l'hiver, porté à 37,982 : en 1854, il s'est élevé à 39,970. Différence en plus, 1,988. Ainsi, tandis que la population des écoles publiques s'accroissait, en hiver, de 1,879 élèves, non-seulement la gratuité absorbait cet avantage, mais encore diminuait un peu le nombre des élèves payants.

La prospérité des écoles dirigées par les frères et par des religieuses, dont tous les élèves sont gratuits, explique, du moins en partie, le nombre réduit des enfants qui payent pour leur éducation. Cependant nous renouvelons nos instances pour que les autorités soient sévères dans la disposition des listes qui comprennent les enfants indigents. Si des familles sont dégrevées à tort, il ne faut pas oublier que c'est au préjudice du département et de l'Etat.

Le décret du 31 décembre 1853 prévient heureusement les abus ; il prescrit, art. 13: « A la fin de chaque année scolaire, le Préfet ou, par délégation, « le Sous-Préfet fixe, sur la proposition des Délégués cantonaux et l'avis de « l'Inspecteur de l'enseignement primaire, le nombre maximum des enfants « qui, en vertu des prescriptions de l'art. 24 de la loi du 15 mars 1850, « pourront être admis gratuitement dans chaque école publique pendant le « cours de l'année suivante. »

« MM. les Maires et les Curés, dit le rapport à l'Empereur, forts d'une dé« cision qui poserait des limites à leur charité, seraient plus en état de résister « aux obsessions qui les entourent, et plus d'un se féliciterait sans doute de « cette salutaire entrave, qui permettrait de ne faire tomber leurs choix que sur « les familles vraiment pauvres. »

Nous avons constaté que, dans une période de trois ans, le nombre des écoles communales de filles s'était accru de 30. Le nombre des écoles libres surpasse ce remarquable progrès : de 142, il s'élève à 190 : excès, 48. Le mouvement des élèves dans les différentes écoles est également à signaler.

En 1851-1852, on y comptait, en hiver,	12,039	élèves ; en été,	9,679
En 1853-1854, on trouve, —	13,271	—	11,818
Excès pour cette période.....	1,232	—	2,139

En 1851-1852, on y trouvait, en hiver,	8,429	élèves; en été,	7,062
En 1853-1854, on y compte, —	10,246	—	8,693
Excès pour 1853-1854.....	1,817	—	1,631

Il est utile de rappeler encore que, dans les premiers rapports, on prenait le nombre maximum des élèves pendant les deux saisons, tandis que, pour déterminer plus exactement la situation de l'instruction primaire dans le département, nous avons adopté la moyenne calculée pour trois mois pendant l'hiver et pendant l'été. Les résultats comparatifs en faveur de 1854 devraient donc être supérieurs à ceux que nous donnent ces calculs, qui reposent sur des bases différentes. »

Nous empruntons encore à cet excellent rapport les extraits suivants relatifs au cours d'agriculture pratique et à l'établissement de M. l'abbé Halluin à Arras.

Enseignement agricole.

« Depuis deux ans, avec les secours donnés par Sa Majesté sur sa cassette particulière, des cours pratiques d'agriculture sont suivis à Lorgies, arrondissement de Béthune; à Dury et à Eterpigny dans l'arrondissement d'Arras. Le premier de ces cours occupe, dans les instants de récréation, 15 à 20 élèves qui travaillent avec ardeur. Un champ de 12 ares 60, loué par les soins de l'instituteur, a donné de produit net, en 1853, la somme de 279 fr. 62 c. Il est à regretter seulement que la commune de Lorgies ne possède pas un terrain sur lequel puissent être réalisés des essais qui demandent un temps assez long : il faut se borner à la culture des légumes. Les instituteurs de Dury et d'Éterpigny donnent aussi, sous la direction bienveillante et si éclairée de M. Léon d'Herlincourt, des leçons d'agriculture à 20 et 18 élèves. L'année dernière, cet enseignement avait produit de bons résultats : on le poursuit avec ardeur. Sans partager toutes les espérances de l'honorable président de la Société d'agriculture, nous citerons les renseignements dont il a bien voulu nous donner communication.

« Les élèves de Dury, dit M. d'Herlincourt, répondent avec intelligence et « aplomb à toutes les questions qui leur sont faites sur la théorie agricole : « ils disent l'emploi et la nécessité des engrais, les meilleurs procédés de « culture selon les différents sols, les prix de revient, les résultats à es- « pérer de tel ou tel assolement....; en un mot, ils joignent la théorie à la « pratique.

« Les élèves d'Éterpigny, moins érudits et plus jeunes, sont surtout exercés « à la pratique. Ils connaissent la culture des légumes, sont adroits aux sar- « clages, greffent avec succès les arbres fruitiers et forestiers, dirigent bien « un attelage de 3 ou 4 chevaux, soit à la charrue, soit à la voiture, et ma- « nient facilement les instruments les plus compliqués.

« J'admire la prodigieuse facilité avec laquelle ces enfants apprennent ce « qu'on leur enseigne ; l'utilité usuelle de l'enseignement agricole frappe, au « premier mot, leur jeune imagination; fixe et stimule, par l'intérêt de l'ave- « nir, leur application ordinairement si volage.... »

« Un jour, je n'en doute pas, les écoles primaires des campagnes seront, « en France, les véritables écoles d'agriculture, d'où sortira une génération « plus éclairée que nous, qui saura faire valoir convenablement le sol de notre « patrie et triplera sa puissance et sa richesse.

« Il suffira, pour arriver à cet immense résultat, de donner l'enseignement « agricole dans les écoles normales aux instituteurs, qui l'auront bientôt popu- « larisé. »

Dans l'arrondissement de Boulogne, plusieurs instituteurs ont donné des leçons pratiques de jardinage, et 5 d'entre eux ont reçu des primes de la Société d'agriculture. Il est vivement à désirer que, dans chaque commune, l'instituteur ait un jardin qui lui permette de développer ces utiles connaissances dans l'esprit de ses élèves. La Société d'agriculture de Saint-Omer encourage de tous ses efforts les instituteurs de cet arrondissement. »

Établissement de M. l'abbé Halluin.

« Dans cette revue de l'enseignement primaire, la maison de M. l'abbé Halluin mérite de fixer spécialement l'attention de Son Excellence M. le Ministre et du Conseil général, dont la munificence soutient les efforts de ce digne ecclésiastique.

En 1846, M. Halluin, vicaire à l'église Saint-Jean-Baptiste, douloureusement affecté de voir errer dans les rues tant de pauvres enfants désœuvrés, prend la résolution de consacrer à ces malheureux sa fortune, ses talents, les trésors inépuisables de sa charité, sa vie tout entière. Il en recueille 18 sous son toit ; mais bientôt, en présence de tant de misères physiques et morales, ce nombre ne suffit pas à son cœur ; il achète de ses deniers et dispose pour son pensionnat une maison qui renferme maintenant 110 élèves, protégés contre le malheur et la dépravation.

Les plus jeunes restent constamment au pensionnat et reçoivent un enseignement qui convient à leur position. Les autres, après avoir étudié chaque jour pendant quelques instants, vont travailler chez un patron. Le regard vigilant de leur excellent directeur les surveille toujours : un livret contient les notes méritées par chacun de ces jeunes apprentis, et plus tard, quand ils ont à se placer, la protection de M. Halluin fait tomber devant eux tous les obstacles ; le livret peut en quelque sorte leur servir de passeport et de recommandation.

Le cœur est doucement ému, quand on voit de différents quartiers se diriger vers leur maison de préservation ces jeunes ouvriers, proprement vêtus et si polis, à la physionomie calme, douce, sereine, qui porte le témoignage de la satisfaction dont on est pénétré quand on a rempli ses devoirs.

La journée commence par la prière, par quelques leçons, avons-nous dit, qui servent à compléter les études de ces enfants : la prière, des instructions sur le catéchisme, des lectures et des chants pieux la terminent.

Honneur au digne prêtre qui réalise de si nobles pensées ! Honneur à la religion qui sait inspirer ces prodiges de dévouement ! »

Conclusion.

Enfin le rapport se résume ainsi :

« L'école préparatoire de médecine et de pharmacie a réalisé, sous la direction consciencieuse et dévouée de M. le docteur Ledieu, toutes les améliorations que réclamaient la discipline et l'enseignement, en même temps que la participation de nos jeunes étudiants aux études de clinique, sur lesquelles reposent, en très-grande partie, les succès de l'école même.

Le lycée impérial de Saint-Omer a reçu tous les développements qu'exigeaient le nouveau plan d'études d'abord, puis les réformes successives introduites avec une infatigable sollicitude dans toutes les branches du service des grandes écoles de l'Etat, par le Ministre éminent auquel sont confiées les destinées de l'instruction publique.

Le lycée de Saint-Omer a le droit de compter, pour la continuation de sa prospérité, sur la juste confiance qu'il inspire aux familles et sur le patriotisme local, dans un département qui doit être heureux de voir cet important établissement placé, après neuf ans d'existence, parmi les premiers de l'Empire.

Le collége communal de Boulogne peut toujours être maintenu au premier

rang des établissements de cet ordre, que recommandent une direction éclairée et habile, une prospérité croissante, les succès de l'éducation et de l'instruction.

Le collége communal d'Arras, dont le nouveau principal, M. Filleau, fonctionnaire d'une expérience, d'une capacité éprouvée, a vite conquis, à Arras comme ailleurs, le suffrage général, a déjà reçu une impulsion nouvelle. Il vient d'obtenir aux épreuves du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences des succès qu'on peut dire exceptionnels et qui justifient à l'avance la création dans cet établissement, à la rentrée prochaine, d'une troisième chaire de sciences.

Le petit collége de Béthune est tout ce qu'il peut être.

Avec l'organisation complète qu'a reçue, depuis quatre ans, l'instruction primaire, les progrès de cet enseignement nous semblent désormais assurés. Le matériel s'améliore : soixante-six nouveaux projets ont été soigneusement étudiés depuis le 1er août 1853 : l'Etat a donné 28,100 francs pour aider des communes dans la construction, l'agrandissement ou la réparation des maisons d'école. Des fonds importants, votés par le Conseil général, ont été d'ailleurs consacrés à l'amélioration des mobiliers.

Les écoles se peuplent de plus en plus, et ce mouvement est remarquable surtout en été. De salutaires obstacles seront opposés aux excès de la gratuité qui forçait à des sacrifices considérables le département et l'Etat. Sans doute, la sagesse des autorités se montrera prudemment indulgente dans un pays qui compte tant de malheureux; mais, du moins, sa facilité ne sera plus de la faiblesse, les concessions seront mesurées aux besoins réels, et les parents, que les résultats doivent éclairer sur leurs intérêts les plus sérieux, enverront encore leurs enfants dans les écoles, même quand on aura dû refuser de les admettre sans rétribution.

Si nous réunissons tous ceux qui reçoivent des soins ou des leçons dans les établissements de première enfance, dans les écoles primaires publiques ou libres, dans les cours pour les adultes et les apprentis, nous arrivons au nombre 96,739 pendant l'hiver, et 76,712 pour l'été. La différence 20,027 porte presque complétement sur les écoles primaires.

Pour assurer la prospérité des établissements dont la surveillance nous est départie, nous comptons, avec une ferme confiance, sur le concours de MM. les Délégués et des autorités locales, sur la vigilance si laborieuse de MM. les Inspecteurs, sur le zèle de tous les maîtres et la dignité de leur conduite.

Nous nous empressons d'ajouter que, par l'énergie et l'efficacité de son concours et l'active coopération qui n'a jamais manqué à l'autorité et au Conseil académique, l'administration préfectorale a puissamment contribué, dans la sphère de son intervention, aux résultats que l'exposé annuel vient de constater et auxquels le Conseil général s'est si généreusement associé par la munificence avec laquelle il accueille toutes les demandes réclamées par les besoins du service. »

DOCUMENTS FINANCIERS.

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT EN 1853.

Contributions directes.

			fr.	c.
Foncière	5,361,102	»		
Personnelle et mobilière. . .	1,161,042	»		
Portes et fenêtres.	979,509	»	8,553,732	»
Patentes	1,034,082	»		
Avertissements	17,997	»		

Enregistrement, timbre et domaines.

Enregistrement, greffes et hypothèques	4,264,265	»		
Timbre.	521,559	»		
Produit des domaines. . . .	134,371	»		
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères. . . .	48,710	»	5,023,304	»
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés pour l'Etat.	27,381	»		
Produits des forêts et de la pêche	27,038	»		

Forêts.

Prix des coupes en principal.	215,490	»		
Décime pour franc	21,549	»	243,503	»
Droit de 3 p. 100 pour travaux d'entretien et de réparations	6,464	»		

Douane et navigation.

Bureau de Boulogne.	2,966,458	»	4,163,735	»
Bureau de Calais.	1,197,277	»		
		A reporter.	17,984,274	»

			fr.	c.
	Report.		17,984,274	»

Contributions indirectes.

Droits sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux de vie et liqueurs	1,400,951	»	11,174,723	»
Droits de fabrication sur les bières	1,356,047	»		
Sucre indigène	4,452,537	»		
Tabacs	3,472,481	»		
Poudres	81,472	»		
Produits divers	411,235	»		

Postes.

Produit de la taxe des lettres, droit de 2 p. 100 pour les envois d'argent, transport par les paquebots, etc.	771,371	»
Taxe annuelle sur les biens de main-morte . .	47,650	»

Produits éventuels.

Emprunts autorisés.	25,000	»	224,677	»
Contingents communaux pour chemins de grande communication	170,281	»		
Autres produits.	29,396	»		

Produits divers.

Mines.	4,491	»	160,492	»
Poids et mesures	25,597	»		
Télégraphie privée	78,842	»		
Brevets d'invention.	1,820	»		
Autres recettes.	49,742	»		
		TOTAL.	30,363,187	»

COMPTABILITÉ COMMUNALE.

Nous avons indiqué, dans la première partie de l'Annuaire, les noms des communes du département et leur population. Nous présentons ici le relevé de leurs recettes et dépenses, d'après les comptes de 1853.

Relevé des recettes et des dépenses des communes d'après les comptes de 1853.

ARRONDISSEMENTS.	RECETTES		DÉPENSES	
	ordinaires.	extraordinaires.	ordinaires.	extraordinaires.
	fr	fr.	fr.	fr.
Arras	1,060,117	265,326	1,104,525	248,037
Béthune	604,867	140,665	551,804	172,794
Boulogne	1,036,167	110,847	872,764	355,456
Montreuil	499,563	34,149	486,272	35,830
Saint-Omer	695,576	106,005	643,878	341,725
Saint-Pol	530,456	23,861	531,888	29,294
TOTAUX.	4,426,746	680,853	4,191,131	1,183,136
TOTAUX GÉNÉRAUX.	5,107,599		5,374,267	

IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES COMMUNALES.

Des 903 communes dont se compose le département, 897, manquant de ressources suffisantes, ont dû recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1853 et pour faire face à des travaux urgents ou à d'autres dépenses d'intérêt local.

De ces 897 communes, 209 appartiennent à l'arrondissement d'Arras, 141 à celui de Béthune, 98 à celui de Boulogne, 139 à celui de Montreuil, 118 à celui de Saint-Omer, et 192 à celui de Saint-Pol.

Les impositions qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

	fr.	c.
1° Pour le service de la garde nationale	1,525	»
2° — de l'instruction publique	116,990	38
3° — du culte paroissial	63,070	
4° Pour le salaire des gardes champêtres et forestiers	174,251	
5° Pour les chemins vicinaux	213,578	03
A reporter	569,414	41

		fr.	c.
	Report.....	569,414	41
6°	Pour insuffisance des revenus affectés aux dépenses ordinaires allouées aux budgets communaux..................	395,722	95
7°	Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal..........	204,856	07
	TOTAL.....	1,169,993 fr.	43 c.

Ces impositions se divisent encore comme suit:

ARRONDISSEMENTS.	IMPOSITIONS destinées à couvrir		TOTAL.
	l'insuffisance des ressources ordinaires.	les dépenses extraordinaires.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Arras..........	237,218 46	74,808 43	312,026 89
Béthune.........	203,582 68	39,848 55	243,431 23
Boulogne.........	103,907 67	11,962 50	115,870 17
Montreuil.........	111,168 55	13,640 30	124,808 85
Saint-Omer.......	156,310 46	37,520 46	193,830 92
Saint-Pol........	152,949 44	27,075 83	180,025 27
TOTAL ÉGAL...	965,137 36	204,856 07	1,169,993 43

Cette somme de 1,169,993 fr. 43 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles des impositions ont été levées et qui se montent à 4,992,283 fr., présente un taux moyen de 23 centimes et demi additionnels.

L'année précédente les impositions s'élevaient à la somme de 1,208,933 fr. 67 c.; c'est donc une différence en moins de 38,940 fr. 24 c.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

LEURS RECETTES ET DÉPENSES EN 1853.

ARRONDISSEMENTS.	RECETTES		DÉPENSES	
	ordinaires.	extraordinaires.	ordinaires.	extraordinaires.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Arras	508,401	47,619	492,948	58,743
Béthune	395,263	109,773	389,445	120,825
Boulogne	237,123	23,580	15,487	16,160
Montreuil	113,180	»	115,937	»
Saint-Omer	368,246	22,567	369,271	18,369
Saint-Pol	42,752	1,500	45,796	1,000
TOTAUX	1,661,965	205,039	1,428,904	215,097
TOTAUX GÉNÉRAUX	1,870,004		1,644,001	

Montant des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics en 1853 :

	fr.	c.
Communes, solde au 31 décembre	863,629	88
Établissements publics	702,936	69

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

AGRICULTURE.

SITUATION GÉNÉRALE, DESSÈCHEMENTS, DRAINAGE.

L'agriculture est en voie de progrès dans le Pas-de Calais. Depuis trente ans l'institution des watringues lui a permis d'étendre ses conquêtes sur des terres d'une superficie considérable, précédemment ensevelies sous les eaux, dans les arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer. En ce moment, des commissions de dessèchement se forment de toutes parts et lui préparent encore

un champ plus vaste; il est sérieusement question de convertir en terres arables: 1° les marais de Beuvry, contenant 900 hectares et susceptibles d'acquérir une plus-value d'un million; 2° le flot de Wingles, d'une contenance de 575 hectares, qui produirait aussi une plus-value d'un million; 3° enfin les marais de l'Hirondelle, de Lagache et de la Sensée, qui pourraient acquérir une valeur dont le chiffre n'a pas été encore apprécié.

Une loi récente met une somme de 100,000 francs à la disposition du Gouvernement, pour encourager le drainage, nouveau mode d'assèchement des terres dont l'application produit les plus heureux résultats.

D'après des renseignements approximatifs, recueillis par l'administration, le Pas-de-Calais renferme environ 205,088 hectares de terres où le drainage pourrait être mis en pratique. L'arrondissement d'Arras en contient 88,866 hectares, dont 1,300 appartiennent au canton de Bapaume et le reste se partage entre les cantons d'Arras, Croisilles, Marquion, Pas, Vimy et Vitry. Dans l'arrondissement de Béthune on en trouve 12 à 15,000 hectares. L'arrondissement de Boulogne en compte 40,000 hectares, disséminés dans tout l'arrondissement, à l'exception du Calaisis, aussi bien sur les montagnes que dans les vallées. On en trouve enfin: dans l'arrondissement de Montreuil, 20 à 22 hectares seulement, à cause de l'élévation générale du sol; dans celui de Saint-Omer, 60,000 hectares, et dans celui de Saint-Pol, 1,200 hectares.

Le drainage a offert des avantages immenses à ceux qui l'ont mis en usage jusqu'à ce jour; il s'en faut pourtant de beaucoup qu'il soit pratiqué dans la proportion des bénéfices qu'il procure. Malgré les efforts de la Société d'agriculture et de son honorable président, l'arrondissement d'Arras n'a encore fait que des essais peu nombreux; il en a été de même dans l'arrondissement de Béthune; les agriculteurs des arrondissements de Montreuil et de Saint-Pol ne se sont pas encore livrés à la moindre tentative. Dans l'arrondissement de Saint-Omer cet immense progrès agricole a été plus largement appliqué: des propriétaires n'ont pas craint d'y consacrer des sommes très-importantes, et déjà la première récolte les a amplement dédommagés de leurs sacrifices, en doublant les produits. Mais c'est dans l'arrondissement de Boulogne que jusqu'à ce jour le drainage s'est développé de la manière la plus heureuse, et a été pratiqué sur la plus large échelle.

Aidées des subventions du Gouvernement et encouragées par les votes du Conseil général, les sociétés d'agriculture ont fait les plus louables efforts pour la propagation du drainage. Des machines à fabriquer les tuyaux ou drains ont été installées sur plusieurs points du département. L'arrondissement d'Arras en possède trois à Sauchy-Cauchy; celui de Béthune en renferme

une seule; celui de Boulogne en compte huit, fonctionnant sans relâche et ne pouvant suffire aux nombreuses demandes qui se produisent de tous côtés; ceux de Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol n'en ont pas encore.

PRODUITS DES RÉCOLTES COMPARÉS AUX BESOINS DE LA CONSOMMATION.

Le tableau suivant, dressé d'après des renseignements recueillis dans toutes les mairies du département, présente d'une manière approximative les produits des récoltes en grains et autres farineux de 1854, comparés aux besoins de la consommation.

ESPÈCES DE GRAINS et de farineux.	NOMBRE d'hectares ensemencés.	PRODUIT.	BESOINS annuels.	EXCÉDANT.
		hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Froment	125,750	3,234,840	2,556,450	678,390
Méteil.	28,290			
Seigle	13,180	224,060	215,440	8,620
Orge.	23,100	854,700	839,635	15,065
Sarrazin	27	405	405	»
Maïs et millet.	2,467	37,005	37,005	»
Avoine	67,260	2,939,262	2,845,078	94,184
Légumes secs.	4,790	143,700	115,924	27,776
Autres menus grains. . . .	50,355	1,460,295	841,029	619,266
TOTAUX. . .	315,219	8,894,267	7,450,966	1,443,301
Pommes de terre	9,390	1,690,200	1,690,200	»

VENTE DE GRAINS SUR LES MARCHÉS.

Les principaux marchés aux grains du Pas-de-Calais sont ceux d'Arras, Bapaume, Béthune, Carvin, Boulogne, Calais, Montreuil, Hesdin, Saint-Omer, Aire, Saint-Pol.

Du 1er décembre 1853 au 30 novembre 1854, il a été vendu sur tous ces marchés 911,464 hectolitres de grains ainsi répartis et dont les prix ont présenté les moyennes suivantes, savoir :

NATURE DES GRAINS.	QUANTITÉS vendues.	PRIX moyen.
	hect.	fr. c.
Froment	254,804	29 35
Méteil	109,037	26 54
Seigle	59,011	18 22
Orge	249,853	14 29
Avoine	238,759	9 93
TOTAL	911,464	

MARCHÉ AUX GRAINS D'ARRAS.

Le marché aux grains d'Arras est de beaucoup le plus important du département. On y a vendu, du 1er décembre 1853 au 30 novembre 1854, les quantités de grains suivantes :

Blé	179,059	hectolitres.
Seigle	38,005	—
Escourgeon	176,973	—
Grains ronds	27,425	—
Avoine	124,147	—
Graines oléagineuses	491,266	—
TOTAL	1,036,875	hectolitres.

Nous avons publié, dans l'Annuaire de 1853, les prisées des grains vendus sur les marchés d'Arras, de l'an XI de la République à 1852 inclusivement. Nous indiquons ci-après les prisées de Saint-Remy et de Saint-André sur le même marché pendant les années 1853 et 1854.

NATURE DES GRAINS.	PRISÉES DE 1853.		PRISÉES DE 1854.	
	PRISÉES de Saint-André (prix de l'hectolitre).	PRISÉES de Saint-Remy (prix de l'hectolitre).	PRISÉES de Saint-André (prix de l'hectolitre).	PRISÉES de Saint-Remy (prix de l'hectolitre).
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Blé froment	34 88	31 15	27 63	26 27
Blé de fermage	32 83	29 »	26 47	25 28
Blé de rente	30 34	25 39	24 87	23 46
Seigle	18 78	15 76	13 82	13 90
Escourgeon	16 96	13 91	12 77	13 85
Avoine	8 34	7 01	8 44	8 45

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Les comptes-rendus des travaux des sociétés d'agriculture qui ont été communiqués au Conseil général, dans sa dernière session, donnent une nouvelle preuve des efforts de ces associations pour encourager les producteurs et les éleveurs de bestiaux par des distributions de primes, pour améliorer les races par l'achat de bons reproducteurs, pour récompenser les inventeurs d'instruments aratoires, propager le drainage, et enfin décerner des primes aux vieux serviteurs. Le Conseil général a pu voir, par ces documents, que ces sociétés ne cessent de mériter la continuation des encouragements que sollicitent pour elles les Conseils d'arrondissement et les Chambres d'agriculture. Aussi a-t-il voté de nouveau pour 1855 des subventions égales à celles qu'elles ont obtenues en 1854 sur les fonds départementaux, savoir :

			Amélioration des races bovine et ovine.	Subventions sans destination d'emploi.
Société d'agriculture		d'Arras	1,800 fr.	1,000 fr.
—	—	de Béthune . .	1,250	1,000
—	—	de Boulogne. .	1,200	1,000
—	—	de Montreuil. .	1,200	1,000
—	—	de Saint-Omer.	1,200	1,000
—	—	de Saint-Pol. .	1,150	1,000
Comice agricole de Fauquembergue .			»	300
		TOTAL. . . .	7,800 fr.	6,300 fr.

Total général. . . . 14,100 fr.

M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics n'a pu maintenir, pour 1854, le chiffre des allocations qui avaient été distribuées en 1853. Mais Son Excellence espère qu'il lui sera facile de relever le taux des subventions accordées aux associations agricoles, et de leur tenir compte des efforts qu'elles devront faire en 1854 pour se soutenir avec leurs propres ressources augmentées des allocations départementales, et continuer leurs travaux.

La subvention totale allouée par M. le Ministre pour l'année 1854 ne s'est élevée qu'à la somme de 2,500 fr., qui a été ainsi répartie :

Société d'Agriculture d'Arras.

Animaux domestiques.	400 fr.	540 fr.
Labourage, instruments aratoires, primes pour les vieux serviteurs.	140	

Société d'Agriculture de Béthune.

Espèces bovine et ovine. — Primes et médailles aux anciens serviteurs.	300 fr.	300

Société d'Agriculture de Boulogne.

Amélioration des pâturages. — Racines et légumes. Drainage	400 fr.	400

Société d'Agriculture de Montreuil.

Espèce bovine.	300 fr.	300

Société d'Agriculture de Saint-Omer.

Concours de bestiaux. — Drainage. — Serviteurs ruraux. — Labourage. — Gardes champêtres.	540 fr.	540

Société d'Agriculture de Saint-Pol.

Espèces bovine et ovine. — Drainage.	300 fr.	300

Comice agricole de Fauquembergue.

Concours de bestiaux et labourage . .	120 fr.	120
TOTAL ÉGAL.		2,500 fr.

CONCOURS AGRICOLES.

Plusieurs agriculteurs du département se sont distingués dans les concours d'animaux qui ont eu lieu en 1854. Ils ont obtenu, dans ceux de Lille et de Poissy, des primes montant ensemble à la somme de 7,025 fr.

Des médailles ont, en outre, été décernées, par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à M. Léon

d'Herlincourt, l'honorable député de l'arrondissement d'Arras, et à MM. Decrombecque, agriculteur, fabricant de sucre à Lens, et Dutertre, régisseur de la bergerie impériale de Mont-Cavrel : les deux premiers pour la part qu'ils ont prise aux travaux du jury du concours de Lille, et le troisième pour sa participation à ce concours et à celui de Beauvais.

CONCOURS RÉGIONAL D'ANIMAUX REPRODUCTEURS, D'INSTRUMENTS ET DE PRODUITS AGRICOLES, A ARRAS, EN 1855.

M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a donné une nouvelle preuve de sa bienveillance pour le Pas-de-Calais en décidant que le concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles sera tenu à Arras, les 17 et 18 mai 1855. Voici les principales dispositions du programme de ce concours, qui a été affiché dans toutes les communes et se trouve inséré au *Recueil des actes de la Préfecture* :

Seront admis à concourir les agriculteurs de la région comprenant les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, de Seine-et-Marne, des Ardennes et de la Marne : eux seuls pourront présenter des animaux mâles et femelles, des espèces bovine, ovine et porcine, nés et élevés en France; les instruments et produits agricoles de la circonscription ci-dessus désignée.

Les prix et les médailles seront répartis de la manière suivante entre les diverses classes d'animaux jugés dignes de les obtenir :

Espèce bovine. — Quatre prix, s'élevant ensemble à 1,800 fr., pour la race flamande, à l'exclusion de tout croisement (mâles); quatre prix, s'élevant ensemble à 1,250 fr., même race (femelles). Trois prix, s'élevant ensemble à 1,200 fr., pour races françaises, pures ou croisées entre elles (mâles); deux prix, s'élevant ensemble à 500 fr., pour mêmes races (femelles). Trois prix, s'élevant ensemble à 1,500 fr., pour races françaises ou étrangères, pures ou croisées (mâles); quatre prix, s'élevant ensemble à 1,250 fr., mêmes races (femelles).

Espèce ovine. — Quatre prix, montant ensemble à 850 fr., pour races mérinos ou métis-mérinos (mâles); deux prix, montant ensemble à 350 fr., pour les deux meilleurs lots de cinq brebis. Cinq prix, montant ensemble à 1,000 fr., pour races à laine longue, pures ou croisées (mâles); deux prix, montant ensemble à 350 fr., pour les deux meilleurs lots de cinq brebis.

Espèce porcine. — Deux prix, montant ensemble à 350 fr., pour races indigènes pures, à l'exclusion de tout croisement (mâles);

deux prix, montant ensemble à 180 fr., pour truies pleines ou suitées. Trois prix, montant ensemble à 450 fr., pour races étrangères, pures ou croisées (mâles); deux prix, montant ensemble à 180 fr., pour truies pleines ou suitées.

Une somme de 250 fr. et six médailles de bronze seront mises à la disposition du jury pour être distribuées en prix aux exposants de volailles et autres animaux de basse-cour.

Les animaux reproducteurs mâles des espèces bovine et ovine devront être âgés d'un an au moins; les femelles, de dix-huit mois. Les animaux mâles et femelles de l'espèce porcine auront au moins huit mois.

Tous les premiers prix seront accompagnés d'une médaille d'or; les seconds prix d'une médaille d'argent; les autres prix, d'une médaille de bronze.

Une somme de 200 fr. et sept médailles d'argent seront mises à la disposition du jury pour être distribuées aux gens à gages qui se seront le plus distingués par les soins intelligents donnés aux animaux primés.

Deux médailles d'or, quatre d'argent et dix de bronze seront accordées aux inventeurs, importateurs et constructeurs ayant exposé les instruments, machines, ustensiles et appareils destinés aux usages de l'industrie agricole, qui auront été reconnus les meilleurs.

Deux médailles d'or, quatre d'argent et des médailles de bronze seront décernées aux exposants des produits agricoles dont le mérite aura été constaté par le jury chargé de les apprécier.

Tous les produits et instruments devront être rendus à Arras le 15 mai, avant-veille du concours, et reçus par les commissaires, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les animaux seront reçus le 16 mai, de huit heures du matin à deux heures.

La première journée du concours est exclusivement réservée au classement des animaux et aux opérations du jury; l'exposition sera ouverte au public le second jour, 18 mai, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Les médailles seront remises aux exposants récompensés, au moment même de la proclamation de leurs noms en séance publique, à moins, toutefois, que les déclarations et renseignements fournis n'aient pas paru suffisants, auquel cas l'ajournement sera prononcé jusqu'à la production de pièces ou explications plus complètes.

Le montant des prix sera, sous la même restriction, payé aux propriétaires qui les auront obtenus, ou à leurs fondés de pouvoir réguliers, le lendemain de la distribution, de huit heures du matin à midi.

AMÉLIORATION DES RACES DE CHEVAUX.

Étalons impériaux et étalons approuvés.

Douze étalons impériaux ont fait la monte dans le département en 1854. De plus, M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a accordé à trente-deux bons reproducteurs, appartenant à des particuliers, des primes montant ensemble à la somme de 7,700 fr.

Concours d'étalons de Saint-Omer.

En rendant compte à M. le Préfet du concours d'étalons de Saint-Omer, M. l'Inspecteur du premier arrondissement des haras en signale de nouveau les heureux résultats. Si le département persévère dans la voie où il est entré, il sera largement récompensé de ses sacrifices, par les efforts des étalonniers, et les reproducteurs de mérite, en se multipliant par les soins de l'industrie privée, amèneront dans un avenir prochain une amélioration sensible dans la race chevaline si précieuse du Pas-de-Calais. M. l'Inspecteur constate que c'est grâce aux concours annuels que l'administration des haras a pu augmenter le chiffre de ses approbations, et que l'on a vu disparaître peu à peu les mauvais reproducteurs qui paralysaient les étalons de mérite.

La séparation des étalons en deux catégories a été une bonne innovation. Sur cinquante-six chevaux présentés, vingt-trois appartenaient à la seconde catégorie, c'est-à-dire à celle des étalons de trois à quatre ans, et tous avaient été choisis. M. l'Inspecteur des haras a désigné aux propriétaires ceux qui lui ont paru ne pas devoir répondre à leur attente ; ils seront vendus et remplacés pour la monte prochaine. Le jury a regretté de ne pouvoir récompenser un plus grand nombre de ces animaux.

Témoin de ces heureux résultats, le Conseil général a maintenu à 7,000 fr., pour 1855, le crédit destiné à ce concours, dont 4,750 fr. pour les étalons de quatre ans et au-dessus, et 2,250 fr. pour les étalons de trois à quatre ans.

L'administration des haras, de son côté, a accordé en 1854 : 1° trois médailles, une en or, une seconde en argent et une troisième en bronze, pour les trois premiers étalons de quatre ans et au-dessus ; 2° une médaille en or pour être ajoutée à la première prime des étalons de trois ans ; 3° une médaille en or et une médaille en argent pour les conducteurs d'étalons qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite, par leur tenue, par leur adresse à présenter les chevaux, par le temps qu'ils ont passé chez le même propriétaire, enfin par toutes les qualités qui distinguent un bon palefrenier.

Courses de chevaux.

Le Gouvernement a fixé au même taux que l'année précédente les subventions accordées aux hippodromes du Pas-de-Calais, savoir :

Boulogne.	Prix classés.	4,000 fr.	6,000 fr.
	Prix non classés. . .	2,000	
Saint-Omer.	Prix non classés. . .	1,500	2,500
	Primes de dressage .	1,000	
Béthune . . .	Primes de dressage		500
		TOTAL. . . .	9,000 fr.

S. M. l'Empereur a daigné, en outre, accorder des objets d'art de la manufacture impériale de Sèvres, l'un de 3,000 fr. pour les courses de Boulogne, l'autre de 350 fr. pour celles de Saint-Omer.

De son côté, M. le Préfet a réparti le crédit départemental de 2,500 fr., destiné aux courses au trot, entre les hippodromes de Saint-Omer et de Béthune, à raison de 1,300 fr. pour le premier et de 1,200 pour le second.

Les courses de Béthune, Boulogne et Saint-Omer n'ont pas été moins brillantes que les années antérieures ; elles ont justifié les sacrifices faits en leur faveur, tant sur les fonds de l'État que sur ceux du département.

CHAMBRES D'AGRICULTURE.

Analyse de leurs travaux.

Les chambres consultatives d'agriculture ont été convoquées, en session ordinaire, par arrêté de M. le Préfet en date du 24 juillet 1854, à l'effet de donner leur avis sur les objets ci-après désignés : 1° proposition du budget des dépenses indispensables pour la tenue des sessions des chambres consultatives en 1855 ; 2° examen des résultats constatés par les commissions cantonales pour la statistique quinquennale et annuelle, dans les arrondissements où cet examen n'avait pas encore eu lieu ; 3° avis sur l'époque à fixer pour l'ouverture de la chasse ; 4° renseignements précis et détaillés sur les apparences des récoltes, en ce qui concerne les principaux grains, tels que froment, méteil, seigle, orge, avoine, pommes de terre, colza, betteraves, lin, etc., à tant pour cent, par exemple, de l'infériorité ou de la supériorité de la récolte, relativement à une année ordinaire, et indication de l'importance approximative du reliquat de l'année précédente ; 5° avis sur les progrès ou la diminution de la maladie des pommes de terre, de la

betterave et de quelques autres plantes, et sur les dommages causés par les insectes ; 6° avis sur la distribution des encouragements à l'agriculture ; 7° avis sur les exceptions qu'il conviendrait de faire, dans l'intérêt de l'agriculture, à toute disposition législative qui établirait des impôts somptuaires soit sur les chiens, soit sur les chevaux.

Voici les délibérations prises par les diverses chambres d'agriculture dans ladite session :

Budget de 1855. — La chambre d'Arras le fixe à 150 fr., celle de Béthune à 50 fr., celle de Boulogne à 150 fr., celle de Montreuil à 140 fr., celle de Saint-Omer à 150 fr., enfin celle de Saint-Pol à 150 fr.

Statistique agricole. — La chambre d'Arras pense que l'on peut fixer la consommation journalière et individuelle au chiffre de 670 grammes de pain, dans l'arrondissement, sans distinction entre la ville et la campagne, ce qui correspond en moyenne à une consommation annuelle de 3 hectolitres et demi de blé par individu. La chambre de Béthune croit que la statistique agricole de 1853 a été, dans la plupart des cantons, établie sur des bases erronées et ne contient point les éléments de vérité que le gouvernement avait espéré obtenir de l'institution des commissions de statistique. La chambre de Boulogne ne s'explique pas sur ce sujet ; celle de Montreuil déclare n'avoir pas les documents nécessaires pour se livrer au travail qui lui est confié sous ce rapport ; celle de Saint-Omer ne peut que s'en rapporter à sa délibération du 22 mai 1854, qui reconnaît l'exactitude du travail dont il s'agit ; enfin celle de Saint-Pol n'a point à s'occuper de cette question, l'examen des résultats constatés par les commissions cantonales ayant déjà été fait dans l'arrondissement.

Ouverture de la chasse. — La chambre d'Arras propose le 22 septembre, celle de Béthune le 15, celle de Boulogne le 20 ; celle de Montreuil voudrait la voir ouverte le plus tard possible ; celle de Saint-Omer vote pour le 1er octobre ; celle de Saint-Pol opine du 10 au 15 septembre.

Apparence des récoltes. — Suivant la chambre d'Arras, le blé produira 20 p. 100 en sus de la moyenne; le méteil, 5 p. 100 en sus ; le seigle ne donnera qu'une récolte moyenne ; l'orge produira 20 pour 100 d'excédant ; l'avoine 25 pour 100 d'excédant; les fèves, 10 pour cent d'excédant; les pommes de terres ne peuvent être encore appréciées ; le colza rendra 25 pour 100 en sus de la moyenne ; les œillettes, 10 pour 100 d'excédant ; le lin donnera pour la filasse un excédant de 10 pour 100, mais, quant à la graine, on s'attend à un déficit de 20 pour 100; les betteraves ne sont pas encore appréciables ; les foins, pour la première coupe, présentent un déficit de 33 pour 100 ; le reliquat des années précé-

dentes est complétement nul.— La chambre de Béthune considère comme nuls les produits restants des récoltes précédentes. Les apparences de la récolte sont magnifiques en général, leurs produits seront supérieurs à une année moyenne, mais il est impossible, suivant elle, d'en préciser dès à présent l'importance ; elle croit que le produit des pommes de terre sera cette année encore fort incomplet ; la maladie semble attaquer de préférence les plants les plus avancés. — La chambre de Boulogne évalue ainsi qu'il suit, par chaque espèce de grains, le rapport avec les produits d'une année ordinaire : froment et méteil, supériorité de 25 pour 100; seigle, égalité; orges, supériorité de 25 pour 100 ; avoine, supériorité de 10 pour 100 ; warats, supériorité de 25 pour 100; pommes de terre, récolte très-abondante, si la maladie n'exerçait pas ses ravages ; colza, égalité; betteraves et lin, supériorité de 25 pour 100. Grâce à l'importation, l'approvisionnement de l'arrondissement est assuré jusqu'à la moisson. Les insectes n'ont point jusqu'ici fait de tort aux grains.—D'après la chambre de Montreuil, le froment, le méteil et le seigle pourront donner 15 pour 100 en sus d'une année ordinaire; l'orge et l'avoine donneront, à peu de chose près, une récolte ordinaire; la récolte des pommes de terre peut être considérée comme nulle ; les betteraves et le lin ont très-bien réussi ; le reliquat laissé par l'année précédente est insignifiant; les insectes n'ont pas plus nui que les années ordinaires. — La chambre de Saint-Omer constate avec bonheur que, de mémoire d'homme, les récoltes n'ont pas présenté de plus belles apparences, et en détermine ainsi qu'il suit le rendement approximatif, relativement à une année ordinaire : froment et méteil, 25 pour 100 en plus ; seigle, année commune ; orge, 25 pour 100 en plus ; avoine, 16 pour 100 en plus; pommes de terre, année commune par comparaison avec les produits donnés depuis que la maladie existe ; colza, année commune; betteraves, 15 pour 100 en plus ; lin, 30 pour 100 en plus; les fèves ont souffert des pucerons, il y aura sur leur produit un quinzième de perte. — La chambre de Saint-Pol fixe ainsi la récolte, en prenant pour base une année ordinaire : froment et méteil, 20 pour 100 en plus ; seigle et orge, année moyenne; avoine, 10 pour 100 en plus ; pommes de terre, année ordinaire ; colza, 20 pour 100 en plus; betteraves, année ordinaire ; lin, 30 pour 100 en plus ; œillettes et rutabaga, année ordinaire : le reliquat est évalué à 5 ou 6 pour 100 d'une récolte moyenne ; la maladie des pommes de terre semble avoir fait des progrès cette année ; les dommages causés par les insectes ne dépassent pas ce qui a lieu année moyenne.

Encouragements à l'agriculture. — La chambre d'Arras réitère le vœu que, prenant en considération les résultats remarquables de l'œuvre entreprise par les sociétés d'agriculture

et le chiffre des encouragements donnés par le département, S. Exc. M. le Ministre proportionne les encouragements qu'il accorde aux sacrifices faits par les sociétés et les départements, et augmente le chiffre de sa subvention au Pas-de-Calais. La chambre de Béthune, qui représente un arrondissement essentiellement agricole, d'une étendue de 93,000 hectares avec une population de 136,000 âmes, insiste pour que la société d'agriculture de Béthune soit mieux secondée à l'avenir qu'elle ne l'a été jusqu'ici; elle apprend avec peine qu'un secours pour l'achat d'un batteur mécanique vient de lui être refusé, et cela au moment où, les bras devenant rares et chers à cause de la concurrence des mines de houille, cette importation peu coûteuse pourrait, en se répandant, devenir un auxiliaire avantageux pour l'approvisionnement des marchés et la réduction des frais de battage. — La chambre de Boulogne renouvelle le vœu qu'il soit annuellement accordé à la société d'agriculture de cet arrondissement, soit sur les fonds du département, soit sur ceux de l'Etat, les subventions suivantes : encouragements pour le drainage, 1,000 fr.; amélioration des races bovine et ovine, 1,500 fr. ; établissement de courses au trot, 1,000 fr.; sans affectation spéciale, 1,000 francs; total, 4,500 fr. — La chambre de Montreuil reconnaît que les allocations accordées par l'Etat et le département à la société d'agriculture de l'arrondissement ont produit et produisent chaque année de bons effets; elle exprime donc le vœu que ces allocations soient continuées et même augmentées autant qu'il sera possible. — La chambre de Saint-Omer regarde comme inutiles les primes accordées à l'agriculture et, en tout cas, elle pense que les allocations de l'Etat et du département doivent être spécialement consacrées aux objets ci-dessous : 1° achats de taureaux et béliers reproducteurs ; 2° application du drainage ou de l'irrigation; 3° préparation et bon emploi des fumiers ; 4° primes aux serviteurs ruraux. — La chambre de Saint-Pol émet le désir que les encouragements donnés à l'agriculture soient continués ainsi qu'ils ont été pratiqués jusqu'ici, c'est-à-dire en subventions qui permettent : 1° d'acheter des bestiaux de race supérieure, pour les propager en les revendant à perte ; 2° de décerner des primes aux éleveurs ; 3° de donner des récompenses, soit aux fermiers qui se font remarquer par la bonne tenue de leurs fermes, soit aux domestiques qui les ont méritées par la bonté et la durée de leurs services ; 4° d'allouer des prix à ceux qui inventent ou perfectionnent les instruments aratoires.

Impôts somptuaires. — La chambre d'Arras est d'avis que la race canine doit être imposée sans exception aucune, le berger pouvant payer un léger impôt que l'on considérerait comme l'équivalent de la patente payée par tous les artisans qui exercent

une profession utile. La chambre de Béthune admet l'exception relative au chien de l'aveugle; celle de Boulogne la borne au chien de berger; quant à celle de Montreuil, elle est d'avis qu'il est nécessaire d'établir un impôt sur les chiens. Ces quatre chambres repoussent tout impôt sur la race hippique. — La chambre de Saint-Omer est d'avis qu'une exception soit faite en faveur du chien de berger, dans toute disposition qui établirait des droits somptuaires soit sur les chiens, soit sur les chevaux : ces derniers ne doivent être, suivant elle, l'objet d'aucune réserve; mais celle de Saint-Pol pense que l'impôt sur les chiens doit être établi uniformément et sans distinction aucune; à l'égard de l'impôt sur les chevaux, l'utilité et les bons résultats de cette mesure ne lui semblent pas aussi bien démontrés : elle émet l'avis, néanmoins, que, dans le cas où cet impôt serait établi, il soit fait une exception en faveur des chevaux servant à l'agriculture.

Chacune des chambres devait, en outre, émettre son avis sur des objets qui la concernent spécialement. Voici le résumé de leurs délibérations :

Marché de Pas. — La chambre d'Arras émet un avis favorable au projet de changement du jour du marché aux grains et aux comestibles du bourg de Pas, qui se tiendrait le mardi au lieu du samedi, ce marché ne lui paraissant avoir d'influence que sur un rayon très-restreint.

Tourteaux. — La chambre était appelée à donner son avis sur la question de savoir s'il convient de maintenir ou de supprimer les restrictions imposées par la loi du 9 juin 1845 à la sortie des tourteaux de graines oléagineuses.

Dans la pensée d'un des membres de la chambre, le gouvernement devrait diminuer le droit à l'exportation des tourteaux, car, suivant lui, un droit sur l'exportation d'un produit fabriqué dans le pays est contraire à tous les principes économiques. On comprend un droit protecteur en faveur d'une industrie nationale lorsque ce droit est justifié par l'infériorité relative de l'industrie protégée, vis-à-vis de ses rivales : ainsi les droits sur les blés, sur les bestiaux, sur les laines, sur les graines oléagineuses, etc., des étrangers, rétablissent l'égalité entre les producteurs français et les producteurs des autres pays, parce que les conditions de rendement, de frais de main-d'œuvre, de valeur du sol, d'impôt, etc., sont telles, que les Français ne pourraient livrer sur leurs propres marchés leurs produits au prix où y arrivent les produits étrangers. Mais pour les tourteaux c'est le contraire qui existe, car les Anglais et les Belges doivent payer, en outre du prix auquel l'industrie nous les livre, les frais de transport, qui sont très-considérables.... Comment, dit en terminant l'honorable membre, peut-on demander un droit à l'exportation sur les tourteaux quand il n'en

existe pas sur le blé? et comment les agriculteurs ne voient-ils pas qu'en demandant un monopole si peu justifié, ils s'aliènent leurs plus précieux auxiliaires dans la grande question de protection pour le travail national ?

Plusieurs membres prennent la parole pour appuyer le maintien des droits actuels et le rétablissement de ceux dont a été dégrevé le tourteau de lin. Voici quelques-uns de leurs arguments: les tourteaux sont nécessaires pour suppléer à la pénurie des engrais et des fourrages ; en diminuer les droits d'exportation, c'est faire une faveur au producteur de bétail étranger, c'est amener en France l'augmentation du prix des denrées et de la viande, qu'il est de bonne économie politique de produire au meilleur marché possible. Si les tourteaux sont plus chers à Londres et à Bruxelles qu'à Lille, il faut en conclure qu'il y a plus de demandes dans ces capitales, parce qu'il y a plus d'engraisseurs ; mais tout fait prévoir et espérer que nous arriverons à les égaler. Pour diminuer les droits protecteurs, il faut donc attendre que notre éducation agricole soit complète, et que, nos chemins, nos canaux, nos ports, nos voies de fer étant terminés, nous puissions lutter à armes égales.

M. le président met la question aux voix, et la chambre, à la presque unanimité, émet le vœu que le Gouvernement maintienne les droits d'exportation des tourteaux de graines oléagineuses, tels qu'ils ont été réglés par la loi du 9 juin 1845, et qu'il abroge le décret du 29 juillet 1850.

Les autres chambres avaient déjà délibéré sur la même question dans des sessions particulières. Celles de Béthune, Boulogne, Montreuil et Saint-Pol ont également demandé le maintien des droits actuels. Celle de Saint-Omer seule a pensé que l'agriculture ne souffrirait pas d'un abaissement du tarif de l'exportation, pourvu que cette diminution s'appliquât à toute espèce de tourteaux.

Foires aux laines à Boulogne. — La chambre consultative de Boulogne est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'établissement à Boulogne de deux foires aux laines qui se tiendront le dernier samedi de juin et le troisième samedi de décembre.

Foire aux poulains à Hardinghem. — La même chambre est d'avis que l'époque de la foire aux poulains dont l'établissement est demandé par la commune d'Hardinghem, soit fixée au premier septembre.

Foire aux laines à Montreuil. — La chambre de Montreuil réitère l'avis favorable qu'elle a donné l'année dernière, sur le projet de création d'une foire aux laines à Montreuil.

Foire aux poulains et juments d'Hucqueliers. — La même chambre déclare ne voir aucun inconvénient à ce que la foire aux poulains et juments qui se tient à Hucqueliers le 14 novembre, se tienne, à l'avenir, le 23 septembre.

Prises d'eau. — Il s'agit d'une difficulté qui existe entre la ville d'Hesdin et M. Panier, ancien maire d'Abbeville, au sujet de prises d'eau que veut faire la ville d'Hesdin à la rivière de la Ternoise, en amont des moulins de M. Panier. La chambre de Montreuil pense que cette question est du ressort des tribunaux, et qu'il est de sa discrétion de ne pas donner d'avis à son égard.

Halle de Berck. — La commune de Berck se propose de faire construire une halle dont les bâtiments puissent comprendre en même temps une mairie et un magasin pour y déposer les pompes à incendie, le tout devant coûter environ 11,000 fr. Pour faire face à cette dépense, la commission municipale demande à établir diverses contributions, telles que : droit de taxe sur les bestiaux mis en dépaissance sur les terrains communaux, droit de place ou d'étalage sur le marché, droit d'octroi sur les bestiaux abattus ou vendus par la boucherie, droit de place à percevoir sur la vente du poisson. La chambre de Montreuil, sans se prononcer sur l'établissement des constructions demandées, pense que l'établissement des deux premiers de ces droits serait de toute justice, ne croit pas que le troisième produirait assez pour mériter d'être perçu, n'approuve pas le quatrième, surtout s'il devait être établi, comme on le demande, sur le poisson vendu au démarrage et en raison de la valeur ou de la quantité de marchandise débitée plutôt qu'en raison de l'emplacement et au mètre carré.

Franc marché d'Audruick. — La chambre de Saint-Omer pense que le changement du jour fixé, pour le franc marché d'Audruick, qui se tient le troisième mercredi de chaque mois, doit être différé, car il aurait pour résultat de nuire au marché d'Ardres, qui a lieu le lendemain.

Marché d'Heuchin. — La chambre de Saint-Pol émet un avis favorable à la translation du jour du marché d'Heuchin, du mercredi au mardi de chaque semaine.

STATISTIQUE

des incendies et épizooties, grêle et inondations en 1853.

Le nombre des *incendies* qui ont éclaté dans le département du Pas-de-Calais, pendant l'année 1853, a été de 87.

Ce nombre se décompose comme il suit :

55 cas ont porté sur des maisons, usines, etc., situées dans les villes ou villages ; le chiffre des constructions incendiées a été de 110, dont 28 assurées et 82 non assurées. Le montant des pertes couvertes par l'assurance s'élève à 62,983 fr. et celui des pertes non couvertes par l'assurance à 98,968 fr.

17 cas ont porté sur des constructions isolées et ont occasionné

les pertes suivantes: 12,195 fr. couverts par l'assurance et 11,094 fr. non couverts par l'assurance.

Une seule personne a péri dans ces sinistres.

Nous devons signaler en tout 15 cas d'incendie concernant des récoltes et fourrages. Dans 2 de ces cas, l'assurance couvrait les pertes, d'une valeur de 4,070 fr.; dans les 13 autres, il n'y avait point d'assurance et les pertes ont été de 11,232 fr.

Au total, ces 87 incendies ont occasionné pour 79,248 fr. de pertes couvertes par l'assurance et pour 121,294 fr. de pertes non couvertes par l'assurance.

Les causes de ces 87 sinistres sont attribuées: 43 à l'imprudence; 17 à la malveillance; 27 résultent de causes inconnues.

79 propriétaires incendiés se sont pourvus pour obtenir une part sur le fonds commun; 53 ne se sont pas pourvus. Le montant des secours attribués aux premiers a été de 4,020 fr., ce qui représente environ 6 pour cent des pertes subies.

26 pompes à incendie existaient dans les diverses communes où ont éclaté les sinistres.

Les *épizooties* qui ont sévi dans le département, pendant la même année 1853, ont frappé 57 animaux de l'espèce chevaline, dont la perte a été estimée 18.965 fr., et 52 animaux de l'espèce bovine, dont la perte est évaluée 8,748 fr. C'est donc une perte totale de 27,713 fr. Parmi les propriétaires qui ont eu à supporter le dommage, 4 seulement avaient assuré leurs bestiaux. Les caractères de l'épizootie les plus communs ont été la morve, la morve aiguë, la paraplégie. La péripneumonie a été assez rare.

Les secours accordés aux 41 propriétaires qui ont demandé une part du fonds commun se sont élevés à 1,567 fr. c'est-à-dire à 6 pour cent du dommage.

La *grêle* a causé des ravages dans les trois arrondissements d'Arras, Béthune et Saint-Pol. Le dommage résultant de ce fléau s'est élevé au chiffre de 421,537 fr. Le nombre des propriétaires qui ont demandé un secours sur le fonds commun est de 917, le montant des secours qui leur ont été accordés est de 9,708 fr., proportion de 6 pour cent de la perte éprouvée. 53 propriétaires seulement étaient assurés.

Huit *inondations*, résultant d'orages et de la fonte des neiges accompagnée de pluie, ont occasionné dans le Pas-de-Calais une perte totale de 59,391 fr. 174 propriétaires ont demandé un secours sur le fonds commun et ont obtenu, dans la proportion de 6 pour cent du dommage, une somme de 2,238 fr.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

Bien que le département du Pas-de-Calais soit avant tout agricole, l'industrie y fait chaque année de nouveaux progrès.

Là où les travaux de l'agriculture laissent du temps libre, les habitants se livrent à la fabrication des toiles, des objets de bonneterie et à la confection des sarreaux, pour le commerce des villes de Lille, Saint-Quentin, Rouen, Amiens et Arras. Dans une partie de l'arrondissement d'Arras, les femmes font de la dentelle. Dans quelques localités des arrondissements de Boulogne et de Saint-Omer, et notamment à Saint-Pierre-lez-Calais et à Calais, la fabrication des tulles est très-active. Cette industrie était exercée au 1er janvier 1854 par 137 fabricants qui employaient 606 métiers et 16 machines à vapeur.

Les arrondissements d'Arras et de Béthune ont leurs fabriques de sucre et leurs moulins à l'huile. Boulogne possède une fabrique de lin et une fabrique de plumes métalliques. Les cours d'eau de l'Aa et de la Lys, dans l'arrondissement de Saint-Omer, et de la Canche près de Montreuil, alimentent des moulins à farine, des fabriques de papier, etc. L'arrondissement de Saint-Omer se distingue par ses fabriques de pipes et de poteries. L'arrondissement de Saint-Pol renferme les importantes filatures de Cercamps-lez-Frévent, Boubers, Rollepot et Auchy-lez-Hesdin. Dans l'arrondissement de Boulogne, les extractions de minerais se poursuivent avec une grande activité. Les hauts fourneaux de Marquise sont en pleine exploitation ; les extractions de charbons se continuent à Hardinghem et à Fiennes, et les carrières de marbre du Boulonnais sont pour le pays une source précieuse de richesse. Enfin plusieurs mines de houille sont déjà exploitées dans l'arrondissement de Béthune, et de nouvelles découvertes viennent encore d'être faites ou sont sur le point d'arriver à un heureux résultat. Nous renvoyons nos lecteurs, à ce sujet, à la première partie du discours prononcé par M. le Préfet à l'ouverture de la session du Conseil général, que nous avons reproduite ci-dessus.

FABRIQUES DE SUCRE.

Le tableau suivant indique les quantités de sucre fabriquées pendant les campagnes 1852-53 (du 1er septembre 1852 au 1er septembre 1853) et 1853-54 (du 1er septembre 1853 au 1er septembre 1854).

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS.	CAMPAGNE SUCRIÈRE 1853-54.		CAMPAGNE SUCRIÈRE 1852-53.	
	Nombre de fabriques.	Quantités.	Nombre de fabriques.	Quantités.
		kilos.		kilos.
Arras	25	7,200,022	28	6,303,163
Béthune	25	6,280,747	33	6,951,567
Boulogne.	»	»	»	»
Montreuil.	»	»	»	»
Saint-Omer.	7	2,134,481	7	1,743,258
Saint-Pol.	4	494,217	5	624,649
TOTAUX.	61	16,109,467	73	15,622,637

DISTILLERIES.

La maladie de la vigne ayant causé la rareté des esprits de vins, le nombre des distilleries s'est accru considérablement depuis deux ans. L'emploi des céréales dans ces établissements industriels avait excité les réclamations des populations, qui y voyaient une cause d'augmentation du prix des denrées alimentaires. Le gouvernement a pris en sérieuse considération les vœux qui lui étaient exprimés. D'abord, un décret du 22 septembre 1854 a été rendu dans le but de faciliter la concurrence des eaux-de-vie étrangères en diminuant d'une manière notable les droits d'entrée sur ces matières. Plus tard, le décret du 26 octobre a prononcé l'interdiction temporaire de l'emploi des grains et matières farineuses à la fabrication de l'alcool.

Le tableau suivant indique le nombre des distilleries qui existaient dans chaque arrondissement pendant les trois premiers trimestres de 1853 et 1854 et les quantités d'alcool fabriquées pendant les mêmes périodes de temps.

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE de distilleries en 1854	NOMBRE de distilleries en 1853	QUANTITÉS FABRIQUÉES pendant les 9 premiers mois de 1854.	QUANTITÉS FABRIQUÉES pendant les 9 premiers mois de 1853.
			h. l.	h. l.
Arras	8	5	9,863 31	6,759 »
Béthune	15	6	16,652 34	8,082 »
Boulogne	1	1	2 92	3 »
Montreuil	1	1	162 90	102 »
Saint-Omer	20	18	9,140 55	7,915 »
Saint-Pol	3	»	794 40	» »
TOTAUX	48	31	36,616 42	22,861 »

BIÈRES

Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de mettre sous leurs yeux la quantité et le prix des bières qui ont été fabriquées dans le département pendant les années 1852 et 1853. — Le tableau ci-après présente ces résultats :

DÉSIGNATION des arrondissem.	NOMBRE de brasseries existant dans le départem. en 1853	NOMBRE de brasseries existant dans le départem. en 1852	QUANTITÉS DE BIÈRES FABRIQUÉES en 1853.	QUANTITÉS DE BIÈRES FABRIQUÉES en 1852.	PRODUITS en 1853.	PRODUITS en 1852.
			h. l.	h. l.	fr. c.	fr. c.
Arras	137	137	226,176 96	223,236 70	388,644 75	384,098 15
Béthune	82	83	136,375 87	131,665 35	326,848 »	317,572 65
Boulogne	65	54	73,264 94	67,379 66	136,647 54	127,953 57
Montreuil	41	43	56,779 32	27 245 86	84,040 76	63,737 89
Saint-Omer	134	135	136,452 17	129,789 54	294,668 24	282,901 55
Saint-Pol	74	70	64,864 »	50,848 69	125,197 65	99,357 57
TOTAUX	523	522	673,913 26	630,165 80	1,356,046 94	1,275,621 38
Augmentations	1		43,747 46		80,425 56	

CHEMIN DE FER DU NORD.

Du 1er juillet 1853 au 1er juillet 1854, le chemin de fer du Nord a transporté 387, 692 voyageurs dans le département du Pas-de-Calais, ce qui a produit 2,539,846 fr.; il a expédié, pendant la même période de temps, 133,539,992 kilogrammes de marchandises, dont le port a coûté 2,767,223 fr.

Le nombre des voyageurs a été de 71,316 pour la station d'Arras, de 68,284 pour celle de Boulogne, de 68,111 pour celle de Saint-Omer, de 53,337 pour celle de Calais.

Quant au transport des marchandises, Boulogne figure dans le tableau général pour 64,932,918 kilogrammes, Arras pour 30,568,245 kilogrammes, Saint-Omer pour 10,632,808 kilogrammes, Saint-Pierre-lez-Calais pour 10,094,831 kilogrammes, Calais pour 6,721,497 kilogrammes.

Les stations comprises dans le département, considérées dans leur importance en circulation et en produits avec l'ensemble général du mouvement et du prodnit de l'exploitation du chemin de fer du Nord, entrent dans ce total général pour une proportion de 14 pour 100.

PORTS MARITIMES DE COMMERCE.

Nous extrayons en grande partie du remarquable rapport présenté au Conseil général, dans sa dernière session, par M. Béghin, ingénieur en chef des ports maritimes et des phares, les documents statistiques suivants qui offrent le plus grand intérêt.

1° Navigation à voiles.

	A destination.	PORT DE CALAIS.		PORT DE BOULOGNE.	
		NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.
ENTRÉES.	Navires français	122	tx 7,541	77	tx 4,239
	Navires étrangers (anglais, hollandais, norwégiens, suédois, prussiens et russes)	329	46,694	247	26,777
	TOTAUX des entrées à destination	451	tx. 54,235	324	tx. 31,016

		PORT DE CALAIS.		PORT DE BOULOGNE.	
	En relâche.	NOMBRE.	TONNAGE	NOMBRE.	TONNAGE.
ENTRÉES.	Navires français.	206	»	118	»
	Navires étrangers (anglais, hollandais, norwégiens et russes).	12	»	13	»
	TOTAUX des entrées en relâche.	218	»	131	»
SORTIES.	Navires français	368	tx 23,728	203	tx. 11,165
	Navires étrangers.	327	»	61	35,471
	TOTAUX des sorties. .	695	tx. 23,728	264	tx 46,636

2° *Navigation à vapeur.*

		PORT DE CALAIS.		PORT DE BOULOGNE.	
		NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.
ENTRÉES.	Navires français.	366	tx. 42,225	»	tx. »
	Navires étrangers (anglais)	824	93,722	635	106,519
	TOTAUX des entrées. .	1,190	tx. 135,947	635	tx 106,519
SORTIES.	Navires français.	366	tx. 42,242	»	tx. »
	Navires étrangers (anglais).	822	93,391	635	106,519
	TOTAUX des sorties. .	1,188	tx. 135,633	635	tx. 106,519

Les nombres des voyageurs, chevaux et voitures se décomposent comme ci-après :

	PORT DE CALAIS.			PORT DE BOULOGNE.		
	Voyageurs.	Chevaux.	Voitures.	Voyageurs.	Chevaux.	Voitures.
Arrivages d'Angleterre.	32,718	55	62	47,510	1,655	124
Départs de France . .	32,239	849	37	47,796	284	133
TOTAUX. . . .	64,957	904	99	95,306	1,939	257

Comparé à celui de 1852, le mouvement des voyageurs de Calais en 1853 présente la situation la plus heureuse, car les nombres relatifs à ces deux années sont :

Pour 1853. . . . . 64,957 }
Et pour 1852 . . . . 56,466 } Différence = 8,491

Ainsi l'accroissement a été de 8,491 voyageurs, c'est-à-dire de plus de *quinze pour cent*, relativement à une année déjà en progrès sur les précédentes.

En 1852, le mouvement des voyageurs à Boulogne avait été de 87,821. La différence en faveur de 1853 est donc de 7,485, ce qui représente un accroissement de *neuf pour cent*.

Cette marche progressive, qui se manifeste dans les deux ports de Boulogne et de Calais, est, dit M. l'ingénieur en chef, un heureux indice des relations, de plus en plus étroites, qui existent entre les deux nations placées à la tête de la civilisation moderne.

Douanes.

Les recettes de la douane sur la navigation à voile et à vapeur, pour 1853, sont totalisées dans les chiffres ci-dessous.

	PORT DE CALAIS.		PORT DE BOULOGNE.	
	DROITS PERÇUS		DROITS PERÇUS	
	en 1852.	en 1853.	en 1852.	en 1853.
	fr.	fr.	fr.	fr.
Douanes.	675,383	749,350	2,392,664	2,683,786
Navigation.	183,320	216,809	159,763	157,487
Taxe des sels.	191,631	231,118	39,827	74,518
	fr.	fr.	fr.	fr.
Totaux. . . .	1,050,334	1,197,277	2,591,754	2,915,791

Les tableaux suivants indiquent les importations et les exportations qui ont été faites en 1853, et pendant les six premiers mois de 1854, par les ports de Boulogne et de Calais.

IMPORTATIONS.

NATURE des MARCHANDISES.	QUANTITÉS IMPORTÉES			
	EN 1853,		PENDANT LE 1er SEMESTRE de 1854,	
	par Boulogne	par Calais.	par Boulogne	par Calais.
	k.	k.	k.	k.
Bourre de soie filée. . .	86,664	27,374	35,716	19,498
Cotons filés { simples. . .	29,182	3,687	6,312	1,616
Cotons filés { retors . . .	380	16,872	682	4,850
Fers du nord.	»	118,824	»	32,256
Lin teillé et étoupes. .	2,105,327	503,513	54,591	»
Toiles de lin et de chanvre	116,305	20,455	27,235	8,265
Fils de lin et de chanvre.	26,202	13,755	10,657	14,735
Laines.	160,149	12,293	145,491	218,967
Houille.	27,404,500	6,511,855	11,300,003	3,210,882
Machines et mécaniques.	338,400	30,894	91,730	24,572
Grains et farines	3,467,661	149,209	1,711,491	1,143,831
Bois à construire	3,970,240	71,645,069	2,670,170	19,474,214
Marchandises diverses. .	2,656,153	2,530,397	2,341,512	1,585,601
Totaux. . . .	40,361,163	81,584,197	18,395,590	25,739,287

EXPORTATIONS.

NATURE des MARCHANDISES.	QUANTITÉS EXPORTÉES EN 1853, par Boulogne.	EN 1853, par Calais.	PENDANT LE 1er SEMESTRE de 1854, par Boulogne.	PENDANT LE 1er SEMESTRE de 1854, par Calais.
	k.	k.	k.	k.
Bourre de soie.	133,652	4,595	65,929	12,316
Vins ordinaires et de liqueur.	439,985	422,178	215,611	187,739
Œufs de volaille	148,876	180,215	48,392	100,891
Grains et farines.	18,450	83,111	»	»
Soies écrues grèges et moulinées. .	277,418	31,788	136.660	23,791
Tissus de soie de toute sorte.	417,760	8,793	206.317	3.513
Tissus de coton.	227,935	8,124	337,807	6,818
Tissus de laine	507,972	3,937	221,520	2,123
Bouteilles.	459,727	374.990	350,051	172,237
Marchandises diverses. . . .	5,529,816	6,637,216	2,870,269	2,776,880
TOTAUX.	8,161,591	7,754,745	4,452,556	3,286,308

Accidents de mer.

Le nombre des accidents de mer, sur les attérages de Calais, a été de *huit*, en 1853.

Deux des bâtiments naufragés ont été perdus. Les *six* autres ont pu être renfloués et n'ont subi que de légères avaries.

Les bâtiments perdus sont :

1° Le sloop français *la Jeune-Léonide*, d'Issigny, chargé de tourteaux, qui a touché sur une roche (les Quenocs), en avant du Blanc-Nez ; l'équipage n'a eu que le temps de se jeter dans une embarcation ;

2° Une goëlette hollandaise, chargée de vins, qui s'est échouée devant Waldam. Le chargement a été sauvé.

Les accidents de mer ont été très-nombreux et très-funestes dans le quartier maritime de Boulogne, c'est-à-dire entre la baie de l'Authie et le cap Gris-Nez. Heureusement toutefois ils n'ont coûté la vie à personne. En voici l'énumération :

21 Janvier, *Susan*, brick anglais ; échoué sur la plage est de Boulogne. Renfloué.

26 Février, *Prince-Léopold*, goëlette anglaise, échouée dans la baie de l'Authie. Complétement perdue.

26 Février, *Union-Packet*, brick anglais, échoué dans la baie de l'Authie. Complétement perdu.

27 Février, *John-Fox*, brick anglais, échoué dans la baie de l'Authie. Complétement perdu.

27 Février, *Elisa*, brick anglais, brisé à la pointe du Touquet,

2 Avril, *Aglaé*, brick français, perdu sur la côte d'Audresselles.
6 Avril, *Isabella*, sloop anglais, brisé à la côte de Merlimont.
6 Avril, *Junior*, trois-mâts anglais, échoué à la côte de Dannes. Déchargé et renfloué.
25 Avril, *Lœtitia*, brick français, perdu dans la baie d'Authie.
25 Juin, *Jean-Bart*, lougre français, perdu sur la plage d'Ambleteuse.
30 Décembre, *Olivier*, brick français, perdu sur la plage est de Boulogne.
Il est consolant de ne pouvoir imputer ces sinistres qu'au mauvais temps.

PÊCHE.

Le nombre des bateaux pêcheurs du quartier maritime de Calais, qui ont tenu la mer en 1853, s'est élevé savoir :

Quartier de Calais.		*Quartier de Boulogne.*	
Wissant.	14	Boulogne et le Portel . .	186
Calais	96	Étaples	48
Waldam	24	Berck	88
TOTAL. . . .	134	TOTAL. . . .	322

Dans le quartier de Calais les équipages comptaient environ 970 hommes, tant matelots que novices et mousses.

La consommation locale du poisson étant approximativement de 450,000 kilogrammes, et le poids de la marée transportée par le chemin de fer ayant atteint le chiffre de 1,067,151 kilogrammes, on peut fixer à 1,500,000 kilogrammes le produit total de la pêche.

Comparé à 1852, ce résultat ne présente pas de variation sensible. Mais le nombre des hommes embarqués s'est considérablement accru (de 840 à 970), bien que celui des bateaux n'ait augmenté que de *deux*. Les pêcheurs ont donc été moins favorisés en 1853 que durant l'exercice antérieur : la réduction de leurs parts a dépassé 15 pour 100.

Dans le quartier de Boulogne les équipages se composaient de 2,892 hommes, tant capitaines ou maîtres, que matelots, novices et mousses.

Le produit de la pêche a été de 3,404,513 kilogrammes, valant plus de 3,041,626 francs, répartis comme il suit :

	POISSON FRAIS rapporté de la mer.	PÊCHE D'ÉCOSSE, harengs caqués et braillés.	PÊCHE D'ISLANDE, morue salée.	TOTAUX.
	k.	k.	k.	k.
Boulogne. . .	1,377,019	1,768,288	155,173	3,300,480
Etaples. . . .	26,170	»	»	26,170
Berck	77,863	»	»	77,863
	k.	k.	k.	k.
TOTAUX. .	1,481,052	1,768,288	155,173	3,404,513

En 1852, le produit de la pêche, partagé entre 2,814 personnes, avait été de 2,514,485 francs seulement ; chaque part a, par conséquent, gagné près de *dix-huit pour cent*, dans l'exercice dernier.

Résumé comparatif des deux ports.

On voit, par ce qui précède, que, pour ce qui tient au mouvement extérieur, les deux arrondissements maritimes de Boulogne et de Calais ont marché, d'un pas à peu près égal, dans la voie du progrès ; car il a été :

	POUR BOULOGNE.	POUR CALAIS.
En voyageurs.	9 pour 100	15 pour 100
En taxes douanières.	13 pour 100	14 pour 100

Mais le produit de la pêche, qui est demeuré stationnaire à Calais, a gagné à Boulogne plus de *vingt pour cent*.

Si, en outre, on compare les parts des marins, d'après la valeur de la pêche, on trouve que, la part d'un pêcheur calaisien étant représentée par

ci. . . . . $\frac{800,000 \text{ fr.}}{970} = 825$ fr.

celle d'un pêcheur boulonnais a été. . . . . . $\frac{3,041,626 \text{ fr.}}{2,892} = 1,052$ fr.

C'est-à-dire que celui-ci a gagné au moins 27 pour cent de plus que le premier.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

ALIÉNÉS.

Le tableau suivant présente le mouvement des aliénés à la charge du département pendant l'année 1853.

NOMS DES ASILES.	Sexe des aliénés.	Restant au dernier jour de l'année 1852.	Placés d'office	SORTIS PAR décès.	SORTIS PAR guérison.	Restant au dernier jour de l'année 1853.
Asile départemental de Saint-Venant . . .	Femmes	106	40	11	14	121
Asile privé de Lommelet (Nord)	Hommes	137	29	10	9	147
ENSEMBLE. . .		243	69	21	23	268

D'après le projet de budget de l'asile de Saint Venant pour 1855, le personnel de cet établissement est évalué à 370, savoir :

Aliénées à la charge du département..................	140
— à la charge des départements de la Seine et de Seine-et-Marne........................	202
— pensionnaires libres........................	28
TOTAL ÉGAL...........	370

Revenus de l'établissement d'après les prévisions du budget de 1855.

Produits de fermages et autres revenus accessoires.	24,757 fr.
Pension payée par le Pas-de-Calais pour ses aliénés	40,880
Pension payée par les départements de la Seine et de Seine-et-Marne................................	92,144
Pension payée par les pensionnaires libres.....	12,330
TOTAL...........	170,111 fr.

ENFANTS TROUVÉS.

Nous indiquons ci-après le mouvement des enfants trouvés, abandonnés et orphelins admis dans les hospices dépositaires et entretenus par le département.

CLASSE à laquelle les enfants appartiennent.	NOMBRE D'ENFANTS restant au 31 décembre 1852.	ENFANTS admis dans l'année 1853.	TOTAL.	RAYÉS des registres d'inspection. Décédés.	Retirés par les parents ou bienfaiteurs.	Sortis par l'effet de l'âge ou la cess. des sec. temp.	TOTAL des radiations.	RESTANT le dernier jour de l'année 1853. à l'hospice.	à la campagne.	dans leurs familles.	TOTAL des restants.
Hospices d'Arras.											
Enfants trouvés. . . .	34	1	35	»	1	16	17	»	18	»	18
Enfants abandonnés. .	49	33	82	3	8	6	17	»	65	»	65
Enfants nés dans les hospices et délaissés par leurs mères . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants orphelins. . .	60	4	64	»	»	11	11	»	53	»	53
Hospices de St-Omer.											
Enfants trouvés. . . .	78	1	79	4	21	10	35	1	43	»	44
Enfants abandonnés. .	21	1	22	»	4	2	6	»	16	»	16
Enfants nés dans les hospices et délaissés par leurs mères . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Enfants orphelins. . .	24	3	27	1	»	1	2	»	»	25	25
TOTAUX. . .	266	43	309	8	34	46	88	1	195	25	221

HOSPICES ET HOPITAUX.

Mouvement des hospices pendant l'année 1853.

HOSPICES.	NOMBRE de LITS		NOMBRE d'individus existant au 1er janvier 1853.		INDIVIDUS restant au 31 décembre 1853.	
	gratuits.	payants.	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes
Aire	102	»	29	60	30	62
Ardres	42	8	17	25	17	25
Arras	315	62	210	211	224	221
Auxi-le-Château	4	»	3	1	3	1
Bapaume	68	6	24	48	24	55
Béthune	72	12	33	41	38	44
Boulogne	213	»	107	114	100	106
Saint-Pierre-lez-Calais	211	2	75	106	91	109
Hesdin	42	20	13	14	12	12
Lens	24	»	13	27	21	26
Montreuil	89	2	38	48	28	34
Saint-Omer	267	111	148	206	162	212
Saint-Pol	30	10	16	22	22	18
Saint-Venant	18	2	14	6	13	5
TOTAUX	1,497	235	740	929	785	930

Mouvement des hôpitaux pendant l'année 1853.

HOPITAUX.	NOMBRE des lits gratuits.	NOMBRE des lits payants.	TOTAL des malades traités dans l'année.	MALADES RESTANT au 31 décembre 1853.
Aire	168	2	455	46
Ardres	5	3	5	»
Arras	452	10	1,944	164
Auxi-le-Château	9	»	19	1
Bapaume	21	5	65	16
Béthune	78	2	483	74
Boulogne	154	»	953	90
Saint-Pierre-lez-Calais	14	2	93	10
Hesdin	62	20	189	12
Lens	34	»	136	11
Montreuil	44	18	196	29
Saint-Omer	70	30	615	100
Saint-Pol	20	25	49	3
Saint-Venant	24	2	48	18
TOTAUX	1,155	119	5,250	574

STATISTIQUE DES MONTS-DE-PIÉTÉ EN 1853.

ENGAGEMENTS.

	Nombre d'articles engagés.	Sommes prêtées.
Arras	49,275	242,214 fr.
Bapaume	7,969	22,910
Boulogne	51,236	394,137
Calais	30,656	224,323
Saint-Omer	42,020	246,927
Totaux	181,156	1,130,511 fr.

VENTES ET RENOUVELLEMENTS.

NOMS DES MONTS-DE-PIÉTÉ.	NOMBRE d'objets retirés ou vendus.	NOMBRE d'objets renouvelés	PRIX des ventes	MONTANT des renouvellements.
			fr.	fr.
Arras	1,394	5,850	10,512	52,831
Bapaume	468	875	1,046	2,981
Boulogne	1,433	19,794	11,511	202,225
Calais	1,437	8,866	11,411	85,990
Saint-Omer	1,209	12,000	7,704	95,000
Totaux	5,941	47,385	42,214	439,027

TAUX D'INTÉRÊT, FRAIS D'ADMINISTRATION ET BÉNÉFICES.

NOMS DES MONTS-DE-PIÉTÉ.	TAUX des prêts effectués.	FRAIS d'administration.	BÉNÉFICE
		fr.	fr.
Arras	6 pour 100	} 11,571	} 11,673
Bapaume	12 —		
Boulogne		11,950	9,675
Calais	12 —	12,916	964
Saint-Omer	6 —	8,134	2,057
Totaux		44,571	24,369

CAISSES D'ÉPARGNE.

Nous avons vu dans la première partie de l'Annuaire que le Pas-de-Calais possède quatorze caisses d'épargne. Le nombre total de leurs livrets s'élevait, le 31 décembre 1853, à 13,979. Les versements, pendant la même année, ont atteint la somme de 2,236,560 fr., et les remboursements celle de 1,793,132 fr.

Au 1er janvier 1854, il était dû aux déposants 4,795,293 fr., sur lesquels la caisse de Boulogne figure pour 1,496,067 fr., celle d'Arras pour 1,347,119 fr., celle de Saint-Omer pour 556,455 fr., celle de Calais pour 396, 916 fr., enfin celle de Frévent, la moins riche, pour 2,993 fr.

Les 14 caisses réunies avaient en dépôt 9,935 livrets de 500 fr. et au-dessous, 1,883 de 501 à 800 fr., 1,373 de 801 à 1,000 fr., 766 réductibles au-dessous de 1,000 fr., 22 non réductibles au-dessous de 1,000 fr.

CAISSE DE RETRAITES POUR LA VIEILLESSE.

Voici le montant des sommes versées depuis la création de cette Caisse jusqu'au 20 octobre 1854.

		CAPITAUX			
		aliénés.		réservés.	
		fr.	c.	fr.	c.
Arrondissement	d'Arras	38,650	»	89,446	11
—	de Béthune	940	»	100	»
—	de Boulogne	5.375	»	87,613	89
—	de Montreuil	»	»	»	»
—	de Saint-Omer	15,410	»	28,550	»
—	de Saint-Pol	120	»	»	»
	Totaux	60,495	»	205,710	»
	Totaux réunis	266,205 »			

TROISIÈME PARTIE.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

CAMP DU NORD ET FAITS QUI S'Y RATTACHENT.

Le Pas-de-Calais a été, pendant l'année 1854, le théâtre d'événements qui intéressent à un haut point notre histoire locale. L'agglomération considérable de troupes au camp du Nord, les voyages de l'Empereur à Boulogne pour commander les grandes manœuvres, l'embarquement à Calais du corps expéditionnaire de la Baltique, l'entrevue de l'Empereur avec S. M. le roi des Belges, la réception à Boulogne du prince Albert et du roi de Portugal sont autant de faits importants à consigner dans nos annales. Sans nous écarter des limites du cadre que nous nous sommes tracé, nous les constaterons en peu de mots, après avoir rappelé sommairement l'origine des premiers camps de Boulogne et de Saint-Omer d'après des notes que nous devons à des communications obligeantes.

PREMIER CAMP DE BOULOGNE.

L'emplacement du camp de Boulogne ou de la grande armée fut déterminé dans l'inspection des côtes faite par le premier consul en messidor an XII, lorsque l'Angleterre eut rompu la paix d'Amiens. Il avait pour but la réalisation du projet conçu depuis plusieurs années, d'une descente chez nos voisins d'outre-Manche.

Il fut divisé en camp de droite et en camp de gauche par rapport à sa position à droite et à gauche de Boulogne. Le général Soult, devenu plus tard maréchal, en avait le commandement en chef.

Le camp de Boulogne était formé de quatre divisions qui avaient chacune leur quartier général et prenaient rang dans l'ordre suivant :

La 1re division commandée par le général Saint-Hilaire, était campée près des ruines de la Tour d'Ordre, d'où elle s'étendait dans la direction de *la Poterie*, sur une longueur d'environ 1,500 mètres. Elle comprenait les 36e, 43e, 54e (ou 14e) et 55e demi-brigades ou régiments de ligne. Le 10e léger

et les sapeurs du 24e bataillon en faisaient partie, mais ils occupaient une place séparée, à Honvault, entre Terlincthun et la Crèche.

La 2e division, commandée par le général Vandamme, formait le camp de gauche et s'étendait sur une ligne de 1,700 mètres, partant à environ 900 mètres du bassin du port de Boulogne dans la direction du village Turbinghen, entre Outreau et le Portel. Elle se composait du 24e léger et des 4e, 28e, 46e et 57e de ligne. Elle comprenait encore les Sapeurs du 5e bataillon campés un peu plus loin, près du hameau de la Salle.

La 3e division, commandée par le général Legrand, était campée à Ambleteuse. Elle se composait des 3e, 22e, 75e de ligne, d'un bataillon du 72e et d'un autre du 19e de ligne ; on y ajoute, sur le plan de la distribution des croix, le 26e léger qui fut dès le principe placé à la Waroquerie, avec un bataillon corse.

La 4e division, enfin, était commandée par le général Suchet. Etablie à Wimereux, elle comprenait le 17e léger, et les 34e, 40e, 64e et 88e de ligne.

Il y avait un grand quartier général de l'armée installé dans les ruines des fortifications de la Tour d'Ordre. Celui de l'Empereur était au Pont-de-Briques, dans le château appartenant à M. de Clocheville. Il l'y avait fixé, lorsqu'il n'était encore que premier consul. Dans ce château se trouvait un baraquement pour un bataillon de la garde consulaire.

Napoléon fit plus tard construire une baraque près de la tête du camp de la 1re division; il y transportait de temps à autre son quartier général, comme il le fit dans la journée de la distribution des croix d'honneur.

Nous ne chercherons pas à expliquer ici comment, par quels procédés, ni avec quels bras se sont trouvées construites ces baraques qui ont constitué les camps de la grande armée, lorsque les mêmes opérations viennent de se renouveler sous nos yeux, avec une admirable rapidité.

Les troupes qui s'y logèrent successivement après les avoir bâties, les habitèrent jusqu'en fructidor an XIII, époque de leur départ pour l'Allemagne, où elles ne tardèrent point à gagner la bataille d'Austerlitz.

Avant de les quitter elles y laissèrent deux impérissables souvenirs : ceux de la distribution des croix et de la fondation de la colonne qu'elles dédièrent au grand Empereur dont la statue domine aujourd'hui ce monument.

Le décret portant institution de l'ordre de la Légion d'honneur avait paru depuis le 10 mai 1802; la liste des hommes qui devaient être les premiers décorés de l'étoile des braves avait été préparée avec soin par le gouvernement; déjà elle circulait de bouche en bouche, quand l'Empereur annonça le projet d'aller à Boulogne faire la distribution solennelle de ces nobles récompenses de la valeur et du patriotisme. C'est le 28 thermidor an XII (16 août 1804) que s'accomplit cette solennité mémorable, dans la vallée de Terlincthun, au milieu des manifestations les plus enthousiastes des autorités civiles et militaires et de la population tout entière.

L'armée et la flottille (1) avaient conçu, le 1er vendémiaire an XIII, le projet de perpétuer le souvenir de cette journée par l'érection d'un monument à la gloire de Napoléon, et, le 18 brumaire suivant, le maréchal Soult, en présence de toutes les autorités civiles, de l'amiral Buix, de l'état-major de la flottille, des généraux et d'un grand concours de monde, posait la première pierre de

(1) La flottille se composait d'embarcations de diverses espèces n'exigeant qu'un faible courant pour traverser le détroit.

la colonne. Il y inscrivait en lettres d'airain ces mots : « Première pierre du « monument décerné par l'armée expéditionnaire de Boulogne et la flottille à « l'Empereur Napoléon posée par le maréchal Soult, commandant en chef, « 18 brumaire an XIII. »

Après le départ de la grande armée, les camps continuèrent de servir au logement des corps de réserve, des équipages de la marine et d'autres troupes que l'on y formait aux manœuvres et aux exercices, sous les commandements successifs du maréchal Brune, du général Gouvion Saint-Cyr, et du maréchal Ney. L'Empereur les visita pour la dernière fois au mois de septembre 1811. Sa baraque n'existait déjà plus, et celles des troupes ne devaient pas tarder à disparaître également.

CAMP D'HELFAUT.

Le plateau d'Helfaut est situé à 6 kilomètres de la ville de Saint-Omer. Il serait difficile de trouver un emplacement plus convenable à tous les points de vue pour l'assiette d'un camp. L'air y est pur, quelquefois vif, mais dégagé de miasmes morbifiques. L'eau pour les hommes est fournie en quantité suffisante par plusieurs sources dont une est sur le terrain même, à quelques mètres de l'extrémité du front de bandière du camp vieux. La cavalerie abreuve ses chevaux à la rivière d'Aa, qui coule vive et limpide au pied même du camp et sur le bord de laquelle ont été établis deux vastes abreuvoirs. Deux routes conduisent au camp: la première, qui part de la route impériale de Saint-Omer à Rouen, traverse le hameau de Gondardenne, y franchit l'Aa sur un pont et serpente le long d'un des ravins de la montagne. Cette montagne peut être gravie en moins de dix minutes par un fantassin marchant au pas ordinaire. La seconde route, construite l'année dernière par les ordres de M. Levert, sous-préfet de Saint-Omer, avec l'aide des soldats du camp, part du joli village de Blandecques et vient aboutir par une pente douce à la droite du camp neuf. Un grand nombre d'autres routes relient le camp d'Helfaut aux communes environnantes ; une entre autres joint le camp au village d'Helfaut, qui a donné son nom au plateau. Helfaut est un village de 750 habitants. Son nom vient, disent les étymologistes, de *heil* ou *hel*, qui en saxon signifie eau, et *fault* fin, fin de l'eau, lieu où l'eau s'arrête, où finit la mer. On prétend qu'autrefois la mer venait battre de ses flots le pied de la montagne d'Helfaut. Le sable du plateau renferme du reste une énorme quantité de coquillages semblables à ceux des côtes de la Manche. Le hameau de Bilques (Birleka), ancienne propriété patrimoniale des ducs de Roquelaure, fait partie de la commune d'Helfaut depuis l'ordonnance du 22 septembre 1819.

Le plateau d'Helfaut se lève à pic du côté de la rivière, et suit généralement la direction du nord-ouest au sud-est du front de bandière; de là on découvre les tours élevées de la ville de Saint-Omer, les ruines de l'antique abbaye de Watten, Cassel, Aire, la plaine des Bruyères et toute la vallée de l'Aa, si riche et couverte d'usines, de filatures, de maisons de campagne, etc. Les baraques du camp, toutes en bois et torchis et recouvertes de chaume, donnent au plateau l'aspect d'une ville de seize mille âmes. On ne pouvait donc choisir un lieu plus propice. De tout temps, du reste, il fut apprécié ainsi, car l'origine des rassemblements de troupes sur le plateau d'Helfaut remonte à une époque bien loin

de nous. Voici, d'après le savant M. de Rheims, la liste des campements et rassemblements de soldats qui s'y sont succédé :

Lothaire, pendant la minorité d'Arnould II, comte de Flandre, se jette sur le pays de Saint-Omer et campe à Helfaut.

Philippe Ier occupe la même place.

Quelque temps après la sanglante querelle de Philippe le Bel et du comte d'Artois, Gaulthier de Chastillon, gouverneur de Saint-Omer, réunit à Helfaut 30,000 hommes de pied et 8,000 cavaliers, dans le but de faire face aux légions flamandes.

En 1369 les Anglais, commandés par le duc de Lancastre, vinrent se *losgier en la plaine d'Hellefalt.*

Louis XI campa en 1477 à Arques et à Helfaut ; en 1557 les Anglais revinrent à Helfaut.

Henri IV passa à Helfaut, mais fut obligé de se retirer sur le pays de Langle.

En 1641, La Meilleraye prit Aire, et après le siége fit camper ses troupes à Helfaut, Arques et Blandecques.

Turenne fit également séjourner ses soldats à Helfaut, en 1657, après la levée du siége d'Arras.

François de Savoie, plus connu sous le nom de prince Eugène, et le duc de Marlborough, au commencement du siècle dernier, campèrent encore à Helfaut.

En 1779, les généraux comte de Chabot et de Talleyrand réunirent 9,500 hommes à Helfaut, pour un camp d'instruction.

En 1788, un corps d'observation contre l'Autriche et la Hollande y fut encore formé ; il était composé de 20,000 hommes sous le commandement du prince de Condé.

En 1816, un corps anglais d'occupation campa à Helfaut, sous le commandement du major général Bradfort, et y resta jusqu'en 1818.

En 1826 et 1827, un camp de manœuvre sous le commandement du général Curval fut établi ; il comptait 15 régiments d'infanterie et 4 de cavalerie ; c'est à cette époque que S. M. Charles X vint à Saint-Omer et fit manœuvrer sous ses yeux.

En 1828 et 1829, il y eut encore des réunions de troupes à Helfaut, mais d'une importance secondaire.

En 1830, le camp dut être abandonné par les troupes, que l'on dirigea sur Paris.

En 1833, le général Tiburce Sébastiani réunit deux brigades d'infanterie et deux de cavalerie.

En 1834, la composition fut la même sous le commandement du général de division Roguet.

En 1836, le camp, sous les ordres du général Pelleport, se composa de 4 régiments d'infanterie seulement ; en 1838, il fut également très-faible ; le duc d'Orléans vint le visiter.

Vers la fin de 1840, s'organisèrent à Helfaut, sous la direction de M. le duc d'Orléans, les nouveaux bataillons de chasseurs à pied dont un seul existait auparavant à titre d'essai. Le 5 décembre, le duc passa une première revue de ces régiments nouveaux et suivit leur instruction, secondé par le général Rostolan.

En 1842, eut lieu à Helfaut un nouveau rassemblement de troupes sous le commandement supérieur de M. le général d'Hautpoul ; il se composait des 11e, 14e, 17e et 55e de ligne et 10e chasseurs à cheval. Le duc d'Orléans devait ar-

river le 14 juillet à Saint-Omer, où une fête brillante lui était préparée : on n'apprit sa mort que dans la journée. Le duc de Nemours, chargé de l'inspection du camp par suite de la mort de son frère, arriva le 29 août, accompagné du général Aupick.

En 1847, quelques troupes furent campées à Helfaut, commandées par le général de brigade Drolenveaux, pour assister à l'érection, sur une des places de Saint-Omer, d'une statue du duc d'Orléans qui fut renversée en 1848.

Le camp de 1853 était placé sous le commandement supérieur du général de division Canrobert, aujourd'hui commandant en chef de l'armée de Crimée et aide de camp de l'Empereur. Les généraux de brigade étaient MM. Bisson et de la Motte-Rouge ; les troupes se composaient des 23e, 27e, 48e et 73e de ligne ; d'un bataillon de chasseurs à pied, d'une batterie d'artillerie, du 8e de hussards et d'une compagnie du génie. Il a été levé le 30 octobre.

CAMP DU NORD.

FORMATION DU CAMP DU NORD.— EMBARQUEMENT DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE LA BALTIQUE.

Le *Moniteur* du 10 mai 1854 annonçait que l'Empereur venait de décider la formation d'un corps de 100,000 hommes sur le rivage de la Manche, entre Montreuil et Saint-Omer, sous le commandement du général Baraguey-d'Hilliers. Le 5 juin, deux compagnies du génie arrivaient à Boulogne; le 11, plusieurs détachements des 15e léger et 25e de ligne venaient les premiers s'installer dans les environs. Par ordre de l'Empereur, quatre camps furent établis : 1° à Honvault, 2° à Wimereux, 3° à Ambleteuse, 4° à Equihen. Enfin, Sa Majesté, qui s'était réservé le commandement supérieur des camps, arriva elle-même à Boulogne le 11 juillet, passa en revue les troupes destinées à l'expédition de la Baltique et prononça le discours suivant :

« Soldats !

« La Russie nous ayant contraints à la guerre, la France a armé cinq cent mille de ses enfants. L'Angleterre a mis sur pied des forces considérables. Aujourd'hui nos flottes et nos armées, unies pour la même cause, vont dominer dans la Baltique comme dans la mer Noire. Je vous ai choisis pour porter les premiers nos aigles dans ces régions du nord. Des vaisseaux anglais vont vous y transporter, fait unique dans l'histoire, qui prouve l'alliance intime de deux grands peuples et la ferme résolution des deux Gouvernements de ne reculer devant aucun sacrifice pour défendre le droit du plus faible, la liberté de l'Europe et l'honneur national !

« Allez, mes enfants ! l'Europe attentive fait ouvertement ou en secret des vœux pour votre triomphe. La patrie, fière d'une lutte où elle ne menace que l'agresseur, vous accompagne de ses vœux ardents, et moi, que des devoirs impérieux retiennent encore loin des événements, j'aurai les yeux sur vous, et bientôt en vous revoyant, je pourrai dire : Ils étaient les dignes fils des vainqueurs d'Austerlitz, d'Eylau, de Friedland, de la Moskowa. Allez ! Dieu vous protége ! »

Deux jours après cette brillante revue, l'Empereur se rendit à Calais, où il

présida aux préparatifs de l'embarquement, sur des bâtiments anglais, du corps expéditionnaire de la Baltique, composé de 10,000 hommes, sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers, qui ne devait pas tarder à s'illustrer, en ajoutant un nouveau trophée à notre gloire militaire, par la prise de Bomarsund.

Le 13 juillet, à 4 heures du soir, l'Empereur arrivait de Boulogne à Calais, dans une voiture découverte, en habit de ville, et accompagné seulement du général Rolin, du colonel Fleury et d'un aide de camp. Après avoir pris quelques instants de repos à l'hôtel Dessin où il était descendu, il alla à pied et sans escorte visiter le port et la magnifique jetée de l'Est, près de laquelle étaient amarrés la corvette à vapeur *le Cocyte*, et l'aviso *le Corse*. Sa Majesté descendit dans les deux navires, aux acclamations des équipages placés sur les vergues et dans les haubans.

A sept heures du soir un dîner de dix couverts était servi à l'Empereur à l'hôtel Dessin. Parmi les personnes qui ont eu l'honneur d'assister à la table de Sa Majesté, nous citerons MM. le général en chef Baraguey-d'Hilliers, l'amiral Lapierre ; Mayer, maire de Calais; les généraux Rolin et Niel, le colonel Fleury et le capitaine de frégate Exelmans.

Le 14 juillet, la ville de Calais n'était plus qu'une place de guerre et son port était un véritable port militaire. Dès le matin, le soleil paraissait dans tout son éclat, les rues étaient remplies de soldats et de curieux, arrivés de Paris et de tous les points des départements du Nord et du Pas-de-Calais. A neuf heures du matin, Sa Majesté montait à cheval sans escorte et allait visiter les soldats campés sur les remparts et sur le rivage. Cette visite était une surprise ; chaque soldat sortait de sa tente et acclamait l'Empereur avec des cris enthousiastes ; tous étaient encore sous l'impression des paroles qu'ils avaient entendues à Boulogne.

Après un déjeûner où ont eu l'honneur d'être admis MM. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, le général Baraguey-d'Hilliers, le comte du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, le général Rolin, Sa Majesté se rendit à bord de la *Reine-Hortense*, qui devait la conduire dans la rade sur le vaisseau-amiral anglais *l'Hannibal*, commandé par le commodore Grey. La *Reine-Hortense* était escortée par le *Corse*, portant le pavillon de l'amiral Lapierre :

Il serait difficile de dépeindre le spectacle qu'offrait alors la flotte anglaise ; quatre vaisseaux de 130, 121 et 90 canons étaient rangés sur une première ligne, la seconde ligne était formée de bateaux à vapeur et de bâtiments plus légers.

Quand Sa Majesté se trouva à deux milles de l'*Hannibal*, vingt et un coups de canon furent tirés par tous les vaisseaux, les matelots étaient montés sur les vergues, les troupes se tenaient sous les armes et des *hurrahs* chaleureux saluaient l'Empereur.

Le cortége impérial descendit alors dans un canot remorqué par le *Corse*. L'Empereur était assis à l'arrière de ce canot, ayant à sa droite M. le maréchal Vaillant et à sa gauche M. le comte du Hamel ; sur le banc de devant se trouvaient MM. le colonel Fleury, le général Baraguey-d'Hilliers, M. Mayer, maire de Calais, M Niel, général du génie, et quelques officiers. Par malheur la *Reine-Hortense* était tombée dans un courant, et il a fallu pendant plus d'une heure remorquer sur une mer houleuse, cette frêle barque qui portait les destinées de la France.

Enfin le canot put accoster l'*Hannibal*, qui était paré comme pour une fête. Sur la dernière marche de l'escalier du vaisseau, lord Grey attendait l'Em-

pereur, en grande tenue, le chapeau à la main, entouré de son équipage. Sa Majesté monta immédiatement sur le pont. Huit cents hommes de *royal marine* étaient sous les armes, la compagnie d'élite sur la dunette, le centre sur l'avant, la musique au milieu. L'Empereur passa alors la revue de ces braves soldats, dont l'émotion ne saurait se traduire.

Après être restée une heure à bord de l'*Hannibal*, Sa Majesté regagna la *Reine Hortense* qui la reconduisit à Calais.

Débarqué à l'extrémité de la jetée à cause de la marée basse, l'Empereur rentra à pied à son hôtel, au milieu d'une foule qui s'inclinait sur son passage aux cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! A quatre heures et demie, Sa Majesté quittait Calais et prenait le chemin de fer du Nord pour retourner à Paris.

Le mauvais état de la mer ne permit de procéder à l'embarquement des troupes que le lendemain et les jours suivants :

Avant leur départ le général Baraguey-d'Hilliers, devenu maréchal après la prise de Bomarsund, leur avait adressé l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« C'est de Boulogne qu'il y a cinquante ans partit la glorieuse armée qui, « sous les ordres de l'Empereur Napoléon, battit les Russes à Austerlitz, « Eylau, Friedland et conquit la paix à Tilsitt.

« Dans la campagne que vous allez entreprendre, vous vous montrerez les « dignes fils de ces vaillants soldats, et nous inspirant de ces grands souvenirs, « sans prétendre à de si beaux triomphes, nous prouverons à notre Empereur « et à la France que nous savons justifier leur attente : Vive l'Empereur! »

COMPOSITION DU CAMP.

Voici comment était composé le camp du Nord, après le départ du corps expéditionnaire de la Baltique.

Commandant en chef du camp, SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.
Chef d'état-major général, M. le général de division Rolin.

Premier corps d'armée.

Commandant en chef, M. le général de division comte de Schramm.

1re *division d'infanterie* — Général Renault.

1re brigade. — Général de Liniers. 8e bataillon de chasseurs, 15e léger, 23e de ligne — 2e brigade. Général Chapuis. 41e et 56e de ligne.

2e *division d'infanterie* — Général de Courtigis.

1re brigade. — Général de Géraudon. 15e bataillons de chasseurs, 1er léger, 55e de ligne. — 2e brigade. Général d'Exéa. 2e et 53e de ligne.

Division de cavalerie. — Général de Grammont.

1re brigade. — Général Estherhazy. 2e et 8e de hussards. — 2e brigade. Général de Forton. 3e et 5e de chasseurs.

Second corps d'armée.

Commandant en chef, M le général de division Gueswiller.

1re *division d'infanterie.* — Général Borelli.

1re brigade. — Général de Noue. 13e bataillon de chasseurs, 3e léger, 29e de ligne. — 2e brigade. Général Fririon. 5e et 38e de ligne.

2e *division d'infanterie.* — Général Ladmirault.

1re brigade — Général Estherhazy (Ladislas). 11e bataillon de chasseurs, 12e de léger, 13e de ligne. — 2e brigade. Général de Leyritz. 16e et 22e de ligne.

Division de cavalerie. — Général Reyau.

1re brigade.— Général Genestet de Planhol. 2e et 6e de lanciers. — 2e brigade. Général Gaudin de Vilaine. 1er et 8e de dragons.

Troisième corps d'armée (réserve).

Commandant en chef, M. le général de division Carrelet.

1re *division d'infanterie.* — Général Lafontaine.

1re brigade. — Général Duchaussoy. 18e bataillon de chasseurs, 17e léger, 24e de ligne. — 2e brigade. Général Lioux, 4e et 44e de ligne.

2e *division d'infanterie.* — Général de Chasseloup-Laubat.

1re brigade. Général Grobon, 16e bataillon de chasseurs, 6e léger, 69e de ligne. — 2e brigade. Général Bourgourd de Lamarre, 33e et 44e de ligne.

Division de cavalerie. — Général Grand.

1re brigade. — Général A. de Noue. 1er et 2e de cuirassiers. — 2e brigade. Général Ney de la Moskowa. 5e et 7e cuirassiers.

Ces troupes étaient ainsi réparties :

Le premier corps : divisions d'infanterie, à Honvault et à Equihen, quartier général à Boulogne ; cavalerie, autour de Montreuil et d'Hesdin.

Le deuxième corps : divisions d'infanterie, à Ambleteuse et à Wimereux ; cavalerie, à Arques et au sud de Saint-Omer ; quartier général à Wimereux.

Enfin le troième corps : divisions d'infanterie, à Saint-Omer et à Helfaut, cavalerie à Saint-Omer et à Hazebrouck : quartier général à Saint Omer.

ENTREVUE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III ET DE LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

Le 1er septembre, l'Empereur arrivait à Boulogne et descendait à l'hôtel Brighton, qui était préparé pour recevoir Sa Majesté. Il partait le lendemain pour Calais, afin de recevoir Sa Majesté le roi des Belges et S. A. R. le duc de Brabant, prince royal.

Vers dix heures du matin la garnison de Calais prenait les armes pour la réception de l'Empereur. A midi, toutes les autorités de la ville se portaient à l'écluse du Crucifix, pour attendre Sa Majesté.

L'Empereur arrivait bientôt en voiture découverte et accompagné seulement du général de Cotte. Il donna l'ordre d'arrêter, et M. Mayer, maire de Calais, entouré du conseil municipal et des principaux fonctionnaires de la ville, complimenta Sa Majesté.

Peu d'instants après l'Empereur recevait toutes les autorités de la ville à l'hôtel Dessin.

Dés dix heures du matin, M. le comte Victor du Hamel, préfet du Pas-de-Calais, et M. le général Boyer, commandant de la subdivision, se rendaient dans la commune d'Oye, limite du département vers Gravelines, escortés d'un piquet de gendarmerie, pour recevoir S. M. le roi des Belges.

A une heure le roi Léopold arrivait aux portes de Calais, où l'attendaient le maire, le président du tribunal de commerce, le corps municipal, etc. Sa Majesté était accompagnée de son fils le duc de Brabant.

Le roi se rendit directement à l'hôtel Dessin, où se trouvait déjà l'Empereur. Le roi des Belges portait l'uniforme d'officier général, et le duc de Brabant l'uniforme de son grade. Tous deux avaient la tête découverte quand la voiture entra dans l'hôtel. L'Empereur descendit avec les officiers de son état-major et vint recevoir le roi et S. A. R. au pied de l'escalier qui conduisait aux appartements impériaux. Après les compliments d'usage, les deux souverains montèrent à l'étage où se trouvaient les officiers de la suite impériale.

Quelques instants après, Leurs Majestés allaient en voiture au bassin à flot, pour visiter le vaisseau la *Reine-Hortense*, récemment arrivé de la Baltique. L'équipage placé sur les vergues, la population pressée sur les quais, les saluèrent des plus vives acclamations.

A six heures, Leurs Majestés se mirent à table; quatorze couverts étaient disposés; ils étaient occupés par S. M. le roi des Belges, S. M. l'Empereur des Français, S. A. R. le duc de Brabant, le prince de Chimay, le lieutenant général baron Prisse, chef de la maison militaire de S. M. le roi des Belges; le général de Liem; le lieutenant-colonel de Manens de Maerkerke, aides de camp du roi; le lieutenant-colonel baron Goelhals, aide de camp de S. A. R. le duc de Brabant; le docteur Kœpl, médecin du roi; le capitaine Prisse, officier d'ordonnance du roi; le comte Victor du Hamel, préfet du Pas-de-Calais; le général Grand, commandant la division; le général de Cotte, et le général de Montebello, aides de camp de l'Empereur; le comte Lepic, chef d'escadron d'état major, maréchal des logis du palais de l'Empereur.

Pendant le dîner, la musique municipale de Calais exécuta de nombreux morceaux d'harmonie, et à la chute du jour, le magnifique jardin de l'hôtel Dessin fut brillamment illuminé par les ordres de M. le maire de Calais.

Le 2 septembre dans la matinée, l'Empereur quittait Calais avec le roi des Belges et le duc de Brabant, et LL. MM. arrivaient à Boulogne vers dix heures.

A midi, l'Empereur, le roi des Belges et S. A. R le duc de Brabant sortaient de l'hôtel Brighton pour aller visiter la batterie d'artillerie campée près du débarcadère du chemin de fer et organisée d'après le système de l'Empereur.

Un navire à vapeur de la marine belge avait jeté l'ancre le matin dans le port de Boulogne, pour être aux ordres du roi. C'est à six heures que Sa Majesté quitta la ville. L'Empereur la reconduisit lui-même jusqu'au navire; la garde impériale formait la haie depuis l'hôtel Brighton jusqu'au point d'embarquement; une foule innombrable de Français et d'étrangers se pressait sur les quais et accompagnait Leurs Majestés de ses acclamations enthousiastes. La mer était calme comme un lac, le canon retentissait sur la plage; les soldats du camp se pressaient sur les falaises, et les rayons du soleil couchant éclairaient l'horizon : c'était un spectacle magnifique. Les deux souverains et le duc de Brabant se séparèrent en échangeant les témoignagnes de la plus affectueuse cordialité.

L'Empereur ne remonta dans sa calèche qu'après que le vaisseau belge eut quitté le port.

S. M. le roi des Belges, avant son départ, conféra à M. le comte du Hamel le grade de commandeur de son ordre, et à MM. Menche de Loisne, sous-

préfet de Boulogne, et Mayer, maire de Calais, le grade de chevalier du même ordre.

ORDRE DU JOUR DE L'EMPEREUR.

En prenant possession du commandement du camp, l'Empereur adressa aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Soldats !

« En venant prendre le commandement de cette armée du Nord, dont une division s'est récemment illustrée dans la Baltique, je dois déjà vous adresser des éloges, car depuis deux mois vous avez supporté gaiement les fatigues et les privations inséparables d'une pareille agglomération de troupes.

« La formation des camps est le meilleur apprentissage de la guerre, parce qu'elle en est l'image fidèle ; mais elle ne profiterait pas à tous si l'on ne mettait à la portée de chacun la raison des mouvements à exécuter.

« Une armée nombreuse est obligée de se diviser pour vivre, afin de ne pas épuiser les ressources d'un pays, et néanmoins elle doit pouvoir se réunir promptement sur un champ de bataille. Là est l'une des premières difficultés d'un grand rassemblement. « Toute armée, disait l'Empereur, dont les différentes parties ne peuvent se réunir en vingt-quatre heures sur un point « donné, est une armée mal placée. » La nôtre occupe un triangle dont Saint-Omer est le sommet et dont la base s'étend d'Ambleteuse à Montreuil. Ce triangle a huit lieues de base sur douze de hauteur, et toutes les troupes peuvent se concentrer en vingt-quatre heures sur un point quelconque du triangle. Ces mouvements s'opéreront avec facilité si le soldat est habitué à la marche, s'il porte aisément ses vivres et ses munitions, si chaque chef de corps maintient en route la discipline la plus sévère, si les diverses colonnes qui se dirigent par des routes différentes ont bien reconnu le terrain et ne cessent jamais d'être en communication entre elles, enfin si aucune arme ne gêne la marche de l'autre, malgré l'immense embarras d'un grand nombre de chevaux et de voitures. Les troupes une fois arrivées au lieu indiqué, il faut s'éclairer, se garder militairement et bivaquer.

« Voilà ce que vous allez être appelés à mettre en pratique. Sans donc parler des combats et des manœuvres de tactique, vous voyez comme tout s'enchaîne dans l'art de la guerre, et combien le plus simple détail doit contribuer au succès général.

« Soldats ! les chefs expérimentés que j'ai placés à votre tête et le dévouement qui vous anime me rendront facile le commandement de l'armée du Nord ; vous serez dignes de ma confiance, et si les circonstances l'exigeaient, vous serez prêts à répondre à l'appel de la patrie. »

RÉCEPTION DU ROI DE PORTUGAL.

Sa Majesté le roi de Portugal, accompagnée de son frère le duc d'Oporto, arriva à Boulogne le 4 septembre. L'Empereur fit à Sa Majesté portugaise et au prince son frère l'accueil le plus cordial. Les deux souverains se rendirent au camp d'Honvault, où Leurs Majestés passèrent la revue des 23e, 41e et 50e de ligne, et des 8e et 15e bataillons de chasseurs à pied.

Après la revue, eut lieu le dîner où l'Empereur avait à sa droite le roi de

Portugal et à sa gauche le duc d'Oporto ; les personnages de la suite du roi et plusieurs généraux français eurent l'honneur de s'asseoir à la table impériale.

A six heures et demie, le roi de Portugal prit congé de l'Empereur et quitta l'hôtel impérial, accompagné du général comte Roguet, aide de camp de Sa Majesté Impériale.

RÉCEPTION DU PRINCE ALBERT. — MANŒUVRES DU CAMP D'HELFAUT ET DE MARQUISE.

S. A. R. le prince Albert, époux de la reine Victoria, arrivait à Boulogne le lendemain, à onze heures, sur un yacht pavoisé aux couleurs d'Angleterre et de France et suivi de deux autres yachts également pavoisés. Le prince était accompagné du duc de Newcastle, ministre de la guerre, et de plusieurs généraux anglais. L'Empereur, par une courtoisie toute spéciale, était allé à la rencontre de Son Altesse Royale. Un détachement des cent-gardes précédait et suivait Sa Majesté ; les grenadiers de la garde impériale et les troupes de ligne formaient la haie, depuis l'hôtel Brighton jusqu'au port

Le sous-préfet, le maire et le conseil municipal s'étaient rendus aussi au lieu de débarquement.

Le prince Albert s'est empressé de descendre de son yacht et de s'avancer auprès de l'Empereur, qui lui a serré affectueusement la main. Le cortége s'est immédiatement dirigé vers l'hôtel impérial où le duc d'Albe, arrivé la veille, a déjeuné avec Sa Majesté et Son Altesse Royale.

Le 6 septembre, l'Empereur et le prince Albert, partis de Boulogne à sept heures du matin, et venant de Wizernes, où ils avaient déjeûné, arrivaient au camp de Saint-Omer, à la tête d'un nombreux état-major. Sa Majesté, reçue par le général Carrelet, au milieu des acclamations et des vivats poussés par les spectateurs, passa immédiatement devant le front des troupes, dont la tenue était admirable comme toujours. Après le défilé, l'infanterie se massa sur deux colonnes, et l'Empereur donna au prince Albert le spectacle d'une manœuvre de cavalerie. Quand la charge eut été exécutée avec cet entrain qui caractérise l'armée française, Sa Majesté traversa de nouveau la bruyère et vint monter en voiture sur la route où se trouvaient M Levert, sous-préfet ; M. d'Augustin, commandant la place, et les autorités de Saint-Omer. L'Empereur et le prince partirent alors pour Boulogne.

Le lendemain, à trois heures, Sa Majesté, accompagnée du prince Albert, s'est rendue au yacht *Victoria and Albert* et y a accepté une collation. Une foule considérable se pressait sur les quais et poussait des cris de *Vive l'Empereur !* et des hourrahs enthousiastes. Le soir il y eut en ville, dans le quartier des Tintelleries, des danses publiques qui se prolongèrent fort avant dans la nuit.

Mais une fête militaire magnifique était réservée à l'époux de la reine d'Angleterre. Le 8, à six heures du matin, Sa Majesté et le prince Albert partaient pour Marquise, où était transporté le quartier impérial. A sept heures, l'Empereur montait à cheval et portait en avant son armée. Bientôt après la bataille s'engageait contre l'armée du général Schramm, sur une étendue de terrain de plus de 20 kilomètres carrés. Près de 50,000 hommes de troupes de toutes armes y concouraient.

A dix heures, le prince Albert prenait congé de l'Empereur et s'embarquait sur son yacht pour retourner en Angleterre. Malgré les fatigues de cette jour-

née, toute la foule, revenue des grandes manœuvres, accourut sur les jetées pour saluer de ses acclamations le prince qui laissait à la France le souvenir de cette mémorable entrevue, dans laquelle semblait s'être personnifiée l'alliance intime de deux grandes nations.

Après le départ du prince Albert, l'Empereur prolongea son séjour à Boulogne jusqu'au 17 septembre. Pendant ce temps, il inspecta chaque jour les camps, fit une grande revue au camp d'Ambleteuse, et visita dans les plus grands détails l'hôpital de Boulogne.

RETOUR DE L'EMPEREUR A BOULOGNE.

Incendie de la salle de spectacle.

Le retour de l'Empereur à Boulogne eut lieu le 23 septembre. Le lendemain de l'arrivée de Sa Majesté, un violent incendie se déclarait au théâtre. L'Empereur, dès qu'il fut informé de ce sinistre, se rendit à pied sur les lieux, accompagné de ses aides de camp, pour encourager les travailleurs par sa présence et donner des ordres; mais l'incendie était favorisé par un vent violent qui soufflait de la mer, et, malgré les efforts de la troupe et des ouvriers de la ville, on dut se borner à préserver les maisons voisines.

L'Impératrice arriva à Boulogne le 25. Le lendemain, les deux augustes époux sortirent en voiture découverte, sans escorte. Leurs Majestés dirigèrent leur promenade vers le camp d'Honvault. L'Impératrice examina avec intérêt le campement et l'établissement des soldats, qui l'accueillirent avec enthousiasme.

En rentrant en ville Leurs Majestés descendirent de voiture à l'entrée de la jetée de l'ouest, et la suivirent jusqu'à l'extrémité. L'Empereur chercha à se rendre compte des travaux qui pourraient être entrepris pour améliorer l'entrée du port de Boulogne, souvent difficile dans les gros temps. Leurs Majestés, en regagnant leur voiture, furent saluées des cris les plus chaleureux par la foule qui les entourait, et qui était composée en grande partie des marins et des pêcheurs du port.

MANŒUVRES DE SENLECQUES.

Le 27, de grandes manœuvres eurent lieu dans le plateau de Senlecques, près de Desvres. Sa Majesté l'Impératrice, qui portait un charmant costume d'amazone, y assista à cheval, accompagnée de madame la baronne de Pierres. L'Empereur commandait en personne. Le général Schramm était à la tête de l'armée opposée. Les deux armées, égales en nombre, comptaient, réunies, environ 70,000 hommes de toutes armes. Commencé à midi sur un plateau qui n'avait pas moins de 16 kilomètres carrés, le simulacre de bataille dura jusqu'à quatre heures. A cinq heures, Leurs Majestés, suivies de l'état-major et d'un grand nombre d'officiers anglais, autrichiens, bavarois et napolitains, mettaient pied à terre à la tente impériale; à six heures, elles repartaient pour Boulogne.

Le surlendemain, l'Empereur et l'Impératrice visitèrent le camp d'Equihem, où était cantonnée la division du général de Courtigis. Leurs Majestés inspectèrent avec beaucoup d'intérêt les baraques construites d'une manière si rapide et si intelligente.

GRANDE REVUE DU 30 SEPTEMBRE.

L'Empereur a clos, le 30 septembre, la série des évolutions, des manœuvres et des revues, par une dernière revue générale, comparable en tous points à celle qui fut passée par Napoléon Ier en personne, le 15 août 1804.

Napoléon III, par respect pour son oncle immortel, a voulu que cette belle cérémonie se fît à l'endroit même où le grand Empereur a distribué pour la première fois à ses braves la croix de la Légion d'honneur.

Avant midi, des milliers de spectateurs arrivaient de toutes les routes qui mènent au petit vallon de Terlincthun. Vers midi et demi on vit déboucher de plusieurs côtés les différentes divisions des camps, la division d'Honvault et celle de Wimereux, puis la division d'Ambleteuse et celle d'Equihen, qui venaient chacune d'un côté opposé, de sorte qu'on n'apercevait partout qu'une forêt mobile de baïonnettes, se dirigeant autour de la pierre qui rappelle un des faits les plus beaux de l'histoire Napoléonienne.

A une heure et quelques minutes les divisions des quatre camps avaient pris leurs positions en face de la pierre célèbre, et avaient formé, en colonnes serrées, une équerre dont un côté longeait le vallon, et l'autre se dirigeait perpendiculairement vers la mer, qui formait le fond de ce magnifique tableau.

Bientôt on vit apparaître du côté de la colonne, les cent-gardes, avec leurs brillantes cuirasses qui reflétaient au loin les rayons du soleil: l'Empereur était à leur tête, accompagné de l'Impératrice en amazone.

Le cortége impérial s'arrêta quelque temps à la hauteur du monument; il paraît que pendant ce quart d'heure de repos, un courrier apporta en toute hâte une dépêche importante; l'Empereur brisa le cachet, lut, et dit : *Sébastopol est peut-être pris*. Cet espoir se répandit à l'instant dans toute l'armée et parmi la population française et anglaise qui se trouvait réunie et confondue dans la vallée de Terlincthun. Vers une heure et demie, l'Empereur et sa suite arrivaient à la pierre monumentale du 15 août 1804.

Leurs Majestés furent reçues au milieu des acclamations de l'armée et des milliers de spectateurs qui entouraient leur escorte.

Pour faciliter la revue des 40,000 hommes et la rendre moins longue et moins pénible, les troupes, placées d'abord en colonnes serrées et en équerre, reçurent ordre de se réunir toutes en un carré long et épais, de manière à ne présenter qu'un front de moyenne étendue.

L'Empereur et l'Impératrice passèrent à côté de la pierre du 15 août, la saluèrent et commencèrent immédiatement la revue des quatre camps, au son d'une musique guerrière, et au milieu des vivats et des hourrahs de l'armée. L'Empereur vint se placer au centre du front de l'immense carré, et prononça d'une voix ferme et sonore le discours suivant :

« SOLDATS!

« Je vous quitte, mais pour revenir bientôt juger par moi-même de vos progrès et de votre persévérance.

« La création du camp du Nord, vous le savez, a eu pour but de rapprocher nos troupes du littoral, afin qu'unies plus promptement à celles de l'Angleterre, elles se portent partout où l'honneur des deux nations en ferait un devoir. Il a été créé pour montrer à l'Europe que, sans dégarnir aucun point de l'intérieur, nous pouvions facilement rassembler près de cent mille hommes de Cherbourg à Saint-Omer. Il a été créé pour vous habituer aux

exercices militaires, aux marches, aux fatigues, et, croyez-moi, rien n'égale pour le soldat cette vie en commun et en plein air qui apprend à se connaître et à résister à l'intempérie des saisons.

« Sans doute, le séjour au camp sera rigoureux pendant l'hiver; mais je compte sur les efforts de chacun pour le rendre profitable à tous. La patrie, d'ailleurs, réclame de chacun de nous un concours actif: les uns protégent la Grèce contre l'influence funeste de la Russie; les autres maintiennent à Rome l'indépendance du Saint-Père; les autres affermissent et étendent notre domination en Afrique; d'autres enfin plantent peut-être, aujourd'hui même, nos aigles sur les murs de Sébastopol. Eh bien! vous qu'excitent de si nobles exemples, et dont une division vient de s'illustrer par la prise de Bomarsund, vous serez d'autant plus capables de contribuer pour votre part à l'œuvre commune que vous serez plus aguerris aux travaux de la guerre.

« Ce sol classique que vous foulez aux pieds a déjà formé des héros; cette colonne, élevée par vos pères, rappelle de bien grands souvenirs, et la statue qui la surmonte semble, par un hasard providentiel, indiquer la route à suivre. Voyez cette statue de l'Empereur, elle s'appuie sur l'occident et menace l'orient. De là, en effet, le danger pour la civilisation moderne; de notre côté, le rempart pour la défendre.

« Soldats! vous serez dignes de votre noble mission.

« NAPOLÉON.

« Boulogne, le 30 septembre 1854. »

Le défilé par régiments et par divisions en colonnes serrées eut lieu immédiatement après le prononcé du discours. L'Empereur se plaça un peu au-dessus de la pierre, de manière que les régiments, en passant, avaient à leur droite le monument de 1804, et en face Napoléon III.

Ainsi, à cinquante ans d'intervalle, le même lieu fut témoin de deux solennités auxquelles l'histoire consacrera deux belles pages.

AVANTAGES POUR LE DÉPARTEMENT,

DU VOYAGE DE L'EMPEREUR EN 1853 ET DE SES SÉJOURS A BOULOGNE POUR LE CAMP EN 1854.

ARRAS. — *Porte Napoléon.*

Pendant de longues années, la ville d'Arras avait demandé instamment l'autorisation d'élargir la plus fréquentée de ses portes. L'accroissement de son commerce, l'ouverture de nouvelles voies de communication, la proximité du chemin de fer, les embarras continuels de la circulation, tout lui faisait un devoir de donner une prompte satisfaction à cette nécessité. Cependant des difficultés toujours renaissantes entravaient les bonnes dispositions du conseil municipal. Le voyage de l'Empereur dans les départements du nord en septembre 1853 a levé tous les obstacles. Les plans ont été adoptés, les travaux ordonnés et mis sur-le-champ à exécution, et Sa Majesté, désirant autant que possible exonérer la ville d'un fardeau bien lourd, a mis à la charge de l'État la plus grande partie de la dépense.

Aujourd'hui les travaux sont fort avancés; les piétons peuvent déjà passer par la double voie qui vient d'être créée, et dans le courant de l'été prochain, cette voie sera livrée à la circulation des voitures.

Par une délibération du 14 septembre 1854, le conseil municipal, après avoir témoigné à l'Empereur sa vive reconnaissance, a sollicité de Sa Majesté la permission d'appeler la nouvelle porte de *son auguste nom*. Cette demande a été accueillie; désormais la porte Ronville s'appellera porte Napoléon.

Par une autre délibération, en date du 10 novembre 1854, le conseil municipal, en exprimant sa gratitude à M. le comte du Hamel pour l'appui qu'il avait prêté en toute circonstance à la ville d'Arras, pendant qu'il était à la tête du Pas-de-Calais, a décidé, à l'unanimité, que l'inscription mémorative de l'époque et des circonstances de la reconstruction de cette porte rappellera qu'elle a été entreprise sous l'administration et avec le concours de ce haut fonctionnaire (1).

SAINT-OMER. — *Fontaines publiques.*

Nous avons vu, dans la notice de Saint-Omer, que cette ville est obligée de faire venir ses eaux de Longuenesse au moyen de conduits. A son passage à Saint-Omer en septembre 1853, l'Empereur a reconnu par lui-même le mauvais état de ses fontaines publiques. Il a promis à l'administration municipale de contribuer à leur amélioration. En effet, Sa Majesté vient de disposer d'une somme de 30,000 fr. en faveur de la ville de Saint-Omer pour la réalisation d'une amélioration si importante.

CALAIS. — *Agrandissement du Courgain.*

L'Empereur s'est assuré de la situation fâcheuse où se trouvait l'intéressante population maritime de Calais, confinée dans le quartier étroit du Courgain. On respire à peine dans cet espace si resserré, qui renferme 3,000 habitants. Sa Majesté a, sur les lieux mêmes, arrêté en principe l'agrandissement de ce quartier, depuis longtemps réclamé et toujours ajourné, à cause du chiffre énorme de la dépense qui devait en résulter pour l'Etat. Des conférences ont été ouvertes entre les fonctionnaires des ministères de la guerre et des travaux publics. Déjà les travaux sont en cours d'exécution, et dans quelques années les braves marins qui habitent le Courgain béniront le Souverain de leur avoir donné l'espace nécessaire pour respirer librement et de les avoir débarrassés des miasmes délétères qui ruinaient leur santé.

Dessèchements.

Nous avons fait connaître, l'an dernier, l'appui accordé par l'Empereur pour les travaux de dessèchement des marais de la haute Deûle qui comprennent une étendue de plus de 1,800 hectares dans le Pas-de-Calais et dans le Nord. Ces travaux sont l'objet des études les plus sérieuses des commissions syndicales, qui, aidées par les ingénieurs, s'en occupent avec persévérance, et l'on peut espérer que, dans un avenir prochain, cette superficie considérable de terres, livrées à la culture, viendra accroître encore dans une notable proportion la richesse déjà si grande des deux départements.

BOULOGNE (*Port de*).

Pendant le séjour de l'Empereur à Capécure en 1854, M. le comte du Ha-

(1) Cette délibération a été présentée à M. le comte du Hamel, par M. le maire d'Arras, à la tête du conseil municipal, la veille du départ de M. le Préfet pour prendre l'administration du département de la Somme.

nel, conformément aux instructions qu'il avait reçues de Sa Majesté, au sujet d'un projet à étudier sur le port de Boulogne, se rendit avec M. Béghin, ingénieur en chef des ports maritimes et des phares, près de Sa Majesté, pour lui remettre le plan préparé par cet habile ingénieur et développé par son auteur avec une précision et une netteté qui ont frappé le Souverain. Il s'agirait de la création à Boulogne d'un port militaire et d'une rade qui seraient construits au moyen de digues s'avançant dans la mer à 500 mètres environ de l'extrémité actuelle des jetées. Les ouvrages projetés pourraient, au besoin, abriter quinze bâtiments de haut bord. L'Empereur en a admis l'exécution en principe et déjà le projet est soumis à une étude sérieuse. Ce sera là pour la ville de Boulogne un immense avantage qui rendra pour toujours précieux le souvenir du séjour de Sa Majesté dans ses murs.

Elargissement du pont de la rue de la Lampe. — Le pont de barrage du port est reconnu insuffisant pour les services qu'il est appelé à rendre. L'Empereur a fait mettre à l'étude les moyens de remédier aux inconvénients résultant de son peu de largeur. M. l'ingénieur en chef, persuadé que ce pont mobile ne pourrait être élargi que difficilement, a proposé d'établir le pont de la rue de la *Lampe* sur trois voies au lieu de deux qu'il avait. Par suite de cette amélioration, le pont de barrage ne recevrait plus que les voitures suspendues, et les lourds charrois s'effectueraient par le pont de la rue de la Lampe.

L'Empereur et M. le ministre des travaux publics ont adhéré à cette combinaison et il a été arrêté que la dépense de 24,000 fr que coûtera la troisième voie du pont qui doit être élargi, sera supportée par l'Etat, et que la ville recevra, en outre, une allocation de 20,000 fr., dont moitié pour le surcroît d'entretien que nécessitera le pont élargi, et moitié à titre de récompense de la subvention d'une somme égale qui a été souscrite par la chambre de commerce pour la construction du pont de barrage, lequel, dans le principe, ne devait avoir qu'une seule voie.

En résumé, c'est une somme de 44,000 fr. que la ville de Boulogne recevra de l'Etat, pour compléter ses voies de communication entre Capécure et l'embarcadère.

Prolongement du quai. — Une route en voie de construction pour le prolongement des jetées, cotoie les falaises sur une longueur de 1,100 mètres et sur une largeur de 16 mètres. Cette route doit, par une pente douce, déboucher sur le haut des falaises et mettre ainsi en communication directe et rapide le fort de Terlincthun et le camp d'Honvault avec Boulogne. Elle sera pendant l'été une agréable promenade et aura ce caractère particulier qu'aux fortes marées, la mer viendra battre son talus et s'arrêter à quelques décimètres du bord.

Compagnie des eaux. — Le séjour de l'Empereur à Boulogne a hâté la solution de la discussion qui existait depuis trois ans entre la ville et la compagnie Kent, pour la distribution des eaux que possède cette dernière.

Chemin de fer de jonction entre Boulogne et Calais. — L'Empereur, frappé des avantages que l'Etat retirerait de l'union des deux ports de Boulogne et Calais, a ordonné que des études fussent faites pour la création d'un chemin de fer qui relierait ces deux ports entre eux. MM. Lalanne et Petit ont été chargés de préparer les études de cette nouvelle voie qui, dit-on, au lieu de suivre la côte, irait joindre la ligne du nord au pont Sans-Pareil, près d'Ardres, passerait par Guînes, traverserait les cantons de Marquise, Desvres et Samer, et

viendrait se souder à Neufchâtel au chemin de fer de Boulogne à Paris. Ce chemin desservirait les carrières de marbre et de pierre et les mines de charbon du Boulonnais. Les hauts fourneaux de M. Pinart, les tanneries et les faïences de Desvres, les poteries de Samer et les produits agricoles du pays, y trouveraient des débouchés précieux, et les relations entre Calais et Boulogne se multiplieraient au profit des deux villes. Guînes, l'entrepôt de Marquise, acquerrait un plus grand degré d'activité et d'importance. Tels sont les puissants motifs qui font applaudir à la pensée de l'Empereur et en rendent désirable la prompte réalisation.

ADMINISTRATION DE L'ANCIENNE PROVINCE D'ARTOIS.

La première partie de l'*Annuaire* fait connaître l'organisation des divers services publics du département du Pas-de-Calais. Nous avons pensé que nos lecteurs nous sauraient gré de les mettre à même de comparer cette organisation avec celle de nos anciennes provinces. Celles-ci avaient presque toutes un mode d'administration et des priviléges particuliers ; cependant leur constitution reposait sur des principes fondamentaux qui avaient entre eux une certaine analogie. Il nous a semblé que nous ne pouvions mieux en donner une idée qu'en rappelant les institutions de l'ancienne province d'Artois, qui forme la plus grande partie de notre département. Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent de parler cette année que des états d'Artois, des députés ordinaires et des députés à la cour.

ÉTATS D'ARTOIS.

Nous extrayons d'un manuscrit inédit que M. le baron de Hauteclocque, ancien maire d'Arras, a eu l'extrême obligeance de mettre à notre disposition, les documents suivants sur l'organisation, les attributions, les immunités, franchises et priviléges des états de la province d'Artois.

« Le droit public, comme le droit civil et coutumier, s'est successivement formé dans la province d'Artois par les anciennes traditions, par l'usage, par la concession des priviléges, immunités, lettres d'octroi, et aussi par les traités, conventions et autres actes politiques ; et si aucun monument littéral, ou code écrit, n'est venu le résumer et le formuler, comme pour le droit civil, on peut y suppléer par l'examen des procès-verbaux des nombreuses assemblées des états d'Artois, et celui des actes auxquels ils ont concouru.

« Ces réunions de représentants des droits et des intérêts de la province, dont l'autorité s'était agrandie par le pouvoir exécutif et réglementaire qui leur était dévolu, avaient une puissance d'autant plus étendue, qu'elle était tout à la fois politique et administrative. Elle comprenait tout ce qui pouvait intéresser la province, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et se rattachait à l'administration générale, dont les états avaient centralisé l'action à Arras et qui était exercée par leurs députés ordinaires.

« L'Artois, pays de franchise et d'immunités (1), avait dans les trois ordres qui composaient ses états, d'énergiques et courageux défenseurs de ses droits et de ses libertés. S'il ne nous est pas permis de reproduire ici le détail et l'histoire des luttes incessantes qui eurent lieu entre ces administrations provinciales et les gouverneurs, dont l'avidité fiscale et les demandes d'aides et de subsides sans cesse renaissantes, eussent infailliblement, sans ces résistances, amoindri la prospérité et la fortune publique, non moins que l'aisance des particuliers, ce qui nous obligerait à un travail considérable, tout à fait en dehors des limites que nous nous sommes imposées, nous croyons devoir au moins retracer sommairement les principaux priviléges, droits et attributions des états d'Artois.

« Les habitants de la province pouvaient seuls posséder les charges et offices qui y devenaient vacants.

« Le placard de 1616, relatif à la répression des délits de chasse, ne fut jamais admis en Artois ; les états ont toujours demandé que ces actes et les délinquants fussent réservés aux juges ordinaires.

« La nomination des receveurs ou collecteurs des impositions dans la province était réservée anx gens de loi de la commune, lesquels étaient au choix des habitants.

« Les états d'Artois avaient le privilége de ne devoir compte qu'à eux-mêmes de la manutention des deniers qu'ils avaient levés, et qui provenaient des impositions ou tailles.

« Les états obtinrent la suppression en Artois de l'office de fossier ou de ruyer ; ses attributions furent réservées aux magistrats dans les villes, et aux seigneurs vicomtiers dans les communes.

« Les gouverneurs généraux des Pays-Bas étaient dans l'obligation de prêter serment aux états. Ces fonctions ne pouvaient être exercées que par des naturels du pays, et lorsque le prince en investissait des étrangers, ils devaient obtenir l'agrément des états.

« La police des grains, leur entrée, leur sortie de la province appartenaient aux états.

« Selon les anciens traités, les Pays-Bas ne pouvaient avoir à leur charge l'entretien des troupes étrangères ; ils ne contribuaient qu'à la subsistance des troupes nationales recrutées dans le pays. Les registres aux délibérations des états démontrent qu'au lieu de voter des subsides pour cet objet, ils acquittaient directement les dépenses qui s'y rattachaient, afin d'éviter que les deniers qui auraient été alloués dans ce but, fussent détournés de leur destination.

« Les états avaient le droit de faire fabriquer de la poudre à canon dans les villes où ils avaient établi des moulins à cet usage.

« Les troupes en garnison dans les villes ne pouvaient avoir de cantines ; elles étaient soumises aux mêmes droits que les citoyens.

« Les états avaient le droit immémorial et exclusif de lever et d'établir, sous l'autorité du prince, des impôts, et de les administrer par eux-mêmes ; d'accorder ou de refuser aux marchandises l'entrée ou la sortie de la province;

(1) Sous la date de 1295, on conserve aux archives du Pas-de-Calais des lettres de Philippe, roi de France, qui fait savoir que le centième par lui imposé, pour la défense du royaume, ne peut en rien préjudicier aux franchises et immunités des hommes d'Artois. (*Recueil de Chartres*, 1er cahier in-f°, page 1.)

d'emprunter, de fixer le taux de l'intérêt, d'adjuger à bail la ferme des droits établis, de créer des rentes.

« Peu de temps avant la mort du roi Louis XIV, en 1715, les états d'Artois obtinrent des lettres-patentes données à Marly, le 5 août, par lesquelles ce monarque confirma les habitants de l'Artois dans leurs anciens priviléges ou exemptions, et principalement en celles de tous bureaux, droits de traite foraine, et du payement des droits établis sur les huiles par les édits d'octobre 1710 et août 1714.

« Les états obligeaient tous les citoyens à participer au payement des impôts. Ils accordaient rarement des exemptions ; lorsque le prince faisait des remises de ce genre, il en opérait la restitution aux états, en imputant le montant de ces remises sur les aides qui devaient lui être payées.

« Les sentences et jugements des États, en matière d'impôts ou de recouvrement de deniers publics, étaient exécutoires nonobstant appel.

« Outre tous ces droits, qui sont clairement établis et concédés dans la multitude de lettres-patentes et d'octroi que l'on retrouve aux archives des anciens états, on voit encore qu'ils avaient celui de faire les ordonnances et règlements qu'ils jugeaient nécessaires.

« Les membres des états d'Artois n'étaient justiciables, pour les faits relatifs à leurs fonctions, que du Conseil d'Etat seulement. Les juges de la province d'Artois avaient la connaissance des délits militaires.

« Les routes, les canaux, les rivières, les monts de piété, etc , étaient régis par des règlements émanés de l'autorité des états. En 1609, les états refusèrent de consentir l'impôt du sel ; cette province en fut affranchie.

« Un des priviléges de la province consistait en ce que nul étranger ne pouvait être nommé abbé d'abbayes en Artois ; il fallait être regnicole. Les abbayes de la province d'Artois étaient exemptées du droit d'annates.

« Il n'y en avait en Artois, ni gabelles, ni papier timbré, ni contrôle, ni droit de sel, ni autre exercice des anciennes grosses fermes générales du royaume.

« Les impositions, ou contributions de la province d'Artois, étaient réelles ou foncières et personnelles. »

ASSEMBLÉES DES ÉTATS (1).

Il y avait régulièrement tous les ans une assemblée générale des états qui se tenait à Arras. Elle était convoquée par le roi, qui s'y faisait représenter par trois commissaires : le gouverneur général de la province, l'intendant de la province et le président du conseil provincial. Sa Majesté expédiait une lettre-cachet aux états, des commissions en forme de lettres-patentes aux commissaires, et autant de lettres-cachet qu'il y avait d'évêques, de chapitres, d'abbayes, de gentilshommes et de corps de villes ayant entrée aux états.

Pendant longtemps, ils se sont tenus à l'abbaye de Saint-Vaast, mais depuis le commencement du dix-huitième siècle, ils ont été transférés dans un hôtel acheté spécialement pour leur usage et situé au centre de la ville.

Au jour indiqué par le roi, les membres des trois ordres se réunissaient

(1) Les documents qui vont suivre sont extraits de la notice de l'état ancien et moderne de l'Artois par M. Bultel, deuxième président du conseil provincial, et des almanachs d'Artois.

dans cet hôtel, qui, pour le jour de l'ouverture de la session, était ainsi disposé : une estrade dans le fond de la salle et trois fauteuils pour les commissaires du roi ; à droite de cette estrade, deux fauteuils pour les évêques d'Arras et de Saint-Omer, et des bancs sur une ou plusieurs lignes pour le clergé ; à gauche, et vis-à-vis du clergé, un fauteuil pour le député ordinaire de la noblesse, qui tenait la première place, et à la suite des bancs, aussi sur une ou plusieurs lignes, pour les membres de cet ordre ; en face de cette estrade, depuis la ligne du clergé jusqu'à celle de la noblesse, se trouvaient des bancs pour les membres du tiers-état et un bureau en avant dans le milieu, où se plaçaient les députés ordinaires et le greffier des états, ces derniers en manteau et en rabat.

Quand l'assemblée était formée, les trois députés ordinaires partaient de l'hôtel des états pour se rendre chez le premier commissaire du roi, où se trouvaient les deux autres, afin de les avertir que les états étaient prêts à recevoir les ordres de Sa Majesté. Puis, ils revenaient à l'assemblée rendre compte de leur commission.

Les trois commissaires faisaient ensuite avertir les états du moment où ils se rendraient à l'assemblée, et ils partaient dans une même voiture. Les trois députés ordinaires se trouvaient à la porte d'entrée de l'hôtel pour les recevoir et les conduire dans la salle d'assemblée, où chacun des commissaires prenait sa place.

Aussitôt après leur entrée, on laissait pénétrer dans la salle le peuple, qui se rangeait debout derrière les bancs des trois ordres.

L'ouverture des états commençait par la communication de la lettre du roi écrite au corps des états pour faire connaître les commissaires. On lisait ensuite les lettres-patentes portant nomination de ces derniers. Outre ces lettres et commissions, dont ils avaient chacun une expédition, il y avait une instruction écrite commune aux trois commissaires, et qui demeurait secrète entre eux.

Le premier commissaire exposait en peu de mots à l'assemblée l'objet principal de la réunion. L'intendant prenait la parole après lui ; il développait davantage les ordres de Sa Majesté. Le premier des membres du clergé faisait un autre discours où il représentait l'état actuel de la province, son zèle pour répondre aux volontés de Sa Majesté. Puis les commissaires se retiraient ; les députés ordinaires allaient les conduire jusqu'à la porte d'entrée de l'hôtel où ils les avaient reçus. On faisait alors sortir le peuple de la salle, et les membres de l'assemblée se trouvant seuls réunis, les députés à la cour rendaient compte des affaires dont ils avaient été chargés. Après cet exposé on procédait à la nomination des commissaires particuliers des états aux fonds et aux requêtes, et l'on s'ajournait à quelques jours pour commencer les travaux de la session.

Le jour de l'ouverture des séances de travail, les trois ordres, après s'être réunis dans la salle des conférences, se séparaient pour se retirer dans leurs chambres respectives, afin d'y prendre isolément leurs délibérations sur chaque affaire. Les chambres se communiquaient d'abord leurs avis, et quand chacune d'elles avait arrêté ses résolutions, on fixait un jour pour la discussion publique, puis on votait par chambre. Si les trois avis concordaient, la délibération demeurait arrêtée ; si l'un d'eux était différent, la délibération était également acquise ; l'ordre dissident pouvait formuler une opposition qui était consignée au procès-verbal. Quand les trois avis étaient différents, on recommençait de nouveau les opérations, afin de se mettre d'accord. Toute délibération en séance

publique était rédigée sur-le-champ par le greffier des états et lue publiquement.

Les députés aux fonds et aux requêtes n'avaient de pouvoirs que pour un an. Les premiers prenaient connaissance des fonds à voter et, sur leur rapport, l'assemblée formait un état d'impositions tant pour le roi que pour les charges courantes et extraordinaires des états. Les députés aux requêtes examinaient les réclamations qui ne pouvaient contenir que des demandes en remise, en décharge ou en modération pour des pertes par suite d'événements imprévus ou pour des indemnités.

Bien que les états n'eussent pas de juridiction contentieuse, ils pouvaient faire venir les parties devant eux pour les entendre sommairement et les concilier à l'amiable; mais si leurs efforts ne réussissaient pas, ils devaient les renvoyer à se pourvoir devant la justice ordinaire.

Ils réglaient les affaires de la province et rédigeaient des cahiers de doléances qui étaient présentés au roi par les députés à la cour, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails afin de mettre nos lecteurs à même de comparer les assemblées des états avec celles des conseils généraux actuels. Quoiqu'ils eussent des attributions beaucoup plus étendues que ces derniers, ils n'en étaient pas moins sincèrement soumis au souverain. La solennité même de l'ouverture de leur session, le cérémonial observé pour la réception des commissaires du roi témoignaient de leur respectueuse déférence pour Sa Majesté.

Nous terminons ce que nous avions à dire des états d'Artois en publiant la liste des membres qui ont siégé à la dernière assemblée, tenue en 1788.

Liste des personnes qui ont été convoquées, par lettres de cachet du roi, du 17 novembre 1788, à l'assemblée des états d'Artois, dont l'ouverture s'est faite le 29 décembre suivant.

MESSIEURS DU CLERGÉ, SUIVANT L'ORDRE DE LEUR SÉANCE.

Monseigneur l'évêque d'Arras.

Monseigneur l'évêque de Saint-Omer.

Messieurs les abbés de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, d'Anchin, de Saint-Eloi, de Blangy, d'Auchy, d'Ham, de Clairmarais, de Cercamps, d'Arrouaise, d'Henin-Liétard, de Chocques, de Ruisseauville, de Marœul, de Dommartin, de Saint-Augustin, de Saint-André-au-Bois.

DÉPUTÉS DU CLERGÉ.

Chapitre d'Arras.

MM. de Bovet, Mercier, de Vicques, de Cardevac.

Chapitre de Saint-Omer.

MM. d'Aumale, doyen, de Fabry, Denissel, Leroi, le grand prieur de Saint-Vaast.

Chapitre d'Aire.

MM. Gouliart, Delannoy, Bernard.

Chapitre de Béthune.

M. Vollant de Berville.

Chapitre de Lens.

MM. Chrétien, Brice-Picou, de Cardevac de Gouy.

Chapitre de Lillers.

MM. Willay, Cressent.

Chapitre de Saint-Pol.

M. Capron.

Chapitre d'Hesdin.

M. Lecointe.
Secrétaire du clergé, M. Jacquemont, rue du Bloc.
Chacun des chapitres, quoique représenté par plusieurs députés, n'avait qu'une seule voix.

Nota. Le grand prieur de Saint-Vaast assistait aux états lorsque l'abbaye était en commande, et prenait séance après le chapitre de la cathédrale de Saint-Omer.

MEMBRES DE LA NOBLESSE CONVOQUÉS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1788.

Il fallait être noble de six générations et être seigneur de paroisse ou église succursale, pour avoir entrée aux états. Les gentilshommes y ont date, sans distinction de grade ni de qualité, du jour de leur admission et première convocation.
Le comte de Cunchy, de Fleury, député ordinaire à Arras.
De Coupigny, de Fouquières, à Ocoche par Doullens.
De Belvalet, marquis d'Humerœul, à Humerœul par Saint-Pol.
Le marquis de Couronnel, de Barastre, à Velu par Bapaume.
De Preud'homme d'Ailly, marquis de Verquigneul, à Verquigneul par Béthune.
Le comte de Ghistelles de Serny, à Serny par Aire.
Le marquis de Crépy, de Bailleul, député en cour à Paris.
Le comte de Beauffort, de Moulle, à Moulle par Saint-Omer.
Le comte de Laizer, de Siougeat d'Ecquemicourt, à Hesdin.
Le comte d'Aumale, de Liévin, à Arras.
De Montmorency, prince de Robecq, à Morbecq par Aire.
De Tournay d'Assignies, comte d'Oisy, à Oisy par Cambrai.
Le Sergeant, d'Hendecourt, à Arras.
Le comte de Lannoy, de Caucourt, à Arras.
Boudart, marquis de Couturelle, à Couturelle.
Le comte de Lannoy, d'Hestrus, à Surville par Montreau-sous-Yonne.
Le comte de Sainte-Aldegonde, de Noircarmes, à Boulogne-sur-Mer.
De Lattre-d'Ayette, comte de Neuville, à Ayette, par Arras.
Dupire, baron d'Hinges, à Béthune.
De Pronville, d'Haucourt, à Haucourt, par Bapaume.
De Gosson, de Barlin, à Barlin, par Béthune.
Le baron de Dion, de Wandonne, à Wandonne, par Fruges.
Le baron d'Aix, de Remy, à Arras.
Le marquis de Bacquehem, de Lietz, de Drouvin à Drouvin.
De Chivot de Coullemont, à Coullemont.
Le comte de Sainte-Aldegonde, de Cléry, à Lille.
Le comte de Béthune, de Nédon, à Pénin.
Bryois de la Mairie, d'Angre, à Neulette par Saint-Pol.
De Gargan Rollepot, du Montchel à Rollepot par Frévent.

Le marquis de Ghistelles Saint-Floris, vicomte d'Herny Saint-Julien, à Lille.
Le marquis d'Aoust, baron de Cuincy, à Douai.
Testart de Campagne-lez Hesdin, à Montreuil-sur-Mer.
Le marquis de Bertoult d'Hauteclocque, baron d'Œuf, à Hauteclocque par Saint-Pol.
Le comte de Trazégnies, de Bomy, à Bomy par Aire.
Le Riaque, de Marquais à Béthune.
De Créquy, marquis d'Hesmont, à Hesmont par Hesdin.
Le marquis de Maulde, de la Buissière, à la Buissière par Béthune.
Le comte de Mérodes, de Mametz à Mametz par Aire.
Le marquis de Coupigny, de Lignerœul, à Lignerœul.
Le marquis de Salperwick, à Etruval par Hesdin.
Le marquis d'Havrincourt, à Havrincourt par Cambrai.
De Nelle, de Lozinghem, à Lozinghem par Béthune.
Dostrel, baron de Flers, à Flers par Saint-Pol.
De Landas, comte de Louvignies, de Couïn, à Couin par Arras.
Sandelin de Delettes, à Haisnes par Saint-Omer.
Obert de Grévillers, à Lille.
De Thieulaine, d'Hauteville, à Arras.
Le maréchal duc de Duras, à Paris.
Le marquis de Croix, d'Heuchin, à Lille.
Le prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul, comte de Noyelles-sous-Lens, à Tournai.
Le marquis de Bassecourt, de Fontaines-lez-Boulans, à Fontaines par Aire.
Le marquis d'Armolis d'Avion, à Arras.
De Hauteclocque de Wail, à Arras.
Le comte de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, de Draucourt, à Rieulet par Douai.
Le marquis de Hamel-Bellanglise, de Bourel-sur-Canche à Grand-Rullecourt par Arras.
De Marcé, de Manin, à Paris.
De Partz, marquis d'Esquires, de Pressy, à Willeman par Hesdin.
Le comte de Thiennes, de Boidinghem, à Cambrai.
De France, comte d'Hézecques, à Mailly par Albert.
Le comte de Wavrin-Villers-au-Tertre, marquis de Cambrin, à Cuinchy-lez-Labassée.
Le baron de Wasservas d'Haplincourt, à Haplincourt par Bapaume.
De Bernard, de Calonne-Ricouart, à Calonne par Béthune.
D'Aoust, marquis de Jumelles, de Bourcheul, à Douai.
Le baron des Lyons, du Locon, à Bavincourt.
De Castillon, baron de Saint-Victor de Courrières, à Courrières par Lens.
Duval, de Saint-Martin-Glise, à Sautrecourt par Saint-Pol.
Le comte de Bryas, de Royon, à Royon par Hesdin.
Le comte de Béthune, d'Auchel, à Pénin par Arras.
Le marquis de Beauffort, de Mondicourt, à Arras.
Le chevalier de Gantès, de Fontaines-lez-Croisilles, à Arras.
De Gennevières de Vielfort, de Vendin, à Béthune.
De Briois de Wardrecques, à Salomé par la Bassée.
Le comte de Bryas-Bryas, à Bryas par Saint-Pol.
Le comte de Brandt de Galametz, de Marconne à Arras.
Le marquis de Berghes, de Querne, à Arleux par Douai.
Le baron de Vitry, de Vitry dit Nœux, à Hulluch par Lens.
Doresmieulx de Foucquières, à Foucquières par Béthune.
Le marquis d'Estourmel, baron de Sailly-au-Bois, à Suzanne par Péronne.
Deslyons, de Zudausque, à Saint-Omer.
Le comte de Gand, de Vraucourt, à Hem par Lille.

Le baron de Plotho, de Favreul, à Oisy par Cambrai.
De Rischoufflz, de Manin, à Manin par Avesnes-le-Comte.
Le marquis de Castéja, de Burbure, à Paris.
Duquesnoy, d'Escœulle, à Escœulle par Saint-Omer.
Le baron de Contes d'Agranges, de Planques à Bucamp, par Hesdin.
Le comte de la Basecque, de Saint-Amand, à Arras.
De Cuinghem de Regnauville, à Fontaine l'Etalon par Hesdin.
Le marquis de Fleschin, de Wamin, à Hesdin.
Le comte de Thienne de Rumbecq, de Terraminil, à Arras.
Lejosne-Contay, de Capelle-sur-la-Lys, à Capelle-sur-la-Lys par Saint-Omer.
Le marquis de Nédonchel, de Brouay, à Bouvignies, par Douai.
Moullart, de Tilly-Capelle, à Montreuil-sur-Mer.
Blondel de Beauregard, de Noyelles-sous-Bellonne, à Viannes, près Grammont en Flandre.
Le duc de Lévis, d'Avesnes-le-Comte, à Paris.
Le marquis de Servins, d'Aubrometz, à Héricourt par Saint-Pol.
Le comte de Marles, de Vaudricourt, à Beauvoir-Rivière par Doullens.
Le vicomte de Tenremoude, de Ransart, à Seclin.
Le marquis de Roquelaure, de Mory, à Paris.
Payen, comte de la Bucquière, de Brebière, à Brebière par Douai.
Le marquis de Harchies, de Béalincourt à Saint-Omer.
Le baron de France, de Buire-au-Bois, à Maintenay par Montreuil.
Delaporte de Vaulx, à Vaulx par Auxi-le-Château.
Louverval, de l'Espinoy, à Saint-Omer.
Le chevalier de Harchies, de Saint-Martin au Laërt, à Saint-Omer.
.Le baron de Nedonchel, de Gouve, à Baralles par Cambrai.
Dartois de Campagne-lez-Boulonnais, de Valvalon, à Campagne-lez-Boulonnais par Saint-Omer.
Raulin de Belval, à Arras.
Le marquis de Carondelet, ancien baron de Noyelles et vicomte de Langle, à Noyelle près Bouchain.
De Tramecourt, de Tramecourt, à Tramecourt par Fruges.
Le vicomte de Coupigny, de Nourœul, à Cambrai.
Le baron de Beauffort d'Hanescamps, à Hanescamps par Arras.
Le baron d'Angouwart à Cuinchy-lez-Labassée.
Le Clément de Saint-Marcq de Souich.
Le comte le Merchier de Créminil de Moringhem.
De Hoston, de Tatinghem à Saint-Omer.
Hubert d'Humières, a Humières par Saint-Pol.
D'Hespel d'Harponville, de Saint-Martin-sur-Cojeul, à Arras.

Secrétaire du corps de la noblesse, M. Herman père, avocat.

MM. DU TIERS-ETAT.

Le tiers-état était représenté par les députés des villes de la province. Chaque ville n'avait qu'une voix, quel que fût le nombre de ses députés.

DÉPUTÉS DES VILLES.

Arras.

Messieurs du magistrat en corps.

Saint-Omer.

MM. Boubert, avocat, échevin ; Bachelet, avocat, échevin ; Harache, échevin.

Béthune.

MM. de Baillicncourt *dit* Courcol, échevin; Capelle, échevin ; Hurbiez, échevin.

Aire.

MM. Thyrau, avocat, échevin ; Wanin de Borquirey, avocat, échevin ; de Crombecque, échevin.

Bapaume.

MM. Héancre, échevin ; de Bécourt, avocat, échevin.

Hesdin.

MM. Térouanne, avocat, échevin ; Coffin, avocat, échevin ; Houzel, échevin.

Saint-Pol.

MM. Delchelle de Matringhem, maïeur; Ansart, échevin; Joanne, échevin; Guffroy, avocat, échevin.

Pernes.

M. Truyart, maïeur.

Lillers.

M. Berthier, échevin.

Secrétaire du tiers-état, M. Grimbert, avocat.

DÉPUTÉS ORDINAIRES.

M. Laignel, abbé de Saint-Eloi.
M. le comte de Cunchy, de Fleury, pour la noblesse.
M. Duquesnoy, avocat, pour le tiers-état.

M. Herman, avocat, greffier en chef.

DÉPUTÉS A LA COUR NOMMÉS A L'ASSEMBLÉE DE 1787.

De la part du clergé, dom d'Allennes, abbé de Saint-Bertin.
De la part de la noblesse, le marquis de Crény de Bailloeul.
De la part du tiers-état, M. Guffroy, avocat, ancien échevin des ville et cité d'Arras.

DÉPUTÉS DE L'INSTRUCTION.

De la part du clergé, MM. l'abbé d'Eaucourt ; de Gosse de Dostrel, chanoine de Lens.
De la part de la noblesse, MM. Briois, de la mairie d'Angres; d'Hauteclocque de Wail.
De la part du tiers-état, MM. Lefebvre, avocat, échevin des ville et cité d'Arras ; Bachelet, avocat, échevin de la ville de Saint-Omer.

DÉPUTÉS AUX COMPTES GÉNÉRAUX POUR 1789, 1790, 1791.

De la part du clergé, MM. l'abbé de Saint-André-au-Bois ; Capron, chanoine de Saint-Pol.

De la part de la noblesse, MM. de Thieulaine d'Hauteville; le baron de Wasservas.

De la part du tiers-état, la ville d'Arras y envoyait deux députés, et celles de Saint-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin y envoyaient aussi chacune un député.

COMMISSAIRES DES ÉTATS POUR LA NOMINATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DES DIFFÉRENTES VILLES DE LA PROVINCE.

De la part du clergé, MM. l'abbé d'Hénin-Liétard; de Bovet, prévôt de l'église d'Arras.

De la part de la noblesse, MM. le marquis de Verquigneul; le marquis de Fléchin.

De la part du tiers-état, MM. Truyart, échevin de Pernes; Berthier, échevin de Lillers.

DÉPUTÉS ORDINAIRES.

Les députés ordinaires formaient un bureau permanent, à Arras, dont les fonctions étaient suspendues pendant l'assemblée générale des états. Ils étaient au nombre de trois, dont un de chaque ordre, et leurs pouvoirs duraient trois ans. C'étaient à proprement parler, dit Bultel, des syndics choisis qui régissaient et administraient au nom du corps, sous l'autorité du roi, d'une assemblée à l'autre. Ils prenaient ordinairement le titre de députés généraux et ordinaires des états d'Artois, commissaires du roi en cette province. Dans l'intervalle des sessions, ils avaient les mêmes pouvoirs que les états eux-mêmes. Chaque ordre élisait son député en assemblée générale.

Ces députés devaient résider à Arras et se rendre tous les jours, matin et soir, au bureau des états, afin de pourvoir aux affaires de la province. Ils touchaient à ce titre un modique traitement qui était fixé chaque année.

DÉPUTÉS A LA COUR.

Il y avait aussi des députés à la cour, au nombre de trois et élus de la même manière, mais pour un an seulement. Ils touchaient une indemnité fixée par jour pour le temps qu'ils étaient employés à la suite de la cour. Ils étaient obligés de s'y rendre le jour qui leur était désigné par l'assemblée générale ou par les députés ordinaires. Ils sollicitaient d'abord l'audience du roi et attendaient le moment où il plairait à Sa Majesté de recevoir l'hommage de ses peuples de l'Artois, et le cahier des points arrêtés sous le bon plaisir du roi dans la dernière assemblée générale, et aussi, par suite, les différentes affaires pouvant intéresser les états. Quand ils avaient obtenu leur audience, ils se rendaient dans la salle des ambassadeurs, accompagnés d'autant de notables du pays qu'ils pouvaient en trouver pour leur former un cortége convenable. L'introducteur des ambassadeurs et le grand-maître des cérémonies les conduisaient successivement jusque dans l'antichambre de la salle où le roi devait les recevoir. Puis, à un signal donné, les portes de cette salle s'ouvraient; le gouverneur général de la province et le secrétaire d'Etat du département les recevaient à la porte. Ils les plaçaient entre le gouverneur général tenant la droite, et le secrétaire d'Etat la gauche. Le cortége suivait.

Le gouverneur général, le secrétaire d'Etat et les trois députés faisaient

successivement trois inclinations profondes, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés au pied du trône. Le gouverneur général et le secrétaire d'Etat quittaient les députés et se plaçaient de chaque côté du trône. Les députés restaient en face; celui du clergé, debout, occupait le milieu, ayant à sa droite le député de la noblesse, aussi debout, et à sa gauche, celui du tiers-état, qui se mettait à genoux, tenant en main le cahier de la province. Le roi, assis sur son trône, avait à ses côtés et derrière lui les seigneurs de sa cour et les autres assistants admis à l'audience.

Le député du clergé portait seul la parole, et après avoir rendu au roi les hommages de la province, il retirait le cahier des mains du député du tiers-état et le remettait au roi, qui le délivrait sur-le-champ à son ministre. Après la réponse de Sa Majesté, ils se retiraient suivant le cérémonial observé à leur entrée. Le roi leur accordait ordinairement la faveur de faire jouer les eaux de Versailles.

Avant la nouvelle assemblée des états, le roi arrêtait en son conseil les réponses qu'il jugeait à propos de donner aux demandes contenues dans le cahier, et les faisait mettre à la marge de chaque article; on en délivrait ensuite une expédition aux députés, qui la rapportaient à l'assemblée générale suivante. Il était d'usage de faire chaque année une assemblée, dite à la main, à laquelle assistaient seulement les membres les plus rapprochés d'Arras. Le but de cette réunion était de se faire rendre compte des négociations des députés à la cour, et de délibérer si l'on continuerait ou non leur séjour à la suite de la cour.



LES MUSÉES COMMUNAUX

DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Colligite fragmenta ne pereant.
Saint-Jean, c. VI, v. 12.

CHAPITRE I.

Considérations générales.

Je commence par le dire hautement, mon intention n'est pas d'étudier ici le présent et l'avenir des beaux-arts en province ; je laisse à d'autres le soin d'expliquer pourquoi, sous le régime centralisateur du dix-neuvième siècle, ces admirables manifestations de l'esprit humain, si en faveur aux seizième et dix-septième, dans les petits Etats d'Italie, et les villes riches et presque indépendantes des Pays-Bas, viennent aujourd'hui se concentrer sur un point unique de la France (1). Le but que je me propose est moins ambitieux ; je veux seulement constater l'état des musées communaux de notre département, démontrer leur utilité relative, et tracer, autant qu'il dépendra de moi, aux conservateurs, la marche qu'ils doivent suivre pour former des collections intéressantes avant tout, au point de vue local.

Cette question a été souvent posée et débattue devant moi : A quoi servent les musées de province ? Laissons au gouvernement, disent certains économistes, la spécialité des collections, et à peine ces messieurs, dans leur profond mépris pour la contrée qui les a vus naître, daignent-ils excepter de cet ostracisme général quelques grands centres de population : Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille (2) ont peut-être, à leurs yeux, le droit d'étaler des richesses artistiques, dans les vastes salles de leurs palais consulaires ; mais, les cités de second ou troisième ordre, que pourraient-elles montrer au public, sinon des choses que chacun connaît, ou qui ne valent pas la peine d'être regardées ? A ces arguments, beaucoup plus spécieux qu'ils ne le paraissent, je répondrai simplement : Si Paris, où les masses ne vont pas encore, malgré

(1) Les écoles italiennes et espagnoles modernes sont presque nulles ; les peintres belges et anglais exposent à Paris, l'école allemande seule a conservé son cachet particulier : quant à la France, l'école de Lyon a produit et produit encore journellement des artistes habiles, mais outre que leur nombre est fort restreint, ils viennent pour la plupart chercher dans la capitale les honneurs de la publicité ; on ne peut donc les considérer que comme une légère exception à la règle générale.

(2) J'ai entendu en 1839 un membre du conseil municipal de Lille, regretter amèrement le bois employé à faire des cadres aux merveilleux dessins du legs Wicar : peut-être alors n'était il pas le seul ; aujourd'hui les choses ont bien changé de face.

la facilité des communications, est le brillant foyer chargé d'éclairer la France intellectuelle, les chefs-lieux de département et d'arrondissement ne sont-ils pas, à leur tour, des satellites destinés à refléter sur l'étendue de leur territoire la lumière empruntée à l'astre principal ? Or, comment satisfaire à cette loi qui régit le monde moral aussi bien que le monde physique, si, sur les points remplissant la condition indiquée plus haut, on ne met pas à la portée de ceux qui veulent apprendre, ou même des curieux vulgaires, tous les documents, à quelque ordre qu'ils appartiennent, relatifs à l'étude historique, naturelle, artistique et économique du pays environnant ?

C'est cette idée féconde en heureux résultats, qui a présidé à la création, récente en beaucoup de localités, des bibliothèques et des musées communaux, et cette idée les soutiendra longtemps, en dépit des aveugles qui nient le soleil, parce qu'ils ne peuvent pas le voir.

Une objection plus sérieuse, est la pénurie des moyens d'exécution. En effet, les ressources, aussi étendues qu'elles puissent être, des budgets municipaux, sont grevées de tant de charges, de tant de dépenses prévues et imprévues, que les conseils, malgré leur bonne volonté, ne peuvent allouer que de faibles sommes à l'entretien et l'accroissement des objets offerts par les villes à l'étude ou à la curiosité. Comment, à l'aspect fabuleux des chiffres que l'Etat (et il a bien raison) présente à chaque législature, pour ses galeries de peinture, de sculpture, d'ethnographie, de céramique et d'histoire naturelle, prétendrait-on obtenir avec quelques centaines de francs, une réunion non pas de bonnes choses, mais seulement de médiocres ? Cela est difficile, cela n'est pas impossible.

Je suppose la création d'un musée admise en principe : chaque citoyen a visité ses tiroirs oubliés, débarrassé son garde-meuble et porté à l'hôtel de ville des débris sans nom, ou les rebuts de sa collection particulière (on commence toujours ainsi) ; que l'administration fasse alors appel aux hommes de loisir, dévoués et studieux, que l'on rencontre partout quand on se donne la peine de les chercher ; que ces hommes, à leur tour, apportant un concours gratuit et généreux, débrouillent avec courage la friperie soumise à leur investigation, nettoient les objets d'art, lustrent les oiseaux, classent les médailles et remettent en état, au meilleur compte possible, ce qui est susceptible de restauration : au bout de peu de temps, et sans frais excessifs, on pourra affronter l'épreuve de la publicité. La vue d'un objet donné, convenablement exposé derrière une vitrine, flatte l'amour-propre du donataire, éveille chez d'autres personnes le désir de l'imiter, et bientôt, grâce à des achats sagement calculés, à des excursions à travers les campagnes, à des échanges judicieux avec les dépôts voisins, l'insignifiant noyau primitif acquiert une valeur réelle.

Les legs jouent parfois aussi un rôle très-important dans l'accroissement des musées (1).

(1) C'est par des legs que la ville de Lille, déjà si riche en tableaux de maître et en objets d'histoire naturelle, est devenue successivement propriétaire des inappréciables dessins originaux du chevalier Wicar et de la collection ethnographique de M. Moillez ; c'est par un legs qu'elle obtiendra, mais bien tard nous l'espérons, le fruit des travaux entomologiques du vénérable M. Macquart, dont le nom est européen. En consacrant au logement et à l'entretien de son musée des sommes considérables, l'administration municipale s'est acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance des savants et des artistes ; j'ajouterai que le conservateur des tableaux,

Mais, si les basses jalousies, les tracasseries administratives, viennent entraver l'action des conservateurs, adieu à toute pensée d'avenir : le dégoût s'en mêle et les collections, négligées d'abord, puis, faute de surveillance, interdites au public, se transforment rapidement en un fouillis désordonné, où quelques toiles éraillées disputent la place à d'ignobles tessons, courant ça et là après des peaux de chat rongées par les vers.

Le tableau est triste j'en conviens, il n'est malheureusement que trop exact, et, si j'y ajoutais les livres et les manuscrits les plus précieux jonchant le sol d'une salle humide, j'achèverais la description complète de certaine collection de la France centrale, que j'ai visitée pendant un de mes voyages. Semblable chose n'est pas à craindre dans nos contrées ; les provinces du nord ont toujours possédé des hommes intelligents et laborieux, recueillant avec patience et conservant avec une piété filiale tout ce qui intéresse l'histoire de leur pays ; c'est en apprenant à connaître ce qu'ils ont fait pour la science, qu'on pourra chercher à suivre leurs traces et continuer l'œuvre de dévouement si noblement entreprise.

Le département du Pas-de-Calais renferme à lui seul quatre musées, Arras, Saint-Omer, Boulogne et Calais : trois arrondissements, Béthune, Saint-Pol et Montreuil, en sont privés ; en revanche, celui de Boulogne en compte deux pour sa part. Ces collections, quoique réunissant plusieurs branches d'études analogues, ont cependant toutes une tendance individuelle : ainsi, Arras possède une suite de grands mammifères et de nombreux restes de son antique cathédrale, morceaux très-importants pour l'histoire de l'architecture religieuse du onzième au quinzième siècle ; Saint-Omer s'enorgueillit de la plus riche série d'armes blanches qu'on puisse rencontrer en province ; Boulogne étale les verreries et les vases romains trouvés à Quantovic, des antiquités égyptiennes, une galerie ornithologique presque complète et de fort jolis tableaux ; Calais enfin, la moins favorisée des quatre villes, doit à la générosité particulière quelques objets d'art fort intéressants. A ces spécialités nettement définies, chaque localité n'a pas manqué d'ajouter tout ce qui se rattachait à son histoire, son industrie et aux hommes remarquables, ses enfants ou ses hôtes ; médailles, poteries, monnaies d'Artois, mereaux capitulaires, fragments de sculpture, tapisseries, portraits peints ou gravés, tableaux dus au pinceau d'artistes indigènes. Une semblable énumération fait ressortir facilement l'utilité la plus grande, à mon avis, que puissent avoir les musées de province dont les conservateurs suivent une voie régulière et sûre ; l'antiquaire y trouve à sa portée des séries complètes, qu'il lui faudrait peut-être ailleurs chercher dans vingt endroits différents, le naturaliste a devant lui les animaux du pays aux diverses phases de leur existence, et l'artiste y reconnaît avec bonheur les premiers essais des hommes qu'il n'avait vus, au Louvre, qu'à l'apogée de leur talent et de leur gloire.

Le gouvernement (1) et surtout le congrès scientifique de France, portent le plus vif intérêt aux musées de province ; le catalogue général en a été résolu et je ne doute pas que d'ici à quelques années ce gigantesque projet ne reçoive

M. Reynart, qui, seul parmi les hommes éminents placés à la tête du musée de Lille, recevait un traitement, y a renoncé depuis plusieurs années.

(1) Il existe un ou plusieurs inspecteurs des musées de province au ministère de l'intérieur.

son entière exécution (1); mais en attendant qu'il se réalise, et pour lui servir en quelque sorte d'introduction partielle, je vais essayer de donner un aperçu des richesses contenues dans les collections publiques de notre beau département. Je commencerai par Calais et Saint-Omer, que j'ai récemment visitées, puis viendra le tour de Boulogne ; Arras enfin, comme chef-lieu, arrivera en dernière ligne.

CHAPITRE II.

Musée de Calais.

Situé dans la partie Est de la ville, au milieu de la rue des Prêtres, le musée de Calais occupe la moitié d'une maison que rien ne distingue des habitations voisines ; huit petites pièces, trois au rez-de-chaussée, cinq au premier étage, renferment les collections ; le reste sert au logement du concierge. Les salles basses, spécialement affectées à la peinture, contiennent soixante-huit tableaux, parmi lesquels on voit avec plaisir :

— *La fédération du champ de Mars, à l'instant où Louis XVI prête serment à la Constitution ;* cette toile, œuvre de *Thévenin*, se distingue par une multitude de portraits fort exacts ; elle n'a jamais été gravée et mérite de l'être au point de vue historique.

— Quatre cadres où *Van der Puyl* (2), dans une intention jusqu'ici demeurée inconnue, a rassemblé les principaux personnages civils et surtout militaires du camp de Boulogne en 1804 ; ces petites têtes, véritables études jetées çà et là, sont touchées avec une extrême finesse.

— Deux tableaux gothiques flamands, *le mariage de la Vierge* et *la messe de saint Grégoire* : ce dernier, *ex-voto* où figure la donatrice, princesse de la maison de Bourgogne, mérite l'attention des archéologues (3).

— *La fuite en Egypte*, par *H. de Létang*. Envoi du ministère de l'intérieur.

— Le portrait en pied d'Emmanuel, duc de Croï, maréchal de France, goûverneur de Picardie, Boulonnais et Calaisis, peint en 1784 par *Monsiau*, pour la ville de Calais.

(1) Cette pensée grande et généreuse est due à M. de Caumont ; l'illustre directeur de l'institut des provinces prend toujours l'initiative lorsqu'il s'agit des intérêts dont il s'est constitué le défenseur.

(2) Louis-François-Gérard Van der Puyl, né à Utrecht en 1760, décédé à Calais où il s'était fixé, le 18 novembre 1824, à l'âge de 74 ans ; cet artiste se trouvait à Saint-Omer au commencement de la révolution ; il y peignit quelques personnes de la ville, entre autres M. Deschodt, abbé de Clairmarais, et son valet de chambre (1792) ; ces portraits sont fort ressemblants et bien exécutés, mais inférieurs à ceux de Calais, qui témoignent chez leur auteur une marche ascendante très-prononcée.

(3) Les armoiries peintes sur ce tableau ne peuvent s'appliquer qu'à Marie de Bourgogne, fille de Jean Sans-Peur, mariée en 1406 à Adolphe de Clèves, comte de La Marck, morte en 1463. Une autre princesse de la même famille, Anne, bâtarde de Philippe le Bon, épouse en secondes noces d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestein, fils des précédents, morte le 17 janvier 1504 et enterrée à Saint-Dominique de Bruxelles, où se voyait son tombeau en bronze, aurait son blason chargé d'une *barre de sable*.

— Un médaillon de de Belloy (l'auteur du *siége de Calais*), entouré d'attributs allégoriques ; ouvrage de *Jollain*.

— *La Vierge au bandeau* du *Corrége* (1), délicieuse peinture sur bois un peu enfumée, mais où l'on reconnaît toutes les qualités du maître ; c'est une véritable perle qui a droit à un examen attentif et surtout à une place plus convenable.

— Quatre études à mi-corps, dues au pinceau de *Carlos*, peintre espagnol ; elles sont d'une bonne couleur

— Un *Ecce Homo* de *Th. Prochet*.

Au pied de l'escalier, et sur le palier supérieur, on remarque : — deux pièces d'artillerie en fonte, de petit calibre, se chargeant par la culasse ; l'une d'elles porte le millésime de 1638 ; — des gargouilles fort anciennes trouvées dans les décombres de l'église, et, souvenir d'une des actions les plus hardies qui se soient entreprises de mémoire d'homme, le ballon et la nacelle qui servirent à l'aéronaute Blanchard pour traverser le détroit du Pas-de-Calais.

La galerie d'histoire naturelle, qui s'ouvre immédiatement au haut de l'escalier, est fort bien tenue ; on y voit quelques mammifères, entre autres un tamanoir ; — une collection d'oiseaux d'Europe ; — un grand nombre d'oiseaux exotiques, parmi lesquels le vanneau éperonné du Brésil, rare et charmant volatile ; — de beaux spécimens de coquillages exotiques dont le fonds principal est dû à la générosité d'un Anglais, M. *Beven* ; — peu de poissons et de reptiles ; — enfin des papillons et une centaine de coléoptères.

Dans la salle à droite, — les éléments d'une collection de médailles; outre quelques pièces frappées à Calais, cinq à six monnaies russes offertes par Mlle Taglioni, y attirent seules l'attention, bien plutôt à cause de la donatrice, que de leur valeur numismatique. Heureusement, sept médaillons allégoriques en acier ciselés par *Claud* (1774) viennent consoler de cette pauvreté, et si les compositions de l'artiste sont empreintes du mauvais goût inhérent à son époque, l'exécution prouve surabondamment qu'il savait forcer le métal à lui obéir.

— Au sortir du cabinet des médailles, il faut traverser de nouveau le palier, pour entrer dans la section des curiosités proprement dites (je ne comprends pas, bien entendu, sous ce titre les poteries gallo-romaines découvertes aux environs de Calais (2), et malheureusement trop peu nombreuses pour former une classe à part). Là, cinq portraits chinois, peints sur papier de riz et d'une dimension plus qu'ordinaire, frappent d'abord les regards ; ils représentent l'empereur Kien-Long, deux mandarins et deux femmes aux traits fins et allongés : on ressent un véritable plaisir à contempler cet art primitif, immobile depuis des siècles et si en rapport avec le métier stationnaire des religieux du mont Athos. Les vitrines renferment un certain nombre d'antiquités égyptiennes (3), — des magots chinois, des armes arabes et indiennes ; — des vêtements russes, chinois et même africains : cette partie ethnographique est du reste remarquablement soignée ; les éléments en sont bons, il n'y a qu'à poursuivre.

(1) Ce tableau est un don de mademoiselle de *Bleschamps Bouvet*, veuve *Jouberthou*, née à Calais ; cette dame, devenue l'épouse de Lucien Bonaparte et princesse de Canino, n'oublia pas sa ville natale et lui envoya ce souvenir.

(2) Ces poteries ont été décrites par M. H. Derheims, Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, tome 9.

(3) Données par M. Durand.

Dans la dernière salle enfin, se trouvent des échantillons de minéralogie et la série complète des couches traversées par la sonde, lors de l'infructueux forage d'un puits artésien sur la place d'armes.

Le musée de Calais dut, en 1836, sa fondation au patriotisme intelligent de quelques hommes dévoués : MM. Pigault de Beaupré, Derheims père, Dufaitelle, Guillebert et Francia père (1) ont bien mérité de leurs concitoyens.

Les collections sont ouvertes tous les jours au public (2) : le conservateur est M. E. Carpot; le gardien, M. Beyaërt.

CHAPITRE III.

Musée de Saint-Omer.

Créé en 1829, par la Société d'agriculture, le musée de Saint-Omer encombra longtemps la vaste salle de la bibliothèque publique, où, grâce à une position littéralement inabordable, il gênait la circulation, sans rendre aucun service ; plus tard l'achèvement de la nouvelle maison commune ayant rendu libres les bâtiments de l'ancien bailliage, on y transporta les collections, qui purent s'y développer à l'aise et acquérir l'importance qu'elles ont aujourd'hui. Toutes cependant ne sont pas renfermées dans l'élégant édifice qui décore une des faces de la grand'place, et l'administration a dû remédier à l'insuffisance de ce local, en recueillant les tableaux à l'hôtel de ville, où une fort belle galerie a permis de les disposer avec avantage. Les collections de Saint-Omer, je l'ai déjà dit, ne manquent pas de valeur et méritent une étude approfondie ; il faut donc les décrire avec ordre et méthode ; néanmoins, quoique la section de peinture soit, relativement aux autres, d'une récente fondation, son isolement m'oblige à m'en occuper tout d'abord.

Rien, en général, n'est plus difficile à former qu'une galerie de tableaux en province : l'argent manque pour acheter les œuvres des maîtres, et ceux qui les possèdent sont rarement disposés à s'en dessaisir gratis. On doit, en conséquence, savoir un gré infini aux hommes qui, sans autre ressource que leur savoir et leur industrie, ont doté leur ville natale d'une série d'ouvrages d'art n'offrant, il est vrai, aucun morceau capital, mais digne en entier d'être examinée par le voyageur intelligent (3).

C'est donc avec un sentiment d'indulgence mêlée de respect qu'il faut aborder la pinacothèque de Saint-Omer, et, si l'admiration n'y est pas toujours provoquée, on est du moins satisfait par l'harmonie et la propreté qui y

(1) Un carton rempli d'esquisses et de dessins au crayon et à l'aquarelle, dus à cet original et regrettable artiste, est déposé dans une armoire du musée; MM. Carpot et Beyaërt le communiquent, avec une inépuisable complaisance, aux personnes qui leur en font la demande.

(2) Je voudrais qu'on fît disparaître des vitrines certains souvenirs apocryphes auxquels peu de personnes se laissent prendre et qui provoquent le sourire, bien plus que l'attendrissement des visiteurs.

(3) C'est ici le cas de citer les noms de MM. *J. de Saint-Amour*, ancien député à la constituante et *Aug. Deschamps de Pas*; ce dernier artiste amateur, en se faisant tour à tour menuisier, doreur et restaurateur de tableaux, a trouvé le moyen d'arriver, avec un budget de cent francs par an, à des résultats véritablement fabuleux.

règnent en souveraines : là, rien ne choque le spectateur, nulle *croute* insolente n'accapare les places bien éclairées ; il y a du mauvais sans doute, où n'y en a-t-il pas ? mais ce mauvais demeure en quelque sorte invisible, tant on a mis d'adresse à le dissimuler, et l'œil peut se promener partout avec assurance, certain de ne rencontrer que des œuvres agréables, si ce ne sont pas des chefs-d'œuvre.

Voici la nomenclature des tableaux les plus remarquables d'entre les quatre-vingt-deux dont se compose la collection audomaroise :

— *Le bon Samaritain, Joseph expliquant les songes* : grandes toiles attribuées à *G. de Crayer*.

— *L'arracheur de dents*, par *Th. Rombouts* ; bon ouvrage donné par M. Deschodt.

— *La famille hollandaise*, par *Albert Kuyp* ; excellente peinture sur toile.

— Une très-belle *Sainte-Famille* de *Franck Floris*, dit le Raphaël flamand, donnée par madame Van Wormhoudt.

— Un paysage de *Paul Bril*.

— Une *fête flamande*, par *Pierre Breughel* ; œuvre curieuse et originale.

— Le *Christ en croix*, tableau de *Jean de Mabuse*, offert par M. Deschamps père ; les ouvrages de cet artiste sont rares et ont beaucoup de valeur.

— L'*Adoration des Mages*, peinture gothique que l'on attribue à *Mabuse*, et peut-être à *Hemling* ; le nègre vêtu d'une robe blanche, qui fait l'œil du tableau, est entièrement dans le goût de ce dernier maître.

— Un paysage à figures du *Bassan*.

— Deux portraits par *Largillierre*, don de M. le président Queuson.

— Nature morte avec portraits, par *Dominique Doncre*.

— Un vase de fleurs, par *J. B. Monnoyer*.

— Vue de la place et de l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer, par *Gouraud*.

— Une charmante marine, de *Petit*.

— Une *Léda* de grandeur naturelle (1).

— Une vue de Bressuire par *Ed. Hostein*, donnée par S. M. l'Empereur.

A cette énumération sommaire, on peut ajouter quelques morceaux sortis de l'atelier des *Franck*, de *David de Heim* et d'un élève de notre Louis *David* ; une suite de portraits offerts par M. de Vissery ; enfin un vaste tableau topographique, représentant la levée du siége de Saint-Omer par les Français le 16 juillet 1638, morceau très-curieux, qui ne serait pas là si l'on avait une autre place à lui donner.

Les objets conservés à l'ancien bailliage peuvent se ranger en six catégories principales : archéologie proprement dite, numismatique, armurerie, céramique, orfévrerie et curiosités, histoire naturelle ; mais comme, par la disposition même du local qui les renferme (sept chambres situées à trois étages différents), il a été impossible de restreindre ces diverses collections dans des limites bien arrêtées, il me semble préférable de les décrire en suivant l'ordre des salles, plutôt que de recourir à un classement méthodique.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

Couloir. — Neuf panneaux en bois de chêne sculpté, qui lambrissaient

(1) Ce tableau, sur le compte duquel les connaisseurs sont loin de s'entendre, est un don récent de M. Victor de Taffin de Tilques, colonel du 2e de cuirassiers, né à Saint-Omer et l'un de nos brillants officiers de cavalerie.

autrefois la salle des maïeurs à l'hôtel de ville : chacun de ces panneaux est orné d'un sujet en bas-relief tiré de l'histoire ancienne et très-finement travaillé (1695) (1).

— *Première salle.* — Divers sarcophages du dixième au treizième siècle, en calcaire du pays, parmi lesquels celui d'Athala, fille de Baudoin comte de Flandre, trouvé en fouillant les ruines de Saint-Bertin; plus, les inscriptions placées au fond de ces tombeaux (2). — Plusieurs chapiteaux, fûts de colonnes et autres débris d'architecture du dixième au quinzième siècle. — Les restes du pavé mosaïque qui recouvrait le chœur de Saint-Bertin (1109), avec la sépulture du jeune Guillaume, fils de Robert de Jérusalem, comte de Flandre (3). — Quelques échantillons de dalles gravées du treizième siècle. — Une inscription flamande en terre cuite au millésime de 1625.—Une brique moulée du seizième siècle représentant l'Annonciation (4). — Un notable fragment du curieux mausolée en faïence de Guillaume Fillastre (5), abbé de Saint-Bertin (1473). — Les armoiries sculptées du monastère de Saint-Bertin et de l'abbé Guillaume Loemel (1621), venant de la première assise du jubé. — Deux bas-reliefs, l'un en calcaire, l'autre en bois, images grossières mais exactes de la tentative faite par les Français le 25 novembre 1594, pour pétarder la porte Sainte-Croix et s'emparer de Saint-Omer (6).

— *Deuxième salle.* — Quelques statues modernes en bronze et en plâtre. — Deux bahuts flamands en bois de chêne sculpté.

— *Escalier.* — *Adam et Ève, le roi Salomon;* ces deux tapisseries d'Arras, des quinzième et seizième siècles, sont remarquables par la naïveté des sujets et la richesse des couleurs (7). — Aux fenêtres, des vitraux suisses et flamands en mauvais état.

PREMIER ÉTAGE.

Première salle. — Une belle suite de faïences de Lunéville, Nevers, Arras, Rouen, Delft, etc. — Plusieurs vases flamands en grès cérame (8), de diverses

(1) On peut lire leur description dans l'*Essai sur l'ancien hôtel de ville de Saint-Omer*, par M. Louis Deschamps de Pas (Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, tome 4).

(2) L'inscription d'Athala, gravée sur une pierre carrée, est ainsi conçue : *Hic requiescit Athala Balduini comitis filia vera vidua deo consecrata et in fide Christi catholica.* L'épitaphe de Walter Ier, abbé de Saint-Bertin, au dixième siècle, est inscrite sur une lame de plomb.

(3) Cette mosaïque, fort dégradée, offrait une série de médaillons avec les prophètes et les signes du zodiaque; elle a été décrite et figurée par MM. Al. Hermand, *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, tome 1, et Wallet, *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin.*

(4) Trouvée dans une maison, rue de Dunkerque.

(5) M. L. Deschamps de Pas et moi avons parlé de ce tombeau dans notre *Description de l'église et de la tour de Saint-Denis, à Saint-Omer.*

(6) Ces bas-reliefs étaient autrefois à l'hôtel de ville, d'où ils furent enlevés en 1677, après la conquête des Français, et portés à Wisques dans le château de M. de Pan, d'où ils sont revenus au musée.

(7) On conserve au Vatican des tapisseries faites à Arras au seizième siècle d'après les cartons de Raphaël et que les Romains nomment encore avec admiration *Arrazzi.*

(8) L'un de ces pots, fabriqué à Ruisseauville, porte cette inscription :

N. D. DE FOY A RUSAVIL 1628.

époques. — Des widercomes allemands en grès blanc. — Une rare et grande aiguière du seizième siècle, en terre brune émaillée. — Un plat de faïence grossière fabriqué dans le Haut-Pont, *à l'Image de Saint-Omer*. — Quelques beaux verres et vases de Venise et de Bohême. — Divers carreaux émaillés du treizième siècle, provenant de l'église de Saint-Bertin. — Vases gallo-romains en verre et en poterie rouge, blanche ou noire. — Ustensiles en bronze du même temps; colliers, agrafes, épingles, bagues, bracelets antiques et statuettes romaines en bronze (1). — Tête de Vénus en marbre, travail grec admirable (2).

Pied de croix en bronze doré et ciselé, ouvrage du douzième siècle, provenant du trésor de Saint-Bertin : ce morceau capital, d'une parfaite conservation, est orné des statuettes des quatre évangélistes, des quatre animaux symboliques, de quatre types à mi-corps caractérisant les éléments, et de huit émaux cloisonnés, représentant les mystères de la rédemption et de l'Eucharistie par des figures tirées de l'Ancien Testament (3). — Une crosse abbatiale en cuivre doré et ciselé avec lames d'argent niellé ; la volute, terminée en tête de lion, est d'un beau travail; sur le nœud *(sperula)*, on voit des fleurs de lis, des quintefeuilles et un médaillon de sainte Catherine : cette crosse, en très-bon état, a été trouvée à Fauquembergue et donnée par M. le marquis de Dion. — La crosse de l'abbé G. Fillastre (1473), provenant de son tombeau ; elle est en cuivre doré et très-détériorée. — Deux paix en ivoire du seizième siècle. — Plusieurs calices en plomb de forme antique trouvés dans les cercueils de Saint-Bertin. — *L'Annonciation*, deux figurines en ivoire, douzième siècle. — Un des *vieillards de l'Apocalypse*, statuette en ivoire, treizième siècle (4). — Diverses figurines en bronze, ivoire, bois et terre cuite, du quinzième au dix-septième siècle. — Les chaînes en argent des échevins de Saint-Omer, seizième siècle ; on y voit un chien avec cette devise P. LEAVTE.

— Une série d'anciens poids de la ville de Saint-Omer. — Une collection d'objets se rapportant à la vie commune, de l'époque romaine au dix-septième siècle, clefs, ustensiles de table et de toilette. — Un coffret du seizième siècle en bois avec bas-reliefs en mastic blanc sur fond d'or ; le devant représente Actéon surprenant Diane ; le derrière, une chasse ; les côtés, deux vaisseaux et une femme portant des fleurs et se dirigeant vers une ville; l'ornementation du couvercle est aussi très-riche.

— Un autre coffret contemporain du précédent, où sont figurés les douze travaux d'Hercule et trois médaillons avec têtes et fleurons, le tout en émail de Limoges. — Divers bas-reliefs en bois et en albâtre.

— *Deuxième salle.* — Collection complète d'as romains ; suite de médailles consulaires, impériales et du bas-empire, en or, argent et bronze. — Une suite de monnaies des rois de France, en or, argent et cuivre ; on y distingue cinq pièces d'or de la première race, un Philippe-Auguste frappé à Arras, d'autres

(1) L'une d'elles, symbole gallo-romain, montrant d'un côté la tête d'un sanglier et de l'autre une sorte de défense ou corne phallimorphe, a été donnée par M. H. Platiau.

(2) Provenant d'Herculanum et offerte par M. Catouillard.

(3) Ce pied de croix a été reproduit imparfaitement dans l'ouvrage de M. du Sommerard, *les Arts au moyen âge*. M. Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, nous en promet une bonne gravure.

(4) Morceau curieux qui pourrait bien appartenir aux temps carlovingiens ; il a été trouvé rue du Cabilland et donné par M. *Vandenbogaërde*.

pièces frappées à Saint-Omer et Montreuil, et la série presque entière des sous républicains. — Une suite de monnaies baronales et des villes, de pièces étrangères et obsidionales, le tout à l'état élémentaire. — Une très curieuse collection des médailles, jetons et mereaux de la ville de Saint-Omer, en bronze et plomb. — Un coin de la monnaie obsidionale de Saint-Omer en 1638. — Les matrices en argent du sceau échevinal de Saint-Omer au douzième siècle. — Les mêmes en bronze du, quatorzième siècle. — Divers sceaux des abbés et monastère de Saint-Bertin. — Une collection de mereaux de divers chapitres, entre autres de ceux d'Aire, Térouanne et Arras. — La suite des jetons des états d'Artois. — Une suite de médailles de Louis XIV et de Louis-Philippe en bronze. — Quelques beaux médaillons de papes en argent doré, argent et bronze (1).

—Plusieurs haches celtiques en silex. — Des haches et couteaux en bronze; — des épées gallo-romaines du même métal.

— Une série très-remarquable et sans doute unique en province, d'épées, poignards, lances, casques, cuirasses et mors de bride, depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours, presque tous repêchés au fond de l'Aa (2); on y distingue quelques lames très-anciennes, ornées d'inscriptions indéchiffrables et plusieurs poignées du seizième siècle, à pommeau et coquille en fer ciselé d'un très-beau travail. — Une collection de mousquets à rouet, pétrinals, pistolets incrustés d'ivoire, argent et nacre; elle est peu nombreuse, mais bien choisie. — Des canons de fusil, platines et baïonnettes de diverses époques (3).

Contre la muraille, les écussons, peints sur bois, de Charles de Bourgogne, comte de Charolais; Simon de Lalaing, baron de Montigny et Jehan de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam : ces trois panneaux ont servi au chapitre de la toison d'or, tenu dans le monastère de Saint-Bertin, par Philippe le Bon.

— *Troisième salle.* — Diverses curiosités chinoises et autres. — Un *Missale Tervanense,* imprimé à Rouen en 1516, par Martin Morin, aux frais de J. Lagache, d'Arras; volume dont la place est marquée à la bibliothèque communale. — Un plan en relief des bâtiments de l'abbaye de Saint-Bertin (4). — Quelques vitraux suisses et flamands.

SECOND ÉTAGE.

Première salle. — Une collection d'oiseaux indigènes et exotiques; — la suite presque complète des œufs de tous les oiseaux d'Europe, donnée par

(1) Le lecteur comprendra l'importance de ce médailler en apprenant qu'il est confié aux soins de M. A. Hermand, le savant auteur de la *Numismatique artésienne.*

(2) Les armées françaises, flamandes, bourguignonnes et espagnoles se sont heurtées tant de fois sur les bords de ce petit fleuve, qu'il est devenu un arsenal en quelque sorte inépuisable.

(3) Je suis encore obligé de nommer MM. Auguste et Louis Deschamps de Pas, qui, pour augmenter la collection d'armes, exercent un vrai métier de résurrectionnistes; l'un d'eux fourbit les lames, l'autre tourne, garnit, ajuste, comme s'il avait été armurier toute sa vie. Peintre, musicien, sculpteur, serrurier, mécanicien, M. Auguste Deschamps est un homme universel.

(4) Les plans en relief sont d'une haute utilité; c'est à l'aide de celui de Cambrai, transporté à Berlin par les hasards de la guerre, que M. Lassus a pu retrouver la cathédrale de Notre-Dame, disparue, hélas! comme l'abbaye de Saint-Bertin.

M. de Contes ; — des poissons, — des reptiles, — des coquillages, — des insectes, — des fossiles et des minéraux (1).

— *Deuxième salle.* — Laboratoire des conservateurs, renfermant en outre une flore complète de la France en 114 volumes in-folio : cet herbier, classé suivant le système de Linnée, est le fruit des longs travaux de feu le docteur Deschamps (2) ; il a été offert à la ville par ses héritiers.

Le musée de saint-Omer est ouvert au public, les jeudis, dimanches et fêtes chômées, les étrangers peuvent le visiter tous les jours.

Les principaux conservateurs, tous membres de la société d'agriculture, sont pour l'archéologie, les beaux-arts, et la numismatique, MM. de Pelet, Aug. et Louis Deschamps de Pas, Al. Hermand ; pour la minéralogie et la géologie, M. Labresson; pour la zoologie, M. Delehaye; pour la botanique, MM. Descelers et Réveillon : leurs fonctions sont gratuites. Le concierge, logé au bailliage, est M. Florent.

CH. DE LINAS.

(1) M. Delehaye, chargé de la section d'histoire naturelle, travaille avec ardeur à augmenter le nombre des oiseaux et des petits mammifères.

(2) Louis-Auguste Deschamps de Pas, né à Saint-Omer en 1766, mort en 1842, connu de ses concitoyens et particulièrement des pauvres, seuls malades auxquels il accordait des soins toujours gratuits et souvent onéreux pour lui-même, sous le nom du docteur Deschamps. Il accompagna en qualité de médecin naturaliste le célèbre d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche de Lapeyrouse. Après le décès de l'amiral, débarqué sans ressources à Batavia, par les meneurs du bord dont il ne partageait pas précisément l'exaltation républicaine, Deschamps, recueilli par le comte Van Hogendorp, fut chargé, par ce gouverneur de Java, de la flore et de la faune de son île si vaste et si peu connue. En 1802, désireux de revoir sa patrie, Deschamps abandonna sans hésiter une position brillante et partit sur la foi des traités; pris par les Anglais après la rupture de la paix d'Amiens, rupture encore inconnue aux navigateurs de l'océan indien, il ne dut sa liberté qu'à la puissante intervention de sir J. Banks, mais on retint ses collections, qui ornent aujourd'hui le *British museum*. Facilement consolé d'une perte qui brisait pourtant sa carrière, Deschamps, rentré à Saint-Omer, vécut en philosophe chrétien dans sa modeste retraite de Saint-Bertin, où il partageait son temps entre les fleurs, sa famille et les pauvres. Inaccessible à l'ambition, insoucieux de renommée, si Deschamps n'a que peu écrit (*), il n'en a pas moins laissé une réputation de savant botaniste et un souvenir inaltérable dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu et par conséquent aimé.

(*) Les ouvrages de M. Deschamps sont : *Précis sur l'île de Java* (Mémoires de la société royale d'Arras, tome III, 1820). *Dissertation sur le Sinus Itius* (Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie, tome I, 1833), *Précis historique sur Ardres* (Ibid., tome IV, 1838), *Mahand, comtesse d'Artois* (Ibid., tome V, 1840).

HOTEL-DIEU DE MONTREUIL.

Nous publions ci-après une notice de M. Henneguier, avocat, membre de la commission administrative des hospices de Montreuil et de plusieurs sociétés savantes, sur l'hôtel-Dieu de cette ville, dont les bâtiments vont être reconstruits.

« Lorsque Hugues Ier, fils d'Hilduin, comte de Montreuil, eut quitté cette ville après son mariage avec Giselle, fille de Hugues Capet, pour aller établir à Abbeville le siége du comté de Ponthieu et de Montreuil, il laissa à la tête de la société féodale de ce pays une famille installée dans le palais même des comtes (1), et que la tradition dit avoir été une branche de la maison de Ponthieu, dont elle portait les armes (2). Je veux parler des sires de Montreuil-Maintenay.

Du Cange, dans ses manuscrits cités par le P. Anselme, appuie cette tradition, mais fait descendre ces seigneurs du comte Hugues II, petit-fils de Hugues Ier, se fondant sans doute sur ce que Fouques, le premier nom connu de la maison de Montreuil, apparaît peu de temps après la mort de ce comte.

Les sires de Montreuil avaient de grandes possessions et de nombreux vassaux. Leur château relevait du comté de Ponthieu (3) en un seul hommage *par* LX S. *de relief et autant de droites aides quant eles échéent;* il avait quatre pairies : Esquincourt, Campigneulles, Monte-Wis dessous et le fief de *Robers Cointeriaus* (4).

Ces puissants vassaux des comtes de Ponthieu, placés dans un pays tourmenté par les guerres féodales, y ont sans doute joué un grand rôle ; mais, comme celle de presque tous leurs contemporains, leur histoire est ignorée, et l'on est réduit à aller découvrir leurs noms dans les chartes des abbayes. C'est là où nous rencontrons ceux de Gautier ou Wantier de Montreuil, sire de Maintenay, fondateur de l'hôtel-Dieu, et de son frère Adam de Montreuil, évêque de Térouanne.

On ne connaît pas l'année précise où Gautier fonda l'hôtel-Dieu de Montreuil. Le cueilloir du quinzième siècle nous apprend que le titre de fondation était alors perdu depuis longtemps et fixe la date approximative de 1200 :

(1) Le palais occupé par les comtes et, après eux, les sires de Montreuil, était situé dans la *Court-li-Cuens*, aujourd'hui rue des Bouchers; il occupait toute la partie nord de cette rue et de la rue Tire-Wic, jusqu'à l'église de Saint-Firmin, ancienne chapelle castrale des comtes.

(2) D'or à trois bandes d'azur (P. Anselme). Les armoiries de Gautier de Montreuil, que l'on voit sur son portrait peint d'après le frère Jacques Hanin, chartreux de Neuville, appartiennent sans doute à l'une des maisons qui ont succédé à celle de Montreuil, si elles ne sont pas de fantaisie.

(3) Aveu servi au roi d'Angleterre, comte de Ponthieu, par Willes de Menthenay. Ce Willes était arrière-petit-fils de Clémence de Montreuil, mariée à Guillaume de Maisnières.

(4) C'était le fief de Fauquembergue-en-Montreuil, démembrement de Ponthieu. (Godart de Beaulieu, dans le *Journal de Verdun.*)

Tres noble et puissant que bien sçay
Gaultier seigneur de Mentenay
Fonda lostel Dieu de chiens (1)
Environ lan mil et deux cens.

D'un autre côté, nous voyons, sous la date de 1207, une donation faite par le même Gautier aux lépreux du Val de Montreuil, du consentement de son frère et héritier Ernold de Fromessen, sans doute parce que son fils Guillaume était alors en bas âge. Nous le retrouvons encore en 1210, dans le cartulaire de Saint-Josse, et en 1213 et années suivantes dans celui de Valoires. L'année 1200 semble donc la date la plus éloignée qu'on puisse adopter.

Gautier, ayant fondé l'hôtel-Dieu sous l'invocation de Saint-Nicolas, le dota de censives sur plusieurs quartiers de Montreuil, de la terre appelée depuis Saint-Nicolas-aux-Champs (2), et du terrain sur lequel il fut construit, tant des deniers du fondateur que des aumônes des habitants. Ce terrain était l'emplacement du *Mallus publicus* (3), lieu où, avant l'établissement de la commune, sous la présidence et la convocation du comte ou de son représentant, les hommes libres et les *scabins* traitaient les affaires de la ville (4) ; il comprenait la chapelle actuelle, l'ancien chœur des religieuses, la salle des hommes et les bâtiments de service, jusqu'à l'angle nord de la rue du Tongris.

Guillaume de Montreuil, fils de Gautier, ajouta à la fondation un fief situé à Villiers-sous-Saint-Josse.

L'hôtel-Dieu construit, le maître et les frères et sœurs que l'on y avait établis pour soigner les malades, sentant la nécessité de vivre sous une règle commune, envoyèrent vers le pape Innocent IV, qui, par bulles datées de Lyon, le 3 des nones de mai 1250, chargea Gérard de Conchy, évêque d'Amiens, de leur donner des statuts particuliers, sous la règle de Saint-Augustin. Le même pontife, par bulles datées de Pérouse, le 8 des ides de juin 1252, les soumit définitivement à la règle de Saint-Augustin, confirma toutes les possessions de leur maison, leur accorda différents priviléges, et leur imposa des obligations qui se rattachent à la discipline ecclésiastique du temps.

Les statuts de Gérard de Conchy, confirmés en 1273 par Bernard d'Abbeville, et retouchés en 1472 par Ferry de Beauvoir, tous deux évêques d'Amiens, sont un document du plus haut intérêt pour l'étude des mœurs ecclésiastiques et civiles et des usages religieux du moyen âge. Les bornes de cette notice ne nous permettant pas de nous y arrêter, nous nous contenterons de faire observer que la communauté était alors composée d'un maître et d'un autre prêtre, tous deux religieux de Saint-Augustin, d'un clerc *souffisant*, de cinq frères lais et de quatre sœurs voilées : Ferry de Beauvoir porta à cinq le nombre de celles-ci.

(1) De céans.

(2) La ferme de Saint-Nicolas est encore une des principales propriétés des hospices de Montreuil.

(3) Deux rues qui avoisinent l'hôtel-Dieu se nomment encore rue du Malle, ou du Tripot, et rue du Tongris. Le Tongris était un magistrat qui rendait la justice au nom du comte. Son hôtel a longtemps appartenu à l'hôtel-Dieu.

(4) Plusieurs chartes attestent l'existence d'un maire et de scabins à Montreuil avant l'établissement de la commune. Nous citerons une donation faite aux lépreux du Val par Guillaume de Montreuil, aïeul de Gautier, en 1173 ; et une charte de l'abbaye de Valoires, citée dans les *Mém. des Antiq. de Picardie.*

Ce prélat avait en grande affection l'hôtel-Dieu de Montreuil. Chassé par Louis XI de sa ville épiscopale à cause de son attachement à la maison de Bourgogne, il le choisit pour son lieu de retraite et y mourut exilé le 28 février 1473. Cette date fait présumer qu'il consacra à la révision des statuts les loisirs de son exil.

Le maître et gouverneur était alors Guillaume Poullain, personnage recommandable par son intelligence, sa finesse, son énergie, son caractère résolu et entreprenant; il ne lui manqua pour jouer un rôle brillant qu'un théâtre plus élevé. Poullain, tout en augmentant les revenus, fit reconstruire les bâtiments. Il avait acheté ou s'était fait donner toutes les maisons voisines, de sorte que l'hôtel-Dieu était circonscrit entre la place Saint-Saulve, la rue des Juifs, la grande rue Saint-Firmin, les rues du Malle et du Tongris; mais l'échevinage, jaloux d'un tel agrandissement, l'obligea à revendre toutes ces maisons et à se renfermer dans la donation de Gautier de Montreuil: mesure à jamais regrettable, qui n'a pas été réparée, et qu'après 400 ans nous déplorons encore, en songeant de quelle utilité seraient, pour le dégagement des nouvelles constructions, pour la salubrité de l'établissement, les terrains acquis par ce prévoyant administrateur.

Le seul des ouvrages de Poullain dont le temps ait épargné une partie est la chapelle. On ne sait trop comment, six églises de la ville s'écroulèrent tout à coup vers 1472. La chapelle de l'hôtel-Dieu en fut une; Poullain se hâta de la relever, de sorte qu'en 1475 il était en mesure de la faire bénir; mais il avait compté sans l'abbé de Saint-Saulve, l'abbesse de Sainte-Austreberthe, les curés de la ville, qui tous s'opposèrent à la bénédiction, dans la crainte de voir diminuer les offrandes de leurs églises ou plutôt parce qu'ils les avaient vues diminuer depuis la fondation de la chapelle (1). Mais laissons Poullain raconter comment il se tira de ce mauvais pas :

« L'an M.CCCC.LXXV je frere Guille Poullain envoiay une femme a Amiens « avant que les tresves fussent publiees entre le roy et monsr. de Bourgongne, « qui me rapporterrent ung mandement de messieurs les vicaires generaulx « par lequel mandement nous paiesmes eslire tel evesque qu'il nous plaisoit a « dedier et beneir notre capelle et cimentiere, dont et par laquelle cause monsr. « levesque de Julience (2), suffragant de Teroane, y vint le XIXe jour « de octobre an M.CCCC.LXXV, qui adonc ne losa faire pour che monsr. « labbe de Saint Saulve, madame de Sainte Austreberte et tous les cures de « ceste ville se y opposerent et appellerrent de luy, lequel ne debvoit point « cesser, car il n'avoit point cognoissance de cause et si luy respondoye « de tous interestz present chent personnes et un notaires apostoliques. Lequel « adonc sen rala sans besognier jusques au VIIIe jour de novembre que monsr. « Jehan de Gaucourt, evesque ou commendateur d'Amiens, manda tous les doyens « et cures de son evesquiet et par magnierre de senne (3). Lesquels diens « et cures quand ilz partirent de Monstroeul pour y aler je partis dudit Monstroeul pour aler querir ledit evesque, lequel y vint et dedia nostre chappelle « toute jusques a nostre cuisine et tout le siege des soeurs jusques a le salle des

(1) Cela résulte de notes et de titres tirés des cueilloirs de Poullain.

(2) Cet évêque était Guillaume de Cluni, coadjuteur de Henri de Lorraine, et administrateur perpétuel du diocèse de Térouanne. Julience (Juliensis episcopatus) est un titre d'évêché de la Rhétie IIe, aujourd'hui le pays des Frisons.

(3) Sic. Sans doute, *synode*.

« malades sans issir hors, car je trouvay a Romme quil nest point de necessite de « circuir par dehors. Et se fu dediet lostel contre le montee de le salle et ce en le « reverence de le Trinité, de nostre Dame et de tous sains. Et se beneist nostre « cimentiere au bout de no salle des malades ainsi quil est enclos. Or sachies « que nosdits cures mavoient joue dun fin tour, car ils me rapporterrent par « mandement comment messrs. les vicaires suspendoient mes lettres de le grace « quilz mavoient donnee et me scitoient le XVe jour ensievant pour leur repor- « ter ledit *à quocumque* ou lettre par eux a nous donnee. Mais Dieu merchy les « regnars furent prins, car elle estoit benite et est demouree benite. Mais en « bonne foy il a couste chent francs a lostel de chiens ou plus a tout compter. « Mais Dieu soit loe » (1).

Le portail de la chapelle de Guillaume Poullain est un reste précieux de l'architecture du quinzième siècle, tout endommagé qu'il est. La commission administrative des hospices se propose de le faire restaurer lorsque les grands travaux qu'elle a entrepris le lui permettront.

Les acquisitions et les reconstructions faites par Poullain ne sont pas ses seuls titres à la reconnaissance de l'hôtel-Dieu de Montreuil. Le premier, il établit un ordre parfait dans la comptabilité, recueillit les débris des anciens titres, et fit exécuter par le frère Jacques Hanin, chartreux de Neuville (2), le beau cueilloir en velin conservé dans les archives, et le cueilloir en papier, si précieux par les notes que lui et ses successeurs y ont déposées. En un mot, nous devons à Guillaume Poullain la conservation des titres anciens qui nous sont parvenus, et tous les renseignements que nous possédons sur les premiers temps de l'hôtel-Dieu (3).

La prospérité de cette maison était grande à la fin du quinzième siècle : elle venait d'être reconstruite, son patrimoine s'était accru de terres et d'un grand nombre de fiefs, elle remboursait ses redevances en grains, il ne mourait pas un riche bourgeois qui ne lui fît un bon legs ; les offrandes abondaient dans sa chapelle ; elle achetait des pardons (4) ; les papes confirmaient et augmentaient ses priviléges, anathématisaient les détenteurs de ses biens ; les rois de France, les ducs de Bourgogne se déclaraient ses protecteurs et lui donnaient leurs lettres de sauve-garde. La première moitié du seizième siècle allait la voir déchoir de cette splendeur. Comme toute la ville de Montreuil, elle fut détruite de fond en comble, le 25 juin 1537, par l'armée de Charles-Quint sous les ordres du comte de Rœux. Il ne resta debout que la partie de la chapelle livrée au public ; celles qu'occupaient les religieuses et les malades n'ont jamais été rétablies, mais les démolitions nouvellement exécutées permettent de se rendre aujourd'hui un compte exact de leur emplacement.

Frère Jehan Dumont, alors maître de l'hôtel-Dieu, nous a laissé, des pertes éprouvées par cette maison pendant la catastrophe, une relation complète où

(1) Les cueilloirs de Poullain contiennent plusieurs pièces de ce genre, entre autres une curieuse relation d'un procès contre l'évêque d'Amiens.

(2) Les chartreux de Neuville étaient connus par leur habileté dans la calligraphie. L'un deux, le frère Jean Marissal, s'est rendu célèbre dans ce genre.

(3) Les travaux de Poullain à l'hôtel-Dieu n'absorbaient pas son activité. Nous le trouvons nommé parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Dommartin et d'autres maisons religieuses.

(4) Nous connaissons dix lettres de pardons achetées par les maîtres et religieuses de l'hôtel-Dieu en 1398 et années suivantes.

nous voyons que les pauvres malades y avaient deux cents lits (1), que les frères et les clercs avaient été supprimés, et que le maître et huit religieuses formaient tout le personnel de la communauté (2).

Aussitôt qu'il put rentrer à Montreuil, frère Jehan Dumont, tandis que ses religieuses quêtaient dans les villes voisines et jusqu'à Paris, se hâta de réparer de son mieux les ruines de l'hôpital : il le rendit habitable pour le 1er août 1541. « Ledit jour, dit-il, je donay un banquet au soir aulx trois maieurs de la ville, à l'argentier, au maistre des ouvrages, au greffier et à deux aultres échevins, et à leurs renoms et laus fis bonne chicrre, mais je fus le premier prins, je ne me suis point bien deffendu » (3).

Les bâtiments détruits valaient au moins 20,000 livres, somme très-considérable pour ce temps : Dumont ne put employer à les réédifier que 2,000 liv. en deux ans, aussi dut-on les raser et les reconstruire en 1575. Le terrain de l'hôtel-Dieu s'étendait alors de la rue du Tongris à la porte d'entrée, qui vient d'être démolie, et formait le carré long jusqu'à la rue du *Malle* ou du *Tripôt*. A la suite de la porte d'entrée étaient l'hôtel des *Escureulx* (4), puis le refuge de l'abbaye de Saint-André, qui ne furent réunis à l'hôtel-Dieu que dans le dix-septième siècle, pour faire place au grand bâtiment de la rue des Juifs, qui vient également d'être démoli.

En 1576, les revenus de l'hôtel-Dieu s'accrurent de la terre appelée depuis l'hôtel-Dieu de Clenleu, au village de ce nom. Madelaine d'Ostove, damoiselle de Nolette, la légua, par son testament du 22 juillet de cette année, et Henri III l'amortit en 1579 (5).

Avant de quitter le seizième siècle, nous mentionnerons les nouveaux statuts donnés aux religieuses par Geoffroi de la Marthonie, évêque d'Amiens, en 1591, à l'occasion de certains désordres qui s'étaient glissés dans la communauté. Les différences entre ces statuts et ceux de Gérard de Conchy et de Ferry de Beauvoir ne consistent qu'en corrections, augmentations ou retranchements nécessités par la différence des temps et des mœurs. A la différence des premiers, ils sont écrits en langue française.

Pendant le dix-septième siècle, des changements importants s'opérèrent dans

(1) Ce nombre est d'autant plus considérable que l'on couchait alors deux malades dans le même lit.

(2) Jehan Damiens, bourgeois de Montreuil, a donné, en 1506, vingt livres de rente pour la fondation d'une neuvième religieuse.

(3) Les échevins devaient être en effet plus aguerris que le bon et naïf Jehan Dumont; car ils n'assistaient pas à une cérémonie quelconque — et elles étaient fréquentes à cette époque — sans aller ensuite boire et manger aux frais de la ville. (Voir les comptes municipaux.)

(4) L'hôtel des Escureulx a été acheté en 1600 de François des Essars de Maigneulx. Le refuge de Saint-André a été échangé en 1640 pour des censives à Ecquemicourt.

(5) La révolution française devait, deux siècles plus tard, dépouiller de cette belle terre les pauvres de Montreuil. Mise en vente, comme bien de clergé, par le district de Boulogne, elle fut adjugée sans même que les administrateurs aient eu connaissance de cette mesure inique; aussi toutes leurs réclamations furent-elles vaines. Le gouvernement impérial, pour réparer autant qu'il le pouvait cette spoliation, abandonna aux hospices de Montreuil une petite ferme située à Trois-Vaux, près de Saint-Pol, et quelques biens épars dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord, le tout d'un revenu d'environ 3,000 fr.; c'est ce que l'on appelle les *biens transférés*.

l'administration intérieure de la maison. Le maître était toujours un prêtre, mais n'était plus un religieux ; il avait toujours en main l'administration temporelle, mais il n'en était plus le seul arbitre : les religieuses décidaient capitulairement les affaires importantes ; pour lui, il faisait exécuter les décisions, et présentait chaque année un compte à l'approbation de l'évêque d'Amiens. A la fin du siècle suivant, les échevins, l'intendant de Picardie, s'immiscèrent peu à peu dans ces comptes. Ainsi la centralisation s'efforçait d'entamer les anciens priviléges. Nous étions loin des bulles d'Innocent IV et de Nicolas V.

Les connaisseurs qui visitent la chapelle admirent la belle boiserie de l'autel. Elle date du dix-septième siècle : le marchepied, l'autel et le tabernacle ont été faits en 1662 et le reste en 1672.

Nous touchons à une époque mémorable pour l'hôtel-Dieu.

Le sol de la France était couvert de léproseries et de maladreries ; mais comme depuis longtemps il n'était plus question de lépreux ni de pauvres pèlerins, les échevinages et les seigneurs dominants, usurpateurs des biens de ces établissements, en employaient les revenus à leurs usages particuliers. Cet abus avait déjà frappé Henri IV, et dès lors le gouvernement, résolu de le réprimer, avait formé le projet de réunir ces biens à l'ordre de Notre Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; mais les troubles à peine apaisés en France en retardaient l'exécution. La volonté de Louis XIV le réalisa.

La ville possédait deux maladreries : la léproserie du Val de Montreuil, située à l'extrémité de la banlieue, sur le territoire d'Ecuires (1), et l'hôpital des pèlerins, dit de Notre-Dame (2), situé rue de la Chaîne, au lieu où est aujourd'hui l'école des sœurs de la Providence. Depuis plusieurs siècles, le Val n'ayant pas à recevoir de lépreux, ni l'hôpital Notre-Dame de pèlerins, l'échevinage employait aux usages municipaux les revenus des deux maisons, lorsque, en exécution de l'édit de 1672, un arrêt de la chambre royale du 16 juin 1674, réunissant les maladreries de Montreuil à l'ordre de Saint-Lazare, établit au Val (3) une commanderie, dont Messire Louis de Cadrieu vint, peu de temps après, prendre possession. En vain l'échevinage jeta-t-il les hauts cris, en vain, après avoir épuisé les supplications, mit-il en œuvre toutes les subtilités des avocats et des procureurs qui le composaient, il n'obtint rien. Loin de là, un autre arrêt du 23 juin 1679 confirma le premier, déclara que l'on avait bien eu intention de réunir à l'ordre de Saint-Lazare les bois du Val, comme tout le reste, et fit défense aux échevins de troubler le commandeur dans sa possession.

Cependant Louis XIV, cédant, dit-on, aux scrupules de Mme de Maintenon, qui jugeait que les biens des maladreries devaient être attribués aux pauvres des localités plutôt qu'à un ordre religieux, révoqua, en 1693, l'édit que Louvois lui avait fait rendre en 1672. Ce revirement rendit l'espoir aux maieurs et échevins : ils envoyèrent à Paris une députation chargée de faire valoir les droits de la ville sur les maladreries ; mais tous leurs efforts ne purent empêcher qu'un arrêt du conseil du 13 juillet 1695, confirmé par lettres patentes

(1) Depuis la révolution, le Val fait partie de la commune de Bois-Jean. Cette maladrerie paraît avoir été fondée, dans la dernière moitié du douzième siècle, par Guillaume de Montreuil, aïeul de Gautier.

(2) Fondé au milieu du quatorzième siècle par les maires et échevins de Montreuil.

(3) Outre le Val et l'hôpital de Notre-Dame, la commanderie comprenait l'hôpital de Beaurain, et celui de Cavron, dans le diocèse de Boulogne.

de janvier 1696, ne prononçât la réunion à l'hôtel-Dieu de Montreuil des maladreries du Val et de Notre-Dame. L'échevinage ne se laissa pas abattre : il plaida de nouveau, et sut ainsi retarder la réunion définitive jusqu'en 1704 pour le Val et en 1721 pour l'hôpital Notre-Dame (1). Tout ce que la ville obtint fut de pouvoir affecter à l'établissement d'un collége la maison de la rue de la Chaîne.

Ce surcroît de revenus arrivait fort à propos à l'hôtel-Dieu, et même était bien loin de suffire, pour le moment, à le relever de sa ruine (2). Il venait d'être brûlé, et on l'avait rétabli à grand'peine, lorsque les désastres des premières années du dix-huitième siècle vinrent l'accabler, comme toute la France. Les militaires blessés encombraient les salles et toute la maison ; il était tellement grevé par les quartiers d'hiver, les rations, les tailles, les entretiens d'hommes et de chevaux pour la milice du Boulonnais, etc., que le nécessaire manquait aux malades, que l'on était prêt à fermer les salles ; les dots des religieuses étaient dépensées, leurs habits et leurs gobelets vendus ; les meubles, l'argenterie de la maison et de la chapelle avaient été aliénés, les visites de médecin et de chirurgien n'étaient pas faites, faute d'argent pour les payer; les secours même de la religion manquaient, parce qu'on ne pouvait entretenir un chapelain. Cependant il fallait, en 1701, bâtir la salle des femmes. C'était un désastre complet (3).

Le cantonnement de 1710 et ceux des années suivantes vinrent mettre le comble à tous ces maux ; les fermes étaient brûlées et les terres incultes : tout le pays mourait de faim, et l'hôtel-Dieu, qui tirait ses principales ressources de la cense de Saint-Nicolas-aux-Champs, manquait des choses les plus nécessaires.

Ce n'était pas assez : il fallait qu'une situation aussi désespérée fût encore compliquée par la chute du système de Law. L'hôtel-Dieu se vit rembourser en billets 30,734 livres, dont 8,000 par l'hôtel de ville de Paris, et on lui fit le retrait, moyennant 9,000 livres, également en billets, de quatre-vingt-quatorze mesures de terre à Saint-Nicolas. Ainsi, les revenus des capitaux et ceux de la terre manquaient à la fois. Breteuil, ministre de la guerre, dut envoyer cent chemises et cinquante paires de draps pour les premiers besoins des militaires malades (4).

Il est à remarquer que précisément en ces temps malheureux (1713), trois religieuses obtenaient de leurs familles l'argent nécessaire pour faire travailler aux beaux lambris et au pupitre de la chapelle. Le sculpteur fut trois ans à les terminer.

Cette maison, depuis sa fondation, a toujours été en alternative de bonheur et de malheur. La longue paix du dix-huitième siècle fut employée à réparer ses pertes et à pourvoir aux besoins de l'avenir. La prospérité, l'abondance étaient revenues : jamais les religieuses n'avaient été en aussi grand nombre.

Le 2 septembre 1793, trois commissaires, en tête desquels figuraient le

(1) Lettres patentes du 28 février 1721, sur un arrêt du conseil du 3 décembre 1720.

(2) La ferme du Val et les bois, dont on peut aujourd'hui évaluer le revenu à 25,000 fr., n'en rapportaient pas alors douze cents. Les terres étaient en friche et les bois détruits.

(3) Archives, *passim*.

(4) Ibidem.

prêtre apostat Hautebout, allèrent à l'hôtel-Dieu arrêter le registre aux professions, détruire les signes de féodalité, et faire sortir les religieuses *réfractaires*, c'est-à-dire qui n'avaient pas prêté le serment civique. L'abbé Hautebout, homme décrié, avait voulu, au commencement de la révolution, s'imposer comme aumônier aux religieuses, qui l'avaient chassé. Il se vengeait !

Peu de jours après, le conventionnel André Dumont faisait sortir une religieuse du couvent, et la forçait de mettre le feu aux reliques amoncelées sur la place d'armes.

Il est inutile de parler des changements que la révolution amena dans le régime des établissements de charité : la mesure a été générale, et tout le monde la connaît.

Les guerres de l'empire eurent aussi leur retentissement aux hospices de Montreuil. Les bâtiments de l'abbaye de Sainte-Austreberthe furent, pour un temps, encombrées de huit cents malades militaires que les religieuses hospitalières durent aller soigner et aux besoins desquels l'administration des hospices eut à pourvoir. Les revenus ordinaires de l'hôtel-Dieu, les ressources qu'il s'était reconstituées à grand'peine depuis près d'un siècle, le produit de l'octroi de bienfaisance, tout fut absorbé, et l'administration s'endetta de 40,000 francs. Il est juste de dire que le capital de cette dette a été remboursé plus tard par le gouvernement de la Restauration, et c'est de l'époque de ce remboursement, longtemps inespéré, que date le projet de reconstruire l'hôtel-Dieu, c'est-à-dire qu'il remonte à peu près à trente ans.

Bien des administrations se sont succédé depuis ; chacune a eu son projet : ces projets ont été nombreux, d'abord modestes, puis grandissant toujours, à mesure qu'apparaissaient de nouvelles ressources. Les uns étaient rejetées par l'autorité ; d'autres, acceptés par les commissions à une faible majorité et approuvés par l'administration supérieure, étaient abandonnés lorsqu'un renouvellement partiel venait déplacer la majorité de la commission. C'est ainsi que, vingt-cinq ans durant, avec le désir et la volonté de reconstruire l'hôtel-Dieu, avec un sentiment incontestable de la nécessité et de l'urgence de cette reconstruction, on se consuma en efforts inutiles, sans jamais aboutir à rien. Les membres des commissions étaient cependant des hommes pratiques, dévoués, en qui tout le monde reconnaissait l'amour du bien public. D'où provenaient donc ces tâtonnements ? De ce que, commandés par l'insuffisance des ressources, ils imposaient à l'architecte une idée dont il ne pouvait s'écarter, et lui enjoignaient de respecter tel ou tel bâtiment qui s'adaptait très-mal avec les nouveaux. Il résultait de là que, n'ayant jamais sous les yeux qu'un hospice incomplet, un service tronqué, ils ne tardaient pas à reconnaître dans chaque plan un défaut capital qui le faisait rejeter. Ce n'était pas la faute de la commission, qui connaissait ses ressources et s'y renfermait prudemment ; ce n'était pas non plus celle de l'architecte, qui n'avait pas eu sa liberté d'action.

Ces réflexions s'appliquent surtout à un plan qui, bien près d'être exécuté en 1837, finit cependant par être abandonné, parce que, pour une somme très-ronde et excédant ce que l'on voulait alors dépenser, non-seulement on n'obtenait pas plus de lits qu'auparavant, mais encore de vieux bâtiments, des plus mauvais, se trouvaient conservés, qui, gênant les nouveaux, auraient dû ensuite être démolis et remplacés par d'autres qui ne se seraient pas reliés avec l'ensemble du monument.

La commission actuelle, en entrant en fonctions, eut hâte d'en finir. Pour éviter de tomber dans les mêmes errements et se débarrasser d'idées précon-

çues, elle crut devoir faire étudier le terrain par un architecte qui, en ce moment, terminait en cette ville des travaux importants et, outre son mérite personnel, avait celui de ne savoir absolument rien des discussions antérieures. Elle voulait cependant encore conserver le bâtiment de la place d'armes, qui lui paraissait très-bon. M. Aubertin, sous-préfet de Montreuil, ne partageait pas cette opinion. Depuis les premiers jours de sa magistrature, la reconstruction de l'hôtel-Dieu était toujours présente à sa pensée ; il tenait à voir doter les pauvres d'un hospice et la ville de Montreuil d'un monument ; là était l'honneur de son administration et son titre à la reconnaissance des générations montreuilloises. Cependant il ne s'opposa pas d'abord aux désirs de la commission ; elle rejeta successivement deux plans qu'elle avait fait ébaucher ; et, plus elle étudiait le terrain, plus elle reconnaissait l'impossibilité de tirer un parti convenable des anciens bâtiments, ou même de les lier avec les nouveaux.

C'est alors que M. Aubertin vint exposer ses idées et, qu'en les discutant, en les comparant aux projets abandonnés, il rallia à ses vues toute la commission. On résolut de raser tous les vieux bâtiments, de faire dresser le plan d'un hospice complet et de l'exécuter.

C'était une pensée hardie, téméraire peut-être, dont personne n'avait jusque là osé prendre l'initiative, et qui offrait des obstacles qu'une direction puissante pouvait seule surmonter : cette direction appartenait à l'autorité supérieure, elle la prit, et aucun obstacle ne résista à ses efforts.

La grande difficulté était le manque d'argent ; mais les hospices ont un bois de 140 hectares, d'un faible revenu comme bois et susceptible d'un bon rapport comme terre. On en sollicitera le défrichement, et le prix de la superficie aidera à exécuter le plan.

L'appui certain de M. le comte Victor du Hamel, qui, depuis son avénement à la direction du département, ne cessait de stimuler le zèle de la commission et avait à cœur de voir enfin commencer des travaux aussi urgents, celui de M. Aubertin, rendaient facile ce qu'on n'eût pas osé espérer, ce qu'on n'eût pas obtenu en d'autres circonstances. La commission des hospices eut donc hâte de solliciter le défrichement ; puis M. le comte du Hamel et M. Aubertin, en faisant pour ainsi dire leur affaire, eurent bientôt aplani tous les obstacles : l'autorisation fut accordée.

Dès lors le travail devenait aussi facile pour la commission qu'il l'avait été peu pour les commissions précédentes. Le plan présenté à l'approbation de M. le préfet en avril, était approuvé au commencement de juillet. On ne pouvait pas accorder moins aux formalités administratives et à toutes les correspondances qu'elles nécessitent.

Il nous reste à donner un aperçu des anciens bâtiments, de leur destination, et de la manière dont ils ont été remplacés dans le plan rédigé avec tant de soin et de persévérance par M. Hubert, ingénieur et architecte, à Paris.

La façade sur la place d'armes était occupée par un bâtiment d'environ 60 mètres en longueur sur 7 en hauteur, au milieu duquel était l'entrée principale. Il comprenait, au rez-de-chaussée, le chœur des religieuses, leur réfectoire, le dépôt, la salle d'administration et la chambre d'hôtes, et à l'étage, des cellules de religieuses, beaucoup plus nombreuses que ne l'exigent les besoins actuels de la maison (1). La commission ne s'est déterminée à sacrifier

(1) Le nombre des religieuses s'est élevé à vingt-cinq dans le dix-huitième siècle.

ce bâtiment que par l'extrême difficulté qu'elle a rencontrée à l'approprier à d'autres usages et à le coordonner avec de nouvelles constructions. Pourvu de murailles très-épaisses, il paraissait être d'une grande solidité ; mais à peine y eut-on mis la pioche, qu'on s'aperçut qu'il n'en avait aucune.

Sur la façade de la rue du Tongris, était un bâtiment sans étage, d'environ 45 mètres de longueur, à usage de salle des hommes et contenant quarante lits. Dans la cour d'entrée, et séparée de la salle des hommes par une ruelle étroite, s'étendait parallèlement une ligne de vieux bâtiments comprenant la cuisine, le lavoir, la salle de distribution, la pharmacie et l'infirmerie des religieuses.

En marteau, à l'extrémité de la salle des hommes, se trouvait un bâtiment à étage, séparant les deux cours ; il était affecté, au rez-de-chaussée, à la brasserie et à la buanderie, entre lesquelles était le passage de la basse cour ; l'étage contenait la salle des femmes de vingt-quatre lits, chambre basse, obscure, insalubre et sans ventilation. En retour, et sans étage, étaient le bureau de l'économe et la salle des morts.

Des bûchers et des étables occupaient le fond du terrain, autour de la basse-cour.

Voici maintenant en quoi consiste le plan de M. Hubert, en voie d'exécution :

Un bâtiment principal de 60 m. de long sur 6 m. 80 c. de large dans œuvre, parallèle à la place d'armes et séparé d'elle par un promenoir ou galerie couverte de 57 mètres de long sur 4 de large, et par une cour rectangulaire de 51 mètres de long sur 16 de large. Cette cour sera plantée de charmilles et d'arbustes d'ornement.

Deux ailes en retour sur ce bâtiment principal bordent les petits côtés de la cour et s'étendent jusqu'à la place à l'alignement de la chapelle conservée. Chacune de ces ailes a 20 m. 50 c. de long sur 7 m. 80 c. de large en œuvre ; ils seront reliés l'un à l'autre par une grille en fer bordant la cour sur la place.

Un cloître, entièrement affecté au service des religieuses et séparé des bâtiments de l'hospice, est adossé à l'aile droite, derrière la chapelle ; il est desservi par un escalier spécial. Un petit jardin, affecté aux sœurs, sépare le cloître des communs, qui s'étendront sur la rue du Tongris, et auront leur entrée par la place de Sainte-Austreberthe.

Un grand préau occupe tout l'espace compris entre la façade nord du bâtiment principal et la rue du Tripot.

Deux grands escaliers, placés aux extrémités du bâtiment principal, dans l'angle qu'il fait avec les ailes, desservent les salles des malades.

Le rez-de-chaussée est affecté tout entier au service et à l'administration. Dans le bâtiment principal se trouvent, à droite du passage central, le lavoir, la cuisine, le réfectoire des sœurs ; à gauche de ce passage, le laboratoire et la pharmacie, le cabinet de l'économe, la salle d'administration. Dans l'aile droite, le parloir, la loge du concierge et le chœur des religieuses ; dans l'aile gauche, le dépôt, le cabinet du médecin, la salle des consultations.

La partie centrale du bâtiment principal, aux deux étages, est affectée au service des bains, qui est desservi par un escalier spécial. La partie de droite comprend une salle pour femmes, de vingt lits au premier et autant au second. La partie de gauche, y compris l'aile, est réservée aux hommes ; elle contient trente-deux lits au premier et trente au second. Toutes ces salles sont divisées en compartiments, selon les besoins du service. Dans les salles

principales, sont réservés des cabinets pour chauffer les tisanes, et d'autres pour retirer le linge.

Dans l'aile droite se trouvent : un premier étage, la tribune des malades, et l'infirmerie des sœurs ; au second, la lingerie et l'ouvroir.

Le rez-de-chaussée du cloître des sœurs comprend la sacristie, la chambre des novices et une chambre d'hôtes ; les étages, douze cellules.

Tout l'hôtel-Dieu est chauffé par un calorifère dont le foyer se trouve dans les caves.

Encore une année et Montreuil sera doté d'un monument : la plus belle maison de la ville sera, sans contredit, celle des pauvres.

CH. H. »

A cette notice si complète, nous nous bornerons à ajouter que, par une délibération du 13 novembre 1854, la commission administrative des hospices de Montreuil a décidé, à l'unanimité, que dans la place principale du nouvel hôtel-Dieu il sera posé une table en marbre sur laquelle une inscription rappellera, avec la date et les circonstances de la reconstruction, la part qu'y a prise M. le comte Victor du Hamel, préfet du département, et ses efforts pour aplanir les difficultés qui pouvaient en retarder l'exécution.

CHANGEMENTS SURVENUS

PENDANT L'IMPRESSION DE L'ANNUAIRE.

Page 16. — MM. les vice-amiraux Parseval-Deschênes et Hamelin sont nommés amiraux.
Pages 17 *et* 18. — MM. le comte H. de Béarn, Billault, le comte J. de Grossoles-Flamarens, le prince Poniatowsky, le général Prévost, Tourangin, Waïsse, sont nommés sénateurs.
Page 19. — M. Canaple est élu député des Bouches-du-Rhône.
Page 22. — M. Léon de Bussière et M. le comte de Rougé sont nommés conseillers d'État en service ordinaire.
Page 28. — Mgr de Bonnechose, évêque de Carcassonne, passe à l'évêché d'Evreux.
Page 50. — Au tableau des avocats du barreau de Douai, *retranchez* : MM. Laloux, Kien, Dubois, Lequien, Nepveux, Lavoix, Waché et Cardon ; *ajoutez* : MM. Le Bihan, Mallet. Aux avocats stagiaires, *retranchez* : MM. Le Bihan, Poncelet, Herreng, Depreux, Josson et Vernier ; *ajoutez* : MM. Bonnière, Lefebvre, Catoir, Lemaître, Delaby, Rossignol, Guille, Depoutre, Maurice, Boniface.
Page 51. — M. Defrance est nommé juge honoraire au tribunal supérieur de Saint-Omer.
Page 57. — M. Hibon est nommé juge suppléant au tribunal civil de Boulogne-sur-Mer.
Page 63. — M. Milson est nommé sous-intendant de première classe à Arras, en remplacement de M. Richard, transféré à Bourges.
Page 65. — M. Chaussende est nommé capitaine trésorier de la compagnie de gendarmerie du Pas-de-Calais.
Page 65. — M. Trialle est nommé lieutenant de gendarmerie à Béthune.
Page 98. — M. Luce est nommé instituteur à Monchiet.
Page 99. — M. Bacuez est nommé instituteur à Hermies ; M. Hanot, maire de Guémappe ; M. Cochon, adjoint.
Page 100. — M. Decroix est nommé instituteur à Famechon.
Page 101. — M. Caron est nommé adjoint au maire de la commune d'Avion ; M. Bauvais, instituteur à Quiéry-la-Motte.
Page 102. — M. Torchy est nommé instituteur à Lapugnoy.

Page 103. — M. Arnoult est nommé instituteur à Haisnes ; M. Baron, à Noyelles ; M. Béhague, à Richebourg-Saint-Vaast.
Page 108. — M. Duflos de Fernehen est nommé maire à Wierre-Effroy.
Page 109. — M. Delépine est nommé adjoint de Boubers-lez-Hesmond.
Page 110. — M. Carlier est nommé instituteur à Crépy.
Page 113. — M. Barbier est nommé maire de Nordausques ; M. Hieulle, adjoint de ladite commune ; M. Limousin, maire de Guemps ; M. Hubert, adjoint.
Page 114. — M. Louvet est nommé instituteur à Ledinghem.
Page 117. — M. Dubromel est nommé adjoint au maire de Vaulx.
Page 118. — M. Cordier est nommé instituteur à Boyaval.
Page 119. — M. Blondel est nommé instituteur à Blangerval ; M. Gourdin, maire de Hauteclocque ; M. Défasque, adjoint au maire de Maisnil.
Page 121. — M. Duchesne est nommé commissaire central de police à Boulogne ; M. Lemarchand, commissaire de la police urbaine dans la même ville ; M. Petit, commissaire de la police urbaine à Calais.
Page 128. — M. Hiot doit être placé à la perception d'Arques, M. Campion à celle d'Ardres.
Page 147. M. Bornay est nommé receveur de l'enregistrement à Fruges ; M. Kauffensen remplace M. Fauvelle à Hucqueliers.
Page 147. — M. Joly doit être placé comme garde général des eaux et forêts à Hesdin ; M. Cayet, au même titre, à Saint-Omer.
Page 156. — M. Gaget est nommé conducteur embrigadé de troisième classe à Saint-Omer (sud).
Page 159. — MM. Griffon et Boutroy (Armand) sont élus membres de la commission des watringues (quatrième section).
Page 168. — M. Dersigny, agent-voyer de troisième classe à Pas, change de résidence avec M. Huret aîné, d'Hesdin.
Page 178. — M. Hamy est nommé médecin de la prison de Boulogne ; M. Graux, membre du conseil général et maire de Saint-Pol, est nommé membre de la commission des prisons de cet arrondissement.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

Académie d'Araas, p. 216 et 340.
Administration (1re partie), p. 31.
Administrations centrales ressortissant de chaque ministère, p. 27.
Administration départementale, p. 33.
Administrations financières, p. 125.
Administrations municipales ou communales, p. 90.
Administration télégraphique, p. 151.
Agents-voyers, p. 167 et 295.
Agriculture, p. 194, 295 et 355
Agriculture (Conseil général et chambres d'), p. 194 et 364.
Agriculture (Sociétés d'), p. 196 et 359.
Aire (Notice historique et descriptive d'), p. 279.
Aliénés, p. 179 et 382.
Aliénées (Asile public d') de Saint-Venant, p. 179 et 382.
Amis des arts (Société des), à Boulogne, p. 221.
Antiquaires de la Morinie (Société des), p. 218.
Archevêques et évêques de France, p. 28.
Architectes départementaux, p. 44.
Architectes des communes et des établissements de bienfaisance, p. 44 et 296.
Archives communales (Commission des), p. 43 et 296.
Archives départementales, p. 42 et 296.
Arras (Marché d'), p. 358.
Artois (États d'), p. 403.
Assistance publique, p. 179, 296 et 382.
Associations diverses, p. 188.
Assurances (Compagnies d'), p. 209.
Aveugles (Jeunes), p. 179.

B

Bains de mer (Médecins attachés aux), p. 170.
Bâtiments civils (Commission départementale des), p. 43.
Bâtiments départementaux, p. 300.
Bergerie impériale de Mont-Cavrel, p. 198.
Bibliothèques, p. 225.
Biens communaux, p. 301.
Bières, p. 302 et 374.
Bois et forêts, p. 147 et 302.
Bourses dans les lycées (mode d'admission), p. 86.

Brevets de capacité (commission d'examen), p. 88.
Budget départemental, p. 302.
Bureaux de bienfaisance, p. 183.

C

Caisse de retraite pour la vieillesse, p. 386.
Caisses d'épargne, p. 186 et 386.
Calendrier, p. 3.
Camp du Nord et faits qui s'y rattachent, p. 387.
Canaux, p. 252.
Cantonniers, p. 312.
Carte géologique, p. 313.
Cathédrale d'Arras, p. 313.
Cercles, p. 192.
Chambre consultative des arts et manufactures de Saint-Pierre-lez-Calais, p. 201.
Chambres d'agriculture (personnel), p. 194.
Chambres d'agriculture (Travaux des), p. 364.
Chambres de commerce, p. 199 et 313.
Chardons (Destruction des), p. 313.
Charité maternelle (Sociétés de), p. 188.
Chemin de fer, p 165, 313 et 375.
Chemins vicinaux, p. 167 et 317.
Chevaux (Amélioration des), p. 318 et 363.
Chiens, p. 319.
Circonscriptions territoriales, p. 319.
Clergé de France (cardinaux, archevêques et évêques), p. 28.
Clergé diocesain, p. 67.
Collèges et lycées, p 81.
Colonie de Mesnil-Saint-Firmin, p. 320.
Comice agricole de Fauquembergue, p. 198.
Comité de l'histoire, de la langue, etc., institué près le ministère de l'instruction publique et des cultes (Correspondants du), p. 222.
Comités consultatifs des établissements de bienfaisance, p. 184.
Commerce, p. 194 et 355.
Commerce (Agents et courtiers de), p. 202.
Commissaires de police, p. 120.
Commission des archives communales, p. 43.
Commission des bâtiments civils, p. 43.
Commission d'examen des aspirants aux brevets de capacité, p. 88.
Commissions d'hygiène publique et de salubrité, p. 170.
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures, p. 203.
Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, p. 215.
Commissions des prisons, p. 177.
Commissions cantonales de statistique, p. 207.
Commissions syndicales de dessèchements, p. 160.
Communes (Tableau des), par arrondissements et par cantons, p 97.
Concours régional d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles à Arras, en 1855, p. 361.

Conférences de Saint-Vincent de Paul, p. 189.
Congrégations religieuses, p. 75.
Conseil d'Etat, p. 21.
Conseil de préfecture, p. 35.
Conseil départemental de l'instruction publique, p. 81.
Conseil général (personnel), p. 36.
Conseil général, session de 1854 (analyse des délibérations), p. 285 à 342.
Conseils d'arrondissement, p. 45 à 48.
Conseils de salubrité, p. 170.
Conseils de prud'hommes, p. 202.
Consuls des puissances étrangères, p. 201.
Contributions directes, p. 138 et 320.
Contributions indirectes, p. 139.
Corps législatif, p. 18.
Cour impériale de Douai, p. 49.
Cours normal d'instituteurs, p. 89.
Cours normal d'institutrices, p. 89.
Courtiers de commerce, p. 202.
Crédit foncier de France dans le Pas-de-Calais, p. 207.
Culte protestant, p. 78.

D

Délégués cantonaux et autres autorités préposées à l'enseignement primaire, p. 82.
Députés du département au Corps législatif, p. 32.
Dessèchements, p. 160, 323 et 401.
Digues et dunes, p. 325.
Distilleries, p. 323 et 373.
Division du territoire, p. 257.
Douanes, p. 145, 324 et 377.

E

Eaux et forêts (personnel), p. 147.
Eclipses de 1855, p. 1.
Ecole d'accouchement d'Arras, p. 170.
Ecole de médecine et de pharmacie d'Arras, p. 83 et 325.
Eglise Notre-Dame de Saint-Omer, p. 326.
Eglises pauvres (Œuvre des), p. 190.
Enfants trouvés, p. 383.
Enregistrement et domaines (personnel), p. 146.
Enseignement (Organisation et situation de l'), p. 81 et 343.
Epidémies (Service des), p. 170.
Etablissements libres d'instruction secondaire, p. 87.
Etablissements publics d'instruction secondaire, p. 83.
Etablissements de bienfaisance (Revenus et dépenses des), p. 355.
Etats d'Artois, p. 403.
Evêchés et archevêchés, p. 28.
Exposition universelle de 1855 (comités locaux, instructions), p. 204.

F

Foires et marchés, p. 210, 326 et 368 à 370.
Fonds commun, p. 327.

G

Gendarmerie impériale, p. 65 et 327.

H

Halluin (l'abbé), p. 327.
Henneguier (M.), sa notice sur l'hôtel-Dieu de Montreuil, p. 425.
Hesdin (Notice sur la ville d'), p. 267.
Hesdin, fortifications de cette ville, p. 327.
Hospices et hôpitaux, p. 180, 327 et 384.
Houille, p. 328.
Hygiène publique et salubrité (Conseils et commissions d'), p. 170.

I

Impositions départementales et communales, p. 328 et 353.
Imprimeries typographiques et lithographiques, p. 222.
Industrie, p. 199 et 355.
Inspecteurs de l'instruction primaire, p. 80.
Inspecteurs primaires (Commission d'examen des), p. 88.
Inspection du travail des enfants dans les manufactures (Commission d'), p. 203.
Instituteurs (Cours normal d'), p. 89.
Instituteurs primaires publics ou libres, p. 88.
Institutrices (Cours normal d'), p. 89.
Instruction publique, p. 78 et 328.

J

Jeunes détenus, p. 330.
Journaux publiés dans le département, p. 223.
Jury médical, p. 169.
Justices de paix, p. 52 à 60.

L

Lebègue (l'abbé), p. 322.
Librairie, p. 222.
Lin, p. 330.
Linas (le chevalier de), sa notice sur les musées communaux, p. 414.
Livrets, p. 330.
Lycée de Saint-Omer, p. 84.

M

Maison de l'Empereur, p. 9.
Maison de l'Impératrice, p. 10.
Manufactures (Travail des enfants dans les), p. 203 et 331.
Marais (Parts de), p. 301.
Marchés, p. 210, 326, 357, 368 à 370.
Marées (Tableau des), p. 2.
Marine (administration de la), p. 66.
Marques de fabrique, p. 331.
Médecine (personnel médical du département), p. 172.
Météorologie, p. 252.
Mettray (Colonie de), p. 330.
Mines (Service des), p. 155 et 331.
Ministères (noms des ministres et des secrétaires généraux), p. 26.
Montreuil (Notice historique et descriptive de), p. 263.
Monuments historiques, p. 215.
Monts-de-piété, p. 185 et 385.
Musées communaux, p. 226 et 414.

N

Notices historiques et descriptives des villes et communes les plus importantes du département (suite), p. 262.
Notice topographique et statistique du département, p. 227.
Notions générales, p. 9.

O

Octrois, p. 143.
Organisation de l'enseignement, p. 78.
Organisation judiciaire, p. 49.
Organisation militaire, p. 62.
Organisation religieuse, p. 67.
Organisation territoriale et politique, p. 31.
Orphéonistes d'Arras, p. 193.

P

Payeur. Trésor public, p. 126.
Pêche maritime, p. 380.
Pensionnats primaires, p. 88.
Perceptions (personnel), p. 126.
Perceptions définitivement constituées, p. 129.
Perceptions à organiser, p. 132.
Personnel médical du département; liste des médecins, officiers de santé et pharmaciens, p. 173.
Poids et mesures, p. 204 et 331.

Ponts et chaussées, p. 155.
Pont sur la Canche, p. 332.
Population (Mouvement de la), p. 259.
Portrait de l'Empereur pour la préfecture, p. 333.
Ports maritimes de commerce, p. 333 et 375.
Ports maritimes et phares du département (Service des), p. 156 et 333.
Postes (Service des), personnel, p. 148 et 334.
Préfecture (Bureaux de la), p. 39.
Préfecture (Mobilier de la), p. 334.
Préfectures (Tableau des), p. 28.
Préfets, p. 33.
Presse, p. 223.
Prisées de Saint-Remy et de Saint-André, p. 358.
Prisons (Commissions des), p. 177.
Prisons (Bâtiments des), p. 334.
Prisons (Personnel des), p. 177.
Procédure judiciaire, p. 335.
Produits financiers du département en 1853, p. 351.
Prud'hommes (Conseils de), p. 202.
Prytanée impérial militaire, p. 86.

R

Recette générale des finances, p. 125.
Recettes du département, des communes et des établissements de bienfaisance, p. 351.
Receveurs des communes et établissements de bienfaisance, p. 137.
Récoltes (Produit des), p. 357.
Recrutement de l'armée, p. 335.
Représentation nationale. Anciens pairs de France, sénateur, députés au Corps législatif, p. 32.
Rivières et cours d'eau, p. 227.
Routes départementales, p. 336.
Routes impériales, p. 338.

S

Saint-Omer (Notice historique et descriptive de), p. 269.
Saint-Pol (Notice historique et descriptive de), p. 282.
Santé (Service de), p. 169.
Sapeurs-pompiers, p. 121.
Secours mutuels (Sociétés de), p. 191.
Secrétariat général de la préfecture, p. 35.
Sénat, p. 15.
Service médical, p. 169.
Service sanitaire du littoral, p. 172.
Service hydraulique, p. 339.
Service vicinal (personnel), p. 167.
Société des antiquaires de la Morinie, p. 218 et 340.
Sociétés d'agriculture, p. 196 et 359.

Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Calais, p. 222.
Sociétés de charité maternelle, p. 188.
Sociétés humaines, p. 190.
Société hippique de Béthune, p. 198.
Sociétés musicales, p. 192.
Sociétés de secours mutuels, p. 191.
Sœurs de la Providence, p. 76 et 296.
Sourds-muets d'Arras, p. 179.
Sous-préfectures, p. 45 et 340.
Souverains de l'Europe (principaux), p. 9.
Statistique (Commissions cantonales de), p. 207.
Statistique (deuxième partie), p. 227.
Statistique des incendies, épizooties, de la grêle et des inondations, p. 370.
Succursales, p. 323.
Sucre (Fabriques de), p. 372.

T

Tabacs (Débits de), p. 143 et 340.
Tableau synoptique des communes, p 97.
Teigne (Guérison de la), p. 341.
Télégraphie électrique, p. 151.
Territoire (Division du), p. 257.
Théâtres, p. 226.
Topographie du département, p. 227.
Travaux publics, p. 155.
Tribunaux de première instance et de simple police, p. 49.

U

Usines, p. 341.

V

Vaine pâture, p. 341.
Variétés (troisième partie), p. 387.
Vente de grains sur les marchés, p. 357.
Vérificateurs des poids et mesures, p. 204.
Vétérinaires brevetés (Liste des), p. 199.
Vices rédhibitoires, p. 342.
Voies de communication du département, p. 256.
Voies navigables, p. 256.
Voyages de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice dans le département en 1853 et 1854 (leurs conséquences), p. 400.

W

Watringues, p. 157.
Wingles (Flot de), p. 161 et 342.

FIN DE LA TABLE.

